

RAPPORT AGRICOLE 2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG



Introduction

L'article 104 de la Constitution fédérale fait de la promotion des exploitations paysannes l'une des grandes tâches de la Confédération. Ce sont les familles paysannes, en effet, qui confèrent à l'agriculture son identité. Les familles paysannes accomplissent une grande variété de tâches, mais partagent le même style de vie particulier : vie privée et vie professionnelle étroitement mêlées, indépendance et travail en plein air, au contact d'animaux.

La situation des **familles paysannes** est un point important du présent rapport. L'Enquête suisse sur la santé, publiée par l'Office fédéral de la statistique, comprend une étude qui révèle que la santé des agriculteurs s'est améliorée au cours des vingt-cinq dernières années, et que celle des paysannes s'est globalement maintenue à un bon niveau. Il ressort par ailleurs d'une autre étude de l'Office fédéral de la statistique que les conditions de travail et de vie des personnes actives dans l'agriculture se caractérisent par de longues périodes d'activité, et par la contrainte que représente une présence constante, en particulier dans l'élevage. D'autres études conduites respectivement par l'Office fédéral de la statistique et par l'Office fédéral des assurances sociales rendent compte de la situation actuelle de la paysannerie au plan de la sécurité sociale. En outre, Agridea a exposé, dans un projet sur la participation des femmes dans les organisations agricoles, comment il serait possible d'obtenir une représentation plus équilibrée des sexes au sein de la profession. Signalons par ailleurs une étude publiée sous l'égide de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) sur le thème du mariage et du divorce dans l'agriculture. L'auteur en analyse les principaux résultats, et relève par exemple que le mariage dans l'agriculture dure vingt et un ans en moyenne, une durée relativement longue. Cette partie du rapport s'achève sur la liste des projets et études consacrés à la famille paysanne et financés par l'Office fédéral de l'agriculture en 2018.

Les attentes de la population à l'égard de l'agriculture et du secteur agroalimentaire sont aussi nombreuses que variées : denrées alimentaires de qualité, diversité paysagère, niveau élevé du bien-être des animaux, réduction de l'impact environnemental, etc. C'est pourquoi le présent rapport s'intéresse aussi au regard que la **société** porte sur l'agriculture et le secteur agroalimentaire. Il ressort d'un sondage représentatif réalisé tous les deux ans auprès des consommateurs que ceux-ci sont attachés à l'origine suisse de la production, notamment à celle des produits d'origine animale. Un attachement qui justifie la protection accordée au paysages cultivé et les mesures prises dans ce domaine par la Confédération.



Conditions de travail et de vie (ESPA)

Enquête suisse sur la population active

» [Fiche signalétique de l'Enquête suisse sur la population active \(ESPA\)](#)

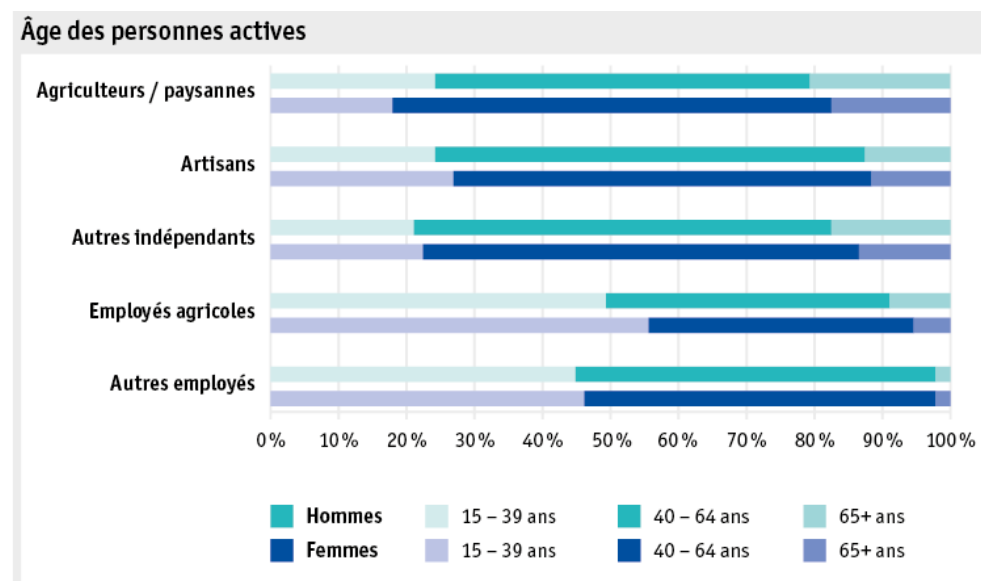
L'essentiel des résultats de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), analysés spécialement pour représenter la situation de l'agriculture, est décrit sous les rubriques consacrées d'une part à l'âge et à la taille des ménages, d'autre part à la formation et aux conditions de travail. Les données sont tirées de l'enquête annuelle 2018 et permettent de comparer la situation de cinq catégories d'actifs formant l'échantillon :

- les agriculteurs et les paysannes (515 hommes et 305 femmes) ;
- les artisans (1140 hommes et 218 femmes) ;
- les autres indépendants (1953 hommes et 2114 femmes) ;
- les employés agricoles (89 hommes et 71 femmes) ;
- les autres employés (16 676 hommes et 16 690 femmes).

Le groupe des « agriculteurs et paysannes » inclut les agriculteurs et les paysannes indépendants ainsi que les membres de leur famille qui travaillent dans l'exploitation. À noter que compte tenu de la taille très réduite de l'échantillon, les données recueillies dans la catégorie des employés agricoles ne sont que partiellement fiables statistiquement. Toute comparaison avec d'autres catégories ne doit être faite qu'avec prudence.

Âge des actifs et nombre de personnes par ménage

Les agriculteurs et les paysannes interrogés sont âgés de près de 51 ans en moyenne ; la situation est similaire dans la catégorie « autres indépendants ». Dans les autres catégories, les personnes interrogées ont en moyenne dix ans de moins.

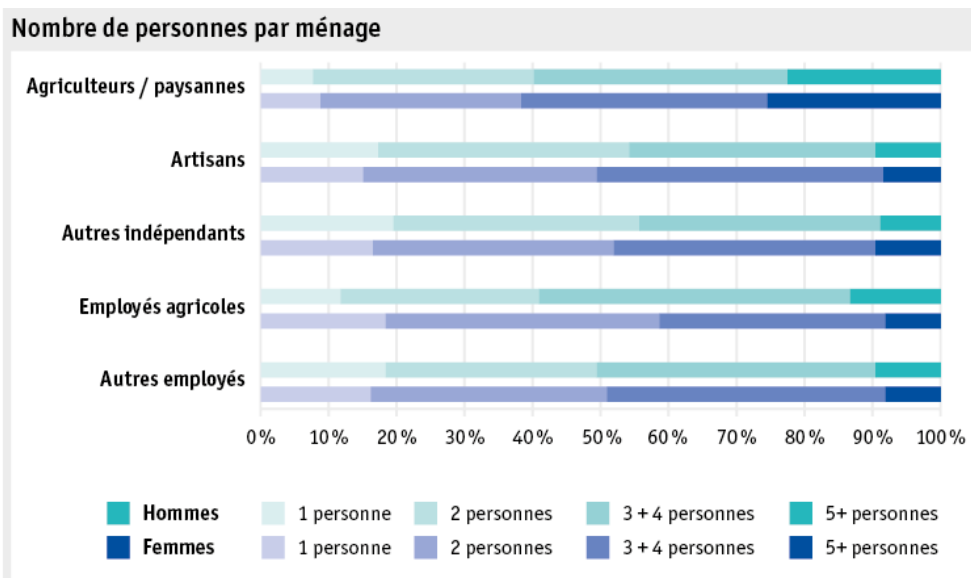


Source : OFS (ESPA 2018, données annuelles)

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Le ménage paysan compte en moyenne 3,1 (agriculteurs) et 3,2 (paysannes) personnes ; il reste donc plus nombreux que les autres ménages interrogés (entre 2,6 et 2,8 personnes). Plus d'un cinquième des familles paysannes sont même composées de cinq personnes ou plus vivant sous le même toit. Par ailleurs, moins de 10 % des agriculteurs vivent seuls.

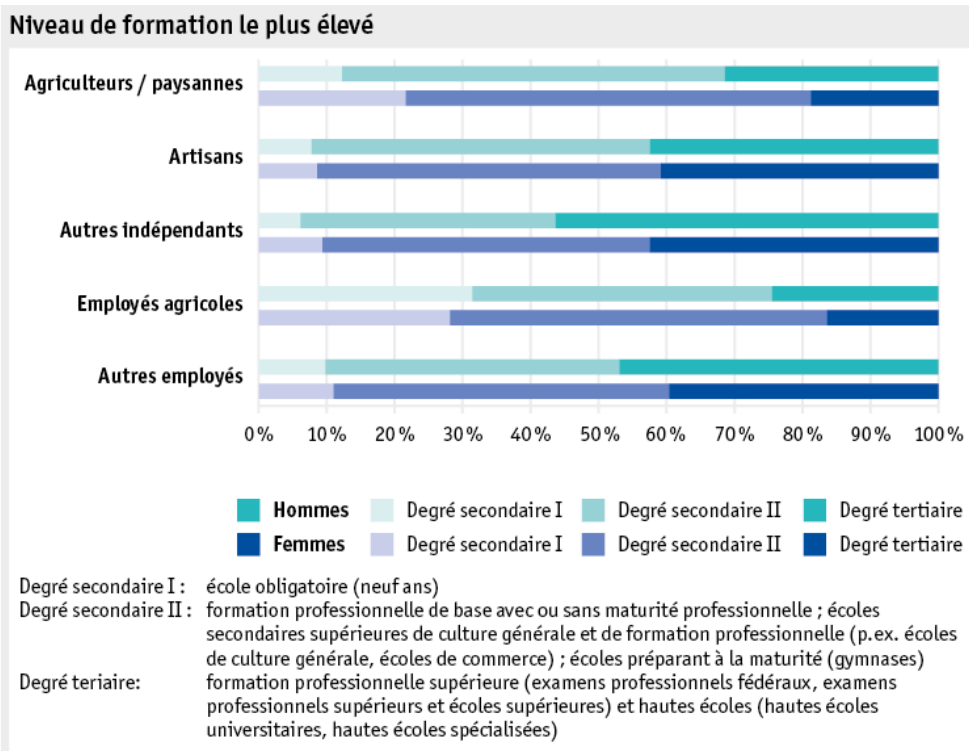


Source : OFS (ESPA 2018, données annuelles)

Formation et conditions de travail

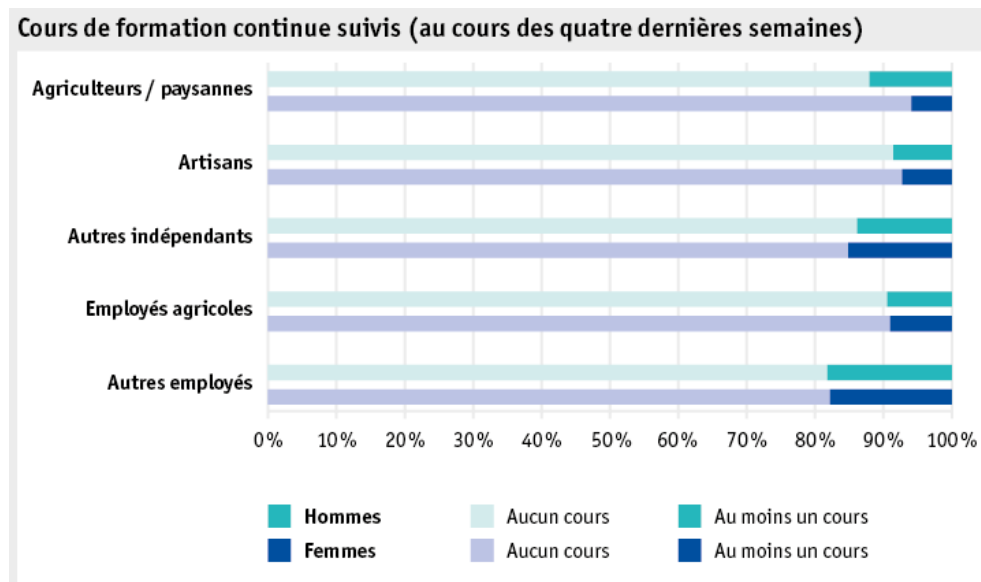
Les femmes des groupes étudiés ont un niveau de formation moins élevé que les hommes, tout particulièrement les femmes du secteur agricole : plus d'un cinquième d'entre elles n'ont pas de diplôme professionnel, même si certaines ont suivi les cours d'écoles ménagères paysannes. Les hommes de la catégorie « autres indépendants » présentent le plus haut niveau de formation, puisque 56 % d'entre eux justifient d'une formation professionnelle supérieure.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFS (ESPA 2018, données annuelles)

Les cours de formation continue désignent ici uniquement les formes de perfectionnement professionnel. Tandis que 18 % des hommes et des femmes de la catégorie des autres employés ont suivi au moins un cours de ce type dans les quatre semaines avant l'enquête, ils sont entre 6 % et 15 % chez les indépendants.



Source : OFS (ESPA 2018, données annuelles)

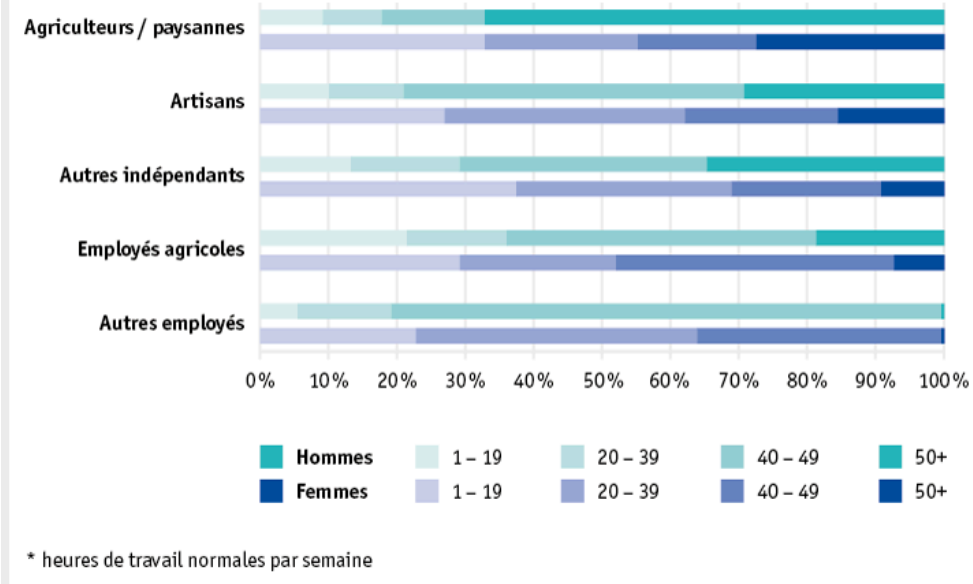
La durée du travail hebdomadaire ne comprend que les heures de travail réalisées au titre de l'activité professionnelle principale (au cas où il y en aurait plusieurs) ; les tâches ménagères n'en font pas partie. Si les agriculteurs et les paysannes travaillent respectivement 54 heures et 33 heures par semaine en moyenne, deux tiers des agriculteurs interrogés travaillent 50

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



heures par semaine ou plus. Quant aux autres indépendants (hommes), ils travaillent environ 42 heures par semaine.

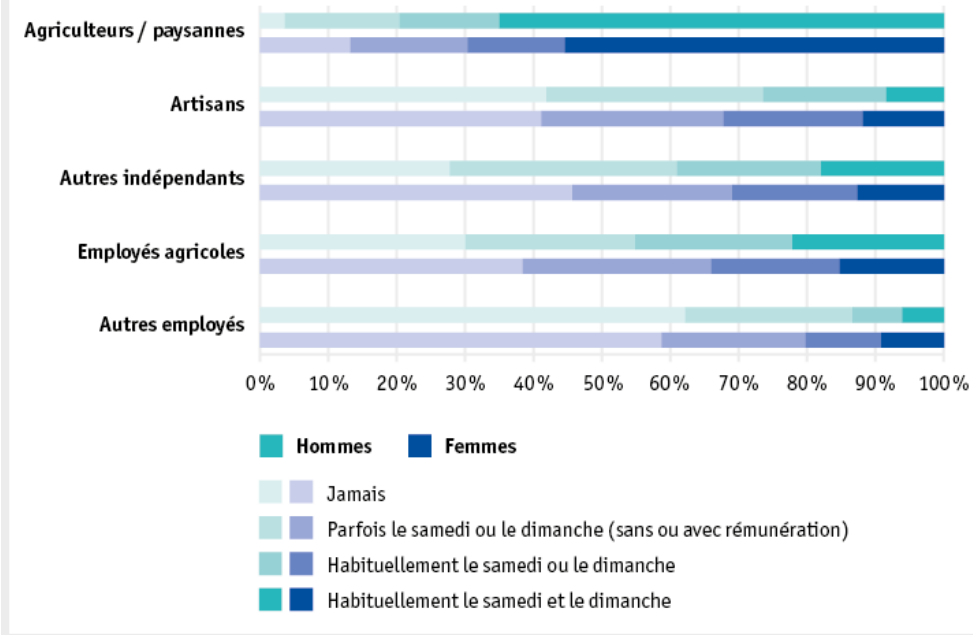
Durée du travail hebdomadaire*



Source : OFS (ESPA 2018, données annuelles)

En 2018, seuls 4 % des hommes et 13 % des femmes de la catégorie des agriculteurs et des paysannes n'ont jamais travaillé le week-end. Il est probable que ces personnes n'élèvent pas d'animaux ou n'en ont pas la responsabilité. Environ deux tiers des agriculteurs travaillent ordinairement le week-end, c'est-à-dire le samedi et le dimanche.

Travail le week-end



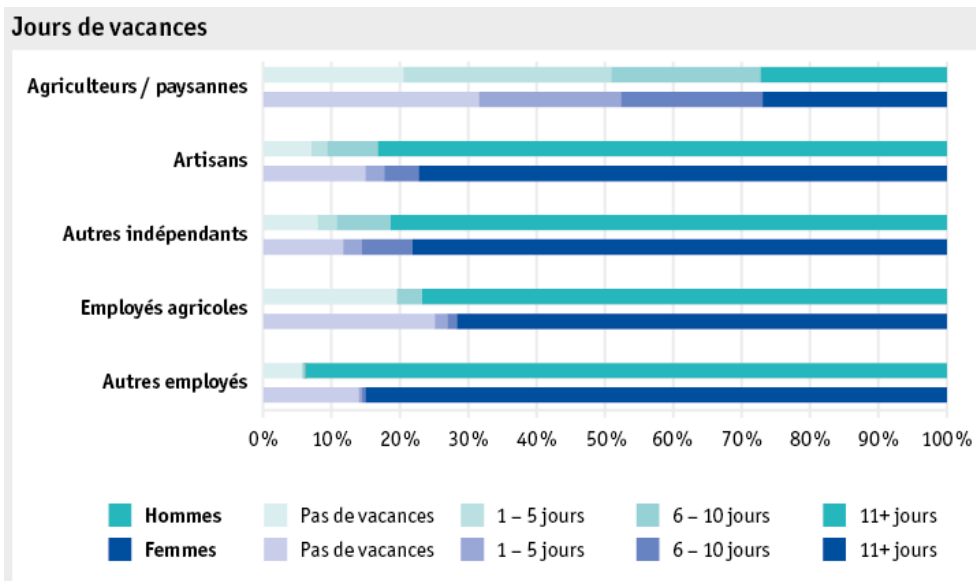
Source : OFS (ESPA 2018, données annuelles)

En 2018, les agriculteurs et les paysannes interrogés sont partis en vacances pour neuf jours en moyenne. Quitter temporairement l'exploitation entraîne des complications pour les familles

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



paysannes, en particulier pour les éleveurs, ce qui n'est pas le cas des autres indépendants. Près d'un cinquième des agriculteurs et un tiers des paysannes ne prennent pas de vacances.



Source : OFS (ESPA 2018, données annuelles)

[Rapport agricole 2011, 1.2.1.2 Travail et formation, p. 50](#)

[Rapport agricole 2015 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

[Rapport agricole 2016 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie \(ESPA\)](#)

[Rapport agricole 2017 L'Homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

[Rapport agricole 2018 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE

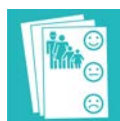
**Recherche et vulgarisation centrées sur la famille paysanne**

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) soutient la recherche et la vulgarisation dans l'agriculture à travers notamment l'octroi de contributions à des projets de recherche, l'attribution de mandats de recherche et l'adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation.

L'aperçu ci-après liste les projets et les études axés sur la famille paysanne qui étaient en cours ou ont pris fin en 2018.

Recherche et vulgarisation centrées sur les familles paysannes en 2018

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Projets terminés	Exécutant	Contenu	Calendrier	Contribution de l'OFAG
Le suicide dans l'agriculture – une analyse scientifique de la littérature et des entretiens avec des experts	HAFL	Ce projet recense l'état de la recherche au moyen d'une analyse documentaire systématique. En outre, des interviews d'experts sont menées avec des représentants de la science, de l'administration et de la pratique et leurs estimations sur le suicide en Suisse sont collectées.	06/2017 – 03/2018	60 000 fr.
Promouvoir les cessions de fermes extrafamiliales dans toute la Suisse	Association des petits paysans	Le projet a permis d'étendre à toute la Suisse le service existant de l'Association des petits paysans pour les cessions extrafamiliales de fermes, de créer un site web trilingue et de mettre en place une offre de formation nationale sur le thème de la cession de fermes en dehors de la famille.	12/2017 – 11/2018	37 000 fr.
Projets en cours	Exécutant	Contenu	Calendrier	Contribution de l'OFAG
Le divorce dans l'agriculture	HAFL	Le projet créera une base de données détaillée sur le divorce dans l'agriculture. Les nouveaux enseignements seront également mis à la disposition des couples et des familles d'agriculteurs dans un outil spécifique.	12/2017 – 06/2019	30 000 fr.
Des approches innovantes pour une planification et une réalisation globales des cessions de fermes (cessions de fermes ³⁶⁰)	HAFL	Le projet analyse le processus de cession d'une ferme sur la base d'expériences vécues. De nouvelles approches et des outils participatifs interactifs seront ainsi mis au point pour soutenir les familles d'agriculteurs et les services de vulgarisation lors d'une cession.	07/2017 – 03/2020	110 000 fr.
Qualité de vie dans la production laitière (MilkQualiLife)	HAFL / AGRIDEA	Les perceptions subjectives quant à la qualité de vie des familles paysannes sont saisies et analysées. Le projet s'intéresse aux stratégies que les familles ont	08/2017 – 01/2020	133 400 fr.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFAG, document interne

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



La santé des agriculteurs et des paysannes

Enquête suisse sur la santé (ESS)

» [Fiche signalétique « Enquête suisse sur la santé » \(ESS\)](#)

L'enquête suisse sur la santé (ESS), qui a été réalisée à six reprises entre 1992 et 2017, a également permis de prendre le pouls des agriculteurs et des paysannes. Pour que les résultats soient comparables avec ceux du reste de l'échantillonnage, une personne de référence du même sexe exerçant une activité indépendante a été attribuée aléatoirement à chaque homme (« agriculteur ») et à chaque femme (« paysanne ») issus du secteur agricole.

Agriculteurs et paysannes dans les ESS

ESS	1992	1997	2002	2007	2012	2017
Nombre						
Agriculteurs	154	113	195	172	177	151
Paysannes	67	32	77	55	119	105
Ans						
Agriculteurs	42	43	44	44	45	46
Paysannes	42	43	48	47	43	46

Source : OFS

En raison de la taille généralement très réduite de l'échantillonnage des paysannes, en particulier en 1997, les données recueillies ne sont qu'en partie fiables statistiquement et doivent donc être interprétées avec prudence.

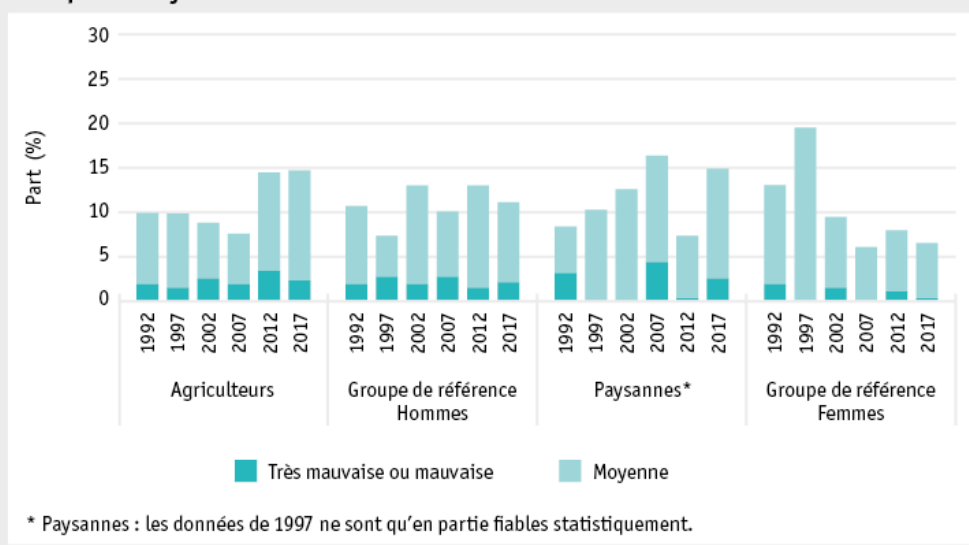
Cette analyse aborde seulement certains aspects importants de la santé.

État de santé général et facteurs de risque

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Perception subjective de l'état de santé

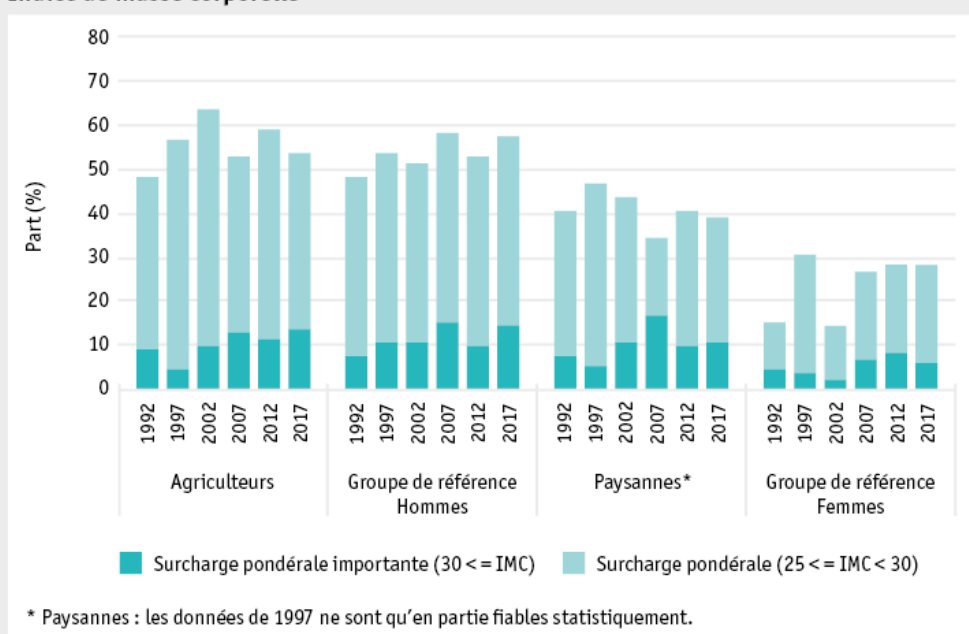


Source : OFS

En 2017, le pourcentage d'agriculteurs et de paysannes à considérer leur état de santé comme « moyen » voire « très mauvais ou mauvais » (15 % dans les deux catégories) était plus élevé que dans les autres groupes étudiés.

Au cours des 25 dernières années, 2 à 3 % des agriculteurs ont estimé de manière constante leur état de santé comme « très mauvais ou mauvais ». Ce pourcentage était de 0 à 4 % chez les paysannes.

Indice de masse corporelle



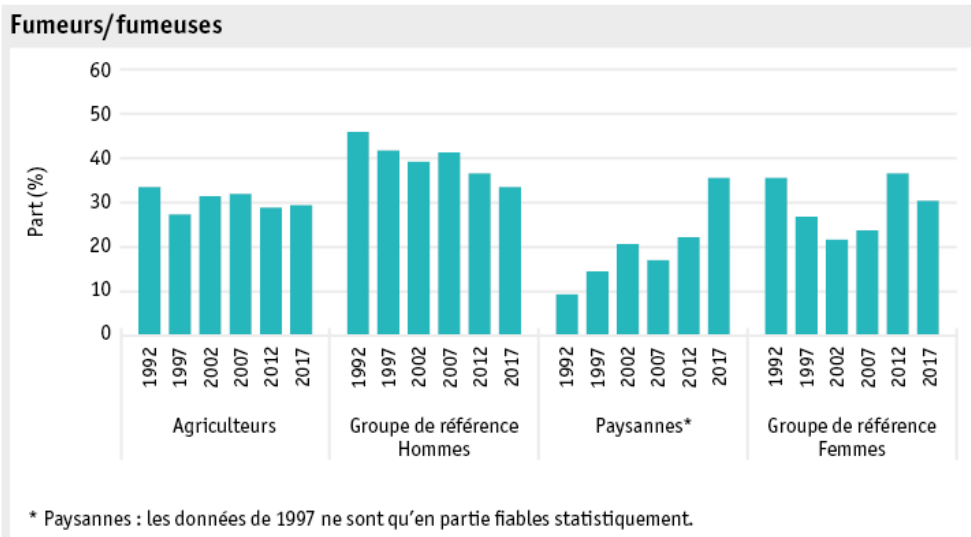
Source : OFS

En 2017, plus de la moitié des hommes (agriculteurs et groupe de référence) étaient en surpoids ou présentaient une importante surcharge pondérale. Quant aux paysannes, elles étaient plus nombreuses (près de 40 %) à souffrir d'un excès de poids que les autres femmes étudiées (près de 30 %). Les hommes sont d'une manière générale plus souvent touchés que les femmes.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Pendant la période comprise entre 1992 et 2017, environ 50 à 60 % des agriculteurs étaient en surpoids ou présentaient une forte surcharge pondérale. Ce pourcentage était inférieur de dix points pour les paysannes.

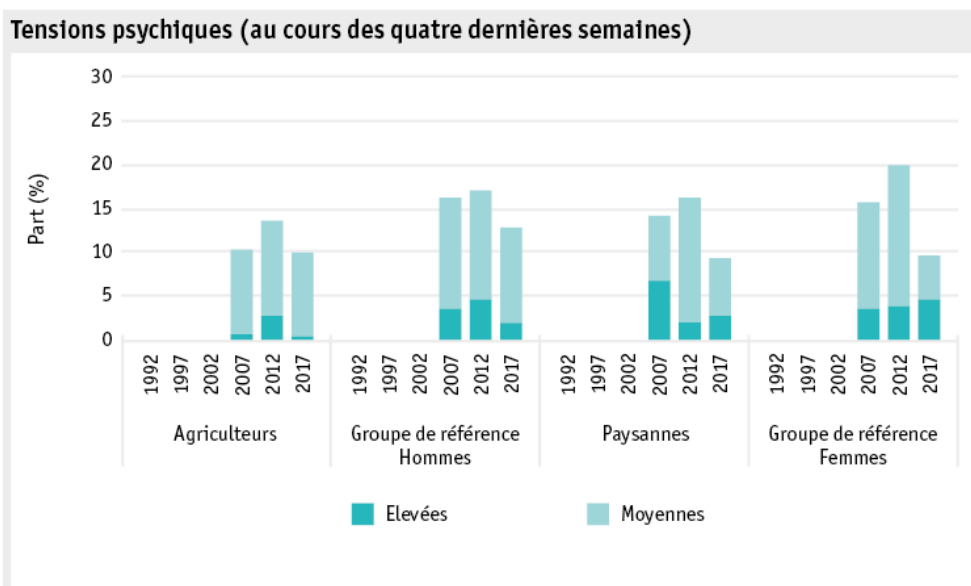


Source : OFS

En 2017, les paysannes ont affiché le plus fort pourcentage de fumeurs, tous sexes confondus (35 %).

Alors que la proportion de fumeurs baissait régulièrement depuis 1992 dans le groupe de référence des hommes, elle est restée constante chez les agriculteurs au cours des 25 dernières années. Elle a fortement progressé chez les paysannes.

État de santé psychique



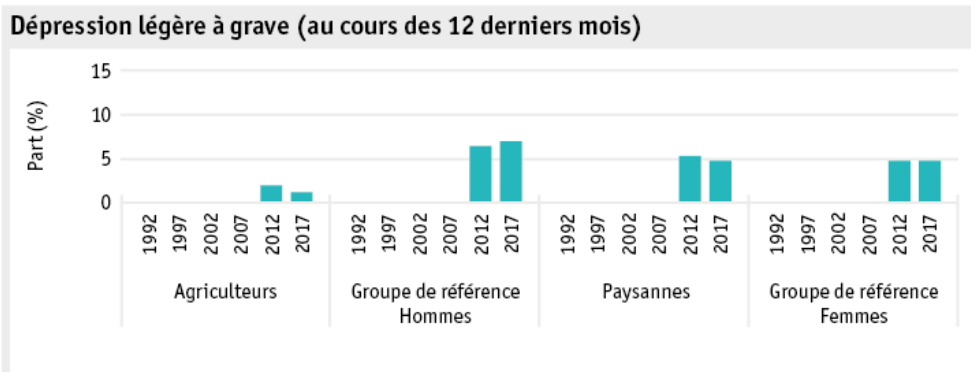
Source : OFS

La tension psychique (« moyenne » ou « élevée ») était en 2017 plus faible chez les agriculteurs que dans leur groupe de référence. Elle était dans l'ensemble aussi élevée chez les paysannes (moins de 10 %, comme les agriculteurs) que chez les autres femmes étudiées.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



La question n'a été traitée dans les questionnaires qu'en 2007. La tension psychique est restée au même niveau chez les agriculteurs entre 2007 et 2017, mais a diminué chez les paysannes.

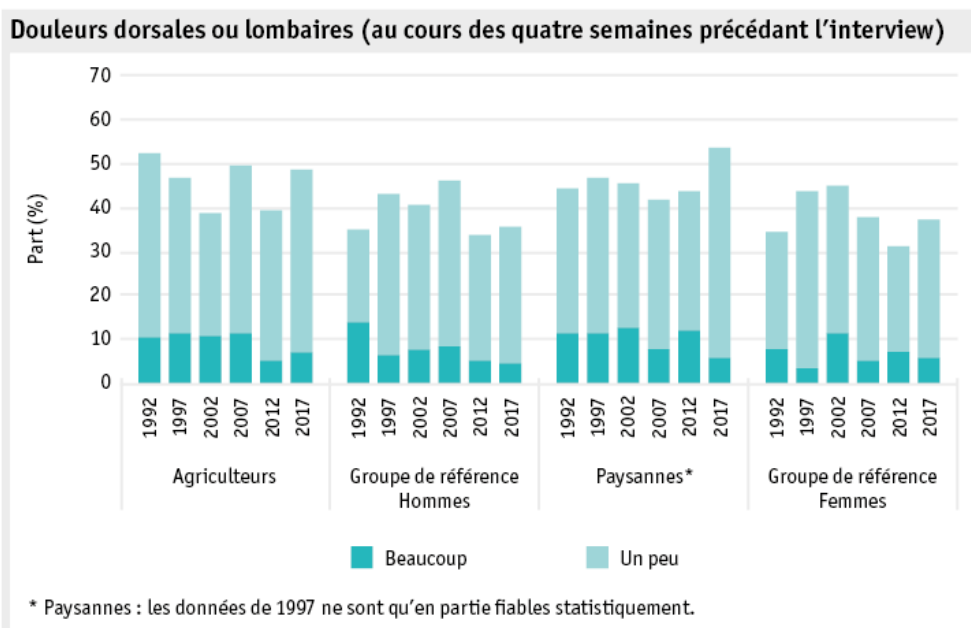


Source : OFS

En 2017, les hommes du groupe de référence (7 %) ont plus souvent souffert de dépressions « légères » ou « sévères », tandis que les agriculteurs étaient les moins touchés (1 %). Ce pourcentage était de 5 % chez les femmes.

Cette question n'a été intégrée dans l'ESS qu'en 2012. Ces chiffres ont été considérablement constants dans les quatre groupes étudiés au cours des cinq dernières années.

État de santé physique



Source : OFS

Les agriculteurs (près de la moitié) et les paysannes (plus de la moitié) ont davantage souffert en 2017 de maux de dos (« beaucoup » et « un peu ») que les personnes de leur groupe de référence.

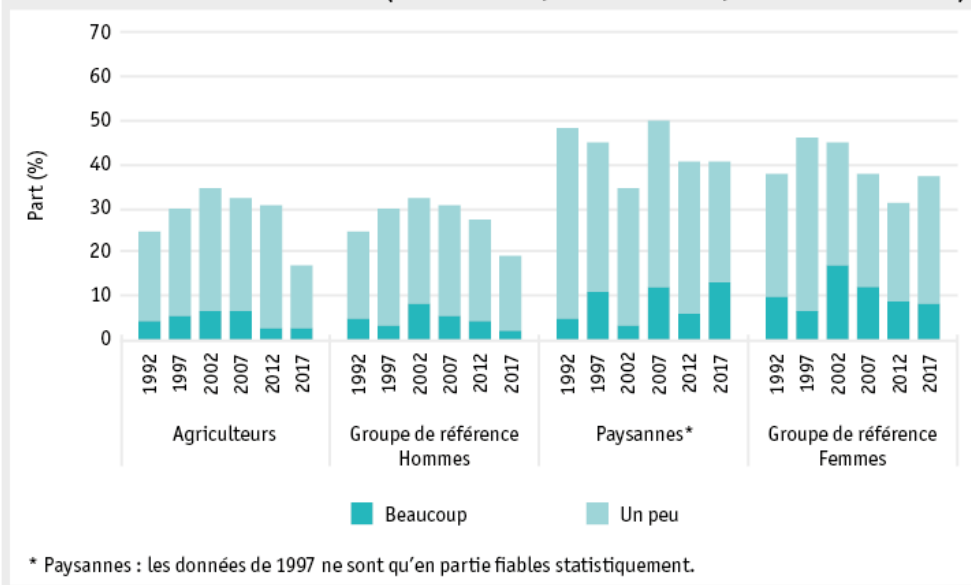
Au cours des 25 dernières années, la proportion des hommes et des femmes qui ont déclaré avoir très mal au dos a baissé dans les quatre groupes pour atteindre moins de 10 %. Dans l'ensemble (c.-à-d. « beaucoup » et « un peu »), les agriculteurs et les paysannes ont eu

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



tendance à plus souffrir de maux de dos que les hommes et femmes de leurs groupes de référence respectifs.

Maux de tête ou douleurs faciales (au cours des quatre semaines précédant l'interview)

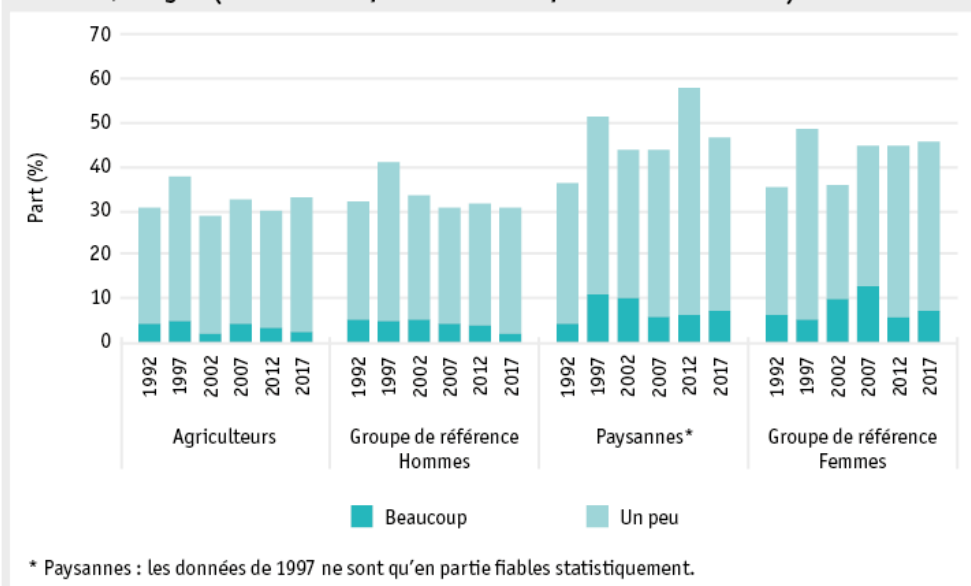


Source : OFS

En 2017, les agriculteurs interviewés ont en été un peu moins souvent victimes de maux de tête et de douleurs faciales (« beaucoup » et « un peu ») que les hommes du groupe de référence (moins de 20 % pour les deux). Les paysannes ont, par contre, été un peu plus fréquemment touchées que les autres femmes étudiées (près de 40 % dans les deux groupes). Les hommes sont en général moins sujets aux migraines que les femmes.

On constate une baisse des maux de tête ou des douleurs faciales entre 1992 et 2017, malgré une hausse au début de cette même période. À noter toutefois que les pourcentages ont varié au fil des années chez les femmes, mais qu'ils ont aussi eu tendance à diminuer.

Faiblesse, fatigue (au cours des quatre semaines précédant l'interview)



Source : OFS

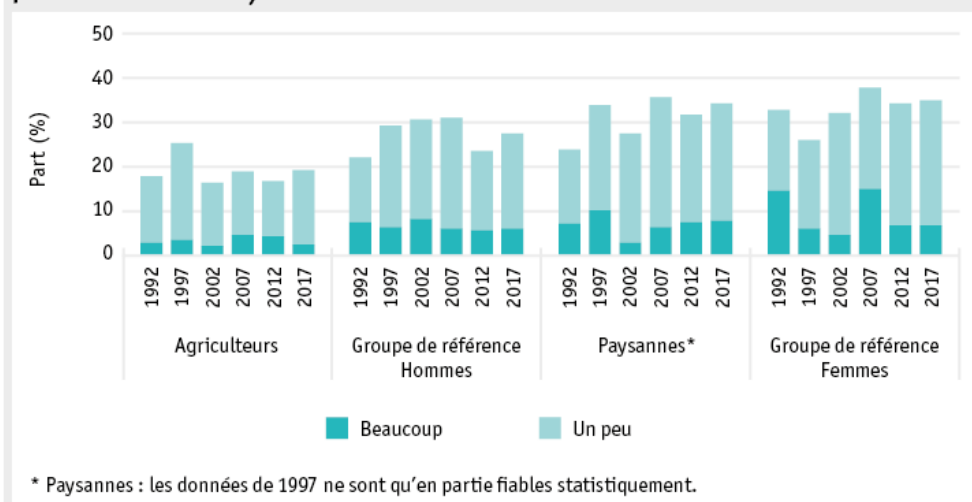
L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



En 2017, les agriculteurs et les hommes de leur groupe de référence ont moins souffert (30 %) de faiblesse et de fatigue que les paysannes et les autres femmes sondées (45 %) (« beaucoup » et « un peu »).

À l'exception de 1997, les résultats relatifs à la faiblesse et à la fatigue ont été constants pour les hommes (agriculteurs et groupe de référence) au cours des 25 dernières années, tandis que la proportion de femmes à ressentir ces symptômes a augmenté dans l'ensemble (« beaucoup » et « un peu »).

Troubles de l'endormissement et du sommeil (au cours des quatre semaines précédant l'interview)



Source : OFS

En 2017, les agriculteurs (moins de 20 %) sont ceux qui ont le moins souffert de troubles du sommeil (« beaucoup » et « un peu »). Les femmes sont en général plus souvent touchées : plus d'un tiers des paysannes et des autres femmes interrogées ont beaucoup ou un peu de mal à s'endormir ou souffrent d'insomnies légères ou sévères.

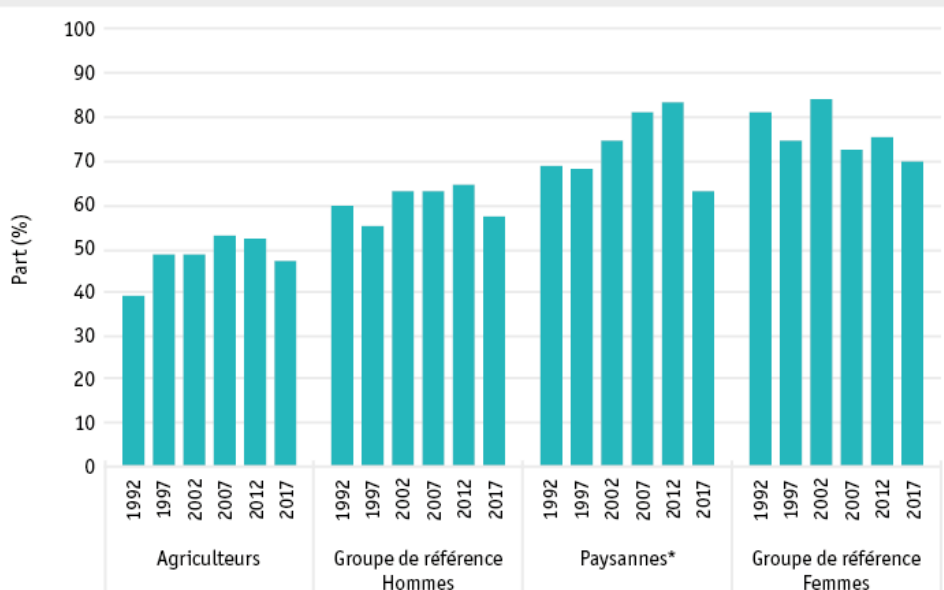
Dans les quatre groupes étudiés entre 1992 et 2017, les troubles du sommeil ont augmenté, avec des variations et, dans certains cas, il ne s'agit que d'une tendance (agriculteurs, groupe de référence des femmes).

Comportements liés à la santé et participation à la vie publique

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Sensibilisation à l'alimentation



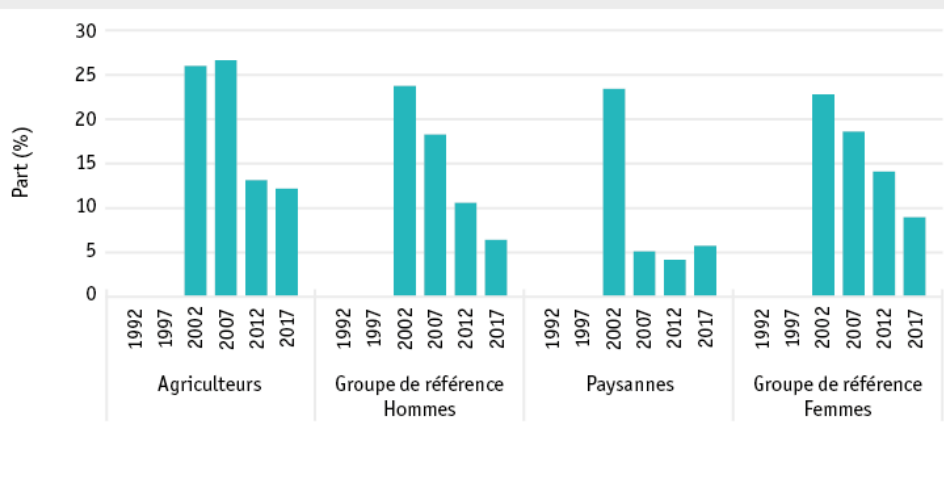
* Paysannes : les données de 1997 ne sont qu'en partie fiables statistiquement.

Source : OFS

En 2017, le nombre d'agriculteurs (près de 50 %) et de paysannes (un peu plus de 60 %) à faire attention à leur alimentation a été inférieur à celui des hommes et des femmes des autres groupes étudiés.

La sensibilisation à une alimentation saine a augmenté chez les agriculteurs entre 1992 et 2017, tandis qu'elle a globalement diminué dans les trois autres groupes (paysannes et groupes de référence hommes/femmes).

Inactivié physique



Source : OFS

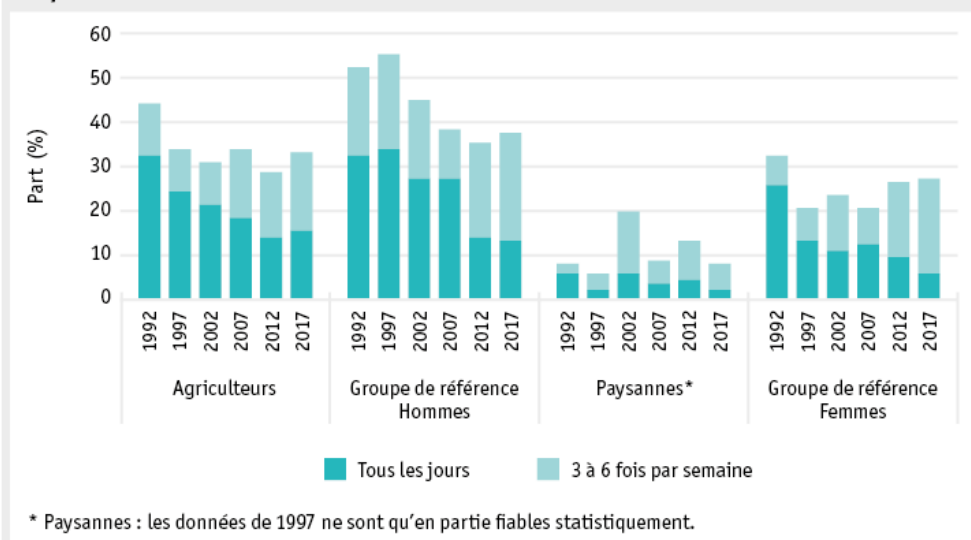
Alors qu'en 2017, les agriculteurs (plus de 10 %) étaient plus souvent « inactifs » dans leurs loisirs que leur groupe de référence, quant aux paysannes, elles étaient un peu moins « inactives » (5 %) que les autres femmes sondées.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



On constate que la pratique du sport pendant les loisirs a, dans certains cas, nettement eu tendance à augmenter entre 2002 et 2017 tant chez les hommes que chez les femmes.

Fréquence de la consommation d'alcool

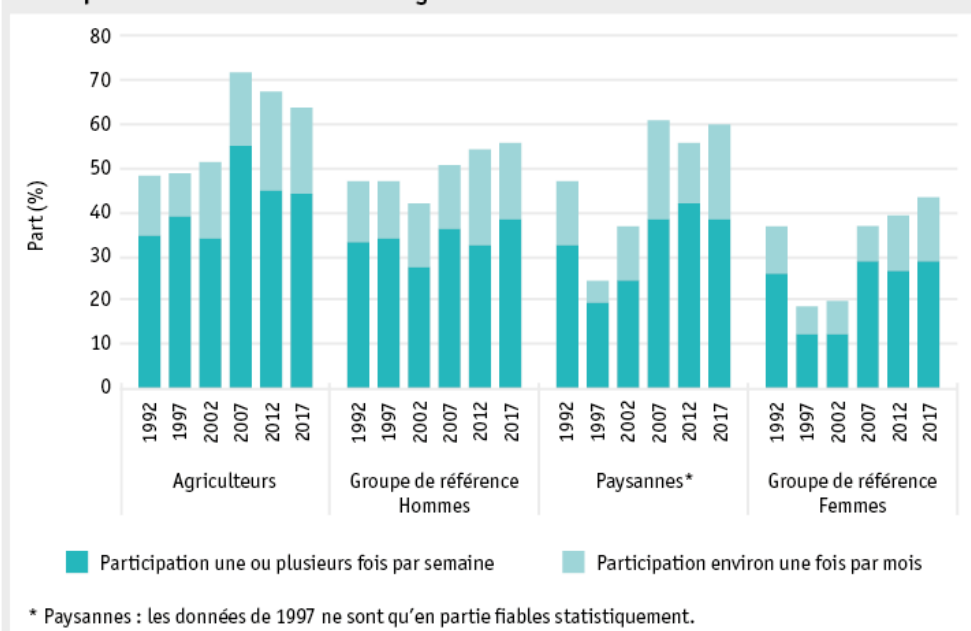


Source : OFS

En 2017, la proportion de personnes à boire quotidiennement de l'alcool était aussi élevée chez les agriculteurs que chez les hommes du groupe de référence (env. un tiers). Les femmes boivent en général moins souvent de l'alcool que les hommes. En 2017, les paysannes interrogées ont consommé encore moins fréquemment de l'alcool (moins de 10 %) que les autres femmes étudiées.

La consommation quotidienne d'alcool a diminué entre 1992 et 2017 chez les hommes (agriculteurs et groupe de référence), tandis qu'elle est restée plutôt constante, avec quelques variations, chez les femmes (paysannes et groupe de référence).

Participation à des associations et organisations



Source : OFS

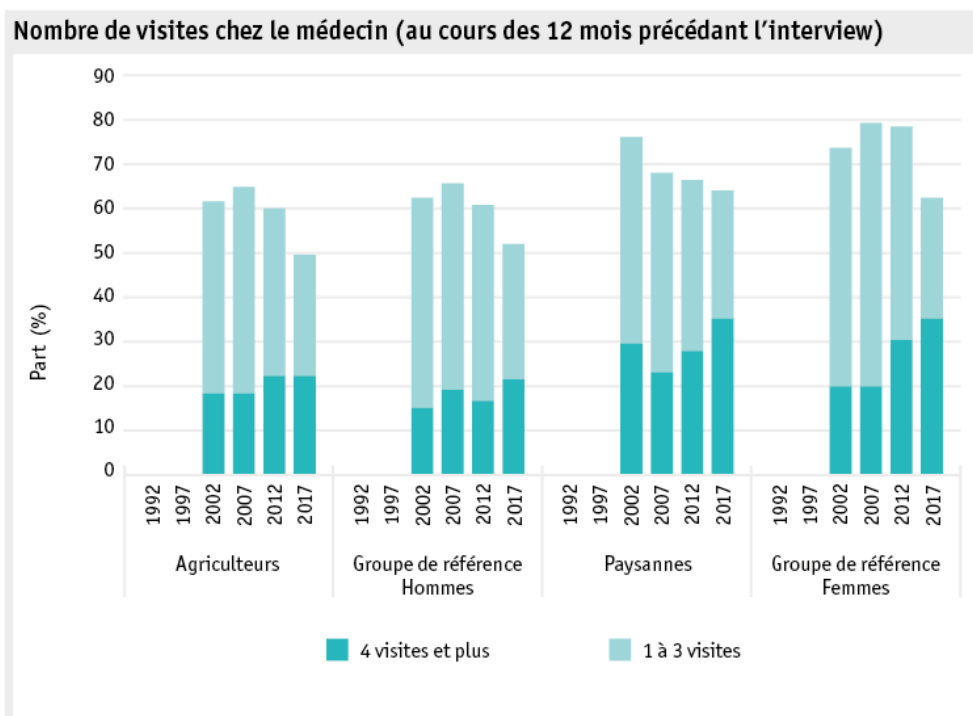
L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



En 2017, les agriculteurs et les paysannes ont plus souvent pris part à des activités associatives (env. 60 % dans les deux groupes) que les hommes et les femmes de leurs groupes de référence. À noter toutefois qu'il peut s'agir en l'occurrence aussi bien d'organisations professionnelles que d'associations de loisirs.

On observe entre 1992 et 2017 une plus forte participation à des associations et à des organisations dans les quatre groupes (agriculteurs, paysannes et groupes de référence).

Recours aux prestations médicales et consommation de médicaments



Source : OFS

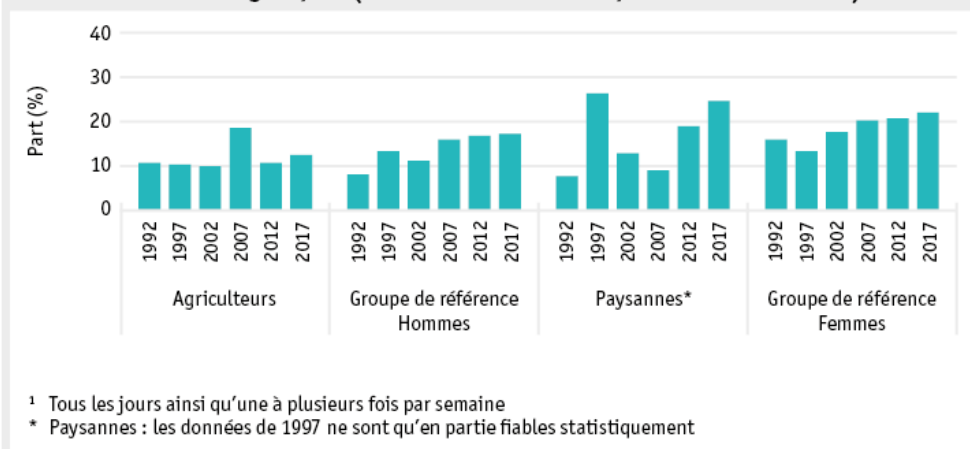
En 2017, les agriculteurs et les hommes de leur groupe de référence sont en général allés aussi souvent chez le médecin (« 1 à 3 visites » et « 4 visites et plus ») (au total 50 %). Les paysannes et les autres femmes étudiées ont plus fréquemment consulté un médecin que les hommes (au total plus de 60 % dans les deux groupes).

En définitive, les agriculteurs et les paysannes ainsi que les hommes et femmes de leurs groupes de référence sont allés moins souvent chez le médecin.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Consommation d'analgésiques (au cours de la semaine précédant l'interview)



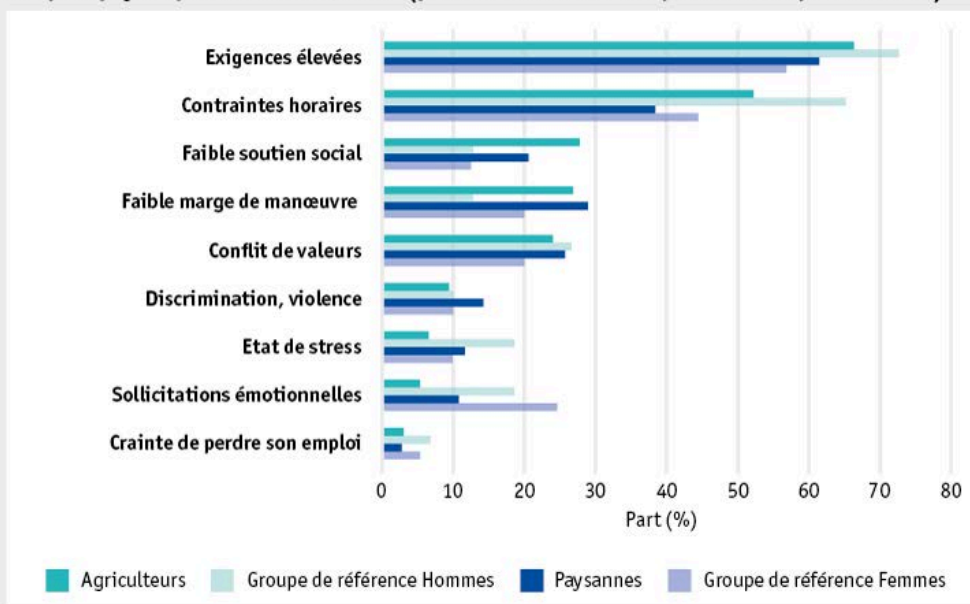
Source : OFS

En 2017, la consommation d'analgésiques était la plus faible chez les agriculteurs sondés (12 %) et la plus élevée chez les paysannes interrogées (24 %).

La consommation de ce type de médicaments a été stable entre 1992 et 2017 chez les agriculteurs (sauf en 2007), mais elle a augmenté chez les paysannes et dans les deux groupes de référence.

Risques psychiques au travail

Risques psychiques au travail, 2017 (pendant au moins un quart du temps de travail)



Source : OFS

Les risques psychiques au travail ont également été abordés dans le questionnaire en 2017 : les « exigences élevées » et les « contraintes horaires » représentent pour les quatre groupes sondés les deux principaux risques psychiques, en particulier pour les hommes du groupe de référence.

Le « faible soutien social » et la « faible marge de manœuvre » sont plus souvent cités par les agriculteurs et les paysannes que par les autres hommes et femmes étudiés. Les « contraintes

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



horaires », les « sollicitations émotionnelles » et la « crainte de perdre son emploi » sont par contre plus fréquemment évoquées par les hommes et femmes étudiés que par les agriculteurs et les paysannes.

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Les femmes dans les organisations agricoles

Un tiers des personnes travaillant dans le secteur agricole sont des femmes. Quoi de plus normal alors que les femmes puissent, comme les hommes, avoir voix au chapitre et œuvrer en faveur de l'agriculture de demain ? Pourtant, dans la réalité, les femmes restent très peu représentées dans les organes directeurs des organisations agricoles.

Proportion de femmes dans les organes directeurs d'organisations agricoles sélectionnées aléatoirement (état mai 2019)

	Nombre de femmes au comité	Pourcentage de femmes au comité
Fédération suisse des producteurs de céréales (comité directeur)	0 sur 34	0 %
Fédération des Producteurs Suisses de Lait (comité central)	0 sur 22	0 %
Interprofession du Gruyère (comité)	0 sur 13	0 %
Union suisse des paysans (comité)	2 sur 24	8 %
Association Suisse des Vignerons-Encaveurs Indépendants (comité)	1 sur 12	8 %
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (comité)	3 sur 23	13 %
Uniterre (comité)	3 sur 16	19 %
Luzerner Bäuerinnen und Bauernverband (comité)	2 sur 10	20 %
Bio Suisse (comité)	2 sur 7	28 %
Office fédéral de l'agriculture (direction)	2 sur 6	33 %
AgriJura, Chambre jurassienne d'agriculture (comité)	3 sur 9	33 %
Strickhof (direction)	5 sur 11	45 %
Vacances à la ferme (comité)	8 sur 13	62 %

Source : recherche Internet du 2 mai 2019

Ce n'est pas seulement par souci d'égalité qu'il faut accroître la proportion de femmes au sein des organisations agricoles. Il ressort en effet d'études que la présence d'un plus grand nombre de femmes dans les organes de direction ouvre également des perspectives et présente des avantages concrets pour les organisations considérées : potentiel élevé d'innovation et de résolution des problèmes, augmentation de l'efficacité et de la productivité, renforcement des possibilités de recrutement et développement d'une culture d'entreprise ouverte et moderne.

Projet « Participation des femmes dans les organisations agricoles »

Le projet « Participation des femmes dans les organisations agricoles » (PFO) a été lancé en 2014 dans le but d'explorer les pistes de réflexion qui avaient été formulées dans deux autres projets : la « campagne FuMidL » (Femmes et hommes dans l'agriculture – des clés pour vivre en harmonie) et le « projet FARAH » (Femmes en agriculture, responsables et autonomes en complémentarité avec les hommes).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Portant sur toute la Suisse, le projet PFO s'est appuyé sur ces deux projets, qu'il a poursuivis par des actions concrètes. Les travaux réalisés sous la houlette d'AGRIDEA avec diverses organisations agricoles ont été financièrement soutenus par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

Une question se pose néanmoins : comment améliorer concrètement la participation des femmes dans les organisations agricoles ? D'une part, en renforçant les compétences et la légitimation des femmes dans l'agriculture et, d'autre part, en sensibilisant davantage au problème les organisations agricoles et en les incitant à chercher des solutions. Des mesures concrètes en faveur de la mixité au sein des organes sont planifiées et appliquées depuis mi 2015 selon un processus participatif associant différentes organisations partenaires.

Promotion de la femme au niveau individuel	Sensibilisation des organisations agricoles
<p>« Engagée et compétente » : ce cours de deux jours et demi destiné aux femmes comprend des échanges en ligne permettant aux participantes de faire mutuellement connaissance et, pour clore le cours, des présentations et des discussions, des partages d'expériences et de nombreux exercices intensifs pour apprendre à s'exprimer en public, des analyses vidéo et des retours. # USP (Union suisse des paysannes et des femmes rurales) / « Engagée et compétente »</p>	<p>Évaluation de la « Charte pour un conseil global sur les exploitations agricoles » : quels effets la charte du Forum la Vulg Suisse (FVS) a-t-elle dans la pratique sur les prestations de conseil d'Inforama et sur l'intégration des femmes ? Quels enseignements pouvons-nous en tirer en vue de favoriser un conseil global tenant compte de la problématique d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes ? # Inforama / « Évaluation de l'impact de la charte FVS »</p>
<p>Cycle de formations à l'engagement en Suisse romande : deux journées de formation à l'intention des femmes sur le thème : « J'ai des choses à dire, ma participation fait avancer la vie publique ! » # AGORA, ARPP (Association romande des paysannes professionnelles), Prométerre / « Engagement »</p>	<p>Recrutement dans les organisations agricoles : Publications et manifestations conjointes ainsi que d'autres possibilités d'action des organisations pour accroître la participation des femmes. # UPN (Union des paysannes Neuchâteloises) / « Recrutement »</p>
<p>Développer le réseau des femmes et leur donner envie par l'exemple : cette mesure s'articule autour de courtes vidéos (en français avec des sous-titres allemands) mettant en scène des femmes engagées de l'Union des paysannes Neuchâteloises (UPN), qui racontent leur parcours et leurs motivations et qui expliquent ce que leur engagement leur apporte. Objectif : inciter d'autres femmes à s'engager. # UPN / Série de films « Engagées »</p>	<p>Analyse de la fusion qui a donné naissance à l'Union des paysannes et paysans lucernois (Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband ; LBV) : comment s'est passée la fusion et quels effets a-t-elle eu sur la participation des femmes ? Quels enseignements peut-on en tirer pour continuer à ouvrir la voie à une représentation équitable des agricultrices et des agricultrices au sein d'une organisation commune ? # LBV / « Fusion LBV » Analyse de la participation des femmes dans les structures de l'Union suisse des paysans (USP) : État des lieux de la participation des femmes dans les comités de l'USP à différents niveaux et propositions d'amélioration concrètes. # USP / « Participation des femmes dans l'USP »</p>

Vers la fin des travaux, les femmes associées au projet ont souhaité l'élaboration d'une déclaration finale, dans laquelle les organisations agricoles s'engagent par leur signature à favoriser activement la participation des femmes au sein de leurs structures. Le choix de la formulation adéquate a été àprement discuté, mais, fin 2018, la déclaration finale PFO a finalement pu être signée, lors de la cérémonie de clôture du projet, par sept organisations paysannes, à savoir AGORA, AGRIDEA, l'ARPP, fenaco société coopérative, l'Inforama, l'USPF et l'USP.

Bilan des trois années écoulées et des sept projets pilotes :

- Les paysannes veulent trouver leur place dans les organisations agricoles par leurs propres moyens.
- Les formations continues ciblées permettent de renforcer les compétences et la confiance en soi des femmes.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



- Être en contact avec des femmes sur le point de faire partie d'organes directeurs est motivant et encourageant.
- Le renforcement de la coopération avec des organisations à dominante masculine ouvre des perspectives aux hommes et aux femmes.

Certaines actions pilotes du projet PFO sont poursuivies après leur achèvement :

- *Mesures de formation* : L'USPF, en Suisse alémanique, ainsi qu'AGORA, l'ARPP et Prométerre, en Suisse romande, mettront au point les cours PFO avec le concours d'AGRIDEA et les proposeront aussi en 2019/2020.
- *Déclaration finale PFO* : La campagne « FuMidL » a pour objectif de trouver d'autres signataires de la déclaration.
- *Rapport final PFO* : AGRIDEA a mis en ligne le rapport du projet PFO sous la forme d'un livre numérique et continuera, si nécessaire, à mettre le document à jour. # version complète du rapport du projet PFO (e-book)

Une chose est d'ores et déjà certaine : l'égalité de traitement ne pourra être garantie que si les hommes et les femmes reconnaissent de la même manière l'importance de cette question et l'abordent conjointement.

Ueli Straub, AGRIDEA, groupe Entreprise, famille, diversification, ulrich.straub@agridea.ch



Le divorce dans l'agriculture

En Suisse, le nombre de divorces a fortement augmenté depuis la fin des années 1960, y compris dans le monde agricole. La forte interdépendance de la vie professionnelle et de la vie privée rend le divorce particulièrement complexe dans l'agriculture. L'exploitation offre à la fois du travail à la famille, des moyens de subsistance, un logement et des loisirs et constitue donc l'élément central de la vie d'une famille d'agriculteurs : une dissolution du mariage a des conséquences profondes pour toutes les parties concernées et pour l'exploitation.

Créer une base de données

Afin de constituer une base de données détaillée sur les divorces dans l'agriculture suisse, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL a mené un projet de recherche avec des partenaires sur le terrain. Elle a analysé le déroulement des divorces, la manière dont sont prises les décisions financières, juridiques et relatives à l'exploitation, les points litigieux et la perception par les personnes concernées de la situation financière, sociale et relative à l'exploitation après le divorce.

Les données ont été recueillies au moyen d'une enquête, réalisée par écrit au printemps 2018. Cette enquête était très complète et comprenait des questions allant du mariage à la situation actuelle en passant par la séparation et le divorce. Sur les 500 répondants, 60 agriculteurs divorcés (25 femmes et 35 hommes) ont rempli le questionnaire intégralement. Bien que l'échantillon ne soit pas représentatif, il reflète néanmoins la variété des exploitations agricoles suisses, qu'il s'agisse de leur type ou de leur taille et de l'âge moyen des chefs d'exploitation. Afin d'approfondir les résultats de l'enquête, une entrevue a été menée avec trois des agricultrices participantes et quatre agriculteurs. Les résultats des deux sources de données ont été présentés aux partenaires sur le terrain, qui les ont validés et complétés grâce à leur expérience pratique.

Différences par rapport au reste de la population

Les résultats de l'enquête montrent que, dans l'agriculture, la durée moyenne du mariage avant le divorce est de 21 ans, soit nettement plus que dans l'ensemble de la population suisse (15 ans). Les femmes avaient en moyenne 46 ans au moment du divorce, les hommes 49.

Au moment du mariage, l'un des époux ou les deux étaient au courant des conséquences juridiques du régime matrimonial dans 65 % des cas. Par contre, 35 % des répondants ont indiqué que les deux conjoints n'en avaient aucune idée précise. Indépendamment de la connaissance des conséquences juridiques du régime matrimonial, les participants ont sollicité une aide spécifique auprès de diverses sources. Tant dans l'enquête que dans les entretiens, il a été souligné qu'il était important qu'un tel expert connaisse les spécificités agricoles en cas de divorce.

Enquête sur le divorce dans l'agriculture suisse

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Question : « À qui avez-vous demandé de l'aide ? »

Réponses

Avocat commun	24 %
Vulgarisateur agricole	24 %
Médiateur	18 %
Avocat de chaque partie	18 %
Aide juridique ponctuelle extérieure	6 %
Sans aide extérieure	4 %
« Interessengemeinschaft geschiedener & getrenntlebender Männer (IGM) »	4 %
Tribunal	2 %
Autre réponse	2 %

Source : HAFL 2019

L'enquête a également révélé que 18 % de la population agricole suisse était impliquée dans des procédures de divorce litigieuses, presque deux fois plus que le reste de la population suisse (environ 10 %).

Conséquences du divorce sur l'exploitation

Lors de l'élaboration des conventions de divorce (accord sur les conséquences secondaires du divorce), la liquidation du régime matrimonial, c'est-à-dire le partage des biens, est la question qui a donné lieu aux discussions les plus longues chez plus de la moitié des couples (53 %) avant qu'un accord ne soit trouvé. Parmi ceux qui sont parvenus à un accord sans procédure litigieuse, 72 % ont délibérément renoncé à leurs propres revendications. Les femmes étaient 3,3 fois plus susceptibles que les hommes de céder. La poursuite de l'exploitation était la motivation principale. Aucune exploitation agricole n'a dû d'ailleurs être vendue en dehors de la famille en raison du divorce. Dans 83 % des cas, un conjoint a poursuivi l'exploitation en tant qu'exploitant à titre personnel. Les partenaires sur le terrain confirment ce résultat, bien qu'ils connaissent des cas dans lesquels la ferme a dû être vendue à l'extérieur de la famille à la suite d'un divorce. Cependant, cette cession était liée à un surendettement excessif et non aux exigences financières des ex-époux.

Sur les participants à l'enquête, 25 hommes et une femme ont continué à exploiter la ferme en tant qu'exploitants à titre personnel. Indépendamment du temps qui s'est écoulé depuis le divorce, il existe de grandes différences dans l'évolution des fonds propres des exploitations : dans 36 % des cas, la constitution annuelle de fonds propres se situe dans la même fourchette ou est plus élevée qu'avant le divorce, dans un quart des cas la constitution annuelle de fonds propres est inférieure à celle d'avant le divorce ou fluctue annuellement et elle est négative dans 14 % des cas.

La vie après le divorce

Au plan personnel, chaque répondant a vécu des aspects à la fois positifs et négatifs au cours du processus de séparation et de divorce. L'aspect le plus négatif est la perte de la vie familiale quotidienne (43 %), suivie par l'impact négatif sur les enfants (40 %), aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'enquête a aussi révélé que la perte de l'environnement quotidien était plus lourdement vécue par les femmes que par les hommes. En revanche, les

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



hommes sont plus nombreux que les femmes à voir dans la charge de travail accrue un aspect négatif du divorce. Malgré l'expérience dramatique du divorce, 96 % des personnes interrogées divorcées depuis plus de cinq ans sont généralement satisfaites ou très satisfaites de leur situation actuelle.

L'avenir personnel est perçu positivement par la plupart des répondants, peu importe depuis quand le divorce a eu lieu : 38 % des agriculteurs divorcés sont très confiants et 48 % sont confiants quant à leur avenir, 12 % sont partagés et seulement 2 % sont moins confiants quant à leur propre avenir. Le fait de se remettre en couple a une influence positive sur l'avenir personnel ; les personnes qui retrouvent un partenaire sont de nouveau beaucoup plus confiantes.

Conclusions et suivi

Comme le nombre de divorces dans l'agriculture augmente, il importe que les couples soient conscients des conséquences juridiques du mariage. Il conviendrait donc de discuter des implications juridiques avant le mariage et de prendre des dispositions communes pour le divorce. Quels que soient les résultats de l'enquête, chaque divorce reste un cas unique. La façon dont les ex-époux dissolvent le mariage, clarifient les conséquences du divorce et gèrent cette expérience marquante est très individuelle et dépend de nombreux facteurs. Les résultats et les conclusions ont été transformés en un outil destiné aux couples et aux familles d'agriculteurs. L'objectif de cet instrument est de soutenir les personnes directement concernées par le divorce et de fournir des renseignements utiles.

Christine Burren, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, christine.burren@bfh.ch



Assurances sociales

Les assurances sociales et les institutions privées forment le dispositif de sécurité sociale suisse. Celui-ci protège la population agricole ou non agricole. Les assurances sociales telles que l'AVS, l'AI, mais aussi l'assurance maladie et l'assurance accidents garantissent les agriculteurs et leurs familles contre les risques dont les conséquences financières excèdent les capacités de l'individu.

» [Assurances sociales](#)

Faute de données, il n'est pas possible de procéder à une évaluation par catégorie professionnelle dans la plupart des assurances sociales. L'étude ci-après se limite donc au revenu de l'AVS, aux allocations familiales du secteur agricole et à l'aide sociale.

Assurance-vieillesse et survivants

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est l'un des principaux éléments du dispositif de prévoyance en Suisse pour les retraités ainsi que les conjoints et les enfants survivants. Elle doit couvrir les besoins vitaux des assurés en cas de perte de revenu due à l'âge ou au décès du soutien de famille. Instituée en 1948, la rente AVS dépend du revenu soumis à cotisation durant la vie active ainsi que, le cas échéant, des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.

» [AVS](#)

Les statistiques sur le revenu AVS portent sur tous les revenus soumis à l'AVS pendant une année de cotisation, indépendamment de la durée de l'activité.

La statistique la plus récente date de 2015 : on y recense environ 5,6 millions de cotisants (personnes actives ou non actives). Sur les quelque 5,1 millions de cotisants actifs âgés de 18 à 63 ou 64 ans (excepté les personnes vivant exclusivement d'un revenu de remplacement tel que les indemnités journalières AI), 50 300 sont des agriculteurs et agricultrices ou paysannes indépendants. Le revenu AVS provenant de l'activité agricole constituait la part la plus élevée du revenu AVS total pour 33 500 agriculteurs (76 %) et 4700 agricultrices ou paysannes (77 %). Près de la moitié des cotisants indépendants du secteur agricole exerçaient une autre activité lucrative en dehors de l'exploitation.

Revenu annuel soumis à l'AVS des indépendants travaillant dans l'agriculture¹ (Personnes âgées de 18 à 63 ou 64 ans²)

Revenu AVS 2015	Nombre	Total du revenu AVS moyen (moyenne arithmétique)	Part provenant de l'agri-culture	Part provenant d'une autre activité lucrative ³	Âge moyen
		Fr.	Fr.	Fr.	Ans
Hommes	44 100	71 700	52 400	19 300	48,4
Femmes	6 100	41 600	30 300	11 200	48,6
Total ou valeur moyenne	50 300	68 100	49 700	18 300	48,4

¹ Évaluation spécifique² Il n'est pas tenu compte des personnes actives l'année où elles ont atteint l'âge de l'AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge de l'AVS (65+ ans ou 66+ ans).³ Personnes sans autre activité lucrative : le montant de 0 franc est employé pour calculer la valeur moyenne. Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ; état avril 2019

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Les revenus inscrits dans les comptes AVS individuels sont transmis chaque année par les caisses de compensation à la Centrale de compensation (CdC). Cette transmission varie selon les types de cotisations. Ainsi, les indépendants du secteur agricole sont enregistrés sous un type de cotisation séparé (genre de cotisation 9). Un revenu (2015 : 9333 fr.) est inscrit dans le compte individuel des indépendants qui ne versent que la cotisation AVS minimale sans indiquer de revenu. C'est le cas de 16 % des agriculteurs, soit de 6300 hommes et de 1700 femmes. Il convient de préciser que tous les indépendants ont pu réduire leur revenu soumis à l'AVS en rachetant des années de cotisations dans la prévoyance professionnelle, mais que l'on ignore l'importance de cette réduction.

En 2015, les femmes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture étaient presque deux fois plus nombreuses qu'en 2000 (2000 : 3400 ; 2015 : 6100). Le revenu provenant de cette activité indépendante a augmenté de plus de 14 000 francs entre 2000 et 2015 (2000 : 16 400 fr. ; 2015 : 30 300 fr.).

Allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges familiales. Contrairement aux prestations des autres assurances sociales, elles sont destinées, non pas à remplacer un revenu, mais à le compléter.

» [Allocations familiales dans l'agriculture](#)

Dans le secteur agricole, les allocations familiales sont exclusivement accordées aux agriculteurs, aux exploitants d'alpages, aux pêcheurs professionnels et aux employés agricoles.

Les allocations familiales des employés agricoles sont partiellement financées par leurs employeurs. La part restante et le coût des allocations familiales des agriculteurs sont couverts aux deux tiers par la Confédération et à un tiers par les cantons. Tous les autres indépendants actifs hors de l'agriculture reçoivent des allocations familiales financées par leurs propres cotisations.

Montants des allocations familiales dans l'agriculture

Type d'allocation	Montant
	Fr.
Allocation pour enfant ¹ (de moins de 16 ans)	200
Allocation de formation professionnelle ¹ (enfant de 16 à 25 ans)	250
Allocation de ménage	100

¹ Montant majoré de 20 francs dans les régions de montagne Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle dans le secteur agricole correspond aux montants minimaux fixés dans la loi sur les allocations familiales (LAFam). Ces montants sont majorés de 20 francs dans la région de montagne. Les employés agricoles reçoivent en plus une allocation de ménage mensuelle de 100 francs. Il existe également d'autres allocations dans certains cantons.

Allocations familiales versées à l'agriculture en 2018 selon la LFA

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



	Bénéficiaires	Allocations annuelles	Allocations moyennes (par an)
	Nombre	Millions de francs	Francs
Employés agricoles	8 261		
Allocations pour enfant	8 513	15,951	1 874
Allocations de formation professionnelle	2 420	5,313	2 195
Allocations de ménage	7 668	7,107	927
Agriculteurs et agricultrices	12 978		
Allocations pour enfant	21 103	47,568	2 254
Allocations de formation professionnel	9 093	22,341	2 457
Total	21 239	98,280	4 627

Sans les exploitants d'alpages et les pêcheurs professionnels Il n'est versé qu'une allocation par enfant. Les bénéficiaires d'allocations qui ne reçoivent qu'une allocation de ménage ne sont pas tous recensés. Source : OFAS

Les allocations familiales versées dans le secteur agricole ont enregistré un net recul ces dernières années. Ce phénomène est principalement dû à deux facteurs : l'évolution structurelle dans l'agriculture et le nombre croissant de familles paysannes à percevoir, en raison d'une modification législative, des allocations en vertu de la loi sur les allocations familiales (LAFam) plutôt que de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA). En 2009, les allocations familiales octroyées dans le secteur agricole s'élevaient encore à 150 millions de francs, tandis qu'en 2018, elles n'étaient plus que de 98 millions de francs.

Aide sociale

La Constitution fédérale garantit un droit à toute personne séjournant en Suisse et se trouvant dans le besoin : celui d'obtenir de l'aide. Les cantons accordent des prestations d'aide sociale aux personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins ou à ceux de leur famille. La compétence et l'exécution des dispositions sur l'aide sociale sont organisées d'une manière qui varie selon le canton ou la commune.

» [Aide sociale](#)

Personnes actives bénéficiaires de l'aide sociale dans l'agriculture en 2017¹

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



	Dossiers	Personnes assistées(adultes et enfants)
	Nombre	Nombre
Indépendants	45	71
Employés	191	381
Autres actifs du ménage	266	440
Actifs résidant de façon permanente dans un établissement ou autrement	28	28
Totalité des actifs	530	920

¹ Évaluation spécifique : dossiers de personnes actives bénéficiant de l'aide sociale dans l'agriculture en fonction de la situation professionnelle. Les données sur le secteur (agriculture) qui figurent dans la statistique de l'aide sociale manquent de précision (forte proportion de valeurs non disponibles). Les chiffres présentés ici doivent être considérés comme une approximation. Unité considérée : dossiers d'aide sociale dans lequel le demandeur est actif professionnellement dans l'agriculture (y c. sylviculture et pêche) et dont l'âge se situe entre 15 et 64 ans. Source : Office fédéral de la statistique (OFS) ; depuis 2009, les résultats de la statistique de l'aide sociale suisse sont basés sur un recensement complet dans tous les cantons.

Cette évaluation spécifique de la statistique de l'aide sociale répertorie uniquement les cas où la personne travaillait dans l'agriculture au moment du dépôt de la demande et est toujours dans cette situation : en 2017, l'aide sociale a été accordée dans 530 cas (490 cas lors de la première évaluation spécifique en 2013). Les dépenses nettes moyennes par an et par bénéficiaire de l'aide sociale sont d'environ 10 100 francs (toutes les personnes percevant ce type d'aide), soit 9 millions de francs pour les personnes travaillant dans l'agriculture.

Comme il faut prouver que l'on est dans le besoin pour avoir droit à des prestations sociales, la situation financière du ménage et de l'exploitation ainsi que des informations d'ordre privé doivent être communiqués aux services publics concernés. Or, cette démarche va à l'encontre des valeurs profondément ancrées dans la mentalité des familles paysannes, comme l'autonomie, l'indépendance et le libre arbitre. En outre, le lien étroit existant entre l'exploitation et le ménage constitue un autre obstacle aux démarches à entreprendre pour obtenir une aide sociale. C'est pourquoi les paysannes et les agriculteurs préfèrent « se serrer la ceinture » pendant les périodes difficiles et vivre sur leurs réserves (extrait de « Conditions de vie et stratégie d'adaptation des ménages agricoles en situation difficile » de S. Contzen, E. Crettaz et J. Forney et al., 2015).

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Protection des terres agricoles

En Europe, nombre de pays sont confrontés aux mêmes défis que la Suisse s'agissant de la diminution des terres agricoles. Une comparaison des différentes approches de préservation des terres agricoles montre que la Suisse dispose d'un instrument efficace sous la forme d'un plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA). Mais celui-ci doit être adapté aux défis à venir. La révision du plan sectoriel SDA a été lancée en 2015 et est presque achevée. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sauvegarder, à l'avenir aussi, les précieuses terres agricoles.

Autres pays, autres instruments : différentes approches pour la protection des terres agricoles

Au cours des dernières décennies, le développement des zones habitées et des infrastructures a entraîné une perte constante de terres agricoles dans les pays industrialisés. Diverses mesures ont été prises pour enrayer cette tendance. Une comparaison des instruments de protection des terres agricoles en Suisse et dans certains pays européens (étude WSL, 2016) met en lumière de nettes différences. Cela est dû, entre autres, aux différents systèmes de planification et à la répartition des compétences entre les échelons de l'administration publique. Cependant, des similitudes ont également été relevées.

La plupart des pays définissent plusieurs types de surfaces agricoles prioritaires aux niveaux national et régional afin de sauvegarder des sols particulièrement fertiles (p. ex. en Allemagne, en Autriche, en France, en Grande-Bretagne et au Portugal). Ces surfaces prioritaires facilitent le pilotage du développement territorial et mettent en avant la sauvegarde des terres agricoles dans la pesée des intérêts. Le plan sectoriel suisse SDA définit également des surfaces agricoles prioritaires en se focalisant sur la sécurité alimentaire.

Ce qui est particulier – et unique en Europe – dans le plan sectoriel SDA, c'est qu'il définit une surface minimale d'assolement qu'il convient de sauvegarder. L'étude précitée porte une appréciation positive sur cette réglementation contraignante. Il est à noter cependant que l'absence d'objectifs quantitatifs signifie que l'instrument des zones prioritaires n'assure souvent pas une protection à long terme des terres agricoles, car de fait ces zones se réduisent au fil des ans au profit du développement économique.

D'autres modèles s'attaquent à la consommation de terres : l'Allemagne, l'Autriche et la France ont fixé des objectifs nationaux d'utilisation maximale des sols par l'habitat et les infrastructures. Dans plusieurs pays (Bulgarie, République tchèque, Slovaquie, Pologne), un prélèvement est dû lors du changement d'affectation des terres agricoles. La combinaison de différentes approches est également pratiquée (Pays-Bas).

Dans l'ensemble, les résultats de l'étude indiquent que la meilleure façon d'assurer une protection efficace des terres agricoles consiste à mettre en œuvre à l'échelle nationale plusieurs instruments se renforçant les uns les autres pour sauvegarder ces terres et gérer l'évolution de l'habitat. En Suisse, la première révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire a amélioré les conditions d'un pilotage de la densification du bâti. Sont également considérées comme importantes les spécifications quantitatives qui rendent les objectifs de protection mesurables, comme c'est le cas dans le plan sectoriel SDA. En tout état de cause, la condition préalable fondamentale à l'efficacité d'un instrument est sa mise en œuvre cohérente.

Un plan sectoriel des surfaces d'assolement remanié pour les défis à venir

L'HOMME > SOCIÉTÉ

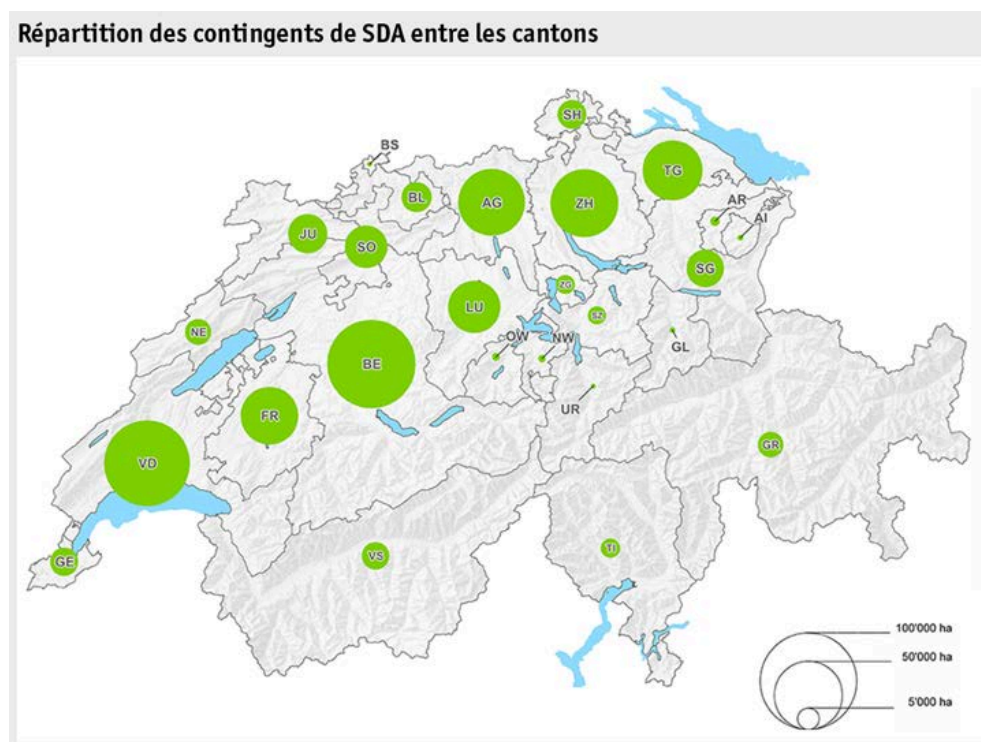


La comparaison des instruments de protection des terres agricoles entre les différents pays aboutit, dans l'ensemble, à une appréciation positive du plan sectoriel SDA. Remontant à 1992, le plan a cependant vieilli et présente aussi des faiblesses, en particulier dans le domaine des bases de données, qui varient considérablement d'un canton à l'autre. Un défi majeur est la préservation à long terme de la fertilité des sols des SDA. En outre, les terres agricoles restent cependant menacées.

Face à ces défis, le Conseil fédéral a décidé en 2015 de réviser le plan sectoriel SDA. L'objectif est de renforcer le plan sectoriel tout en évaluant des assouplissements, afin de maintenir une marge de manœuvre pour le développement territorial. La révision a été réalisée sous la conduite de l'Office fédéral du développement territorial en collaboration avec les Offices fédéraux de l'agriculture et de l'environnement et est en voie d'achèvement. Les travaux se sont appuyés sur les recommandations d'un groupe d'experts qui ont procédé à un examen critique du plan sectoriel entre 2016 et 2018.

L'élément central du plan sectoriel reste la fixation d'un minimum de 438 460 ha de surfaces d'assolement à sauvegarder dans toute la Suisse. Chaque canton doit garantir un contingent fixe en fonction de sa taille, de son environnement naturel et des conditions climatiques.

Répartition des contingents de SDA entre les cantons



Source : Office fédéral du développement territorial

Le plan sectoriel a été mis à jour et des principes contraignants pour les autorités ont été formulés pour les SDA. Ces règles devraient contribuer à ralentir la consommation de terres agricoles de grande valeur ou, si elle ne peut être évitée, à la compenser par la valorisation de sols dégradés. Les cantons conservent ainsi une marge de manœuvre.

L'état actuel peut être consulté sur la page d'accueil de l'Office fédéral du développement territorial : [lien](#)

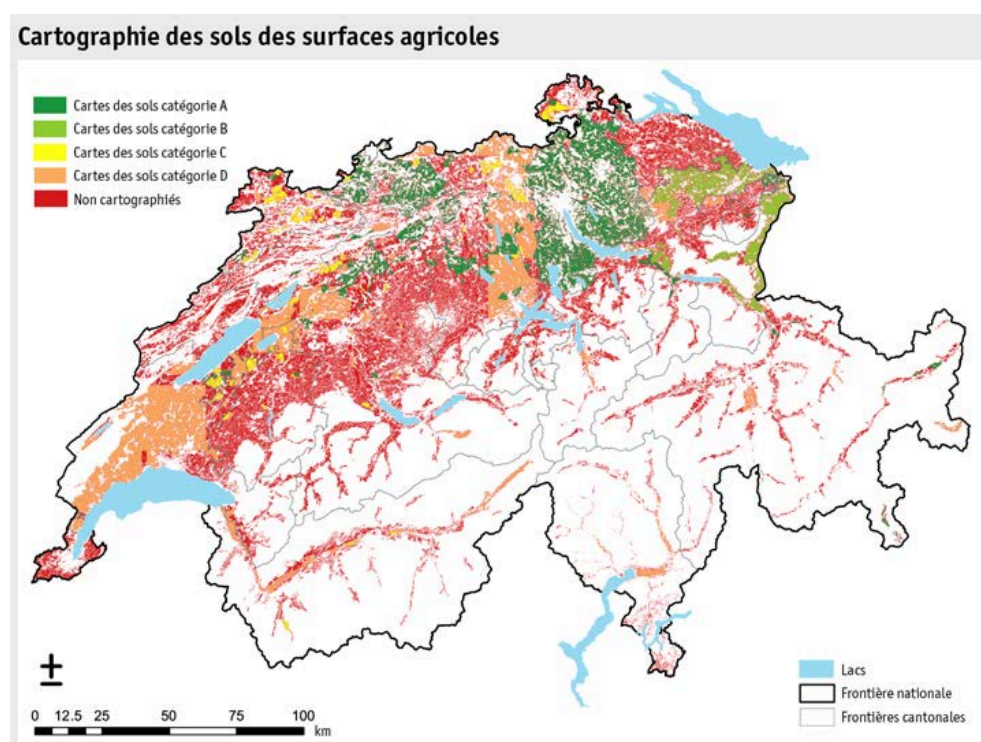


Le défi : compléter les données relatives au sol

Les experts soulignent depuis longtemps qu'une protection efficace des terres agricoles nécessite non seulement des instruments de contrôle appropriés, mais aussi des données complètes et uniformes sur les sols. Sans une description fiable des sols, il n'est guère possible de sauvegarder à long terme des sols particulièrement précieux. Par rapport à d'autres pays, comme l'Allemagne et l'Autriche, la Suisse dispose d'une base de données moins bonne à cet égard.

Une étude (Rehbein et al., 2019) commandée dans le cadre de la révision du plan sectoriel SDA indique l'état actuel de la cartographie des sols en Suisse :

Cartographie des sols des surfaces agricoles



Source : Rehbein et al., 2019

Cartographie des sols des terres agricoles selon les statistiques de superficie NOAS04 (classes 6 – 8), présentée selon les informations existantes sur les sols catégorisés.

On dispose d'informations d'une qualité suffisante sur les sols pour seulement 13 % des terres agricoles, soit environ 127 000 ha (catégorie A, vert foncé). Pour 6 % des surfaces, on dispose d'informations plus anciennes qui doivent être retravaillées (catégorie B, vert clair) ou vérifiées sur le terrain (catégorie C, jaune). Pour 81 % des terres agricoles, soit 784 000 ha, il n'existe pas de cartes des sols d'une qualité suffisante (catégorie D, orange), voire on ne dispose d'aucune carte (rouge). Ces surfaces devront être nouvellement cartographiées.

D'après les estimations du Programme national de recherche PNR 68 « Utilisation durable de la ressource sol » (Keller et al., 2018), l'établissement de cartes pour tout le territoire coûterait entre 200 et 500 millions de francs. Chaque franc investi dans le recensement des informations sur les sols générerait une plus-value de 2 à 13 francs, découlant par exemple d'une réduction des coûts des dommages ou d'une optimisation de l'utilisation du sol. Il existe

L'HOMME > SOCIÉTÉ



des méthodes de cartographie qui combinent les études sur le terrain et les méthodes modernes de télédétection.

Perspectives : évaluation de la fonction du sol

Une nouvelle phase de la révision du plan sectoriel SDA est déjà à l'étude. Il convient d'examiner les possibilités supplémentaires découlant de l'obtention complète des données sur les sols. Il s'agit notamment d'un outil d'évaluation de la fonction des sols, qui est déjà utilisé dans plusieurs Länder allemands et autrichiens (WSL, 2016). L'instrument tient compte de la multifonctionnalité du sol en tant que ressource et permet de cartographier les informations sur les sols d'une manière conviviale. Il constitue ainsi, à tous les niveaux, une base utile pour l'évaluation des sites et pour les pesées d'intérêts auxquelles doivent procéder les autorités en matière d'aménagement du territoire.

Irene Roth, OFAG, secteur Améliorations foncières, irene.roth@blw.admin.ch

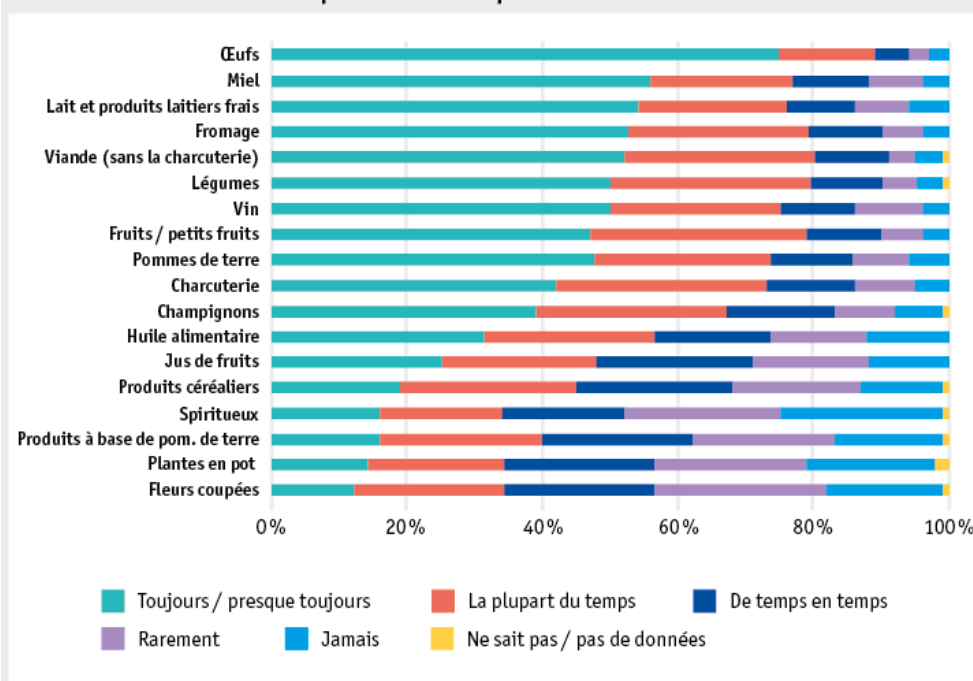


Comportement d'achat

Mandaté par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'institut d'études de marché Demoscope a réalisé en janvier 2019 un sondage représentatif auprès de 1006 personnes sur le thème du comportement d'achat. Cette enquête devait permettre de mieux connaître le comportement des consommateurs au moment du choix et de l'achat de denrées alimentaires.

Une liste de divers produits a été présentée aux personnes sondées. Il s'agissait de savoir quels produits les participants avaient achetés au cours des douze derniers mois, dans quels cas ils avaient tenu compte de l'origine et donné la préférence à un produit suisse. L'enquête cherchait également à cerner la raison principale de l'achat de produits helvétiques ainsi que l'avis des consommateurs au sujet des caractéristiques de l'agriculture suisse. L'origine joue un rôle important en particulier pour les produits issus d'animaux. Par exemple, 74 % des personnes interrogées ont déclaré en 2019 « toujours / presque toujours » vérifier le lieu de production des œufs. On constate que, par rapport aux résultats de 2017, la réponse « toujours / presque toujours » accuse un recul dans quatre catégories de produits, à savoir la viande sans la charcuterie (-5 points), la charcuterie (-3 points) ainsi que les légumes et les spiritueux (-1 point chacun).

Prise en considération de la provenance des produits 2019



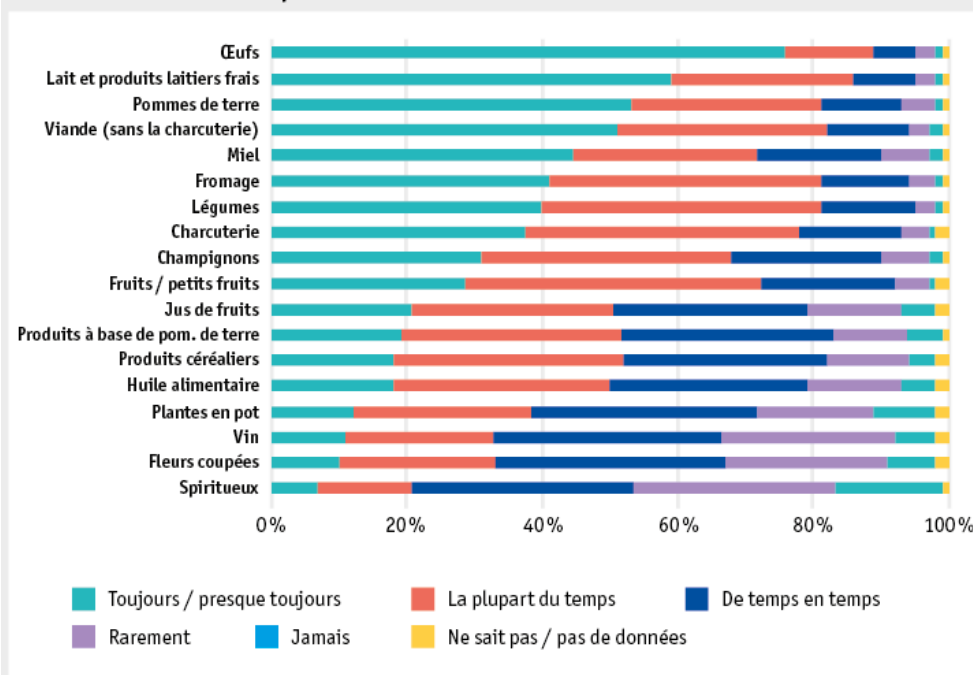
Source : Demoscope

Les produits suisses qui ont été privilégiés en 2019 par les consommateurs sont aussi ceux d'origine animale, en particulier les œufs (75 %) ainsi que le lait et les produits laitiers (59 %). La réponse « toujours / presque toujours » a enregistré une progression ou n'a pas changé par rapport aux résultats de 2017 dans la plupart des catégories de produits, à l'exception de la charcuterie(-3 points), des fruits / petits fruits (-2 points) ainsi que de la viande sans la charcuterie (-1 point).

L'HOMME > SOCIÉTÉ



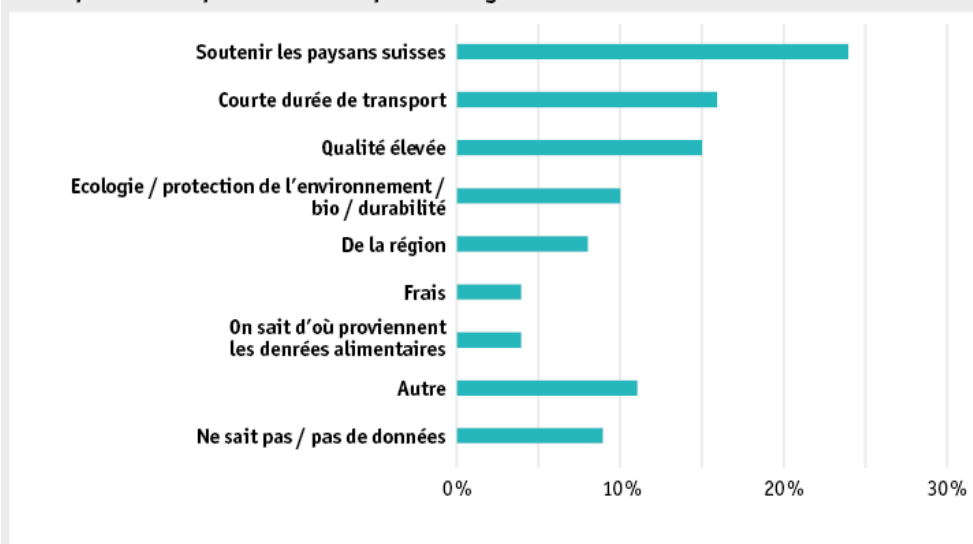
Préférence accordée aux produits suisses 2019



Source : Demoscope

Les participants ont été invités pour la première fois à citer spontanément la principale raison qui les a incités à acheter des produits agricoles suisses. Les réponses les plus fréquentes ont été « Soutien des paysans suisses » (24 %), « Courtes distances de transport » (16 %) et « Haute qualité » (15 %).

Principale raison pour l'achat de produits agricoles suisses 2019



Source : Demoscope

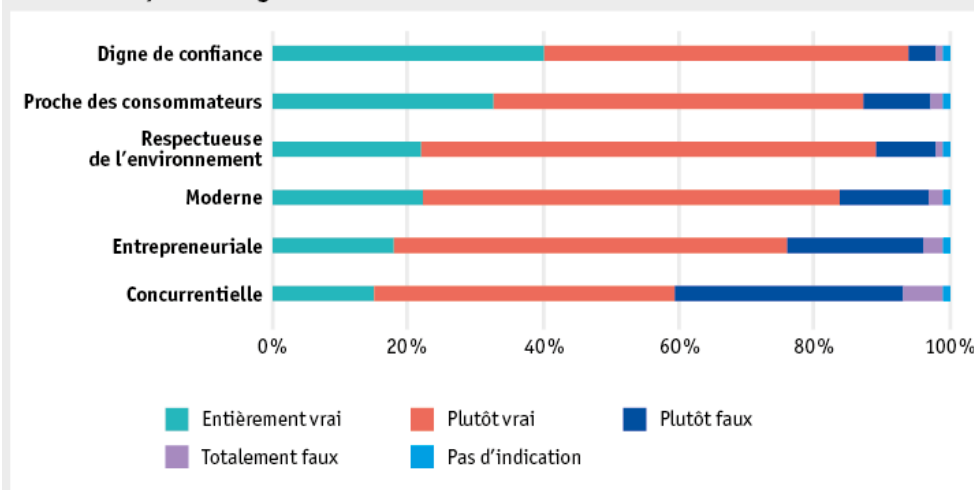
En 2019, 40 % des personnes interrogées ont considéré l'agriculture suisse comme « digne de confiance », 33 % comme « proche des consommateurs », 22 % comme « respectueuse de l'environnement » et « moderne ». Le critère « compétitive » est celui qui a recueilli le moins de suffrages (15 %). La réponse « tout à fait exact » a enregistré une nette baisse par rapport aux

L'HOMME > SOCIÉTÉ



résultats de 2017 pour la caractéristique « respectueuse de l'environnement » (-11 points). On constate une variation de +/-3 points pour les autres critères.

Caractéristiques de l'agriculture suisse



Source : Demoscope

Article Rapport agricole 2013, p. 76 Article Rapport agricole 2015 Article Rapport agricole 2017

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Introduction

Cette rubrique aborde l'évolution des structures et la conjoncture économique du secteur agricole.

L'accent est mis à cet égard sur le nombre d'exploitations et sur leur taille, sur le nombre de personnes qu'elles emploient, sur la surface agricole utile et sur le cheptel. En 2018, la Suisse comptait au total 50 852 exploitations agricoles, soit 1,5 % de moins qu'en 2017. Ces chiffres indiquent une évolution moins importante de l'évolution structurelle, en pourcentage, par rapport aux années précédentes.

La rubrique présente aussi la situation économique de l'agriculture, tant au plan de l'ensemble du secteur qu'à celui des exploitations. Le revenu net d'entreprise du secteur s'est élevé en 2018 à 3,083 milliards de francs, une augmentation de 106 millions de francs par rapport à 2017. Chaque exploitation a en moyenne atteint un revenu de 70 600 francs en 2018, soit 4,1 % de plus que l'année précédente.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Exploitations

En 2018, la Suisse comptait au total 50 852 exploitations, soit 768 de moins que l'année précédente (-1,5 %).

» [Relevé des structures agricoles 2018](#)

Évolution du nombre d'exploitations par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation en %
	2000	2017	2018	2000 - 2018	2017 - 2018
0 - 3 ha	8 371	5 440	5 342	-2,5	-1,8
3 - 10 ha	18 542	9 511	9 271	-3,8	-2,5
10 - 20 ha	24 984	15 324	14 873	-2,8	-2,9
20 - 30 ha	11 674	10 725	10 576	-0,5	-1,4
30 - 50 ha	5 759	7 870	7 944	1,8	0,9
> 50 ha	1 207	2 750	2 846	4,9	3,5
Total	70 537	51 620	50 852	-1,8	-1,5

Source : OFS

Durant les 18 premières années du nouveau millénaire, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 19 685 unités au total, soit de 1,8 % par année. Le recul absolu le plus important au cours de cette période concerne les exploitations de la classe de grandeur 10 à 20 ha. En revanche, le nombre d'exploitations d'une taille plus grande que 30 hectares a augmenté.

Évolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2017	2018	2000 - 2018	2017 - 2018
0 - 3 ha	654	645	638	-0,1	-1,1
3 - 10 ha	1 116	1 081	1 090	-0,1	0,8
10 - 20 ha	418	852	841	4,0	-1,3
20 - 30 ha	95	328	344	7,4	4,9
30 - 50 ha	52	185	198	7,7	7,0
> 50 ha	11	42	46	8,3	9,5
Total	2 346	3 133	3 157	1,7	0,8

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



En 2018, on comptait 3157 exploitations dirigées par une femme, ce qui représente 6,2 % de l'ensemble des exploitations. Entre 2000 et 2018, le nombre d'exploitations agricoles dirigées par une femme a augmenté de 811 unités, soit de 1,7 % par an.

Par rapport à l'ensemble des exploitations, les exploitations dirigées par une femme sont surreprésentées dans la classe de grandeur jusqu'à 10 ha, et au contraire sous-représentées dans les classes de grandeur à partir de 10 ha. Cela signifie que les exploitations dirigées par une femme ont tendance à être plus petites que la moyenne. On observe toutefois une nette évolution vers les classes de grandeur aux surfaces plus grandes.

Évolution du nombre d'exploitations par région

Région	Nombre d'ex- ploitations 2000	Nombre d'ex- ploitations 2017	Nombre d'ex- ploitations 2018	Variation annuelle en % 2000 - 2018	Variation annuelle en % 2017 - 2018
Région de plaine	31 612	22 940	22 586	-1,9	-1,5
Région des collines	18 957	14 377	14 174	-1,6	-1,4
Région de montagne	19 968	14 303	14 092	-1,9	-1,5
Total	70 537	51 620	50 852	-1,8	-1,5

Source : OFS

Dans les différentes régions, le taux de diminution annuel le plus élevé entre 2000 et 2018 concerne la région de montagne et la région de plaine, avec 1,9 % (contre 1,6 % dans la région des collines). L'année sous rapport, la différence entre les régions était minime.

Évolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par région

Région	Nombre d'ex- ploitations 2000	Nombre d'ex- ploitations 2017	Nombre d'ex- ploitations 2018	Variation annuelle en % 2000 - 2018	Variation annuelle en % 2017 - 2018
Région de plaine	924	1 304	1 325	2,0	1,6
Région des collines	580	830	813	1,9	-2,0
Région de montagne	842	999	1 019	1,1	2,0
Total	2 346	3 133	3 157	1,7	0,8

Source : OFS

En 2018, la répartition de ces exploitations par région était semblable à celle des autres exploitations. Dans la région de plaine et des collines, la part était un peu moins élevée que pour l'ensemble des exploitations (42 % contre 44 % et 26 % contre 28 %, respectivement) ; dans la région de montagne, cette part était légèrement plus élevée (32 % contre 28 %).

Évolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel, par région

EXPLOITATION > STRUCTURES



Merkmal	Nombre d'ex- ploitations	Nombre d'ex- ploitations	Nombre d'ex- ploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2017	2018	2000 – 2018	2017 – 2018
Haupterwerbsbetriebe					
Talregion	23 536	16 970	16 817	-1,9	-0,9
Hügelregion	13 793	10 138	9 989	-1,8	-1,5
Bergregion	11 910	9 608	9 529	-1,2	-0,8
Total	49 239	36 716	36 335	-1,7	-1,0
Nebenerwerbsbetriebe					
Talregion	8 076	5 970	5 769	-1,9	-3,4
Hügelregion	5 164	4 239	4 185	-1,2	-1,3
Bergregion	8 058	4 695	4 563	-3,1	-2,8
Total	21 298	14 904	14 517	-2,1	-2,6
Caractéristiques	Nombre d'ex- ploitations	Nombre d'ex- ploitations	Nombre d'ex- ploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2017	2018	2000 – 2018	2017 – 2018
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	23 536	16 970	16 817	-1,9	-0,9
Région des collines	13 793	10 138	9 989	-1,8	-1,5
Région de montagne	11 910	9 608	9 529	-1,2	-0,8
Total	49 239	36 716	36 335	-1,7	-1,0
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	8 076	5 970	5 769	-1,9	-3,4
Région des collines	5 164	4 239	4 185	-1,2	-1,3
Région de montagne	8 058	4 695	4 563	-3,1	-2,8
Total	21 298	14 904	14 517	-2,1	-2,6

Source : OFS

Atteignant 1,7 % par an, le taux de diminution des exploitations à plein temps entre 2000 et 2018 a été dans l'ensemble un peu moins élevé que celui des exploitations à temps partiel, qui s'est élevé à 2,1 % par an. On constate cependant d'importantes différences entre les régions. La diminution des exploitations à plein temps dans les régions de plaine et des collines, respectivement de 1,9 % et de 1,8 %, est plus marquée que dans la région de montagne (-1,2 %). Il en va autrement des exploitations à temps partiel : le recul de 3,1 % observé dans la région de montagne est de loin le plus marqué, suivi par la région de plaine (1,9 %) et par la région des collines (1,2 %). Entre 2017 et 2018, les taux de diminution les plus

EXPLOITATION > STRUCTURES



élevés concernaient les exploitations à temps plein dans la région des collines (-1,5 %) et les exploitations à temps partiel dans la région de plaine (-3,4 %).

Évolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel dirigées par des femmes, par région

Caractéristiques	Nombre d'ex- ploitations 2000	Nombre d'ex- ploitations 2017	Nombre d'ex- ploitations 2018	Variation annuelle en % 2000 - 2018	Variation annuelle en % 2017 - 2018
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	331	715	763	4,7	6,7
Région des collines	175	386	379	4,4	-1,8
Région de montagne	211	419	428	4,0	2,1
Total	717	1 520	1 570	4,5	3,3
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	593	589	562	-0,3	-4,6
Région des collines	405	444	434	0,4	-2,3
Région de montagne	631	580	591	-0,4	1,9
Total	1 629	1 613	1 587	-0,1	-1,6

Source : OFS

Dans le cas des exploitations dirigées par des femmes, la répartition entre exploitations à plein temps et exploitations à temps partiel est différente par rapport à la situation générale. Si environ 72 % des exploitations totales sont gérées à plein temps, seulement près de la moitié des exploitations dirigées par une femme le sont. Depuis 2000 cette tendance est toutefois clairement à la hausse. Les exploitations à temps partiel dirigées par une femme ont augmenté dans la région de montagne entre 2017 et 2018 et diminué dans les deux autres régions.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Evolution des exploitations agricoles

Classes de grandeur ha	Exploitations		
	2000 nombre	2017 nombre	2018 nombre
0 – 1	3 609	2 199	2 123
1 – 3	4 762	3 241	3 219
3 – 5	5 393	2 581	2 519
5 – 10	13 149	6 930	6 752
10 – 15	13 812	7 865	7 632
15 – 20	11 172	7 459	7 241
20 – 25	7 244	6 086	5 988
25 – 30	4 430	4 639	4 588
30 – 40	4 168	5 359	5 435
40 – 50	1 591	2 511	2 509
50 – 70	921	1 912	1 941
70 – 100	209	628	677
> 100	77	210	228
Total	70 537	51 620	50 852

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Personnes actives

En 2018, 152 442 personnes étaient actives dans l'agriculture, soit 0,9 % de moins qu'un an auparavant.

Évolution du nombre de personnes actives

Caractéristiques		Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
		2000	2017	2018	2000 - 2018	2017 - 2018
Main-d'œuvre familiale	Hommes	101 685	74 712	73 523	-1,8	-1,6
	Femmes	64 292	45 162	44 274	-2,1	-2,0
	Total	165 977	119 874	117 797	-1,9	-1,7
dont :						
Chef d'exploitation	Hommes	74 724	48 487	47 695	-2,5	-1,6
	Femmes	2 346	3 133	3 157	1,7	0,8
	Total	77 070	51 620	50 852	-2,3	-1,5
Main-d'œuvre non familiale	Hommes	27 476	23 035	23 558	-0,9	2,3
	Femmes	10 340	10 955	11 087	0,4	1,2
	Total	37 816	33 990	34 645	-0,5	1,9
Personnes actives	Total	203 793	153 864	152 442	-1,6	-0,9

Source : OFS

Au total, l'emploi agricole a reculé d'un peu plus de 50 000 personnes entre 2000 et 2018. La diminution annuelle, de 1,6 %, est moins rapide que celle des exploitations. La proportion est plus élevée pour la main-d'œuvre familiale que pour la main-d'œuvre externe, soit respectivement près de 48 200 et 3200 personnes en moins. Depuis l'an 2000, le nombre de cheffes d'exploitation ne cesse d'augmenter parmi la main-d'œuvre familiale. L'année sous rapport, la main-d'œuvre externe a de nouveau augmenté, aussi bien en ce qui concerne les hommes que les femmes. Le nombre total de personnes actives dans l'agriculture a ainsi baissé de 0,9 % entre 2017 et 2018.

Évolution du nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel

EXPLOITATION > STRUCTURES



Caractéristiques	Nombre de personnes actives		Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	
	2000	2017		2018	2000 – 2018
Activité à plein temps					
Hommes	76 985	55 821	55 508	-1,8	-0,6
Femmes	19 010	12 579	12 765	-2,2	1,5
Total	95 995	68 400	68 273	-1,9	-0,2
Activité à temps partiel					
Hommes	52 176	41 926	41 573	-1,3	-0,8
Femmes	55 622	43 538	42 596	-1,5	-2,2
Total	107 798	85 464	84 169	-1,4	-1,5

Source : OFS

Au cours des 18 dernières années, le nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel a diminué respectivement de 1,9 % et de 1,4 % par an. Le recul est plus net pour l'activité à plein temps (-27 700 personnes), que pour l'activité à temps partiel (-23 600 personnes). On ne constate pratiquement pas de différence entre les sexes en ce qui concerne l'activité à temps partiel, tandis que la diminution est nettement plus marquée chez les femmes en ce qui concerne l'activité à plein temps. Au cours de l'année sous rapport, le nombre de personnes actives a augmenté en ce qui concerne les femmes actives à plein temps ; par contre le nombre de femmes actives à temps partiel et d'hommes actifs à temps partiel et à plein temps a baissé.

Évolution du nombre de personnes actives par région

Région	Nombre de personnes actives		Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	
	2000	2017		2018	2000 – 2018
Région de plaine	102 950	77 842	77 336	-1,6	-0,7
Région des collines	51 108	38 862	38 322	-1,6	-1,4
Région de montagne	49 735	37 160	36 784	-1,7	-1,0
Total	203 793	153 864	152 442	-1,6	-0,9

Source : OFS

Depuis l'an 2000, le recul du nombre de personnes actives dans l'agriculture est pratiquement identique dans toutes les régions. La diminution par rapport à l'an précédent est la moins marquée en région de plaine, avec -0,7 %.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Personnes occupées dans l'agriculture

Catégorie	Employés à plein temps			Employés à temps partiel			Total			
	2000	2017	2018	2000	2017	2018	2000	2017	2018	
Chefs d'exploitation	Hommes	49 339	32 885	32 385	25 385	15 602	15 310	74 724	48 487	47 695
	Femmes	524	1 209	1 238	1 822	1 924	1 919	2 346	3 133	3 157
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	8 749	7 923	7 749	18 212	18 302	18 079	26 961	26 225	25 828
	Femmes	14 281	7 336	7 348	47 665	34 693	33 769	61 946	42 029	41 117
Main-d'œuvre familiale total		72 893	49 353	48 720	93 084	70 521	69 077	165 977	119 874	117 797
Main-d'œuvre non familiale suisse étrangère	Hommes	10 836	7 663	7 735	5 125	3 793	3 841	15 961	11 456	11 576
	Femmes	2 592	1 694	1 731	4 194	3 808	3 689	6 786	5 502	5 420
Main-d'œuvre non familiale total	Hommes	8 061	7 350	7 639	3 454	4 229	4 343	11 515	11 579	11 982
	Femmes	1 613	2 340	2 448	1 941	3 113	3 219	3 554	5 453	5 667
Personnes occupées total		95 995	68 400	68 273	107 798	85 464	84 169	203 793	153 864	152 442

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



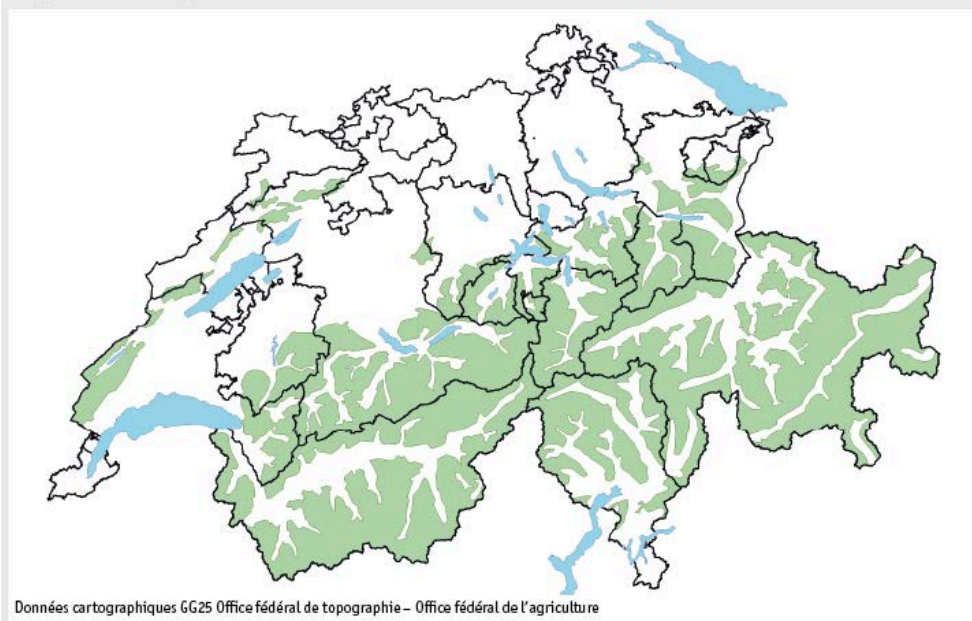
Exploitations d'estivage

Pour entretenir les vastes alpages suisses, il faut les exploiter. Le paysage cultivé a été façonné par le pacage. Or, cette pratique reste indispensable pour que la région d'estivage puisse conserver le rôle déterminant qu'elle joue aux plans de la sécurité alimentaire, de l'écologie et de la société. Car les alpages retournent à l'état de forêt s'ils ne sont pas entretenus.

Caractères distinctifs des exploitations d'estivage

Les exploitations d'estivage sont utilisées durant la saison d'alpage et servent à la mise à l'alpage de ruminants. Le caractère saisonnier de l'estivage constitue la principale différence avec les exploitations à l'année. Autre caractéristique : l'utilisation exclusive de surfaces herbagères, qui sont adaptées au site et exploitées de manière échelonnée. La région d'estivage comprend la surface utilisée par tradition pour l'économie alpestre. Les pâturages d'alpage se situent en général à une haute altitude mais, comme l'activité traditionnelle est déterminante, ils peuvent aussi se situer à une altitude plus basse. À l'étage inférieur, la région d'estivage est délimitée par rapport à la surface agricole utile ; par contre, à l'étage supérieur elle ne l'est pas par rapport aux surfaces improductives (pierriers, glaciers, rochers, etc.).

Région d'estivage



Données cartographiques GG25 Office fédéral de topographie – Office fédéral de l'agriculture

Source : OFAG

Maintien d'alpages ouverts

Le maintien d'alpages ouverts n'est possible qu'au moyen de l'estivage d'animaux consommant des fourrages grossiers. Il a été décidé de relever la contribution d'estivage à partir de 2014 pour garantir l'exploitation et l'entretien de ces précieuses surfaces. Une contribution de mise à l'alpage a également été introduite pour inciter les exploitations principales à estiver leurs animaux. La combinaison de ces deux mesures sert à garantir une charge en bétail suffisante pour éviter que les alpages soient à long terme envahis par les buissons et les arbres.

Utilisation durable de la région d'estivage

EXPLOITATION > STRUCTURES



Les alpages doivent être exploités durablement.

- Les exploitations d'estivage doivent être exploitées de façon appropriée et respectueuse de l'environnement, sans utilisation trop intensive ou trop extensive. Il faut utiliser les surfaces relevant de la protection de la nature conformément aux prescriptions.
- La fumure des surfaces pâturables doit en principe être effectuée avec des engrais produits sur l'alpage (fumier, lisier). Il est interdit d'épandre des engrais minéraux azotés et des engrais liquides ne provenant pas de l'alpage. L'apport d'autres engrais requiert une autorisation (phosphore ou chaux, etc.).
- Les animaux sont affouragés avec de l'herbe provenant de l'alpage. Un apport de fourrage limité est autorisé pour pallier des situations exceptionnelles dues aux conditions météorologiques ainsi que pour nourrir le cheptel laitier.
- Il faut protéger les pâturages contre l'embroussaillage et l'abandon à la friche. Il convient de lutter contre les plantes posant problème. Pour plus d'informations, il suffit de consulter sur le site Internet d'Agridea Montagne et alpages. Concernant les plantes posant problème, des informations plus poussées figurent sous www.patura-alpina.ch.

Évolution des exploitations d'estivage

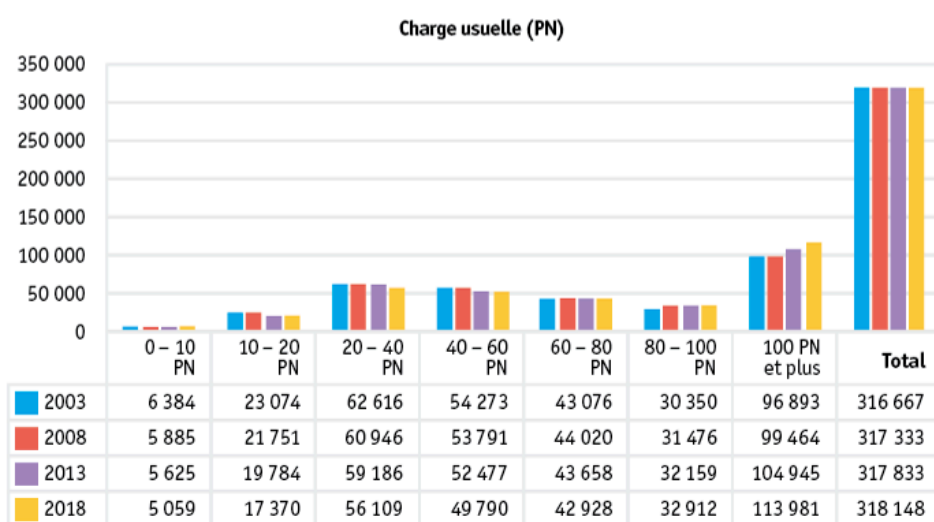
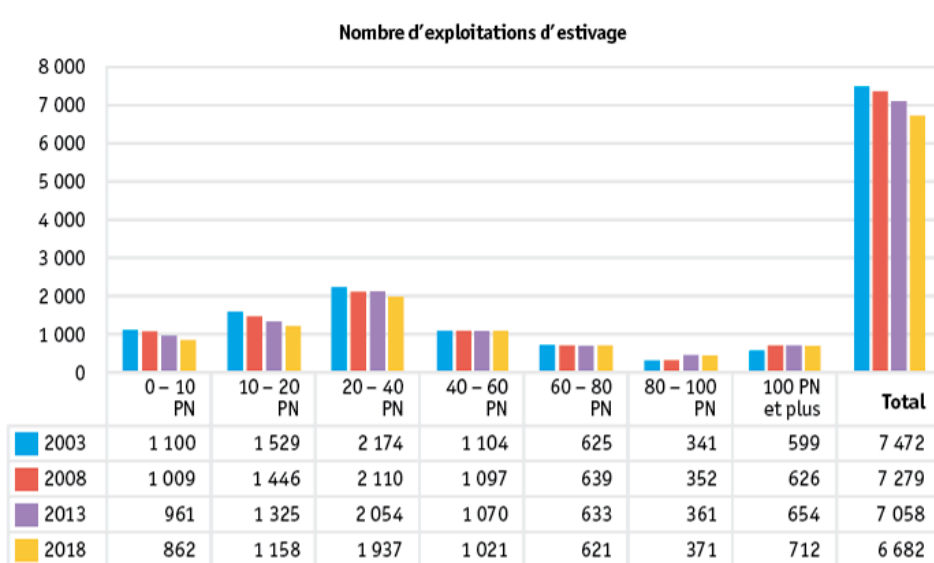
La taille d'une exploitation d'estivage est calculée en pâquiers normaux. Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers pendant 100 jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée.

La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être aussi équilibrés que possible sur un alpage. Entre 2003 et 2018, le nombre d'exploitations d'estivage est passé de 7472 à 6682. Toutefois, le niveau de charge usuelle en bétail est demeuré relativement stable dans l'ensemble. Avec le temps, la taille des exploitations d'estivage a eu tendance à augmenter en raison de leur fusion ou de leur reprise par d'autres exploitations voisines.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Evolution des exploitations d'estivage (2003 – 2018)

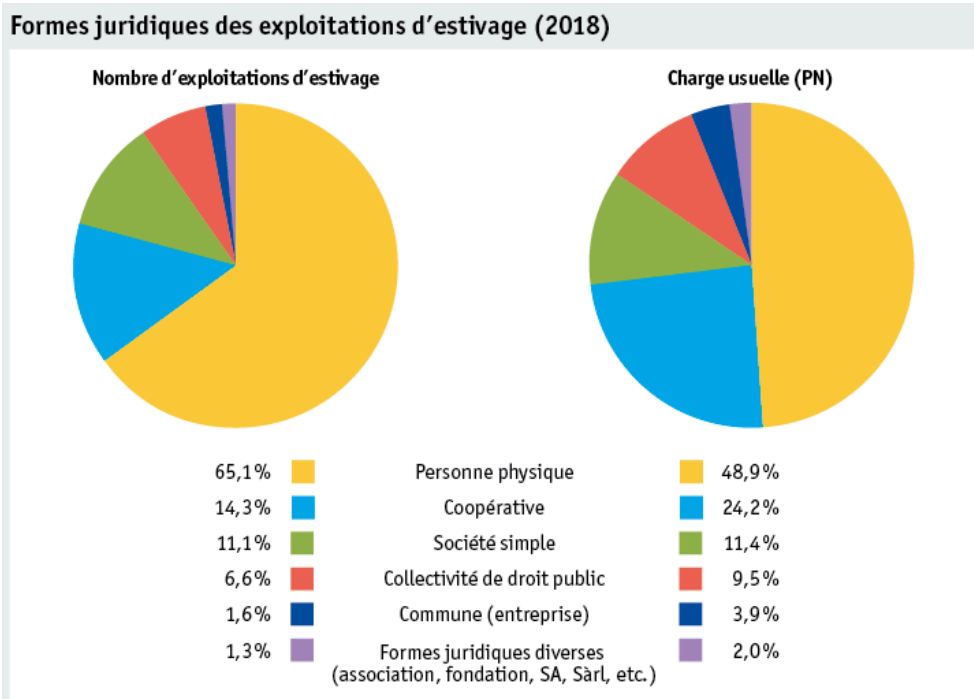


Source : OFAG

Conditions d'exploitation

Les exploitations d'estivage sont la plupart du temps dirigées par des personnes physiques et des sociétés simples (société de frères et sœurs ou société plurigénération, etc.). Ces formes juridiques sont également courantes dans les exploitations à l'année. Mais l'autre particularité de l'estivage réside dans le fait que cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives ou les collectivités de droit public, qui tirent leurs origines de la tradition, mais aussi de la rentabilité. La gestion collective présente en effet de réels avantages économiques, notamment dans le cas d'une utilisation assez extensive. La gestion collective présente en effet de réels avantages économiques, notamment dans le cas d'une utilisation assez extensive.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Source : OFAG

Évolution du cheptel dans la région d'estivage

Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux ont légèrement diminué dans les alpages suisses entre 2000 et 2014, avec des fluctuations annuelles liées aux conditions météorologiques. Le nombre de vaches laitières et de génisses (catégorie « Autre bétail bovin ») a eu tendance à un peu régresser au fil des années.

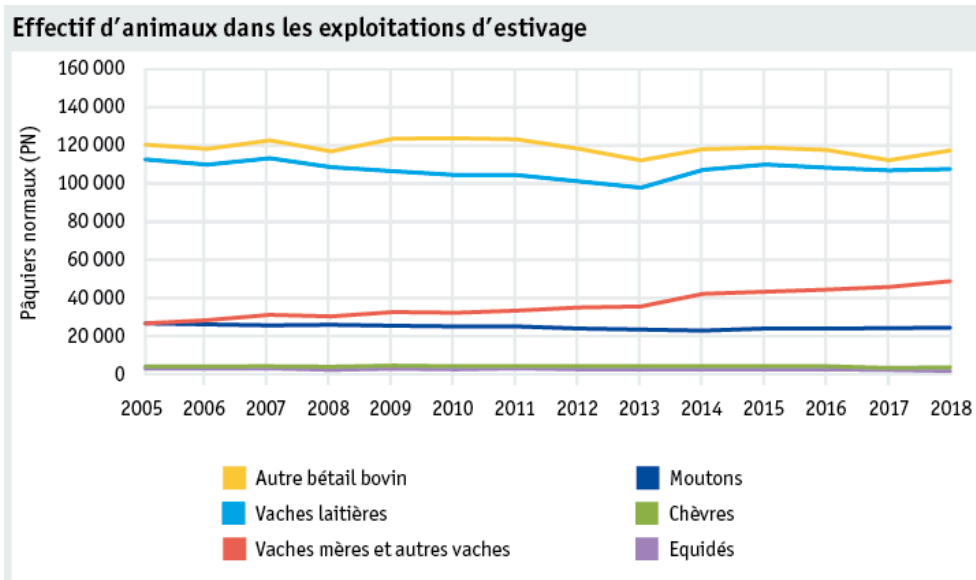
L'effectif d'animaux a augmenté depuis 2014. Les facteurs suivants ont eu une influence sur cette évolution :

- En 2014, la contribution de mise à l'alpage a été introduite et la contribution d'estivage a été augmentée.
- Le coefficient UGB des vaches mères est passé de 0,8 à 1,0.
- La méthode de relevé des bovins dans les exploitations d'estivage a changé.

Auparavant, les données concernant les bovins étaient relevées au moyen d'un formulaire ; depuis 2014, elles sont reprises de la banque de données sur le trafic des animaux. Chez les vaches mères, le nombre de vaches estivées est en constante augmentation.

Le graphique suivant donne un aperçu de l'évolution de l'effectif d'animaux estivés selon les différentes catégories d'animaux.

EXPLOITATION > STRUCTURES



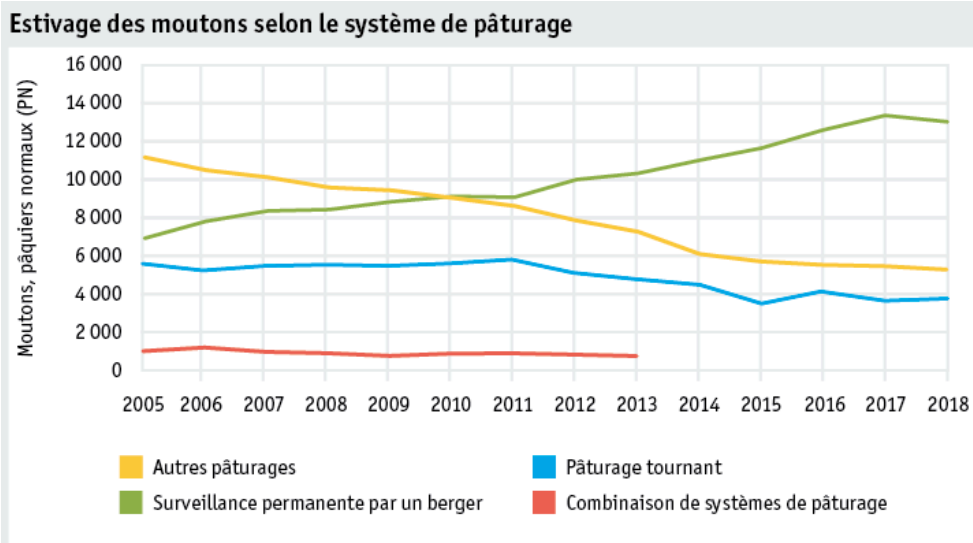
Source : OFAG

Évolution de l'estivage de moutons

Depuis l'année de contribution 2003, les contributions d'estivage pour les moutons (brebis laitières exceptées) sont différenciées en fonction du système de pacage. L'octroi de montants plus élevés permet, d'une part, de rétribuer les frais plus importants occasionnés par la surveillance permanente par un berger et les pâturages tournants, et, d'autre part, d'inciter davantage les agriculteurs à pratiquer un estivage durable des moutons. La surveillance permanente des moutons signifie que le troupeau est gardé par un berger ou une bergère accompagné(e) de chiens et conduit chaque jour à un pâturage choisi par leurs gardiens. On entend par pâturage tournant le pacage des animaux alternativement dans différents parcs clôturés ou clairement délimités, pendant toute la période d'estivage.

Avec la présence de grands prédateurs carnassiers, l'incitation à instaurer un estivage durable des moutons augmente. Cela a joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'estivage des moutons ces dernières années. Ainsi, le nombre des moutons gardés dans d'autres pâturages a nettement diminué, alors que celui des moutons sous surveillance permanente a augmenté en conséquence pendant la même période. Cette tendance s'est poursuivie en 2018.

EXPLOITATION > STRUCTURES

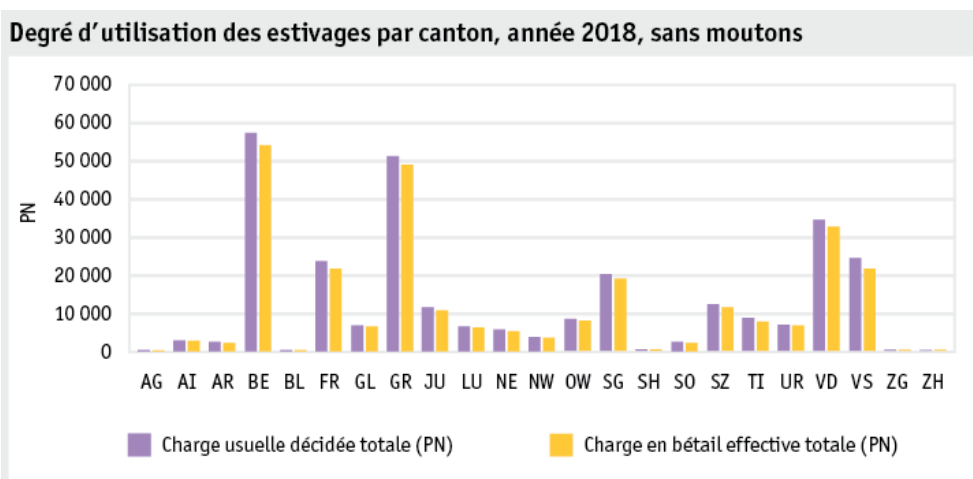


Source : OFAG

Degré d'utilisation des exploitations d'estivage

Le degré d'utilisation des exploitations d'estivage par le bétail peut être calculé sur la base du bétail effectivement estivé par rapport à la charge usuelle. Globalement, le degré d'utilisation des alpages en 2018 était de 94 %. Le degré d'utilisation des deux plus grands cantons pratiquant l'estivage, à savoir BE et GR, correspondait à peu près à cette valeur. Dans les cantons de VS, TI et SO, le degré d'utilisation moyen était légèrement inférieur. Il était légèrement plus élevé dans le canton de GL. Il s'agit toutefois de valeurs moyennes ; le degré d'utilisation peut fluctuer considérablement en fonction de l'exploitation d'estivage et également au sein des surfaces d'une exploitation.

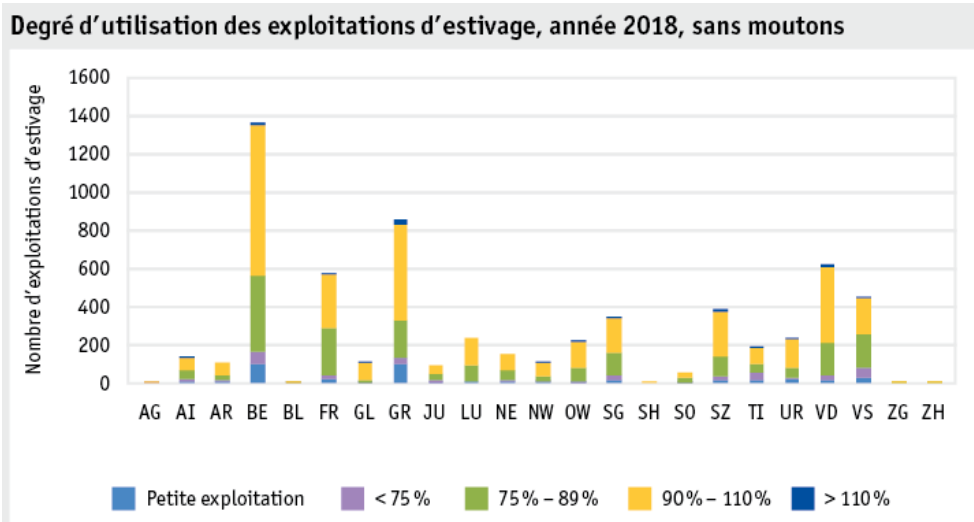
Le graphique suivant donne un aperçu du degré d'utilisation par canton.



Source : OFAG

Le graphique suivant donne un aperçu du degré d'utilisation par exploitation d'estivage.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Source : OFAG

Et l'avenir ?

Le maintien d'alpages ouverts représente un défi pour le futur, en particulier sur les surfaces où les conditions d'exploitation sont pénibles.

Denis Morand, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, denis.morand@blw.admin.ch

EXPLOITATION > STRUCTURES



Surface agricole utile

En 2018, la surface agricole utile (SAU) a baissé de 1133 hectares par rapport à 2017 et s'est montée à 1,045 million d'hectares.

Évolution de la surface agricole utile (SAU) par classe de grandeur

Classe de grandeur	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2017	2018	2000 – 2018	2017 – 2018
0 – 3 ha	10 196	6 608	6 521	-2,5	-1,3
3 – 10 ha	120 404	62 467	60 892	-3,7	-2,5
10 – 20 ha	365 673	228 216	221 657	-2,7	-2,9
20 – 30 ha	282 316	263 329	259 765	-0,5	-1,4
30 – 50 ha	212 766	295 443	298 193	1,9	0,9
> 50 ha	81 136	190 046	197 948	5,1	4,2
Total	1 072 492	1 046 109	1 044 976	-0,1	-0,1

Source : OFS

Depuis l'an 2000, la surface agricole utile a diminué d'environ 27 500 hectares ou 0,1 % par an. Pendant cette période, les exploitations de plus de 30 hectares ont agrandi leurs surfaces exploitées d'environ 202 000 hectares, soit une augmentation de 69 %. En 2018, ces exploitations, qui représentent 21,2 % des exploitations totales, ont exploité près de 496 000 hectares, ce qui correspond à 47,5 % de la surface agricole utile totale.

Évolution de la surface agricole utile par région

Région	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2017	2018	2000 – 2018	2017 – 2018
Région de plaine	510 392	492 448	491 818	-0,2	-0,1
Région des collines	277 214	270 491	270 008	-0,1	-0,2
Région de montagne	284 886	283 170	283 150	0,0	0,0
Total	1 072 492	1 046 109	1 044 976	-0,1	-0,1

Source : OFS

La réduction de la surface agricole utile entre 2000 et 2018 a concerné essentiellement les régions de plaine et des collines. C'est dans la région de plaine que cette diminution a eu le plus d'ampleur, en valeur absolue comme en pourcentage. Durant l'année sous rapport, la baisse a été proportionnellement la plus forte dans la région des collines.

Évolution de la surface agricole utile par mode d'exploitation

EXPLOITATION > STRUCTURES



Mode d'exploitation	SAU en ha			Variation annuelle en %	
	2000	2017	2018	2000 – 2018	2017 – 2018
Terres ouvertes	292 548	273 955	275 439	-0,3	0,5
Prairies temporaires	115 490	124 229	122 700	0,3	-1,2
Prairies permanentes	629 416	609 042	607 534	-0,2	-0,2
Cultures pérennes	23 750	24 142	24 218	0,1	0,3
Autres SAU	11 287	14 741	15 085	1,6	2,3
Total	1 072 492	1 046 109	1 044 976	-0,1	-0,1

Source : OFS

La surface agricole utile consiste essentiellement en surfaces herbagères (69,9 %) et en cultures céréalières (13,7 %). Cette répartition a peu changé depuis 2000. Entre 2000 et 2018, les terres ouvertes et les prairies permanentes ont enregistré un recul d'environ 39 000 hectares, tandis que les prairies temporaires (aussi appelées prairies artificielles) ont augmenté de près de 7200 hectares. Les surfaces herbagères dans leur ensemble ont reculé d'environ 14 700 hectares pendant cette période.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Evolution de la surface agricole utile

Classes de grandeur ha	Surface agricole utile		
	2000 ha	2017 ha	2018 ha
0 – 1	1 336	711	678
1 – 3	8 861	5 897	5 842
3 – 5	21 348	10 322	10 053
5 – 10	99 056	52 145	50 839
10 – 15	171 817	98 141	95 329
15 – 20	193 856	130 075	126 328
20 – 25	161 311	136 109	133 967
25 – 30	121 005	127 220	125 798
30 – 40	142 266	184 030	186 729
40 – 50	70 501	111 413	111 463
50 – 70	52 672	110 815	112 392
70 – 100	17 021	50 655	54 648
> 100	11 444	28 576	30 908
Total	1 072 492	1 046 109	1 044 976

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Animaux

En 2018 l'effectif des animaux s'est monté à 1,309 million d'unités de gros bétail, soit 0,1 % de moins qu'en 2017.

Évolution des unités gros bétail (UGB) par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2017	2018	2000 - 2018	2017 - 2018
0 - 3 ha	76 050	63 977	63 073	-1,0	-1,4
3 - 10 ha	161 757	79 628	76 979	-4,0	-3,3
10 - 20 ha	497 684	308 044	299 521	-2,8	-2,7
20 - 30 ha	335 237	336 984	333 936	0,0	-0,9
30 - 50 ha	212 892	337 996	344 112	2,7	1,8
> 50 ha	66 327	184 346	191 886	6,1	4,1
Total	1 349 947	1 310 975	1 309 507	-0,2	-0,1

Source : OFS

Le nombre d'unités de gros bétail a diminué d'environ 40 000 unités (-3 %) au cours des 18 dernières années. Comme pour les surfaces, les animaux sont de plus en plus concentrés au sein de grandes exploitations. Les exploitations de plus de 30 hectares (21,2 % de toutes les exploitations) détiennent 41 % des unités de gros bétail.

Évolution des unités gros bétail (UGB) par région

Région	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2017	2018	2000 - 2018	2017 - 2018
Région de plaine	623 215	606 458	604 499	-0,2	-0,3
Région des collines	402 552	397 313	397 553	-0,1	0,1
Région de montagne	324 180	307 203	307 455	-0,3	0,1
Total	1 349 947	1 310 975	1 309 507	-0,2	-0,1

Source : OFS

Entre 2017 et 2018, le nombre des unités de gros bétail a légèrement baissé (-0,1 %). Depuis 2000, la légère diminution des effectifs d'animaux a eu lieu en majeure partie dans les régions de plaine et de montagne. En valeur absolue, les unités de gros bétail ont diminué un peu moins fortement dans la région de montagne (-16 700 UGB) que dans la région de plaine (-18 700 UGB). En chiffres relatifs, la baisse dans la région de montagne (-5,2 %) est cependant nettement plus forte que dans la région de plaine (-3 %). Cependant, l'année sous rapport, le nombre des unités de gros bétail dans la région de montagne a de nouveau augmenté (+0,1

EXPLOITATION > STRUCTURES



% ou 250 UGB), alors que la diminution des UGB dans la région de plaine était supérieure à la moyenne de la période 2000 – 2018 (-0,3 % ou -2000 UGB).

Évolution des unités gros bétail (UGB) par catégorie

Catégorie animale	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Nombre d'UGB	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2017	2018	2000 – 2018	2017 – 2018
Bétail bovin	1 025 990	957 813	957 776	-0,4	0,0
Porcs	194 417	186 808	183 510	-0,3	-1,8
Volailles	42 887	66 044	67 919	2,6	2,8
Ovins	40 426	40 611	41 046	0,1	1,1
Caprins	8 678	11 883	12 354	2,0	3,9
Équidés	35 667	44 255	43 202	1,1	-2,4
Autres animaux consommant des fourrages grossiers	934	2 584	2 706	6,1	4,7
Autres animaux	948	1 013	996	0,3	-1,7
Total	1 349 947	1 310 975	1 309 507	-0,2	-0,1

Source : OFS

Le recul des effectifs d'animaux entre 2000 et 2018 est entièrement dû à la catégorie du bétail bovin et des porcs. On enregistre une augmentation de toutes les autres catégories, particulièrement marquée chez la volaille, les chèvres et d'autres animaux consommant des fourrages grossiers tels que les bisons, les cerfs, les lamas et les alpagas.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Evolution des unités de gros bétail

Classes de grandeur ha	Unités de gros bétail		
	2000 nombre	2017 nombre	2018 nombre
0 – 1	61 209	52 640	51 777
1 – 3	14 842	11 337	11 296
3 – 5	28 698	13 813	13 464
5 – 10	133 059	65 815	63 515
10 – 15	240 173	132 170	128 394
15 – 20	257 511	175 874	171 127
20 – 25	199 032	176 331	173 411
25 – 30	136 205	160 653	160 525
30 – 40	148 511	217 440	221 829
40 – 50	64 382	120 556	122 283
50 – 70	44 518	113 784	114 855
70 – 100	13 641	46 911	51 642
> 100	8 168	23 651	25 390
Total	1 349 947	1 310 975	1 309 507

Source : OFS



Comptes économiques de l'agriculture

Conformément à l'art. 5 LAgr (RS 910.1), les mesures de politique agricole ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région.

La situation économique est évaluée en application des art. 3 à 7 de l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture, sur la base de deux systèmes d'indicateurs. Quant à l'évaluation sectorielle, elle se fonde sur les Comptes économiques de l'agriculture (CEA), établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec le concours du Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans (USP).

» [Comptes économiques de l'agriculture](#)

Résultats des comptes économiques de l'agriculture suisse

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE


Prix courants en millions de francs	2000/02	2015	2016	2017 ¹	2018 ²	2019 ³
Production du secteur agricole	10 694	10 213	10 303	10 300	10 669	10 980
- Consommation intermédiaires	6 174	6 373	6 374	6 428	6 597	6 822
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 520	3 840	3 929	3 872	4 072	4 159
- Amortissements	1 983	2 024	1 977	1 961	2 025	2 032
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 537	1 817	1 952	1 911	2 046	2 127
- Autres impôts sur la production	99	161	152	145	136	129
+ Autres subventions (découplées)	2 407	2 932	2 937	2 945	2 947	2 960
Revenus des facteurs	4 845	4 588	4 737	4 710	4 857	4 957
- Rémunération des salariés	1 134	1 284	1 303	1 275	1 316	1 319
Excédent net d'entreprise / Revenu de l'activité indépendante	3 711	3 303	3 434	3 435	3 541	3 638
- (fermages et intérêts à payer)						
+ intérêts perçus)	504	456	454	458	458	467
Revenu net d'entreprise⁴	3 206	2 848	2 980	2 977	3 083	3 171

¹ Résultats semi-définitifs, état au 06.09.2019² Chiffres provisoires, état au 06.09.2019³ Estimation, état au 06.09.2019⁴ Est désigné comme revenu net d'entreprise dans les ouvrages spécialisés et dans la méthodologie Eurostat. Les chiffres sont arrondis au montant supérieur ou inférieur, si bien que la somme des composants peut diverger du total ou du solde. Source : OFS

La valeur de la production agricole est estimée pour 2019 à 10,98 milliards de francs. Elle est de 5,3 % plus élevée que la valeur moyenne des trois années de 2016 à 2018. Les conditions atmosphériques printanières ont été changeantes, tout en se situant dans la moyenne ; elles ont parfois retardé la croissance des cultures, sans pour autant peser notablement sur les rendements. Après la sécheresse de l'année 2018, la production d'herbages s'est rétablie, si bien qu'il a été possible de reconstituer les stocks de fourrages grossiers. La canicule qui a régné en juin et en juillet a également ralenti la croissance de la végétation, sans avoir de conséquences graves sur le volume des récoltes. Les rendements des cultures n'ont certes pas atteint des valeurs record, mais cette situation a tout au moins permis de limiter l'écrasement

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



des prix. Quant à la production animale, elle correspondait aux attentes du marché, et sa valeur s'est améliorée par rapport à l'année précédente.

La valeur de la production végétale, qui s'est établie en 2019 à 4,577 milliards francs y compris l'horticulture productrice, a augmenté de 4,1 % par rapport à 2018. La production animale a progressé de 2,2 % pour atteindre 5,183 milliards de francs. Les consommations intermédiaires constituent le premier poste des dépenses et se chiffrent à 6,822 milliards de francs, soit une hausse de 3,4 %. À l'origine de cette hausse compte pour beaucoup le renchérissement des fourrages, dont les prix ont beaucoup augmenté en raison de la sécheresse de 2018. Il reste donc 3,171 milliards de francs, qui constituent le revenu net des entreprises agricoles, un revenu en hausse de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Résultat de la production du secteur agricole, en prix de production courants

Comptes de l'agriculture, en prix courants

Voici les évolutions marquantes de la production du secteur agricole en 2019, exprimées par rapport à la moyenne des trois années précédentes, selon les estimations.

La production végétale (4,577 milliards de francs, production horticole incluse) devrait augmenter de 8,1 %.

La production animale (5,183 milliards de francs) devrait connaître une progression de 3,2 %.

Le produit des services agricoles (778 millions de francs) connaîtra un accroissement de 5,6 %.

Le produit des activités secondaires non agricoles et non séparables (442 millions de francs) devrait augmenter de 2,6 %.

Les consommations intermédiaires devraient s'établir à 6,822 milliards de francs, en hausse de 5,5 %.

La valeur ajoutée brute aux prix de base (4,159 milliards de francs) devrait s'améliorer de 5,1 %.

Il en résulte pour l'ensemble du secteur un revenu net d'entreprise de 3,171 milliards de francs, soit une augmentation 5,2 %.

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Production de la branche agricole aux prix de base courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2016	2017 ¹	2018 ²	2000/02 – 2016/18	2019 ³	2016/18 – 2019
Production de biens agricoles	9 811 479	9 159 641	9 142 291	9 470 365	-5.6 %	9 760 439	5.4 %
Production végétale	4 662 264	4 184 688	4 118 205	4 399 313	-9.2 %	4 577 490	8.1 %
Céréales (semences comprises)	536 551	299 510	377 352	341 502	-36.7 %	382 050	12.5 %
Blé	296 542	187 327	241 788	223 413	-26.7 %	246 432	13.3 %
Orge	111 233	49 962	63 959	56 111	-49.0 %	65 143	14.9 %
Maïs-grain	77 169	45 845	48 608	41 586	-41.2 %	48 239	6.4 %
Autres céréales	51 607	16 377	22 996	20 392	-61.4 %	22 236	11.6 %
Plantes industrielles	261 299	220 000	250 373	231 155	-10.5 %	252 053	7.8 %
Oléagineux et fruits oléagineux (semences comprises)	71 607	84 067	92 925	95 158	26.7 %	100 483	10.8 %
Plantes protéagineuses (semences comprises)	9 913	8 900	11 065	10 622	2.8 %	10 481	2.8 %
Tabac brut	20 386	16 158	18 084	15 614	-18.5 %	14 963	-10.0 %
Betteraves sucrières	154 982	104 633	122 710	103 913	-28.8 %	120 172	8.8 %
Autres plantes industrielles	4 411	6 241	5 589	5 848	33.6 %	5 954	1.0 %
Plantes fourragères	1 325 733	998 337	943 433	1 007 206	-25.9 %	1 213 334	23.4 %
Maïs fourrager	170 136	143 621	158 788	150 794	-11.2 %	149 191	-1.2 %
Plantes sarclées fourragères	16 352	2 609	2 998	2 361	-83.8 %	2 390	-10.0 %
Autres plantes fourragères	1 139 245	852 107	781 647	854 052	-27.2 %	1 061 753	28.0 %
Produits maraîchers et horticoles	1 303 693	1 393 066	1 404 908	1 400 304	7.3 %	1 380 079	-1.4 %
Légumes frais	480 734	716 316	721 042	714 257	49.2 %	703 595	-1.9 %
Plantes et fleurs	822 959	676 750	683 867	686 047	-17.1 %	676 484	-0.8 %
Pommes de terre (plants compris)	195 487	152 838	170 207	182 864	-13.7 %	172 820	2.5 %
Fruits	577 213	569 411	464 799	633 505	-3.7 %	581 389	4.6 %
Fruits frais	323 199	333 774	285 905	390 576	4.2 %	346 792	3.0 %
Raisins	254 014	235 637	178 894	242 930	-13.7 %	234 598	7.0 %
Vin	438 193	470 268	413 642	503 751	5.6 %	495 321	7.1 %
Autres produits végétaux	24 095	81 258	93 491	99 025	278.7 %	100 443	10.1 %
Production animale	5 149 215	4 974 953	5 024 086	5 071 052	-2.4 %	5 182 949	3.2 %
Bovins	1 054 310	1 399 028	1 380 417	1 380 858	31.5 %	1 382 732	-0.3 %
Porcins	1 071 629	892 372	883 714	851 562	-18.3 %	963 508	10.0 %
Equidés	6 525	2 285	4 218	2 627	-53.4 %	1 751	-42.5 %
Ovins et caprins	57 927	49 575	49 090	52 068	-13.3 %	50 304	0.1 %
Volailles	190 394	317 298	313 951	326 193	67.6 %	324 937	1.8 %
Autres animaux (cerfs, lapins, abeilles)	13 028	8 950	8 297	7 974	-35.5 %	7 951	-5.4 %
Lait	2 565 090	2 044 486	2 103 561	2 162 831	-18.0 %	2 164 063	2.9 %
Oeufs	182 442	248 955	259 769	268 702	42.0 %	276 411	6.7 %
Autres produits animaux	7 871	12 004	21 068	18 239	117.3 %	11 293	-34.0 %
Production de services agricoles	560 057	720 347	731 444	757 743	31.5 %	777 942	5.6 %
Prestations de services agricoles	525 676	720 347	731 444	757 743	40.1 %	777 942	5.6 %
Location de contingents laitiers	34 382	0	0	0	...	0	...
Production agricole	10 371 536	9 879 988	9 873 735	10 228 107	-3.6 %	10 538 381	5.4 %
Activités accessoires non agricoles non séparables	322 947	423 361	426 602	440 947	33.2 %	441 684	2.6 %
Transformation de produits agricoles	182 811	189 059	184 504	191 842	3.1 %	189 719	0.7 %
Autres activités accessoires non séparables (biens et services)	140 136	234 301	242 098	249 105	72.6 %	251 966	4.2 %
Production de la branche agricole	10 694 483	10 303 349	10 300 336	10 669 054	-2.5 %	10 980 065	5.3 %

¹ Semi-définitif, état au 06.09.2019

² Provisoire, état au 06.09.2019

³ Estimation, état au 06.09.2019

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes.

Source : OFS

Comptes économiques de l'agriculture, à prix courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2016	2017 ¹	2018 ²	2000/02 – 2016/18 %	2019 ³	2016/18 – 2019 %
Production de la branche agricole	10 694 483	10 303 349	10 300 336	10 669 054	-2.5 %	10 980 065	5.3 %
Consommations intermédiaires, total	6 174 463	6 374 088	6 428 480	6 597 225	4.7 %	6 821 540	5.5 %
Semences et plants	316 707	300 866	301 372	302 033	-4.8 %	304 822	1.1 %
Energie, lubrifiants	391 485	447 553	480 002	535 731	24.6 %	526 049	7.8 %
Engrais et produits d'amendement du sol	146 749	184 269	182 334	181 418	24.5 %	192 333	5.3 %
Produits de traitement des plantes et pesticides	134 183	132 855	128 630	127 673	-3.3 %	131 526	1.4 %
Vétérinaire et médicaments	161 433	193 334	192 583	190 737	19.1 %	188 196	-2.1 %
Aliments	2 842 333	2 462 588	2 505 845	2 599 676	-11.2 %	2 687 357	6.5 %
Entretien du matériel	398 566	535 954	536 585	536 646	34.6 %	539 640	0.6 %
Entretien des bâtiments	144 341	259 175	266 043	254 881	80.2 %	256 638	-1.3 %
Services agricoles	560 057	720 347	731 444	757 743	31.5 %	777 942	5.6 %
Autres biens et services	989 199	1 090 264	1 059 205	1 067 309	8.4 %	1 172 142	9.3 %
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	89 411	46 882	44 437	43 380	-49.8 %	44 894	0.0 %
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 520 020	3 929 261	3 871 856	4 071 829	-12.4 %	4 158 525	5.1 %
Consommation de capital fixe	1 983 065	1 977 477	1 961 283	2 025 482	0.3 %	2 031 855	2.2 %
Biens d'équipement	1 012 648	1 033 795	1 030 040	1 072 676	3.2 %	1 109 325	6.1 %
Constructions	856 729	817 023	802 428	813 577	-5.3 %	788 121	-2.8 %
Plantations	98 704	106 513	107 606	110 140	9.5 %	109 421	1.2 %
Autres	14 984	20 146	21 209	29 089	56.7 %	24 988	6.4 %
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 536 954	1 951 784	1 910 573	2 046 347	-22.4 %	2 126 671	8.0 %
Autres impôts sur la production	99 039	151 697	145 216	136 234	45.8 %	129 486	-10.3 %
Autres subventions sur la production (non liées aux produits)	2 407 335	2 937 044	2 944 625	2 946 720	22.2 %	2 959 794	0.6 %
Revenu des facteurs	4 845 250	4 737 131	4 709 983	4 856 833	-1.6 %	4 956 978	4.0 %
Rémunération des salariés	1 133 942	1 302 646	1 275 315	1 316 018	14.5 %	1 318 686	1.6 %
Excédent net d'exploitation / revenu mixte net	3 711 308	3 434 485	3 434 668	3 540 816	-6.5 %	3 638 293	4.9 %
Fermages à payer	219 155	255 790	258 755	262 016	18.1 %	273 079	5.5 %
Intérêts de la dette à payer	314 282	205 442	206 400	202 930	-34.8 %	200 759	-2.0 %
Intérêts à recevoir	28 549	7 100	7 003	6 848	-75.5 %	6 852	-1.9 %
Revenu net d'entreprise⁴	3 206 420	2 980 353	2 976 515	3 082 718	-6.0 %	3 171 306	5.2 %

¹ Semi-définitif, état au 06.09.2019

² Provisoire, état au 06.09.2019

³ Estimation, état au 06.09.2019

⁴ Est désigné comme bénéfice net d'entreprise dans la littérature et dans la méthodologie Eurostat

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Source : OFS

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Exploitations individuelles

L'évaluation de la situation économique des exploitations s'appuie sur les résultats de l'analyse centralisée des données comptables, effectuée par Agroscope. Ces données fournissent divers éléments du revenu, mais aussi des indicateurs, par exemple sur la stabilité financière, révélateurs de la situation économique des exploitations agricoles.

» Dépouillement centralisé des données comptables

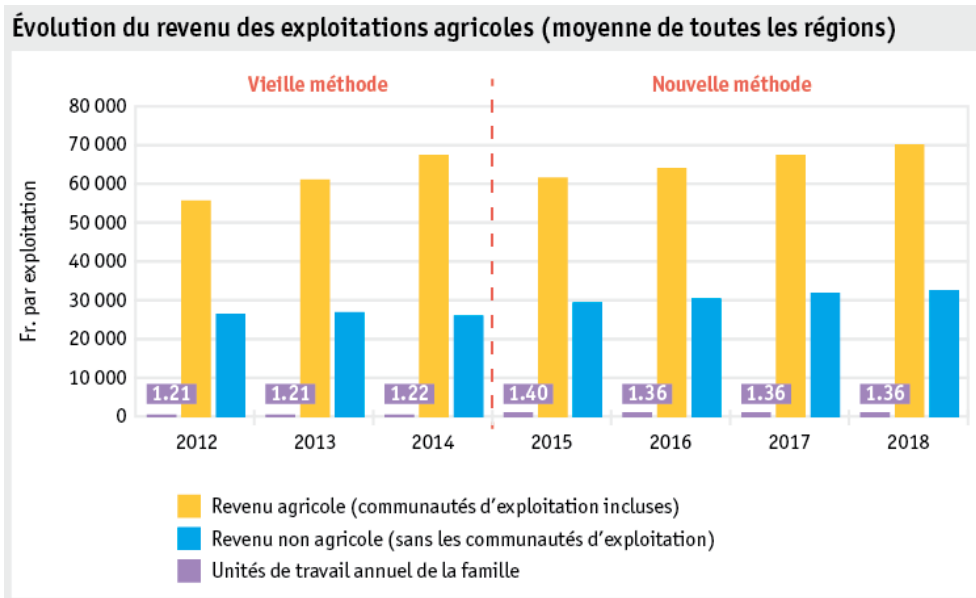
Pour obtenir une estimation plus précise du revenu des exploitations agricoles suisses, l'IDU a procédé par sondage en comparant un échantillon défini aléatoirement avec les données de l'exercice comptable 2015. Les exploitations agricoles qui le désirent peuvent communiquer leurs données comptables sous une forme anonymisée à des fins d'analyse statistique. Cette possibilité est ouverte aux exploitations répondant aux principales formes d'entreprise et aux principales personnalités juridiques, mais non aux exploitations de très petite taille ni, pour le moment, aux personnes morales. Ce mode d'échantillonnage améliore considérablement la représentativité du sondage par rapport à celui, non aléatoire, employé précédemment.

Les données de la comptabilité financière sont communiquées par le responsable de l'exploitation ou par la fiduciaire ; le service de chargé du dépouillement centralisé des données comptables contrôle leur vraisemblance et les harmonise afin d'obtenir des résultats de même nature et comparables. Parallèlement, les données SIPA de l'OFAG, relatives à ces entreprises, peuvent aussi être exploitées. L'estimation des données économiques des exploitations (par exemple le revenu agricole) tient également compte des exploitations individuelles, mais aussi, à présent, des communautés d'exploitation. Par contre, les données concernant les ménages (telles que le revenu total) ne reposent que sur celles fournies par les exploitations individuelles. Les données des exploitations individuelles sont pondérées lors de l'évaluation, de telle sorte que la statistique reflète autant que possible la réalité du revenu agricole suisse.

Revenu

Le revenu de l'activité agricole réalisé en 2018 atteint 70 600 francs par exploitation, marquant une augmentation de 4,1 % par rapport à l'année précédente. Les exploitations agricoles suisses comptent en moyenne 1,36 unité plein temps. Malgré le recul des rendements dans les cultures et la production de fourrages en raison des conditions climatiques, et en dépit de la faiblesse des prix sur le marché du porc, l'activité agricole a été caractérisée cette année par une récolte de fruits et une vendange exceptionnelles tant par leur abondance que par leur qualité, mais aussi par une hausse des rendements dans l'élevage bovin, notamment dans la production laitière. Le bilan peut donc être globalement qualifié de positif. Le revenu tiré des activités secondaires non agricoles se monte en moyenne à 31 800 francs, sans changement notable depuis 2017. Le revenu total enregistre un accroissement de 2,8 %.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Source : Agroscope

Revenu des exploitations agricoles par région (en francs, communautés d'exploitation incluses, ensemble de l'échantillon)

Revenu par région	2016	2017	2018	Évolution 2017 – 2018 en %
Suisse	64 275	67 849	70 645	+4,1 %
Région de plaine	79 923	83 262	87 393	+5,0 %
Région des collines	54 684	59 587	61 959	+4,0 %
Région de montagne	51 155	53 814	55 212	+2,6 %

Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

Dans les régions de montagne, la croissance du revenu (+2,6 %) a été inférieure à celle du revenu réalisé dans les autres régions. Cette croissance a été de 5 % dans les régions de plaine (revenu de 87 400 francs) et de 4 % dans les régions des collines (revenu de 62 000 francs).

Revenu des exploitations agricoles par région (en francs, sans les communautés d'exploitation)

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Revenu par région	2016	2017	2018	Évolution 2017 – 2018 en %
Suisse				
Revenu agricole	61 519	64 604	67 190	+4,0 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	30 638	31 640	31 790	+0,5 %
Revenu total	92 158	96 244	98 981	+2,8 %
Région de plaine				
Revenu agricole	76 407	78 437	82 235	+4,8 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	31 206	31 942	33 216	+4,0 %
Revenu total	107 613	110 379	115 451	+4,6 %
Région des collines				
Revenu agricole	51 996	56 702	59 205	+4,4 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	33 089	33 143	33 532	+1,2 %
Revenu total	85 085	89 845	92 737	+3,2 %
Région de montagne				
Revenu agricole	49 549	52 816	53 957	+2,2 %
Revenu réalisé hors de l'agriculture	27 655	29 928	28 312	-5,4 %
Revenu total	77 204	82 744	82 269	-0,6 %

Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

Le revenu total dont les familles paysannes disposent pour consommer et augmenter leur capital se compose du revenu agricole et du revenu d'activités hors de l'agriculture. Ce dernier, qui n'est pas relevé dans les communautés d'exploitations, mais uniquement dans les exploitations individuelles, se montait en 2018 à 31 800 francs en moyenne par exploitation et n'a pratiquement pas varié (+0,5 %) depuis 2017. La hausse du revenu total, lequel s'inscrit à 99 000 francs, a atteint 2,8 %, doit être portée presque entièrement à l'actif du revenu agricole.

Résultats d'exploitation, toutes régions confondues

Résultats d'exploitation dans les régions de plaine

Résultats d'exploitation dans les régions des collines

Résultats d'exploitation dans les régions de montagne

Revenu du travail

Le revenu du travail correspond au revenu agricole, déduction faite des intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise. Le poste « revenu du travail de la main-d'œuvre familiale, par individu » donne une idée de la rémunération de la main-d'œuvre familiale dans l'entreprise.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Revenu du travail² dans l'exploitation familiale en 2016/2018, par région et par quartile

Région	Moyennes		Moyennes		Moyennes	
	1 ^{er} quartile (0 – 25 %)	2 ^e quartile (25 – 50 %)	3 ^e quartile (50 – 75 %)	4 ^e quartile (75 – 100 %)		
Région de plaine	18 672	46 138	70 247	126 272		
Région des collines	12 403	32 915	49 243	83 886		
Région de montagne	13 033	28 957	41 118	70 174		
Total	14 473	35 193	54 320	101 331		

¹ Intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise, sur la base du taux moyen des obligations de la Confédération : 2016 : 0 %, 2017 : 0 %, 2018 : 0,05 %. ² Unités de travail annuel de la famille, sur une base de 280 jours de travail par an. Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

Dans un contexte marqué par la stabilité du nombre d'unités de travail annuel de la famille (1,36 unité de travail annuel de la famille (UTAF)) et par la faiblesse des taux d'intérêt (0,05 %), l'augmentation (+4 %) du revenu (51 900 francs) par unité de travail annuel de la famille provient directement de la croissance du revenu agricole. Le revenu par unité de travail est, dans les régions de plaine, supérieur de 40 % à celui réalisé dans les régions des collines (46 500 francs), et de 68 % supérieur à celui réalisé dans les régions de montagne (38 900 francs).

État comparatif des salaires 2016/2018 par région

Région	Revenu du travail par UTAF ¹	Salaire de référence ²
	Francs par an	Francs par an
Région de plaine	57 343	74 664
Région des collines	40 580	69 773
Région de montagne	34 321	66 599

¹ UTAF : unités de travail annuel de la famille, revenu médian² Salaire annuel brut médian des travailleurs du secteur secondaire et du secteur tertiaire Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

Le revenu moyen des personnes travaillant dans l'exploitation familiale est généralement inférieur à celui des travailleurs de l'industrie et des services. Le revenu médian de ces personnes, pendant la période de 2016 à 2018, représentait 77 % du salaire de référence dans les régions de plaine, 58 % dans les régions des collines et 52 % dans les régions de montagne.

Revenu des exploitations en 2018 par types de production (communautés d'exploitation non incluses)

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Type d'exploitation	Surface agricole utile ¹ ha	Main d'œuvre familiale ¹ FJAE	Revenu agricole (du travail) ² Fr.	Revenu hors agri-culture ² Fr.	Revenu total ² Fr.
Moyenne de tous les types	26,1	1,4	67 190	31 790	98 981
Grandes cultures	35,0	1,1	76 964	40 439	117 403
Cultures spéciales	16,7	1,3	90 613	36 356	126 969
Vaches laitières	23,7	1,4	57 229	28 376	85 604
Vaches mères	30,7	1,3	58 070	38 268	96 338
Divers bovins	26,2	1,4	48 047	29 745	77 792
Chevaux/ moutons/chèvres	21,4	1,3	51 377	27 489	78 865
Transformation	17,8	1,3	93 805	32 344	126 148
Combinaison vaches laitières et grandes cultures	33,1	1,4	70 823	24 476	95 299
Combinaison vaches mères	34,2	1,2	71 828	49 913	121 741
Combinaison transformation	26,0	1,4	86 898	29 896	116 794
Autres combinaisons	31,6	1,3	68 188	34 804	102 992

¹ Toutes exploitations sans distinction (y compris communautés d'exploitation)² Entreprises individuelles seulement (sans les communautés d'exploitation) Source : Agroscope, Dépouillement centralisé des données comptables ; échantillon « Situation du revenu »

La situation économique des exploitations agricoles dépend beaucoup du type de production ou de leur spécialisation. Les fermes spécialisées dans la transformation, de même que celles qui sont actives dans les cultures végétales (cultures spéciales ou grandes cultures) comptent parmi celles qui réalisent le revenu moyen le plus élevé. Par contre, l'élevage de vaches laitières, celui de vaches mères et celui de divers bovins (c'est-à-dire de bovins et d'une petite proportion de vaches laitières) ainsi que l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres génèrent un revenu de 15 à 30 % inférieur à la moyenne suisse.

Résultat d'exploitation dans les grandes cultures

Résultat d'exploitation dans les cultures spéciales

Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches laitières

Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches mères

Résultat d'exploitation dans l'élevage de divers bovins

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Résultat d'exploitation dans l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres

Résultat d'exploitation dans la transformation

Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches laitières et grandes cultures

Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches mères

Résultat d'exploitation dans la combinaison transformation

Résultat d'exploitation dans les autres combinaisons

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral, conrad.widmer@blw.admin.ch

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : toutes régions confondues 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^e quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
					2016/2018	2016/2018	2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		2 094	2 199	2 475	509	514	571	662
Exploitations représentées		36 051	35 361	34 691	8 852	8 842	8 847	8 828
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	9.5	12.3	12.1	9.5	9.3	11.3	15.2
Totalité des terres louée	%	12.6	16.4	15.7	13.2	12.9	15.4	18.1
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	25.3	25.7	26.1	19.2	23.5	27.9	32.3
dont terres assolées ouvertes	ha	6.5	6.6	6.9	3.3	4.1	6.9	12.3
dont prairies	ha	17.9	18.1	18.4	15.3	18.7	20.1	18.5
dont cultures pérennes	ha	0.5	0.6	0.5	0.3	0.3	0.5	1.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	33.3	33.8	34.4	24.3	30.5	36.1	44.3
dont bovins	UGB	25.5	25.7	26.3	20.5	25.2	28.9	28.7
dont petits ruminants	UGB	0.8	0.9	0.9	1.1	1.1	0.9	0.5
dont porcs	UGB	4.8	4.7	4.6	1.7	3.1	4.1	9.9
dont volaille	UGB	1.7	1.8	2.0	0.5	0.7	1.5	4.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	978 773	992 644	1 030 453	821 445	897 732	1 039 562	1 244 308
Actifs circulants	Fr.	225 037	236 487	237 100	163 561	200 972	250 379	316 798
Immobilisations	Fr.	753 735	756 157	793 354	657 884	696 760	789 183	927 510
Passifs	Fr.	978 773	992 644	1 030 453	821 445	897 732	1 039 562	1 244 308
Capital étranger	Fr.	480 078	491 025	513 303	437 474	449 802	516 552	575 551
Capital propre	Fr.	498 695	501 619	517 150	383 971	447 930	523 011	668 757
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 800	15 431	18 694	6 155	13 034	14 672	32 745
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	502	480	505	370	470	547	561
Degré de financement étranger	%	49	50	50	53	50	50	46
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	117	116	112	114	117	120
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	298 456	310 468	321 369	185 807	244 705	328 674	481 620
dont produits des végétaux	Fr.	48 189	51 464	53 317	25 109	25 646	50 439	102 885
dont produits des animaux	Fr.	146 384	154 764	162 850	90 896	124 433	168 217	235 314
dont produits de produits transformés	Fr.	14 002	13 027	13 089	4 144	9 179	12 019	28 182
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 473	16 437	15 888	7 831	11 952	17 908	26 064
dont paiements directs	Fr.	70 763	72 029	73 746	55 545	70 160	77 103	85 947
- Charges de matières, march. et services	Fr.	107 074	109 853	116 229	66 618	85 862	118 649	173 229
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	17 638	18 138	18 381	10 090	11 214	18 610	32 327
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	71 909	74 056	79 836	45 702	61 354	80 279	113 829
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	191 382	200 615	205 140	119 189	158 843	210 025	308 391
- Charges de personnel	Fr.	34 852	36 942	37 722	21 231	23 804	37 125	63 924
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	54 992	59 044	59 734	45 223	48 652	60 175	77 687
dont locations et charges de fermage	Fr.	11 380	13 818	15 502	8 515	9 612	14 350	21 807
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	101 538	104 629	107 684	52 734	86 386	112 726	166 780
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	61 611	65 512	68 183	21 697	49 223	71 764	117 857
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	37 251	39 408	42 227	29 338	35 538	40 580	53 090
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 791	5 624	5 639	5 154	5 261	5 972	6 353
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	60 205	63 874	66 443	18 562	48 093	70 904	116 602
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	758	444	481	250	284	561	1 150
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 312	3 531	3 722	1 249	2 493	3 910	6 442
= Revenu agricole	Fr.	64 275	67 849	70 645	20 062	50 871	75 375	124 194
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	64 275	67 849	70 387	19 995	50 796	75 287	124 079
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	47 204	49 918	51 911	14 473	35 193	54 320	101 331
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-31 979	-28 539	-25 572	-76 460	-50 146	-23 203	35 176
Rentabilité du capital propre	%	-6	-6	-5	-20	-11	-4	5
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	92 158	96 244	98 981	63 598	77 044	98 140	145 828
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	61 519	64 604	67 190	19 616	49 668	72 625	117 336
Revenu extra-agricole	Fr.	30 638	31 640	31 790	43 982	27 375	25 515	28 492

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de plaine* 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	2018			
					1 ^e quart 2016/2018 0 – 25%	2 ^e quart 2016/2018 25 – 50%	3 ^e quart 2016/2018 50 – 75%	4 ^e quart 2016/2018 75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		919	982	1 022	228	240	244	263
Exploitations représentées		15 236	14 966	14 653	3 744	3 738	3 739	3 731
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	10.8	14.3	12.4	10.3	10.5	12.8	16.3
Totalité des terres louée	%	13.3	16.9	15.7	12.2	14.0	15.0	20.1
Main-d'œuvre	UTA	2.2	2.2	2.2	2.1	2.2	2.1	2.3
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	27.5	27.9	28.5	22.3	27.1	28.7	33.7
dont terres assolées ouvertes	ha	12.6	12.7	13.3	8.8	11.5	13.9	17.3
dont prairies	ha	13.5	13.8	13.9	12.5	14.4	13.7	14.2
dont cultures pérennes	ha	1.1	1.1	1.0	0.7	0.9	0.8	1.8
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	36.4	36.7	37.3	28.6	35.6	37.7	45.4
dont bovins	UGB	26.1	26.2	26.6	23.7	28.5	27.4	25.6
dont petits ruminants	UGB	0.3	0.4	0.5	0.3	0.4	0.5	0.4
dont porcs	UGB	6.8	6.3	6.2	3.2	4.4	6.6	11.6
dont volaille	UGB	2.4	3.0	3.4	0.7	1.5	2.4	7.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	1 178 489	1 183 967	1 228 550	1 047 786	1 157 404	1 220 791	1 362 543
Actifs circulants	Fr.	277 159	288 718	292 055	217 941	268 212	297 234	360 733
Immobilisations	Fr.	901 331	895 249	936 495	829 845	889 192	923 557	1 001 811
Passifs	Fr.	1 178 489	1 183 967	1 228 550	1 047 786	1 157 404	1 220 791	1 362 543
Capital étranger	Fr.	574 105	587 647	613 496	575 775	597 613	566 422	627 311
Capital propre	Fr.	604 384	596 320	615 054	472 011	559 792	654 369	735 233
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 476	16 405	23 401	4 720	13 890	16 580	39 898
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	471	459	502	371	450	525	539
Degré de financement étranger	%	49	50	50	55	52	46	46
Deg. cov. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	117	118	118	114	116	118	122
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	400 732	413 787	426 323	265 922	375 479	431 828	581 752
dont produits des végétaux	Fr.	99 675	105 208	107 090	62 422	93 163	93 821	166 709
dont produits des animaux	Fr.	182 957	190 792	200 574	125 484	173 365	212 835	254 317
dont produits de produits transformés	Fr.	26 887	24 145	24 611	12 888	22 585	27 424	37 997
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	22 936	24 380	23 264	12 311	19 913	25 856	36 069
dont paiements directs	Fr.	64 592	66 344	68 412	50 643	63 012	68 831	83 370
- Charges de matières, march. et services	Fr.	154 661	155 492	163 102	103 955	147 100	169 428	210 708
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	34 387	34 078	34 630	23 666	33 059	32 489	48 280
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	91 565	93 075	99 422	61 184	83 589	107 210	126 889
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	246 071	258 296	263 221	161 967	228 379	262 400	371 044
- Charges de personnel	Fr.	55 565	57 678	57 364	37 825	49 199	55 029	85 494
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	69 101	73 717	73 669	58 322	68 927	70 706	90 746
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 752	18 420	20 773	11 429	16 998	18 302	26 558
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	121 405	126 901	132 187	65 820	110 253	136 665	194 804
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	75 759	79 242	83 372	26 240	63 087	88 104	140 592
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	43 117	47 033	50 648	35 332	43 963	48 763	59 712
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 911	6 680	6 809	6 766	7 166	6 327	6 943
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	74 603	77 991	81 946	23 824	62 075	87 505	139 513
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 173	816	792	694	393	949	1 674
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmoni. pour RA)	Fr.	4 146	4 455	4 655	1 682	3 412	4 905	7 687
= Revenu agricole	Fr.	79 923	83 262	87 393	26 200	65 880	93 359	148 874
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	79 923	83 262	87 085	26 122	65 785	93 252	148 745
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	60 142	62 315	65 331	18 672	46 138	70 247	126 272
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-19 116	-16 612	-12 513	-78 336	-40 675	-5 860	60 790
Rentabilité du capital propre	%	-3	-3	-2	-17	-7	-1	8
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	107 613	110 379	115 451	69 039	90 121	115 205	171 522
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	76 407	78 437	82 235	26 251	63 276	88 029	140 113
Revenu extra-agricole	Fr.	31 206	31 942	33 216	42 788	26 845	27 176	31 409

* Région de plaine: zone de plaine

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région des collines* 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^e quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
					2016/2018 0 – 25%	2016/2018 25 – 50%	2016/2018 50 – 75%	2016/2018 75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		630	632	786	153	157	162	211
Exploitations représentées		9 824	9 626	9 465	2 417	2 421	2 398	2 403
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.5	11.3	10.9	6.0	9.8	11.6	13.6
Totalité des terres louée	%	11.7	14.5	13.1	8.4	12.2	15.2	16.6
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.3	23.7	24.0	17.3	21.6	25.4	30.6
dont terres assolées ouvertes	ha	4.0	4.3	4.4	2.6	3.5	4.3	6.5
dont prairies	ha	18.9	18.9	19.2	14.3	17.7	20.6	23.5
dont cultures pérennes	ha	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	36.2	36.7	37.4	25.9	32.8	37.7	50.7
dont bovins	UGB	27.9	28.0	28.8	21.2	26.8	30.0	35.1
dont petits ruminants	UGB	0.9	0.9	0.9	1	0.9	1.2	0.5
dont porcs	UGB	5.3	5.8	5.6	2.3	4.0	4.8	11.0
dont volaille	UGB	1.8	1.5	1.6	0.8	0.7	1.4	3.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.6	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5	1.7
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	917 454	918 294	970 990	848 729	849 168	901 846	1 143 454
Actifs circulants	Fr.	206 375	215 963	219 691	160 989	191 335	222 980	281 206
Immobilisations	Fr.	711 079	702 331	751 298	687 740	657 833	678 867	862 248
Passifs	Fr.	917 454	918 294	970 990	848 729	849 168	901 846	1 143 454
Capital étranger	Fr.	475 309	465 260	501 800	462 920	448 037	452 624	559 714
Capital propre	Fr.	442 145	453 034	469 190	385 809	401 131	449 222	583 739
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 472	12 195	17 619	8 065	8 819	14 912	28 712
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	493	451	455	339	379	562	597
Degré de financement étranger	%	52	51	52	55	53	50	49
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	114	115	114	111	113	116	116
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	254 740	265 853	283 319	171 514	233 424	266 639	401 064
dont produits des végétaux	Fr.	15 560	17 807	21 133	12 612	13 390	17 610	29 109
dont produits des animaux	Fr.	153 230	163 078	173 839	99 231	139 091	158 379	257 369
dont produits de produits transformés	Fr.	5 070	4 349	4 268	2 894	5 797	2 501	7 030
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	11 321	11 292	12 975	6 209	11 043	13 554	16 690
dont paiements directs	Fr.	66 133	66 991	68 832	48 083	61 414	72 264	87 663
- Charges de matières, march. et services	Fr.	93 137	97 565	107 681	65 065	89 966	92 061	150 987
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	8 477	9 935	9 781	6 392	8 220	9 021	13 976
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	72 791	75 240	84 810	49 829	68 716	71 263	120 863
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	161 603	168 287	175 638	106 449	143 458	174 578	250 077
- Charges de personnel	Fr.	21 591	22 666	25 775	15 333	16 868	21 683	39 578
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	48 123	50 124	53 471	39 821	46 184	51 805	64 565
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 647	11 062	13 071	6 628	8 857	12 363	17 234
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	91 889	95 498	96 393	51 294	80 407	101 090	145 933
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	52 938	58 103	60 816	20 016	45 166	63 977	100 292
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	35 477	36 630	38 819	29 431	33 962	36 104	48 468
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 790	5 465	5 364	5 568	5 127	5 506	5 958
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	51 158	56 249	58 247	15 110	43 967	63 016	99 094
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	676	303	342	192	98	670	806
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 851	3 035	3 370	1 024	2 456	3 316	5 563
= Revenu agricole	Fr.	54 684	59 587	61 959	16 325	46 520	67 003	105 463
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	54 684	59 587	61 724	16 259	46 449	66 930	105 360
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	40 533	44 870	46 544	12 403	32 915	49 243	83 886
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-39 103	-33 005	-31 214	-75 205	-52 012	-27 900	17 728
Rentabilité du capital propre	%	-9	-7	-7	-20	-13	-6	3
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	85 085	89 845	92 737	66 620	75 192	91 394	125 043
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	51 996	56 702	59 205	15 245	45 904	64 469	100 011
Revenu extra-agricole	Fr.	33 089	33 143	33 532	51 374	29 288	26 924	25 033

* Région des collines : zone des collines et zone de montagne I

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de montagne* 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^e quart	2 ^e quart	3 ^e quart	4 ^e quart
					2016/2018	2016/2018	2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		545	585	667	141	129	144	185
Exploitations représentées		10 991	10 769	10 573	2 706	2 704	2 694	2 674
Structure des exploitations								
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.8	10.4	12.9	10.1	10.7	12.4	9.5
Totalité des terres louée	%	12.3	17.4	17.9	15.9	14.6	18.8	14.2
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.6	1.7	1.7	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.1	24.4	24.8	18.0	21.4	26.0	32.4
dont terres assolées ouvertes	ha	0.2	0.3	0.3	0.1	0.1	0.2	0.6
dont prairies	ha	23.2	23.4	23.9	17.4	20.6	25	31
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.1	0.1	0	0	0.2
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	26.4	27.0	27.7	20.2	23.8	28.3	36.0
dont bovins	UGB	22.6	23.0	23.7	17.3	21.0	24.2	29.9
dont petits ruminants	UGB	1.4	1.6	1.7	1.7	1.4	1.8	1.3
dont porcs	UGB	1.4	1.6	1.4	0.7	0.8	1.3	3.0
dont volaille	UGB	0.5	0.4	0.4	0.1	0.2	0.5	0.9
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise								
Actifs	Fr.	756 728	793 214	809 145	659 644	706 322	817 800	963 892
Actifs circulants	Fr.	169 466	182 244	176 521	127 393	157 677	183 418	236 582
Immobilisations	Fr.	587 263	610 970	632 624	532 251	548 645	634 382	727 310
Passifs	Fr.	756 728	793 214	809 145	659 644	706 322	817 800	963 892
Capital étranger	Fr.	353 998	379 776	384 745	325 529	311 969	400 062	454 722
Capital propre	Fr.	402 730	413 438	424 401	334 115	394 353	417 737	509 170
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 156	16 971	13 132	5 971	12 310	17 441	24 735
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	620	582	582	415	750	557	679
Degré de financement étranger	%	47	48	48	49	44	49	47
Deg. cov. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	115	114	111	115	115	117
Compte de résultat								
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	195 753	206 763	209 977	139 322	171 363	216 333	290 731
dont produits des végétaux	Fr.	5 982	6 860	7 605	4 662	3 043	5 602	14 035
dont produits des animaux	Fr.	89 566	97 263	100 730	61 594	77 728	101 514	143 179
dont produits de produits transformés	Fr.	4 125	5 332	5 018	1 490	3 009	5 084	9 773
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	8 837	9 996	8 272	5 709	8 108	9 380	12 999
dont paiements directs	Fr.	83 454	84 431	85 538	63 709	76 074	90 931	107 487
- Charges de matières, march. et services	Fr.	53 565	57 412	58 921	42 596	46 089	60 744	77 378
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	2 609	3 317	3 560	2 591	1 793	2 698	5 595
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	43 874	46 565	48 240	32 923	37 955	51 389	62 867
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	142 188	149 351	151 055	96 727	125 274	155 589	213 353
- Charges de personnel	Fr.	17 992	20 884	21 195	13 062	14 816	18 616	33 755
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	41 573	46 627	46 027	38 422	39 736	45 181	55 771
dont locations et charges de fermage	Fr.	6 870	9 886	10 372	7 170	7 852	9 009	12 183
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	82 623	81 840	83 833	45 243	70 722	91 792	123 827
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	49 750	53 055	53 728	19 396	42 012	58 782	88 986
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	30 706	31 294	33 606	25 291	29 643	34 622	38 004
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 239	4 300	4 263	3 866	3 627	4 383	5 203
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail								
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	48 331	51 070	52 294	17 397	40 554	57 457	87 315
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	256	55	174	12	131	230	275
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 568	2 689	2 743	1 031	1 969	2 877	4 817
= Revenu agricole	Fr.	51 155	53 814	55 212	18 440	42 654	60 563	92 406
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	51 155	53 814	55 000	18 381	42 586	60 498	92 316
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	36 070	37 921	38 888	13 033	28 957	41 118	70 174
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-43 443	-41 125	-38 620	-75 550	-55 349	-37 494	4 700
Rentabilité du capital propre	%	-11	-10	-9	-23	-14	-9	1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)								
Revenu du ménage / total	Fr.	77 204	82 744	82 269	59 720	68 205	81 014	114 065
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	49 549	52 816	53 957	18 519	41 234	58 954	89 879
Revenu extra-agricole	Fr.	27 655	29 928	28 312	41 201	26 971	22 060	24 186

* Région de montagne : zone de montagne II à IV

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : grandes cultures 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		89	119	124	25	30
Exploitations représentées		1 709	1 676	1 672	429	412
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	12.3	13.7	9.1	10.4	7.7
Totalité des terres louée	%	12.4	18.9	12.2	8.4	13.5
Main-d'œuvre	UTA	1.4	1.4	1.4	1.5	1.4
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.1	1.1	1.1	1.2	0.9
Surface agricole utile (SAU)	ha	35.3	34.4	35.0	26.7	41.7
dont terres assolées ouvertes	ha	28.9	28.3	29.2	21.2	35.5
dont prairies	ha	5.9	5.6	5.3	5	5.6
dont cultures pérennes	ha	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	9.2	10.0	11.1	7.4	12.3
dont bovins	UGB	7.3	7.1	7.4	6	7.8
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.3	0.2	0.2	0.3
dont porcs	UGB	0.4	1.5	1.9	1.1	1.4
dont volaille	UGB	0.8	0.6	1.1	0	2.5
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	900 708	930 511	1 031 091	753 745	1 060 979
Actifs circulants	Fr.	210 293	216 838	219 268	156 740	259 391
Immobilisations	Fr.	690 415	713 673	811 823	597 005	801 587
Passifs	Fr.	900 708	930 511	1 031 091	753 745	1 060 979
Capital étranger	Fr.	371 482	415 853	416 117	355 769	455 007
Capital propre	Fr.	529 226	514 657	614 974	397 976	605 971
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	8 668	19 791	21 489	7 799	18 724
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	787	645	854	466	691
Degré de financement étranger	%	41	45	40	47	43
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	123	122	121	119	124
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	272 073	297 916	306 431	188 890	387 733
dont produits des végétaux	Fr.	101 608	120 311	121 609	81 369	142 855
dont produits des animaux	Fr.	63 132	66 788	72 936	32 704	94 811
dont produits de produits transformés	Fr.	1 880	3 746	5 634	6 500	2 426
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	24 298	31 400	25 213	8 783	52 233
dont paiements directs	Fr.	78 903	74 048	80 963	58 990	94 462
- Charges de matières, march. et services	Fr.	95 444	99 424	106 634	65 114	128 031
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	40 959	39 191	42 770	31 340	49 202
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	36 746	40 181	44 331	18 458	56 988
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	176 629	198 492	199 797	123 776	259 702
- Charges de personnel	Fr.	22 924	26 548	28 715	15 033	35 884
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	59 340	68 363	62 073	53 131	76 819
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 287	16 302	15 197	10 899	18 637
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	94 366	103 582	109 009	55 612	146 999
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	66 833	74 618	75 088	31 781	112 747
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	28 652	35 002	33 631	21 514	41 125
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 609	5 591	4 995	5 789	5 838
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	65 763	72 479	74 274	30 050	112 020
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 995	529	730	1 530	12
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 785	4 022	4 327	1 969	5 989
= Revenu agricole	Fr.	71 543	77 030	79 331	33 549	118 021
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	71 543	77 030	79 023	33 469	117 919
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	65 877	68 300	72 944	27 437	124 822
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-9 308	-7 101	-1 750	-57 527	47 582
Rentabilité du capital propre	%	-2	-1	0	-14	8
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	110 230	118 036	117 403	79 039	157 266
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	69 536	72 843	76 964	31 952	116 527
Revenu extra-agricole	Fr.	40 694	45 193	40 439	47 087	40 739

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : cultures spéciales 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		229	226	224	58	55
Exploitations représentées		3 047	3 009	2 906	757	744
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	14.1	24.3	20.6	22.9	25.9
Totalité des terres louée	%	18.3	29.8	26.9	26.3	28.9
Main-d'œuvre	UTA	3.4	3.4	3.4	3.3	3.7
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	16.2	15.7	16.7	12.4	19.8
dont terres assolées ouvertes	ha	8.0	7.2	8.6	5.1	9.5
dont prairies	ha	3.1	3.0	3.5	3.1	3
dont cultures pérennes	ha	4.9	5.3	4.5	4.1	7.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	2.5	2.0	2.2	2.2	1.9
dont bovins	UGB	1.7	1.4	1.6	1.4	1.2
dont petits ruminants	UGB	0.2	0.2	0.2	0.4	0.2
dont porcs	UGB	0.0	0.0	0.0	0	0.0
dont volaille	UGB	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 089 374	1 055 783	1 075 724	919 610	1 143 688
Actifs circulants	Fr.	303 154	310 005	304 072	199 772	390 232
Immobilisations	Fr.	786 220	745 778	771 652	719 838	753 456
Passifs	Fr.	1 089 374	1 055 783	1 075 724	919 610	1 143 688
Capital étranger	Fr.	513 552	488 269	513 470	514 564	433 082
Capital propre	Fr.	575 822	567 513	562 254	405 045	710 606
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	21 746	- 496	27 777	-7 875	38 573
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	412	442	443	221	645
Degré de financement étranger	%	47	46	48	56	38
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	131	134	132	119	145
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	506 089	474 324	489 158	324 316	686 108
dont produits des végétaux	Fr.	295 344	296 482	302 043	203 716	411 457
dont produits des animaux	Fr.	9 573	8 101	8 459	6 023	8 330
dont produits de produits transformés	Fr.	123 810	99 346	105 004	63 281	164 166
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	38 288	34 642	30 720	20 531	53 019
dont paiements directs	Fr.	35 845	36 411	38 489	29 540	44 966
- Charges de matières, march. et services	Fr.	148 010	135 475	136 658	94 558	175 031
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	74 534	74 922	72 799	57 380	88 645
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	5 236	4 386	5 146	3 118	4 016
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	358 079	338 849	352 500	229 758	511 077
- Charges de personnel	Fr.	136 926	140 285	134 923	115 179	184 772
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	82 684	85 816	87 740	68 962	107 306
dont locations et charges de fermage	Fr.	18 069	23 556	24 044	13 905	31 878
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	138 468	112 748	129 836	45 617	218 999
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	96 778	82 617	93 563	19 879	177 708
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 352	36 587	41 981	26 925	49 821
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 577	6 086	6 043	7 084	4 767
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	96 131	80 826	91 771	15 858	176 109
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	532	313	498	338	908
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	5 479	4 965	5 392	1 720	9 870
= Revenu agricole	Fr.	102 142	86 104	97 661	17 917	186 886
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	102 142	86 104	97 379	17 858	186 762
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	76 583	65 372	74 582	13 717	157 564
Bénéfices / pertes calculés	Fr.	3 463	- 10 714	1 444	-76 849	98 852
Rentabilité du capital propre	%	1	-2	0	-19	14
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	127 138	118 633	126 969	67 702	205 007
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	94 529	81 691	90 613	20 107	168 961
Revenu extra-agricole	Fr.	32 608	36 942	36 356	47 594	36 046

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail: vaches laitières 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		400	432	521	104	137
Exploitations représentées		11 632	11 378	11 175	2 871	2 830
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	9.5	9.7	11.9	6.9	14.5
Totalité des terres louée	%	13.3	14.2	14.4	9.9	18.3
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.3	23.5	23.7	17.3	31.6
dont terres assolées ouvertes	ha	1.1	1.3	1.3	0.7	1.8
dont prairies	ha	21.7	21.7	22.0	16.3	29.2
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.0	0.0	0	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	30.2	30.9	31.6	23.2	41.7
dont bovins	UGB	28.9	29.5	30.3	22	40.0
dont petits ruminants	UGB	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2
dont porcs	UGB	0.7	0.8	0.6	0.5	1.0
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	862 213	859 238	897 450	768 980	1 050 021
Actifs circulants	Fr.	187 262	198 381	198 047	147 245	255 499
Immobilisations	Fr.	674 951	660 857	699 403	621 735	794 522
Passifs	Fr.	862 213	859 238	897 450	768 980	1 050 021
Capital étranger	Fr.	419 115	406 384	421 134	378 033	473 786
Capital propre	Fr.	443 098	452 854	476 316	390 947	576 235
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	17 256	15 799	16 919	9 804	28 168
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	614	586	571	410	644
Degré de financement étranger	%	49	47	47	49	45
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	115	114	111	115
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	213 337	223 038	229 784	155 006	315 223
dont produits des végétaux	Fr.	7 355	6 120	7 895	4 580	11 371
dont produits des animaux	Fr.	121 391	133 075	138 333	88 997	195 405
dont produits de produits transformés	Fr.	1 793	1 591	2 049	723	2 545
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	8 896	9 135	8 382	5 106	11 725
dont paiements directs	Fr.	70 300	70 333	70 854	53 371	90 957
- Charges de matières, march. et services	Fr.	61 307	65 035	69 708	50 204	85 284
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	4 201	4 661	5 234	3 154	7 186
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	49 784	52 482	56 849	39 712	69 492
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	152 029	158 003	160 077	104 802	229 940
- Charges de personnel	Fr.	18 757	19 057	20 251	13 535	31 650
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	45 140	47 710	49 705	39 610	61 308
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 053	11 050	13 156	7 357	17 070
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	88 132	91 236	90 121	51 657	136 982
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	53 615	57 024	58 220	22 275	96 964
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	32 833	34 381	36 721	28 591	43 006
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 923	4 519	4 584	4 565	5 042
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	52 549	55 964	56 340	20 367	95 605
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	421	5	34	27	277
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 862	2 926	2 946	1 100	5 273
= Revenu agricole	Fr.	55 832	58 895	59 320	21 494	101 155
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	55 832	58 895	59 082	21 422	101 057
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	39 097	41 205	41 424	14 940	75 187
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-42 700	-40 297	-39 483	-77 216	7 130
Rentabilité du capital propre	%	-10	-9	-8	-20	1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	81 295	84 445	85 604	62 575	118 091
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	53 635	56 988	57 229	21 038	97 112
Revenu extra-agricole	Fr.	27 660	27 457	28 376	41 537	20 979

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : vaches-mères 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		135	150	165	35	44
Exploitations représentées		1 818	1 852	1 941	475	463
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	7.4	12.3	11.1	6.6	10.3
Totalité des terres louée	%	10.5	15.3	15.6	11.6	15.2
Main-d'œuvre	UTA	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	27.1	30.1	30.7	21.4	36.1
dont terres assolées ouvertes	ha	1.6	1.7	1.6	1.1	2.1
dont prairies	ha	24.8	27.7	28.5	19.9	33.1
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	32.0	33.3	34.8	27.3	38.4
dont bovins	UGB	30.8	31.6	32.7	26	36.7
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.9	0.8	0.3	0.8
dont porcs	UGB	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.1	1.1	1.3	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	989 724	1 005 977	1 006 897	987 130	1 251 443
Actifs circulants	Fr.	205 273	213 422	211 094	171 098	269 698
Immobilisations	Fr.	784 450	792 555	795 802	816 031	981 745
Passifs	Fr.	989 724	1 005 977	1 006 897	987 130	1 251 443
Capital étranger	Fr.	519 631	531 230	507 674	567 597	558 724
Capital propre	Fr.	470 092	474 747	499 223	419 533	692 719
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	22 956	15 092	18 888	9 420	34 494
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	624	481	529	401	988
Degré de financement étranger	%	53	53	50	58	45
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	112	112	112	109	115
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	199 023	217 710	216 534	150 512	255 125
dont produits des végétaux	Fr.	11 133	11 794	13 245	8 294	12 460
dont produits des animaux	Fr.	69 685	76 491	79 321	57 819	81 096
dont produits de produits transformés	Fr.	7 233	6 962	3 004	2 036	7 915
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 158	16 327	14 935	6 585	27 301
dont paiements directs	Fr.	92 145	103 772	104 085	72 720	124 413
- Charges de matières, march. et services	Fr.	53 003	55 143	53 858	41 039	53 527
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	6 404	5 627	6 943	4 186	5 834
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	32 247	35 169	34 490	28 629	32 974
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	146 021	162 567	162 675	109 473	201 598
- Charges de personnel	Fr.	15 893	19 684	22 703	12 861	25 188
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	43 567	49 974	48 066	39 251	51 535
dont locations et charges de fermage	Fr.	6 772	10 994	10 962	6 531	9 591
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	86 561	92 908	91 907	57 361	124 875
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	49 910	58 208	58 544	20 903	92 170
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 886	40 892	39 684	37 431	46 933
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 964	5 756	5 182	6 524	5 158
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	45 056	54 301	54 353	11 967	89 252
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	532	1 030	836	452	674
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 363	3 016	2 916	1 127	4 690
= Revenu agricole	Fr.	47 952	58 347	58 105	13 546	94 616
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	47 952	58 347	57 855	13 474	94 491
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	36 156	43 890	44 548	10 808	79 321
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-43 293	-32 654	-30 889	-72 137	12 925
Rentabilité du capital propre	%	-9	-7	-6	-17	2
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	87 338	97 077	96 338	73 438	127 446
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	47 500	58 095	58 070	13 389	94 616
Revenu extra-agricole	Fr.	39 838	38 981	38 268	60 049	32 830

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : bovins mixtes 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		172	206	253	50	62
Exploitations représentées		3 751	3 575	3 435	914	891
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	8.0	13.3	13.5	9.9	11.6
Totalité des terres louée	%	10.8	19.7	17.4	16.5	15.0
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.6	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	26.3	25.5	26.2	18.1	36.1
dont terres assolées ouvertes	ha	0.8	1.0	0.9	0.6	2
dont prairies	ha	24.9	23.8	24.6	17.1	33.3
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.0	0.0	0	0
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	28.0	28.0	28.6	20.8	39.9
dont bovins	UGB	27.0	27.0	27.3	19.9	38.7
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3
dont porcs	UGB	0.2	0.2	0.3	0.1	0.4
dont volaille	UGB	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.1	1.2	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	772 396	779 392	820 566	678 024	980 150
Actifs circulants	Fr.	176 691	186 372	182 702	135 468	260 412
Immobilisations	Fr.	595 705	593 020	637 864	542 556	719 738
Passifs	Fr.	772 396	779 392	820 566	678 024	980 150
Capital étranger	Fr.	357 497	374 991	407 829	355 432	489 779
Capital propre	Fr.	414 899	404 400	412 737	322 592	490 371
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	12 319	16 277	14 942	7 749	20 134
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	619	437	476	467	639
Degré de financement étranger	%	46	48	50	52	50
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	114	114	114	112	118
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	199 308	199 644	209 793	137 451	298 459
dont produits des végétaux	Fr.	5 137	4 608	6 955	3 140	10 912
dont produits des animaux	Fr.	92 290	99 352	104 437	67 408	157 084
dont produits de produits transformés	Fr.	3 965	2 018	3 269	759	2 273
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	6 785	8 720	9 240	5 431	12 726
dont paiements directs	Fr.	86 876	81 841	83 912	58 626	110 608
- Charges de matières, march. et services	Fr.	57 454	56 235	64 588	48 001	83 799
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	4 064	3 756	5 164	2 950	7 559
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	45 152	44 788	50 824	39 782	66 427
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	141 853	143 410	145 205	89 450	214 660
- Charges de personnel	Fr.	17 524	18 693	20 751	12 708	32 461
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	42 700	47 014	48 270	35 877	63 956
dont locations et charges de fermage	Fr.	7 469	9 981	11 472	6 230	15 106
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	81 630	77 702	76 185	40 865	118 244
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	47 109	51 158	48 534	16 099	84 534
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	30 444	29 819	30 301	23 974	37 864
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 039	4 404	4 308	3 837	5 559
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	45 870	49 828	47 370	14 263	83 759
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	134	- 56	78	40	292
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 349	2 564	2 628	976	4 554
= Revenu agricole	Fr.	48 354	52 336	50 077	15 279	88 605
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	48 354	52 336	49 870	15 223	88 529
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	34 218	37 480	35 187	11 146	66 975
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-47 172	-42 493	-45 908	-77 139	-1592
Rentabilité du capital propre	%	-11	-11	-11	-24	0
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	76 135	79 476	77 792	58 067	105 933
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	46 489	48 261	48 047	14 780	82 810
Revenu extra-agricole	Fr.	29 646	31 214	29 745	43 287	23 123

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : chevaux/ovins/caprins 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	
					2016/2018 0 – 25%	2016/2018 75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		95	87	91	22	24
Exploitations représentées		924	916	920	233	227
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	13.4	13.5	12.4	19.0	5.6
Totalité des terres louée	%	14.8	24.4	20.3	23.5	9.4
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.8	1.7	1.5	2.0
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	21.2	21.8	21.4	16.2	27.3
dont terres assolées ouvertes	ha	0.6	0.5	0.5	0.3	1
dont prairies	ha	20.1	20.7	20.4	15.5	25.4
dont cultures pérennes	ha	0.2	0.3	0.1	0.3	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	24.5	27.1	26.1	21.1	32.6
dont bovins	UGB	2.8	3.4	2.7	2.7	2.7
dont petits ruminants	UGB	16.4	18.1	18.7	16	19.0
dont porcs	UGB	0.4	0.3	0.3	0.1	0.4
dont volaille	UGB	0.0	0.3	0.6	0.1	0.8
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.2	1.3	1.2
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	707 738	733 914	706 187	526 608	926 047
Actifs circulants	Fr.	111 812	127 557	134 958	87 342	154 253
Immobilisations	Fr.	595 925	606 357	571 229	439 266	771 794
Passifs	Fr.	707 738	733 914	706 187	526 608	926 047
Capital étranger	Fr.	390 654	402 124	399 285	284 874	547 914
Capital propre	Fr.	317 084	331 791	306 903	241 734	378 133
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 320	16 094	13 219	4 719	27 270
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	345	339	385	285	306
Degré de financement étranger	%	55	55	57	54	59
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	110	110	113	109	110
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	185 718	198 499	200 176	127 459	281 130
dont produits des végétaux	Fr.	6 058	3 622	7 025	3 658	7 692
dont produits des animaux	Fr.	80 773	92 979	99 324	56 863	156 110
dont produits de produits transformés	Fr.	10 589	9 757	7 822	1 984	9 098
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	13 236	13 602	8 065	3 772	15 670
dont paiements directs	Fr.	71 217	77 065	74 624	59 455	89 580
- Charges de matières, march. et services	Fr.	45 470	50 921	53 088	46 742	62 948
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	2 823	2 113	3 852	2 003	4 098
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	28 826	35 318	38 121	33 334	45 358
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	140 248	147 578	147 088	80 717	218 182
- Charges de personnel	Fr.	24 809	26 732	25 767	13 017	48 027
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	40 633	45 999	48 472	39 298	53 054
dont locations et charges de fermage	Fr.	6 562	7 863	10 175	8 325	10 248
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	74 805	74 847	72 849	28 402	117 101
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	45 190	45 291	48 761	17 336	79 648
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	27 920	29 850	29 652	15 575	37 399
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 449	4 880	4 521	3 934	6 378
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	44 151	41 406	47 067	11 087	79 183
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	364	29	0	0	497
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 314	2 337	2 547	881	4 376
= Revenu agricole	Fr.	46 829	43 772	49 614	11 968	84 056
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	46 829	43 772	49 461	11 930	83 999
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	36 180	33 459	38 090	9 536	65 256
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-41 333	-46 376	-39 408	-72 900	-6 024
Rentabilité du capital propre	%	-13	-14	-13	-30	-2
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	72 677	79 120	78 865	54 909	105 066
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	46 809	43 805	51 377	11 271	84 339
Revenu extra-agricole	Fr.	25 868	35 315	27 489	43 638	20 727

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : transformation 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		172	154	154	44	35
Exploitations représentées		1 186	1 162	1 128	295	284
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	6.0	7.4	9.4	2.6	11.6
Totalité des terres louée	%	5.8	9.3	9.9	2.1	15.0
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.8	1.6	2.0
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	16.2	17.7	17.8	12.5	21.2
dont terres assolées ouvertes	ha	1.2	1.4	1.2	0.9	1.7
dont prairies	ha	14.8	16.0	16.3	11.4	19.3
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.0	0.1	0
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	71.1	72.6	75.0	44.6	114.4
dont bovins	UGB	19.8	21.0	21.9	14.7	25.6
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6
dont porcs	UGB	38.6	39.3	40.7	21.1	70.8
dont volaille	UGB	12.1	11.5	11.5	7.9	17.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	4.4	4.1	4.2	3.6	5.4
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 119 613	1 144 431	1 145 849	908 950	1 401 603
Actifs circulants	Fr.	279 609	280 767	288 431	197 081	390 207
Immobilisations	Fr.	840 004	863 663	857 419	711 869	1 011 395
Passifs	Fr.	1 119 613	1 144 431	1 145 849	908 950	1 401 603
Capital étranger	Fr.	636 010	606 804	598 986	591 836	666 015
Capital propre	Fr.	483 603	537 627	546 864	317 114	735 587
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	11 535	15 985	21 436	6 711	35 330
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	416	477	493	359	418
Degré de financement étranger	%	57	53	52	65	48
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	116	116	114	117
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	500 530	524 612	532 397	293 614	882 608
dont produits des végétaux	Fr.	10 722	12 262	10 763	10 419	13 098
dont produits des animaux	Fr.	411 984	435 164	444 833	226 263	773 491
dont produits de produits transformés	Fr.	6 071	1 297	2 223	2 460	7 507
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	17 353	16 486	16 375	12 575	18 623
dont paiements directs	Fr.	51 643	54 605	56 442	38 498	65 696
- Charges de matières, march. et services	Fr.	264 659	283 612	283 571	159 946	475 989
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	5 179	5 299	4 579	5 161	5 544
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	245 590	264 901	264 737	144 247	448 645
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	235 872	240 999	248 826	133 668	406 619
- Charges de personnel	Fr.	39 227	39 140	39 286	19 235	73 957
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	56 335	59 724	61 799	41 308	90 487
dont locations et charges de fermage	Fr.	12 176	13 095	17 262	6 104	27 349
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	140 310	142 136	147 742	73 125	242 175
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	82 436	83 886	91 490	29 886	157 375
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	49 234	53 713	55 144	35 859	77 308
Intérêts des dettes (total)	Fr.	8 029	7 448	6 850	7 278	7 527
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	81 613	83 649	90 777	29 514	156 234
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	2 060	1 997	2 939	972	6 596
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 470	4 880	5 299	1 600	8 693
= Revenu agricole	Fr.	88 143	90 526	99 015	32 086	171 522
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	88 143	90 526	98 742	32 029	171 388
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	70 912	70 707	74 552	24 665	136 655
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 106	-606	4221	-59 491	80 755
Rentabilité du capital propre	%		0	1	-19	11
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	113 863	117 840	126 148	78 583	196 864
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	85 045	86 273	93 805	31 725	168 322
Revenu extra-agricole	Fr.	28 817	31 568	32 344	46 858	28 542

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches laitières/grandes cultures 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		119	131	127	30	32
Exploitations représentées		2 159	2 046	2 000	531	512
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	6.6	8.8	11.2	3.1	8.8
Totalité des terres louée	%	11.1	11.5	14.3	6.1	10.6
Main-d'œuvre	UTA	2.0	2.1	2.1	2.0	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.5	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	31.9	31.5	33.1	22.9	40.6
dont terres assolées ouvertes	ha	16.9	16.3	17.1	12	21.9
dont prairies	ha	14.8	14.9	15.7	10.7	18.4
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	38.4	39.0	39.5	27.2	49.8
dont bovins	UGB	37.4	37.7	38.4	26.3	48.9
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1
dont porcs	UGB	0.5	0.7	0.5	0.5	0.3
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 043 896	1 228 357	1 175 334	944 129	1 455 601
Actifs circulants	Fr.	266 126	285 371	289 592	208 229	320 270
Immobilisations	Fr.	777 770	942 985	885 742	735 900	1 135 331
Passifs	Fr.	1 043 896	1 228 357	1 175 334	944 129	1 455 601
Capital étranger	Fr.	512 598	624 138	599 997	549 087	699 194
Capital propre	Fr.	531 298	604 219	575 336	395 042	756 407
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	221	18 018	11 937	-9 383	35 820
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	490	491	493	490	414
Degré de financement étranger	%	49	51	51	58	48
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	117	116	117	116	113
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	324 728	339 630	366 244	242 216	445 692
dont produits des végétaux	Fr.	57 808	63 580	64 518	57 598	77 827
dont produits des animaux	Fr.	170 446	175 994	196 611	121 678	236 720
dont produits de produits transformés	Fr.	3 587	8 646	6 097	4 027	4 513
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	18 657	17 271	20 570	9 648	25 350
dont paiements directs	Fr.	69 937	69 880	75 761	46 574	97 075
- Charges de matières, march. et services	Fr.	119 134	119 752	127 733	100 964	141 342
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	29 808	28 382	30 233	27 131	35 700
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	69 460	68 276	74 468	55 083	81 645
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	205 594	219 878	238 510	141 253	304 351
- Charges de personnel	Fr.	34 572	38 499	43 793	23 307	53 650
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	69 870	67 637	71 977	54 447	84 034
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 870	14 619	19 271	8 513	23 136
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	101 152	113 743	122 740	63 499	166 666
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	61 629	68 006	76 617	28 384	114 028
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 578	43 652	45 138	33 465	56 895
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 993	6 558	6 391	6 152	7 286
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	60 504	66 364	74 584	24 532	112 245
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 285	518	204	1 015	803
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 320	3 765	4 403	1 584	6 435
= Revenu agricole	Fr.	65 109	70 647	79 191	27 131	119 484
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	65 109	70 647	78 903	27 068	119 368
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	45 625	49 660	55 912	18 018	98 277
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-40 773	-34 956	-25 951	-84 500	29 063
Rentabilité du capital propre	%	-8	-6	-5	-21	4
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	83 221	92 482	95 299	56 079	134 770
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	62 336	67 044	70 823	27 363	109 254
Revenu extra-agricole	Fr.	20 886	25 437	24 476	28 716	25 516

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches-mères 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		68	91	101	21	21
Exploitations représentées		842	857	892	221	209
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	15.4	8.8	9.1	3.8	19.2
Totalité des terres louée	%	16.8	11.3	11.1	5.4	22.3
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.7	1.7	1.5	1.7
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	33.2	35.1	34.2	27.7	43.8
dont terres assolées ouvertes	ha	13.3	15.4	14.8	10.6	20.4
dont prairies	ha	18.7	18.7	18.4	16.4	22.1
dont cultures pérennes	ha	0.8	0.6	0.6	0.4	0.7
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	39.3	37.5	38.8	34.9	45.8
dont bovins	UGB	38.4	36.1	37.6	34.1	43.5
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1
dont porcs	UGB	0.2	0.3	0.2	0.1	0.3
dont volaille	UGB	0.1	0.6	0.5	0.1	1.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.1	1.1	1.3	1.0
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 118 907	1 191 275	1 214 694	1 188 571	1 261 795
Actifs circulants	Fr.	247 232	250 913	291 192	211 263	325 516
Immobilisations	Fr.	871 675	940 362	923 502	977 308	936 279
Passifs	Fr.	1 118 907	1 191 275	1 214 694	1 188 571	1 261 795
Capital étranger	Fr.	516 452	607 003	612 798	664 810	547 602
Capital propre	Fr.	602 455	584 272	601 896	523 761	714 193
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	7 760	12 440	26 241	-6501	37 717
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	462	383	479	212	616
Degré de financement étranger	%	46	51	50	56	43
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	112	115	107	119
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	280 882	310 579	308 499	197 983	401 617
dont produits des végétaux	Fr.	50 183	76 632	65 934	38 236	77 012
dont produits des animaux	Fr.	93 457	104 401	106 297	77 068	141 777
dont produits de produits transformés	Fr.	22 829	12 902	16 575	5 445	22 221
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	19 639	22 197	20 181	6 241	31 695
dont paiements directs	Fr.	91 256	93 832	95 722	69 007	126 121
- Charges de matières, march. et services	Fr.	92 930	102 812	102 631	77 310	124 714
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	21 732	28 902	23 842	16 517	29 132
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	41 654	46 063	49 880	37 868	59 666
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	187 952	207 767	205 867	120 673	276 903
- Charges de personnel	Fr.	33 449	37 346	35 758	18 385	43 009
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	52 847	65 838	63 466	47 694	78 480
dont locations et charges de fermage	Fr.	12 126	16 122	14 926	8 408	25 451
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	101 656	104 584	106 643	54 594	155 413
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	54 897	62 363	71 867	8 249	126 610
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	41 382	37 678	40 583	33 407	47 022
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 479	7 341	6 846	7 688	6 334
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	54 025	61 102	70 838	7 020	125 610
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	983	8	77	777	0
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 651	3 899	4 011	1 617	6 735
= Revenu agricole	Fr.	57 660	65 009	74 926	9 415	132 344
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	57 660	65 009	74 625	9 318	132 221
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	47 173	54 328	63 180	7 995	114 937
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-32 519	-22 979	-12 184	-76 676	47 338
Rentabilité du capital propre	%	-5	-4	-2	-15	7
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	103 032	105 705	121 741	82 844	157 994
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	56 818	61 967	71 828	8 914	127 701
Revenu extra-agricole	Fr.	46 214	43 738	49 913	73 931	30 293

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné transformation 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		348	355	363	91	88
Exploitations représentées		4 297	4 251	4 167	1 066	1 051
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	7.9	9.8	9.3	8.3	10.0
Totalité des terres louée	%	11.4	11.9	12.5	12.3	12.1
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.9	1.9	1.7	2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.7	25.6	26.0	20.0	31.5
dont terres assolées ouvertes	ha	8.9	9.8	9.8	5.5	15.8
dont prairies	ha	15.4	15.3	15.8	14.1	15.1
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.2	0.1	0	0.4
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	62.4	61.1	62.3	45.9	82.8
dont bovins	UGB	26.2	25.0	26.6	22.9	25.2
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.4	0.4	0.5	0.2
dont porcs	UGB	25.7	24.4	23.0	18.3	35.0
dont volaille	UGB	9.6	10.7	11.8	3.8	21.9
Charge en bétail	UGB/ha SAU	2.5	2.4	2.4	2.3	2.6
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 225 837	1 230 239	1 338 415	1 036 068	1 526 399
Actifs circulants	Fr.	265 377	282 486	290 312	202 415	360 836
Immobilisations	Fr.	960 461	947 753	1 048 102	833 653	1 165 563
Passifs	Fr.	1 225 837	1 230 239	1 338 415	1 036 068	1 526 399
Capital étranger	Fr.	637 261	653 726	723 579	599 530	775 841
Capital propre	Fr.	588 576	576 513	614 835	436 539	750 557
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	13 418	21 863	24 578	4 824	42 669
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	396	402	464	347	468
Degré de financement étranger	%	52	53	54	58	51
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	115	114	111	117
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	448 487	471 068	498 480	301 404	669 154
dont produits des végétaux	Fr.	36 973	47 401	47 768	21 415	78 183
dont produits des animaux	Fr.	318 829	323 816	343 079	206 394	470 331
dont produits de produits transformés	Fr.	4 678	4 962	11 865	891	6 372
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	16 010	19 440	19 122	13 812	22 596
dont paiements directs	Fr.	68 056	71 543	73 671	55 618	88 063
- Charges de matières, march. et services	Fr.	214 020	217 769	233 957	145 377	308 233
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	17 373	21 353	19 333	10 394	33 018
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	181 220	178 983	192 951	123 719	255 026
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	234 467	253 298	264 523	156 027	360 921
- Charges de personnel	Fr.	37 784	41 339	44 142	22 553	64 951
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	62 852	67 706	69 078	51 766	83 094
dont locations et charges de fermage	Fr.	13 792	16 292	19 117	8 320	24 768
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	133 831	144 254	151 303	81 708	212 876
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	74 022	82 969	87 717	31 477	139 671
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	51 831	55 519	62 830	41 241	74 101
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 986	7 548	8 190	7 020	9 008
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	72 321	81 092	85 934	27 441	138 353
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 450	1 020	880	154	1 929
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 104	4 453	4 902	1 656	7 642
= Revenu agricole	Fr.	77 875	86 566	91 716	29 252	147 923
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	77 875	86 566	91 408	29 176	147 788
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	57 149	64 831	67 465	21 434	121 857
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-19 910	-9 861	-6 621	-67 431	58 867
Rentabilité du capital propre	%	-3	-2	-1	-15	8
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	100 764	110 520	116 794	66 246	168 207
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	74 347	81 675	86 898	27 531	141 512
Revenu extra-agricole	Fr.	26 417	28 845	29 896	38 715	26 695

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné autres 2018

Paramètre	Unité	2016	2017	2018	1 ^{er} quart	4 ^e quart
					2016/2018	2016/2018
					0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		267	248	352	74	70
Exploitations représentées		4 686	4 639	4 455	1 157	1 138
Structure des exploitations						
Totalité des bâtiments d'exploitation louée	%	9.7	14.9	12.2	11.2	19.6
Totalité des terres louée	%	11.6	17.7	16.4	14.0	23.2
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.9	1.8	1.7	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	30.5	31.3	31.6	23.0	38.7
dont terres assolées ouvertes	ha	11.5	11.6	12.2	7.4	16.2
dont prairies	ha	18.4	19.0	18.6	15.2	21.5
dont cultures pérennes	ha	0.3	0.2	0.3	0.2	0.5
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	36.8	38.0	37.4	26.5	43.7
dont bovins	UGB	33.5	34.8	33.8	23.2	40.4
dont petits ruminants	UGB	0.8	1.1	1.0	1.1	0.5
dont porcs	UGB	0.9	0.6	0.9	0.7	0.8
dont volaille	UGB	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise						
Actifs	Fr.	1 121 671	1 115 047	1 154 169	900 376	1 319 797
Actifs circulants	Fr.	268 361	281 227	275 268	205 191	372 121
Immobilisations	Fr.	853 310	833 820	878 901	695 185	947 676
Passifs	Fr.	1 121 671	1 115 047	1 154 169	900 376	1 319 797
Capital étranger	Fr.	544 537	560 261	610 974	472 425	598 019
Capital propre	Fr.	577 133	554 786	543 195	427 951	721 778
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	22 912	16 017	15 432	12 137	35 358
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	498	475	476	514	862
Degré de financement étranger	%	49	50	53	53	45
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	116	115	116	122
Compte de résultat						
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	326 864	354 016	367 328	208 930	462 755
dont produits des végétaux	Fr.	41 482	43 823	50 557	24 597	74 103
dont produits des animaux	Fr.	186 813	195 816	209 543	114 552	245 390
dont produits de produits transformés	Fr.	2 436	12 275	3 016	2 276	16 503
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	18 076	19 483	22 584	7 962	29 053
dont paiements directs	Fr.	74 382	79 060	79 199	56 843	94 886
- Charges de matières, march. et services	Fr.	130 179	136 246	148 300	82 597	163 977
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	20 690	19 758	21 072	12 091	27 630
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	90 680	93 889	106 072	55 527	108 501
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	196 685	217 770	219 028	126 333	298 778
- Charges de personnel	Fr.	32 575	35 159	34 888	17 346	51 216
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	62 941	68 426	66 484	52 853	76 282
dont locations et charges de fermage	Fr.	12 637	15 789	16 707	10 516	19 451
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	101 170	114 184	117 656	56 134	171 280
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	60 617	68 800	68 694	19 643	119 199
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	39 539	43 946	48 802	33 148	56 922
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 669	6 135	6 446	5 582	6 081
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail						
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	58 781	66 932	67 370	16 272	118 285
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	706	944	961	602	1 640
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 282	3 737	3 922	1 258	6 513
= Revenu agricole	Fr.	62 769	71 613	72 254	18 132	126 437
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	62 769	71 613	71 982	18 060	126 310
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	47 361	53 638	54 408	13 393	100 490
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-33 272	-25 403	-24 169	-78 851	33 693
Rentabilité du capital propre	%	-6	-5	-4	-18	5
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)						
Revenu du ménage / total	Fr.	93 841	96 935	100 519	67 170	142 448
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	60 003	60 216	67 439	18 720	111 893
Revenu extra-agricole	Fr.	33 838	36 719	33 080	48 450	30 555

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé



La transition numérique dans l'agriculture et l'agroalimentaire

Dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire, le coup d'envoi d'une collaboration renforcée entre tous les acteurs a été donné en août 2017. L'opération a été lancée sous la forme d'un atelier sur le passage au numérique dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire, un atelier mis sur pied par l'OFAG et dont M. Johann Schneider-Ammann, alors conseiller fédéral, avait été l'initiateur. Ce groupe de travail, auquel environ 250 personnes ont participé, s'était vu assigner plusieurs objectifs : se donner un aperçu de la transition numérique dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire ; identifier à cet égard les tendances, les obstacles, les craintes et les questions ouvertes ; créer des contacts directs et des échanges de vues entre les acteurs de ce mouvement et les décideurs.

L'atelier marquait le début d'un processus de grande envergure piloté par l'OFAG, au cours duquel les principes généraux présidant à la gestion des données agricoles ont été fixés et inscrits dans une charte. La Charte de la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses, signée en janvier 2018, s'inscrit dans la Stratégie Suisse numérique, dont elle constitue une concrétisation appliquée aux secteurs agricole et agroalimentaire. La charte comporte douze lignes directrices relatives aux applications et au traitement des données numériques :

- Priorité à l'utilité
- Transparence
- Accès aux données
- Exploitation du potentiel
- Concurrence loyale
- Valeur des données
- Souveraineté sur les données
- Infrastructures pour la transmission des données
- Valeur ajoutée grâce à la mise en réseau des données
- Devoir de diligence
- Recherche, transfert des connaissances et innovation
- Progrès technologique

Les signataires de la charte s'engagent à contribuer activement à la transition numérique dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire. Le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a signé la charte à l'occasion d'une rencontre dédiée à l'inclusion numérique et organisée par l'OFAG en juin 2018. Toutes les entreprises et organisations intéressées ont été conviées à participer à cette manifestation et à signer également la charte ; elles sont maintenant une centaine à l'avoir fait. La rencontre a donné un aperçu des efforts engagés par l'agriculture et le secteur agroalimentaire en fait de passage au numérique.

À l'instar de la Stratégie « Suisse numérique », la charte lance un dialogue sur la mise en réseau de toutes les parties prenantes. Cet échange de vues devrait permettre de faire émerger une conscience commune, de promouvoir la collaboration, d'indiquer les actions à entreprendre et de mettre en œuvre la stratégie. À cet effet, la centrale de vulgarisation agricole AGRIDEA a mis en place une plateforme destinée à la mise en œuvre des lignes directrices de la charte. La

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



première conférence annuelle du collectif signataire de la charte a eu lieu en octobre 2019 en présence de M. Guy Parmelin, conseiller fédéral, sur le thème de la valeur ajoutée par la mise en réseau des données.

Le premier atelier suisse sur la numérisation s'est tenu en novembre 2018. Réunissant des apprentis et des étudiants en vue d'imaginer des idées et des approches nouvelles sur la transition numérique dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire, il a permis d'ébaucher des idées de projets dans des domaines aussi variés que la gestion des insectes, la gestion de l'azote, la vente directe, la gestion des étables, celle des pâturages ainsi que la traçabilité des produits. Les réactions favorables suscitées par cet atelier ont conduit les organisateurs à renouveler l'expérience en novembre 2019.

L'OFAG a également organisé en janvier 2019 une table ronde consacrée aux enjeux de la numérisation dans l'agriculture et aux chances que celui-ci représente pour les agriculteurs, dans la voie à suivre pour créer des systèmes alimentaires durables. Cette table ronde s'est déroulée lors du forum mondial pour la nourriture et l'agriculture, placé sous l'égide de la FAO, et qui s'est tenu dans le cadre de l'*Internationale Grüne Woche* à Berlin. Il ressort de cette table ronde que les solutions intelligentes pour l'agriculture de l'avenir réclament un passage au numérique qui tienne entièrement et simultanément compte de l'environnement, de l'économie et de la société.

Une autre activité mise sur pied par l'OFAG a concerné, en mars 2019, les applications pratiques de la technologie des chaînes de blocs dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire. Il s'agissait en particulier de débattre à propos du potentiel de ces technologies pour l'agriculture et l'agroalimentaire, tel qu'on le connaît actuellement, mais aussi de découvrir les chances que présente cette technologie pour les participants, chacun dans son domaine. Au cours de l'atelier qui a suivi, les participants ont défini d'autres thématiques auxquelles la technologie des chaînes de blocs peut s'appliquer. Ce sont ces thématiques qui ont donné matière, en juin 2019, à une compétition nommée « *Swiss blockchain hackathon* » et réalisée grâce au patronage de l'OFAG et d'Agroscope. L'équipe gagnante s'est imposée en créant le prototype d'une application. Cette application, qui met en œuvre une solution reposant sur les chaînes de blocs, permet de souscrire des contrats de fermage d'une façon transparente, fiable et efficace, pour le fermier comme pour le bailleur.

L'OFAG a rendu un rapport sur le rôle de la Confédération dans le passage au numérique de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. Ce document présente les conditions générales et les instruments de politique agricole servant à promouvoir le passage au numérique, dresse un état des lieux de ce qui existe et de ce qui reste à faire dans l'application numérique des instruments de la politique agricole, et met en évidence le potentiel de la transformation numérique pour créer de nouveaux instruments de politique agricole. C'est sur ce rapport, rendu public en décembre 2019, que l'OFAG s'appuie pour mieux tirer parti des chances offertes par la transition numérique et mieux encore en relever les défis.

Markus Gusset, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, markus.gusset@blw.admin.ch



HODUFLU Evaluation des données

Rapide aperçu

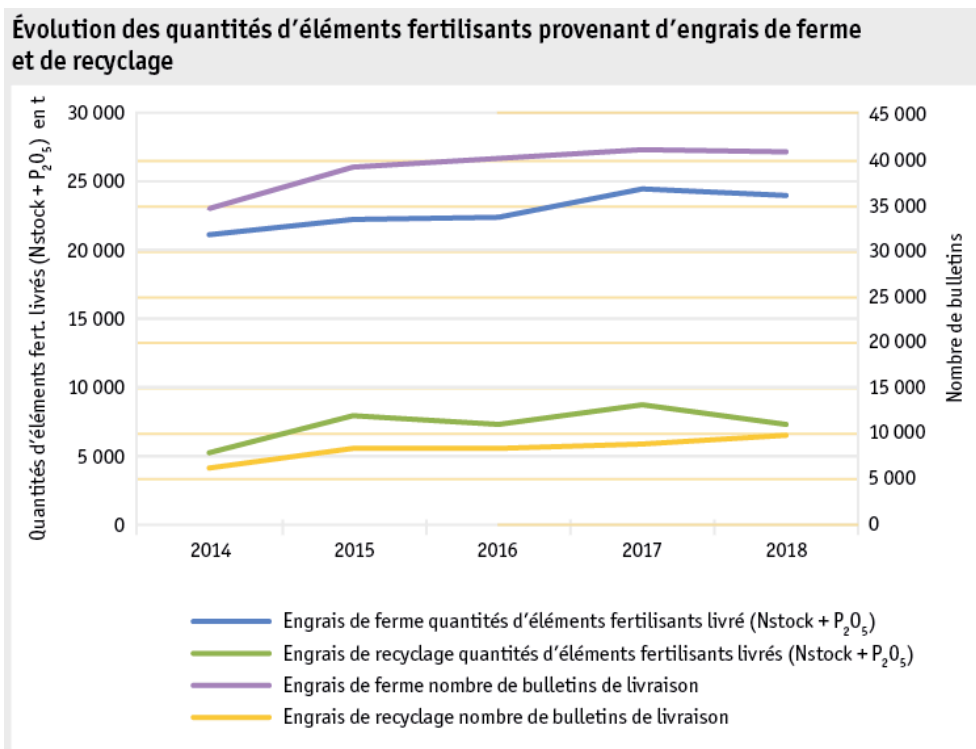
Bien qu'indispensables et produits en grande quantités par l'agriculture, l'azote et le phosphore sont des éléments nutritifs pouvant engendrer d'importants risques écologiques lorsqu'ils sont déversés en excès dans l'environnement. Pour réduire les apports provenant de l'agriculture, l'OFAG a mis en place plusieurs mesures. L'application HODUFLU permet la mise en œuvre législative en gérant les quantités et teneurs en fertilisants échangés qui devront être comptabilisés dans le Suisse Bilan de chaque agriculteur. Le producteur enregistre sous forme de bulletins de livraison dans HODUFLU toutes les transactions d'engrais de ferme (produits issus du fumier, lisier et installation de méthanisation d'origine agricole) et d'engrais issu de matières recyclées (produits issus du compost et des installations de méthanisation d'origine industrielle et commerciale) effectuées entre agriculteurs ou hors agriculture.

Comme toutes les données y sont enregistrées de manière centralisée, HODUFLU permet une meilleure transparence et un meilleur contrôle des redistributions de fertilisants. Tous les échanges de matières fertilisantes de Suisse ne se retrouvent toutefois pas dans HODUFLU : le logiciel ne prend pas en compte les engrais minéraux, les apports extérieurs de fourrages, les substrats de méthanisation non agricoles ainsi que le recyclage du phosphore ou les matières fertilisantes générées par la production de viande importée.

Évolution des quantités livrées d'éléments fertilisants provenant d'engrais de ferme et de recyclage

Le nombre d'exploitations utilisant HODUFLU a augmenté progressivement de 18 630 depuis 2014, jusqu'à atteindre 21 211 exploitations en 2018 (source : HODUFLU). Une lente progression des quantités livrées d'éléments fertilisants provenant d'engrais de ferme (Nstock et P₂O₅) est constatée jusqu'à 2017, où elles atteignent leur maximum à 24 483 tonnes. Entre 2017 et 2018, ces quantités vont diminuer de 446 tonnes. Parallèlement, le nombre de bulletins de livraison pour les engrais de ferme s'accroît jusqu'en 2017 (41 038 bulletins) et va reculer en 2018 de 243 bulletins.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Source : HODUFLU

Le nombre d'installations de méthanisation n'a cessé d'augmenter depuis 2014 ; leur nombre ayant doublé sur la période 2014 – 2018 (passant de 182 à 342 exploitations en 2018) (source : SIPA). Les quantités livrées d'éléments fertilisants provenant d'engrais de recyclage suivent la même tendance : elles s'accroissent jusqu'à 8807 tonnes en 2017 et subissent une baisse en 2018, où elles reculent de 1468 tonnes. La courbe du nombre de bulletins de livraison pour les engrais de recyclage suit celle des quantités livrées d'engrais de recyclage, à la différence que le nombre de bulletins augmente en 2018 pour atteindre 9704 bulletins.

En 2014, 20 % des quantités d'éléments fertilisants de toute origine confondue (engrais de ferme et de recyclage) ressortent en tant qu'éléments fertilisants dans les installations de méthanisation et de compostage. Cette proportion va légèrement augmenter à 26 % en 2015 et reste relativement stable jusqu'en 2018. Les quantités d'éléments fertilisants par bulletin sont plus faibles (en moyenne 600 kg sur la période 2014 – 2018) pour les engrais de ferme en comparaison des quantités pour un bulletin de livraison d'engrais de recyclage (en moyenne 890 kg sur la même période de temps). Le nombre plus important d'exploitations fournissant des engrais de ferme en comparaison du nombre plus faible d'installations de méthanisation explique notamment cette différence.

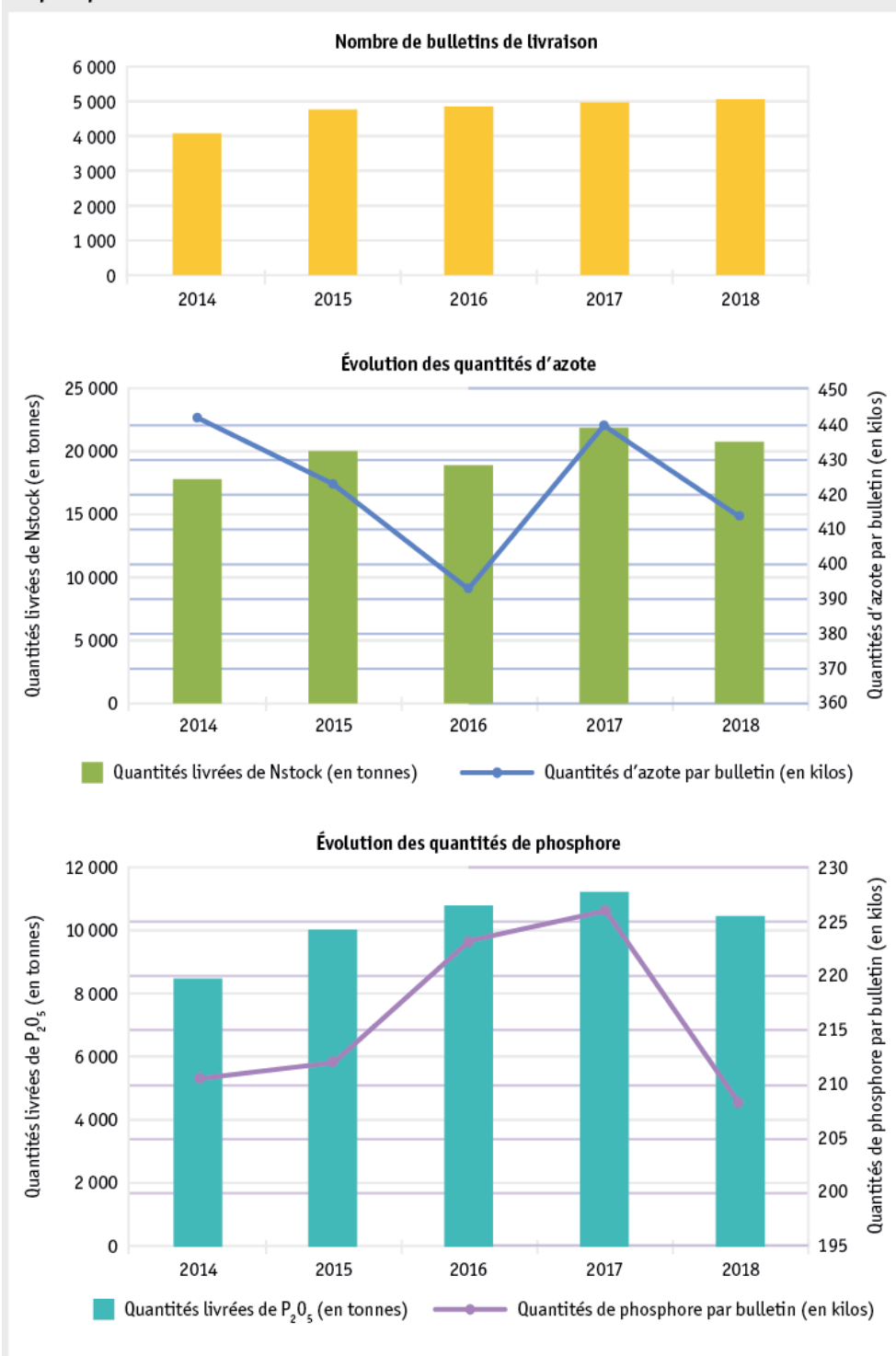
Évolution du nombre de bulletins de livraison, des quantités d'azote et de phosphore livrés

Une augmentation constante du nombre de bulletins de livraisons est observée depuis 2014. Leur nombre a subi une hausse de presque 10 000 bulletins sur quatre ans. Les quantités d'azote livrées (Nstock) ont tendanciuellement augmenté jusqu'à 2017 (augmentation de 22 % en comparaison avec 2014), étant cohérent avec l'augmentation du nombre d'animaux de rente en Suisse depuis 2014 (source : OFS). En revanche, les quantités d'azote ont reculé de 1096 tonnes en 2018. Les quantités de phosphore livrées ont suivi les mêmes tendances à la hausse jusqu'à 2017 (augmentation d'environ 32 % en comparaison avec 2014), puis ont vu leurs quantités se réduire de 789 tonnes en 2018.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Évolution du nombre de bulletins de livraison, des quantités d'azote et de phosphore livrés



Source : HODUFLU

Les quantités d'azote par bulletin de livraison chutent progressivement jusqu'en 2016 (environ 390 kg d'azote), augmentent en 2017 et rechutent en 2018 (respectivement 439 et 413 kg d'azote). Les quantités de phosphore par bulletin de livraison ne suivent pas la même

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



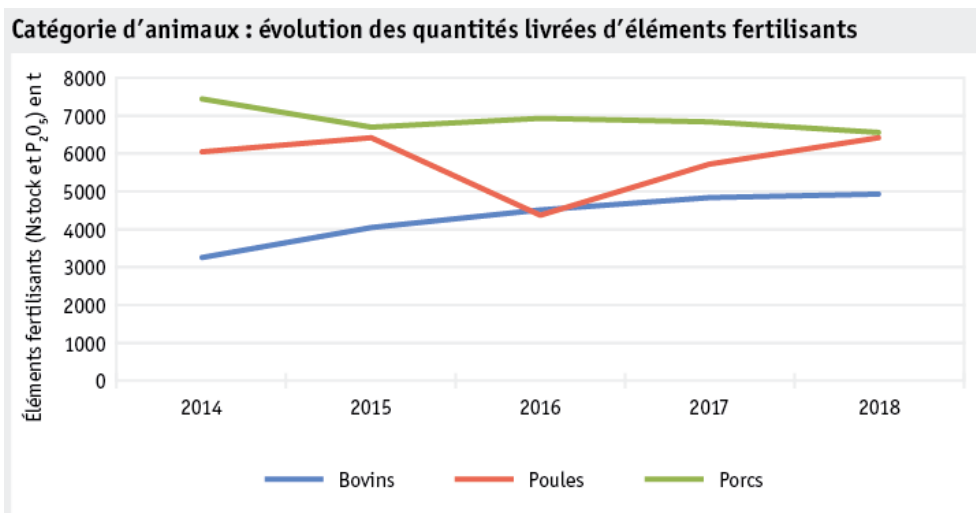
tendance : elles augmentent progressivement jusqu'en 2017 (226 kg de phosphore) puis reculent de 18 kg par bulletin en 2018.

Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les valeurs moyennes fluctuent autant d'années en années. HODUFLU comprend des produits aux teneurs fixes (définies dans le PRFI, Agroscope ou modifiées par le Groupe Technique) et des produits aux valeurs spécifiques à l'exploitation (définies selon analyses). La modification des teneurs fixes, l'alimentation des animaux de rente ou des modifications dans le système de stabulation, dans le cas des produits aux valeurs spécifiques, vont naturellement impacter les teneurs moyennes en azote et en phosphore des engrais.

Évolution des quantités livrées d'engrais selon la catégorie d'animaux

Les engrais de ferme appartenant aux catégories « Poulets », « Porcs » et « Bovins » sont les plus échangés en Suisse depuis 2014, en comparaison d'autres catégories d'animaux. Ce résultat n'est pas particulièrement surprenant, étant donné que les cheptels de poules (11 535 491 têtes), de bovins (1 544 796 têtes) et de porcs (1 419 198 têtes) détiennent les effectifs les plus importants en 2018 en Suisse selon l'OFS (chiffres provisoires).

Les quantités livrées d'éléments fertilisants (Nstock et P₂O₅) provenant des porcs sont les plus grandes sur la période 2014 – 2018 (34 574 tonnes), suivies des celles provenant des poules (29 070 tonnes) et des bovins (21 661 tonnes). Les quantités livrées provenant des porcs diminuent depuis 2014 (-892 tonnes en 2018), ce qui est cohérent avec la diminution des cheptels porcins observée en Suisse sur la même période (OFS). Concernant les bovins, les quantités d'éléments fertilisants livrées augmentent progressivement (+1642 tonnes en 2018) depuis 2014. Cet effet peut s'expliquer par le fait que les cheptels de bovins s'accroissent régulièrement dans deux régions (Suisse orientale et Tessin) et sont restés relativement stables dans le reste de la Suisse (OFS). Pour finir, les quantités livrées d'éléments fertilisants provenant de poules ne suivent pas de tendance particulière, à l'exception d'une hausse importante de ces quantités à partir de 2016. Le recul important entre 2015 et 2016 (-2040 tonnes) reste difficilement explicable, d'autant plus que les cheptels sont en augmentation dans la plupart des régions de Suisse (hors région lémanique) depuis 2014 (OFS).



Source : HODUFLU

Les chiffres cités dans cet article doivent être pris avec précaution. En effet les livraisons d'éléments fertilisants à destination et à l'expédition des installations de méthanisation sont comptées deux fois dans HODUFLU. Les intrants d'éléments fertilisants sous forme d'engrais

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



de ferme ne peuvent, pour l'heure, pas être soustraits des extrants sous forme d'engrais de recyclage sortants de ces installations.

Conclusion

Le bilan sur la période 2014 – 2018 s'avère positif, car le nombre de bulletins de livraison saisis n'a fait que croître, indiquant un attrait de plus en plus important pour HODUFLU. Les diminutions des quantités d'azote et de phosphore livrées par bulletins sont encourageantes. Avec l'implémentation des aliments à teneurs réduites (NPr), cela laisse entrevoir un grand potentiel de réduction de ces deux éléments dans les fertilisants. La répartition de manière optimale des engrais de ferme et de recyclage et leurs utilisations selon les spécificités du site demeurent également un objectif à atteindre.

Aurelia Passaseo, OFAG, secteurs Paiements directs-Bases et Paiements directs-Programmes
aurelia.passaseo@blw.admin.ch

The logo for Agate, consisting of the word "agate" in a lowercase, sans-serif font, positioned to the right of a solid orange square.

Connexion Agate opérationnelle

Le portail Agate a été créé par la Confédération en 2010. Les utilisateurs opérant dans l'administration du secteur agricole peuvent s'y connecter au moyen d'une identification unique donnant accès à un grand nombre d'applications informatiques pour enregistrer les données publiques relatives à la filière agroalimentaire.

Les agriculteurs constituent le plus grand groupe d'utilisateurs du portail ; ils enregistrent leurs données dans différentes applications.

D'autres applications, qui ne relèvent pas du secteur public, peuvent s'appuyer sur les données des applications fédérales pour leurs propres applications et les mettre à la disposition des exploitants agricoles. Cette interaction permet d'éviter les saisies multiples de données. Les données de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) sont souvent exploitées par d'autres applications logicielles.

Un exemple de réalisation possible

Supposons qu'un agriculteur emploie une application logicielle pour gérer son troupeau. Cette application peut s'appuyer sur les données tirées de la BDTA et en ajouter d'autres concernant spécifiquement la gestion du troupeau. Celles-ci sont enregistrées dans l'application ; les autres restent dans la BDTA.

Comment l'agriculteur accède-t-il, dans l'application de gestion du troupeau, à ses propres données ?

C'est là qu'intervient la connexion Agate. Comme celle-ci est intégrée dans l'application de gestion du troupeau, l'agriculteur peut se connecter à Agate et consulter ses données.

Cette possibilité existait depuis longtemps, mais les conditions techniques de sa réalisation ne correspondaient plus aux règles fédérales de sécurité.

Protection des données et sécurité informatique

Le portail Agate a été modernisé en 2018 de manière à répondre aux règles fédérales de sécurité informatique et à offrir une sécurité maximale aux utilisateurs. Simultanément, des structures ont été mises en place aux plans organisationnel et technique pour garantir la sécurité des données ; elles concernent entre autres les demandes, les contrats et les autorisations.

Ces progrès présentent plusieurs avantages pour l'utilisateur :

- Grâce à la nouvelle structure, la procédure de connexion à une application de droit privé a lieu seulement au moyen du login Agate. Aucune des données d'identification (nom d'utilisateur et mot de passe) ne sont enregistrées dans l'application de droit privé.
- Lorsque l'utilisateur emploie pour la première fois une application hors secteur public, le portail lui indique quelles sont les données (personnelles) que l'application cherche à lire. Sans autorisation accordée par l'utilisateur, ces données ne sont pas transmises à l'application.
- S'il est nécessaire de changer un mot de passe périmé, cette information est communiquée pendant le processus d'identification, si bien que le mot de passe peut être modifié tout de suite.

Pour les propriétaires des applications de droit privé, les incidences de cette évolution sont les suivantes : ils doivent demander à l'OFAG l'autorisation d'utiliser le login Agate dans

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES

The logo for 'agate' is displayed in white lowercase letters on a solid orange square background.

leur logiciel et modifier celui-ci pour l'adapter à la nouvelle technologie. Mais ensuite, ils bénéficient d'une sécurité renforcée et d'une convivialité améliorée.

L'OFAG s'attend à ce que de nombreuses applications tributaires des données de la BDTA se convertissent aux nouveaux standards.

Wiebke Egli-Schaft, OFAG, secteur Systèmes d'information sur l'agriculture, wiebke.egli@blw.admin.ch



Introduction

Moyens de production

La production agricole a besoin d'engrais, d'aliments pour animaux, de semences, de plants et de produits phytosanitaires pour les raisons suivantes :

- les engrais servent à la nutrition des plantes, dont ils favorisent la croissance, accroissent le rendement ou améliorent la qualité ;
- les aliments destinés aux animaux de rente et aux animaux de compagnie permettent de garantir les performances des animaux de rente agricoles ainsi que la qualité des produits d'origine animale ;
- des substances de nature chimique ou biologique sont employées sous forme de produits phytosanitaires pour protéger les plantes cultivées d'organismes nuisibles et obtenir ainsi une récolte abondante ;
- un matériel végétal de multiplication de haute qualité (semences, plants de pommes de terre, greffons, porte-greffes et jeunes plants de variétés de fruits et de vignes) contribue largement à la durabilité de la production en Suisse.

Si les moyens de production aident l'agriculture à accroître considérablement son rendement et la qualité de ses produits, ils sont aussi susceptibles d'avoir des effets indésirables sur la santé de l'être humain et de l'animal ainsi que sur l'environnement. C'est pourquoi il faut en réglementer la commercialisation et l'utilisation. Différentes dispositions légales définissent à cette fin les conditions d'homologation et les exigences auxquelles doivent satisfaire ces produits et leur production, ainsi que l'étiquetage, les modes d'utilisation, les obligations de déclarer, les indications sur les plantes agricoles dans le catalogue des variétés et la certification des semences.

Production végétale et production animale

Les plantes cultivées et les animaux de rente agricoles sont à la base de la production de matières premières et de denrées alimentaires. La culture et l'élevage dépendent dans une large mesure du sol utilisé pour la production et de sa fertilité ainsi que de l'eau nécessaire pour couvrir les besoins qui découlent de ces activités agricoles. La Confédération encourage à recourir à ces facteurs de production conformément aux principes du développement durable ainsi qu'à préserver la santé et la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux de rente.

Sécurité de la production

La production primaire, premier maillon de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette », est confrontée à de nombreux défis. Les systèmes de production modernes, très pointus, qui suivent l'évolution du contexte économique, climatique et sociétal, requièrent une bonne maîtrise des risques liés à la production de denrées alimentaires. L'Office fédéral de l'agriculture s'occupe à la fois de la gestion des risques découlant de la production primaire et de la coordination des contrôles nécessaires. Il travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui est responsable de la sécurité des denrées alimentaires jusqu'à leur destination finale, à savoir le consommateur. L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), codirigée par l'OFAG et l'OSAV, est un partenaire essentiel dans la mesure où cette unité est chargée de l'élaboration, sur la base

PRODUCTION > INTRODUCTION

d'ordonnances des deux offices, du plan de contrôle national dans la chaîne alimentaire et du rapport annuel s'y référant ainsi que de la supervision des contrôles effectués par les cantons.

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



OGM dans les aliments pour animaux importés

La campagne de contrôle des graines pour oiseaux de 2017 a révélé la présence de semences de colza transgéniques dans 24 des 30 échantillons analysés (80 %). Toutefois, un seul de ces échantillons a dépassé la valeur limite de 0,5 % et donné lieu à une contestation. Les fabricants et les importateurs ont été informés des résultats. Le constat du contrôle complémentaire de 2018 est, quant à lui, ambigu : sur les 19 échantillons analysés, 10 contenaient des traces d'OGM (53 %). Mais cinq prélèvements ont affiché une part d'OGM supérieure à la valeur limite et ont dû être déclarés non conformes. Il se trouve par ailleurs que quatre lots d'un produit provenant du même fabricant n'étaient pas conformes aux exigences.

Année	Quantité totale	Aliments pour animaux contenant des OGM	Aliments pour animaux contenant des OGM
	En t	En t	En %
2013	445 381	13	0,003
2014	477 813	0	0
2015	493 491	0	0
2016	521 497	0	0
2017	506 000	0	0
2018	479 565	0	0

Sources : OFAG, DGD

Analyses par la douane ou par Agroscope de la teneur en OGM des aliments pour animaux de rente

Année	Échantillons prélevés lors de l'importation	Indications erronées	Échantillons prélevés sur le marché	Indications erronées
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2013	62	0	311	1
2014	64	0	327	0
2015	60	0	340	1
2016	60	0	312	0
2017	61	0	307	0
2018	47	0	323	0

Source : Agroscope

Analyses par Agroscope de la teneur en OGM des aliments pour animaux de compagnie

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Année	Aliments pour animaux de compagnie contrôlés	Indications erronées
	Nombre	Nombre
2013	0	0
2014	9	0
2015	0	0
2016	4	0
2017	56	1
2018	19	5

Source : Agroscope

Markus Hardegger, OFAG, secteur Ressources génétiques et technologies, markus.hardegger@blw.admin.ch



OGM dans les semences importées

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) examine selon les lots de semences importées quant à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) selon les critères de l'ordonnance sur le matériel de multiplication (RS 916.151). En collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), des semences de luzerne (*Medicago sp.*) et de plantes appartenant à la famille des agrostides (*Agrostis stolonifera*) ont été identifiées comme vecteurs de dissémination potentiels. Aux USA, la luzerne et les agrostides GM (= génétiquement modifiées) sont autorisées. Les semences suisses et européennes sont souvent multipliées en Amérique du Nord ou importées d'Amérique du Nord. Il a été convenu avec l'Association suisse des producteurs de semences (Swissem) que les membres de l'association enverraient à Agroscope Feedbio/Posieux des échantillons des lots de semence de luzerne importés d'Amérique du Nord.

Résumé de la campagne de contrôle 2018

Aucun lot n'a été détecté pour le maïs, le colza, le soja et les betteraves. En revanche, lors de la campagne exceptionnelle sur la luzerne, un lot a été détecté contenant des traces de luzerne GM et a été retiré du marché. Le contrôle des graines de luzerne ainsi que celui d'*Agrostis stolonifera* continuera en 2019.

Récapitulatif des contrôles effectués en 2018

	Maïs	Colza	Soja	Betteraves	Luzerne
Nombre de lots notifiés	582	36	7	21	8
Nombre de lots contrôlés	25	3	0	3	8
Nombre de lots positifs	0	0	0	0	1

Source : OFAG

OFAG, secteur Ressources génétiques et Technologies, genres@blw.admin.ch



Plan d'action produits phytosanitaires

En septembre 2017, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action Produits phytosanitaires, qui vise à réduire les applications de produits phytosanitaires (PPh) et à réduire au minimum leur dispersion dans l'environnement. Le Conseil fédéral a défini à cette fin 51 mesures.

La réalisation de ces mesures est présentée chaque année dans un rapport intermédiaire par les services fédéraux compétents, à savoir l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et Agroscope. Ce rapport est publié sur la page d'accueil du plan d'action. Par ailleurs, l'évolution du plan d'action est communiquée chaque année lors d'une séance d'information.

Seize mesures ont été mises en place deux ans après l'adoption du plan. Les actions suivantes ont été menées l'an dernier :

- Introduction de nouvelles contributions favorisant la lutte mécanique contre les mauvaises herbes sur les terres ouvertes pour remplacer des herbicides.
- Définition en 2019 de nouveaux points de contrôle liés à la protection des eaux, tels que la place de lavage ou le stockage de PPh. Les cantons préparent l'intégration de ces points dans les contrôles réguliers (p. ex. formation des contrôleurs).
- Publication de la liste des produits phytosanitaires qui peuvent être utilisés dans un cadre non professionnel. Les produits concernés sont indiqués par la mention « *utilisation non professionnelle* » dans une colonne supplémentaire de l'index des produits phytosanitaires.
- Mise en service de la plateforme « PPh – Eaux » en novembre 2018. Cette plateforme renforce les activités de conseil et met au point des audits d'exploitation ainsi que la documentation nécessaire.
- Lancement de trois nouveaux projets d'utilisation durable des ressources (PestiRed, PFLOPF, AquaSan) visant à réduire davantage la dissémination dans l'environnement de ces produits à l'échelle locale et à accélérer le recours à d'autres méthodes sur le terrain. En tout, treize projets d'utilisation durable des ressources sont en cours dans le domaine de la protection phytosanitaire. Ils sont brièvement décrits dans le rapport intermédiaire sur l'application du plan d'action.
- Démarrage de deux projets de vulgarisation et de cinq projets de recherche relevant de la protection phytosanitaire. Le rapport intermédiaire contient une liste et une brève description de tous les projets.
- Organisation par le SECO, avec le BUL/SPAA, de journées de formation pour les vulgarisateurs des services phytosanitaires cantonaux. Ces formations ont permis aux vulgarisateurs d'acquérir des connaissances pratiques sur la protection des utilisateurs dans les exploitations agricoles, qu'ils pourront transmettre aux agriculteurs lors d'entretiens de conseil.

Les paiements directs servent à diminuer le recours aux produits phytosanitaires dans la production. Les nouvelles contributions favorisant le désherbage mécanique dans les terres ouvertes complètent les actuelles contributions extenso destinées à réduire l'emploi d'insecticides et de fongicides dans les grandes cultures ainsi que les contributions introduites en 2018 dans l'arboriculture fruitière, la viticulture et la culture de betteraves sucrières. Le nombre d'agriculteurs à participer à ces programmes ne cesse de croître. Aujourd'hui, 55 % des surfaces agricoles sont cultivées sans insecticides et sans fongicides. La surface affectée

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



à l'arboriculture et à la viticulture qui est exploitée sans herbicides a pu être doublée (14 %) grâce aux nouvelles contributions de 2018.

Outre les nouveaux points de contrôles, diverses mesures ont été introduites ces dernières années pour réduire la concentration de produits phytosanitaires dans les eaux. En 2018, des dispositifs supplémentaires ont été mis en place afin de diminuer le ruissellement. Lors de la procédure d'homologation, les substances actives concernées sont réexaminées à la lumière du risque qu'elles présentent en cas de ruissellement et, si nécessaire, de nouvelles prescriptions d'applications sont ordonnées. Les résultats de cette réévaluation peuvent être consultés sur le site de l'OFAG (réexamen ciblé). La mise en place de systèmes modernes de nettoyage des réservoirs et l'aménagement de places de lavage conformes sont encouragés depuis 2017 et 2018. Il est ainsi possible d'empêcher la contamination des eaux lors du nettoyage des pulvérisateurs.

Ces mesures sont introduites conformément au calendrier prévu, ce qui montre que le plan d'action est en bonne voie. Outre le développement du reste des mesures, l'application de ce plan à l'échelon des exploitations agricoles est essentielle pour atteindre les objectifs et, comme elle prend du temps, elle doit être encouragée.

Jan Wäspe, OFAG, secteur Protection durable des végétaux, jan.waespe@blw.admin.ch

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE

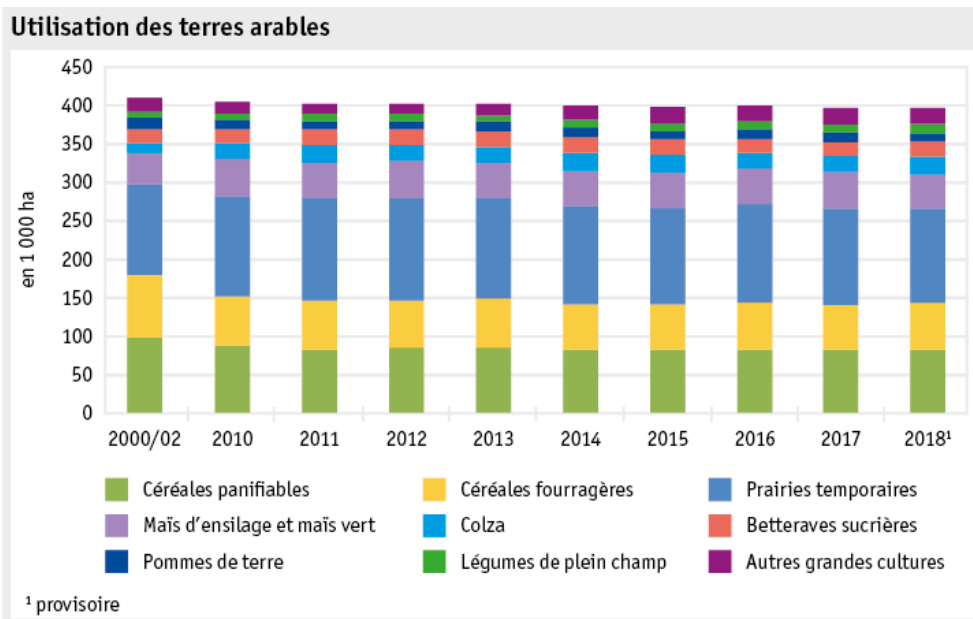


Utilisation des surfaces

La surface agricole utile comprend les grandes cultures, les cultures pérennes situées hors des terres assolées, les prairies naturelles et les pâturages ainsi que les surfaces affectées à d'autres utilisations, telles les prairies à litière et les tourbières. En 2018, cette superficie a diminué de 0,1 %, soit d'environ 1100 hectares par rapport à l'année précédente. Ce recul persiste depuis des années : il est de 2,3 % par rapport à la moyenne de la période comprise entre 2000 et 2002.

Grandes cultures

La superficie des terres ouvertes a augmenté en 2018 par rapport à l'année précédente (+1480 ha, +0,5 %), tandis que celle des grandes cultures a connu globalement une baisse minime (-45 ha, -0,01 %). La progression de la superficie des terres ouvertes a principalement résulté de l'augmentation de la culture de colza (env. +2400 ha) et de celle de céréales panifiables (env. +550 ha). Par rapport à l'année précédente, la surface des cultures de céréales panifiables s'est accrue de 0,7 % et celle des céréales fourragères de 0,2 %. Cette croissance s'est accompagnée d'un recul de la superficie des prairies temporaires (-1550 ha) et du maïs d'ensilage (-850 ha). Les surfaces consacrées aux betteraves sucrières, aux pommes de terre, aux oléagineux et aux légumineuses à grosses graines se sont maintenues à peu près au niveau de l'année précédente.



Source : USP

Cultures pérennes

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la base de données obst.ch une surface totale de vergers haute tige de 6304 hectares en 2018 (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm), soit une légère hausse par rapport à l'année précédente (2017 : 6298 ha). La superficie des cultures de fruits à pépins, qui était en 2018 de 4583 hectares, n'a pratiquement pas bougé par rapport à 2017 (4581 ha). La surface des cultures de fruits à noyau a, quant à elle, légèrement baissé par rapport à 2017 pour atteindre un total de 1660 hectares (-9,1 ha ou -0,1 %). La timide augmentation de la superficie des cultures fruitières est essentiellement due à la forte progression de celle des noix (+18,3 ha ou +248,3 %), qui a compensé le recul des surfaces des fruits à pépins et des fruits à noyau.

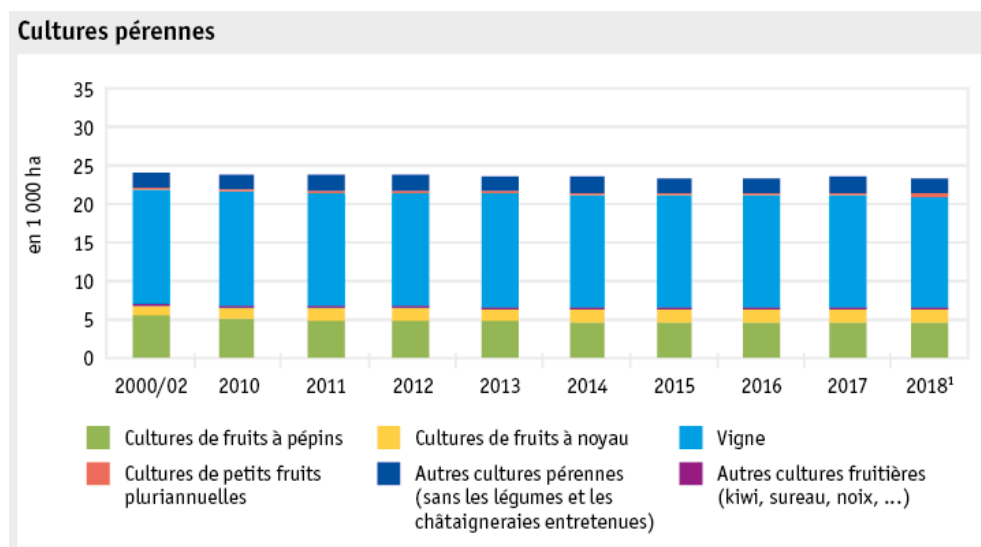
PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Au cours de l'année sous revue, la culture pluriannuelle de petits fruits couvrait 414 hectares, ce qui correspond à une hausse de 18 hectares (+4,4 %) par rapport à 2017.

En 2018, la surface viticole de la Suisse s'est élevée à 14 712 hectares, une superficie légèrement inférieure à celle de 2017 (-36 ha ; -0,2 %). Comme en 2017, les cépages blancs ont représenté en 2018, 43 % de la surface totale, et les cépages rouges 57 %.

Les autres cultures pérennes englobent notamment les plants de pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les cultures maraîchères pérennes, les matières premières renouvelables, tel le roseau de Chine, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.



Sources : OFAG / USP

Liens vers la page d'accueil de l'OFAG :

Production durable : Fruits – Statistiques fruits
 Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole

Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch
 Peter Schwegler, OFAG, secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2018 ¹	2000/02 – 2016/18
	ha	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	143 506	-19.5
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	83 253	-14.0
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	75 713	-16.7
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	5 367	165.0
Amidonnié, engrain	46	67	134	153	284	314.0
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	1 855	-44.6
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	34	-40.2
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	60 253	-26.0
Blé	–	6 381	7 408	6 377	6 612	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	27 898	-34.3
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	1 628	-60.0
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	222	-26.2
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	15 700	-31.5
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	7 960	-31.1
Millet	–	63	72	186	233	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	5 057	48.3
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	3 891	32.2
Féveroles	294	556	646	1 039	1 003	204.0
Lupins	55	105	115	115	163	138.0
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	30 133	-11.0
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	11 107	-19.0
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	18 578	6.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou	2 544	530	504	494	448	-81.0
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	30 060	53.0
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	22 811	63.0
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	5 386	18.0
Soja	989	1 719	1 765	1 695	1 801	77.0
Courges à huile	32	50	58	61	62	91.0
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	359	-79.0
Colza	1 137	116	106	135	187	-88.0
Tournesol	35	44	40	52	46	31.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	126	-38.0
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	12 127	40.0
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	47 003	16.0
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	3 169	-7.0
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	4 025	116.0
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	275 439	-6.0
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	122 222	5.0
Autres	2 427	477	436	447	478	-81.0
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	398 139	-3.0
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	6 189	-9.0
Vigne	15 053	14 793	14 780	14 748	14 712	-2.0
Roseaux de Chine	257	142	119	99	93	-60.0
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	603 830	-3.0
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	22 013	84.0
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	1 044 976	-2.0

¹ provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

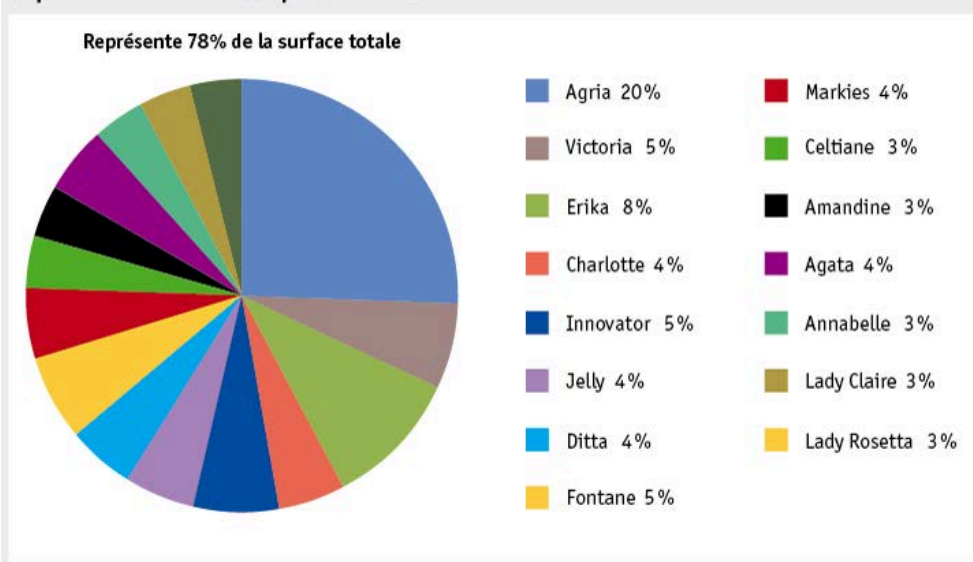


Grandes cultures

Pommes de terre

Au cours de la dernière décennie, les surfaces dédiées à la culture de pommes de terre sont demeurées relativement stables, couvrant peu ou prou 11 000 hectares (11 100 ha en 2018, soit -176 ha par rapport à 2017). Avec la baisse régulière du nombre de producteurs, la surface cultivée par exploitation augmente ainsi de manière régulière, passant de 1,5 ha à 2,5 ha en une décennie. Les surfaces de pommes de terre primeurs, pour l'essentiel cultivées sous plastique, ont doublé depuis 2008, passant d'environ 200 ha à env. 400 ha. En 2018, elles se montaient à 381 ha (-57 ha par rapport à 2017). Au niveau des variétés cultivées, mentionnons la variété industrielle Agria (20 % des surfaces) suivie, loin derrière, de plusieurs variétés de consommation (p. ex. Victoria 5 %, Erika 8 % et Charlotte 4 %) et industrielles (Innovator 5 %, Fontane 5 %) (voir graphique suivant). Les cantons de Berne, Vaud et Fribourg concentrent à eux seuls plus de 65 % de la production suisse.

Répartition des surfaces par variété 2018

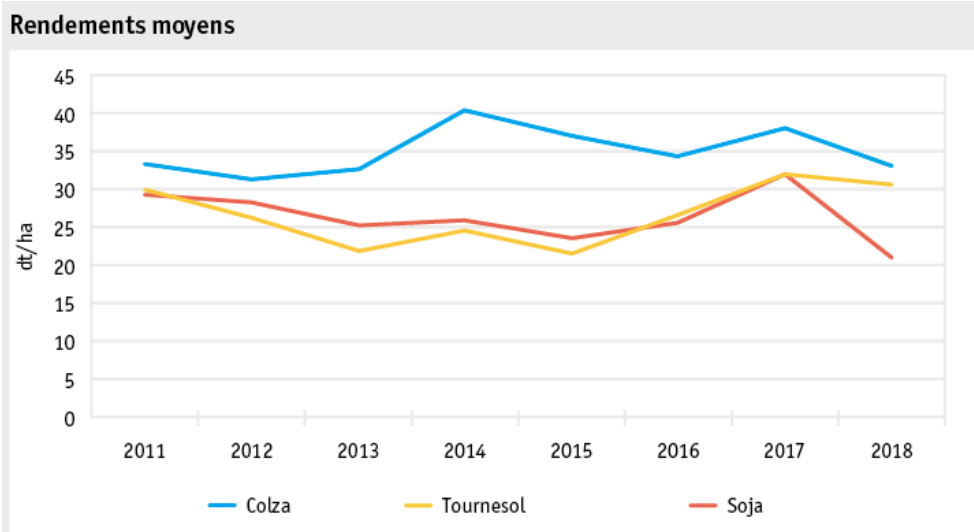


Source : swisspatat

Oléagineux

Au niveau des oléagineux, mentionnons une hausse marquée des surfaces cultivées à plus de 30 000 ha (30 333 ha en 2018 contre 27 615 ha en 2017, soit +10 %), un niveau encore jamais atteint. Pour l'essentiel, cette hausse est à mettre sur le compte du colza dont la demande augmente en remplacement de l'huile de palme. Dans le détail, les surfaces de soja augmentent de 121 ha ou 7 %, celles du colza de 2432 ha ou 12 %, et celles du tournesol de 139 ha ou 2,5 %. D'une année à l'autre, les rendements moyens sont en hausse et sont même les plus élevés observés depuis 2011 (voir graphique suivant). En 2018, et sur la base des attributions, les cantons de Vaud et de Berne concentrent à eux seuls près de 40 % de la production nationale de colza et 45 % de celle de tournesol, les deux cultures oléagineuses les plus importantes en Suisse.

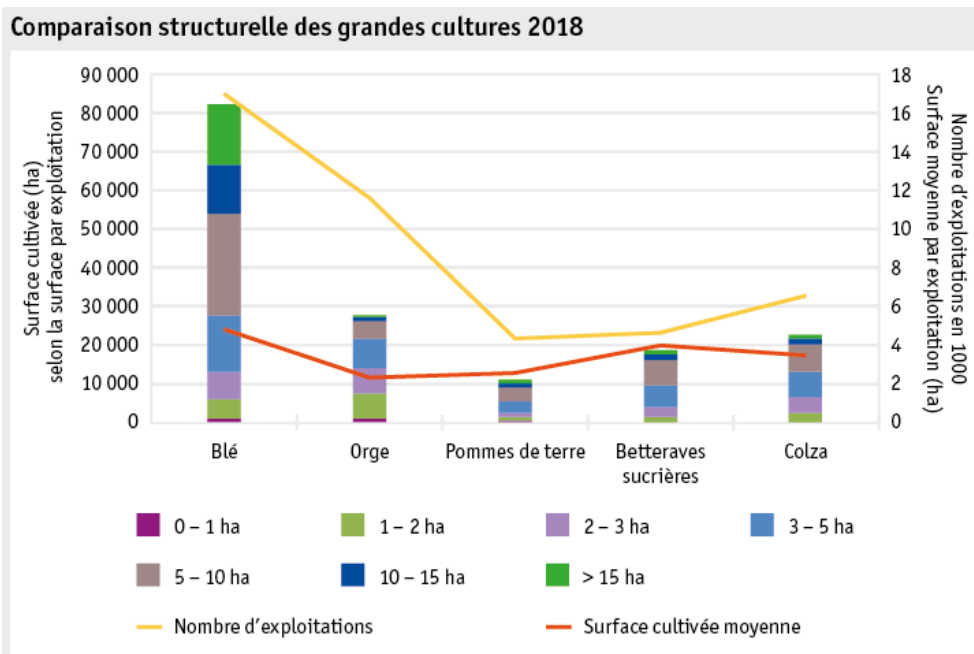
PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Source : swissgranum

Comparaison des systèmes culturaux des grandes cultures

Cultivé sur 82 000 hectares, le blé est en Suisse la culture la plus importante en regard de la surface occupée. Près de 17 000 exploitations ont produit du blé principalement pour l'alimentation humaine, ce qui correspond à une superficie moyenne de 4,8 hectares par exploitation. La catégorie des 5 à 10 hectares (26 300 ha) a constitué la part la plus importante de l'ensemble de la surface de blé. Totalisant près de 16 000 hectares, la catégorie des plus de 15 hectares a dépassé les catégories suivantes (3 – 5 et 10 – 15 ha). Les deux catégories supérieures ont représenté 35 % de la superficie totale.



Source : OFS

L'orge a été cultivée sur 28 000 hectares, soit un tiers de la superficie du blé. Elle a en revanche été produite par un nombre d'exploitations élevé par comparaison (11 600), ce qui s'est traduit

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



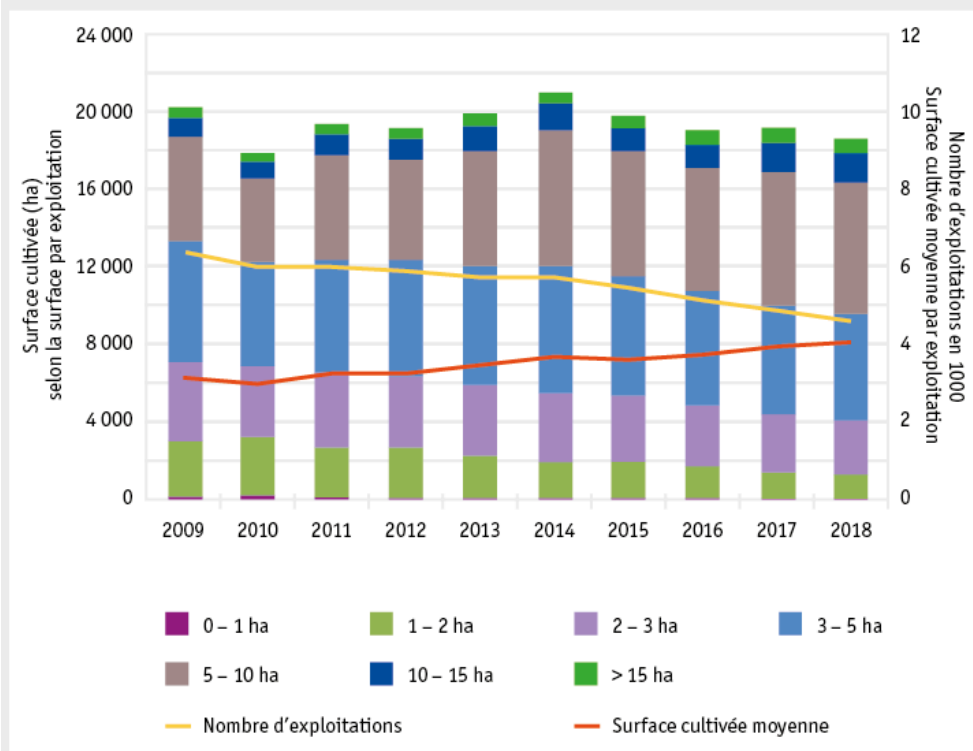
par une surface moyenne de 2,4 hectares par exploitation. Le blé produit en plaine a constitué 84 % de la superficie totale et l'orge 74 %.

Les pommes de terre ont été cultivées par 4300 exploitations sur une surface totale de 11 000 hectares. La catégorie des 5 à 10 hectares a représenté la part la plus importante de la superficie totale. Ce phénomène peut être imputé à l'importante main-d'œuvre que nécessite ce type de culture.

Quelque 6500 exploitations ont cultivé du colza sur une surface totale de 23 000 hectares. Les catégories des 3 à 5 hectares et des 5 à 10 hectares ont produit du colza sur quelque 6600 hectares chacune. Comme pour le blé et la betterave sucrière, la catégorie de 0 à 1 hectare a représenté jusqu'à 1 % de la superficie totale de colza. Ce pourcentage s'est élevé à 4 % pour l'orge et les pommes de terre.

Pendant l'année sous revue, 4600 producteurs de betteraves sucrières ont exploité 18 600 hectares, soit une surface moyenne de 4,6 hectares. La catégorie des 5 à 10 hectares a représenté la plus grande part de la superficie totale. Si la surface des betteraves sucrières a changé au début de la dernière décennie à la suite de la détermination des quotas par des agents économiques privés, elle a diminué ces dernières années malgré une demande continue en matières premières des deux usines sucrières. La diminution du nombre de betteraviers (de 6400 à 4600) a entraîné une progression de la superficie moyenne par exploitation (de 3,2 à 4 ha). En conséquence, les surfaces jusqu'à 5 hectares sont passées notamment dans la catégorie des 5 à 10 hectares. Les deux catégories supérieures ont également augmenté et constitué 12 % de la surface totale des betteraves sucrières au cours de l'année sous revue.

Evolution structurelle de la culture de betteraves sucrières 2009 – 2018



Source : OFS

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch



Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères

Fruits

Cultures fruitières

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de vergers haute tige de 6304 hectares en 2018 (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole), soit un chiffre quasiment identique de celui de 2017 (6298 ha). Cette légère augmentation de 6 hectares est principalement due à la forte augmentation des noix (+18,3 ha ou +248,3 %). La superficie des cultures fruitières à noyau a, par contre, légèrement reflué par rapport à 2017 pour atteindre un total de 1660 hectares (-9,1 ha ou -0,1 %). La superficie des cultures de fruits à noyau n'a quasiment pas varié par rapport à 2017 (4583 ha en 2018 contre 4 581 ha l'année précédente).

La superficie affectée aux **pommiers** a encore diminué l'an dernier, de 20 hectares au total, soit -0,5 %, pour atteindre 3 786 hectares pour la récolte 2018. Les superficies ont baissé, en particulier pour les variétés Golden Delicious (-30,9 ha ou -6,5 %), Jonagold (-11,0 ha ou -6,0 %), Maigold (-8,1 ha ou -12,5 %) et Gravenstein (-7,0 ha ou -7,1 %). Par rapport à 2017, les variétés non Club les plus importantes en termes de superficie ont augmenté, en particulier Gala et Boskoop (Gala +28,3 ha et +3,1 % respectivement ; Boskoop +2,9 ha et +2,1 % respectivement). Comme l'année précédente, la superficie totale des variétés Club a diminué malgré l'augmentation des surfaces dédiées à la culture de certaines variétés – p. ex. Scifresh (Jazz®), Milwa (Diwa®, Junami®), Cripps Pink (Pink Lady®) et Minneiska (Sweetango®) –, pour se chiffrer à 615 hectares en 2018 (-8 ha ou -1,3 % par rapport à 2017). La superficie consacrée aux **poiriers** a de nouveau augmenté en 2018 (+14,1 hectares ou +1,8 % par rapport à 2017) pour s'établir à 783 hectares.

La superficie des cultures de **fruits à noyau** a diminué par rapport à l'année précédente. En 2018, la superficie totale était de 1 660 hectares (-9,1 hectares ou -0,1 % par rapport à 2017). Cette diminution est due à une diminution de 8,4 hectares des surfaces de cerisiers (-1,4 %) et de 4,9 hectares de celles de pruniers (-1,5 %) par rapport à 2017. Au total, les superficies enregistrées se chiffrent à 587 hectares et 323 hectares respectivement pour ces deux types de fruits en 2018. La superficie réservée à la culture des abricots a poursuivi sa hausse et a atteint 739 hectares (+3,6 ha ou +0,5 %). Avec 11 hectares, les surfaces affectées à la culture des pêches et des nectarines sont supérieures de 5,7 % à celle de l'année précédente (+0,6 hectare).

Parmi les **autres cultures fruitières**, on a relevé en 2018 une augmentation des surfaces pour le nashis et les coings. À l'inverse, les superficies des cultures de kiwis et de sureau ont légèrement diminué.

La statistique des surfaces 2018 donne une vue d'ensemble des surfaces en fonction des différentes cultures fruitières, variétés et évolutions par rapport à l'année précédente :

» [Cultures de fruits et de raisin de table en 2018](#)

Évolution structurelle des cultures fruitières

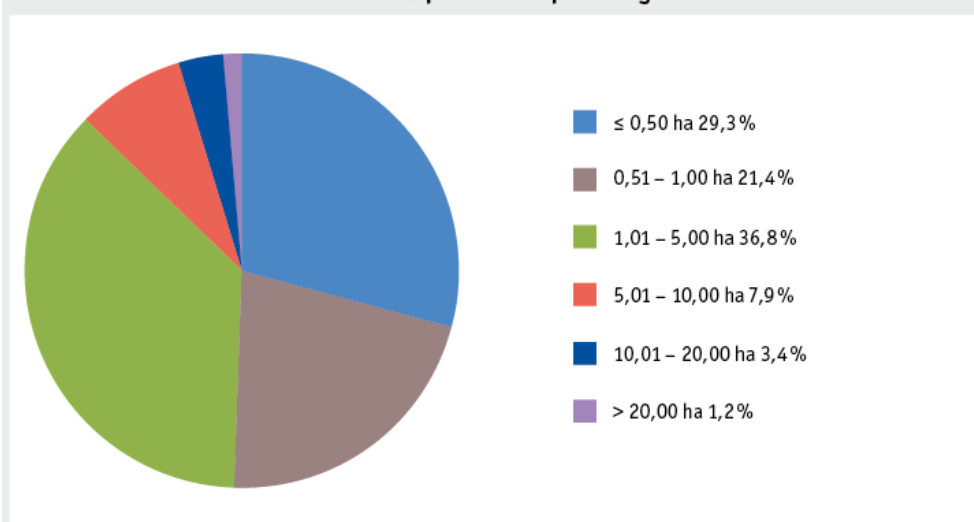
Pour l'année 2018, la banque de données obst.ch comptait pour l'ensemble de la Suisse 2074 exploitations avec des cultures fruitières, soit une diminution de 73 par rapport à l'année 2017, où leur nombre était de 2147. Le recul est de 522 exploitations (-20,1 %) par rapport à 2008, soit il y a dix ans, où leur nombre se chiffrait à 2 596. L'évaluation de l'évolution du nombre d'exploitations et de la superficie totale par catégorie de surface montre qu'en 2018,

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



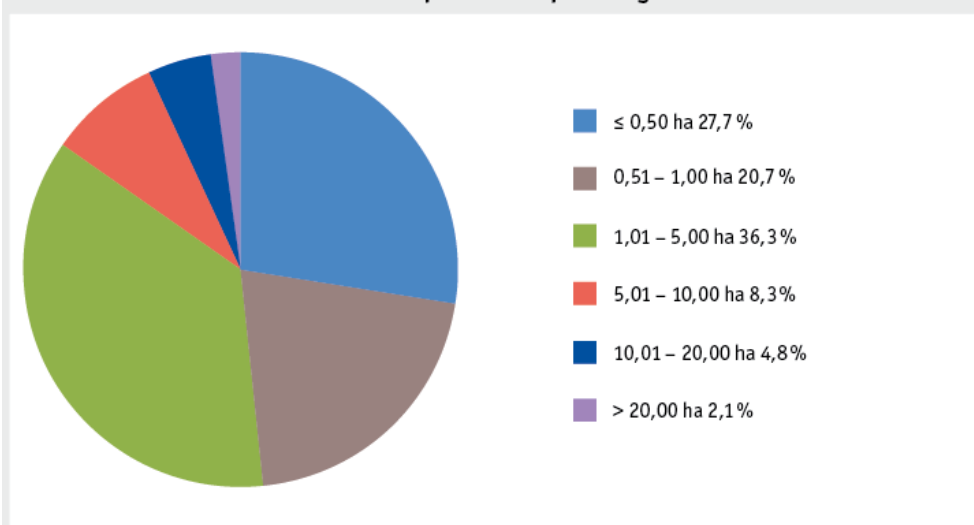
575 exploitations (près de 30 % de toutes les exploitations) cultivaient des surfaces pouvant atteindre un demi-hectare. La surface totale cultivée par ces exploitations, soit 176 hectares, ne représente toutefois que 2,8 % de la totalité des superficies dédiées à la culture des fruits. Par contraste 44 exploitations (2,1 % de toutes les exploitations), soit le même nombre qu'en 2017, cultivaient en 2018 des surfaces supérieures à 20 hectares. Avec 1539 ha en 2018, contre 1485 ha en 2017 (+54), elles totalisaient près d'un quart de la superficie totale suisse réservée aux cultures fruitières. La superficie moyenne par exploitation est passée de 2,5 hectares en 2008 à 3 hectares en 2018. Le tableau ci-après présente l'évolution des surfaces cultivées et le nombre d'exploitations par catégorie de surface pour les années 2003 à 2018. Les graphiques suivants montrent la répartition en pourcentage de la superficie suisse totale des cultures fruitières et du nombre d'exploitations par catégories de surfaces (comparaison entre 2018 et 2008).

Cultures fruitières 2008 : nombre d'exploitations par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Cultures fruitières 2018 : nombre d'exploitations par catégorie de surface

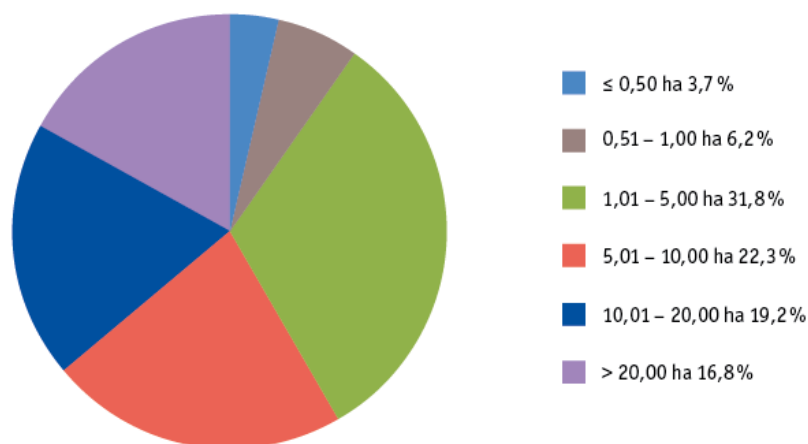


Source : OFAG (obst.ch)

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE

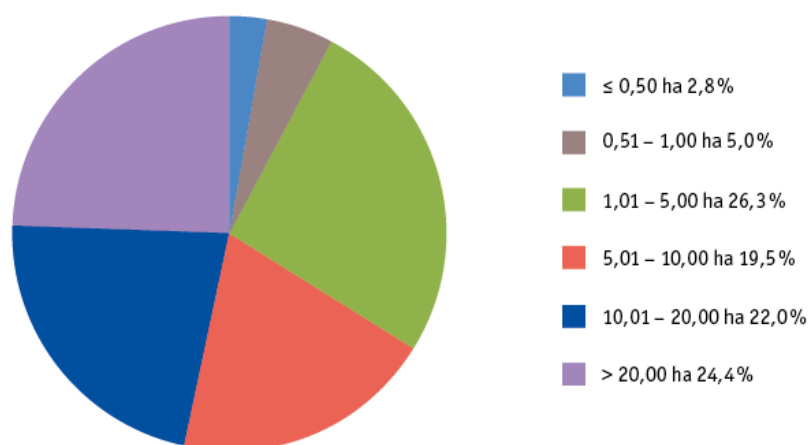


Cultures fruitières 2008 : nombre d'exploitations par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Cultures fruitières 2018 : nombre d'exploitations par catégorie de surface



Source : OFAG (obst.ch)

Petits fruits

Selon les relevés de Fruit-Union Suisse (FUS), la superficie des cultures de petits fruits s'est chiffrée à 846 ha en 2018, soit 8,8 hectares de plus que l'année précédente (+1,1 %). La surface totale des cultures de petits fruits n'englobe pas le sureau, dont la superficie est prise en compte dans les cultures fruitières. Elle n'englobe de même pas les petits fruits qui ne sont pas indiqués séparément en termes de surfaces dans le rapport d'activité Fruit-Union Suisse 2018.

Les fraises représentent, avec 511,8 hectares (-2,3 ha ou -0,5 % par rapport à 2017), la majeure partie de la superficie des cultures de petits fruits indiquée dans le rapport d'activité de FUS. Les framboises occupent la deuxième place avec 168,5 ha (+8,2 ha ou +5,1 % par rapport à 2017). La troisième place revient aux myrtilles, avec 93 hectares (-1,2 ha ou -1,3 % par rapport à l'année précédente). La superficie des cultures des mûres est restée inchangée (33,6 ha en 2018 contre 33,7 ha en 2017). On note en revanche une augmentation des superficies dédiées

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



aux cultures de groseilles rouges (32,8 ha en 2018 contre 29,4 ha en 2017) et de groseilles à maquereau (6,2 ha en 2018 contre 5,2 ha en 2017).

Le rapport d'activité Fruit-Union Suisse 2018 présente l'évolution pluriannuelle des surfaces de petits fruits.

» [Fruits](#)

Vignes

En 2018, la surface viticole de la Suisse s'est élevée à 14 712 ha, une superficie légèrement inférieure au niveau de 2017 (-36 ha ou -0,2 %). Les cépages blancs ont représenté, comme en 2017, 43 % de la surface totale, et les cépages rouges 57 %. Le recul que connaissent depuis plusieurs années les trois cépages les plus cultivés en Suisse – Pinot Noir, Chasselas et Gamay – s'est poursuivi en 2018. D'autres cépages ont en revanche vu leur superficie s'accroître, en particulier les cépages blancs tels que le Sylvaner / Rhin, le Savagnin Blanc et la Petite Arvine, ainsi qu'un cépage rouge, le Merlot.

» [Vin](#)

Légumes

En 2018, 12 712 ha effectifs ont été affectés à la culture de légumes de plein champ (sans les légumes classiques destinés à la transformation) et 977 ha (-3,9 %) à la culture de légumes de serre (y compris les cultures multiples sur la même surface). La superficie consacrée à la culture de légumes de plein champ en 2017 a été corrigée à 12 773 ha, réduisant ainsi la superficie d'un demi pour cent par rapport à l'année précédente.

Légumes de plein champ

Depuis plusieurs années, les cinq principaux légumes de plein champ sont les carottes les oignons jaunes, la salade iceberg, les brocolis et le chou-fleur. Les superficies dédiées à la culture de carottes, de brocolis et de choux fleurs augmentent d'année en année. Dans le cas de la salade iceberg, la culture reste relativement stable, tandis que les oignons connaissent de fortes fluctuations à un niveau élevé.

Légumes de serre

Depuis plusieurs années, les cinq principaux légumes de serre sont la mâche, suivie des radis, des concombres à salade, des tomates en grappes et des laitues pommées. Pour la première fois depuis des années, les superficies dédiées à la culture de ces légumes ont reculé en 2018, surtout celles de radis (-23 ha environ ou -19 %). L'augmentation des cultures de tomates cerises se poursuit en revanche.

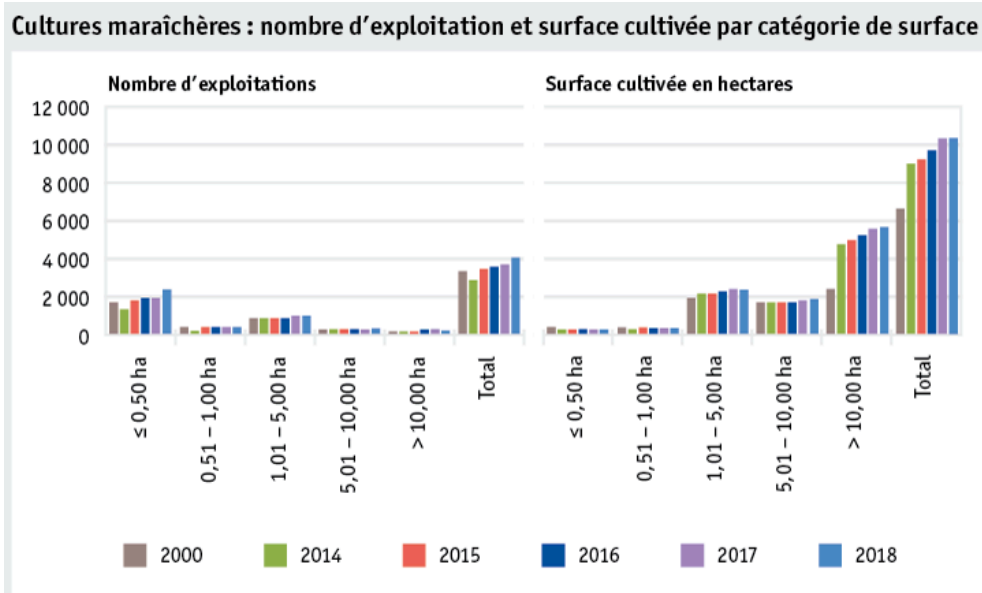
Évolution structurelle

En 2018, 4072 exploitations (+10,5 %) pratiquant la culture maraîchère ont été recensées dans l'ensemble de la Suisse (cultures annuelles de légumes en plein champ ou sous serre). Il s'agit d'une hausse de 788 exploitations (+24 %) par rapport aux 3284 exploitations enregistrées en l'an 2000. Les catégories des exploitations dont la surface maraîchère utile est supérieure à 10 ha comprenaient 212 exploitations en 2018 (-3,6 %). La surface totale exploitée par ces entreprises était de 5573 ha (+0,2 %) et représentait 54,4 % de la surface maraîchère totale. La culture maraîchère est donc de plus en plus pratiquée par des

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



exploitations spécialisées. Le tableau suivant présente l'évolution des surfaces cultivées et du nombre d'exploitations selon les différentes catégories de surfaces pour les années (1996), 2000 et 2015 à 2018. Les graphiques montrent la répartition des surfaces consacrées aux cultures maraîchères dans l'ensemble de la Suisse et le nombre d'exploitations selon les catégories de surfaces.



Source : OFAG

» [Légumes](#)

Liens vers la page d'accueil de l'OFAG :

Production durable : Fruits – Statistiques fruits Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole

Hélène Gonnet, OFAG, secteur Produits végétaux, helene.gonnet@blw.admin.ch
 Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch
 Peter Schwegler, OFAG, secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Cultures fruitières par catégorie de surface

Nombre d'expl.	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
≤ 0.50 ha	925	892	757	741	783	761	774	778	756	784	720	706	677	652	610	575
0.51 – 1.00 ha	646	617	592	561	550	555	554	546	553	531	495	479	461	453	445	430
1.01 – 5.00 ha	1 075	1 060	1 033	1 014	991	955	937	932	892	870	855	829	818	803	775	752
5.01 – 10.00 ha	201	202	208	215	211	204	209	210	214	205	198	188	173	170	178	173
> 10.00 ha	96	97	93	89	88	89	93	95	90	91	91	92	102	99	95	100
> 20.00 ha	24	30	30	31	32	32	33	34	38	40	40	41	40	43	44	44
Total	2 967	2 898	2 713	2 651	2 655	2 596	2 600	2 595	2 543	2 521	2 399	2 335	2 271	2 220	2 147	2 074

Surface cultivée en hectares	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
≤ 0.50 ha	284	282	258	249	254	245	246	245	238	246	228	222	210	197	185	176
0.51 – 1.00 ha	478	455	435	410	404	407	405	400	404	389	362	353	340	334	326	316
1.01 – 5.00 ha	2 349	2 305	2 239	2 181	2 134	2 081	2 042	2 027	1 950	1 894	1 860	1 818	1 805	1 779	1 712	1 659
5.01 – 10.00 ha	1 404	1 405	1 451	1 499	1 490	1 456	1 496	1 497	1 514	1 443	1 394	1 328	1 214	1 198	1 268	1 229
> 10.00 ha	1 313	1 300	1 256	1 254	1 264	1 255	1 311	1 329	1 259	1 280	1 275	1 255	1 410	1 363	1 322	1 385
> 20.00 ha	769	985	1 033	1 044	1 056	1 099	1 095	1 125	1 179	1 293	1 288	1 346	1 318	1 448	1 485	1 539
Total	6 597	6 733	6 672	6 636	6 602	6 543	6 596	6 624	6 544	6 544	6 407	6 321	6 297	6 318	6 298	6 304

Source : OFAG (obst.ch)

Cultures maraîchères : nombre d'exploitation et surface cultivée par catégorie de surface

	1996	2000	2014	2015	2016	2017	2018	Changement 1996 – 2018	Changement 2000 – 2018
Nombre d'exploitations									
≤ 0.50 ha	3037	1686	1318	1810	1891	1903	2279	-25 %	35 %
0.51 – 1.00 ha	469	401	320	343	335	336	340	-28 %	-15 %
1.01 – 5.00 ha	793	825	853	854	903	974	976	23 %	18 %
5.01 – 10.00 ha	202	242	226	244	244	253	265	31 %	10 %
> 10.00 ha	129	130	189	198	210	220	212	64 %	63 %
Total	4630	3284	2906	3449	3583	3686	4072	-12 %	24 %

Surface cultivée en hectares									
	1996	2000	2014	2015	2016	2017	2018	Changement 1996 – 2018	Changement 2000 – 2018
≤ 0.50 ha	329	260	214	217	228	222	215	-35 %	-17 %
0.51 – 1.00 ha	362	302	244	263	259	254	256	-29 %	-15 %
1.01 – 5.00 ha	1907	1945	2154	2147	2296	2433	2399	26 %	23 %
5.01 – 10.00 ha	1404	1734	1621	1695	1676	1762	1808	29 %	4 %
> 10.00 ha	2304	2392	4729	4962	5246	5560	5573	142 %	133 %
Total	6306	6633	8962	9284	9705	10 231	10 251	63 %	55 %

Source : OFAG



Introduction du nouveau droit phytosanitaire

Contexte

En Suisse comme de manière générale en Europe, l'on constate une présence accrue d'organismes nuisibles qui sont originaires d'autres continents et menacent la santé des plantes cultivées et des plantes forestières. Les raisons en sont d'une part l'intensification du commerce international de végétaux et de produits végétaux, d'autre part le changement climatique. L'augmentation du volume de commerce a pour corollaire celle du risque d'introduction d'organismes nuisibles particulièrement dangereux, et le réchauffement climatique favorise l'établissement d'organismes thermophiles.

L'apparition de foyers d'organismes nuisibles pour les végétaux et de maladies des végétaux peut causer des pertes importantes dans la production agricole et horticole. Si une infestation n'est découverte que tardivement, il faut s'attendre à des coûts subséquents élevés sur une longue durée. Pour contrer ces dangers, le Conseil fédéral a approuvé le 31 octobre 2018 une nouvelle ordonnance : l'ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé ; RO 2018 4209), qui remplacera l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV ; RS 916.20) à partir du 1^{er} janvier 2020. La prévention de l'introduction et de la propagation d'organismes nuisibles particulièrement dangereux s'en trouvera renforcée.

Compatibilité avec l'IPPC et le droit européen

Les dispositions de l'OSaVé sont conformes à la convention internationale pour la protection des végétaux (IPPC ; RS 0.916.20) et au règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (JO L 317 du 23.11.2016, p. 4), qui entrera en vigueur le 14 décembre 2019. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'UE relatif aux échanges de produits agricoles (accord agricole bilatéral CH – UE ; RS 0.916.026.81), l'harmonisation avec le droit européen de la protection des végétaux constitue une priorité.

Espace phytosanitaire commun

La Suisse et les États membres de l'UE forment déjà un espace phytosanitaire commun, au sein duquel les végétaux et les produits végétaux sont échangés pratiquement sans contrôle phytosanitaire à la frontière. Les nouveaux actes normatifs des deux parties visent à préserver cet espace commun, de manière à ce que les conditions d'importation et de mise en circulation des marchandises concernées en Suisse et dans les États membres restent équivalentes en dépit de leur durcissement. Rien ne devrait ainsi changer à partir de 2020 dans le domaine phytosanitaire s'agissant du trafic transfrontalier des marchandises entre la Suisse et l'UE, si le passeport phytosanitaire requis pour le matériel végétal destiné à la plantation (plants, boutures, greffons, semences, etc.) est mutuellement reconnu. Le but d'une meilleure protection contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles pour les végétaux et de maladies des végétaux n'est ainsi pas poursuivi uniquement en Suisse, mais *de facto* à l'échelle du continent.

Ce qui ne change pas dans l'OSaVé

Les dispositions fondamentales concernant les organismes nuisibles particulièrement dangereux sont maintenues dans l'OSaVé, par exemple l'interdiction de manipuler de tels organismes, l'obligation d'annoncer et de lutter, l'interdiction d'importer des marchandises déterminées qui sont réputées être des vecteurs dangereux, ainsi que les exigences

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



phytosanitaires spécifiques auxquelles les marchandises destinées à l'importation doivent satisfaire.

Ce qui change dans l'OSaVé

L'éventail des marchandises concernées par les dispositions susmentionnées s'élargit. En vertu du principe de précaution, de nouvelles marchandises sont en outre soumises *a priori* à une interdiction d'importer. Sont concernés avant tout des végétaux destinés à la plantation, les organismes nuisibles et les maladies se disséminant notoirement le plus efficacement via des plants infestés. De telles interdictions resteront en vigueur tant qu'un pays exportateur ne demandera pas la reconnaissance d'une procédure phytosanitaire garantissant l'absence d'infestation d'une marchandise interdite. Si la procédure est reconnue, la Suisse supprime l'interdiction d'importer pour le pays exportateur concerné.

Aperçu du reste des principales modifications

- Les organismes nuisibles particulièrement dangereux sont désormais répartis dans trois catégories principales :
- Les organismes de quarantaine sont des organismes nuisibles particulièrement dangereux susceptibles d'avoir un impact économique, qui soit ne sont pas présents en Suisse, soit y sont présents mais sans être largement répandus.
- Les organismes nuisibles particulièrement dangereux qui se sont propagés de façon diffuse en Suisse, mais ne sont pas encore présents dans des régions déterminées et y présentent un risque de dommages élevés, sont qualifiés d'« organismes de quarantaine de zone protégée ». Ils ne disposent du statut d'organisme de quarantaine que dans les zones de protection délimitées pour eux, mais pas dans le reste de la Suisse. Cela sera par exemple le cas du canton du Valais en rapport avec le feu bactérien.
- La nouvelle catégorie « organismes réglementés non de quarantaine » est créée conformément à l'IPPC. Ceux-ci sont des organismes nuisibles particulièrement dangereux qui sont déjà répandus en Suisse et qui se propagent principalement par l'intermédiaire de plants et autre matériel de multiplication. En raison de leur diffusion, ils ne remplissent plus les critères applicables à un organisme de quarantaine. Comme leur présence sur ou dans les plants a cependant des conséquences économiques inacceptables, il s'impose de prendre des mesures phytosanitaires en rapport avec la mise en circulation des plants. Font notamment partie des organismes réglementés non de quarantaine les organismes de qualité connus de l'homologation, comme la gale poudreuse de la pomme de terre, *Spongospora subterranea*.
- *Organismes de quarantaine prioritaires*. Afin d'utiliser les ressources fédérales et cantonales disponibles de manière ciblée et fondée sur les risques, environ 10 % des organismes de quarantaine sont nouvellement classés comme « organismes de quarantaine prioritaires ». Sur la base d'une évaluation des risques, ceux-ci auraient le plus grand impact économique, social et écologique s'ils parvenaient à s'établir en Suisse. Des mesures de prévention renforcées sont prévues pour les « organismes de quarantaine prioritaires » : surveillance intensifiée, sensibilisation spécifique aux groupes cibles, création de plans d'urgence et d'action, réalisation de cours et d'exercices (exercices de simulation) qui prévoient la formation des services compétents pour la gestion des événements.
- *Extension du régime du passeport phytosanitaire et adaptation du format du passeport phytosanitaire*. Le régime du passeport phytosanitaire est étendu à tous les végétaux destinés à la plantation, et tant le système que le format du passeport phytosanitaire sont

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



uniformisés. Le passeport phytosanitaire sera désormais dans tous les cas une étiquette que les entreprises agréées à cet effet devront apposer sur l'unité commerciale.

- *Responsabilisation accrue des entreprises.* Les entreprises agréées pour la délivrance du passeport phytosanitaire devront à l'avenir davantage assumer leurs responsabilités. Ces entreprises doivent en principe aujourd'hui déjà procéder au contrôle phytosanitaire des marchandises qu'elles mettent en circulation, mais cette obligation est désormais explicitement fixée dans l'ordonnance. La fréquence des contrôles officiels d'une entreprise agréée dépendra de l'importance du risque phytosanitaire qu'elle représente (entre autres en fonction du type d'entreprises et des marchandises qu'elle manipule) et de la façon dont elle met en œuvre les mesures de prévention (les entreprises ont la possibilité d'établir un plan de gestion du risque qu'elles mettront en œuvre après approbation).
- *Normes de délégation.* Les dispositions techniques supplémentaires ainsi que l'édiction des listes des organismes nuisibles particulièrement dangereux et des marchandises soumises à des dispositions phytosanitaires sont déléguées au département compétent. Comme on l'a vu ces dernières années, le risque posé par certains organismes ou groupes de produits évolue très rapidement, notamment en raison du dynamisme du commerce mondial des marchandises. Les listes des organismes et des marchandises doivent tenir compte de cette circonstance et, pour cette raison, pouvoir être modifiées plus fréquemment. Elles ne figurent donc plus dans l'ordonnance du Conseil fédéral, mais sont ancrées dans une ordonnance départementale. Les dispositions urgentes de nature purement technique ou administrative continueront à être déléguées à l'OFAG.

Organismes nuisibles particulièrement dangereux pour les forêts : collaboration OFEV-OFAG

Étant donné que pratiquement tous les genres végétaux considérés comme plantes forestières ont également des formes ornementales, l'OSaVé contient également des dispositions concernant les organismes nuisibles particulièrement dangereux pour la forêt. C'est pourquoi l'OFEV collabore étroitement avec l'OFAG dans ce domaine. L'OFEV et l'OFAG forment ensemble le Service phytosanitaire fédéral. C'est pourquoi le DETEC et le DEFR sont conjointement compétents pour l'ordonnance interdépartementale sur la santé des végétaux.

Alfred Kläy, OFAG, secteur Santé des plantes et variétés, alfred.klay@blw.admin.ch



Préservation de la diversité des plantes cultivées

Une grande variété de plantes cultivées s'est développée en Suisse au fil des siècles. Beaucoup de variétés locales ont été gardées comme des trésors et transmises de génération en génération. Avec la mécanisation, les conditions de production ont radicalement changé et la diversité risque de disparaître. Aujourd'hui, la plupart des variétés locales anciennes ne répondent plus aux exigences pour diverses raisons. Souvent, elles ne peuvent pas rivaliser avec les variétés modernes en termes de caractéristiques de culture, de rendement ou de conservation, mais aussi en partie à cause de leur apparence ou de leur goût. Elles restent cependant inestimables pour la sélection de nouvelles variétés et en tant que biens culturels.

À la recherche de la diversité

Le « Plan d'action national sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture » (PAN-RPGAA) a été lancé en 1997 pour lutter contre la perte de diversité des cultures. Depuis 1999, les anciennes variétés de plantes cultivées suisses sont recherchées, décrites et conservées en collaboration avec des associations, des fondations, des institutions publiques et des PME. Grâce à la coopération entre le secteur public et le secteur privé, le plan d'action de la Suisse se distingue au plan international.



Les différentes variétés de fruits récoltées à la collection de Höri ne fleurissent pas toutes en même temps. © Klaus Gersbach, Fructus.

2500 variétés de fruits

Diverses organisations recueillait des variétés locales bien avant l'entrée en vigueur du Plan d'action national. À partir de 1999, la diversité a été recensée systématiquement pour la première fois dans le cadre du PAN-RPGAA. Dans le cas des fruits, tout n'est pas perdu, loin de là, et la diversité reste impressionnante : les nombreuses accessions trouvées proviennent d'environ 2500 variétés bien distinctes. Chacune de ces variétés est conservée à au moins deux endroits. Près de la moitié des 21 000 arbres fruitiers des 48 collections suisses sont des pommiers, les arbres fruitiers à noyau et les poiriers représentant chacun un quart du total.



Structuration de la diversité

Les collections ne contiennent pas la complète diversité de chaque culture. Le châtaignier, par exemple, se caractérise depuis toujours par une grande variété dans les forêts. La conservation dans les collections est donc limitée à quelques accessions sélectionnées dont on sait qu'elles ont été exploitées. Alors qu'au Tessin, il existe des preuves historiques et culturelles pour de nombreuses variétés, ces dernières font presque totalement défaut en Suisse romande et en Suisse alémanique. Dans ces régions, des études génétiques ont été utilisées pour sélectionner les accessions à inclure dans les collections. Cette procédure permet de cartographier au mieux la diversité génétique et d'utiliser avec parcimonie les ressources financières disponibles.

Dans d'autres cultures également, un groupe d'accessions a été spécifiquement sélectionné pour refléter au mieux la diversité. Ces collections dites de base permettent non seulement une utilisation efficace des ressources, mais elles facilitent également leur utilisation par les sélectionneurs intéressés, par exemple, en raison de leur taille limitée. En se concentrant sur moins d'accessions, on permet des descriptions plus approfondies et directement comparables. Au cours des quatre dernières années, des collections de base ont ainsi été définies pour des cultures particulièrement importantes comme les pommes, les poires et les céréales.

Utilisation de la diversité

Un aspect important du Plan d'action national est qu'il permet d'accéder au matériel végétal pour toutes les accessions préservées. La plupart des demandes sont adressés à la banque de gènes Agroscope, où sont stockées les semences de céréales et de légumes de plus de 10 000 variétés différentes. Mais aussi les fruits, les petits fruits et les plants de vigne sont sollicités par les organisations de préservation des variétés ou les sélectionneurs nationaux et internationaux.



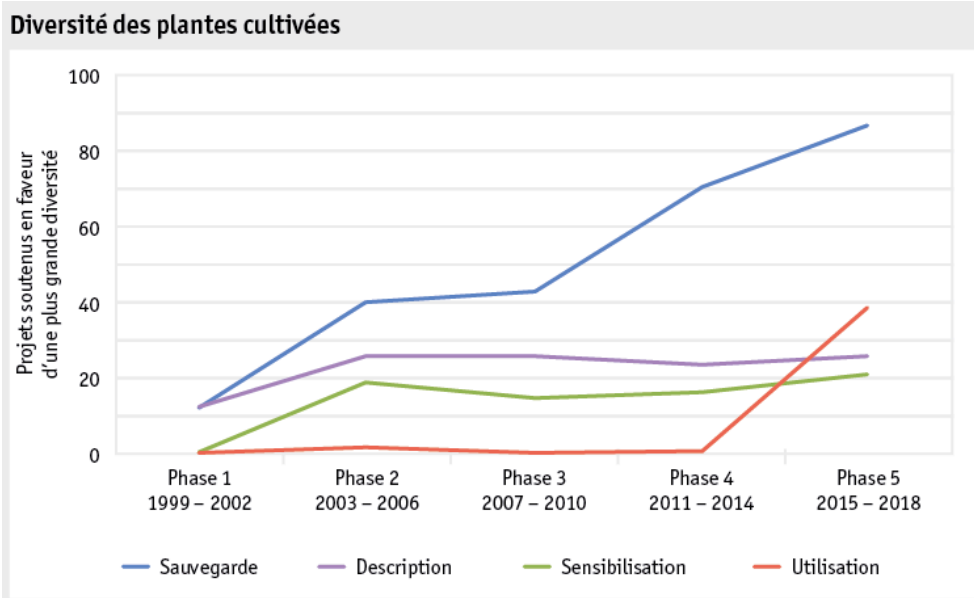
Cinquante variétés de poivrons différentes ont été décrites morphologiquement et dégustées dans le cadre d'un projet PAN-RPGAA. © CPC-SKEK.

Au cours des quatre dernières années, le Plan d'action national a pour la première fois été en mesure de soutenir davantage de projets qui veulent tirer parti de la diversité. Dans près

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



de 40 projets, les variétés locales et variétés anciennes sont décrites de manière détaillée, notamment en ce qui concerne les caractéristiques agronomiques ou sensorielles, ou elles font l'objet d'un développement ultérieur. L'objectif de tous ces projets est d'accroître la diversité des variétés dans les cultures ou les jardins et de les faire découvrir aux consommateurs.



Source : OFAG

Christina Kägi, OFAG, secteur Ressources génétiques et technologies, christina.kaegi@blw.admin.ch

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Éleveurs d'animaux de rente et cheptels

Il y avait en 2018 encore près de 35 000 éleveurs de bovins, soit 1,8 % de moins que l'année précédente. Le nombre d'éleveurs de moutons n'a que faiblement diminué, tandis que celui des éleveurs de porcs a reculé de 3,6 %, passant à 6175. Le nombre d'aviculteurs, d'éleveurs de chevaux et d'éleveurs de chèvres a légèrement augmenté.

Évolution du nombre d'éleveurs d'animaux de rente

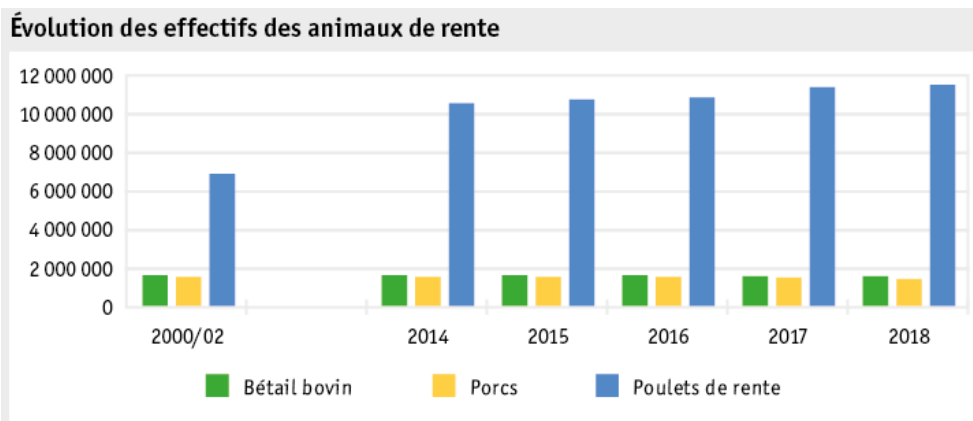
	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 -2016/18
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Éleveurs de bétail	58 602	44 162	43 576	43 046	-25,6
Éleveurs de bovins	49 598	36 131	35 513	34 890	-28,4
Éleveurs de chevaux	13 208	10 856	10 888	11 335	-16,5
Éleveurs de porcs	14 656	6 634	6 406	6 175	-56,3
Éleveurs de moutons	12 158	8 364	8 315	8 238	-31,7
Éleveurs de chèvres ¹	8 359	6 350	6 364	6 436	-8,5
Aviculteurs	19 943	12 399	12 863	12 991	-36,1

Source : OFS¹ à partir de 2015 : le jour de référence (jusqu'alors début mai) est avancé au 1^{er} janvier.

La comparaison du nombre d'éleveurs d'animaux de rente pour la période 2016/2018 avec les chiffres de 2000/2002 met en lumière une diminution de plus de 56 % chez les éleveurs de porcs et d'environ 36 % chez les aviculteurs. Le nombre d'éleveurs de bovins et de moutons a cependant aussi respectivement baissé de 28 % et de 32 % pendant cette période. En revanche, le nombre d'animaux de rente, toutes espèces confondues, n'a en 2017 pratiquement pas diminué par rapport à 2000/2002, à l'exception des moutons ; le nombre de volailles a même augmenté de 63 %. Ces chiffres montrent que les changements structurels se poursuivent et que les cheptels continuent à être concentrés dans des exploitations d'une plus grande capacité.

Les agriculteurs ont élevé pendant l'année sous revue environ 1,54 million de bovins. Le cheptel de vaches (vaches laitières et vaches mères) s'est réduit d'environ 3000 têtes par rapport à l'année précédente.

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Source : OFS

Le cheptel porcin a diminué de près de 2 % par rapport à 2017 pour atteindre 1,42 million de têtes.

Le cheptel total de volailles a augmenté, passant à 11,53 millions d'animaux pendant l'année sous revue grâce à la conjoncture favorable qui a persisté sur le marché de la viande de volaille et sur celui des œufs, mais aussi grâce à la demande croissante de ces produits suisses.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Détenteurs d'animaux de rente et effectifs d'animaux de rente

	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Détenteur d'animaux					
Détenteurs de bétail	58 602	44 162	43 576	43 046	-25.6
Détenteurs de bovins	49 598	36 131	35 513	34 890	-28.4
Détenteurs de chevaux	10 564	10 856	10 888	11 335	-16.5
Détenteurs de porcs	14 656	6 634	6 406	6 175	-56.3
Détenteurs de moutons	12 158	8 364	8 315	8 238	-31.7
Détenteurs de chèvres ¹⁾	6 977	6 350	6 364	6 436	-8.5
Détenteurs de poules de rente	19 943	12 399	12 863	12 991	-36.1
Effectifs					
Bétail bovin	1 597 684	1 555 396	1 544 612	1 543 345	-3.1
dont vaches	716 784	696 568	692 583	689 644	-3.3
Chevaux	50 566	75 864	76 209	79 934	24.4
Porcs	1 534 217	1 453 602	1 444 591	1 417 549	-6.2
Moutons	423 413	338 922	342 419	343 470	-19.3
Chèvres	63 828	75 351	78 146	80 552	22.2
Poules de rente	6 934 609	10 893 422	11 408 804	11 534 593	62.6
dont poules pondeuses et poules d'élevage	2 124 632	3 055 844	3 173 527	3 371 329	50.6

¹⁾ Y compris les (détenteurs de) chèvres naines

Source: OFS



Production laitière

L'économie laitière, qui représente près de 20 % de la production agricole totale, est un important secteur l'agriculture suisse. Elle fournit une contribution essentielle à l'approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires.

Pendant l'année sous revue, la production laitière totale a été de près de 4 millions de tonnes, dont 0,46 million de tonnes ont été affouragées à de jeunes animaux.

Les livraisons de lait, y compris celles de la zone franche genevoise et de la Principauté de Liechtenstein (FL), sont pratiquement restées au niveau de l'année précédente (3,43 millions de tonnes).

En 2018, on comptait encore 19 725 producteurs de lait en Suisse, dont 9448 dans la région de montagne et 10 277 dans la région de plaine, ainsi que 2141 exploitations d'estivage.

Le nombre des exploitations de production laitière a ainsi diminué de 632 unités par rapport à 2017, soit un recul de 3,1 %. Autrement dit, chaque jour pendant ce laps de temps, près de deux exploitations cessaient leurs activités de production laitière. Près d'un tiers du lait de vache commercialisé provenait, au cours de l'année sous revue, d'exploitations dans lesquelles l'affouragement des animaux était exempt d'ensilage. La part du lait bio s'élève à environ 8,5 % de la quantité totale de lait.

La production moyenne de lait commercialisé par exploitation a atteint en 2018 169 024 kg, soit un quasi-doublement par rapport à l'an 2000. Au cours de la même période, le nombre de producteurs de lait a par contre presque diminué de moitié.

En région de plaine, près des deux tiers du lait sont produits par des exploitations dont la production annuelle de lait est égale ou supérieure à 200 000 kg. Dans les régions de montagne par contre, deux tiers des exploitations livrent moins de 200 000 kg de lait par an. Il existe au total près de 7000 producteurs de lait, qui livrent entre 100 000 et 200 000 kg de lait par an, 727 exploitations livrant même plus de 500 000 kg.

Les performances laitières des vaches ont constamment augmenté au fil des ans et sont actuellement de l'ordre de 7000 kg par vache laitière et par an, dont 6398 kg sont livrés. Les teneurs en matières grasses et en protéines sont par contre restées relativement stables.

Selon les données de l'interprofession du lait (IP Lait, 2018), la quantité de lait commercialisée s'est répartie de la manière suivante dans les différents segments : 84,9 % dans le segment A, 14,6 % dans le segment B et 0,5 % dans le segment C. Le lait du segment A est porteur de la plus grande valeur ajoutée, puisqu'il est destiné au marché protégé ou qu'il bénéficie d'aides publiques.

En 2018, le prix moyen payé aux producteurs suisses de lait commercialisé s'est établi à 63.88 centimes par kilo, soit 2,4 % de plus que l'année précédente (le lait de centrale a renchéri de 2,5 %, pour se fixer à 57.84 ct./kg, et le lait bio a augmenté de 2,5 %, pour passer à 82.34 ct./kg). Le prix à la consommation était de 1.50 fr./litre de lait entier pasteurisé.

» [Lait et produits laitiers](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Production de viande et d'œufs

Les agriculteurs suisses ont élevé environ 1,54 millions de têtes de bétail bovin pendant l'année sous revue. Le nombre de vaches (vaches laitières et vaches mères) s'est réduit de quelque 1300 unités par rapport à l'année précédente.

Le cheptel porcin a diminué de près de 2 % depuis 2017, passant à 1,42 million d'animaux.

La situation est restée favorable sur le marché de la volaille et celui des œufs, et la demande de produits suisses dans ces deux domaines n'a pas fléchi. Stimulé par ces deux facteurs, le nombre total des volailles s'est de nouveau établi à 11,53 millions d'individus.

La production de viande, toutes catégories confondues, a augmenté de 4 500 tonnes pour atteindre 365 130 tonnes (poids prêt à la vente). La viande de porc se situe nettement en tête du classement avec près de 177 000 tonnes (poids prêt à la vente), suivie de la viande de bœuf (82 000 tonnes) et de la volaille (78 000 tonnes). La viande de cheval marque un recul de 3,2 %, tandis que les viandes de mouton et de chèvre progressent d'environ 10 %. Quant à la viande de veau, sa production est restée pratiquement la même qu'en 2018.

L'importance relative de la production nationale dans le volume total de la production de viande de bœuf (prête à la vente) a augmenté d'un peu plus de 3 points et s'inscrit à 84 %. Il faut y voir principalement une incidence de la sécheresse du mois d'août 2018, qui a conduit beaucoup d'éleveurs à abattre des vaches, soit près de 8000 animaux, faisant monter la production de 7 % (poids prêt à la vente). Ce mouvement de grande ampleur a déséquilibré le marché, et les prix ont dégringolé en quelques semaines pour se fixer à 6.70 francs le kilo PM, bien que l'intérêt pour la viande transformée ne se soit pas démenti pendant l'année sous revue. Le marché s'est rétabli vers la fin de l'année. La production de gros bétail de boucherie (taureaux, bœufs et génisses) a repris, en raison d'un poids à l'abattage légèrement plus élevé en moyenne.

La production de viande de porc a reculé de 3,2 % ; en légère diminution aussi, la part de la production suisse a atteint 95,5 %. Par contre, la production de volaille a continué de bénéficier en 2018 d'une demande en hausse, progressant de 3,9 % ; la part de la production indigène s'est accrue de 1,2 % pour atteindre 64,5 %.

La production de viande de mouton a connu une hausse vigoureuse de 10 %, et la production nationale s'est développée, s'établissant à 40 %.

Contrairement aux années précédentes, la production de viande de veau a renoué avec la croissance en 2018 (+3,2 %), bien que le nombre des veaux nourris au lait ait été relativement modeste, du fait du recul du cheptel bovin. La part de la production indigène s'est inscrite à 97,2 %.

S'agissant des œufs, la production a connu une nouvelle augmentation en 2018 (+3,6 %), se chiffrant à 973,6 millions d'unités. Les œufs de production indigène se sont bien vendus, un phénomène qui s'explique plus par l'expansion démographique que par un accroissement de la consommation individuelle (laquelle s'établit à 180,7 œufs par personne, dont 113,9 œufs suisses). La part de la production suisse dans les œufs de consommation, soit 78,7 %, n'a pratiquement pas varié. Si l'on inclut les ovoproduits dans la statistique de la consommation, les poules pondeuses suisses ont ainsi produit 63 % des œufs et ovoproduits consommés dans notre pays.

» [Viande et œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



La mammites, un problème pour les animaux et pour les agriculteurs

La mammites est une maladie caractérisée par une inflammation de la mamelle des femelles laitières, très fréquente chez les vaches. Elle est provoquée par plusieurs germes pathogènes, dont le plus commun chez les bovins est le *Staphylococcus aureus*. Plusieurs staphylocoques présentant différents génotypes sont identifiés comme agents de la mammites, mais celui du génotype B, le plus répandu, est particulièrement craint pour sa capacité de se propager aisément à d'autres animaux. Cette maladie, qui engendre une utilisation importante d'antibiotiques dans les exploitations touchées, provoque une altération de la qualité du lait et peut entraîner de lourdes pertes financières (130 millions de francs chaque année, selon Heiniger et al., 2014). Elle constitue donc une menace pour l'élevage de vaches laitières et pour la production de fromages. Si l'agent de l'infection est répandu dans toute la Suisse, des différences apparaissent d'une région à l'autre.

Un projet pilote d'éradication du *Staphylococcus aureus* de génotype B (SAGB) a été lancé en 2017 au Tessin, un canton particulièrement touché, dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources de l'OFAG.

Le projet tessinois

Les objectifs d'efficacité de ce projet Ressources sont la diminution de la consommation d'antibiotiques, l'amélioration de la qualité du lait et la réduction des coûts d'exploitation au moyen d'un protocole de mesures d'éradication du SAGB, responsable de la plupart des cas de mammites dans le canton du Tessin. Le suivi scientifique du projet par la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne et par Agroscope a permis d'acquérir de précieuses connaissances sur les antibiorésistances et les incidences économiques des mesures d'assainissement pour la filière du lait, des connaissances qui remplissent l'objectif d'apprentissage du projet. Il y a tout lieu de croire qu'après une phase initiale, caractérisée par une augmentation de la consommation d'antibiotiques nécessitée par le traitement administré aux animaux malades (pour lesquels le pronostic est favorable), la consommation d'antibiotiques pourra diminuer à moyen et à long terme. Au plan économique, un gain très important, hormis la réduction escomptée des coûts d'exploitation occasionnés par les soins vétérinaires et les traitements aux antibiotiques, réside dans l'accroissement de la production laitière, qui devrait augmenter en moyenne de 300 kg par vache et par an dans les exploitations assainies.

La filière laitière tessinoise

Le canton du Tessin compte environ 3500 vaches laitières réparties entre quelque 200 exploitations généralement de taille modeste à moyenne, situées pour la plupart en zone de montagne. Les exploitations d'estivage et la fabrication de fromage d'alpage s'enracinent dans une tradition et y jouent un rôle de premier plan. En été on y trouve, à part les vaches laitières des fermes tessinoises, un millier d'animaux provenant d'autres cantons estivés sur les alpages du Tessin.

L'expérience des paysans tessinois

Les difficultés d'une grande exploitation

L'exploitation familiale des Croce élève une septantaine de Brown Swiss et compte parmi les plus grandes fermes laitières du canton. « Le problème du SAGB est apparu après

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION PRIMAIRE



l'agrandissement de l'exploitation », déclare le responsable. Il suppose que l'achat de vaches à d'autres exploitations, de même que l'estivage sur différents alpages réunissant des animaux venus d'ailleurs pourraient être à l'origine de la contamination. À son avis, l'emploi du robot de traite a aggravé le problème, qui n'a pu être maîtrisé que grâce à la désinfection à la vapeur.

Diverses mesures reposant principalement sur des traitements aux antibiotiques avaient été prises avant la participation au projet d'assainissement. L'agriculteur précise : « Préventivement, j'ai toujours administré des antibiotiques aux vaches taries et élevé mon troupeau en sélectionnant le meilleur patrimoine génétique (une morphologie optimale de la mamelle et des trayons et un petit nombre de cellules dans le lait). Au besoin, les animaux malades ont été abattus. ». Malgré tout, il y avait toujours quelques cas de mammites dans l'étable. « Mes objectifs dans l'élevage sont la longévité et la santé. C'est malheureux d'être contraint d'abattre régulièrement des animaux malades, sans compter la perte économique que cela représente. » C'est à partir de cette réflexion que l'exploitation s'est lancée dans le projet, malgré les doutes initiaux quant à la réussite du projet et au travail que celui-ci allait occasionner. En fin de compte pourtant, la décision s'est révélée judicieuse.

L'exploitation est entièrement assainie depuis janvier 2019. L'éleveur ne cache pas sa satisfaction : « Je suis content et j'espère que cette situation se maintiendra. L'assainissement a été un travail de longue haleine : les grandes fermes comptent en permanence des animaux à différents stades de lactation, si bien qu'il est impossible de tester tous les animaux en même temps. Le prélèvement d'échantillons de lait, en particulier, est une opération particulièrement lourde, compte tenu du nombre de vaches (70) et du robot de traite. » L'action menée pour éradiquer la maladie dans cette ferme a conduit à l'abattage de dix animaux incurables ; les autres ont subi un traitement efficace.

L'agriculteur est particulièrement content des effets favorables de l'opération à différents égards : « Nous recourons moins souvent aux antibiotiques, la qualité du lait est meilleure grâce au recul du nombre de cellules dans le lait, et la productivité des vaches a nettement augmenté. Une mammite signifie une perte de production ; c'est pourquoi l'opération est également très profitable économiquement. » Pour le producteur, une conclusion s'impose : « à l'avenir, je n'achèterai plus que des animaux issus de fermes assainies, ou alors des vaches ayant passé le test ».

Une opération rondement menée

La ferme de la famille Corti a été assainie d'une façon particulièrement efficace. Le responsable retrace l'historique de l'opération. « Par le passé, la mammite ne représentait pas un problème très sérieux dans mon exploitation. Mais la situation a changé après l'estivage de 2017 : j'avais acheté quelques animaux, qui ont probablement introduit le SAGB dans mon troupeau. » Les résultats du test réalisé au début du projet sur les 30 vaches qui avaient passé l'été sur l'alpage de son exploitation étaient les suivants : positif pour 80 % du troupeau. « Ça a été un choc ; je n'avais rien vécu de semblable. »

Avant le lancement du projet, le responsable soignait toujours les vaches malades en leur administrant des antibiotiques et les trayait au moyen d'équipements distincts. Jamais il n'avait fallu abattre une vache atteinte de mammite. « J'ai toujours veillé à l'hygiène de la traite » explique-t-il. Il s'est d'ailleurs inscrit au projet d'assainissement avant que la maladie n'atteigne une telle ampleur dans sa ferme, car, dit-il, « j'avais compris que l'opération ne présentait que des avantages. » La suite lui a donné raison.

En quelque cinq mois, le troupeau de vaches laitières au complet a été traité sans aucune perte. Pour le responsable de l'exploitation, l'une des raisons en est que, dit-il, « je me suis efforcé d'appliquer toutes les mesures dans les règles. » Cela n'a pas été sans difficultés, car, explique-t-il, « il est particulièrement difficile de regrouper les vaches pour les traire ». Sa motivation et sa précision dans le travail ont été fructueuses : « je n'ai jamais songé à abandonner ! » Il

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION PRIMAIRE

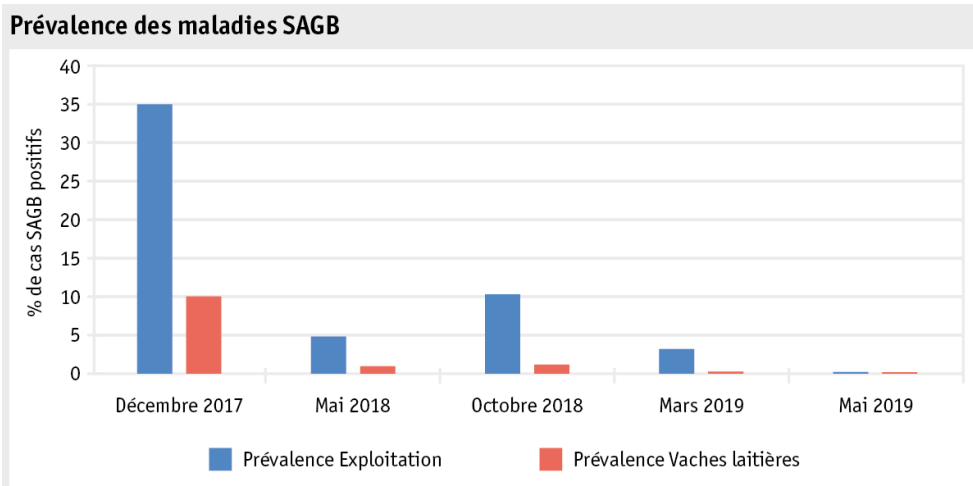


n'a plus acheté d'animal depuis l'assainissement et ne change rien à sa résolution de ne plus acquérir que des animaux testés. De son point de vue, l'avenir reste cependant incertain : « étant donné que j'éleve surtout des vaches de la race tachetée, je dois me les procurer dans d'autres cantons aussi, où l'on ne pratique les tests qu'avec réticence » déclare l'agriculteur. Une affirmation justifiée, puisque cette situation pourrait déboucher sur une réintroduction de l'agent infectieux.

L'agriculteur considère le projet d'assainissement comme tout à fait profitable, en dépit des pertes initiales dans la production laitière pendant le traitement aux antibiotiques. Il explique : « non seulement l'assainissement complet a assis la réputation de ma ferme, mais encore il m'a assuré un gain au plan économique ». Il tire un bilan positif de l'opération : « le projet d'assainissement est crucial pour les fermes où les cas de mammites sont nombreux ; mais toutes les exploitations devraient prendre les mesures prévues, afin d'interrompre aussi tôt que possible la propagation du SAGB. »

Un projet couronné de succès

Pour pouvoir démarrer le projet, une participation d'au moins 75 % des exploitations laitières tessinoises était nécessaire. Objectif dépassé, puisque le projet a suscité l'adhésion de 86 % des fermes laitières tessinoises. Au début de la phase d'assainissement en décembre 2017, 35 % des exploitations et 10 % des vaches laitières du canton étaient déclarées infectées par le SAGB. Un peu plus d'un an et demi plus tard, presque toutes les fermes participant au projet sont devenues exemptes du SAGB (mai 2019 : 2 vaches infectées ; cf. graphique).



Source : Service vétérinaire du canton du Tessin

La prévalence correspond au nombre de fermes ou de vaches pour lesquelles l'examen au SAGB s'est révélé positif, sur l'ensemble des fermes ou des vaches du canton.

Vous trouverez sous les liens ci-après de plus amples informations sur les différents aspects de la question.

- » [Programme OFAG d'utilisation durable des ressources](#)
- » [Service vétérinaire du canton du Tessin](#)
- » [Projet Agroscope de recherches sur le Staphylococcus aureus](#)

SourcesHeiniger D., van den Borne B. H. P., Lechner I., Tschopp A., Strabel D., Steiner A., Meier H. (2014) Kosten-Nutzen-Analyse einer Intervention zur Verbesserung der Eutergesundheit in Schweizer Milchviehbetrieben, Archives Suisses de Médecine Vétérinaire, 156:10, 473 – 481

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION PRIMAIRE



Dennis Pisoni, OFAG, secteur Sécurité de la production et alimentation animale, dennis.pisoni@blw.admin.ch
Sabine Vögeli, OFAG, secteur Sécurité de la production et alimentation animale, sabine.voegeli@blw.admin.ch

MARCHÉ > INTRODUCTION



Introduction

Au début de l'année 2018, le climat a été doux et humide puis, après des mois de février et mars froids, il s'est caractérisé par des excédents de chaleur et, sur le versant nord des Alpes, par des déficits de précipitations par rapport à la moyenne pluriannuelle jusqu'en novembre. À l'exception du mois de mai, l'ensoleillement, d'avril à octobre, a dépassé la norme. La sécheresse a eu un impact sur la production agricole, des Alpes au Jura.

Produits végétaux

La sécheresse prononcée au cours de l'été a eu un important impact sur les rendements des herbages, du colza, des pommes de terre, des betteraves sucrières et du maïs. Dans les cultures céréalières, il n'a pas non plus été possible d'atteindre les rendements élevés de l'année précédente, mais la qualité des céréales a néanmoins été très bonne du fait de la teneur en protéines accrue. Le printemps exempt de gelées tardives de même que l'été sec et chaud se sont traduits par une vendange précoce et des rendements supérieurs à la moyenne d'une qualité remarquable. S'agissant des cultures de fruits et de petits fruits, les conditions météorologiques ont permis d'obtenir de très bonnes qualités et des rendements majoritairement élevés. À la différence des petits fruits arbustifs, la récolte de fraises 2018 a, après un début précoce, été inférieure à la moyenne des années précédentes. S'agissant des cultures maraîchères, la saison a en partie commencé avec du retard. En fonction de la culture, de la technique culturale et des possibilités d'irrigation, la sécheresse qui a suivi a mené à des pertes de récoltes (p. ex. dans le cas des laitues pommées), tandis que pour d'autres cultures, par exemple les tomates, des quantités plus importantes ont été récoltées après le retard du début de la saison.

Produits animaux

Pendant l'année sous revue, la production de viande en Suisse a augmenté de 1,2 % par rapport à l'année précédente.

La part indigène à la consommation a légèrement augmenté pour se chiffrer à 82 %.

Les effectifs bovins ont aussi continué de diminuer pendant l'année sous rapport, tandis que la part indigène a augmenté parce qu'en raison de la sécheresse, un nombre de vaches plus élevé que d'ordinaire a été abattu. La production de viande d'étal a aussi augmenté. La production indigène de viande de porc a diminué de 3 % en 2018, tandis que celle de viande de volaille a continué d'augmenter en dépit de grandes différences de prix par rapport aux produits importés.

Le prix à la production du lait a connu une légère embellie en 2018. Le prix moyen à la production de l'ensemble du lait suisse a augmenté de 2,4 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 63.88 ct./kg. Le prix le plus bas a été enregistré pour le lait de centrale conventionnel (57.84 ct./kg). La différence de prix entre le lait industriel et le lait transformé en fromage, qui s'accroît depuis des années, est frappante.

Les livraisons totales de lait sont restées stables par rapport à l'année précédente. La production moyenne de lait commercialisé par exploitation laitière a atteint 168 967 kg en 2018. C'est environ deux fois plus qu'en l'an 2000. Le nombre de producteurs de lait a lui pratiquement diminué de moitié au cours de cette même période.

Évolution du marché

MARCHÉ > INTRODUCTION



En 2018, la valeur ajoutée brute du secteur primaire a évolué positivement par rapport à l'année précédente ; le commerce des produits agricoles a également légèrement augmenté (source : OFS). L'indice des prix à la production a présenté en 2018 une légère tendance à la hausse pour les produits agricoles et l'indice des prix à la consommation a lui aussi augmenté pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées. Mais quelle est dès lors l'évolution des prix aux différents stades de la commercialisation ? Vous trouverez les réponses à ces questions dans l'article de la sous-rubrique consacrée aux tendances du marché.



Valeur ajoutée brute

En 2018, l'économie suisse a créé une valeur ajoutée brute d'environ 669 milliards de francs, soit quelque 20 milliards de plus que l'année précédente. La part revenant au secteur primaire était de 0,7 %.

Évolution de la valeur ajoutée brute dans les trois secteurs économiques

Secteur	2000	2017 ¹	2018 ¹	Part 2018
	mio. de francs	mio. de francs	mio. de francs	%
Secteur primaire	5 300	4 391	4 484	0,7
Secteur secondaire	116 880	168 684	172 466	25,8
Secteur tertiaire	316 518	475 549	492 277	73,6
Total	438 698	648 624	669 226	100,0

Remarque : en raison de la révision totale des Comptes nationaux de 2014 (adaptation au Système européen des comptes 2010), les séries temporelles des agrégats du présent tableau ont toutes été modifiées.

¹ provisoire

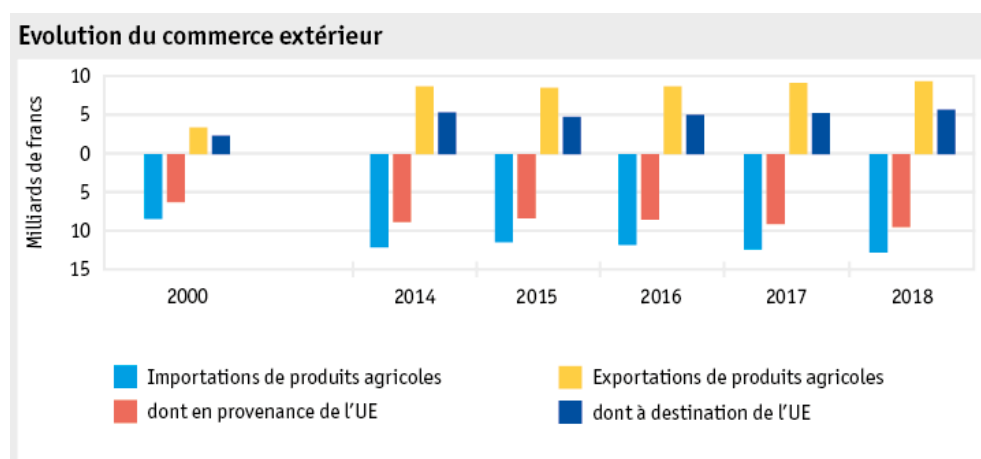
Source : OFS

Alessandro Rossi, OFAG, secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



Commerce extérieur

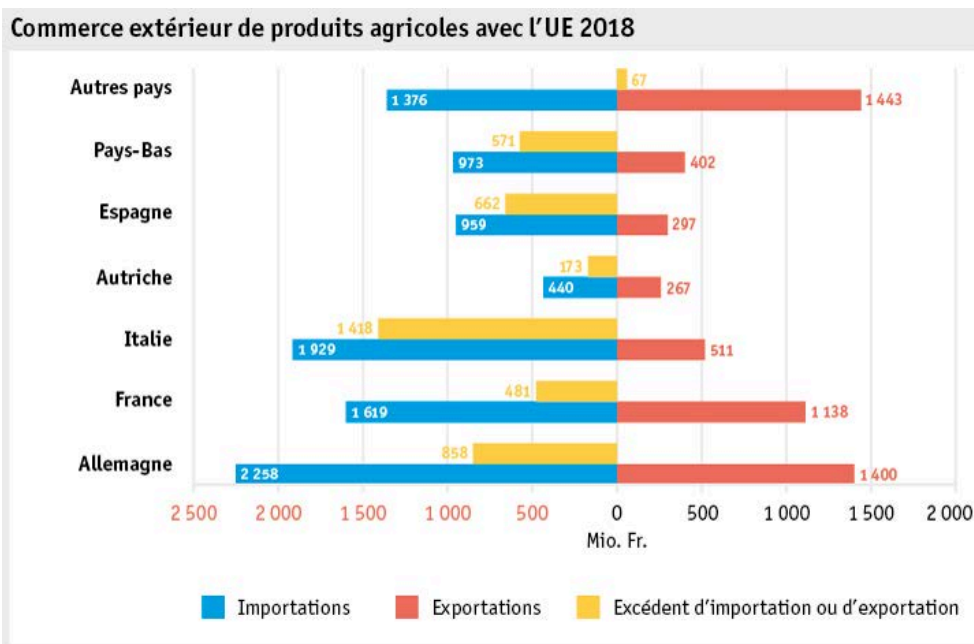
Le commerce extérieur de la Suisse a continué de progresser en 2018 : les importations, d'un montant de 201,8 milliards de francs, et les exportations, d'un montant de 233,2 milliards de francs, ont respectivement été de 8,6 % et de 5,7 % plus élevées qu'en 2017. La balance commerciale a affiché un excédent d'exportations de 31,4 milliards de francs, soit environ trois milliards de moins qu'en 2017.



Le commerce des produits agricoles a connu dans l'ensemble une évolution dynamique au cours de l'année sous revue. Les importations sont passées à 12,8 milliards de francs (+0,4 milliard par rapport à 2017) et les exportations à 9,4 milliards de francs (+0,3 milliard). Le solde commercial des échanges de produits agricoles en 2018 était négatif, puisque la Suisse a importé pour 3,4 milliards de francs de plus qu'elle n'a exporté, avec un déficit commercial supérieur de 0,1 milliard de francs à celui de 2017.

Les produits agricoles importés en 2018 provenaient pour 75 % de l'Union européenne, laquelle a absorbé par ailleurs 58,5 % de nos exportations dans ce domaine. Les importations se sont chiffrées à 9,6 milliards de francs (0,5 milliard de plus qu'en 2017), et les exportations à 5,5 milliards de francs (+0,3 milliard de francs). Dans les échanges de produits agricoles avec l'Union européenne, le solde commercial de la Suisse présentait donc fin 2018 un déficit de 4,1 milliards de francs, un montant qui pourrait constituer un record.

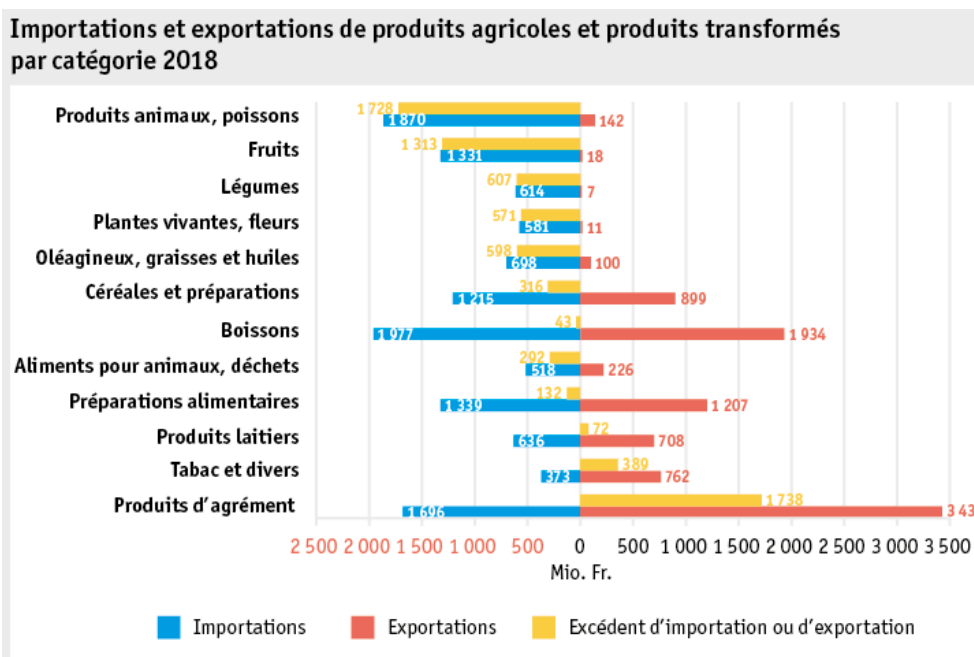
MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Source : Administration fédérale des douanes

L'année sous revue, les principaux pays fournisseurs de la Suisse en fait de produits agricole ont été l'Allemagne, suivie de l'Italie et de la France. En valeur, près de 60 % des importations de l'UE provenaient de ces trois pays. Et 56 % environ des exportations vers l'UE étaient destinées à l'Allemagne, à la France et à l'Italie.

En 2018, la Suisse a enregistré un déficit commercial avec les pays voisins membres de l'UE, ainsi qu'avec l'Espagne et les Pays-Bas, le plus important concernant les échanges avec l'Italie. La balance commerciale entre la Suisse et la France est, elle, un peu plus équilibrée. Les échanges commerciaux avec les autres pays de l'Union européenne se soldent par un déficit de 67 millions de francs.



Source : Administration fédérale des douanes

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Pendant l'année sous revue, la Suisse a surtout importé des boissons, des produits d'origine animale (poissons compris), des produits d'agrément (café, thé, épices), ainsi que des préparations alimentaires. En valeur, les importations de boissons se composent d'environ 60 % de vin, de 20 % d'eau minérale et de près de 15 % de spiritueux. Parmi les importations figurant dans la catégorie « Produits d'origine animale et poissons », 40 % environ concernaient la viande, un peu plus de 30 % les poissons et le pourcentage restant les préparations à base de viande et les conserves de viande.

En 2018 comme les années précédentes, les produits d'agrément et les boissons ont figuré en tête des exportations, suivis par les préparations alimentaires.. Quant aux exportations de produits laitiers, elles se chiffrent à 708 millions de francs. Les produits d'agrément comprenaient surtout le café, avec 2,299 milliards de francs (2,216 milliards en 2017), ainsi que le chocolat et d'autres préparations alimentaires contenant du cacao, avec 844 millions de francs (839 millions en 2017). Les préparations alimentaires, les extraits de café, les soupes et les sauces constituaient la majeure partie des denrées exportées.

Les catégories de produits dans lesquelles la balance commerciale a été déficitaire fin 2018 sont surtout les produits d'origine animale y compris le poisson (-1,728 milliard de francs) et les fruits (-1,313 milliard de francs). Le solde commercial est en revanche excédentaire dans les produits d'agrément (+1,738 milliard de francs), la catégorie « Tabac et divers » (+389 millions de francs) et les produits laitiers (+72 millions de francs).

Le lecteur trouvera de plus amples informations sur le commerce extérieur agricole sous la rubrique Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux, ainsi que sous la rubrique « Marché », en ce qui concerne certains produits spécifiques.

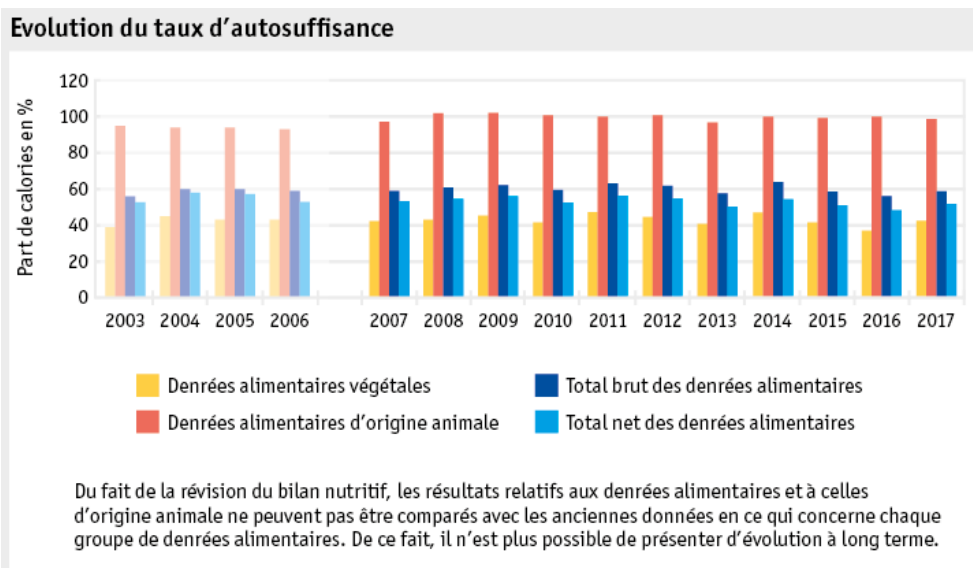
Alessandro Rossi, OFAG, secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Taux d'auto-provisionnement

Le taux d'auto-provisionnement se définit comme la part de la production indigène dans la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse. Il est calculé selon la formule qui consiste à additionner la production aux importations, déduction faite des exportations et des variations de stocks. On distingue un taux brut et un taux net d'approvisionnement. En effet, pour le taux net d'auto-provisionnement, il est tenu compte du fait qu'une partie de la production indigène repose sur des aliments pour animaux importés. En outre, la part produite avec des aliments importés est déduite de la production animale indigène lors du calcul du taux net d'auto-provisionnement.



Source : Agristat

Le taux d'auto-provisionnement s'est élevé à 59 % en 2017, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne des dix dernières années (environ 60 %), mais nettement supérieur à celui de l'année précédente (56 %). En 2016, le taux d'auto-provisionnement avait connu un minimum historique en raison d'une faible production intérieure. L'année de production 2017 a été une année moyenne dans l'ensemble. Les récoltes de céréales, d'oléagineux et de légumes ont été supérieures à la moyenne. Cependant, un nouveau record négatif a été établi pour les fruits et donc aussi pour l'alcool en raison des gelées de fin avril. Le taux d'auto-provisionnement est resté relativement constant en 2017 pour les produits d'origine animale. Seuls les œufs et la volaille affichent une progression régulière en raison de l'augmentation continue de la production nationale.

Alessandro Rossi, OFAG, secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch

Taux d'autosuffisance

Produit	2000/02	2008 ^r	2009 ^r	2010 ^r	2011 ^r	2012 ^r	2013 ^r	2014 ^r	2015 ^r	2016 ^r	2017 ^r	2000/02-2015/17
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Part en termes de volume:												
Total céréales ¹		53	53	49	52	49	46	52	47	38	50	
Céréales fourragères ²		60	62	56	56	52	48	59	51	43	49	
Part énergétique selon le bilan alimentaire³:												
Céréales total (y c. le riz)		58	55	56	55	57	59	52	54	47	58	
Céréales panifiables ⁴		85	81	80	83	81	82	76	77	68	84	
Pommes de terre de table		89	92	88	95	89	76	95	71	70	93	
Sucre		71	83	70	94	81	64	93	70	62	72	
Graisses végétales, huiles		20	21	20	21	21	21	26	25	21	23	
Fruits à pépins et à noyau ⁵		72	81	68	111	70	69	83	78	79	52	
Légumes		51	50	47	54	50	48	52	49	50	54	
Lait de consommation		96	95	95	95	95	96	96	95	95	95	
Beurre		109	114	113	111	114	101	109	107	108	100	
Fromage		119	117	116	116	119	117	117	117	113	115	
Total lait et produits laitiers		120	120	118	117	117	112	116	114	114	113	
Viande de veau		97	98	97	98	98	98	98	98	97	97	
Viande de bœuf		82	88	88	88	90	85	86	86	88	86	
Viande de porc		89	93	94	94	96	93	95	96	95	95	
Viande de mouton		47	48	48	47	45	44	43	40	42	44	
Volaille		46	47	48	49	49	51	52	53	55	57	
Viande, poissons et crustacés⁶		75	79	79	79	80	77	79	79	79	79	
Œufs et conserves d'œufs		45	46	47	49	49	50	52	54	54	55	
Denrées alimentaires végétales		43	45	42	47	45	41	46	42	37	43	
Denrées alimentaires animales, brut		101	102	101	100	101	97	100	99	100	99	
Denrées alimentaires animales, net ⁷		80	81	77	77	78	72	76	74	74	75	
Total denrées alimentaires, brut⁸		62	61	62	60	63	62	58	63	59	56	-6.1
Total denrées alimentaires, net⁷		56	54	56	52	56	55	50	55	48	52	-10.4

1 Bilan céréalier : céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur, sans riz

2 Bilan fourrager : produits de meneurie et blé germé sur pied compris, sans les tourteaux

3 En fonction de l'énergie assimilable, selon le bilan alimentaire

4 Froment tendre, épeautre, amidonnier, engrain et seigle; sans amidon de froment

5 Pommes, poires, cerises, pruneaux et prunes, abricots et pêches

6 Viande chevaline et caprine, lapins, gibier, poissons, crustacés et mollusques compris

7 Sans les produits animaux à base d'aliments pour animaux importés

8 En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

r Valeurs revues avec le « Bilan alimentaire 08 ». Toutes les valeurs des années suivantes sont calculées exclusivement à l'aide de cette méthode.

Toute la série du BA08 à compter de 2007 a été recalculée jusqu'en 2007.

Source : Agristat

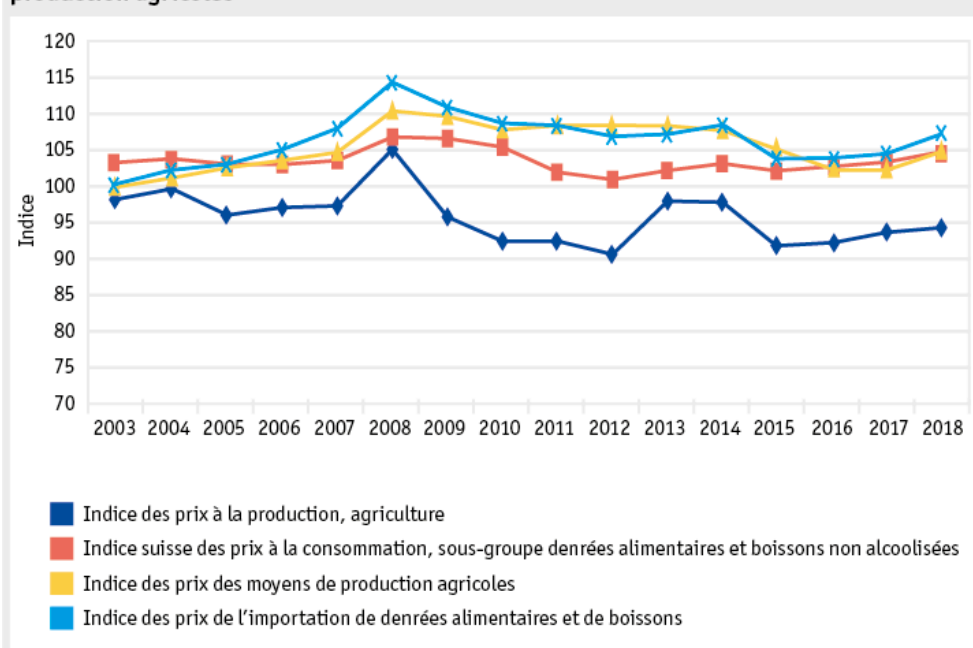


Indices des prix

L'indice des prix à la production des produits agricoles est toujours resté inférieur au niveau de départ de 100 % depuis le début de la série temporelle 2000/02 (à l'exception de 2008). En 2018, il a atteint 94,1 %, ce qui représente un niveau légèrement supérieur à celui de 2017 (93,8 %).

L'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées » est toujours resté supérieur à 100 % pendant la période observée. La valeur la plus élevée était de 107 % en 2008. Durant l'année sous rapport, l'indice a atteint 104,7 %, soit 1,3 point d'indice de plus qu'en 2017.

Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les boissons, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



Sources : OFS, Agristat (USP)

Tout comme l'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées », l'indice des prix des moyens de production agricoles est également resté supérieur à 100 % pendant la période 2000/02 à 2018. Les fluctuations de cet indice ont cependant été plus prononcées qu'en ce qui concerne l'indice suisse des prix à la consommation. Il a progressé en 2018 après avoir enregistré une baisse continue depuis 2013. Durant l'année sous rapport, il était de 105,4 %, ce qui représente 2,8 points d'indice de plus qu'en 2017.

L'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a augmenté pour atteindre 114,5 % entre 2000/02 et 2008. Depuis, une tendance à la baisse a été constatée jusqu'en 2012. En 2018, l'indice était certes de 107,8 % et donc au-dessus du niveau des trois années précédentes, mais le niveau d'avant le choc du franc fort (2014 : 108,7 %) n'a de nouveau pas été atteint.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch



Prix à différents stades de commercialisation

Introduction

Le Message concernant l'évolution future de la Politique agricole dans les années 2014 à 2017 souligne l'importance d'une transparence adéquate qui soit assurée par des observateurs indépendants sur un marché des denrées alimentaires de plus en plus libéralisé et volatil. L'OFAG observe depuis des années les principaux marchés agricoles à différents stades de commercialisation. L'organe exécutif chargé de l'observation du marché s'appuie à cet effet sur la base légale que constitue l'art. 27, al. 1, L'Agr. À cet égard, l'accent est mis en particulier sur les secteurs de la viande, du lait, des œufs, des produits des champs et de leurs produits dérivés, que le présent chapitre traite plus en profondeur.

Les chapitres qui suivent présentent l'évolution des prix des produits bio et des produits non bio aux stades de la production, du commerce de gros pour la restauration ainsi que du commerce de détail et de la consommation. À noter toutefois qu'il est difficile de comparer les prix et l'évolution des divers groupes de produits et stades de commercialisation en raison du caractère hétérogène de la définition des prix aux divers stades (différence de composition de labels ou de degré de transformation, etc.).

Prix à la production

En **production laitière**, l'année 2018 a été marquée par la hausse du prix du lait. Le prix du lait à la production a en moyenne augmenté de 2,4 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 63,88 centimes par kilo. La comparaison entre 2009 – 2011 et 2016 – 2018 montre toutefois une baisse de 3,4 %. Durant la même période, les prix ont enregistré une baisse quasi comparable pour le lait de fromagerie (-3,8 %) et une hausse pour le lait bio (+7,6 %). Le recul des prix du lait a des origines diverses, notamment l'évolution des prix sur les marchés internationaux (pour de plus amples informations, voir le rapport intitulé *Marché laitier. Perspectives*).

En 2018, sur le marché du **bétail de boucherie**, les prix du bœuf et de la viande bio ont reflué (taureaux AQ : 8.58 fr./kg PM). Les vaches de boucherie se négocient à un prix qui a continué de grimper au-dessus du niveau de 2016, en raison de la baisse de l'offre consécutive à la diminution du cheptel. Le prix des vaches se situe pour la période 2016 – 2018 à un niveau de 50 % supérieur à celui de 2000 – 2002. Le porc de boucherie AQ est relativement stable par rapport à l'année précédente (3.75 fr./kg PM). Relevons que les prix actuels se situent nettement au-dessous de ceux que l'on enregistrerait au tournant du siècle en ce qui concerne le porc et l'agneau, mais au-dessus en ce qui concerne le bœuf.

Les prix des **œufs** sont restés relativement stables ces dernières années, une stabilité due notamment à la planification de la production et à la gestion des quantités découlant de l'intégration verticale qui caractérise ce marché. Les prix étaient d'une manière générale légèrement plus élevés en 2000 – 2004 par rapport à 2016 – 2018 (une situation qui s'explique en partie par un meilleur relevé des prix à la production dans les centres de collecte depuis 2015).

Dans le domaine des **céréales indigènes**, les prix du blé panifiable ont marqué en 2018 une légère baisse par rapport à 2017. La stabilité qui malgré tout caractérise les prix s'explique par la politique des prix indicatifs, que la filière a continué de suivre comme l'année précédente, ainsi que par l'efficacité du contingentement des importations. En Suisse, les prix des céréales fourragères n'ont pratiquement pas varié. S'agissant du prix des produits taxés à la frontière, le système des prix-seuils en garantit la stabilité en Suisse. Quant aux céréales de

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



production biologique, leurs prix ont connu la même évolution que les céréales de production conventionnelle.

Les conditions météorologiques ont largement influencé les prix à la production des **cultures sarclées**. Les rendements ont été inférieurs à ceux de l'année précédente en raison de la canicule, ce qui a causé une augmentation moyenne des prix à la production, dans la production conventionnelle comme pour la plupart des variétés bio suivies par l'observatoire du marché. Cependant, la Suisse a beaucoup moins souffert de la sécheresse que les pays voisins, où les récoltes de pommes de terre ont parfois atteint un minimum historique.

Les prix des variétés de **fruits** analysées, notamment les pommes et les poires, ont enregistré une forte contraction par rapport à l'année précédente (Golden : -20 % ; Braeburn : -33 % ; Conférence : -17 %). Après la récolte catastrophique de l'année 2017, celle des fruits à pépins a été très abondante en 2018. Le repli des prix concerne d'ailleurs la majorité des fruits suivis par l'observatoire du marché ; seuls les pruneaux de table ont connu un renchérissement de 3 % en moyenne annuelle.

Les prix indicatifs franco grossiste des **légumes** de production conventionnelle ont évolué de façons disparates par rapport à 2016. Par exemple, la laitue pommée a augmenté de 17 % en moyenne annuelle, tandis que le prix de la carotte a chuté de 21 %. Dans la production biologique, tous les légumes de garde accusent une baisse sensible par rapport à l'année précédente. Sur une période plus longue, entre 2000 – 2002 et 2016 – 2018, seuls les oignons et les carottes de production conventionnelle accusent une baisse des prix (respectivement -35 % et -4 %). Les autres légumes de production conventionnelle ainsi que tous les produits bio observés affichent des hausses de prix dont certaines sont marquées.

Prix dans le libre-service de gros

Le libre-service de gros permet aux restaurateurs et aux particuliers munis d'une carte d'achat d'accéder à un large éventail de denrées alimentaires dans des unités de conditionnement généralement plus grandes. De ce fait, les prix au stade du libre-service de gros sont observés depuis 2013.

Les **produits laitiers** les plus écoulés en 2018 sont le lait entier UHT standardisé (1.14 fr./l), la crème entière (5.35 fr./l), le yogourt (3.61 fr./kg), la mozzarella (7.58 fr./kg) et le beurre de cuisine (11.87 fr./kg). En comparaison avec l'année précédente, les prix des produits observés ont majoritairement augmenté en 2018.

Dans le commerce de gros, la part des **œufs** importés (légèrement supérieure à 40 %) est nettement plus élevée que dans le commerce de détail, principalement en raison de leurs prix plus modiques. La proportion des œufs d'importation a néanmoins reculé, puisqu'elle était supérieure à 50 % en 2016. Les prix s'inscrivent à la hausse, sauf ceux des œufs cuits issus d'élevages en plein air, qui ont baissé depuis 2017. La part de la production biologique dans les œufs en coquille a augmenté tout en se situant à un niveau bas, pour se fixer à 1,6 %.

Prix à la consommation

Les prix à la consommation de la plupart des **produits laitiers** (produits bio non compris) sont restés quasi stables en 2018, comparativement à l'année précédente. On a toutefois observé une légère tendance à la hausse pour le lait de consommation et le beurre. En ce qui concerne les produits bio, leurs prix ont légèrement augmenté. La comparaison sur le long terme, entre 2000 – 2002 et 2016 – 2018 montre, à l'instar des prix à la production, une évolution à la baisse des prix à la consommation (produits bio non compris). Les prix des fromages, comme la mozzarella (-37,5 %), ont ainsi tendanciuellement reculé, notamment en

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



raison de la libéralisation du marché du fromage. Les prix des produits de la ligne « blanche », comme le lait entier UHT standardisé, 35 g (-18,4 %), ont également accusé un net recul.

Les prix de la **viande** se situent pour 2018 entre la stabilité et une faible augmentation. Il y a cependant des exceptions qui concernent la côtelette et l'escalope de porc, le jambon et les morceaux de poulet non désossés. La tendance mesurée sur le long terme (entre 2000 – 2002 et 2016 – 2018) est à la hausse, sauf pour le porc et certains produits transformés à base de viande de porc, comme la saucisse de Vienne et le cervelas. Il faut relever à cet égard que le rapport entre l'offre et la demande de viande de porc a exercé, au même titre que la tendance à consommer de la viande plus maigre, une forte influence sur le prix, ce que reflète le cycle de la production de porcs.

Les prix des **œufs suisses** ont connu des évolutions diverses en 2018 : les œufs d'importation cuits et les œufs frais issus d'élevages en plein air ont quelque peu renchéri ; pour le reste, les prix sont soit stables, soit légèrement plus bas qu'en 2017. L'évolution sur une longue période était à la baisse en ce qui concerne les œufs frais, tandis que les œufs cuits (sauf ceux d'importation) ont notablement renchéri suivant une tendance constante. Le segment de l'œuf bio cuit affiche un bref reflux malgré une tendance générale à la hausse, tandis que la tendance est durablement haussière en ce qui concerne l'œuf bio frais.

La loi de l'offre et de la demande joue pleinement dans le domaine des **pommes de terre**. La plupart des variétés ont connu en 2018 des baisses de prix par rapport à l'année précédente, surtout les variétés à chair farineuse ainsi que celles qui supportent la cuisson à haute température. Seules les variétés précoces ont renchéri de 6 % en moyenne annuelle. Quant aux pommes de terre de qualité bio, elles affichent des prix en baisse depuis l'an dernier.

Le **sucre cristallisé** est devenu nettement meilleur marché entre 2000 – 2002 et 2016 – 2018 (-29,1 % avec 1.01 fr./kg en 2018). Cette évolution a suivi l'effondrement des prix dans l'UE. En revanche, le prix est resté stable depuis l'année précédente.

Les prix au détail des **fruits** de production conventionnelle, d'origine suisse ou étrangère, ont nettement augmenté, passant de 3.30 à 3.73 fr./kg, probablement à cause de la faiblesse des stocks depuis la campagne précédente, ce qui a conduit à une hausse des prix. Par contre, la nouvelle récolte de pommes et de poires a été abondante et a plutôt provoqué une baisse des prix. On note ainsi une diminution de 1 % du prix des poires Conférence, car les stocks d'autres poires issues de l'ancienne campagne, plus chères, ont été épuisés relativement tôt dans l'année. Les fraises, les abricots et les cerises ont nettement renchéri par rapport à l'année précédente ; par contre, on observe un repli en ce qui concerne les prunes.

Tout comme les fruits, les **légumes** suisses ou étrangers issus de la production conventionnelle ont évolué différemment par rapport à l'année dernière. Alors que l'oignon et la laitue pommée ont renchéri et que la carotte est restée à un niveau de prix stable, les autres légumes analysés ont été meilleur marché. Au rayon des légumes bio, la plus forte augmentation concerne la laitue pommée (+12 %) et la plus forte baisse le céleri-rave (-4 %). Mais la plupart des légumes bio observés ont renchéri entre 2000 – 2003 et 2016 – 2018, à la seule exception du concombre à salade.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait¹⁶						
CH total	ct./kg	79.19	60.64	62.36	63.88	-3.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	65.31	65.87	67.03	-3.8
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.71	8.21	7.84	50.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.15	8.52	8.05	34.9
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	9.09	9.22	8.58	17.2
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	9.07	9.20	8.54	17.3
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	9.04	9.21	8.53	20.6
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	13.77	14.45	14.50	15.0
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.78	3.75	3.75	-14.5
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	12.06	12.18	11.59	-3.2
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.69	21.69	21.65	-4.7
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.15	22.23	22.40	-12.6
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	51.45	50.01	49.70	-16.3
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	49.12	48.32	48.00	-15.5
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.06	36.30	36.98	-19.3
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	39.56	37.56	37.50	-13.6
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	33.82	34.34	34.13	-20.1
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	28.97	29.51	29.61	-25.6
Mais grain	fr./100 kg	45.70	37.30	37.02	37.83	-18.2
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	54.26	45.00	46.07	7.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	49.68	37.98	42.63	2.6
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	43.56	41.52	41.21	1.9
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	99.63	88.38	81.07	13.0
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	6.00	6.12	6.29	-49.8
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	78.14	79.73	78.51	-5.3
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	86.92	83.33	83.21	-0.1
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.00	0.95	1.28	1.02	7.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.13	0.98	1.40	0.94	-4.2
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.40	1.45	1.20	25.0
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	2.66	2.81	2.66	-0.7
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.65	6.95	6.55	69.5
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.31	2.35	2.41	6.0
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.68	6.80	6.22	17.1
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.07	1.16	0.92	-3.7
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.80	0.59	0.57	-34.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.75	2.53	2.37	45.7
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.38	2.38	2.22	11.3
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.03	0.95	1.11	12.0
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.62	2.74	2.57	29.6
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	0.97	1.03	1.11	5.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2015/18

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2018 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2018 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Evolution 2009/11 – 2016/18

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix dans le libre-service et la livraison en gros

Produit	Unité	2015	2016	2017	2018	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2018) %	2017/2018 %
Lait¹ et produits laitiers^{2, 3, 4, 5}							
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.43	1.45	1.44	1.43	13.4	-0.5
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.23	1.17	1.14	1.14	73.5	0.4
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.44	1.44	1.37	1.37	0.4	-0.2
Lait écrémé UHT	fr./l	1.17	1.16	1.14	1.14	1.3	0.4
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.00	16.06	15.51	15.31	0.1	-1.3
Gruyère surchoix	fr./kg	23.34	24.06	22.61	22.41	0.2	-0.9
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.95	13.81	13.79	14.00	0.5	1.5
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	18.93	18.94	18.52	19.01	0.3	2.6
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	17.58	17.10	16.29	16.81	0.7	3.2
Mozzarella	fr./kg	8.28	7.74	7.43	7.58	27.6	2.0
Beurre de choix	fr./kg	12.81	12.35	11.77	12.41	25.6	5.4
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.75	12.44	11.62	11.87	29.3	2.1
Crème entière, emballée	fr./l	5.88	5.61	5.33	5.35	62.4	0.3
Crème à café, emballée	fr./l	3.94	3.89	3.84	3.86	27.8	0.5
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.65	3.66	3.61	3.61	39.4	0.1
Œufs⁶							
Œufs frais d'élevage bio	ct./pièce	62.62	64.27	63.50	66.03	1.6	4.0
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	41.77	41.74	40.42	41.55	12.6	2.8
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	49.14	48.44	46.67	47.65	4.9	2.1
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	42.30	42.31	42.72	43.26	28.6	1.3
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.12	62.88	57.76	53.83	5.8	-6.8
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	28.87	28.95	29.13	30.69	35.7	5.4
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	41.46	41.58	41.60	46.04	4.4	10.7

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

Sources : Grossopanel AG, Stans

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.45	1.50	-5.8
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.26	1.26	1.28	-18.4
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.43	1.44	1.50	-6.0
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.46	1.49	2.1
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.17	19.15	19.03	-6.1
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.58	19.61	19.68	-4.2
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.59	16.97	16.66	-5.2
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.32	2.33	-13.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.38	3.37	3.37	-3.6
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.47	1.46	-37.5
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.96	2.95	3.09	-3.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	2.97	2.97	3.07	-0.2
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.18	3.14	3.12	-35.7
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.75	1.74	1.78	-30.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.55	0.54	-21.2
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	73.48	72.13	73.44	46.6
Steak	fr./kg	38.77	48.50	49.33	50.33	27.4
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	33.06	32.52	32.59	22.6
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.49	18.19	18.91	19.8
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	55.79	56.50	55.28	36.6
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.86	39.94	41.41	17.3
Ragoût	fr./kg	28.68	36.87	37.30	38.26	30.7
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	20.91	20.01	21.54	2.5
Steak	fr./kg	26.06	25.74	26.22	25.61	-0.8
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	17.94	18.45	18.66	-3.9
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	17.26	18.09	18.20	-1.0
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.48	34.71	36.37	26.4
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	50.85	54.52	55.38	56.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.11	31.97	31.28	9.9
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.03	1.03	1.06	-10.3
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.46	1.46	-6.7
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.89	1.88	1.89	7.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.88	4.89	4.90	28.0
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	9.25	9.10	8.59	-0.1
Poitrine	fr./kg	–	29.27	30.52	30.52	–
Cuisse	–	–	11.81	12.16	12.02	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	43.39	42.64	42.83	-10.1
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	60.01	60.39	59.81	5.4
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.29	61.45	61.47	-0.9
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	79.15	80.12	78.49	5.1
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.93	24.74	24.24	-20.5
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	31.61	31.39	33.30	-19.7
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	–	1.96	2.01	2.01	–
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.03	2.01	2.03	–
Farine blanche	fr./kg	–	1.83	1.85	1.85	–
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.90	0.92	0.91	–
Pain bis	fr./kg	–	2.34	2.44	1.23	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.41	2.44	1.28	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.98	1.95	1.92	1.0
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.58	1.62	1.54	-16.0
Raclette	fr./kg	1.82	1.86	1.89	1.87	2.9
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.74	1.80	1.74	-5.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.48	2.42	2.57	9.2
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.02	1.02	1.01	-29.1
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.30	3.30	3.73	-4.9
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	3.64	3.86	3.84	5.9
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	6.80	6.68	7.10	23.3
Cerises, catégorie I ⁵	fr./kg	9.27	12.20	11.88	13.06	30.0
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr./kg	3.96	4.70	4.71	4.49	14.6
Fraises	fr./kg	10.03	11.12	11.25	13.93	20.6
Légumes⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.31	2.34	2.34	16.5
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.34	2.08	2.28	1.5
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.17	4.34	4.25	18.5
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.72	3.95	3.92	11.0
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.83	1.75	2.08	9.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.01	4.38	4.14	5.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.39	1.58	1.57	-5.4

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2015/18

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes: OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2016	2017	2018	2002/04 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.77	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.80	1.81	1.82	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.77	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	19.79	19.92	20.40	–
Gruyère	1 kg	–	21.79	21.87	22.26	–
Tilsiter	1 kg	–	19.78	19.93	21.26	–
Mozzarella	150 g	–	2.10	2.11	2.14	–
Beurre de choix	200 g	–	3.79	3.84	3.96	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.65	2.67	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.74	0.75	0.80	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	85.15	87.89	90.27	–
Steak	fr./kg	–	55.33	55.36	55.88	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	86.17	84.73	87.19	–
Steak	fr./kg	–	83.48	85.24	87.84	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	44.69	45.12	45.21	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.90	26.80	26.65	–
Steak	fr./kg	–	39.15	39.43	39.39	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	2.00	1.99	2.01	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.38	5.40	5.43	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.30	2.33	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.17	19.17	–
Poitrine	fr./kg	–	53.50	54.62	54.85	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	80.78	80.58	81.32	0.5
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	96.69	96.44	94.64	3.5
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.89	2.90	2.88	-7.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.22	3.44	3.18	15.1
Raclette	fr./kg	3.30	3.24	3.24	3.09	-3.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	3.90	3.66	3.31	23.7
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	6.40	6.54	6.72	15.1
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.50	–	6.45	12.8
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	9.57	9.58	11.97	23.0
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	16.42	15.25	15.75	25.0
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	8.80	10.13	10.23	53.5
Fraises	fr./kg	16.00	13.96	15.84	14.61	-7.5
Légumes²						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.39	4.13	4.05	4.08	20.6
Oignons (de garde)	fr./kg	5.28	6.35	5.84	5.69	12.9
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	6.16	8.62	8.05	7.69	31.8
Tomates rondes	fr./kg	6.28	7.32	6.82	6.96	12.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	3.00	2.72	3.05	10.3
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.89	6.69	6.84	4.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.42	2.52	2.54	-13.4

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2015/18

Sources:

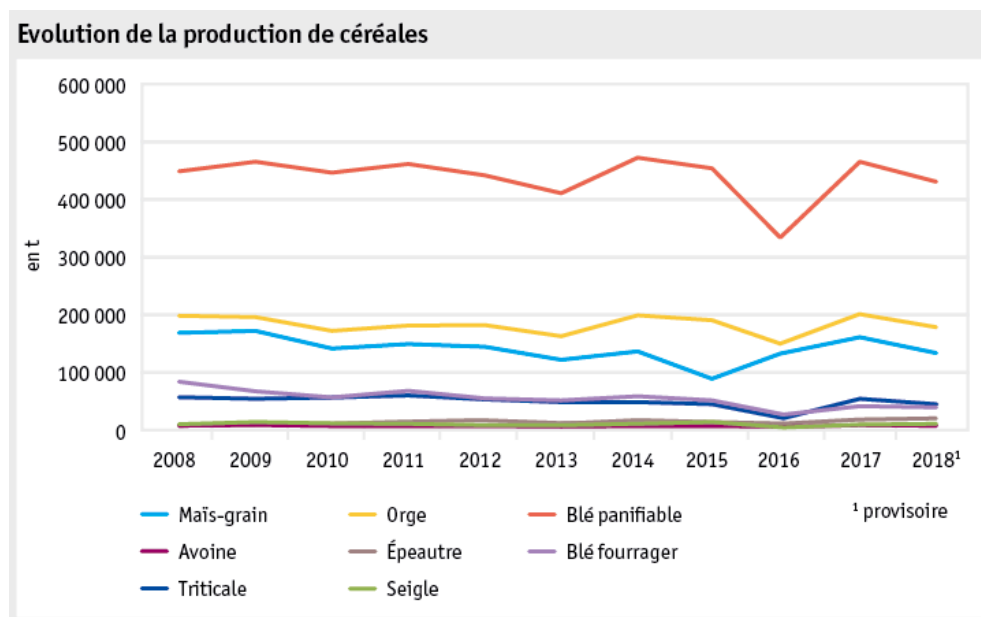
Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Céréales

La superficie totale des terres consacrées à la culture des céréales en 2018 est pratiquement restée stable par rapport à l'année précédente, en se situant à 143 400 hectares. Les surfaces affectées aux céréales panifiables ont légèrement augmenté au détriment de celles affectées aux céréales fourragères. S'agissant de la culture principale qu'est le blé panifiable, la récolte a été moins bonne que l'année précédente : elle n'était que de 432 000 tonnes du fait de rendements plus faibles. La production a, en d'autres termes, diminué de 7 % par rapport à l'année précédente. Au total, la production de céréales a, pendant l'année sous revue, augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 877 000 tonnes.



Source : USP

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

Qualité des céréales

Si le mois de janvier 2018 a été plus doux et plus pluvieux que la moyenne, celui de février a été plus froid et sec, et mars a été plus frais. D'avril à septembre, les températures ont été supérieures à la moyenne et des déficits de précipitations ont été enregistrés sur la face nord des Alpes jusqu'en novembre. L'ensoleillement a été extraordinairement élevé sur la face nord des Alpes en avril et en octobre, et supérieur à la moyenne de juin à septembre. La sécheresse a nui aux rendements des céréales, mais s'est traduite par une très bonne qualité de ces mêmes céréales. La production élevée de céréales panifiables de haute qualité a entraîné le déclassement de 23 000 tonnes de céréales panifiables pour l'alimentation animale ainsi que le stockage de quantités pour l'année suivante, tous deux à la charge des producteurs de céréales.

Détermination des quotas d'importation des céréales panifiables

Les droits de douane relatifs aux importations de céréales panifiables au sein du quota d'importation ordinaire de 70 000 tonnes sont examinés trimestriellement et reposent sur un prix de référence de 53 francs par quintal. Dans un contexte marqué, depuis octobre 2013, par

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



des prix durablement bas sur le marché international des céréales panifiables, le tarif maximal des prélèvements à la frontière (droits de douane et contribution au fonds de garantie) est appliqué, soit 23 francs par quintal. En vue d'un approvisionnement en continu du marché, la libération des parts de contingents tarifaires a eu lieu tous les deux mois : 10 000 tonnes à chaque fois entre début janvier et début juillet et 15 000 tonnes à chaque fois entre début septembre et novembre.

Commerce extérieur**Aliments concentrés**

En raison d'une diminution de la surface cultivée et d'une baisse des rendements, la production de céréales fourragères a reculé en 2018 par rapport à l'année précédente. Y compris les céréales panifiables non utilisables à cette fin, 439 000 tonnes de céréales étaient disponibles pour l'alimentation du bétail. À cela s'ajoutent les sous-produits de la fabrication de denrées alimentaires tels que les pulpes de betteraves sucrières, le son de blé, les tourteaux de colza et les drêches de brasserie, mais aussi des céréales fourragères importées et des produits des champs, riches en protéines, également importés.

» [swiss granum](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2018 ¹	2000/02 – 2016/18
	ha	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	143 506	-19.5
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	83 253	-14.0
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	75 713	-16.7
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	5 367	165.3
Amidonnié, engrain	46	67	134	153	284	313.8
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	1 855	-44.6
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	34	-40.2
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	60 253	-26.0
Blé	–	6 381	7 408	6 377	6 612	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	27 898	-34.3
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	1 628	-60.0
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	222	-26.2
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	15 700	-31.5
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	7 960	-31.1
Millet	–	63	72	186	233	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	5 057	48.3
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	3 891	32.2
Féveroles	294	556	646	1 039	1 003	204.4
Lupins	55	105	115	115	163	138.2
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	30 133	-10.8
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	11 107	-19.4
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	18 578	5.9
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	530	504	494	448	-81.1
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	30 060	53.2
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	22 811	63.1
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	5 386	17.9
Soja	989	1 719	1 765	1 695	1 801	77.4
Courges à huile	32	50	58	61	62	90.5
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	359	-79.2
Colza	1 137	116	106	135	187	-87.5
Tournesol	35	44	40	52	46	31.4
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	126	-37.9
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	12 127	40.1
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	47 003	15.7
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	3 169	-7.2
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	4 025	116.4
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	275 439	-5.7
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	122 222	5.3
Autres	2 427	477	436	447	478	-81.3
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	398 139	-3.0
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	6 189	-9.4
Vigne	15 053		14 780	14 748	14 712	-2.0
Roseaux de Chine	257	142	119	99	93	-59.7
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	603 830	-3.2
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	22 013	83.7
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	1 044 976	-2.3

¹ provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	437 909	-12.4
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	67 608	-0.03
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	44 265	11.4
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	51 813	1.6
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	191 321	13.1
Viande et oeufs							
0							
0							
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	119 821	14.4
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	27 403	-19.0
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	230 886	1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	5 566	-9.6
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	539	-5.9
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	510	-52.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	78 376	138.4
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	974	36.4
Céréales							
		1 112 267	908 538	742 374	973 503	878 715	-22.2
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	432 325	-21.5
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	41 798	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	10 112	-50.5
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	180 948	-28.8
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	8 256	-62.2
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	134 834	-28.6
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	47 342	-40.1
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	23 100	92.9
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	447 000	-20.7
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	1 263 462	5.7
Oléagineux							
		59 956	101 180	89 726	100 151	98 115	60.1
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	77 478	73.2
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	16 513	18.1
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	4 124	51.9
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	126 945	13.8 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	20 590	-2.3(3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	5 737	239.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	2 521	10.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	4 600	30.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	6 567	30.2
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288		
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703		
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513		
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417		
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743		
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346		
Vin							
Vin rouge	hl	574 245		550 324	389 720	570 795	-12.3
Vin blanc	hl	613 076		526 415	402 070	540 739	-20.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation s	Importation s	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-	-	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	-	-	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	-	-	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	-	-	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chèvre incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	-	-	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	-	-	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-	-	-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	-	-	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	-	-	3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Oléagineux

Production et rendements

La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base de contrats-cadre convenus entre la production et la transformation (huileries). L'écoulement des quantités déterminées dans le cadre de cette convention est garanti car elles correspondent aux besoins du marché. Ce système permet en outre d'offrir aux producteurs les meilleurs prix possibles. La prise en charge par les huileries des éventuelles quantités excédentaires (hors contrat) n'est pas garantie. Ces contrats-cadre sont gérés par le « Pool de production oléagineux » de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales (FSPC), qui est financé aux deux-tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries. Le soutien particulier aux cultures de tournesol et de soja améliore leur rentabilité et contribue à maintenir une diversité dans la production et la transformation des oléagineux en Suisse.

Production de graines et d'huile 2018

Unité	Contrat-cadre (graines) t	Quantités attribuées t	Production de graines t	Production d'huile t	Taux d'auto-provisionnement %
Colza	90 000 ¹ 30 000 HOLL	91 120	77 478	28 666	87
Tournesol	18 000 ¹ 12 000 ¹	16 146	16 513	5614	8
Soja	5 000 ¹	4 803	3 740	486	22

¹ intégralement pour le secteur fourrager Sources : swiss granum/SwissOlio/FSPC

Une augmentation continue des attributions depuis 2014 (de 12 700 t à 16 146 t en 2018) pour un contrat-cadre stable de 18 000 t sur ces années a permis d'augmenter la production de tournesol, qui atteint 90 % du contrat-cadre. Le colza se caractérise par une hausse de la demande, particulièrement pour le colza HOLL ; en conséquence, le contrat-cadre est passé de 80 000 à 90 000 t et les attributions augmentent de +17 000 t, passant de 73 000 à 91 000 t (101 % du contrat cadre). Cette évolution réjouissante reflète notamment la décision de l'entreprise Zweifel de remplacer l'huile de tournesol importée par de l'huile de colza HOLL indigène. À noter qu'en tant que variable d'ajustement du marché, les attributions pour l'année suivante sont effectuées au printemps, soit avant que la récolte de l'année ne soit connue, d'où la difficulté pour la branche d'agir immédiatement sur la production.

Surface agricole utile

Production

Parts de marché et importations

Depuis 2014, la consommation d'huile de tournesol subit une érosion lente mais continue, sa part de marché passant de 35,5 à 31,7 %. Essentiellement importée, elle demeure cependant toujours la principale huile alimentaire consommée en Suisse. Avec 28,4 %, la part de marché de l'huile de colza établit un nouveau record absolu. Sur la troisième marche du podium des huiles les plus consommées, l'huile de palme semble se stabiliser à 16 %. L'huile d'olive complète ce trio avec une part de marché également stable de 10 %. Un doublement de 2014 à 2017 de la part de marché de l'huile d'arachide qui passe de 1,4 à 3,2 %. De 2017 à 2018, la

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



consommation totale d'huiles végétales alimentaires a augmenté de 4 % pour atteindre 96 693 t. La proportion d'huiles indigènes se monte à 35 %.

Source : SwissOlio

Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2018 ¹	2000/02 – 2016/18
	ha	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	143 506	-19.5
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	83 253	-14.0
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	75 713	-16.7
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	5 367	165.3
Amidonniér, engrain	46	67	134	153	284	313.8
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	1 855	-44.6
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	34	-40.2
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	60 253	-26.0
Blé	–	6 381	7 408	6 377	6 612	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	27 898	-34.3
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	1 628	-60.0
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	222	-26.2
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	15 700	-31.5
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	7 960	-31.1
Millet	–	63	72	186	233	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	5 057	48.3
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	3 891	32.2
Féveroles	294	556	646	1 039	1 003	204.4
Lupins	55	105	115	115	163	138.2
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	30 133	-10.8
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	11 107	-19.4
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	18 578	5.9
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	530	504	494	448	-81.1
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	30 060	53.2
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	22 811	63.1
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	5 386	17.9
Soja	989	1 719	1 765	1 695	1 801	77.4
Courges à huile	32	50	58	61	62	90.5
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	359	-79.2
Colza	1 137	116	106	135	187	-87.5
Tournesol	35	44	40	52	46	31.4
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	126	-37.9
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	12 127	40.1
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	47 003	15.7
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	3 169	-7.2
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	4 025	116.4
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	275 439	-5.7
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	122 222	5.3
Autres	2 427	477	436	447	478	-81.3
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	398 139	-3.0
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	6 189	-9.4
Vigne	15 053		14 780	14 748	14 712	-2.0
Roseaux de Chine	257	142	119	99	93	-59.7
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	603 830	-3.2
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	22 013	83.7
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	1 044 976	-2.3

¹ provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	437 909	-12.4
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	67 608	-0.03
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	44 265	11.4
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	51 813	1.6
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	191 321	13.1
Viande et oeufs							
0							
0							
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	119 821	14.4
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	27 403	-19.0
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	230 886	1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	5 566	-9.6
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	539	-5.9
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	510	-52.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	78 376	138.4
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	974	36.4
Céréales							
		1 112 267	908 538	742 374	973 503	878 715	-22.2
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	432 325	-21.5
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	41 798	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	10 112	-50.5
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	180 948	-28.8
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	8 256	-62.2
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	134 834	-28.6
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	47 342	-40.1
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	23 100	92.9
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	447 000	-20.7
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	1 263 462	5.7
Oléagineux							
		59 956	101 180	89 726	100 151	98 115	60.1
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	77 478	73.2
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	16 513	18.1
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	4 124	51.9
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	126 945	13.8 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	20 590	-2.3(3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	5 737	239.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	2 521	10.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	4 600	30.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	6 567	30.2
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288		
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703		
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513		
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417		
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743		
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346		
Vin							
Vin rouge	hl	574 245		550 324	389 720	570 795	-12.3
Vin blanc	hl	613 076		526 415	402 070	540 739	-20.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation s	Importation s	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-	-	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	-	-	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	-	-	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	-	-	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chèvre incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	-	-	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	-	-	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-	-	-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	-	-	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	-	-	3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Pommes de terre

Quantité et qualité

« Stable », ainsi pourrait-on qualifier la production des pommes de terre sur une année. Par rapport à 2017, la récolte 2018 est en recul de seulement 3 %. Dans le détail, la récolte 2018 se monte à 447 000 tonnes (2017 : 461 000 t). Avec une quantité totale produite de 172 000 tonnes, la proportion de pommes de terre de table demeure pratiquement identique à 2017 (175 000 t). Seules les quantités de pommes de terre destinées à la transformation augmentent de près de 14 % pour atteindre 160 000 tonnes. Tant les rendements (403 kg/are contre 409 kg/are en 2017) que les surfaces cultivées demeurent également à des niveaux très similaires (11 107 ha contre 11 276 ha en 2017). L'érosion du nombre de producteurs se limite à 1 % (4450 contre 4502 en 2017). En raison des basses températures, les pommes de terre n'ont pu être plantées au printemps 2018 que relativement tard. Le temps ensoleillé et chaud qui a suivi a accéléré le développement, de sorte que le retard initial s'est transformé en avance d'une à deux semaines par rapport à une année moyenne. Les périodes de chaleur de juin à août ont soumis de manière générale les pommes de terre à un stress important. Si de faibles pluies, dont la quantité divergeait néanmoins localement, sont tombées sur le Plateau suisse et en Suisse occidentale, une longue phase de sécheresse a fait souffrir les cultures dans le Nord-Est de la Suisse et a engendré une charge de travail importante pour l'arrosage. Les qualités étaient néanmoins globalement bonnes, même si certains lots ont fortement souffert de la chaleur. Les calibres se sont situés dans la plage moyenne, ce qui, au total, a débouché sur une offre équilibrée. La qualité interne et externe était bonne. En comparaison avec l'année précédente, on a noté plus de dégâts causés par le ver fil de fer. Parmi les autres défauts constatés, citons la gale bosselée et la gale poudreuse ainsi que des dégâts causés par les limaces. En 2018, les surfaces dédiées à la culture biologique se sont montées à 710 hectares, soit une hausse de 119 hectares sur un an. La récolte totale s'est accrue de près de 20 % pour atteindre 18 290 tonnes (2017 : 15 261 t), une récolte record sur la décennie écoulée. Le nombre d'exploitation produisant des pommes de terre biologiques se monte à 661. La part de marché des pommes de terre bio se situait à 16 % en 2018. Actuellement, le marché de pommes de terre biologiques est suffisamment approvisionné. De nouveaux producteurs de pommes de terre biologiques ne sont pas recherchés. Les entreprises qui sont intéressées à la culture de pommes de terre devraient s'entendre avec les acheteurs avant de commercer leurs cultures. Actuellement, la demande des pommes de terre bio de consommation est légèrement en baisse.

Source : Bioaktuell/swisspatat

Récolte 2018

Pommes de terre de table	172 000 t
Pommes de terre destinées à la transformation	158 800 t
Pommes de terre de semence	23 400 t
Affouragement	79 700 t
Exportations	13 700 t

Source : swisspatat

Depuis 2012, seuls les producteurs au bénéfice d'un contrat de prise en charge peuvent profiter du fonds de mise en valeur des excédents de l'interprofession.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Gestion des importations**

Les accords de l'OMC requièrent des possibilités d'accès au marché de 23 750 tonnes d'équivalent pommes de terre. 19 750 tonnes se répartissent entre les contingents tarifaires partiels n° 14.1 (pommes de terre de semence), n°14.2 (pommes de terre destinées à la transformation), n°14.3 (pommes de terre de table), et 4000 tonnes sont prévues pour le contingent tarifaire partiel n°14.4 (produits de pommes de terre). En 2018, seul le contingent tarifaire partiel n° 14.1 a été augmenté temporairement, et ce, une seule fois, pour un total de 2000 tonnes.

Répartition du contingent tarifaire partiel n° 14.1 à 14.3

Catégorie de marchandises	Contingent tarifaire partiel	Augmentation temporaire du contingent tarifaire partiel
Pommes de terre de semence	4 000 t	2 000 t
Pommes de terre de table	6 500 t	
Pommes de terre destinées à la transformation	9 250 t	
Total	19 750 t	2 000 t

Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation s	Importation s	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-	-	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	-	-	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	-	-	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	-	-	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chèvre incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	-	-	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	-	-	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-	-	-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	-	-	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	-	-	3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Sucre

Les conditions hivernales en mars 2018 ont retardé la plus grande partie du semis des betteraves sucrières jusqu'à la mi-avril. Puis, en raison de la sécheresse persistante qui s'est installée dans l'ensemble de la Suisse, le développement des plantes a été ralenti. Durant toute la période de végétation, des températures supérieures à la moyenne et des précipitations inférieures à la moyenne ont gêné la croissance des plantes et favorisé le développement d'organismes nuisibles. 1,3 million de tonnes de betteraves sucrières ont été récoltées sur une surface cultivée de 18 600 hectares, soit une surface réduite de 3 % par rapport à l'année précédente. En lien avec les teneurs en sucre réalisées, la production de sucre a baissé par rapport à celle de l'année précédente ; elle est passée de 267 000 tonnes à 219 000 tonnes.

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

Évolution du prix du sucre

Le prix européen du sucre est passé d'environ 371 à 314 euros la tonne durant l'année sous revue et a atteint 321 euros la tonne en juin 2019. Du fait de l'application de la solution dite du double zéro, le niveau européen des prix se répercute sur les prix suisses du sucre. Convenue avec l'Union européenne, la solution dite du double zéro prévoit la suppression mutuelle des mesures de compensation des prix pour le sucre entrant dans la composition des produits transformés, tels que les biscuits, le chocolat, les produits laitiers et les boissons sucrées. L'économie agroalimentaire en aval doit en effet bénéficier de prix comparables à ceux pratiqués dans l'Union européenne afin de maintenir sa compétitivité sur les marchés européen et suisse. La protection douanière pour le sucre vise, conformément à l'article 5 de l'ordonnance sur les importations agricoles, à ce que les prix du sucre importé (numéro de tarif douanier 1701.9999), majorés des droits de douane et de la contribution au fonds de garantie, correspondent aux prix du marché dans l'Union européenne. L'évolution des taux de change a ainsi aussi un impact sur les prix suisses du sucre. L'OFAG contrôle la protection douanière tous les mois.

L'initiative parlementaire 15.479, qui demande un prix minimum pour le sucre, a été adoptée dans le cadre de la procédure préliminaire en mai 2018. Au vu de la situation du marché et de l'urgence politique, le Conseil fédéral a, le 30 novembre 2018, décidé d'appliquer avec effet du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2021 une protection douanière minimum pour le sucre de 7 francs par 100 kg et d'augmenter, pour les années 2019 à 2021, la contribution à des cultures particulières accordée à la culture de betteraves sucrières, en la faisant passer de 1800 à 2100 francs par hectare.

Commerce extérieur

Suite à la baisse de la production suisse, les importations de betteraves sucrières en franchise de droits ont augmenté afin de mieux approvisionner les deux sucreries indigènes. Par rapport à l'année précédente, le volume d'importation de ces racines riches en eau a augmenté de 22 000 tonnes, passant à 159 000 tonnes. En partant d'une teneur en sucre de 17 % et d'un rendement de 90 %, cela correspond à une production de sucre de 24 000 tonnes. En outre, le volume des importations de sirops de sucres de betterave, de canne et de sucre inverti a augmenté de 700 tonnes pour passer à 9100 tonnes, dont 8600 tonnes provenant d'Allemagne.

L'importation de sucre pur était de 80 000 tonnes l'année sous rapport, dont 80 % en provenance de l'UE. D'autres sucres tels que le glucose et le fructose ont atteint un volume

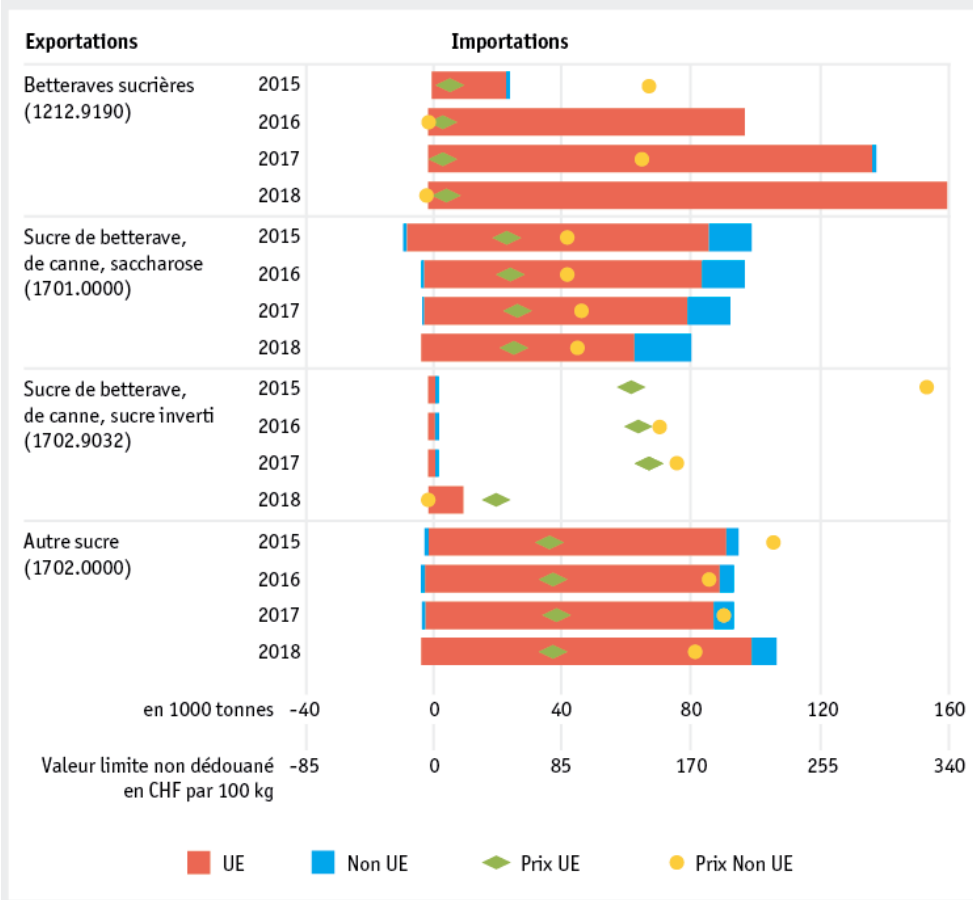
MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



d'importation de 98 000 tonnes (sans les sirops de sucres de betterave, de canne et de sucre inversi), soit une augmentation de 5000 tonnes par rapport à l'année précédente.

Les exportations de sucre ont principalement concerné les produits transformés. Cependant, les teneurs en sucre des produits d'un même numéro de contingent tarifaire peuvent varier fortement. Des évolutions divergentes ont eu lieu entre 2015 et 2018 dans le cas de produits d'exportation sucrés importants du point de vue des quantités et de la valeur. Les exportations totales d'articles de confiserie et de chocolat ont augmenté, tandis que celles de biscuits et de boissons non alcoolisées (dont les boissons énergétiques) ont reculé. Des volumes totaux d'importation légèrement plus élevés ont été observés pour les articles de confiserie, le chocolat et les biscuits. La plus forte augmentation relative des importations a été enregistrée pour les glaces, dont la quantité importée est passée à 12 000 tonnes.

Commerce extérieur des betteraves sucrières et du sucre

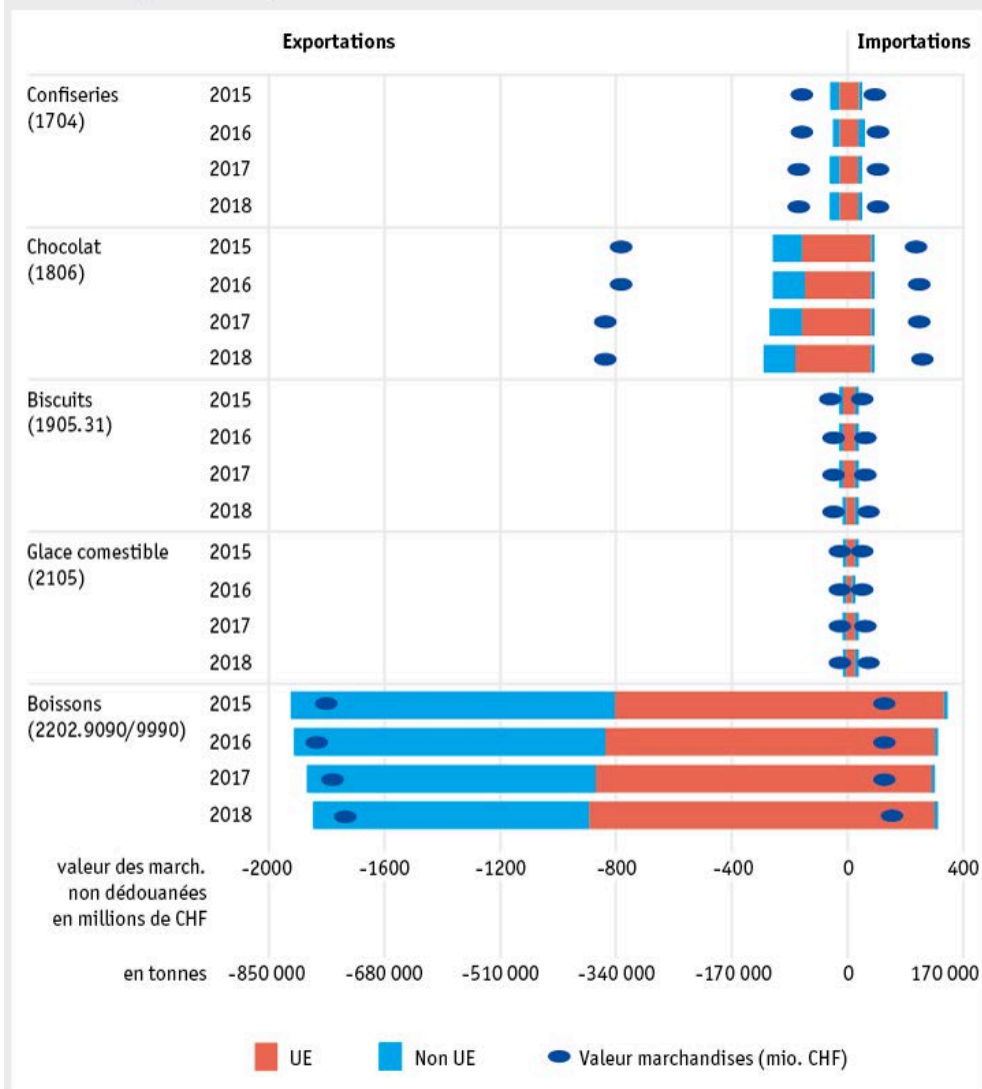


Source : AFD

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Commerce extérieur de produits de transformation sélectionnés



Source : AFD

Commerce extérieur

» [Sucre Suisse SA](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2018 ¹	2000/02 – 2016/18
	ha	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 417	144 721	142 838	143 506	-19.5
Céréales panifiables	96 527	81 827	83 062	82 688	83 253	-14.0
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	75 713	-16.7
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	5 367	165.3
Amidonniér, engrain	46	67	134	153	284	313.8
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	1 855	-44.6
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	34	-40.2
Céréales fourragères	82 049	59 590	61 659	60 150	60 253	-26.0
Blé	–	6 381	7 408	6 377	6 612	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	27 898	-34.3
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	1 628	-60.0
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	222	-26.2
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	15 700	-31.5
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	7 960	-31.1
Millet	–	63	72	186	233	
Légumineuses	3 514	5 016	5 314	5 263	5 057	48.3
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	3 891	32.2
Féveroles	294	556	646	1 039	1 003	204.4
Lupins	55	105	115	115	163	138.2
Cultures sarclées	34 229	31 180	30 594	30 905	30 133	-10.8
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	11 107	-19.4
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	18 578	5.9
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	530	504	494	448	-81.1
Oléagineux	18 535	29 769	27 687	27 433	30 060	53.2
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	22 811	63.1
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	5 386	17.9
Soja	989	1 719	1 765	1 695	1 801	77.4
Courges à huile	32	50	58	61	62	90.5
Matières premières renouvelables	1 304	181	198	255	359	-79.2
Colza	1 137	116	106	135	187	-87.5
Tournesol	35	44	40	52	46	31.4
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	126	-37.9
Légumes de plein champ	8 489	10 865	11 435	12 127	12 127	40.1
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 904	46 259	47 865	47 003	15.7
Jachères vertes et florales	3 392	3 014	3 113	3 162	3 169	-7.2
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	4 025	116.4
Terres ouvertes	290 462	272 816	272 698	273 955	275 439	-5.7
Prairies artificielles	117 671	125 060	125 561	123 782	122 222	5.3
Autres	2 427	477	436	447	478	-81.3
Terres arables total	410 560	398 353	398 695	398 184	398 139	-3.0
Cultures fruitières	6 913	6 280	6 301	6 298	6 189	-9.4
Vigne	15 053		14 780	14 748	14 712	-2.0
Roseaux de Chine	257	142	119	99	93	-59.7
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	603 830	-3.2
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 009	17 604	17 738	22 013	83.7
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 478	1 049 072	1 046 109	1 044 976	-2.3

¹ provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	437 909	-12.4
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	67 608	-0.03
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	44 265	11.4
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	51 813	1.6
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	191 321	13.1
Viande et oeufs							
0							
0							
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	119 821	14.4
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	27 403	-19.0
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	230 886	1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	5 566	-9.6
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	539	-5.9
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	510	-52.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	78 376	138.4
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	974	36.4
Céréales							
		1 112 267	908 538	742 374	973 503	878 715	-22.2
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	432 325	-21.5
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	41 798	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	10 112	-50.5
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	180 948	-28.8
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	8 256	-62.2
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	134 834	-28.6
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	47 342	-40.1
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	23 100	92.9
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	447 000	-20.7
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	1 263 462	5.7
Oléagineux							
		59 956	101 180	89 726	100 151	98 115	60.1
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	77 478	73.2
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	16 513	18.1
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	4 124	51.9
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	126 945	13.8 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	20 590	-2.3(3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	5 737	239.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	2 521	10.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	4 600	30.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	6 567	30.2
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288		
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703		
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513		
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417		
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743		
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346		
Vin							
Vin rouge	hl	574 245		550 324	389 720	570 795	-12.3
Vin blanc	hl	613 076		526 415	402 070	540 739	-20.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation s	Importation s	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séré	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
CEufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-	-	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	-	-	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	-	-	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	-	-	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chèvre incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	-	-	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	-	-	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-	-	-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	-	-	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	-	-	3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande



Fruits

Surfaces 2018

Cultures fruitières

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole de 6304 hectares en 2018, contre 6298 hectares en 2017 (+6 ha ou +0,1 %).

La page Internet Les cultures de fruits et de raisin de table de la Suisse – statistique des surfaces 2018 comprend un aperçu des cultures fruitières selon la culture et de leur évolution par rapport à l'année précédente.

Petits fruits

Selon les relevés de Fruit-Union Suisse (FUS), la surface dévolue aux petits fruits s'est élevée à 846 ha en 2018, ce qui représente une hausse de 9 ha ou 1,1 % par rapport à 2017. Le sureau n'est pas compris dans cette surface qui du point de vue de la surface appartient aux cultures fruitières (cf. plus haut).

Le rapport d'activité Fruit-Union Suisse 2018 présente l'évolution pluriannuelle des surfaces de petits fruits.

Les détails sur l'évolution des surfaces selon l'espèce et la variété sont décrits sous :

» [Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères](#)

Volumes récoltés en 2018

Fruits de table

En 2018, 170 077 tonnes de fruits (petits fruits compris) ont été récoltés pour être vendus à l'état frais, ce qui correspond à une hausse de 51,6 % par rapport à 2017 et de 16,1 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Cette forte augmentation s'explique par les faibles récoltes de 2017 liées aux gelées de printemps, notamment pour les fruits à pépins et à noyau. Les volumes récoltés par espèce fruitière sur plusieurs années sont disponibles dans le tableau suivant :

Le rapport d'activité Fruit-Union Suisse présente les volumes des récoltes de fruits, notamment de petits fruits, ainsi qu'une comparaison avec les années précédentes.

Fruits à cidre

Après la très faible récolte de 2017 due au gel, 137 010 tonnes de pommes à cidre ont été récoltées en 2018, soit environ six fois plus que l'année précédente (2017 : 22 160 tonnes). Avec 20 480 tonnes, la récolte de poires à cidre de 2018 a été presque trois fois plus importante que l'année du gel (2017 : 6030 tonnes). Durant l'année sous revue, la récolte de pommes à cidre a été supérieure de 121 % et celle de poires à cidre de 145,7 % à la moyenne de la période 2014 – 2017.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Les statistiques de l'OFAG sur les fruits donnent une vue d'ensemble des quantités de fruits à cidre qui ont été transformées dans des cidreries professionnelles au cours de ces dernières années.

Commerce extérieur 2018

Fruits frais (sans les fruits à cidre)

Les importations de fruits frais, sans les fruits à cidre et le raisin, qui peuvent être cultivés en Suisse, se sont élevées – cf. tableau ci-après – à près de 67 300 tonnes en 2018, soit quelque 7500 tonnes de plus qu'en 2017 et près de 30 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des importations de fruits à pépins : après la faible récolte de 2017 (pertes dues au gel), les importations de fruits à pépins, en particulier de pommes, ont été nettement plus importantes en 2018 que les années précédentes en raison du faible niveau des stocks. Avec environ 860 tonnes de fruits, les exportations représentaient plus de la moitié de celles de l'année précédente (2017 : env. 560 tonnes) et presque 40 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes.

Les chiffres détaillés du commerce extérieur sont présentés dans le tableau suivant :

Fruits à cidre

En 2018, les importations dans le cadre du contingent tarifaire OMC « Fruits pour la cidrerie et la distillation » (172 tonnes) se sont limitées à 20 tonnes de poires. Au total, 0,7 tonne de poires et 55 tonnes de pommes ont été importées hors contingent pour des cidreries.

Consommation par habitant en 2018

Selon le volume du marché d'une sélection d'espèces fruitières en 2018 (production indigène de fruits de qualité de table plus les importations de fruits frais moins les exportations de fruits frais, sans les fruits à cidre et les fruits tropicaux), la consommation annuelle de fruits frais par habitant s'est élevée à 25 kilos l'année dernière, contre 20 kilos en 2017. Cette valeur de consommation calculée était supérieure de 6 % à la moyenne des quatre années précédentes.

Les chiffres détaillés relatifs aux quantités produites en Suisse, au commerce extérieur et à la « consommation apparente par habitant » d'une sélection de fruits figurent dans le tableau ci-après :

Prix en 2018

Les prix à la production et à la consommation d'une sélection de fruits de 2018 et des années précédentes sont présentés dans les tableaux ci-après :

Prix à la production sans le bio

Prix à la consommation sans le bio

Prix à la consommation bio

Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	437 909	-12.4
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	67 608	-0.03
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	44 265	11.4
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	51 813	1.6
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	191 321	13.1
Viande et oeufs							
0							
0							
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	119 821	14.4
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	27 403	-19.0
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	230 886	1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	5 566	-9.6
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	539	-5.9
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	510	-52.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	78 376	138.4
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	974	36.4
Céréales							
		1 112 267	908 538	742 374	973 503	878 715	-22.2
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	432 325	-21.5
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	41 798	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	10 112	-50.5
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	180 948	-28.8
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	8 256	-62.2
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	134 834	-28.6
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	47 342	-40.1
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	23 100	92.9
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	447 000	-20.7
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	1 263 462	5.7
Oléagineux							
		59 956	101 180	89 726	100 151	98 115	60.1
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	77 478	73.2
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	16 513	18.1
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	4 124	51.9
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	126 945	13.8 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	20 590	-2.3(3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	5 737	239.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	2 521	10.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	4 600	30.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	6 567	30.2
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288		
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703		
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513		
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417		
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743		
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346		
Vin							
Vin rouge	hl	574 245		550 324	389 720	570 795	-12.3
Vin blanc	hl	613 076		526 415	402 070	540 739	-20.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation	Importation	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séré	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589			-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145			24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7			0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245			153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chèvre incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276			281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273			2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056			-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802		7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138		14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349		3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886		-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2016	2017	2018 ¹	2000/02 – 2016/18
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	53.30	51.60	51.20	⁶
Boissons lactées	3.53	9.60	7.50	8.20	138.7
Yoghourts	16.57	16.60	17.70	17.80	4.8
Beurre	5.93	5.20	5.20	5.40	-11.2
Crème	9.27	8.00	7.80	7.90	-15.1
Fromages et fromages fondus	19.63	22.00	21.30	21.70	9.7
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.28	11.04	11.36	9.8
Viande de veau	3.75	2.71	2.56	2.57	-30.3
Viande de porc	25.39	22.49	22.21	21.64	-12.9
Viande de mouton	1.51	1.23	1.19	1.17	-20.8
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.07	0.07	-34.4
Viande de cheval	0.64	0.39	0.36	0.33	-43.5
Volaille	9.46	12.04	11.83	14.22	34.3
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	177	177	181	-4.7
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a		
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	46.30	45.40	45.40	5.2
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.90	37.90	40.70	-4.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	17.40	17.70	16.8
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.80	11.89	17.91	2.2
Poires ³	3.32 (2)	2.99	2.17	1.26	-29.9
Abricots ³	1.46 (2)	1.72	1.79	1.57	17.7
Cerises ³	.71 (2)	0.61	0.62	0.56	-15.2
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.31	1.15	1.13	12.8
Fraises	2.27	2.64	2.41	2.25	7.3
Agrumes	17.09	17.32	17.08	16.73	-0.2
Bananes	10.11	10.85	11.14	11.30	9.8
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.55	8.18		
Oignons (tous)	4.49	5.55	5.44		
Céleris-raves	1.47	1.31	1.29		
Tomates (toutes)	10.07	10.08	9.95		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.05	2.22		
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.91	1.90		
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.98	4.20		
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	20.34	19.65	18.90	-30.6
Vin blanc (en l)	12.45	9.77	9.75	9.65	-21.9
Vin total (en l)	40.73	29.98	29.40	28.55	-28.0

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclu, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait¹⁶						
CH total	ct./kg	79.19	60.64	62.36	63.88	-3.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	65.31	65.87	67.03	-3.8
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.71	8.21	7.84	50.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.15	8.52	8.05	34.9
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	9.09	9.22	8.58	17.2
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	9.07	9.20	8.54	17.3
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	9.04	9.21	8.53	20.6
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	13.77	14.45	14.50	15.0
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.78	3.75	3.75	-14.5
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	12.06	12.18	11.59	-3.2
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.69	21.69	21.65	-4.7
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.15	22.23	22.40	-12.6
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	51.45	50.01	49.70	-16.3
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	49.12	48.32	48.00	-15.5
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.06	36.30	36.98	-19.3
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	39.56	37.56	37.50	-13.6
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	33.82	34.34	34.13	-20.1
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	28.97	29.51	29.61	-25.6
Mais grain	fr./100 kg	45.70	37.30	37.02	37.83	-18.2
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	54.26	45.00	46.07	7.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	49.68	37.98	42.63	2.6
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	43.56	41.52	41.21	1.9
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	99.63	88.38	81.07	13.0
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	6.00	6.12	6.29	-49.8
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	78.14	79.73	78.51	-5.3
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	86.92	83.33	83.21	-0.1
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.00	0.95	1.28	1.02	7.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.13	0.98	1.40	0.94	-4.2
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.40	1.45	1.20	25.0
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	2.66	2.81	2.66	-0.7
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.65	6.95	6.55	69.5
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.31	2.35	2.41	6.0
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.68	6.80	6.22	17.1
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.07	1.16	0.92	-3.7
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.80	0.59	0.57	-34.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.75	2.53	2.37	45.7
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.38	2.38	2.22	11.3
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.03	0.95	1.11	12.0
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.62	2.74	2.57	29.6
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	0.97	1.03	1.11	5.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2015/18

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2018 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2018 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Evolution 2009/11 – 2016/18

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.45	1.50	-5.8
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.26	1.26	1.28	-18.4
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.43	1.44	1.50	-6.0
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.46	1.49	2.1
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.17	19.15	19.03	-6.1
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.58	19.61	19.68	-4.2
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.59	16.97	16.66	-5.2
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.32	2.33	-13.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.38	3.37	3.37	-3.6
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.47	1.46	-37.5
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.96	2.95	3.09	-3.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	2.97	2.97	3.07	-0.2
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.18	3.14	3.12	-35.7
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.75	1.74	1.78	-30.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.55	0.54	-21.2
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	73.48	72.13	73.44	46.6
Steak	fr./kg	38.77	48.50	49.33	50.33	27.4
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	33.06	32.52	32.59	22.6
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.49	18.19	18.91	19.8
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	55.79	56.50	55.28	36.6
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.86	39.94	41.41	17.3
Ragoût	fr./kg	28.68	36.87	37.30	38.26	30.7
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	20.91	20.01	21.54	2.5
Steak	fr./kg	26.06	25.74	26.22	25.61	-0.8
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	17.94	18.45	18.66	-3.9
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	17.26	18.09	18.20	-1.0
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.48	34.71	36.37	26.4
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	50.85	54.52	55.38	56.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.11	31.97	31.28	9.9
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.03	1.03	1.06	-10.3
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.46	1.46	-6.7
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.89	1.88	1.89	7.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.88	4.89	4.90	28.0
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	9.25	9.10	8.59	-0.1
Poitrine	fr./kg	–	29.27	30.52	30.52	–
Cuisse	–	–	11.81	12.16	12.02	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	43.39	42.64	42.83	-10.1
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	60.01	60.39	59.81	5.4
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.29	61.45	61.47	-0.9
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	79.15	80.12	78.49	5.1
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.93	24.74	24.24	-20.5
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	31.61	31.39	33.30	-19.7
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	–	1.96	2.01	2.01	–
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.03	2.01	2.03	–
Farine blanche	fr./kg	–	1.83	1.85	1.85	–
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.90	0.92	0.91	–
Pain bis	fr./kg	–	2.34	2.44	1.23	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.41	2.44	1.28	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.98	1.95	1.92	1.0
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.58	1.62	1.54	-16.0
Raclette	fr./kg	1.82	1.86	1.89	1.87	2.9
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.74	1.80	1.74	-5.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.48	2.42	2.57	9.2
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.02	1.02	1.01	-29.1
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.30	3.30	3.73	-4.9
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	3.64	3.86	3.84	5.9
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	6.80	6.68	7.10	23.3
Cerises, catégorie I ⁵	fr./kg	9.27	12.20	11.88	13.06	30.0
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr./kg	3.96	4.70	4.71	4.49	14.6
Fraises	fr./kg	10.03	11.12	11.25	13.93	20.6
Légumes⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.31	2.34	2.34	16.5
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.34	2.08	2.28	1.5
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.17	4.34	4.25	18.5
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.72	3.95	3.92	11.0
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.83	1.75	2.08	9.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.01	4.38	4.14	5.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.39	1.58	1.57	-5.4

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2015/18

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes: OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2016	2017	2018	2002/04 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.77	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.80	1.81	1.82	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.77	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	19.79	19.92	20.40	–
Gruyère	1 kg	–	21.79	21.87	22.26	–
Tilsiter	1 kg	–	19.78	19.93	21.26	–
Mozzarella	150 g	–	2.10	2.11	2.14	–
Beurre de choix	200 g	–	3.79	3.84	3.96	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.65	2.67	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.74	0.75	0.80	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	85.15	87.89	90.27	–
Steak	fr./kg	–	55.33	55.36	55.88	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	86.17	84.73	87.19	–
Steak	fr./kg	–	83.48	85.24	87.84	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	44.69	45.12	45.21	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.90	26.80	26.65	–
Steak	fr./kg	–	39.15	39.43	39.39	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	2.00	1.99	2.01	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.38	5.40	5.43	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.30	2.33	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.17	19.17	–
Poitrine	fr./kg	–	53.50	54.62	54.85	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	80.78	80.58	81.32	0.5
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	96.69	96.44	94.64	3.5
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.89	2.90	2.88	-7.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.22	3.44	3.18	15.1
Raclette	fr./kg	3.30	3.24	3.24	3.09	-3.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	3.90	3.66	3.31	23.7
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	6.40	6.54	6.72	15.1
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.50	–	6.45	12.8
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	9.57	9.58	11.97	23.0
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	16.42	15.25	15.75	25.0
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	8.80	10.13	10.23	53.5
Fraises	fr./kg	16.00	13.96	15.84	14.61	-7.5
Légumes²						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.39	4.13	4.05	4.08	20.6
Oignons (de garde)	fr./kg	5.28	6.35	5.84	5.69	12.9
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	6.16	8.62	8.05	7.69	31.8
Tomates rondes	fr./kg	6.28	7.32	6.82	6.96	12.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	3.00	2.72	3.05	10.3
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.89	6.69	6.84	4.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.42	2.52	2.54	-13.4

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2015/18

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Légumes

D'après les données publiées par la Centrale Suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM), la superficie des terres affectées au maraîchage (compte tenu de celles qui produisent plusieurs récoltes par an), à savoir la production de légumes frais (légumes de garde inclus) et de légumes destinés à la transformation, s'est élevée à 16 347 hectares en 2018, soit 372 hectares de moins que l'année précédente et 914 hectares de plus que la surface moyenne des quatre années précédentes.

Les détails sur l'évolution des surfaces selon l'espèce sont décrits sous :

» [Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères](#)

Volume et qualité de la production

En 2017, 389 092 tonnes de légumes frais (légumes de garde inclus, mais sans les légumes destinés à la transformation) ont été mis sur le marché, un chiffre en hausse de près de 1 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes.

55 967 tonnes de légumes destinés à la transformation ont été récoltés. Cela correspond à une hausse de près de 3,4 % par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Ce chiffre comprend principalement le haricot récolté mécaniquement, le petit pois à battre, la carotte parisienne, l'épinard en branches et l'épinard haché, mais il inclut aussi le chou à choucroute, la rave à compote et le cornichon pour la conserve, ainsi que les autres espèces de légumes frais destinés à la transformation. Ces derniers gagnent toujours plus en importance.

Couverture du marché et importations (exportations) complémentaires

En 2018, le marché des légumes frais produits en Suisse (qui comprend aussi les légumes frais destinés à la transformation, mais non les légumes typiquement réservés à la transformation) a représenté 626 000 tonnes de produits, un chiffre qui correspond à la production indigène augmentée des importations, déduction faite des exportations (volume net), tel qu'il figure dans la statistique du commerce extérieur de la Suisse. La part des légumes produits en Suisse (zones frontalières et zones franches comprises) se monte à 66 % de ce volume.

Le tableau ci-dessous contient des informations détaillées sur les chiffres du commerce extérieur, pour les différentes espèces de légumes :

Prix

Les prix des légumes frais à différentes étapes de leur commercialisation sont indiqués, pour quelques produits phares, dans les tableaux ci-après (prix franco chez le grossiste, dans le commerce de gros et le libre-service de gros, et dans le commerce de détail, c'est-à-dire les prix à la consommation) :

Prix à la production, bio non compris

Prix à la production des légumes biologiques

Prix dans le commerce de gros

Prix à la consommation, bio non compris

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Prix à la consommation bio****Consommation**

En 2018, on a consommé en Suisse 71 kilos de légumes par personne. Ce chiffre représente la « consommation apparente par habitant », sur la base de la production indigène de légumes frais (y compris les légumes de garde), augmentée des importations et déduction faite des exportations, tel qu'il figure dans la statistique du commerce extérieur. Il est inférieur de 2 kilos à celui de 2017.

Le tableau ci-dessous présente les données d'une sélection de produits phares :

» www.szg.ch

Peter Schwegler, OFAG, secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	437 909	-12.4
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	67 608	-0.03
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	44 265	11.4
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	51 813	1.6
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	191 321	13.1
Viande et oeufs							
0							
0							
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	119 821	14.4
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	27 403	-19.0
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	230 886	1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	5 566	-9.6
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	539	-5.9
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	510	-52.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	78 376	138.4
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	974	36.4
Céréales							
		1 112 267	908 538	742 374	973 503	878 715	-22.2
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	432 325	-21.5
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	41 798	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	10 112	-50.5
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	180 948	-28.8
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	8 256	-62.2
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	134 834	-28.6
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	47 342	-40.1
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	23 100	92.9
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	447 000	-20.7
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	1 263 462	5.7
Oléagineux							
		59 956	101 180	89 726	100 151	98 115	60.1
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	77 478	73.2
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	16 513	18.1
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	4 124	51.9
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	126 945	13.8 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	20 590	-2.3(3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	5 737	239.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	2 521	10.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	4 600	30.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	6 567	30.2
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288		
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703		
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513		
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417		
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743		
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346		
Vin							
Vin rouge	hl	574 245		550 324	389 720	570 795	-12.3
Vin blanc	hl	613 076		526 415	402 070	540 739	-20.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2018	2000/02 –
	t	t	t	t	5	2016/18 %
Pommes de terre	474 300	389 100	376 000	461 100	447 600	-9.7
Pommes de terre de table	169 433	156 300	152 900	175 700	172 000	-1.5
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	141 000	119 300	140 100	158 800	9.3
Semences	28 300	20 100	19 700	22 200	23 400	-23.1
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	61 400	73 600	109 100	79 700	-38.9
Exportations	6 000	10 300	10 500	14 000	13 700	112.2
Pommes et poires à cidre suisses						
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	73 606	84 343	27 885	157 496	
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	73 606	84 343	27 885	157 496	
fraîchement pressés	9 376 (1)	4 955	6 871	4 696	4 497	
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	19	0	0	
concentré de jus	140 271 (1)	67 203	72 742	20 383	147 373	
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	1 448	4 727	2 806	5 625	
Fruits foulés	204 (1)	0	0	0	0	
Fabrication de spiritueux						
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	8 821	7 880	4 590	4 781 (3)	-69.1 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	7 759	3 753	2 989	7 583 (3)	-54.5 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation						
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	29 244	27 647	30 145		0.5
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	4 592	4 187	5 352		-26.7
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	18 959	19 206	22 674		62.7

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Provisoire, état au 30.07.2019

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Administration fédérale des douanes AFD

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation s	Importation s	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-	-	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	-	-	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	-	-	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	-	-	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	-	-	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	-	-	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-	-	-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	-	-	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	-	-	3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait¹⁶						
CH total	ct./kg	79.19	60.64	62.36	63.88	-3.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	65.31	65.87	67.03	-3.8
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.71	8.21	7.84	50.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.15	8.52	8.05	34.9
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	9.09	9.22	8.58	17.2
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	9.07	9.20	8.54	17.3
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	9.04	9.21	8.53	20.6
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	13.77	14.45	14.50	15.0
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.78	3.75	3.75	-14.5
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	12.06	12.18	11.59	-3.2
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.69	21.69	21.65	-4.7
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.15	22.23	22.40	-12.6
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	51.45	50.01	49.70	-16.3
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	49.12	48.32	48.00	-15.5
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.06	36.30	36.98	-19.3
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	39.56	37.56	37.50	-13.6
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	33.82	34.34	34.13	-20.1
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	28.97	29.51	29.61	-25.6
Mais grain	fr./100 kg	45.70	37.30	37.02	37.83	-18.2
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	54.26	45.00	46.07	7.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	49.68	37.98	42.63	2.6
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	43.56	41.52	41.21	1.9
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	99.63	88.38	81.07	13.0
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	6.00	6.12	6.29	-49.8
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	78.14	79.73	78.51	-5.3
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	86.92	83.33	83.21	-0.1
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.00	0.95	1.28	1.02	7.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.13	0.98	1.40	0.94	-4.2
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.40	1.45	1.20	25.0
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	2.66	2.81	2.66	-0.7
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.65	6.95	6.55	69.5
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.31	2.35	2.41	6.0
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.68	6.80	6.22	17.1
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.07	1.16	0.92	-3.7
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.80	0.59	0.57	-34.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.75	2.53	2.37	45.7
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.38	2.38	2.22	11.3
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.03	0.95	1.11	12.0
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.62	2.74	2.57	29.6
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	0.97	1.03	1.11	5.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2015/18

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2018 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2015 – 2018 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Evolution 2009/11 – 2016/18

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2016	2017	2018	2002/04 – 2016/18 %
Lait⁷						
Lait biologique	ct. / kg	89.28	78.29	80.36	82.34	7.6
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'étaal T3	fr. / kg PM	8.76	9.41	9.59	9.30	7.7
Bœuf de pâturage bio T3	fr. / kg PM	–	11.17	11.35	10.76	–
Bio Natura Beef T3	fr. / kg PM	–	11.84	11.83	11.40	–
Veaux d'étaal T3	fr. / kg PM	13.20	14.82	15.76	15.80	17.1
Porcs de boucherie	fr. / kg PM	6.88	7.58	7.61	7.18	8.4
Agneaux T3	fr. / kg PM	13.10	14.16	14.27	13.67	7.1
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	39.58	42.25	42.12	42.46	6.8
Céréales²						
Blé panifiable	fr. / 100 kg	–	107.49	106.40	106.50	–
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr. / 100 kg	–	114.26	113.30	112.80	–
Blé, fourrager ³	fr. / 100 kg	–	86.62	86.70	86.35	–
Orge, fourrager ³	fr. / 100 kg	–	79.41	80.30	79.71	–
Maïs grain ³	fr. / 100 kg	–	87.81	87.30	86.61	–
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / 100 kg	85.12	97.16	85.78	87.46	5.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / 100 kg	71.95	97.16	84.97	86.09	24.3
Pommes de terre destinées à la transformatio	fr. / 100 kg	72.20	82.39	72.00	70.44	3.8
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr. / 100 kg	108.57	183.94	134.35	148.51	43.3
Oléagineux²						
Tournesol	fr. / 100 kg	–	141.41	138.70	146.64	–
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr. / kg	1.93	2.38	2.34	1.98	15.7
Oignons (de garde)	fr. / kg	2.98	3.60	3.13	2.67	5.1
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	3.43	4.78	4.59	3.74	27.4
Tomates rondes	fr. / kg	3.26	4.74	4.28	4.14	34.6
Laitues pommées	fr. / pièce	1.40	1.73	1.45	1.56	12.9
Choux-fleurs	fr. / kg	3.51	4.91	4.42	4.25	29.0
Concombres pour la salade	fr. / pièce	1.45	1.68	1.51	1.57	9.4

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la

⁵ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁷ Evolution 2009/11 – 2015/18

Sources:

Lait, Œufs: OFAG

Bétail de boucherie: Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux: Bio Suisse

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix dans le libre-service et la livraison en gros

Produit	Unité	2015	2016	2017	2018	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2018) %	2017/2018 %
Lait¹ et produits laitiers^{2, 3, 4, 5}							
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.43	1.45	1.44	1.43	13.4	-0.5
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.23	1.17	1.14	1.14	73.5	0.4
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.44	1.44	1.37	1.37	0.4	-0.2
Lait écrémé UHT	fr./l	1.17	1.16	1.14	1.14	1.3	0.4
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.00	16.06	15.51	15.31	0.1	-1.3
Gruyère surchoix	fr./kg	23.34	24.06	22.61	22.41	0.2	-0.9
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.95	13.81	13.79	14.00	0.5	1.5
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	18.93	18.94	18.52	19.01	0.3	2.6
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	17.58	17.10	16.29	16.81	0.7	3.2
Mozzarella	fr./kg	8.28	7.74	7.43	7.58	27.6	2.0
Beurre de choix	fr./kg	12.81	12.35	11.77	12.41	25.6	5.4
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.75	12.44	11.62	11.87	29.3	2.1
Crème entière, emballée	fr./l	5.88	5.61	5.33	5.35	62.4	0.3
Crème à café, emballée	fr./l	3.94	3.89	3.84	3.86	27.8	0.5
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.65	3.66	3.61	3.61	39.4	0.1
Œufs⁶							
Œufs frais d'élevage bio	ct./pièce	62.62	64.27	63.50	66.03	1.6	4.0
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	41.77	41.74	40.42	41.55	12.6	2.8
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	49.14	48.44	46.67	47.65	4.9	2.1
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	42.30	42.31	42.72	43.26	28.6	1.3
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.12	62.88	57.76	53.83	5.8	-6.8
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	28.87	28.95	29.13	30.69	35.7	5.4
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	41.46	41.58	41.60	46.04	4.4	10.7

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

Sources : Grossopanel AG, Stans

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.44	1.45	1.50	-5.8
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.26	1.26	1.28	-18.4
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.43	1.44	1.50	-6.0
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.46	1.49	2.1
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.17	19.15	19.03	-6.1
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.58	19.61	19.68	-4.2
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.59	16.97	16.66	-5.2
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.32	2.33	-13.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.38	3.37	3.37	-3.6
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.47	1.46	-37.5
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	2.96	2.95	3.09	-3.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	2.97	2.97	3.07	-0.2
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.18	3.14	3.12	-35.7
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.75	1.74	1.78	-30.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.55	0.54	-21.2
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	73.48	72.13	73.44	46.6
Steak	fr./kg	38.77	48.50	49.33	50.33	27.4
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	33.06	32.52	32.59	22.6
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.49	18.19	18.91	19.8
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	55.79	56.50	55.28	36.6
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.86	39.94	41.41	17.3
Ragoût	fr./kg	28.68	36.87	37.30	38.26	30.7
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	20.91	20.01	21.54	2.5
Steak	fr./kg	26.06	25.74	26.22	25.61	-0.8
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	17.94	18.45	18.66	-3.9
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	17.26	18.09	18.20	-1.0
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	34.48	34.71	36.37	26.4
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	50.85	54.52	55.38	56.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.11	31.97	31.28	9.9
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.03	1.03	1.06	-10.3
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.46	1.46	-6.7
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.89	1.88	1.89	7.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.88	4.89	4.90	28.0
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	9.25	9.10	8.59	-0.1
Poitrine	fr./kg	–	29.27	30.52	30.52	–
Cuisse	–	–	11.81	12.16	12.02	–
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	43.39	42.64	42.83	-10.1
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	60.01	60.39	59.81	5.4
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.29	61.45	61.47	-0.9
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	79.15	80.12	78.49	5.1
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.93	24.74	24.24	-20.5
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	31.61	31.39	33.30	-19.7
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	–	1.96	2.01	2.01	–
Farine mi-blanche	fr./kg	–	2.03	2.01	2.03	–
Farine blanche	fr./kg	–	1.83	1.85	1.85	–
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	–	0.90	0.92	0.91	–
Pain bis	fr./kg	–	2.34	2.44	1.23	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	2.41	2.44	1.28	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.98	1.95	1.92	1.0
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.58	1.62	1.54	-16.0
Raclette	fr./kg	1.82	1.86	1.89	1.87	2.9
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.74	1.80	1.74	-5.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.48	2.42	2.57	9.2
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.02	1.02	1.01	-29.1
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.30	3.30	3.73	-4.9
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	3.64	3.86	3.84	5.9
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	6.80	6.68	7.10	23.3
Cerises, catégorie I ⁵	fr./kg	9.27	12.20	11.88	13.06	30.0
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr./kg	3.96	4.70	4.71	4.49	14.6
Fraises	fr./kg	10.03	11.12	11.25	13.93	20.6
Légumes⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.31	2.34	2.34	16.5
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.34	2.08	2.28	1.5
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.17	4.34	4.25	18.5
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.72	3.95	3.92	11.0
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.83	1.75	2.08	9.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.01	4.38	4.14	5.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.39	1.58	1.57	-5.4

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2015/18

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes: OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2016	2017	2018	2002/04 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.77	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.80	1.81	1.82	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.77	1.77	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	19.79	19.92	20.40	–
Gruyère	1 kg	–	21.79	21.87	22.26	–
Tilsiter	1 kg	–	19.78	19.93	21.26	–
Mozzarella	150 g	–	2.10	2.11	2.14	–
Beurre de choix	200 g	–	3.79	3.84	3.96	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.65	2.67	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.74	0.75	0.80	–
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	85.15	87.89	90.27	–
Steak	fr./kg	–	55.33	55.36	55.88	–
Viande de veau						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	86.17	84.73	87.19	–
Steak	fr./kg	–	83.48	85.24	87.84	–
Viande de porc						
Tranches, filet	fr./kg	–	44.69	45.12	45.21	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.90	26.80	26.65	–
Steak	fr./kg	–	39.15	39.43	39.39	–
Produit à base de viande						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	2.00	1.99	2.01	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.38	5.40	5.43	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.30	2.33	2.33	–
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.17	19.17	–
Poitrine	fr./kg	–	53.50	54.62	54.85	–
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	80.78	80.58	81.32	0.5
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	96.69	96.44	94.64	3.5
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.89	2.90	2.88	-7.4
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.22	3.44	3.18	15.1
Raclette	fr./kg	3.30	3.24	3.24	3.09	-3.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	3.90	3.66	3.31	23.7
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁴	fr./kg	5.57	6.40	6.54	6.72	15.1
Poires, Conférence, catégorie I ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.50	–	6.45	12.8
Abricots, catégorie I ⁴	fr./kg	8.48	9.57	9.58	11.97	23.0
Cerises, catégorie I ⁴	fr./kg	12.40	16.42	15.25	15.75	25.0
Pruneaux, catégorie I ⁴	fr./kg	6.36	8.80	10.13	10.23	53.5
Fraises	fr./kg	16.00	13.96	15.84	14.61	-7.5
Légumes²						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.39	4.13	4.05	4.08	20.6
Oignons (de garde)	fr./kg	5.28	6.35	5.84	5.69	12.9
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	6.16	8.62	8.05	7.69	31.8
Tomates rondes	fr./kg	6.28	7.32	6.82	6.96	12.0
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	3.00	2.72	3.05	10.3
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.89	6.69	6.84	4.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.42	2.52	2.54	-13.4

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

³ Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2015/18

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, Nielsen Schweiz, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2016	2017	2018 ¹	2000/02 – 2016/18
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	53.30	51.60	51.20	⁶
Boissons lactées	3.53	9.60	7.50	8.20	138.7
Yoghourts	16.57	16.60	17.70	17.80	4.8
Beurre	5.93	5.20	5.20	5.40	-11.2
Crème	9.27	8.00	7.80	7.90	-15.1
Fromages et fromages fondus	19.63	22.00	21.30	21.70	9.7
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.28	11.04	11.36	9.8
Viande de veau	3.75	2.71	2.56	2.57	-30.3
Viande de porc	25.39	22.49	22.21	21.64	-12.9
Viande de mouton	1.51	1.23	1.19	1.17	-20.8
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.07	0.07	-34.4
Viande de cheval	0.64	0.39	0.36	0.33	-43.5
Volaille	9.46	12.04	11.83	14.22	34.3
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	177	177	181	-4.7
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a		
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	46.30	45.40	45.40	5.2
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.90	37.90	40.70	-4.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	17.40	17.70	16.8
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.80	11.89	17.91	2.2
Poires ³	3.32 (2)	2.99	2.17	1.26	-29.9
Abricots ³	1.46 (2)	1.72	1.79	1.57	17.7
Cerises ³	.71 (2)	0.61	0.62	0.56	-15.2
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.31	1.15	1.13	12.8
Fraises	2.27	2.64	2.41	2.25	7.3
Agrumes	17.09	17.32	17.08	16.73	-0.2
Bananes	10.11	10.85	11.14	11.30	9.8
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.55	8.18		
Oignons (tous)	4.49	5.55	5.44		
Céleris-raves	1.47	1.31	1.29		
Tomates (toutes)	10.07	10.08	9.95		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.05	2.22		
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.91	1.90		
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.98	4.20		
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	20.34	19.65	18.90	-30.6
Vin blanc (en l)	12.45	9.77	9.75	9.65	-21.9
Vin total (en l)	40.73	29.98	29.40	28.55	-28.0

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclu, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Vin

Les données de ce chapitre s'appuient sur les statistiques vitivinicoles de la Confédération (cf. L'année viticole 2018), dont l'édition actuelle concerne la viticulture en Suisse (surface viticole et récolte) de l'année 2018. Le document donne aussi des informations sur les stocks au 31 décembre 2018, la production, la consommation, les importations et les exportations de vin pendant l'année sous revue.

La viticulture en Suisse en 2018

En 2018, la vigne couvrait en Suisse 14 712 hectares au total, accusant un recul de 36 hectares par rapport à l'année précédente (-0,2 %). Le raisin rouge était cultivé sur 8350 hectares (-74 ha) et le raisin blanc sur 6361 hectares (+38 ha).

Pour en savoir plus sur les surfaces plantées :

» [Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères](#)

Les vendanges de 2018 (111 millions de litres) se situent très au-dessus de la moyenne décennale (+12,6 %) et de la récolte de 2017 (+32 millions de litres). Le printemps exempt de gelées tardives de même que l'été sec et chaud, qui a favorisé une maturité très précoce du raisin, ont fait de 2018 une année extraordinaire. Les conditions météorologiques idéales qui ont régné depuis le début de la période de végétation en avril jusqu'à la vendange particulièrement précoce, qui a commencé dès début septembre dans beaucoup d'endroits, ont conduit à des rendements supérieurs à la moyenne avec des raisins d'excellente qualité.

Production

Production, importation, exportation et consommation en 2018

En 2018, la Suisse a produit quelque 54 millions de litres de vin blanc et près de 57 millions de litres de vin rouge. La consommation a, quant à elle, avoisiné les 44 millions de litres pour les vins blancs du pays (+2,3 %) et les 45 millions de litres pour les vins rouges du pays (+3,4 %). Les stocks de vin blanc suisse ont augmenté pour atteindre près de 79 millions de litres, et ceux de vin rouge suisse les 94 millions de litres.

En 2018, la consommation totale de vin s'est élevée en Suisse à 244 millions de litres, un recul de 5,5 millions de litres par rapport à l'année précédente (-2,2 %), qui s'inscrit dans la tendance à la baisse de ces dernières années. En revanche, la consommation de vin suisse a augmenté de 2,5 millions de litres pour s'établir à 89 millions de litres, La part de marché des vins suisses a augmenté de 1,6 % pour atteindre 36,6 %.

Consommation par habitant

On constate une diminution de 1,6 % des importations de vins blancs (total de 39,4 millions de litres ; -648 600 litres) et de 6,3 % de celles de vins rouges (total de 116 millions de litres ; -7,8 millions de litres). La consommation de vins blancs étrangers s'est élevée à 38,7 millions de litres (-3,1%) et celle des vins rouges étrangers à 116 millions de litres (-5,5 %). Les stocks de vins étrangers ont progressé : 57 millions de litres. En 2018, il a été importé 178 millions de litres de vins, de vins mousseux, de vins doux, de vins de liqueur, de mistelles et de moût de raisin, soit 8,6 millions de litres ou 4,6 % de moins que l'année précédente. Sur ce volume, quelque 151 millions de litres ont été importés dans le contingent fixé de 170 millions de litres, qui n'a donc pas non plus été épuisé en 2018. Modestes par rapport aux importations, les exportations s'inscrivent de nouveau à la baisse et passent à quelque 1,2 million de litres (-11,9 %), un volume qui inclut toutefois aussi les vins étrangers importés et réexportés.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Commerce extérieur

» [L'année viticole 2018 – statistique vitivinicole \(éditeur Office fédéral de l'agriculture\)](#)

Elodie Comby, OFAG, secteur Produits végétaux, elodie.comby@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2015	2016	2017	2018	2000/02 – 2016/18 %
Lait et produits laitiers							
Lait de consommation	t	505 764	455 368	451 223	440 525	437 909	-12.4
Crème	t	68 213	70 461	68 814	68 155	67 608	-0.03
Beurre	t	40 247	46 844	47 610	42 617	44 265	11.4
Poudre de lait	t	47 152	50 454	49 585	46 258	51 813	1.6
Fromage	t	166 668	188 806	184 904	189 292	191 321	13.1
Viande et oeufs							
0							
0							
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 153	115 170	111 942	119 821	14.4
Viande de veau	t PM	34 202	29 103	28 579	27 090	27 403	-19.0
Viande de porc	t PM	231 645	241 322	238 614	238 504	230 886	1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 776	5 076	5 059	5 566	-9.6
Viande de chèvre	t PM	534	549	479	491	539	-5.9
Viande de cheval	t PM	1 164	650	617	527	510	-52.6
Volaille	t poids de vente	29 435	55 647	58 125	58 475	78 376	138.4
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	889	907	923	974	36.4
Céréales							
		1 112 267	908 538	742 374	973 503	878 715	-22.2
blé tendre	t	521 667	456 774	333 054	463 643	432 325	-21.5
blé fourrager	t	–	55 703	39 168	45 912	41 798	
Seigle	t	20 833	11 918	8 411	12 423	10 112	-50.5
Orge	t	255 500	197 842	159 023	205 772	180 948	-28.8
Avoine	t	22 533	7 772	7 106	10 210	8 256	-62.2
Maïs grain	t	206 333	113 000	144 406	162 454	134 834	-28.6
Triticale	t	75 067	49 911	36 178	51 424	47 342	-40.1
Autres	t	10 333	15 618	15 028	21 665	23 100	92.9
Cultures sarclées							
Pommes de terre	t	539 933	389 000	376 000	461 000	447 000	-20.7
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 355 710	1 277 407	1 544 781	1 263 462	5.7
Oléagineux							
		59 956	101 180	89 726	100 151	98 115	60.1
Colza	t	43 684	87 004	71 900	77 612	77 478	73.2
Tournesol	t	12 972	9 789	13 000	16 449	16 513	18.1
Autres	t	3 300	4 387	4 826	6 090	4 124	51.9
Fruits (de table)							
Pommes	t	99 540 (2)	122 761	114 736	88 608	126 945	13.8 (3)
Poires	t	15 523 (2)	16 839	14 808	8 403	20 590	-2.3(3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 530	5 760	3 128	5 737	239.3 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 194	1 857	1 454	2 521	10.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 147	3 006	1 893	4 600	30.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 326	7 350	5 867	6 567	30.2
Légumes (frais)							
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	63 815	67 006	65 288		
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 123	39 256	42 703		
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 861	11 005	13 513		
Tomates (toutes)	t	30 398	45 728	45 657	46 516		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 818	13 300	15 417		
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	8 169	7 290	7 743		
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 472	16 019	15 346		
Vin							
Vin rouge	hl	574 245		550 324	389 720	570 795	-12.3
Vin blanc	hl	613 076		526 415	402 070	540 739	-20.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2016	2017	2018 ¹	2000/02 – 2016/18
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	53.30	51.60	51.20	⁶
Boissons lactées	3.53	9.60	7.50	8.20	138.7
Yoghourts	16.57	16.60	17.70	17.80	4.8
Beurre	5.93	5.20	5.20	5.40	-11.2
Crème	9.27	8.00	7.80	7.90	-15.1
Fromages et fromages fondus	19.63	22.00	21.30	21.70	9.7
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.28	11.04	11.36	9.8
Viande de veau	3.75	2.71	2.56	2.57	-30.3
Viande de porc	25.39	22.49	22.21	21.64	-12.9
Viande de mouton	1.51	1.23	1.19	1.17	-20.8
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.07	0.07	-34.4
Viande de cheval	0.64	0.39	0.36	0.33	-43.5
Volaille	9.46	12.04	11.83	14.22	34.3
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	177	177	181	-4.7
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a		
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	46.30	45.40	45.40	5.2
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.90	37.90	40.70	-4.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	17.40	17.70	16.8
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.80	11.89	17.91	2.2
Poires ³	3.32 (2)	2.99	2.17	1.26	-29.9
Abricots ³	1.46 (2)	1.72	1.79	1.57	17.7
Cerises ³	.71 (2)	0.61	0.62	0.56	-15.2
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.31	1.15	1.13	12.8
Fraises	2.27	2.64	2.41	2.25	7.3
Agrumes	17.09	17.32	17.08	16.73	-0.2
Bananes	10.11	10.85	11.14	11.30	9.8
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.55	8.18		
Oignons (tous)	4.49	5.55	5.44		
Céleris-raves	1.47	1.31	1.29		
Tomates (toutes)	10.07	10.08	9.95		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.05	2.22		
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.91	1.90		
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.98	4.20		
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	20.34	19.65	18.90	-30.6
Vin blanc (en l)	12.45	9.77	9.75	9.65	-21.9
Vin total (en l)	40.73	29.98	29.40	28.55	-28.0

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclu, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation s	Importation s	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-	-	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	-	-	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	-	-	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	-	-	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chèvre incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	-	-	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	-	-	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-	-	-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	-	-	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	-	-	3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



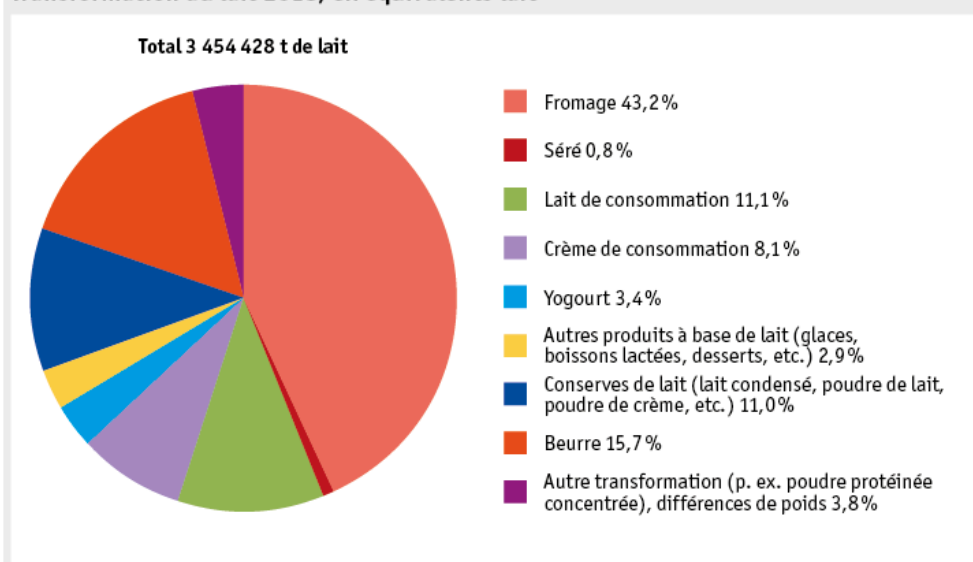
Lait et produits laitiers

Valorisation

La production des divers produits laitiers nécessite des composants du lait dans des proportions différentes. On enlève ou ajoute, par exemple, de la matière grasse au lait en fonction du fromage à produire. C'est pourquoi la transformation du lait commercialisé est indiquée en équivalents de lait (EL) selon les composants du lait. Un EL correspond à 73 grammes de protéines et de matières grasses, c'est-à-dire à un kilo de lait moyen avec une teneur de 33 grammes de protéines et de 40 de matières grasses. L'EL sert ainsi de référence au calcul de la quantité de lait contenue dans un produit transformé.

Comme les années précédentes, près de 44 % de l'EL ont servi à produire du fromage et du séré, qui restent les principaux produits laitiers. La transformation en fromage a augmenté de 1,2 % pendant l'année sous revue, tandis que la transformation en séré est restée stable. Quant à la production consommée sous forme de laits liquides, elle n'enregistre qu'un faible recul d'environ 0,5 %.

Transformation du lait 2018, en équivalents lait



Source : TSM

La production de fromage a augmenté de 1,1 % par rapport à 2017, pour atteindre 191 321 tonnes. Les fromages à pâte dure pèsent au total 63 823 tonnes et, comme en 2017 déjà, ne représentent plus la majeure partie de la production, mais sont passés derrière les fromages à pâte mi-dure qui, avec 66 558 tonnes (+1,8 %), occupent la seconde place du classement.

La production d'Emmental AOP a accusé un recul de 3,7 %, tandis que celle du Gruyère AOP a progressé de 1,9 %. Les autres fromages à pâte dure ont également affiché une hausse ; seuls le fromage d'alpage à pâte dure et Switzerland Swiss ont vu leur production diminuer légèrement.

On observe depuis plusieurs années une extension soutenue de la production des fromages à pâte mi-dure, qui ont détrôné les fromages à pâte dure en 2015. En 2018, la production des pâtes mi-dures a augmenté de 1,8 % (+1194 tonnes) par rapport à 2017 et de plus de 39 % par rapport aux années 2000 et 2002. La plus forte progression s'inscrit à l'actif du fromage à raclette (+3,3 %, production de 15 249 tonnes).

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



La production de fromage frais a augmenté de 1,3 % par rapport à l'année précédente, tandis que celle des fromages à pâte molle a crû de 3 % comme l'année précédente déjà.

Le Gruyère AOP reste en tête des fromages les plus produits, avec 29 286 tonnes, suivi de la mozzarella, avec une production annuelle de 23 368 tonnes, et ce n'est plus le séré qui occupe la troisième place, mais l'Emmental AOP, avec 17 781 tonnes.

Commerce extérieur

La balance commerciale de la Suisse dans le secteur du lait et des produits laitiers affiche en volume, comme l'an dernier déjà, un solde négatif pour l'année sous revue (89 270 tonnes de produits exportés et 99 513 tonnes de produits importés). Les exportations de crème et de beurre ont nettement reculé tandis que celles de fromage et de lait en poudre ont légèrement augmenté ; les importations de crème et de fromage ont légèrement augmenté. La valeur totale des exportations se chiffre à 701,3 millions de francs (+1,1 %) et celle des importations à 516,9 millions de francs (+9,2 %) ; les exportations présentent donc un excédent de 184,4 millions de francs (Statistique laitière de la Suisse, 2018).

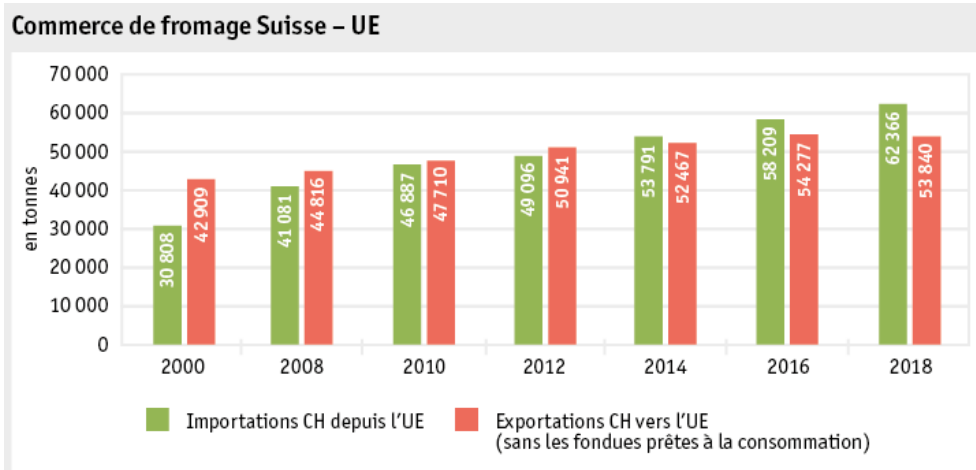
Durant l'année sous revue, les exportations de fromage ont augmenté de 1107 tonnes pour passer à 72 595 tonnes (y c. la fondue prête à l'emploi). Les importations se sont élevées à 62 366 tonnes, ce qui représente un accroissement de 1747 tonnes. En valeur, les exportations ont représenté en 2018 621,9 millions de francs (601 en 2017) et les importations 427,3 millions de francs (393 en 2017).

En 2018, la Suisse a exporté 57 939 tonnes de fromage dans les pays de l'UE, soit 0,3 % de plus qu'en 2017. Les principaux débouchés au sein de l'UE sont l'Allemagne (28 859 tonnes) et l'Italie (11 398 tonnes). Il faut néanmoins signaler que le fromage exporté dans un pays de l'UE est parfois revendu dans d'autres pays de l'UE, si bien qu'il est impossible de savoir, sur la base de la statistique douanière, dans quel pays le fromage suisse est finalement consommé.

Comme les années précédentes, les fromages à pâte dure (34 586 tonnes) ont constitué la majeure partie des exportations en 2018. Le Gruyère AOP a, comme depuis 2017, de nouveau été le fromage préféré du consommateur à l'étranger (avant, c'était encore l'Emmental AOP). La Suisse a exporté au total 12 800 tonnes de Gruyère AOP en 2018 (contre 11 782 tonnes en 2017) et 10 955 tonnes d'Emmental AOP (contre 11 333 tonnes en 2017).

Les fromages importés en 2018 (62 245 tonnes) provenaient presque exclusivement de l'UE, à savoir d'Italie (21 385 tonnes), d'Allemagne (16 887 tonnes) et de France (12 683 tonnes). En tête des fromages importés figurent les fromages frais, avec 25 424 tonnes (24 086 tonnes en 2017), et les fromages à pâte molle, avec 11 544 tonnes (11 750 tonnes en 2017).

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Source : TSM

Consommation

La consommation de fromage, de 21,7 kg par personne, a augmenté de 1,5 % en 2018 par rapport à l'année précédente. Celle des boissons à base de lait a cru de 0,7 kg et atteint 8,2 kg par personne, tandis que celle des laits liquides, qui est de 51,2 kg par personne, a baissé de 1,1 % (cette consommation n'inclut pas le lait utilisé par les exploitations agricoles).

Dans l'ensemble, la consommation par personne de lait et de produits laitiers en Suisse ne fluctue que faiblement depuis un certain temps. On observe par contre que celle des laits liquides a diminué de plus d'un tiers depuis les années 2000 et 2002, alors que celle des boissons à base de lait a doublé. Durant la même période, la consommation par habitant de beurre et de crème a chuté respectivement d'environ 10 % et de 8 %, tandis que celle de fromage a progressé d'environ 12 %.

Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l'UE

Pour des raisons de coûts de production, les prix du lait à la consommation sont plus élevés en Suisse qu'en Allemagne, en France et en Autriche. La différence la plus marquée concerne le beurre et le fromage d'Emmental : en 2018, ces produits coûtaient respectivement 15.43 et 17.10 francs le kilo en Suisse contre 7.86 et 7.72 francs le kilo en Allemagne. Le lait entier pasteurisé le meilleur marché coûtait 0.92 franc le litre en Allemagne (contre 1.50 franc en Suisse).

» [Production laitière](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Utilisation de lait par groupe de produits (équivalents lait ; EL)

Produit	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 –
	t	t	t	t	2016/18 %
Fromage	1 375 908	1 417 552	1 475 039	1 492 848	6.2
Fromage blanc, séché	19 366	30 880	26 735	26 746	45.2
Lait de consommation	459 605	388 647	384 258	382 614	-16.2
Crème de consommation	258 197	282 867	283 930	280 933	9.4
Yogourt	70 003	111 776	116 532	118 272	65.0
Autres produits laitiers frais (y compris glace)	84 282	102 006	94 452	100 307	17.4
Produits laitiers de longue conservation	331 579	374 270	370 509	379 814	13.1
Beurre	476 737	549 093	516 547	542 593	12.4
Autre transformation	122 375	176 884	166 002	130 301	28.9

EL correspond à 1 kg lait dont la part de matière grasse et de protéines est de 7,3 %

Source : TSM

Production produits laitiers

Produit	2000/02	2016	2017	2018	2000/02– 2016/18
	t	t	t	t	%
Total fromage	166 668	184 905	189 292	191 321	13.1
Fromages frais	35 832	53 271	51 438	52 108	45.9
Mozzarella	12 208	23 450	23 303	23 368	91.5
Autres fromages frais	23 624	29 821	28 135	28 740	22.3
Fromages à pâte molle	6 848	5 891	5 705	5 879	-14.9
Tommes	1 229	1 864	1 830	1 859	50.6
Fromages à pâte blanche persillée, mi-gras à gras	2 122	838	731	776	-63.2
Autres fromages à pâte molle	3 497	3 189	3 144	3 244	-8.7
Fromages à pâte mi-dure	47 176	64 399	65 364	66 558	38.7
Appenzeller	8 505	8 806	8 538	8 668	1.9
Tilsit	6 135	3 036	2 852	2 742	-53.1
Fromage à raclette	11 871	13 687	14 764	15 249	22.7
Autres fromages à pâte mi-dure	20 665	38 870	39 210	39 899	90.3
Fromages à pâte dure	76 215	60 014	65 390	65 300	-16.6
Emmentaler	42 171	17 029	18 466	17 781	-57.9
Gruyère	26 072	26 325	28 754	29 286	7.9
Sbrinz	2 940	1 488	1 461	1 477	-49.8
Autres fromages à pâte dure	5 032	13 685	16 709	16 756	212.3
Spécialités¹	663	1 330	1 390	1 476	111.0
Total produits laitiers frais	704 033	711 080	695 172	699 743	-0.3
Lait de consommation	505 764	451 223	440 525	437 909	-12.4
Autres	198 270	259 857	254 647	261 834	30.5
Total beurre	40 247	47 610	42 617	44 265	11.4
Total crème	68 213	68 814	68 155	67 608	-0.03
Total poudre de lait et lait condensé	47 152	49 585	46 258	51 813	4.4

¹ fromages de brebis et de chèvres pures

Source : TSM

Commerce extérieur de fromage ¹

Produit	2000/02	2016	2017	2018	2000/02 –
	t	t	t	t	2016/18 %
Importations					
Fromages frais / séré	8 644	21 963	24 086	25 424	175.6
Fromages à pâte molle	7 995	11 793	11 785	11 544	46.4
Fromages à pâte mi-dure	4 498	10 818	11 219	11 268	146.8
Fromages à pâte dure	1 518	4 771	5 096	5 117	229.0
Fromages extra-dur	6 019	4 988	4 572	4 971	-19.5
Fromages fondus	2 413	3 867	3 861	4 044	62.6
Total fromages et séré	31 087	58 200	60 619	62 366	94.0
Exportations					
Fromages frais / séré	54	6 017	6 534	6 262	11 513.0
Fromages à pâte molle	122	566	476	608	350.8
Fromages à pâte mi-dure	7 374	19 838	19 767	20 700	172.6
Fromages à pâte dure	39 131	34 610	34 303	34 586	-11.8
Fromages fondus	5 229	1 094	994	972	-80.5
Fondue fini	4 567	4 183	4 309	4 244	-7.0
Autre fromage	132	3 832	5 105	5 124	3 450.8
Total fromages et séré	56 610	70 140	71 488	72 595	26.0

¹ Nouvelle répartition des groupes de produits, y compris la fondue prête à l'emploi, prise en compte rétroactivement à partir de l'année 2013

Source : TSM

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation s	Importation s	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-	-	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	-	-	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	-	-	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	-	-	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chèvre incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	-	-	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	-	-	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-	-	-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	-	-	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	-	-	3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2016	2017	2018 ¹	2000/02 – 2016/18
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	53.30	51.60	51.20	⁶
Boissons lactées	3.53	9.60	7.50	8.20	138.7
Yoghourts	16.57	16.60	17.70	17.80	4.8
Beurre	5.93	5.20	5.20	5.40	-11.2
Crème	9.27	8.00	7.80	7.90	-15.1
Fromages et fromages fondus	19.63	22.00	21.30	21.70	9.7
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.28	11.04	11.36	9.8
Viande de veau	3.75	2.71	2.56	2.57	-30.3
Viande de porc	25.39	22.49	22.21	21.64	-12.9
Viande de mouton	1.51	1.23	1.19	1.17	-20.8
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.07	0.07	-34.4
Viande de cheval	0.64	0.39	0.36	0.33	-43.5
Volaille	9.46	12.04	11.83	14.22	34.3
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	177	177	181	-4.7
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	n/a	n/a		
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	46.30	45.40	45.40	5.2
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	37.90	37.90	40.70	-4.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	17.40	17.70	16.8
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.80	11.89	17.91	2.2
Poires ³	3.32 (2)	2.99	2.17	1.26	-29.9
Abricots ³	1.46 (2)	1.72	1.79	1.57	17.7
Cerises ³	.71 (2)	0.61	0.62	0.56	-15.2
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.31	1.15	1.13	12.8
Fraises	2.27	2.64	2.41	2.25	7.3
Agrumes	17.09	17.32	17.08	16.73	-0.2
Bananes	10.11	10.85	11.14	11.30	9.8
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.55	8.18		
Oignons (tous)	4.49	5.55	5.44		
Céleris-raves	1.47	1.31	1.29		
Tomates (toutes)	10.07	10.08	9.95		
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.05	2.22		
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.91	1.90		
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.98	4.20		
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	20.34	19.65	18.90	-30.6
Vin blanc (en l)	12.45	9.77	9.75	9.65	-21.9
Vin total (en l)	40.73	29.98	29.40	28.55	-28.0

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2015/18

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclu, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2018

Produits		Ø 2018			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.92	0.99	1.12	1.50
Beurre	fr./kg	7.86	9.32	9.04	15.43
Yogourt nature	fr./kg	1.27	1.64	2.12	2.31
Mozzarella	fr./kg	7.06	–	8.74	9.73
Emmentaler	fr./kg	7.72	9.70	9.90	17.10
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	6.35	–	8.93	21.54
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	8.06	–	8.49	25.61
Viande hachée de bœuf	fr./kg	8.17	–	7.95	18.91
Entrecôte de bœuf	fr./kg	–	28.40	25.45	73.44
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	–	28.13	32.28	73.36
Poulet entier	fr./kg	4.46	–	7.81	8.59
Poitrine de poulet	fr./kg	8.27	–	11.54	30.52
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	15.85	–	23.78	37.62
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.94	–	1.17	1.92
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.78	1.26	1.15	1.54
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.07	1.60	–	2.57
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.65	2.73	1.90	3.73
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.44	3.10	2.16	3.84
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.27	1.84	1.20	2.34
Laitue pommée	fr./unité	1.07	1.25	0.85	2.08
Concombre à salade	fr./unité	0.77	1.29	1.04	1.57
Oignons	fr./kg	1.35	1.97	1.24	2.28

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2018 : 1.00 Euro = 1.15 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D); Suisse (CH) : OFAG Observation du marché

Explications relatives aux données :

Lait et produits laitiers : trad. TVA comprise; D (Mozarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)
Viande : qualité: Label+AQ (CH), Label+traditionnel (EU); couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F); franco magasin; prix réalisés, TVA comprise

Œufs : élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées : données de panels de ménages (D, A), relevés de prix (F,CH); conditionnement 1 – 2,5kg (D, CH), 2,5kg (F), divers (A); diverses variétés; TVA incluse

Fruits et légumes : D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Viande et œufs

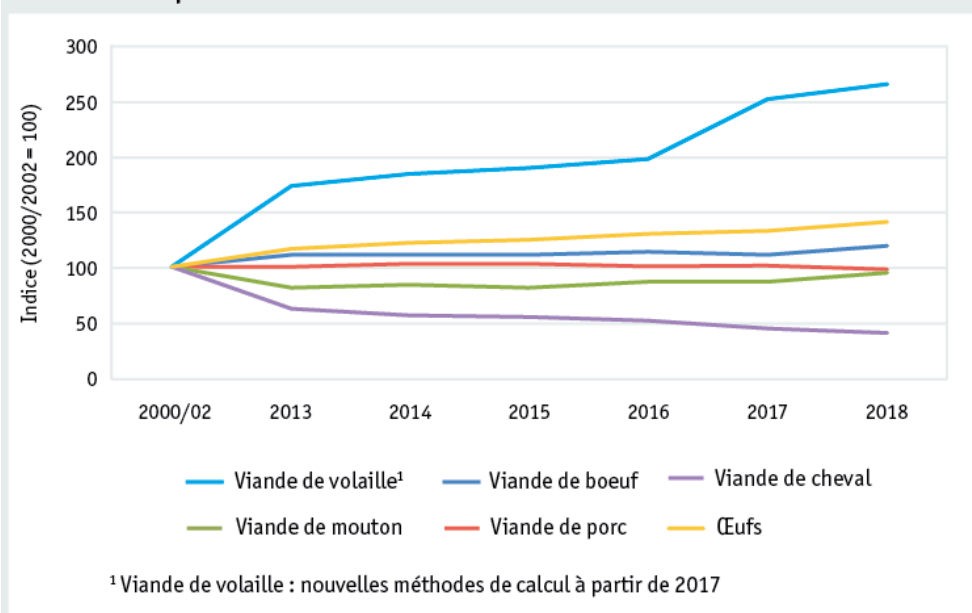
La production totale de viande s'est établie à la fin de l'année sous revue à 489 880 tonnes PM, soit 1,3 % de plus que l'année précédente. Cette production se décompose grosso modo ainsi : 230 000 tonnes de viande de porc, 120 000 tonnes de viande de bœuf et 100 000 tonnes de viande de volaille.

Selon les données de l'OFS (2018), la valeur de la production de viande s'est chiffrée à 2,6 milliards de francs, ce qui représente un peu plus du quart de la valeur de la production agricole totale.

Malgré le recul de la consommation depuis plusieurs années, la préférence des Suisses va toujours à la viande de porc, qui entre pour 42 % dans la consommation totale de viande.

La consommation annuelle de viande a atteint 52,06 kg par habitant en 2018, et n'a pratiquement pas varié depuis 2017. Au total, ce volume représente 445 105 tonnes de viande (poids à la vente), poissons et crustacés non compris, soit une petite augmentation de 0,4 %.

Évolution de la production de viande et d'œufs



Sources : Proviande / Aviforum

Commerce extérieur

Pendant l'année sous revue, les exportations de viande destinée à l'alimentation humaine ont diminué de 8,1 % pour s'établir à 8330 tonnes. Les principales raisons de ce recul sont l'appréciation du franc suisse, parfois défavorable à nos exportations, ainsi que le tassement de la croissance dans le monde.

Le recul le plus marqué concerne la viande de porc, dont les exportations se sont effondrées (-46,9 %), se chiffrant à 1441 tonnes (poids à la vente). Les exportations de bœuf ont en revanche connu une embellie (+16 %) et représentent 5252 tonnes de viande.

Se situant à un niveau peu élevé, les exportations de viande de veau ont diminué de moitié pour se fixer à 10 tonnes (poids à la vente).

Les importations de viande destinée à l'alimentation humaine ont atteint 88 304 tonnes en poids à la vente (sans les poissons, les mollusques ni les crustacés), ce qui représente une

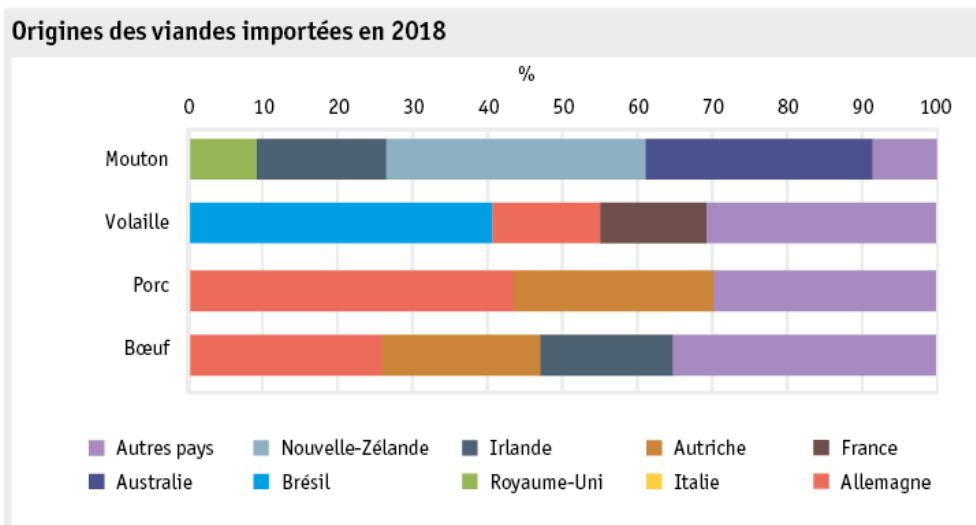
MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



diminution de 3,6 % au total, Ont décriu notamment les importations de viande de porc (-1,3 %) et de viande de mouton (-8 %). Les importations de viande de bœuf ont également diminué de 8 % en raison de l'accroissement de la production indigène, étant donné qu'il a fallu abattre beaucoup plus d'animaux que d'ordinaire, à cause de la sécheresse.

Comme l'année précédente, la demande de morceaux nobles (par exemple le filet de bœuf, d'agneau ou de cheval, le blanc de dinde ou de poulet), n'a pas pu être entièrement satisfaite par la production indigène.

Parmi les importations, on a notamment enregistré 20 793 tonnes de viande de gros bétail, 9812 tonnes de viande de porc et 44 780 tonnes de viande de volaille.



Source : Proviande

L'Allemagne reste notre principal fournisseur de viande de bœuf (5065 tonnes, en poids à la vente) et de viande de porc (582 tonnes).

Le Brésil fournit à la Suisse environ 40 % (15 843 tonnes) de la volaille qu'elle consomme, ce qui en fait notre fournisseur le plus important. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les principaux pays exportateurs de viande de mouton et, à eux deux, fournissent à la Suisse 65 % de cette viande.

Contrairement à l'évolution observée en 2017, l'importation d'œufs de consommation s'est accrue de 4,9 % et atteint 241,4 millions d'unités en 2018. Par contre, celle des œufs destinés à la transformation et cassés en Suisse a nettement diminué (-11,2 %) pour atteindre 166,4 millions d'unités. Comme l'année précédente, ces œufs proviennent majoritairement des Pays-Bas, d'Allemagne et de France (et d'Italie en ce qui concerne les œufs de consommation).

Consommation de viande

L'année sous revue, la consommation de viande (prête à la vente) par individu n'a presque pas varié depuis 2017 et se situe à 52,06 kg par an. (Cette consommation ne concerne ni le poisson ni les crustacés, mais inclut le lapin et le gibier.) Relevons que la consommation de viande de volaille prête à la vente est à présent mesurée selon de nouvelles méthodes. L'introduction de ces nouvelles méthodes s'est traduite par une augmentation de la consommation par individu, arithmétiquement grossie de quelque 2 kg. Nous avons recalculé les données de 2017 selon les nouvelles méthodes pour obtenir des données comparables avec celles de 2018.

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX

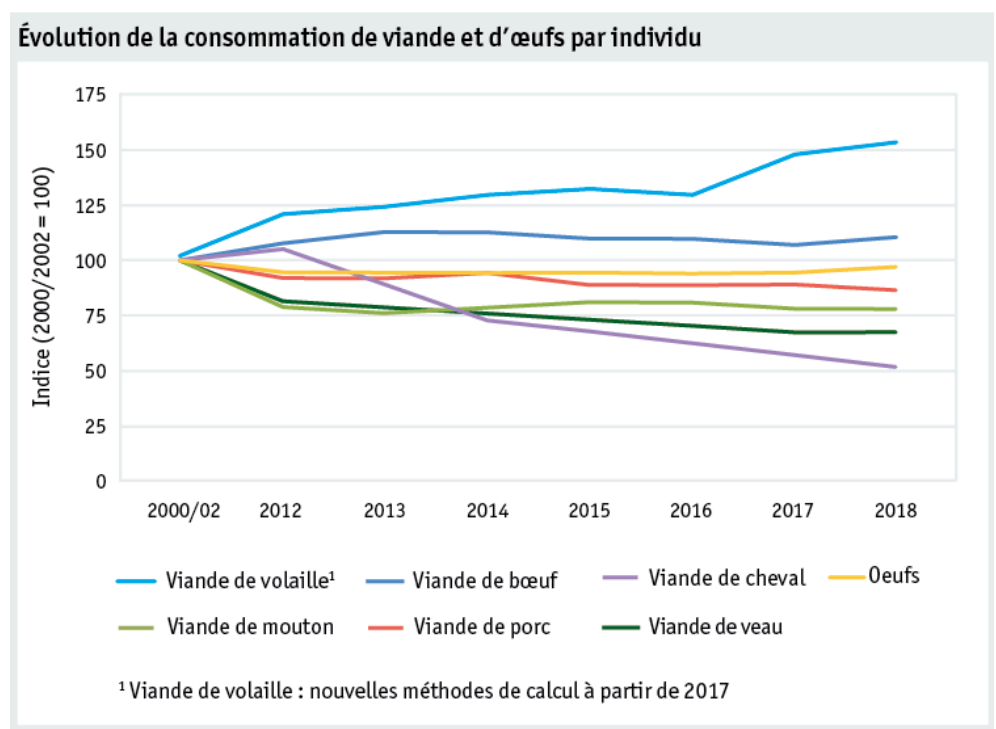


Il faut également relever que le calcul de la consommation de viande par personne ne tient pas compte des achats réalisés dans les pays voisins.

En 2018, la population suisse a consommé 445 105 tonnes de viande (poids à la vente), un volume pratiquement stable (+0,4 %) depuis 2017 et imputable non à la consommation par individu, laquelle est en baisse, mais à l'expansion démographique.

La consommation par personne a suivi des évolutions diverses selon les sortes de viande. Celle de viande de bœuf a progressé de 2,5 % pour atteindre 11,36 kg ; celle de volaille a augmenté de 3,4 %, s'établissant à 14,22 kg ; celle de viande veau n'a pas évolué et celle de viande de porc a reculé de 2,9 % et s'inscrit à 21,64 kg.

Le classement par ordre de préférence du consommateur est le suivant : la volaille continue de figurer au premier rang, le porc au second et le bœuf au troisième.



Sources : Proviande / Aviforum

Sur cette échelle des préférences du consommateur, la viande de veau a perdu environ 21 % depuis 2009, et la viande de cheval a même dégringolé de 50 %. Même la consommation de viande de porc a décliné de 12 %. Par contre, la volaille a nettement le vent en poupe. Signalons que la consommation de viande de bœuf par individu se situe à peu près au même niveau qu'il y a dix ans.

Il y a dix ans, le porc était aussi la viande la plus populaire (24,59 kg par individu), suivie du bœuf (10,96 kg) et de la volaille (10,78 kg). Le recul général de la consommation de viande enregistré ces dernières années s'est fait principalement au détriment du porc et du veau.

Consommation de viande en comparaison internationale

La consommation de viande par habitant s'élevait en Suisse à 51,98 kg en 2013 (chiffres les plus récents disponibles), ce qui place le pays au 50^e rang des pays consommateurs de viande. Ce constat ressort de calculs effectués par Proviande en 2018 sur la base des données de la FAO. L'éventail des consommations comparées entre 180 pays s'étendait de 2,65 kg par année

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



en Inde à plus de 110,04 kg par année à Hongkong. La consommation moyenne par habitant s'établissait, pour sa part, à 31,06 kg (poids à la vente). Depuis 1984, la consommation mondiale de viande par habitant a augmenté d'environ 40 %, tandis qu'en Suisse, elle a diminué d'environ 15 % au cours de la même période.

En Europe, le Luxembourg occupe la première place avec 70,81 kg de viande par habitant, tandis que la Bosnie-Herzégovine arrive en dernière position avec 23,15 kg (la Suisse se classe 23^e sur les 39 pays étudiés).

» [Production de viande et d'œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2015		2016		2017		2018		2000/02 – 2016/18	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Exportation s	Importation s	% Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers												
Lait	19	22 919	3 752	23 475	3 225	24 781	2 993	24 921	2 964	24 986	16 009	8.6
Yoghourts	3 494	148	4 905	10 498	4 965	10 486	4 521	10 083	4 236	9 508	31	6 674.1
Crème	918	246	3 375	1 582	3 104	1 599	2 862	1 286	1 369	1 426	166	483.4
Beurre	447	4 960	1 892	191	4 666	54	1 865	78	779	75	445	-98.6
Poudre de lait	11 688	1 076	8 642	630	15 147	1 053	8 233	1 155	11 571	1 152	0	4.1
Fromage et séché	52 295	31 087	64 231	55 432	66 015	58 200	67 178	60 634	68 351	62 366	28	94.3
Viande, œufs et poissons⁵												
Viande de bœuf	876	7 849	4 246	22 563	4 751	21 953	4 529	22 579	5 252	20 793	453	177.4
Viande de veau	0	1 115	56	661	17	685	18	753	10	631	-	-38.1
Viande de porc	249	9 753	2 326	9 174	2 151	10 114	2 716	9 948	1 441	9 812	744	2.1
Viande de mouton	0	6 940	1	6 739	2	6 612	2	6 295	13	5 791	-	-10.2
Viande de chèvre	0	359	0	264	0	235	0	237	0	191	-	-38.4
Viande de cheval	0	4 117	0	3 241	0	2 971	0	2 780	0	2 583	-	-32.5
Volaille ⁴	332	42 770	905	46 872	1 416	45 237	1 726	44 313	1 597	44 780	376	4.7
Sous-produits d'abattage ³	-	-	18 707	16 558	20 165	18 348	20 841	14 863	19 385	201	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	597	0	589	0	588	0	572	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	512	73 344	293	74 404	290	72 403	250	73 058	233	110.8
Céréales												
Blé	74	284 629	1 551	397 284	6 490	484 789	324	527 529	265	434 735	3080.0	69.5
Seigle	1	7 250	4	4 976	0	2 780	1	2 834	0	1 776	-66.1	-66.0
Orge	11	52 079	371	68 988	437	34 153	398	74 750	576	29 801	4188.2	-11.2
Avoine	5 540	50 469	7	48 581	8 120	50 128	33	48 915	6	53 050	-99.7	0.5
Maïs grain	196	26 496	173	131 495	180	165 869	189	155 640	85	132 119	-22.8	470.7
Cultures sarclées												
Pommes de terre	3 313	30 709	4 395	37 810	5 245	104 284	8 330	57 721	6 915	19 580	106.2	97.1
Sucre	152 572	188 008	113 822	95 458	104 264	96 248	117 677	93 351	129 861	81 666	-23.1	-51.9
Oléagineux												
Oléagineux	699	105 697	3 081	36 802	1 018	46 067	1 068	44 966	348	40 424	16.1	-58.5
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 736	124 150	1 296	123 490	1 602	129 236	3 457	128 231	-71.1	32.6
Fruits (frais)												
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 168	6 361	1 219	11 059	445	11 919	594	26 621	-37	62.8
Poires ^{1,2}	125	8 786	58	7 260	45	10 382	18	9 888	50	12 829	-66	14.8
Abricots ^{1,2}	31	9 154	62	9 421	7	8 693	8	11 934	76	7 757	25	3.2
Cerises ^{1,2}	7	3 373	13	3 064	1	3 289	14	3 755	96	2 321	344	-7.9
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	34	6 422	39	8 036	51	7 859	24	5 085	144	30.5
Fraises	23	11 424	38	14 421	4	14 904	28	14 455	25	12 673	-18	22.6
Raisins	60	38 447	39	34 018	112	33 777	73	34 000	120	30 014	70	-15.2
Agrumes	107	124 102	205	143 983	163	145 984	158	143 965	314	143 242	99	16.4
Bananes	3	73 363	0	88 619	12	91 310	37	93 842	21	96 509	813	28.0
Légumes (frais)												
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	10 002	0	4 177	19	3 589	-	-	-74.6	-12.1
Oignons (tous)	51	6 432	151	2 777	31	6 976	7	3 145	-	-	24.3	-33.2
Céleris-raves	0	287	0	255	0	407	0	7	-	-	0.0	-22.3
Tomates (toutes)	25	42 449	67	39 064	96	38 411	25	37 245	-	-	153.9	-9.9
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	0	3 305	1	3 745	37	3 276	-	-	281.2	35.6
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	18	8 762	56	8 686	1	8 273	-	-	2374.6	-5.4
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	14	16 608	7	17 116	11	20 056	-	-	-48.0	5.2
Vin (de table)												
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	-	-	7 072	1 223 128	8 186	1 228 347	7 315	1 159 138	14.3	-15.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	-	-	3 916	352 125	4 571	367 810	3 527	393 886	-33.2	73.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2015/18

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande



Introduction

La rubrique « Environnement » du rapport agricole traite des thèmes touchant à la fois l'agriculture et l'environnement (cycles de l'azote et du phosphore, climat, air, énergie, eau, sol et biodiversité). Elle se concentre chaque année sur deux ou trois thèmes choisis suivant un cycle quadriennal. Cette année ce sont les thèmes du climat, de l'énergie et de l'air qui sont à l'honneur. Ces thèmes ont déjà été traités dans le rapport agricole de 2015.

Dans le domaine du climat, un article documente les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, un autre les effets du changement climatique sur l'agriculture et un troisième traite d'une production respectueuse du climat.

Dans le domaine de l'énergie, un article met en lumière l'énergie consommée et produite par l'agriculture.

Avec un bref article sur les indicateurs agroenvironnementaux, la rubrique environnement met à disposition toutes les données mises à jour sur les performances agro-environnementales de la Suisse. Pour la première fois, les résultats d'exploitation sont accessibles via une page internet permettant de visualiser les indicateurs agro-environnementaux de manière interactive.



Indicateurs agroenvironnementaux (IAE)

Le monitoring agroenvironnemental (MAE) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) fournit un regard agroenvironnemental sur l'évolution de l'agriculture suisse. Il a pour objectif de fournir l'information nécessaire afin d'observer et de mesurer l'influence de l'agriculture sur la qualité environnementale et la manière dont l'environnement évolue en relation avec les pratiques agricoles. La base légale du monitoring est l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Cette dernière spécifie que le MAE doit se fonder sur des indicateurs agroenvironnementaux (IAE) comparables au niveau international (Eurostat et OCDE) et permettant d'évaluer les effets quantitatifs et qualitatifs de la politique agricole aux niveaux national (statistiques et inventaires nationaux), régional et selon le type d'exploitation (Dépouillement Centralisé des Indicateurs Agro-Environnementaux, DC-IAE).

Visualiser en quelques click les indicateurs agro-environnementaux au niveau de l'exploitation

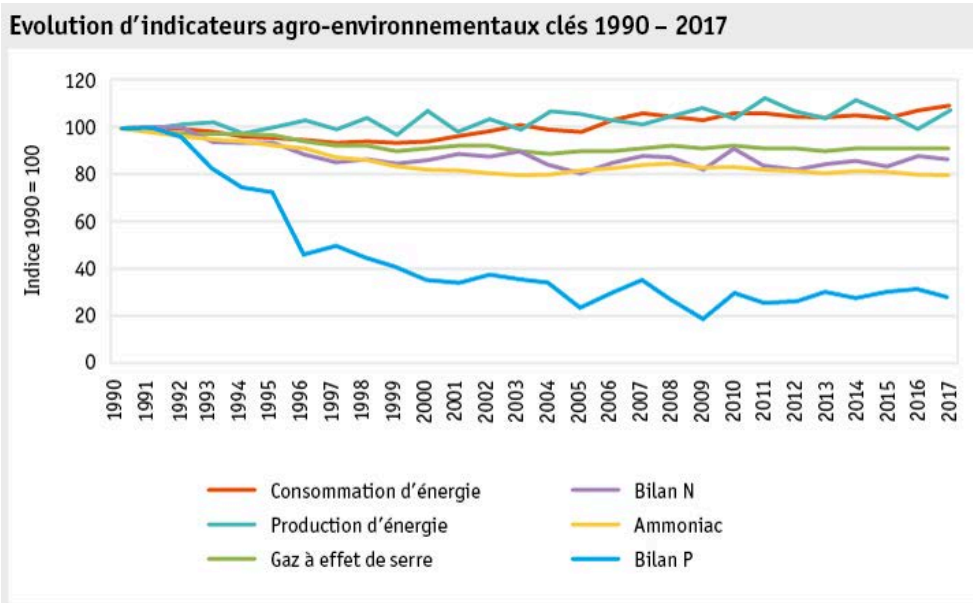
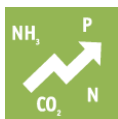
Dans les derniers rapports agricoles, les séries temporelles des IAE calculés avec les données des presque 300 exploitations participant au DC-IAE étaient publiés sous forme de tableau Excel. Afin de rendre les résultats plus accessibles, une page internet interactive a été développée par Agroscope. Celle-ci permet en quelques click de visualiser les séries temporelles des IAE selon le type d'exploitation et la région. Un outil analogue sécurisé permettant aux exploitants de visualiser les résultats de leurs propres exploitations est en train d'être testé. Ainsi chaque exploitant du DC-IAE pourra comparer ses performances agro-environnementales avec celles des autres exploitations.

» [Pour visualiser les résultats du DC-IAE de manière interactive cliquez ICI](#)

Indicateurs agro-environnementaux clés au niveau national

Il est possible de dresser un profil agroenvironnemental de la Suisse avec une sélection d'indicateurs clés comparables au niveau international (par exemple en prenant les IAE consommation et production d'énergie, bilans d'azote et de phosphore, d'émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre). Les résultats obtenus montrent une nette diminution des émissions, des excédents d'azote et de phosphore (flux entrants moins les flux sortants) et de la consommation d'énergie pendant la période comprise entre 1990 et 2000. Mis à part la consommation et la production d'énergie qui ont tous deux augmenté, on observe des performances agroenvironnementales stagnantes depuis le début des années 2000.

Evolution d'une sélection d'indicateurs agroenvironnementaux (IAE) clés entre 1990 et 2017



Sources : USP, Agroscope et HAFL

IAE traités de manière approfondie dans ce rapport agricole

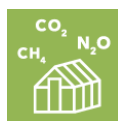
- » [Consommation, production et efficacité énergétique de l'agriculture](#)
- » [Emissions des gaz à effet de serre provenant de l'agriculture](#)

Les séries de données sur les IAE

Toutes les données du MAE sont regroupées dans les tableaux et les liens suivants :

- Niveau national : Tableau Excel actualisé
- Niveau régional et par types d'exploitation : Tableau Excel actualisé
- Niveau international : Indicateurs Agro-Environnementaux de l'OCDE et les Indicateurs Agro-Environnementaux d'Eurostat

Jérôme Frei, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants, jerome.frei@blw.admin.ch



Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture

L'agriculture est l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES), tant à l'échelle mondiale qu'en Suisse. Les émissions de GES sont générées tout au long de la chaîne de production lors de la fabrication des moyens de production, lors de la combustion de carburants et de combustibles fossiles dans les machines et les bâtiments agricoles et en particulier lors des processus biochimiques dans la production animale et végétale. En augmentant l'efficacité des processus et en ajustant l'intensité de la production, l'agriculture est en mesure de contribuer à la protection du climat. Elle se doit de le faire.

Diverses sources d'émissions

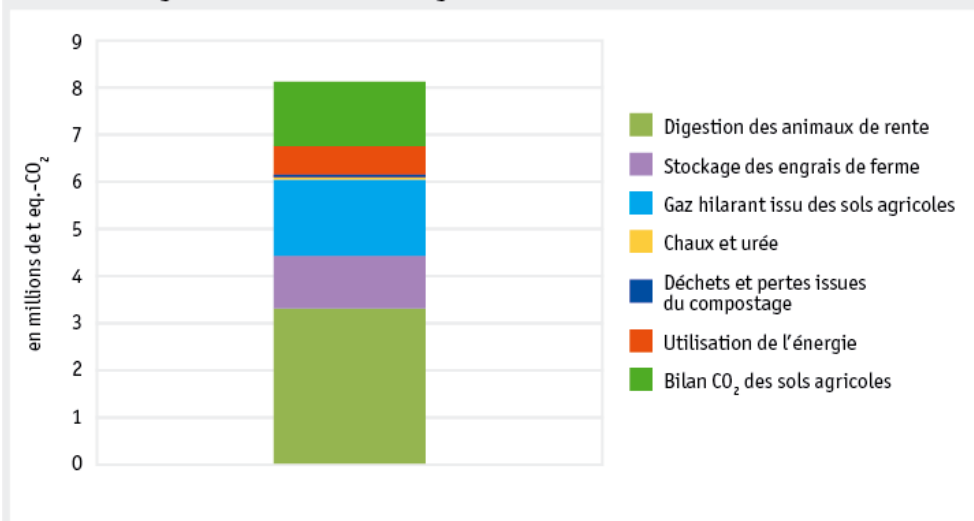
Les émissions de GES provenant de la production agricole sont calculées annuellement par Agroscope et présentées sous forme de séries temporelles remontant à 1990 dans l'inventaire national des gaz à effet de serre. Les calculs sont effectués conformément aux directives méthodologiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). S'agissant des émissions agricoles au sens strict (secteur de l'agriculture dans l'inventaire des gaz à effet de serre), une quantité de 6,08 millions de tonnes d'équivalents CO₂ (millions td'éq.-CO₂) est déclarée pour 2017, ce qui correspond à une part d'environ 13 % des émissions totales de la Suisse. L'agriculture est notamment responsable des émissions de méthane (CH₄) provenant de la digestion des animaux de rente (3,29 millions td'éq.-CO₂) et des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) des sols (1,58 million td'éq.-CO₂). Les deux gaz sont également libérés lors du stockage des engrais de ferme (respectivement 0,75 et 0,41 million t d'éq.-CO₂). Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) provenant du chaulage et de la fertilisation à base d'urée (0,05 million t d'éq.-CO₂) sont d'importance mineure.

Outre ces sources, il existe d'autres processus générant des émissions en rapport avec la production agricole, qui sont attribués à d'autres secteurs dans l'inventaire des gaz à effet de serre. Les 0,04 million de tonnes d'équivalents CO₂ provenant de l'incinération des déchets agricoles et des pertes dans les installations de biogaz agricole et du compostage en bordure des champs sont comparativement faibles. En revanche, les émissions de CO₂ provenant de la combustion de carburants et de combustibles fossiles dans les machines et les bâtiments agricoles s'élèvent à environ 0,63 million de tonnes d'éq.-CO₂ (0,43 million t d'éq.-CO₂ provenant de la consommation de carburant des véhicules agricoles et forestiers et de celle des installations de séchage, selon l'inventaire des gaz à effet de serre, auxquelles s'ajoutent 0,20 million t d'éq.-CO₂ issues des serres). Les sols agricoles, qui peuvent à la fois absorber le carbone (puits de carbone) et le libérer (source), constituent un autre élément important. Ils seront également pris en compte dans le bilan des gaz à effet de serre de l'agriculture à partir de 2020 et imputés à la réalisation des objectifs de la Suisse aux niveaux national et international. La base méthodologique étant en cours d'élaboration, aucune valeur ne peut être indiquée ici. Notons simplement que les changements des teneurs en carbone en rapport avec l'exploitation des sols sont soumis à de fortes fluctuations annuelles. Les flux sont très faibles par rapport aux réserves dans le sol, mais peuvent cependant être significatifs sur l'ensemble des surfaces agricoles. En outre, la production de moyens de production importés (en particulier les aliments pour animaux et les engrais minéraux) génère à l'étranger des émissions d'environ 0,81 million de tonnes d'équivalents CO₂. Ces émissions sont imputées aux pays d'origine conformément aux directives internationales en matière de reporting climatique (principe territorial). Sans ces dernières émissions et sous réserve des incertitudes existantes dans la modélisation et la comptabilisation du bilan du CO₂ provenant de l'exploitation des sols, la production agricole suisse a généré au total 7 à 8 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2017.

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture suisse



Source : OFEV 2019

Stagnation de l'évolution

Les émissions de GES de l'agriculture au sens strict sont de 0,69 million de tonnes d'équivalents CO₂ en 2017, soit 10 % de moins qu'en 1990. Cette diminution a eu lieu dans les années 1990 ; depuis lors, les émissions ont stagné. La valeur la plus basse a été atteinte en 2004 avec 5,96 millions de tonnes d'équivalents CO₂. Le développement des émissions reflète en particulier l'évolution de la taille du cheptel bovin et de l'utilisation d'engrais azotés. Entre 2014 et 2017, les émissions de GES ont légèrement diminué, mais en moyenne, elles sont à peine inférieures à celles des quatre années précédentes. Dans le cadre de la Politique agricole 2014 – 2017, des modifications ont été apportées aux paiements directs, qui devraient avoir des effets positifs sur la protection du climat, en particulier un meilleur ciblage des contributions et la réallocation aux surfaces des contributions versées pour les animaux, ainsi que l'introduction de contributions pour des méthodes d'épandage d'engrais de ferme réduisant les émissions, des techniques culturales préservant le sol et une alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée. Toutefois, ces ajustements semblent avoir été inefficaces pour réduire les émissions de GES.

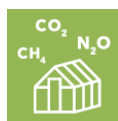
Au niveau international, des tendances inquiétantes se profilent. Pour la période 2003/05 – 2013/15, l'ensemble des pays membres de l'OCDE affichent une augmentation annuelle moyenne de 0,2 % des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture (OCDE 2019).

Il est possible d'obtenir un tableau complet de l'évolution des émissions de GES agricoles en incluant l'utilisation de l'énergie et les flux de carbone liés à l'exploitation des sols. Dans ce dernier cas, outre l'amélioration de la modélisation, il reste à définir un cadre de gestion des fortes fluctuations et une référence pour la comptabilisation. Les données seront disponibles pour la prochaine période d'engagement à partir de 2023.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires

Dans le contexte des défis posés par le changement climatique, l'OFAG a élaboré en 2011 une stratégie Climat pour l'agriculture (OFAG 2011). La stratégie définit des objectifs linéaires de réduction des émissions de GES agricoles. D'ici à 2050, les émissions doivent être réduites de plus d'un tiers par rapport aux niveaux de 1990. Dans son message relatif à la révision totale de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral propose, sur la base de cet objectif stratégique, un objectif de

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



réduction intérieure de 20 à 25 % en 2030 pour le secteur de l'agriculture, par rapport à l'année de référence 1990 (Conseil fédéral 2017). L'objectif doit être atteint principalement au moyen de mesures relevant de la législation agricole. S'il s'avère que l'objectif ne peut être atteint, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) sera chargé de soumettre au Conseil fédéral des propositions de rectificatifs.

L'évolution des émissions de GES agricoles montre que l'objectif n'est actuellement pas atteint. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour réduire les émissions. Les angles d'approche déterminants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture sont la réduction des cheptels bovins, l'utilisation cohérente des terres arables pour l'alimentation humaine directe, la limitation des excédents d'éléments fertilisants, la substitution des énergies fossiles combinée à des gains d'efficacité, ainsi que le maintien et le développement du piégeage du carbone dans les terres agricoles. L'évolution future des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture dépend de la mesure dans laquelle il est possible d'établir des réglementations efficaces et de renforcer les programmes d'incitation dans ces domaines.

Bibliographie

OFAG, 2011 : Stratégie Climat pour l'agriculture. Protection du climat et adaptation au changement climatique pour une agriculture et une industrie alimentaire suisses durables. Berne, Suisse. Conseil fédéral, 2017 : Message relatif à la révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020, Berne, Suisse. OFEV, 2019 : Switzerland's Greenhouse gas inventory 1990 – 2017. National inventory report 2019. Including reporting elements under the Kyoto Protocol. Submission of April 2019 under the United Nations Framework Convention on Climate Change and under the Kyoto Protocol. OCDE, 2019 : Base de données des indicateurs agro-environnementaux.

Daniel Felder, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, daniel.felder@blw.admin.ch



Une production respectueuse du climat

À l'avenir, il est prévu que l'aspect climatique soit mieux ancré dans la politique agricole suisse. Les contributions au système de production basées sur l'article 75 de la loi sur l'agriculture peuvent constituer un point d'attache. Lorsque l'on tente de définir les critères auxquels doit répondre un système de production respectueux du climat, il apparaît rapidement qu'il faut plus que l'exclusion de certains intrants ou l'exploitation de certaines technologies. Au niveau international également, on peine à définir un système de production respectueux de l'environnement (souvent appelé « agriculture intelligente du point de vue climatique, soit Climate Smart Agriculture(CSA) »). Whitfield et al. (2018) soulignent que les interprétations de l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* et du *Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)* sont très larges et amplement fondées sur les critères fondamentaux de durabilité qui ont été examinés bien avant que le débat climatique ne commence. Il existe généralement un consensus sur les trois piliers principaux : 1.) Sécurité alimentaire, 2.) Adaptation au changement climatique et 3.) Réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le contexte suisse, la priorité devrait aller à la protection du climat, tout en maintenant au moins les niveaux de production actuels. Dans cet article, nous tentons d'esquisser les principales pierres angulaires d'une production respectueuse du climat.

Feed no Food : Adapter la taille du cheptel à l'offre fourragère disponible localement

En Suisse, 80 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'agriculture sont imputables à la production animale, dont une grande partie à l'élevage des ruminants (Bretscher et al. 2018). Par conséquent, la production de lait et de viande bovine revêt une importance particulière. Par contre, le système d'élevage ne joue qu'un rôle secondaire. Les données pratiques montrent des différences assez faibles dans l'intensité des gaz à effet de serre (kg d'équivalent CO₂ par kg de lait) entre l'élevage sur pâturage extensif et l'élevage intensif en stabulation (Zollitsch et al. 2010, Zumwald et al. 2018). Dans le meilleur des cas, les systèmes basés sur les pâturages peuvent être jugés favorables malgré des performances individuelles relativement faibles des animaux, étant donné que l'alimentation ne comprend qu'une part faible d'aliments concentrés et que les émissions pendant le stockage des engrais de ferme sont inférieures à celles d'un élevage en stabulation. Il montre également qu'une analyse de l'ensemble du système (production laitière, production de viande, production d'aliments pour animaux, utilisation des terres agricoles et changement d'affectation des terres) est nécessaire pour une évaluation complète de l'intensité en gaz à effet de serre (Zehetmeier et al. 2012). Néanmoins, le potentiel d'optimisation est souvent relativement modeste, ce qui peut être attribué au moins en partie au niveau de production élevé. Au mieux, des progrès peuvent encore être réalisés dans le domaine de la **performance par jour de vie**, notamment en augmentant le nombre de lactations chez les vaches laitières, ou dans le domaine de la **gestion du troupeau** et de la sélection (Meier et al. 2017, Zehetmeier et al. 2012 et de Haas et al. 2017). **L'optimisation de l'efficacité de la conversion du fourrage en produit animal** (kg de produit animal par kg d'aliment fourrager) est plus importante que la gestion du troupeau et le système d'élevage. La volaille présente généralement la plus grande efficacité, suivie de l'élevage porcin et de la production laitière. La production de viande bovine a un rendement de conversion **du fourrage en produit animal** comparativement faible et les émissions de GES par kg de viande et par kg de protéines sont les plus élevées (Herrero et al. 2013). Toutefois, il convient de noter que les ruminants peuvent utiliser des aliments fourragers qui ne peuvent être consommés par l'homme. Afin de prendre en compte cet aspect dans un critère d'efficacité, l'indicateur de « **concurrence alimentaire** » doit être pris en compte. Cet indicateur tient compte des fourrages et aliments pour animaux utilisés et décrit leur proportion de protéines ou d'énergie potentiellement digestibles par l'homme par rapport à la production réelle de protéines ou d'énergie sous forme de lait et de viande (Zumwald et al. 2019). Il en ressort que l'élevage des ruminants

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



sur pâture donne de bien meilleurs résultats que les systèmes à forte proportion d'aliments concentrés (Steinwider et al. 2016). Afin d'inclure également l'aspect de l'utilisation des terres, le concept doit être étendu à la « **concurrence foncière** » (van Zanten et al. 2016 et Zumwald et al. 2019). Pour une zone donnée, cet indicateur mesure le potentiel de production d'aliments destinés à la consommation humaine et le compare à la quantité d'aliments pour animaux effectivement produite. Sur la base de cette considération, on privilégie les zones de production animale qui ne peuvent pas être utilisées pour l'agriculture arable, comme les surfaces herbagères à forte déclivité. En fin de compte, **la taille du cheptel** devrait être adaptée à **l'offre fourragère disponible** dans ces zones (Mosimann et al. 2017). Les cycles locaux des éléments fertilisants devraient donc être fermés autant que possible. En outre, les aliments pour animaux provenant de résidus et de sous-produits de l'industrie alimentaire devraient être privilégiés et les aliments concentrés ne devraient être utilisés que dans une très faible mesure. Sur cette base, on pourrait créer une incitation à utiliser davantage de terres arables directement pour la consommation humaine – sans passer par une production animale beaucoup moins efficace. Combinée à un **changement** correspondant **du comportement des consommateurs en faveur** d'un régime alimentaire plus végétal, cette mesure entraînerait une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

Efficacité de l'azote : planification soignée de la rotation des cultures et de la fertilisation azotée

De nouveaux progrès en matière d'efficacité sont également nécessaires, en particulier dans le domaine de la gestion des engrais azotés. Pour la Suisse, Bosshard et al. (2012) ont constaté un potentiel d'économies considérable lors d'un examen de la méthode du Suisse-Bilanz. Avec une gestion à faibles pertes d'engrais de ferme et une **planification minutieuse de la fertilisation azotée** par parcelle, il est particulièrement important de limiter les pertes importantes d'azote par l'ammoniac et les nitrates. Il est important de tenir compte de la valeur fertilisante plus élevée des engrais de ferme lors de la planification et de réduire la quantité totale d'azote appliquée en conséquence (Bergfeld et al. 2017 et Flessa et al. 2014). Un outil de planification convivial et complet serait très utile à cette fin. Il convient de tenir compte du plus grand nombre possible de facteurs, tels que les besoins en éléments nutritifs des plantes, les effets produits par la culture précédente, l'état d'approvisionnement du sol, les caractéristiques des engrais utilisés et les techniques d'application. Les données à ce sujet sont compilées dans les « Principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse » (Richner et al. 2017). L'apport d'azote dans le temps et dans l'espace doit être aussi proche que possible de la demande des plantes, car des taux d'épandage excessifs entraînent un excès d'azote minéral librement disponible dans le sol et donc des émissions de protoxyde d'azote excessivement élevées (Kim et al. 2013 et van Groeningen et al. 2010). Snyder et al. (2009) donnent un excellent aperçu des potentiels de réduction correspondants des émissions de N₂O et font référence à des recommandations concrètes pour la pratique.

L'efficacité de l'azote n'est pas une question nouvelle dans la politique agricole. Hartmann et al. ont déjà noté en 2009 qu'il y a trop peu d'incitations pour les chefs d'exploitation à réduire leur surplus d'azote et que les instruments politiques existants sont insuffisants pour tenir compte de la complexité du cycle de l'azote. Ils proposent d'examiner ensemble l'apport d'azote et l'utilisation des terres à l'avenir. En conséquence, la production devrait se concentrer principalement sur les cultures et les variétés N-efficaces. Leip et al (2014), par exemple, se réfèrent aux différentes **empreintes N des différents produits agricoles**. En raison de leur capacité à fixer l'azote atmosphérique, les légumineuses sont particulièrement intéressantes et l'intégration accrue des légumineuses dans la rotation des cultures apporte divers avantages écologiques (Nemecek et al. 2008). En ce sens, **la rotation des cultures** doit être **adaptée aux conditions naturelles de production** (climat, topographie, caractéristiques du sol) du **site** concerné et optimisée en termes d'efficacité des fertilisants et des ressources. Cela inclut

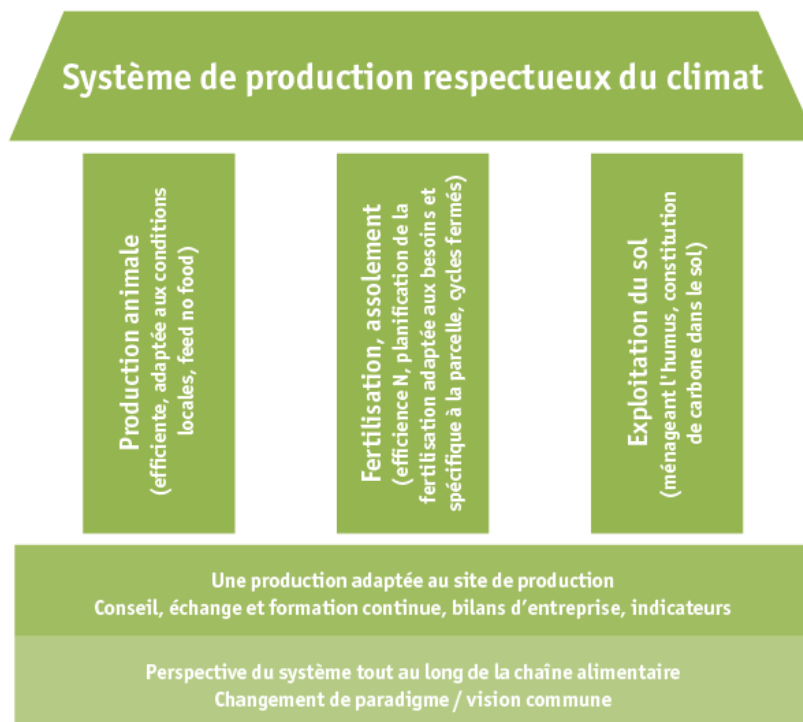
ENVIRONNEMENT > CLIMAT



également des considérations sur les cultures intermédiaires, les sous-semis, la couverture du sol et le travail du sol.

Piégeage du carbone : une exploitation es sols respectueuse de la couche d’humus

L’utilisation durable des terres est une autre pierre angulaire d’un système de production respectueux du climat. Le carbone disponible dans la biomasse, qui n’est pas évacué avec les produits de la récolte, doit être fixé sous une forme aussi stable que possible et stocké dans le sol le plus longtemps possible. Le simple transfert de carbone, par exemple sous forme de fumier de ferme et de compost, n’est pas en soi bénéfique pour le climat. De même, entre les différentes formes de travail mécanique du sol (labour, travail réduit du sol, semis direct), aucune différence n’a pu être observée en ce qui concerne la teneur totale en carbone et son évolution (Luo et al. 2010 et Angers et Eriksen-Hamel 2008). Selon les connaissances actuelles, l’utilisation du carbone végétal et le labour profond conduisent à un enrichissement en carbone du sol. Toutefois, ces techniques doivent encore faire l’objet de recherches approfondies et leur applicabilité générale doit être examinée. En même temps que les activités potentiellement génératrices d’humus, les réserves de carbone existantes dans le sol doivent être protégées et préservées. Cela pose des défis particulièrement importants dans la **gestion des sols tourbeux**. Selon les connaissances actuelles, une culture extensive sous forme de paludiculture sur des sols tourbeux (ré)humidifiés serait tout au plus compatible avec un système de production respectueux du climat, voire pas du tout. Les effets des inondations ou de la riziculture humide sur ces sols n’ont pas encore été suffisamment étudiés.



Conseil, bilan et observation

Les émissions de gaz à effet de serre dans les exploitations agricoles sont principalement causées par des processus biochimiques chez les animaux, les plantes et les sols. Ces processus sont interdépendants, de sorte que l’intervention à un point donné entraîne souvent des

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



déplacements d'émissions. La mise en œuvre de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la pratique est donc un défi complexe. Bergfeld et al. (2017) recommandent donc que les questions de protection du climat soient de plus en plus intégrées dans la vulgarisation agricole. Les premières expériences du projet AgroCO2ncept Flaachtal confirment que les conseils d'experts sont essentiels pour une protection efficace du climat. Des cours de formation continue ciblés pour les agriculteurs et la diffusion des connaissances pratiques par l'échange mutuel d'expériences sont également très utiles. Une meilleure compréhension du système peut accroître l'acceptation et l'impact d'une mesure auprès des agriculteurs.

Pour que les stratégies de réduction des GES soient mises en œuvre avec succès dans l'agriculture, il demeure essentiel d'avoir accès à des évaluations d'impact fiables et facilement accessibles des différents systèmes d'utilisation des terres et de culture. Sur la base des conditions et contraintes locales parfois très différentes (sol, climat, structure des exploitations, environnement sociopolitique), les potentiels les plus prometteurs peuvent être identifiés et mis en œuvre. Les modèles pour l'établissement d'un bilan des gaz à effet de serre spécifique à une exploitation sont très utiles. De nombreux outils d'équilibrage du bilan et de planification sont généralement disponibles gratuitement sur Internet (Crosson et al. 2011, del Prado et al. 2013, Deneff et al. 2012, Kätsch et Osterburg 2016, Sanjo et al. 2016 et Whittaker et al. 2013). La gamme s'étend des outils peu coûteux tels que le contrôle de l'énergie et du climat d'AgroCleanTech pour l'analyse initiale du potentiel brut aux modèles détaillés tels que ACCT, où l'effet des mesures concrètes peut être simulé. Il s'agit en l'occurrence d'identifier les nombreuses relations entre les différents processus d'émission et d'estimer correctement les flux de gaz à effet de serre des sols (van Lingen et al. 2018, Goglio et al. 2017 et Peter et al. 2016). Les modèles d'estimation des flux d'azote tels qu'AGRAMMON sont également des outils utiles, car il existe généralement une relation étroite entre le surplus d'azote et les émissions de gaz à effet de serre (Clark et Tilman 2017 et Schils et al. 2007). Enfin, l'évolution approximative de la teneur en carbone des sols arables peut être estimée avec un bilan humus. Afin de tenir compte des changements de production dus à des rendements plus faibles, les indicateurs et les systèmes de surveillance devraient être conçus pour l'intensité des émissions, c'est-à-dire les émissions par unité d'énergie et/ou de protéine produite (Hillier et al. 2011 et McAllister et al. 2011). Le tableau suivant énumère quelques indicateurs possibles qui peuvent être utilisés pour évaluer la compatibilité d'un système avec le climat.

Nécessité d'une perspective systémique et d'une vision globale

Le développement technologique dans l'agriculture est à peine suffisant pour parvenir à la réduction nécessaire des gaz à effet de serre pour atteindre l'objectif 2° de l'Accord de Paris. Les analyses de modèles supposent un potentiel technologique de 20 à 40 % au niveau mondial (Wollenberg et al. 2016). Une grande partie de ce potentiel peut être attribuée à des gains d'efficacité en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Dans le secteur agricole en Europe, où l'intensification de l'agriculture est très forte, seule une économie moyenne de 10 % a pu être réalisée dans le cadre d'un vaste programme (Fundación Global Nature 2014). En conséquence, Pretty (2018) conclut qu'une « refonte » complète des agroécosystèmes est nécessaire. D'autres études concluent que les émissions de gaz à effet de serre ne peuvent être réduites de manière significative que par une approche intégrée sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, impliquant tous les acteurs, des producteurs aux consommateurs (Bryngelsson et al. 2016, EEA 2017, Garnett 2011, Meybeck et Gitz 2012).

Le succès d'un système de production et la réduction des émissions de GES repose sur un changement de paradigme. L'un des fondements les plus importants est donc que les agriculteurs soient d'abord sensibilisés de manière appropriée aux questions climatiques, qu'ils sachent où ils en sont et où ils peuvent et doivent apporter une contribution positive. Avec les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, l'approvisionnement alimentaire devrait ensuite être aligné sur une stratégie de durabilité globale et à long terme. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les consommateurs apportent également une

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



contribution décisive en donnant la préférence aux produits ayant un impact environnemental moindre (par exemple, davantage de produits à base de plantes, saisonniers et régionaux, moins transformés et non emballés).

C'est pourquoi l'OFAG travaille en permanence à la recherche sur des principes de base tels que la modélisation des puits et des sources de carbone dans les sols agricoles. Il a participé au développement d'AgroCleanTech, une plate-forme d'échange d'informations et de transfert de connaissances sur le thème de la protection du climat en agriculture. Dans le cadre du programme de ressources ou sur la base de la réglementation sur la qualité et la durabilité, des projets pilotes sont financés et accompagnés dans leur mise en œuvre. En outre, le lancement d'un dialogue avec les parties prenantes sur une nutrition qui préserve davantage les ressources naturelles est en préparation. Enfin, les résultats devraient être intégrés dans le développement futur de la politique agricole, en particulier, par exemple, dans la conception des contributions au système de production.

Bibliographie

- Angers D.A., Eriksen-Hamel N.S., 2008: Full-inversion tillage and organic carbon distribution in soil profiles: A meta-analysis. *Soil Science Society of America Journal*, 72 (5): 1370 – 1374. Bergfeld U., Böcker H., Büscher W., Flessa H., Lasar A., Reinsch T., Schmid H., Südekum K.-H., Wulf S., 2017: Klimaschutz in der Landwirtschaft: Empfehlungen in der Praxis. *KTBL-Heft*, 119. Kuratorium für Technik und Bauwesen in der Landwirtschaft e.V. (KTBL). Darmstadt, Deutschland. Bryngelsson D., Wirsenius S., Hedenus F., Sonesson U. 2016: How can the EU climate targets be met? A combined analysis of technological and demand-side changes in food and agriculture. *Food Policy*, 59: 152 – 164. BLW, 2018: Vernehmlassung zur Agrarpolitik ab 2022 (AP22+): Erläuternder Bericht. Bundesamt für Landwirtschaft, BLW. Bern, Schweiz. Bosshard C., Spiess E., Richner W., 2012: Überprüfung der Methode Suisse-Bilanz: Schlussbericht. *Agroscope Reckenholz-Tänikon ART*. Zürich, Schweiz. Bretscher D., Ammann C., Wüst C., Nyfeler A., Felder D., 2018: Reduktionspotenziale von Treibhausgasemissionen aus der Schweizer Nutztierhaltung. *AGRARForschung*, 9 (11+12): 376 – 383. Clark M., Tilman D., 2017: Comparative analysis of environmental impacts of agricultural production systems, agricultural input efficiency, and food choice. *Environmental Research Letters*, 12 (6). Crosson P., Shaloo L., O'Brien D., Lanigan G.J., Foley P.A., Boland T.M., Kenny D.A., 2011: A review of whole farm systems models of greenhouse gas emissions from beef and dairy cattle production systems. *Animal Feed Science and Technology*, 166 – 167 (0): 29 – 45. de Haas Y., Pszczola M., Soyeurt H., Wall E., Lassen J., 2017: Invited review: Phenotypes to genetically reduce greenhouse gas emissions in dairying. *Journal of Dairy Science*, 100 (2): 855 – 870. Del Prado A., Crosson P., Olesen J.E., Rotz C.A., 2013: Whole-farm models to quantify greenhouse gas emissions and their potential use for linking climate change mitigation and adaptation in temperate grassland ruminant-based farming systems. *Animal*, 7 (Supplements 2): 373 – 385. Deneff K., Paustian K., Archibeque S., Biggar S., Pape D., 2012: Report of Greenhouse Gas Accounting Tools for Agriculture and Forestry Sector. Interim report to USDA under Contract No. GS-23F-8182H., ICF International, Colorado State University. EEA, 2017: Food in a green light: A systems approach to sustainable food. EEA Report, No 16/2017. European Environment Agency (EEA). Copenhagen, Denmark. Flessa H., Greef J.M., Hofmeier M., Dittert K., Ruser R., Osterburg B., Poddey E., Wulf S., Pacholski A., 2014: Minderung von Stickstoff-Emissionen aus der Landwirtschaft: Empfehlungen für die Praxis und aktuelle Fragen an die Wissenschaft. *Forschung Themenheft, Senat der Bundesforschungsinstitute des Bundesministeriums für Ernährung und Landwirtschaft*. Berlin, Deutschland. Fundación Global Nature, 2014: Life+ AgriClimateChange: combating climate change through farming. Layman report. Fundación Global Nature, Bodensee Stiftung, Comunità Montana, Región de Murcia, Solagro. <https://agriadapt.eu/wp-content/uploads/download-manager-files/Layman%20report%20English.pdf> [22.05.2019]. Garnett T., 2011: Where are the best opportunities for reducing greenhouse gas emissions in the food system (including the food chain)? *Food Policy*, Volume 36 (Supplement 1): 23 – 32. Goglio P., Smith W.N., Grant B.B., Desjardins R.L., Gao X., Hanis K., Tenuta M., Campbell C.A., McConkey B.G., Nemecek T., Burgess P.J., Williams A.G., 2017: A comparison of methods to quantify greenhouse gas emissions of cropping systems in LCA. *Journal of Cleaner Production*, 172: 4010 – 4017. Herrero M., Havlík P., Valin H., Notenbaert A., Rufino M.C., Thornton P.K., Blümmel M., Weiss F., Grace D., Obersteiner M., 2013: Biomass use, production, feed efficiencies, and greenhouse gas emissions from global livestock systems. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 110 (52): 20888–20893. Hillier J., Walter C., Malin D., Garcia-Suarez T., Mila-i-Canals L., Smith P., 2011: A farm-focused calculator for emissions from crop and livestock production. *Environmental Modelling & Software*, 26 (9): 1070 – 1078. Kätsch S., Osterburg B., 2016: Treibhausgasrechner in der Landwirtschaft - Erfahrungen und Perspektiven. *Landbauforschung – Appl. Agric. Forestry Res.*, 1 (66): 29 – 44. Kim D.-G., Hernandez-Ramirez G., Giltrap D., 2013: Linear and nonlinear dependency of direct nitrous oxide emissions on fertilizer nitrogen input: A meta-analysis. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 168 (0): 53 – 65. Leip A., Weiss F., Leschen J.P., Westhoek H., 2014: The nitrogen footprint of food products in the European Union. *The Journal of Agricultural Science*, 152 (SupplementS1): 20 – 33. Luo Z., Wang E., Sun O.J., 2010: Can no-tillage stimulate carbon sequestration in agricultural soils? A meta-analysis of paired experiments. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 139 (1–2): 224 – 231. McAllister T.A., Beauchemin K.A., McGinn S.M., Hao X., Robinson P.H., 2011: Greenhouse gases in animal agriculture-Finding a balance between food production and emissions. *Animal Feed Science and Technology*, 166 – 167: 1 – 6. Meier M., Moakes S.,

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



Mäschli A., Spengler A., Steiner F., Böhler D., Leiber F., 2017: *Lebensstagesleistung und Klimabilanz der Schweizer Milchproduktion*. Schlussbericht. FiBL, Frick, Schweiz. Meybeck A., Gitz V., 2012: *Greening the economy with climate smart agriculture*. Second Global conference on Agriculture, Food Security and Climate Change: 3 – 7 September 2012. Hanoi, Vietnam. <http://www.fao.org/3/ap403e/ap403e.pdf> [22.05.2019] Mosimann E., Bossuyt N., Frund D., 2017: *Préparation de la production fourragère au changement climatique*. Agroscope Science Nr. 49. Agroscope, Changins, Suisse. Nemecek T., von Richthofen J.-S., Dubois G., Casta P., Charles R., Pahl H., 2008: Environmental impacts of introducing grain legumes into European crop rotations. *European Journal of Agronomy*, 28 (3): 380 – 393. Peter C., Fiore A., Hagemann U., Nendel C., Xiloyannis C., 2016: Improving the accounting of field emissions in the carbon footprint of agricultural products: a comparison of default IPCC methods with readily available medium-effort modeling approaches. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 21 (6): 791 – 805. Pretty J., 2018: Intensification for redesigned and sustainable agricultural systems. *Science*, 362 (6417). Richner W., Sinaj S., Carlen C., Fleisch R., Gilli C., Huguenin-Elie O., Kuster T., Latsch A., Mayer J., Neuweiler R., Spring J.-L., 2017: *Grundlagen für die Düngung landwirtschaftlicher Kulturen in der Schweiz (GRUD 2017)*. Agrarforschung Schweiz; Agroscope. Liebefeld, Schweiz. Sanjo J., V., Veerasamy S., Madijagan B., Ratnakaran A.P., Lees A.M., Al-Hosni Y.A.S., Sullivan M., Raghavendra B., Gaughan J.B., 2016: Modeling of greenhouse gas emission from livestock. *Frontiers in Environmental Science*, 4 (27). Schils R.L.M., Olesen J.E., del Prado A., Soussana J.F., 2007: A review of farm level modeling approaches for mitigating greenhouse gas emissions from ruminant livestock systems. *Livestock Science*, 112 (3): 240 – 251. Snyder C.S., Bruulsema T.W., Jensen T.L., Fixen P.E., 2009: Review of greenhouse gas emissions from crop production systems and fertilizer management effects. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 133 (3 – 4): 247 – 266. Steinwider A., Hofstetter P., Frey H., Gazzarin C., 2016: *Lebensmittel-Konversionseffizienz von stall- und weidebasierten Milchproduktionssystemen*. *AGRARForschung*, 7 (10): 448 – 455. Van Groenigen J., Velthof G., Oenema O., Van Groenigen K., Van Kessel C., 2010: Towards an agronomic assessment of N₂O emissions: a case study for arable crops. *European Journal of Soil Science*, 61 (6): 903 – 913. Van Lingen H.J., Fadel J.G., Bannink A., Dijkstra J., Tricarico J.M., Pacheco D., Casper D.P., Kebreab E., 2018: Multi-criteria evaluation of dairy cattle feed resources and animal characteristics for nutritive and environmental impacts. *Animal*, 12 (s2): 310 – 320. Van Zanten H.H.E., Mollenhorst H., Klootwijk C.W., van Middelaar C.E., de Boer I.J.M., 2016: Global food supply: land use efficiency of livestock systems. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 21 (5): 747 – 758. Whitfield S., Challinor A.J., Rees R.M., 2018: *Frontiers in Climate Smart Food Systems: Outlining the Research Space*. *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 2 (2). Whittaker C., McManus M.C., Smith P., 2013: A comparison of carbon accounting tools for arable crops in the United Kingdom. *Environmental Modelling & Software*, 46: 228 – 239. Wollenberg E., Richards M., Smith P., Havlík P., Obersteiner M., Tubiello F.N., Herold M., Gerber P., Carter S., Reisinger A., van Vuuren D.P., Dickie A., Neufeldt H., Sander B.O., Wassmann R., Sommer R., Amonette J.E., Falcucci A., Herrero M., Opio C., Roman-Cuesta R.M., Stehfest E., Westhoek H., Ortiz-Monasterio I., Sapkota T., Rufino M.C., Thornton P.K., Verchot L., West P.C., Soussana J.-F., Baedeker T., Sadler M., Vermeulen S., Campbell B.M., 2016: Reducing emissions from agriculture to meet the 2 °C target. *Global Change Biology*, 22 (12): 3859 – 3864. Zehetmeier M., Baudracco J., Hoffmann H., Heissenhuber A., 2012: Does increasing milk yield per cow reduce greenhouse gas emissions? A system approach. *Animal*, 6 (1): 154 – 66. Zollitsch W., Hörtenhuber S., Lindenthal T., 2010: Treibhausgase aus Milchviehhaltung: Eine Systembewertung ist nötig. *Ökologie & Landbau*, 156 (4). Zumwald J., Braunschweig M., Nemecek T., 2015: *Ökobilanz von drei Milchproduktionssystemen unterschiedlicher Intensität auf Basis von Eingrasen und Vollweide*. Agroscope Science; Umwelt, Nr. 61. Agroscope. Zürich, Schweiz. Zumwald J., Nemecek T., Ineichen S., Reidy B., 2019: *Indikatoren für die Flächen- und Nahrungsmittelkonkurrenz in der Schweizer Milchproduktion: Entwicklung und Test zweier Methoden*. Agroscope Science Nr. 85. Agroscope, HAFL. Zürich, Schweiz.

Daniel Bretscher, Agroscope, et Daniel Felder, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, daniel.felder@blw.admin.ch

Variables d'évaluation possibles pour un système de production respectueux du climat

Domaine	Principes	Outils / indicateurs	Unité
Élevage	Charge en bétail adaptée à l'offre d'aliments pour animaux (ruminants / espèces monogastriques)	Intensité de l'utilisation de la surface pour l'unité d'élevage	Unité de gros bétail par hectare
	Qualité de fourrage élevée	Efficience de la conversion des aliments pour animaux	Input de fourrage par output de produit (viande, lait, oeufs)
	Aliments pour animaux qui n'entrent pas directement en concurrence avec l'alimentation humaine (herbe, sous-produits)	Concurrence des denrées alimentaires	Potentiel pour les denrées alimentaires se prêtant à la consommation humaine dans l'input (aliments pour animaux) par denrée alimentaire effectivement produite (viande, lait, oeufs)
	Élevage principalement sur des surfaces qui ne peuvent (devraient) pas être utilisées pour les grandes cultures	Concurrence entre différentes affectations de surfaces	kg de protéines (animales) qui peuvent être produites sur la surface par protéine effectivement produite sur la surface
	Animaux en bonne santé, robustes et d'une grande longévité	Performance par jour de vie	Production de denrées alimentaires d'origine animale par jour de vie
Fertilisation	Mise en valeur des engrais de ferme	Efficacité d'utilisation de l'azote apporté (NUE)	kg d'output d'azote par kg d'azote éliminé par les animaux dans les engrais de ferme
	Planification de la fertilisation spécifique à la parcelle / Precision Farming	Efficacité d'utilisation de l'azote apporté (NUE)	kg d'output d'azote par kg d'input d'azote dans la production végétale
	Plantes et variétés de plantes plus efficaces du point de vue de l'azote	Efficacité d'utilisation de l'azote apporté (NUE), bilan apparent à l'exploitation	kg d'output d'azote par kg d'input d'azote, excédents d'azote
Sol	Travail du sol préservant et constituant l'humus	Calculateur de bilan humus	kg d'humus par hectare, carbone dans le sol par hectare
	Couverture permanente du sol	Degré de couverture du sol	% de couverture du sol, part de périodes de jachère
	Pas d'exploitation, ou exploitation très extensive, des sols marécageux	Cartographie des sols, analyses du sol	Hectares de sols marécageux cultivés
Cultures	Cultures adaptées au site	Efficience élevée de la production	Input par output
	Empreinte CO ₂ aussi faible que possible	Données LCA	kg d'equ. CO ₂ par MJ d'énergie et/ou de protéines
	Assolement / cultures intermédiaires	Part de légumineuses dans l'assolement	% de légumineuses dans l'assolement
	Séquestration du carbone dans la biomasse	Systèmes sylvoarables	Séquestration du C dans la biomasse en tonnes
En général	Vulgarisation et perfectionnement	Activités de vulgarisation et de perfectionnement	Activités réalisées de vulgarisation et de perfectionnement
	Exploitation adaptée aux conditions locales	Efficience élevée de la production	Input par output
	Systèmes agricoles stables et résilients	Indice de la biodiversité, stabilité du rendement, contamination par des organismes nuisibles	Indice de la biodiversité, variabilité des rendements en t par ha, pertes de rendement en t par ha
	Utilisation des services écosystémiques	Indice de la biodiversité, stabilité du rendement, contamination par des organismes nuisibles	Indice de la biodiversité, variabilité des rendements en t par ha, pertes de rendement en t par ha
	Résilience, adaptation au changement climatique	Stabilité du rendement, contamination par des organismes nuisibles	Variabilité des rendements en t par ha, pertes de rendement en t par ha
	Modèles GES d'exploitation, indicateurs, outils de planification		Activités d'analyse et degré de détail
Stratégie à long terme le long de l'ensemble de la filière alimentaire	Interaction avec des partenaires le long de la chaîne de création de valeur, partenariats établis	Nombre d'interactions et de partenariats	



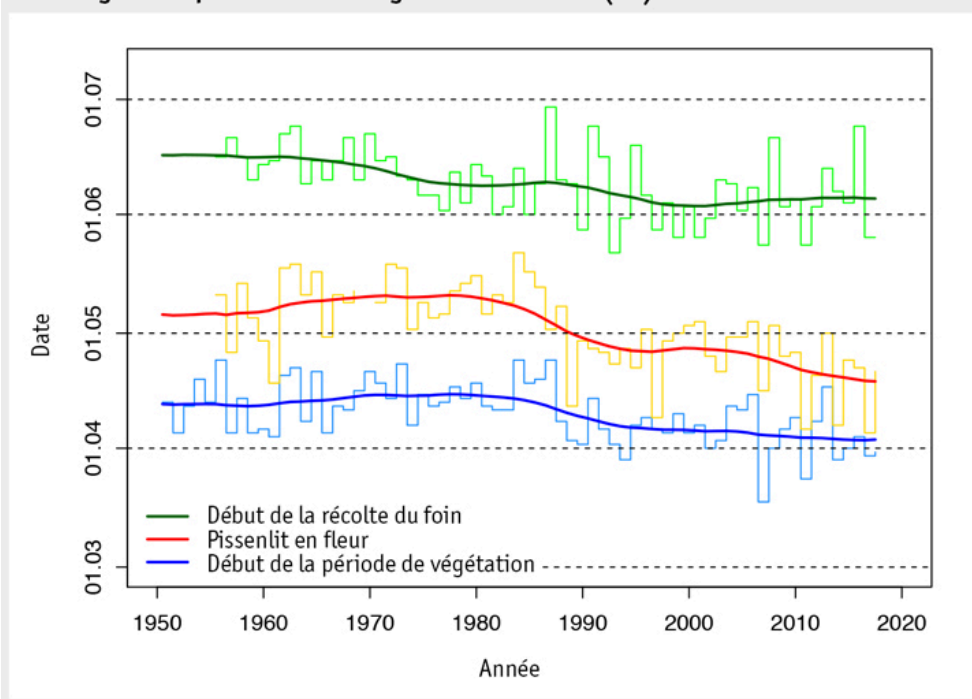
Impact du changement climatique sur l'agriculture

Le changement climatique entraîne généralement un déplacement des zones favorisées pour la production agricole et apporte à la fois des aspects positifs (par exemple, l'allongement de la période de végétation) et, à court terme, des effets négatifs (par exemple, la pression parasitaire due à des hivers plus doux). À plus long terme, l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes tels que la chaleur et la sécheresse entraînera probablement un risque accru de pertes de rendement. En s'adaptant au changement climatique par anticipation, l'agriculture peut saisir les opportunités et atténuer les impacts négatifs sur les rendements et l'environnement. Les services climatologiques peuvent les y aider.

Les conséquences se font déjà sentir

Le réchauffement de la planète s'est poursuivi l'an dernier, ce qui a eu des conséquences sur le climat régional. En Suisse, 2018 a été l'année la plus chaude depuis le début des mesures. La température moyenne était de 6,9°C, soit 1,5°C de plus que la valeur de référence 1981 – 2010. L'augmentation de la température depuis 1950 a entraîné un début de végétation toujours plus précoce, une floraison plus précoce des graminées et une récolte du foin plus précoce. Le début plus précoce de la période de végétation ouvre de nouvelles opportunités dans la production de fourrage pour la récolte de fourrage grossier (Luder et Moriz 2005). Des études numériques suggèrent que l'allongement de la période de végétation a entraîné une augmentation de l'assimilation et donc de la production primaire nette des écosystèmes des prairies tempérées (Piao et al. 2007).

Phénologie de la production fourragère à Escholzmatt (LU)



Source : MétéoSuisse

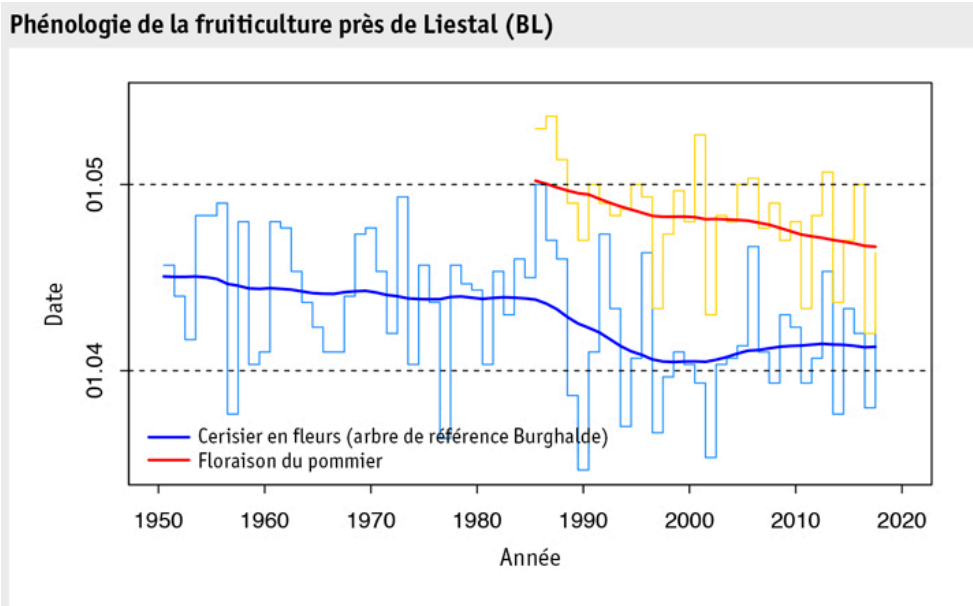
Le début de la période de végétation a été calculé statistiquement à partir de la série à long terme des températures de l'air.

Des tendances similaires peuvent également être observées dans la phénologie des arbres fruitiers. La série chronologique du cerisier de référence près de Liestal (<https://www.srf.ch/news/regional/basel-baselland/klimawandel-baselbieter-kirschen-bluehen-frueher>) montre

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



qu'aujourd'hui la floraison a lieu environ 14 jours plus tôt que la moyenne 1961 – 1990, ce qui correspond à la tendance générale vers une floraison plus précoce du cerisier et du pommier (5 ± 1 , ou 4 ± 1 jours par 10 ans) (Vitasse et al. 2017).



Source : Centre agricole d'Ebenrain

Les données de la floraison du cerisier de référence ont été gracieusement fournies par le Centre Agricole d'Ebenrain (Andreas Buser, communication personnelle).

Dans le cas des céréales, l'augmentation de la température au cours des dernières décennies a conduit à des taux de croissance plus élevés et à une récolte toujours plus précoce. Toutefois, il convient de noter que le réchauffement de la planète n'est pas la seule raison de cette tendance, car la sélection variétale a produit davantage de céréales précoces au cours de la même période. Comme en même temps la phase de remplissage du grain a également été prolongée par la sélection, des rendements plus élevés ont pu être atteints au fil du temps (Meier 2015).

Insectes nuisibles et variabilité du temps

L'augmentation de la température n'était pas seulement importante pour la flore, mais aussi pour la faune. Elle a favorisé le développement de nombreux organismes nuisibles. L'apparition toujours plus précoce de la première génération de carpocapse de la pomme (*Cydia pomonella*), au nord et au sud des Alpes, est bien documentée (Stöckli et al. 2012). Des températures plus chaudes ont également favorisé la propagation d'insectes ravageurs exotiques envahissants tels que la punaise des arbres marbrée (*Halyomorpha halys* ; <https://www.halyomorphahalys.com>) Cela a été observé pour la première fois en Suisse en 2004. Entre-temps, elle est devenue un problème pour l'agriculture suisse.

D'autre part, les années avec des températures estivales extrêmement élevées ont également été problématiques pour certains insectes. Chez la mouche de la carotte (*Psila rosae*), un ravageur important dans la culture de la carotte dans le nord et le centre de l'Europe, la sécheresse et la chaleur en juin et juillet ont provoqué une augmentation des taux de mortalité des larves et des pupes. En 2006, 2013, 2015, 2017 et 2018, par exemple, cela a conduit à un vol extrêmement faible de la troisième génération de mouches de la carotte (cf. communiqué de presse Agroscope).

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



Dans ce contexte, il convient de rappeler que ces dernières années, la tendance à la hausse des températures s'est accompagnée d'une forte variabilité des conditions météorologiques (Calanca 2016). Cette situation était associée à un risque intermédiaire élevé de pertes dues à des événements extrêmes. Il convient de mentionner le printemps pluvieux de 2016, qui a provoqué une mauvaise récolte de blé après l'apparition de maladies fongiques, les journées froides autour du 23 avril 2017, qui ont causé des dégâts importants causés par le gel aux fruits et aux vignes, et les étés exceptionnellement chauds et secs de 2015 et 2018, qui ont affecté la production fourragère et l'élevage dans plusieurs régions de la Suisse.

Les pertes causées par les journées de gel d'avril 2017 ont soulevé la question de la probabilité de tels événements dans un climat plus chaud. L'étude de Vitasse et al (2017) a montré que, malgré l'augmentation de la température, le risque de gel dans la culture fruitière n'a pas diminué au cours des 30 dernières années, mais a augmenté dans les régions au-dessus de 800 mètres d'altitude. En effet, la tendance à une floraison de plus en plus précoce était plus prononcée que n'avance la date des dernières gelées de printemps.

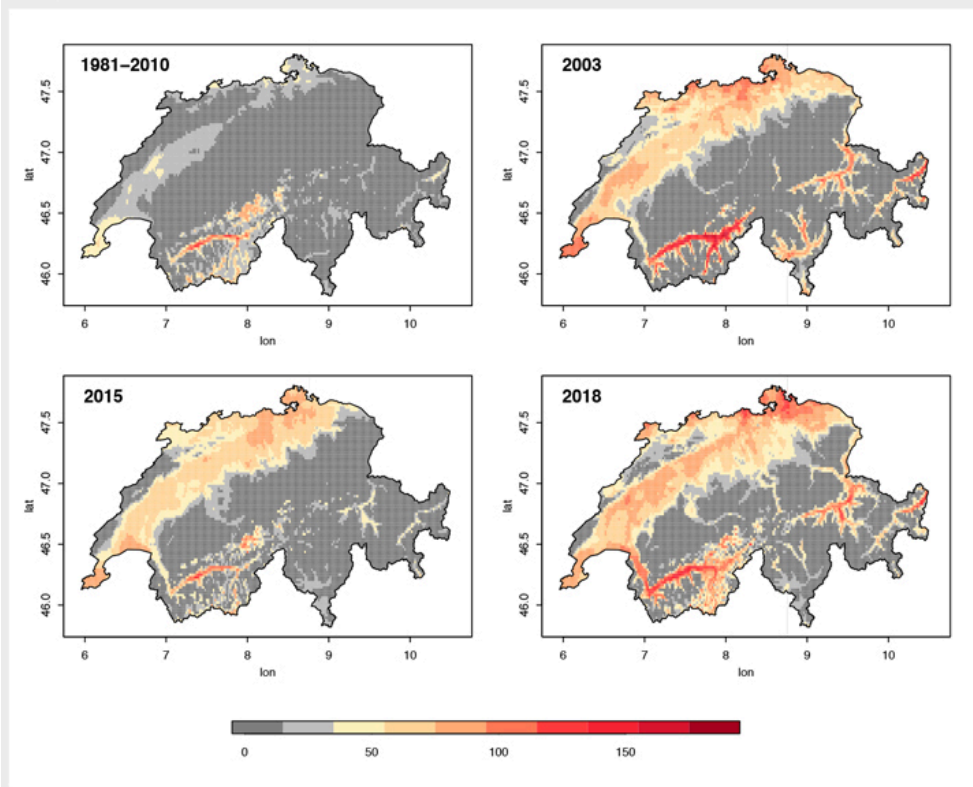
Les mesures de MétéoSuisse montrent également une tendance nettement positive pour les fortes précipitations (Umbricht et al. 2013). La poursuite de cette tendance positive au cours des prochaines décennies semble probable en raison des nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse, avec des conséquences sur le risque d'érosion, en particulier dans les zones déjà touchées par ce problème (Prasuhn et al. 2018).

Sécheresse estivale plus fréquente

Depuis l'été record de 2003, la Suisse a souffert à plusieurs reprises de la sécheresse. Bien qu'il n'y ait pas encore de tendance claire vers des périodes de sécheresse plus longues et/ou plus intenses, une accumulation récente d'années sèches a été observée dans certaines régions de Suisse. Dans le Jura, 2018 a été la quatrième année consécutive où l'agriculture a souffert du manque d'eau. La sécheresse extrême de 2018 s'est d'abord installée dans l'est du pays, mais avec le temps, elle s'est étendue à tout le Mittelland et à la Suisse occidentale. Au cours des mois d'avril-septembre, elle a atteint un niveau similaire à celui des années record précédentes 2003 et 2015, la sécheresse de 2015 ayant été nettement dépassée en intensité par celle de 2018. Les événements de l'été 2015 et 2018 et leurs conséquences pour les différents secteurs, dont l'agriculture, ont été documentés dans les rapports correspondants (<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/canicule-et-secheresse-ete-2015.pdf> et <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/canicule-et-secheresse.html>).



Comparaison de la sécheresse de 2018



Source : Agroscope

La durée de la sécheresse est indiquée (nombre de jours pendant les mois d'avril à septembre pendant lesquels la réserve d'eau du sol était inférieure à une valeur seuil critique). Les résultats sont des calculs de modèles basés sur les données météorologiques territoriales de MétéoSuisse.

NCCS – Réseau de la Confédération dédié aux services climatologiques

Depuis novembre 2018, une plate-forme est disponible sur <http://www.nccs.ch> qui fournit des informations et des données scientifiques sur le climat passé, actuel et futur et son impact sur l'environnement, l'économie et la société. La plate-forme sert au regroupement des services climatologiques, au dialogue entre tous les acteurs dans le domaine des services climatologiques, à la diffusion de publications et de matériels de communication pour la sensibilisation et l'information.

Le NCCS a été développé sous l'égide de MétéoSuisse par diverses institutions (dont l'OFAG) et des partenaires (dont Agroscope et FiBL), qui forment ensemble le Centre national des services climatologiques (NCCS). La création du NCCS remonte à la décision du Conseil fédéral du 9 avril 2014 sur « l'adaptation au changement climatique en Suisse ». Avec la création du NCCS, la Suisse a également suivi la recommandation du Cadre mondial pour les services climatologiques (GFCS) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) de créer des mécanismes nationaux de coordination.

www.nccs.ch fournit des informations organisées par région, par secteur et par thème. Les nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse (CH2018) figurent actuellement en bonne place. Les utilisateurs trouveront non seulement une brochure contenant des informations récapitulatives, mais aussi un atlas en ligne pour explorer les scénarios CH2018 sous différents angles.

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



Pour le secteur agricole, des informations récapitulatives sont également disponibles. En outre, les résultats de nouveaux travaux de recherche sur le thème des « organismes nuisibles » sont disponibles.

www.nccs.ch est en constante expansion. De nouveaux résultats seront publiés dans les mois à venir sur les principaux thèmes existants. Par exemple, à partir des nombreux projets de recherche sur les effets du changement climatique sur les ressources en eau. De nouveaux thèmes prioritaires suivront. Une vaste étude sur les conséquences du changement climatique basée sur les nouveaux scénarios pour la Suisse est en cours de planification. L'objectif est de fournir une base pertinente pour la prise de décision en ce qui concerne l'adaptation. Des forums réguliers servent d'interface pour le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de services climatiques. Ils servent à mettre en réseau les acteurs et à échanger des idées et des besoins de manière interactive.

Perspectives d'avenir

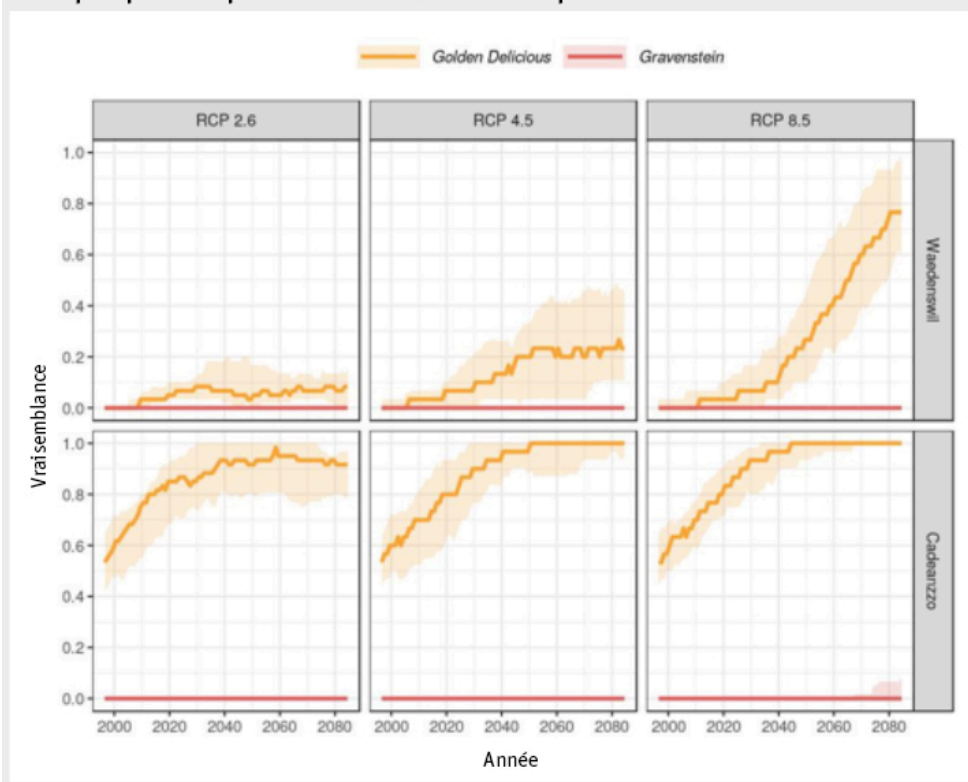
Selon les nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse, la température continuera à augmenter dans les décennies à venir (NCCS 2018). Selon le scénario des émissions, une augmentation annuelle moyenne de 2 à 3 °C est possible d'ici au milieu du siècle, le réchauffement étant plus prononcé en été qu'en hiver. Dans le même temps, on observe une tendance à la baisse des précipitations estivales, avec une augmentation simultanée des précipitations hivernales et, toute l'année, des épisodes de fortes précipitations.

L'augmentation future de la température accélérera encore le rythme de développement des plantes et des animaux. Dans la culture fruitière, les stades phénologiques critiques tels que la floraison et la maturation se produiront encore plus tôt, selon le scénario, jusqu'à 30 jours avant la fin du siècle. Selon la région et le scénario, cela s'accompagne d'une forte augmentation de la présence de générations supplémentaires de ravageurs. Des possibilités d'adaptation correspondantes de l'agriculture sont envisageables, par exemple par le biais d'un choix approprié de variétés. Selon les évaluations des modèles, les générations supplémentaires ne posent un problème que pour les variétés de fruits à maturité tardive, alors que le risque reste très faible pour les variétés à maturité précoce.

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



Évolution temporelle de la probabilité d'apparition d'une troisième génération larvaire de carpocapse de la pomme dans deux variétés de pommes communes



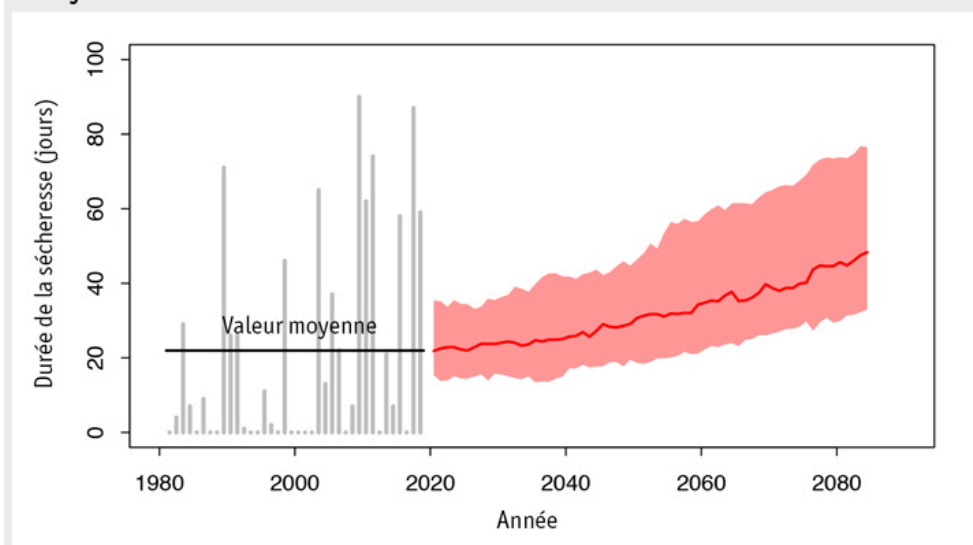
Source : Agroscope

Le réchauffement progressif continuera à favoriser la propagation d'organismes nuisibles à l'avenir. Dans certains cas, comme celui de la punaise des arbres marbrés, la pression des ravageurs augmentera considérablement. Dans de nombreux cas, le potentiel d'établissement d'autres espèces exotiques envahissantes augmentera également. Les recherches en cours d'Agroscope, du WSL et du FiBL dans le cadre du NCCS montrent un déplacement général des organismes nuisibles de la liste OEPP (Organisation européenne pour la protection des végétaux) des pays méditerranéens vers l'Europe centrale et du Nord, avec une augmentation des espèces qui pourraient s'établir en Suisse. La sécheresse pourrait également devenir de plus en plus un problème pour l'agriculture à l'avenir. Les nouveaux scénarios climatiques montrent une légère diminution des précipitations cumulées à la fin du printemps et en été et, dans une plus large mesure, une augmentation de la durée des périodes de sécheresse. Une utilisation généralisée de l'irrigation pourrait, dans une certaine mesure, être considérée comme une option d'adaptation. Toutefois, les conflits d'utilisation possibles avec d'autres secteurs nécessitent des recherches plus approfondies sur les possibilités réelles. Le danger de désadaptation, qui pourrait résulter d'objectifs contradictoires entre la production alimentaire et la fourniture d'autres services écosystémiques, doit également être pris en compte (Holzkämper 2019).

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



Scénarios pour l'évolution future de la durée moyenne de la sécheresse sur le site de Payerne



Source : Agroscope

La durée de la sécheresse est définie comme le nombre de jours d'avril à septembre pendant lesquels le stockage de l'eau du sol est inférieur à un seuil critique. Les données présentées sont des évaluations basées sur des modèles basés sur des données météorologiques observées (à gauche) et des scénarios CH2018 pour le scénario des émissions RCP8.5 (à droite). La bande rouge reflète la plage d'incertitude.

Deuxième phase du programme pilote d'adaptation au changement climatique

Afin d'aider les cantons, les régions et les communes à relever les nouveaux défis, l'OFEV et d'autres offices fédéraux, dont l'OFAG, ont lancé le programme pilote « Adaptation au changement climatique ». Le programme pilote vise à lancer des projets novateurs et exemplaires d'adaptation au changement climatique dans les cantons, les régions et les communes et à les mettre en œuvre avec le soutien financier de la Confédération. Les projets devraient contribuer à réduire les risques climatiques locaux, à tirer parti de toutes les possibilités et à accroître la capacité d'adaptation. L'objectif est d'accroître la sensibilité des acteurs concernés à l'adaptation et de promouvoir la coopération entre eux.

En 2013, la Confédération a lancé le premier appel de projets. Sur les 105 projets soumis, 31 ont été sélectionnés. Ils ont été assignés à cinq groupes thématiques et mis en œuvre entre 2014 et 2016. Parmi les projets, il y en avait aussi certains qui avaient des liens étroits avec l'agriculture. L'OFAG a soutenu l'élaboration d'un indice de sécheresse des prairies comme base d'assurance, d'un modèle de simulation des ressources en eau disponibles et des besoins d'irrigation d'une région, des possibilités d'adaptation dans les cultures arables et la production fourragère et l'établissement d'un système de surveillance des organismes nuisibles pour les végétaux. La première phase du programme s'est achevée par une conférence finale en octobre 2017. Les résultats de la phase 2013 – 2017 du programme sont résumés dans une publication finale et une vidéo (<https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/mesures/pak.html>). On y trouve également d'autres informations et produits sur les différents projets.

Le nouvel appel à projets pour la deuxième phase du programme 2018 – 2022 a reçu un accueil très positif. Au total, plus de 130 parties prenantes ont manifesté leur intérêt. 50 projets ont été acceptés et sont en cours de réalisation. Entre autres, les projets suivants seront soutenus :

- Eaux de ruissellement en été : les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres parties prenantes enregistrent les données de ruissellement de cours d'eau sélectionnés dans les cantons

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



de Bâle-Campagne et de Soleure à l'aide d'une application pour smartphone. Ces données servent de base à un bon bilan hydrique. Sur cette base, on déterminera si des réservoirs d'eau locaux ou régionaux supplémentaires pourraient fournir suffisamment d'eau pour l'irrigation à l'avenir.

- Une chance pour l'agriculture : le projet développe une stratégie globale pour une production adaptée au climat et au site dans la vallée du Bünztal, dans le canton d'Argovie. L'accent est mis sur la question de savoir quelles sont les possibilités et les limites du développement agricole dans des conditions climatiques plus sèches. C'est la première fois que l'instrument de planification agricole est systématiquement appliqué au secteur de l'eau. En outre, les bases de la première phase du programme pilote seront développées en un modèle de culture-eau.
- Stress thermique chez les vaches au pâturage : Le stress thermique peut sérieusement affecter la performance, la santé et le bien-être des animaux. Les bovins laitiers sont particulièrement sensibles. L'objectif de ce projet est de mettre au point une méthode permettant de détecter tôt et de façon fiable le stress thermique chez les bovins et d'évaluer des stratégies efficaces pour minimiser le stress thermique. De cette manière, les conséquences négatives pourraient être évitées et le bien-être des animaux amélioré.
- Viticulture à Neuchâtel : Le projet prévoit que des cartes climatiques détaillées soient établies pour la viticulture. Pour ce faire, les variabilités annuelles des paramètres climatiques et des indices bioclimatiques sont analysées. Des informations provenant d'expériences avec de nouveaux cépages sont également incluses. Enfin, les données sont liées aux projections climatiques. Sur cette base, des stratégies d'adaptation peuvent être évaluées et des recommandations pour la viticulture peuvent être dérivées.

Les projets seront achevés en 2021. L'année suivante, les résultats seront à nouveau résumés et diffusés dans le but de générer des bénéfices au-delà des régions du projet.

Approche coordonnée de l'adaptation

Des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique sont déjà nécessaires aujourd'hui et deviendront de plus en plus importantes à l'avenir. La stratégie du Conseil fédéral définit le cadre de l'action coordonnée des offices fédéraux (Conseil fédéral 2012). Le plan d'action correspondant résume les mesures d'adaptation des offices fédéraux pour la période 2014 – 2019 (Conseil fédéral 2014). 54 des 63 mesures concernent des activités dans les secteurs de la gestion de l'eau, de la gestion des risques naturels, de l'agriculture, de la sylviculture, de l'énergie, du tourisme, de la gestion de la biodiversité, de la santé et du développement territorial. La plupart de ces mesures visent à réexaminer les conditions de l'adaptation au changement climatique ou à améliorer les bases de connaissances par la surveillance et la recherche. Neuf mesures sont intersectorielles. Elles visent à améliorer les bases de connaissances et la capacité d'action par la coordination, l'information et la sensibilisation. L'accent est mis sur la mise à jour régulière des scénarios climatiques et hydrologiques, l'analyse nationale des chances et des risques liés au changement climatique, la coopération et la coordination de l'adaptation entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Un autre plan d'action pour 2020 – 2025 suivra. Dans un souci de continuité, de nombreuses mesures du premier plan d'action seront poursuivies. Pour l'agriculture, l'utilisation optimale de variétés et de races adaptées et l'utilisation prudente du sol et de l'eau restent centrales. En particulier, il s'agit de jeter les bases d'une gestion adaptée au site et d'instruments de gestion des risques.

Bibliographie Conseil fédéral, 2012 : Adaptation au changement climatique en Suisse. Objectifs, défis et domaines d'action. Premier volet de la stratégie du Conseil fédéral du 2 mars 2012. Conseil fédéral, 2014 : Adaptation au changement climatique en Suisse. Plan d'action 2014 – 2017, deuxième partie de la stratégie du Conseil fédéral du 9 avril 2014. Calanca P., 2016 : Frühlingswetter hatte schon immer seine Launen. Schweizer Bauer,

ENVIRONNEMENT > CLIMAT



Ausgabe 03.08. Holzkaemper A., 2019 : Klimawandel und Landwirtschaft – Neue Nutzungskonflikte um das Wasser ? In : Nachhaltigkeitstag Agroscope. 24.01., Agroscope. Luder W., Moriz C., 2005 : Raufutterernte : Klimaerwärmung besser nutzen. FAT-Berichte Nr. 634. Agroscope. Meier S., 2015 : Ernte wird immer hektischer. Schweizer Bauer, Ausgabe vom 21.01. <https://www.schweizerbauer.ch/pflanzen/ackerbau/ernte-wird-immer-hektischer-20417.html> INCCS (Hrsg.), 2018 : CH2018 – Klimaszenarien für die Schweiz. National Centre for Climate Services, Zürich. 24 S. Piao S., Friedlingstein P., Ciais P., Viovy N., Demarty J., 2007 : Growing season extension and its impact on terrestrial carbon cycle in the Northern Hemisphere over the past 2 decades. GLOBAL BIOGEOCHEMICAL CYCLES, VOL. 21, GB3018, doi:10.1029/2006GB002888. Prasuhn V., Jeangros B., Zimmermann M., 2018 : Bodenerosion und Bodenbedeckung. Agrarbericht 2018, Bundesamt für Landwirtschaft (<https://www.agrarbericht.ch/de/umwelt/boden/bodenerosion-und-bodenbedeckung>). Stoeckli S., Samietz J., Hirschi M., Spirig C., Rotach M., Calanca P., 2012 : Einfluss der Klimaänderung auf den Apfelwickler. Schweizerische Zeitschrift für Obst- und Weinbau 148 : 7 – 10. Umbricht A., Fukutome S., Liniger M. A., Frei C., Appenzeller C., 2013 : Seasonal variation of daily extreme precipitation in Switzerland, Scientific Report MeteoSwiss, 97, 122 S. Vitasse Y., Schneider L., Rixen C., Christen D., Rebetez M., 2017 : Increase in the risk of exposure of forest and fruit trees to spring frosts at higher elevations in Switzerland over the last four decades. Agricultural and Forest Meteorology, 248, 60 – 69.

Pierluigi Calanca, Agroscope, et Daniel Felder, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, daniel.felder@blw.admin.ch



Consommation énergétique de l'agriculture

L'agriculture produit de l'énergie à haute valeur ajoutée sous la forme de denrées alimentaires, tout en étant elle-même dépendante d'énergie directe ou indirecte. L'énergie directe fournie par les carburants, les combustibles et l'électricité permet le fonctionnement et l'utilisation de machines et de bâtiments agricoles, tandis que l'énergie indirecte, aussi appelée énergie grise, sert à la fabrication des moyens de production (p. ex. aliments pour animaux, engrais) et des infrastructures (p. ex. bâtiments, machines). Une part prépondérante de toute cette énergie est de source fossile. Dans le contexte de la transition énergétique, l'agriculture est, elle aussi, appelée à réduire au maximum ses besoins énergétiques et à les couvrir progressivement par des énergies renouvelables. Elle peut encore gagner en efficacité à condition de privilégier une production de biens végétaux et animaux adaptée à la situation aux conditions locales.

Légère baisse de la consommation énergétique directe

Selon les données actuelles du monitoring agroenvironnemental (chiffres pour 2017), la consommation énergétique directe de l'agriculture s'élève à environ 14 400 térajoules (TJ), soit, en moyenne, 278 gigajoules (GJ) par exploitation ou 13,7 GJ par hectare de surface agricole utile.

- 5200 TJ ou 36 % de l'énergie consommée proviennent de carburants. À cet égard, le rapport entre le diesel et l'essence est de 90:10. Tandis que la consommation de diesel a augmenté de 16 % par rapport à 1990, celle d'essence a pratiquement diminué de moitié. La consommation de carburant a un peu progressé dans l'ensemble. Mais les dernières années ont affiché une légère tendance à la baisse.
- Les combustibles fossiles représentent 4600 TJ ou 32 % de l'énergie consommée. La part de mazout et celle de gaz sont de 45 et 55 %. La consommation de mazout a reculé de 65 % par rapport à 1990, alors que celle de gaz a connu une hausse de 20 % pendant la même période. Au total, il en résulte une baisse de 28 %. Environ 30 % de la consommation de combustibles sont imputables à la production animale, plus précisément au chauffage des bâtiments où séjourne le bétail (en particulier dans l'élevage de porcs et de volailles) ; 70 % aux serres. Entre 1990 et 2017, il a été possible de réduire de presque un cinquième leur consommation d'énergies fossiles, alors que la surface occupée par ces installations a augmenté de près d'un quart.
- La part de l'électricité dans cette consommation est de 3500 TJ ou 24 %. On constate une augmentation particulière entre 1990 et 2006 de la consommation de courant pour le séchage du foin, la production d'eau chaude, l'aération et la climatisation des étables, les installations de traite et le refroidissement du lait, etc. Cette consommation est en baisse depuis lors, mais reste actuellement supérieure de 10 % à celle de 1990.
- 1100 TJ ou 8 % des besoins énergétiques directs sont couverts par des énergies renouvelables. Il s'agit en l'occurrence de la quantité d'énergie renouvelable qui est produite dans l'agriculture et utilisée directement par ce secteur, c'est-à-dire sans avoir été injectée dans un réseau. La quantité consommée représentait en 1990 environ 500 TJ. La part de ce type d'énergies est donc encore faible. Elle connaît toutefois une augmentation régulière, qui s'est intensifiée ces dernières années.

La consommation énergétique directe a baissé dans l'ensemble de 4 % entre 1990 et 2017.

La production de courant dans les fermes suisses

ENVIRONNEMENT > ÉNERGIE



Les besoins énergétiques englobent notamment la consommation d'électricité et d'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles. La production d'énergie renouvelable n'est pas le sujet de cet article. D'après les statistiques sur les énergies renouvelables et les enquêtes de marché sur l'énergie solaire, les exploitations agricoles suisses ont en 2017 produit 1475 TJ grâce à la technique photovoltaïque et 450 TJ grâce aux installations de biogaz (OFEN 2018 et OFEN 2013 – 2018), ce qui correspond au total à la moitié des besoins en électricité de l'agriculture. La production augmente nettement depuis 2011 environ. Il est probable que la majeure partie de cette production alimentera le réseau d'électricité.

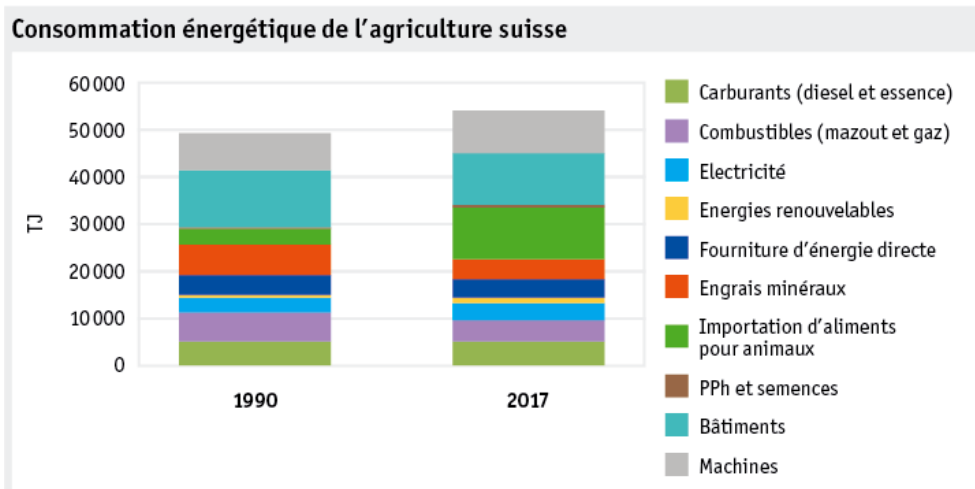
Hausse de l'énergie indirecte

Pour avoir une image complète des besoins énergétiques de l'agriculture, il faut aussi tenir compte de l'énergie indirecte. Les domaines suivants en font partie (chiffres provenant aussi du monitoring agro-environnemental de 2017) :

- La fourniture d'énergie directe consomme 4100 TJ, qui couvrent principalement les besoins énergétiques liés à l'extraction et au raffinage du pétrole ainsi qu'à la production de courant. Cette consommation a évolué comme les besoins énergétiques directs.
- Les engrais minéraux utilisés correspondent à une consommation de 4000 TJ. Ce chiffre a diminué de près de 40 % par rapport à 1990. Cette baisse, qui a commencé dans les années 90, affiche une tendance stable depuis lors.
- Les importations d'aliments pour animaux représentent 11 200 TJ. Cette quantité augmente à une allure vertigineuse depuis le passage au nouveau millénaire. Ce chiffre était de 3000 TJ en 1999. Il est aujourd'hui 3,8 fois plus grand.
- Les 400 TJ consommés pour les produits phytosanitaires et les semences de céréales importées sont négligeables d'un point de vue énergétique.
- Enfin, la construction de bâtiments agricoles, en particulier d'étables, correspond à une consommation de 11 000 TJ et la fabrication de machines agricoles à 9100 TJ. Alors que la quantité d'énergie investie dans les bâtiments a diminué de 10 % par rapport à 1990, celle utilisée pour les machines a progressé de 16 %. Le recul que l'on observe dans les bâtiments depuis les années 90 persiste encore. L'énergie liée aux machines affiche, après une progression initiale, une tendance à la baisse depuis les dix dernières années.

Tous ces besoins ont nécessité une énergie indirecte totale de 39 900 TJ, répartie en parts égales entre la fourniture de moyens de production et l'infrastructure. Ce chiffre correspond à environ 2,8 fois les besoins énergétiques directs, soit une augmentation de 15 % par rapport à 1990.

ENVIRONNEMENT > ÉNERGIE



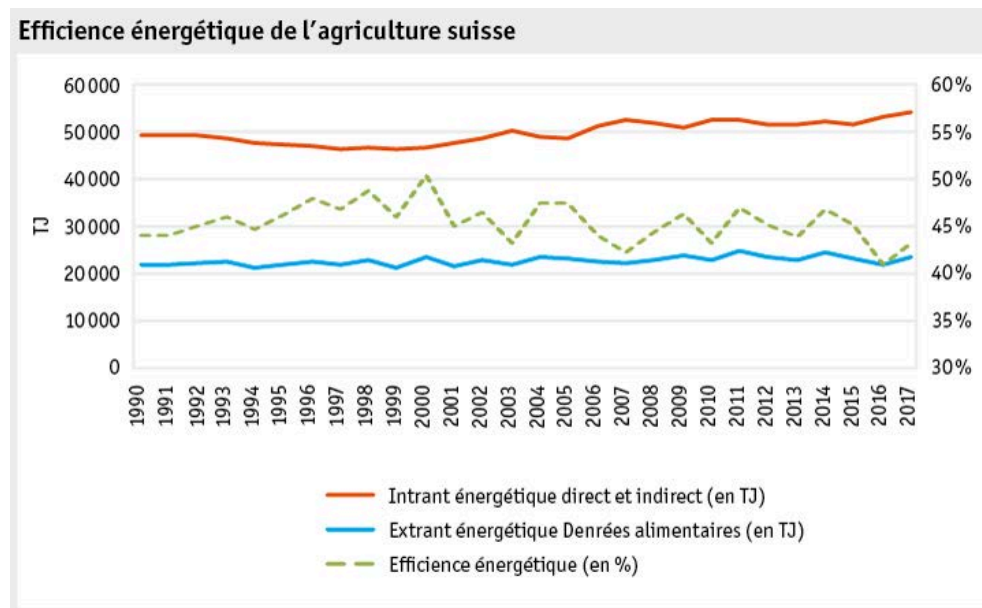
Source : Agroscope

Tendance à la baisse de l'efficacité énergétique

La consommation d'énergie totale de l'agriculture suisse, qu'il s'agisse d'énergie directe ou indirecte, se monte à 54 300 TJ, soit 1050 GJ par exploitation et 52 GJ par hectare de surface agricole utile. Ce sont de nouveaux records. Ce chiffre était en effet de 49 500 TJ en 1990. Il a ensuite baissé pour passer à 46 400 TJ en 1999. Il augmente depuis lors. La production d'énergie métabolisable par l'agriculture a également connu une hausse. L'énergie digestible des produits agricoles s'est élevée en 1990 à 21 800 TJ, contre 23 500 TJ aujourd'hui. Les variations annuelles des conditions météorologiques jouent un rôle décisif dans cette évolution. Le chiffre le plus bas (21 300 TJ) a été atteint en 1999, et le plus élevé en 2011 (24 700 TJ). L'efficacité énergétique, c'est-à-dire le rapport entre l'énergie produite (extrant) et l'énergie consommée (intrans), est actuellement de 43 %. Ou, inversement, la production de 1 joule d'énergie pour l'alimentation humaine nécessite en moyenne 2,3 joules.

L'extrant et l'intrans énergétiques ont augmenté respectivement de 10 et 8 % par rapport à 1990. Cette évolution signifie une baisse de 2 % de l'efficacité. Les chiffres les plus élevés de ces dix dernières années étaient de 47 % (en 2011 et 2014). La meilleure valeur a été obtenue en 2000. Cette année-là, l'efficacité avait atteint 50 %. L'efficacité énergétique la plus faible a été enregistrée en 2016 (41 %). Elle avait connu une hausse dans les années 90, époque à laquelle la courbe de l'intrans énergétique tendait à rejoindre celle de l'extrant. Mais l'écart ne cesse de se creuser depuis et l'efficacité énergétique fléchit. L'agriculture doit s'efforcer d'inverser cette tendance à la baisse. Il faudrait par ailleurs réduire nettement l'intrans énergétique (moins de 50 000 TJ) pour que l'efficacité dépasse les 50 %. Le rapport rédigé en réponse au postulat Bourgeois 13.3682 présente divers moyens d'y parvenir (Conseil fédéral 2017). Il se réfère également aux instruments relevant des politiques énergétique, climatique et agricole.

ENVIRONNEMENT > ÉNERGIE



Source : Agroscope

Conseil en énergie pour les exploitations agricoles

L'Argovie a fait figure de pionnier. Ce canton propose un conseil en énergie adapté aux exploitations agricoles depuis novembre 2015. Un expert accrédité procède à une analyse des bâtiments et des installations agricoles sous l'angle de la consommation de courant et de combustibles. Les possibilités de produire de l'énergie renouvelable sont également examinées. Les résultats et les mesures préconisées sont consignés dans un rapport succinct. Des services comparables ont été proposés un an plus tard dans le canton de Saint-Gall, avec toutefois un intérêt supplémentaire : l'octroi d'une aide financière aux exploitations pour l'application de mesures avec une durée d'amortissement allant jusqu'à quatre ans. Le montant de ce soutien est calculé en fonction de l'économie d'énergie escomptée.

D'autres cantons ont commencé à réfléchir à la création d'activités de conseil en énergie pour le secteur agricole. En 2017, le canton de Berne a donné le feu vert à un projet pilote de deux ans destiné à examiner le potentiel d'un conseil en énergie sur tout son territoire. L'INFORAMA et la HAFL ont étudié à la loupe la consommation directe d'énergie de 50 exploitations agricoles à l'aide d'un outil de saisie spécialement conçu à cet effet. L'échantillonnage illustre la diversité des exploitations, mais n'était pas représentatif. Il s'agissait d'exploitations de taille relativement grande. La consommation d'énergie relevée par exploitation (517 GJ) était par conséquent nettement supérieure à la moyenne suisse. La part de la consommation de courant (24 %) correspondait à peu près aux valeurs nationales. Par contre, la part de la consommation de carburants (43 %) était supérieure à la moyenne. Des analyses approfondies effectuées sur trois de ces exploitations ont révélé au total un potentiel d'économies de l'ordre de 13 à 18 % en matière d'énergie directe.

Le projet CEPAR (Conseil énergétique pour la Suisse romande) a été mis en œuvre par AgroCleanTech en collaboration étroite avec les spécialistes bernois. Un projet soutenu par la Confédération, qui durera de 2019 à 2021, a permis de développer une méthode uniforme pour la fourniture d'un conseil en énergie spécifique à l'agriculture dans les cantons romands, de mettre au point le matériel nécessaire pour la formation et les activités de conseil, pour doter les conseillers des qualifications nécessaires et pour faire connaître le conseil en énergie aux agriculteurs. Contrairement à ce qui a été fait dans les cantons d'Argovie et de Saint-Gall, les conseillers seront recrutés, non pas dans le secteur de l'énergie, mais dans celui de

ENVIRONNEMENT > ÉNERGIE



l'agriculture. En outre, le conseil portera aussi sur l'économie extérieure, c'est-à-dire sur la consommation de carburant des machines agricoles.

Il sera intéressant de suivre l'évolution de ces activités. Si l'on considère que l'énergie directe ne représente qu'un quart du besoin total en énergie de l'agriculture, la consommation énergétique indirecte devrait également être un thème repris dans le conseil. Les exploitations pourraient, par exemple, bénéficier d'un accompagnement qui leur permettrait d'optimiser leur production végétale ou animale, de sorte à utiliser un minimum d'intrants, comme les engrais minéraux et les aliments concentrés. Il convient également de réfléchir à la manière d'amener les exploitations à agir dans une perspective inter-entrepreneuriale et régionale. Cette démarche a permis d'ouvrir de nouvelles possibilités quant à la réalisation d'économies d'énergie et au passage à des sources d'énergies renouvelables, grâce notamment à une logistique commune, à des communautés de production et de consommation d'énergie et à une meilleure exploitation des potentiels de production naturels des sites. En fin de compte, il ne faudrait pas réduire l'efficacité énergétique agricole à l'emploi de quelques appareils et applications, mais au contraire la concevoir comme un rapport entre l'utilisation d'énergie et la production de denrées alimentaires et l'optimiser en tant que telle. L'amélioration de l'efficacité suppose en particulier un passage de la production animale à la production végétale, car la production d'une calorie animale nécessite beaucoup plus de calories végétales. Une responsabilité importante incombe à cet égard à tous les acteurs de la chaîne de création de valeur ajoutée.

Bibliographie

OFEN (éd.) 2018 : « Statistique suisse des énergies renouvelables », numéro 2017 (en allemand). OFEN (éd.) 2013 – 2018 : « Recensement du marché de l'énergie solaire 2012 – 2017 ». Statistique sectorielle de la statistique suisse des énergies renouvelables. Conseil fédéral 2017 : « Besoins énergétiques de l'agriculture suisse : situation actuelle et potentiel d'amélioration. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 13.3682 Bourgeois du 11 septembre 2013 », 26 p.

Daniel Felder, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants, daniel.felder@blw.admin.ch



L'air de la campagne

Quand les odeurs incommodent le voisinage...

Les odeurs qui émanent de l'agriculture sont un problème récurrent, non pas tant pour la population rurale que pour les habitants des zones résidentielles. Les communes et les cantons s'efforcent de jouer le rôle de médiateur, voire d'éviter que ce différend entre rurbains et agriculteurs ne dégénère en conflit. Pourtant, la situation a empiré, et ce pour deux raisons : d'une part, les émanations agricoles ont augmenté à cause de la taille de plus en plus grande des cheptels. Les bâtiments fermés où les animaux séjournaient autrefois ont été remplacés par des étables à stabulation libre, équipées d'une ventilation naturelle et d'une aire extérieure. Mais ces nouvelles installations causent davantage de nuisances olfactives. D'autre part, l'urbanisation de la zone agricole gagne du terrain un peu partout. Or, vivre à la campagne, c'est aussi en humer les effluves.

L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) prévoit un durcissement de la limitation des émissions en cas d'immissions olfactives excessives, avec au besoin des délais d'assainissement. Mais de tels assainissements sont souvent coûteux et difficiles à réaliser techniquement. Mieux vaut donc ici aussi prévenir que guérir. C'est pourquoi il est primordial de procéder à une planification en amont pour éviter des conflits dès le départ, lors de la rénovation ou de la construction d'une étable. Il faut aussi choisir soigneusement l'emplacement du bâtiment en tenant compte des connaissances les plus récentes sur la propagation des odeurs.

La recherche a accompli de grands progrès au cours de ces dernières années. On connaît en effet aujourd'hui nettement mieux qu'il y a vingt ans le mode de formation et de propagation des odeurs ainsi que les interactions entre les sources de ce type d'émanations. Agroscope a rassemblé les dernières connaissances à ce sujet dans une publication intitulée « Bases relatives aux odeurs et à leur propagation, nécessaires pour déterminer les distances à observer par les installations d'élevage ». Cet ouvrage est une excellente base qui permet d'améliorer la sécurité juridique des exploitations pratiquant l'élevage et d'éviter des plaintes pour nuisances olfactives.

Bibliographie

Steiner B, Keck M, Frei M (2018) Bases relatives aux odeurs et à leur propagation, nécessaires pour déterminer les distances à observer par les installations d'élevage. Agroscope Science n° 59.

Christine Zundel, OFAG, secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants,
christine.zundel@blw.admin.ch



Suies de diesel émises par l'agriculture

Les suies de diesel sont provoquées par une combustion non homogène dans le moteur et sont rejetées avec les gaz d'échappement. Contenues dans une fine poussière (taille des particules < 10 micromètres), ces particules de suie peuvent pénétrer dans les poumons lors de l'inspiration avant de s'introduire dans le système lymphatique et les vaisseaux sanguins. Les suies de diesel contiennent des agents cancérogènes et présentent donc un risque pour la santé.

Un recul sensible des émissions de suies s'est amorcé en 2002, année de l'entrée en vigueur des premiers niveaux d'émissions de l'UE. En 2000, les machines de chantier émettaient encore autant de particules que les machines agricoles. D'après les estimations modélisées, la masse de particules émise par les engins utilisés dans les chantiers devrait avoir diminué de 90 % d'ici à 2020 grâce à l'introduction du filtre à particule obligatoire dans l'ordonnance sur la protection de l'air (en vigueur depuis 2009). Mais cette baisse est plus lente dans l'agriculture. Les modélisations révèlent également que, produisant 149 tonnes de masse de particules, l'agriculture sera de loin la plus grande source d'émissions de suies de diesel du secteur non routier en 2020 (total : 233 t/an).

L'OFEV table, pour les années à venir, sur une nouvelle diminution de la quantité et du nombre de particules émises en général et dans l'agriculture. Cette prévision se fonde sur le fait que, dans l'UE, le niveau de gaz d'échappement UE-V aura valeur contraignante pour les moteurs de toutes les classes de puissance à partir de 2019/2020. Or, il faut disposer de filtres à particules pour pouvoir respecter ces valeurs limites, dont le niveau est fixé non seulement en termes de masse, mais aussi de nombre. Il en résulte que les machines importées du niveau V en Suisse sont équipées de filtres à particules en série. Ainsi, l'objectif environnemental global de 100 tonnes par an sera probablement atteint en 2030, alors que celui assigné à l'agriculture (max. 20 t/an) ne le sera, selon les estimations, que vers 2042. Un retard dû à un taux de renouvellement du parc de machines agricoles relativement faible (env. 2 % par an) par rapport à celui des engins des autres secteurs.

Bibliographie

OFEV (2015) Consommation de carburant et émissions polluantes du secteur non routier. Étude pour la période 1980 – 2050.

Christine Zundel, OFAG, secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants,
christine.zundel@blw.admin.ch



Introduction

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétences de la Confédération pour le secteur agricole. Il a pour mission d'appliquer les mesures découlant de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture. Toutes ces mesures sont inscrites à l'art. 104 sur l'agriculture de la Constitution fédérale de 1996. En vertu de cet article, la Confédération est tenue de veiller à ce que l'agriculture, par une production à la fois durable et adaptée aux exigences du marché, contribue substantiellement à la réalisation des objectifs suivants :

- la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- la préservation des ressources naturelles ;
- l'entretien du paysage cultivé ;
- l'occupation décentralisée du territoire ;
- le bien-être des animaux.

Les fonds de la Confédération affectés à l'agriculture sont répartis en trois enveloppes : « production et ventes », « paiements directs » et « amélioration des bases de production et mesures sociales ».

Production et ventes

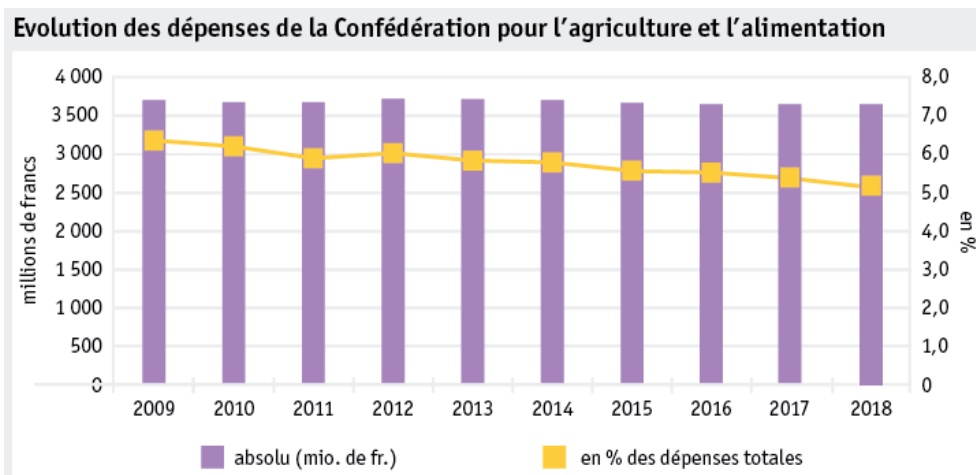
Les instruments de ce volet de la politique fournissent le cadre qui permet à l'agriculture suisse de créer une valeur ajoutée la plus élevée possible sur les marchés nationaux et étrangers grâce à une production durable et de haute qualité.

Paiements directs

Le marché ne rémunère pas certaines prestations de l'agriculture en faveur de la société, telles que l'entretien du paysage, la préservation des ressources naturelles (le sol, l'eau, l'air), la contribution à l'occupation décentralisée du territoire, la promotion de la biodiversité et du bien-être des animaux. En octroyant des paiements directs, la Confédération fait en sorte que l'agriculture fournisse malgré tout ces prestations d'intérêt public.

Amélioration des bases de production et mesures sociales

Les instruments utilisés dans les domaines des bases de production et des mesures sociales contribuent principalement à réduire les coûts et à renforcer la compétitivité. Ils soutiennent indirectement la production agricole et, par la même occasion, les prestations d'intérêt public de l'agriculture. Il s'agit plus concrètement de mesures qui concernent l'amélioration des structures, l'accompagnement social, la vulgarisation, la sélection végétale ou animale et les ressources génétiques.



Source : Compte d'Etat

En 2018, la Confédération a déboursé en tout 3,640 milliards de francs pour l'agriculture et l'alimentation, ce qui a représenté 5,2 % de ses dépenses totales. Ce poste de dépenses arrive en septième position après ceux de la sécurité sociale (22,328 milliards de francs), du trafic (10,393 milliards), des finances et impôts (9,887 milliards), de la recherche et de la formation (7,714 milliards), de l'ordre et la sécurité publique (5,570 milliards), des relations avec l'étranger – coopération internationale (3,771 milliards).

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

Poste de dépenses	2015	2016	2017	2018
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Production et ventes	431	434	438	428
Paiements directs	2 795	2 802	2 806	2 805
Amélioration des bases de production et mesures sociales	160	148	137	132
Autres dépenses	282	275	271	274
Total agriculture et alimentation	3 667	3 659	3 652	3 640

Sources : Compte d'État, OFAG

Simplification administrative

Les dispositions de la législation agricole doivent être ciblées, appropriées et administrativement simples pour les services de la Confédération, pour les cantons et pour les exploitations agricoles. L'OFAG a réalisé, avec d'autres offices fédéraux, cantons, organes de contrôle et organismes, un projet visant à définir les mesures à prendre pour simplifier les tâches administratives. Le 17 mai 2016, il a présenté un dispositif d'allègement dans le Rapport relatif au projet « Simplifications administratives dans l'agriculture ». Le Conseil fédéral a décidé des simplifications à chaque train d'ordonnances agricoles depuis 2015. Une soixantaine de mesures d'allègement ont ainsi été appliquées jusqu'ici.



Mesures de simplification administrative appliquées en 2018

La mise en place en 2020 d'un nouveau système fondé sur les risques pour les contrôles relevant de la législation agricole permettra de franchir un nouveau cap important. Ce système a pour objectif d'alléger les tâches administratives des exploitations agricoles qui respectent les réglementations ou ne posent pas de problèmes. Les principales mesures prévues sont l'allongement de l'intervalle maximal entre deux contrôles de base, qui passera de quatre à huit ans, ainsi que la diminution de la durée de ces opérations. Seuls les points importants à contrôler, soit les points de contrôle ciblés, seront examinés lors des contrôles de base. Il est par ailleurs prévu de déterminer les domaines présentant des risques plus élevés, qui feront l'objet de contrôles renforcés les années suivantes. Ces changements devraient réduire de 15 à 20 % le nombre de contrôles tout en augmentant l'efficacité.

Thomas Meier, OFAG, Secteur Politique agricole, thomas.meier@blw.admin.ch Anton Stöckli, OFAG, Secteur Recherche et vulgarisation Simon Hasler, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.

Domaine	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Groupe de tâches: agriculture et alimentation	3 711 112	3 705 974	3 692 510	3 667 267	3 659 325	3 651 974	3 639 702
Dans le cadre de l'enveloppe financière	3 441 200	3 438 065	3 429 696	3 385 284	3 384 246	3 380 693	3 365 820
Amélioration des bases de production & Mesures d'accompagnement social	191 902	189 244	184 090	159 564	148 009	136 752	132 445
Améliorations structurelles	87 000	87 808	89 157	94 659	83 808	79 668	82 200
Crédits d'investissements	54 000	51 000	45 132	15 283	13 034	6 829	939
Aide aux exploitations paysannes	944	689	837	203	1 090	257	-1
Sélection végétale et élevage	37 958	37 747	36 973	37 549	38 479	38 379	38 495
Vulgarisation agricole	12 000	12 000	11 991	11 870	11 598	11 620	10 813
Production et ventes	440 104	450 089	430 739	430 535	434 462	437 553	427 990
Promotion de la qualité et des ventes	55 900	56 366	59 736	60 797	62 246	64 817	64 983
Economie laitière ¹	300 738	301 329	295 530	295 436	295 492	296 273	292 990
Economie animale ¹	11 490	11 846	11 876	11 967	12 166	12 288	5 283
Production végétale	71 976	80 549	63 597	62 335	64 558	64 175	64 733
Paiements directs	2 809 194	2 798 732	2 814 866	2 795 185	2 801 776	2 806 387	2 805 385
Paiements directs Agriculture			2 814 866	2 795 185	2 801 776	2 806 387	2 805 385
Paiements directs généraux	2 177 894	2 150 471					
Paiements directs écologiques	631 300	648 261					
En dehors de l'enveloppe financière	269 912	267 909	262 815	281 982	275 078	271 281	273 882
Administration	54 577	54 237	55 777	54 664	55 884	51 863	53 271
Protection des végétaux	1 907	2 113	2 055	1 310	514	2 120	1 246
Exécution et contrôle (Agroscope)	56 017	55 346	54 807	55 366	53 530	51 838	62 492
Haras (Agroscope)	8 844	8 739	8 654	8 742	8 452	8 185	8 257
Produits agricoles transformés (AFD)	64 167	70 000	70 000	95 600	94 599	94 600	94 600
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)	84 400	77 475	71 521	66 300	62 100	63 800	54 700
Autres						- 1 125	-684
Dépenses en dehors de l'agriculture	145 102	145 488	146 836	150 022	147 672	144 082	145 366
Recherche et développement Agriculture	80 504	81 967	81 881	85 440	84 201	81 680	82 167
Santé animale	57 178	55 971	57 596	57 140	56 541	55 161	55 527
FAO	7 420	7 550	7 359	7 442	6 929	7 241	7 671

Remarque: L'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes.

¹ A partir de 2018, les dépenses liées à l'administration du soutien des prix du lait et à l'indemnisation des organisations privées pour les bovins d'abattage et la viande seront incluses dans le budget global de l'OFAG (administration) et ne seront plus incluses dans l'enveloppe financière pour la production et les ventes.

Sources: Compte d'Etat, OFAG

Simplification administrative en 2018

Simplification	Mise en oeuvre
Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA; 910.15). Révision totale. Introduction d'un nouveau système de contrôle basé sur les risques qui se fonde comme auparavant sur deux piliers : «contrôles de base» et «contrôles basés sur les risques ». Les contrôles basés sur les risques ont nettement plus d'importance que les contrôles de base.	01.01.20
Art. 40, 47 et 49 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910.13) : remplacement des contributions pour l'estivage de courte durée du bétail laitier par une contribution supplémentaire pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières	01.01.19
Annexe 4, let. A, ch. 6.2.5, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910.13) : simplifications administratives concernant les charges d'exploitation pour les haies, les bosquets champêtres et les berges	01.01.19
Annexe 4, let. A, ch. 12.1.6, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13) : simplifications administratives concernant les charges d'exploitation pour les arbres fruitiers haute-tige QI	01.01.19
Annexe 4, let. A, ch. 12.2.8, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13) : simplifications administratives concernant les charges d'exploitation pour les arbres fruitiers haute-tige QII	01.01.19
Annexe 4, let. A, ch. 4.3, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13) : le rapport intermédiaire pourra désormais être rédigé sous forme de check-list	01.01.19
Annexe 8, ch. 3.8.1, let. a, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD; 910,13) : simplification de la coordination des contrôles et prévention des réductions à double sur la même surface dans le cadre des deux programmes Contributions d'estivage et Contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage	01.01.19

Source : OFAG



Économie laitière

Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2018

Le tableau ci-dessous montre pour quels produits des mesures et des instruments sont disponibles.

Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2018

Produit / Mesure	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre	Lait de consommation, crème, produits laitiers frais
Protection douanière	■	– ¹	■	■	■	■
Suppléments	–	■	–	–	–	–
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	■	■	■	■	■	■
Contrats d'achat de lait	■	–	–	–	–	–

¹ La protection douanière subsiste cependant à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.

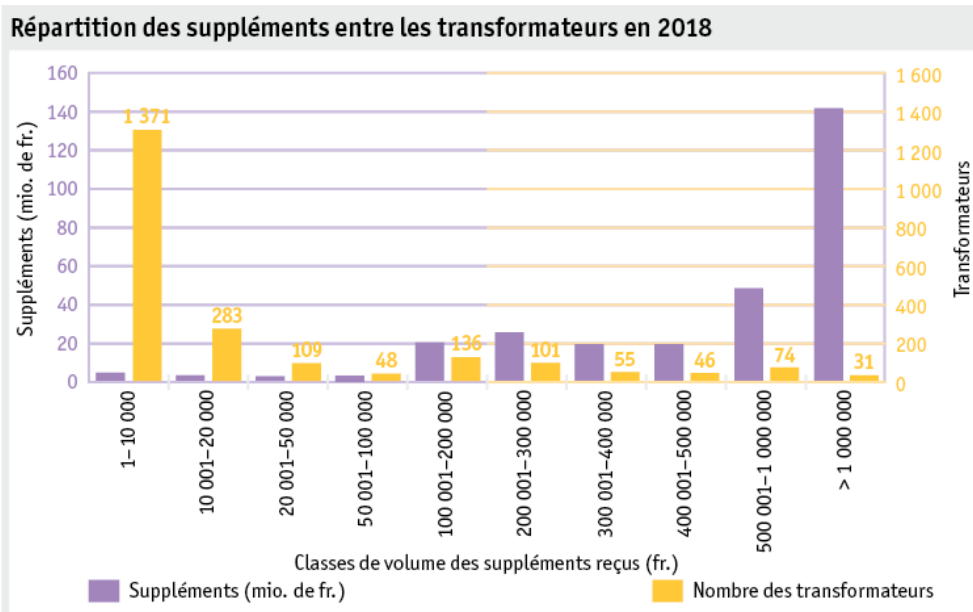
Source : OFAG

Moyens financiers et suppléments 2018

En 2018, les suppléments laitiers alloués par la Confédération sont restés inchangés : 15 ct./kg pour le lait transformé en fromage et 3 ct./kg pour la prime de non-ensilage. Le montant versé pour ces deux suppléments laitiers s'est élevé, comme l'année précédente, à 293 millions de francs. La gestion des données laitières et les moyens informatiques nécessaires à cet effet ont généré pour la Confédération des coûts de 2,7 millions de francs.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a conclu une convention de prestations avec la société TSM Fiduciaire Sàrl (TSM), qui expirera fin 2021. TSM a pour mission de relever et de vérifier les données relatives à la production et la mise en valeur du lait. Les entreprises de transformation du lait doivent transmettre ces données à TSM chaque mois. TSM est chargée de s'assurer que les entreprises et exploitations ont bien respecté l'obligation de déclarer et prend des sanctions si ce n'est pas le cas. TSM prépare en outre le versement des suppléments laitiers sur la base des données reçues concernant la mise en valeur du lait. Deux fois par semaine, elle transmet ainsi à l'OFAG les informations nécessaires pour le versement aux transformateurs des suppléments destinés aux producteurs.

En vertu de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL ; RS 916.350.2), les transformateurs sont tenus de reverser ces suppléments dans le délai d'un mois aux producteurs qui leur ont livré le lait pour la transformation en fromage. Ces suppléments doivent figurer séparément sur les décomptes d'achat de lait remis aux producteurs. De plus, les transformateurs doivent tenir leur comptabilité de telle sorte que les montants reçus et versés au titre des suppléments laitiers apparaissent clairement. Le graphique ci-dessous montre, pour l'année civile 2018, le nombre de transformateurs qui ont bénéficié de suppléments laitiers ainsi que les suppléments versés par classe de volume des suppléments reçus.



Source : OFAG

En 2018, 2254 transformateurs de lait ont reçu au total 293 millions de francs de suppléments laitiers, ce qui correspond en moyenne à environ 130 000 francs par transformateur. Il apparaît qu'un petit nombre de grandes entreprises transformatrices recueillent la plus grande part des suppléments. En effet, environ 20 % d'entre elles ont reçu presque 95 % des suppléments, tandis que 60 % (1371 entreprises) n'ont pas touché plus de 10 000 francs par an. Il s'agissait pour ces dernières principalement d'exploitations d'estivage produisant leur propre fromage. Les suppléments versés par kilo de lait transformé en fromage aux bénéficiaires de cette catégorie se montaient au total à 4,8 millions de francs.

Le secteur Révisions et inspections de l'OFAG procède, sur la base d'une analyse des risques, à des contrôles auprès des transformateurs qui fournissent des données laitières et font valoir des suppléments laitiers. C'est ainsi que 192 entreprises ont été inspectées pendant l'année sous revue et que 63 d'entre elles ont fait l'objet d'une contestation. La plupart de ces contestations ont donné lieu à un simple avertissement, lorsqu'il s'agit par exemple de petites erreurs de saisie ou de fautes relevées pour la première fois. Les suppléments reçus indûment sur la base de déclarations inexactes doivent néanmoins être remboursés.

Interprofession du lait

Se fondant sur l'art. 37 de la loi sur l'agriculture, le Conseil fédéral a, le 15 novembre 2017, déclaré de force obligatoire générale pour les acheteurs et les vendeurs de lait cru les dispositions du contrat-type de l'IP Lait pour les achats au premier et au deuxième échelons ainsi que la segmentation pendant quatre ans <FF 20177283>. Il faut donc conclure des contrats écrits d'une durée d'au moins un an pour toutes les opérations d'achat et de vente de lait cru pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021. Les contrats doivent indiquer la répartition du lait dans les différents segments (A, B ou C) en fonction de leur utilisation. De même, les décomptes de paie du lait doivent indiquer les quantités et les prix par segment.

Segmentation du marché laitier par catégories de valorisation

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d'une protection douanière ou d'aides (supplément pour le lait transformé en fromage, compensation du prix de la matière première).
Lait B	Produits laitiers à valeur ajoutée restreinte, ne bénéficiant pas de protection douanière ni d'aides, destinés au marché intérieur et à l'exportation.
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial.

Les acheteurs de lait sont tenus de communiquer à leurs vendeurs les quantités et les prix valables le mois suivant d'ici au 20 du mois en cours. Cette nouvelle prescription fournit aux vendeurs de lait, et aussi notamment aux producteurs de lait, une base décisionnelle plus contraignante pour un éventuel ajustement des volumes de lait ou un changement du canal de distribution. En vertu des dispositions de la loi sur l'agriculture, le Conseil fédéral ne peut pas déclarer de force obligatoire générale les dispositions relatives à la fixation des prix et des quantités, laquelle doit rester de la compétence des partenaires contractuels.

Les acteurs de la commercialisation et de la transformation du lait restent tenus de déclarer mensuellement à la société TSM les volumes de lait achetés et vendus dans chaque segment, mais aussi les produits laitiers fabriqués et exportés des segments B et C. En 2018, 84,9 % du lait acheté aux producteurs ont été écoulés dans le segment A, 14,6 % dans le segment B et 0,5 % dans le segment C. Ces pourcentages n'ont pratiquement pas changé par rapport à l'année précédente.

Au terme de chaque année, TSM contrôle si les volumes achetés dans les segments B et C correspondent bien à ceux vendus dans ces mêmes segments, en se référant aux quantités de produits laitiers fabriqués et exportés. Les contrevenants encourrent des sanctions prises par IP Lait pour tout écart supérieur à 5 % par an et par segment. Pendant l'année sous revue, la TSM a effectué des contrôles auprès de 18 transformateurs, afin de vérifier si le lait acheté en 2017 dans les segments B et C a bien été utilisé pour la fabrication des produits autorisés. Des manquements ont été constatés dans trois cas, qui ont été transmis pour examen au secrétariat de l'IP Lait.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch Monika Meister, OFAG, secteur Produits animaux et élevage

Dépenses économie laitière

Dénomination	Comptes 2017 fr.	Comptes 2018 fr.	Budget 2019 fr.
Soutien du marché (année civile)			
Supplément pour le lait transformé en fromage	262 619 446	263 186 099	
Supplément de non-ensilage	30 376 947	29 804 020	
	292 996 393	292 990 119	
Supplément économie laitière			372 000 000
Administration de la production et de la mise en valeur du lait	2 495 081	2 723 689	2 495 200
Total	295 491 474	295 713 808	374 495 200

Sources : Compte d'Etat, OFAG

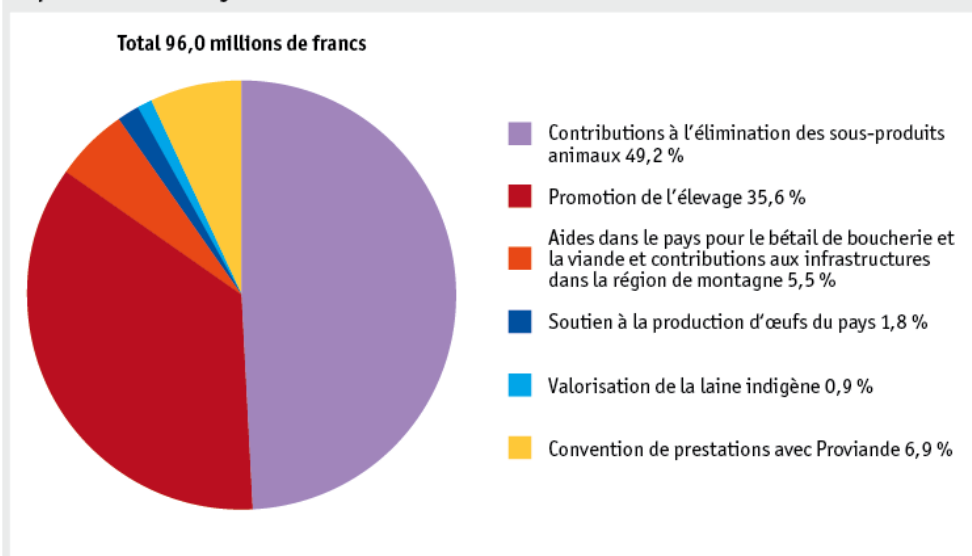


Élevage

Moyens financiers 2018

Un montant total de 96 millions de francs a été dégagé en 2018 pour financer des mesures de politique agricole dans le domaine de l'économie animale (y compris pour promouvoir des mesures zootechniques et contribuer aux frais d'élimination des sous-produits animaux).

Répartition des moyens financiers en 2018



Source : Compte d'Etat

Marché du bétail de boucherie et de la viande

Dans le cadre d'une convention de prestations passée avec l'OFAG, la coopérative Proviande accomplit plusieurs missions en rapport avec l'application de la réglementation du marché des animaux de boucherie et de la viande.

Évaluation neutre de la qualité

En application de l'ordonnance sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande, Proviande évalue la qualité des carcasses dans les grands abattoirs, c'est-à-dire dans les entreprises abattant plus de ceux où l'on abat au moins 120 porcs ou 23 unités de gros bétail par semaine (22 entreprises à la fin de l'année sous revue, soit 3 de moins qu'en 2017). Les carcasses de bovins, d'ovins, de caprins et d'équidés sont classifiées en fonction de leur charnure et du degré d'engraissement, évalués visuellement selon le système « CH-TAX ». Pour les porcs, la charnure, à savoir le pourcentage de viande maigre, est déterminée à l'aide d'appareils. Les résultats sont enregistrés de manière centralisée sur un serveur d'Identitas SA. La qualité des animaux abattus doit aussi être évaluée dans tous les autres abattoirs, à quelques exceptions près, par des employés de ces entreprises. Le programme d'évaluation a pour but d'améliorer la transparence du marché et la qualité des carcasses, et répond à des nécessités statistiques en permettant un décompte exact des animaux abattus.

Tant les vendeurs que les acheteurs peuvent contester le résultat de l'évaluation, dans les six heures qui suivent l'abattage s'agissant des porcs, et dans les vingt-quatre heures pour les autres espèces. L'année sous revue, 715 886 carcasses d'équidés et d'animaux appartenant aux

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES

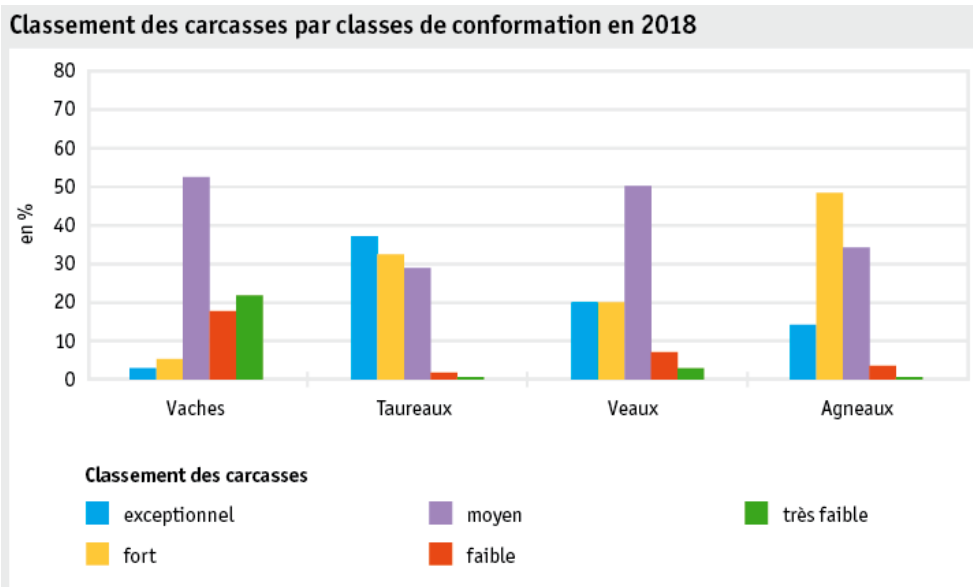


espèces bovine, ovine et caprine ont été évaluées selon le système « CH-TAX ». Le résultat a été contesté dans 20 443 cas (soit 2,86 % des animaux abattus, contre 2,79 % l’an dernier), des contestations soulevées à raison de 88 % par les vendeurs et à raison de 12 % par les acheteurs. Les évaluations des carcasses de porcs n’ont fait l’objet que d’une seule objection de la part d’un vendeur.

L’année sous revue, la seconde évaluation de la conformation (la « charnure ») des carcasses a abouti à un résultat identique à la première pour 34,0 % des carcasses. Elle a fait gagner une demi-classe dans 37,4 % des cas et perdre une demi-classe dans 20,2 % des cas. Elle a permis de gagner une classe entière dans 4,5 % des cas et d’en perdre une dans 3,8 % des cas. Le gain ou la perte n’ont dépassé une classe que pour 0,1 % des carcasses.

En ce qui concerne l’état d’engraissement, les réévaluations faites en 2018 ont abouti aux résultats suivants : aucun changement (59,9 % des cas), gain d’une demi-classe (22,2 %), perte d’une demi-classe (17,7 %). Elles ont donné lieu à un reclassement de plus d’un degré dans 0,2 % des cas.

L’amélioration de la conformation (la « charnure ») observée ces dernières années est le fruit du savoir-faire des éleveurs. Cette conformation a été jugée bonne (« bien en viande ») à très bonne (« très bien en viande ») pour près de 70 % des taureaux, 40 % des veaux et 63 % des agneaux en 2018. En 2005, seuls 43 % des taureaux, 17 % des veaux et 43 % des agneaux atteignaient ces deux degrés de qualité. La charnure des vaches a en revanche stagné pendant cette même période. Ces dernières années entre 39 % et 47 % des vaches abattues étaient jugées « à charnure faible » ou « très décharnées ». Cette évolution s’explique par la part importante de vaches laitières et par l’élevage de races laitières spéciales.



Surveillance des marchés publics et désengorgement des marchés

Avant le début de chaque année civile, Proviande établit, en accord avec les cantons et les organisations paysannes, le programme annuel des marchés publics de bétail de boucherie et de moutons. Ce programme indique les lieux et les jours de marché ainsi que les catégories d’animaux pouvant être présentées.

Malgré le recul des cheptels et le nombre de marchés de gros bétail (668, à savoir 3 marchés de moins par rapport à 2017) et le nombre d’animaux vendus aux enchères (62 341 ; -0,4

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



%) a seulement légèrement augmenté baissé par rapport à l'année précédente. Le nombre de moutons vendus aux enchères a même fortement augmenté par rapport à 2017, à hauteur de 2654 animaux (+3,9 %). Par contre, l'année sous revue a compté 20 marchés d'ovins de moins que l'année précédente, à savoir 299 marchés au total.

Les animaux invendus en période d'excédents saisonniers ou temporaires sont attribués aux détenteurs de parts de contingents tarifaires. Dans le cadre de cette mesure visant à désengorger le marché, Proviande a attribué 3097 ovins et 236 bovins à des commerçants détenteurs de parts de contingent. Ces attributions se font au prix du marché hebdomadaire déterminé par Proviande.

Les marchés publics surveillés en 2018

Entité	Unité	Gros bétail	Ovins
Marchés publics surveillés	Nombre	668	299
Animaux vendus aux enchères	Nombre	62 611	70 644
Nombre moyen d'animaux par marché	Nombre	93	236
Part d'animaux présentés sur l'ensemble des abattages	%	15	29
Animaux attribués (désengorgement du marché)	Nombre	236	3 097

Source : Proviande

Pour remédier au problème des excédents enregistrés au printemps comme en été 2018 et dus aux fluctuations saisonnières de la production du veau, 53 entreprises transformatrices ont stocké 537 tonnes de viande de veau, qu'elles ont écoulées en automne L'OFAG a versé 2,6 millions de francs (environ 5 francs par kilo) pour subvenir aux frais de stockage et compenser la dépréciation due à la congélation.

Pesage des animaux abattus

Depuis juillet 2018, l'OFAG charge Proviande, dans le cadre d'un mandat de prestations, d'effectuer les contrôles pratiques du mode de pesage des animaux abattus dans les abattoirs de Suisse et du Lichtenstein, conformément à l'ordonnance du DEFR du 7 avril 2017 sur le pesage des animaux abattus (OPAAb ; RS 916.341.1). D'une manière générale, les résultats ont été satisfaisants jusqu'ici. Les premières expériences montrent que la grande majorité des abattoirs acceptent d'une part l'activité de contrôle et respectent d'autre part les prescriptions de l'OPAAb dans le cadre des abattages. La surveillance unifiée au niveau suisse est notamment saluée. Sur 138 contrôles de base réalisés en 2018, 7 ont été classés comme « non réalisés » et sur les 4 contrôles de suivi, tous n'ont pas été effectués. L'OFAG a prononcé des mesures administratives sur la base de l'art. 169 LAGR dans 5 cas concernant 4 abattoirs.

Marchés des œufs

Le marché des œufs accuse une baisse marquée de la demande après Pâques. Pour atténuer les effets de ces variations saisonnières, l'OFAG a débloqué en 2018, dans les limites des crédits autorisés et après avoir consulté les milieux concernés, un montant de 1,9 million de francs pour des mesures de mise en valeur. Les fabricants de produits à base d'œufs ont cassé pendant

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



l'année sous revue 14,9 millions d'œufs de consommation suisses, dont les blancs et les jaunes d'œuf ont été utilisés par l'industrie alimentaire du pays. Cette mesure a permis de désengorger le marché des œufs de consommation. De leur côté, les commerçants ont réduit le prix de 8,5 millions d'œufs de consommation au profit des consommateurs. La Confédération a accordé une contribution de 9 centimes par œuf cassé et une autre de 5 centimes par œuf vendu à prix réduit. La branche elle-même contribue désengorger le marché à hauteur du même montant. En tout, 14 entreprises ont participé aux campagnes d'œufs cassés et sept à la campagne de ventes à prix réduits.

Valorisation de la laine indigène

En 2018, les contributions prévues par l'ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays et versées par l'OFAG ont bénéficié en premier lieu à des projets de valorisation innovants et en second lieu à des organisations qui se chargent de valoriser la laine indigène, à condition que le tri, le lavage et la transformation soient réalisés en Suisse ; le lavage peut exceptionnellement avoir lieu à l'étranger. En 2018, l'OFAG a ainsi soutenu cinq projets innovants, qui ont reçu au total 0,37 million de francs.

Au cours de l'année sous revue, six organisations d'entraide ont recueilli 269 tonnes de laine indigène pour la trier et la laver en vue de la transformer en produits finis dans le pays. La contribution étant de 2 francs par kilo de laine lavée, la Confédération a versé au total 0,58 million de francs à ces organisations.

Promotion de l'élevage

En vertu de l'art. 144 LAgr, les contributions fédérales destinées à la promotion de l'élevage ne peuvent être versées qu'à des organisations d'élevage agréées, dont la liste est publiée sur le site internet de l'OFAG (organisations d'élevage). Les dispositions d'exécution de la loi, qui figurent dans l'ordonnance sur l'élevage (OE ; RS 916.310), fixent les conditions que doit remplir un syndicat d'élevage de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins, d'équidés, de lapins, de volaille, d'abeilles mellifères ou de camélidés du Nouveau-monde pour être agréé par l'OFAG. La durée de l'agrément est de dix ans au maximum.

Suite à la révision de l'OE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, les contributions par animal inscrit au herd-book ne sont allouées qu'à certaines conditions, à savoir :

- a) que les parents et les grands-parents soient enregistrés ou mentionnés dans un herd-book de la même race, et
- b) que l'animal présente un pourcentage de sang de 87,5 % ou plus de la race.

En outre, les mesures zootechniques ne donnent droit à une contribution que pour les animaux dont le propriétaire, domicilié en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, était durant l'année de contribution membre actif d'un syndicat d'élevage agréé. Les mesures zootechniques ne donnent droit qu'à une seule contribution par animal et par an.

En 2018, quelque 32,52 millions de francs ont été versés à 22 organisations d'élevage reconnues au titre des contributions pour les mesures zootechniques. Le soutien portait principalement sur la tenue du herd-book et la mise en œuvre d'épreuves de performance. En outre, environ 1,67 million de francs a été versé pour la sauvegarde des races suisses et pour des projets de recherche sur les ressources zoogénétiques.

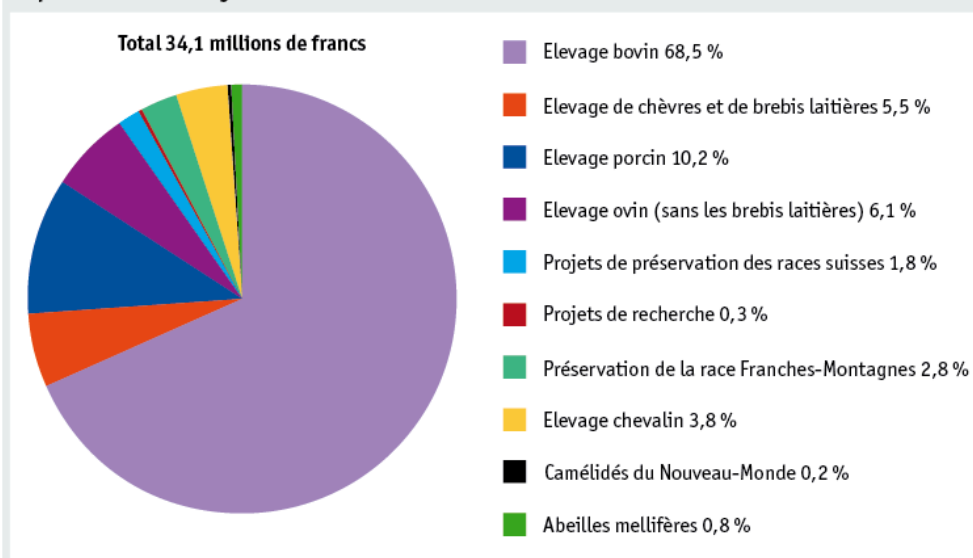
Répartition des fonds en 2018

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Quelque 23,4 millions de francs (soit 68,5 % des moyens à disposition pour la promotion de l'élevage) ont été alloués à la sélection bovine, dont deux tiers plus spécifiquement au contrôle laitier. Les contributions de la Confédération ont permis de baisser le coût des services fournis aux éleveurs par les organisations : par exemple, les éleveurs bénéficient de tarifs réduits pour les contrôles laitiers.

Répartition des moyens financiers en 2018



Source : Compte d'Etat

Contrôle des organisations d'éleveurs

Les organisations d'éleveurs agréées sont soumises à un contrôle de la régularité de l'emploi des fonds alloués. Chacune d'elles fait l'objet d'une inspection sur place au moins une fois tous les cinq ans. Le résultat figure dans un rapport faisant état des lacunes constatées et des instructions données pour y remédier.

Préservation des races suisses et projets de recherche sur les ressources zoogénétiques

La diversité des ressources zoogénétiques revêt une grande importance non seulement pour l'alimentation et l'agriculture, mais aussi pour l'économie et la société. Elle a en outre une grande valeur d'option. Les anciennes races devraient connaître un regain d'intérêt en raison de l'évolution des conditions climatiques, de l'apparition de nouvelles maladies, des attentes changeantes de la société et des exigences par rapport à certains produits. Leur valeur d'héritage, dont profiteront les générations futures, ainsi que leur valeur d'existence, c'est-à-dire la valeur qu'elles représentent du simple fait d'exister, sont également très importantes. C'est pourquoi l'OFAG soutient les mesures visant à préserver et à promouvoir les races d'animaux de rente d'origine suisse qui sont menacées. Ce soutien financier, logistique et scientifique a d'ores et déjà eu des effets positifs sur le développement des cheptels.

À l'heure actuelle, ces mesures concernent 23 races appartenant à diverses espèces (bovins, équidés, ovins, caprins, porcins, abeilles, lapins et volaille) jugées dignes d'être conservées. La Confédération soutient ainsi des projets formés par des syndicats d'élevage agréés, des organisations non gouvernementales ou des instituts de recherche, qui visent à sauvegarder les races menacées ou à créer des produits attrayants issus de ces races. En plus des projets de préservation, les instituts de recherche peuvent proposer des projets visant à identifier et

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



améliorer la diversité génétique. En outre, l'OFAG organise chaque année en collaboration avec l'Association Suisse pour la Production Animale (ASP) un atelier d'amélioration des ressources génétiques animales. Enfin, l'OFAG continue de renforcer sa collaboration avec le pool national de zoogénétique pour les bovins, les porcs, les chevaux et les chèvres (mesure ex-situ). L'OFAG œuvre aussi sur le plan international, notamment à la présidence de l'European Regional Focal Point for Animal Genetic Resources, qui regroupe plus de 45 États européens, ainsi qu'à diverses commissions et groupes de travail de la FAO.

Contributions à l'élimination des sous-produits animaux

La Confédération octroie des contributions à l'élimination des sous-produits animaux, afin de protéger la santé humaine et animale, ainsi que l'environnement.

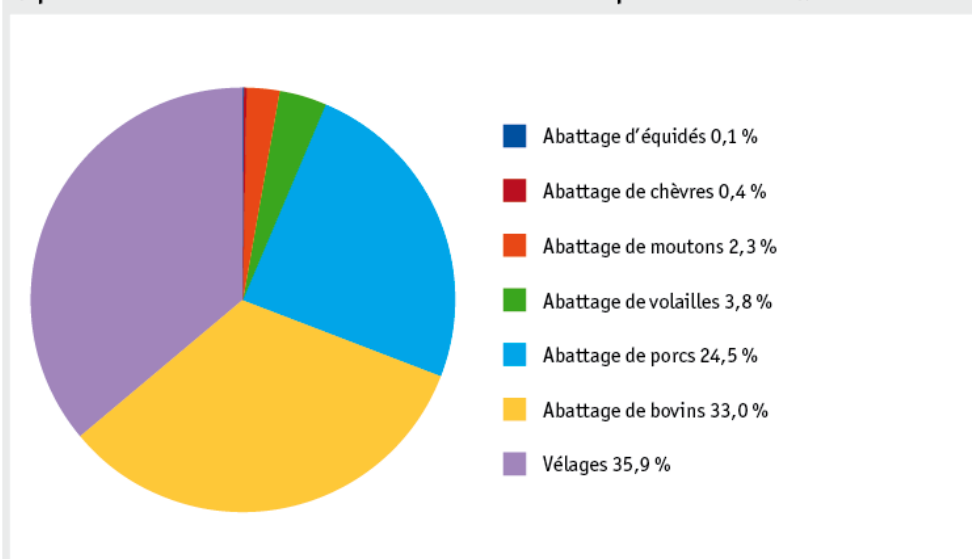
L'année sous revue, 47 302 000 francs ont été versés au total aux éleveurs et aux abattoirs pour ces contributions, ce qui représente une hausse de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Le tableau ci-dessous montre la répartition selon l'événement et l'espèce :

Événement et espèce	Contribution par unité	Total en francs
Exploitation de naissance (bovins)	Fr. 25.- / animal	16 969 075
Abattage de bovin	Fr. 25.- / animal	15 613 825
Abattage de porc	Fr. 4.50 / animal	11 607 674
Abattage de chèvre	Fr. 4.50 / animal	175 621
Abattage de mouton	Fr. 4.50 / animal	1 101 780
Abattage d'équidé	Fr. 25.- / animal	52 525
Abattage de volaille	Fr. 12.- / tonne	1 781 143
Total des contributions octroyées 2018		47 301 643

Sur mandat de la Confédération, l'exploitant de la BDTA verse les contributions aux ayants droit sur la base des déclarations correspondantes dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).



Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux 2018



Source : Compte d'Etat

Banque de données sur le trafic des animaux

La « banque de données sur le trafic des animaux » (BDTA) est une base de données essentielle à la lutte contre les épizooties et joue un rôle important pour la sécurité sanitaire des aliments et la traçabilité des animaux. Elle a été créée en 1999, dans le contexte de la crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, « maladie de la vache folle »), et constamment développée depuis afin de l'adapter aux besoins dans les domaines vétérinaire et agricole.

La part d'historiques corrects des animaux dans la BDTA était de 99 % en 2018. En ce qui concerne les bovins, 5,727 millions d'annonces ont été saisies, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. 100 000 de ces annonces ont été faites au moyen de cartes de notification. Il s'agit d'une baisse de 13,8 % en comparaison avec 2017. Cette réduction illustre la tendance à la numérisation au sein de la filière alimentaire. L'interface « AnimalTracing » – qui permet l'échange automatisé de données avec la BDTA – est ainsi toujours plus populaire.

Fin 2018, l'OFAG a pu conclure un nouveau contrat d'exploitation avec l'exploitante actuelle de la banque de données sur le trafic des animaux – Identitas SA – pour les années 2019 et 2020, mais une option de prolongation pour deux années supplémentaires. Ce contrat tient suffisamment compte des recommandations du Contrôle fédéral des finances (CDF) et de la Surveillance des prix (SPR). Le contrat sera valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision en cours de la loi sur les épizooties (RS 916.40).

Début 2018, les émoluments BDTA ont baissé de 5 %. Les éleveurs, abattoirs et propriétaires d'équidés ont épargné ainsi environ 500 000 francs. Le Conseil fédéral a encore une fois réduit ces émoluments de 25 % le 1^{er} janvier 2019. Cette mesure a pour but d'adapter les émoluments aux charges et de réduire les réserves d'Identitas SA non nécessaires à l'exploitation. Par conséquent, la rémunération du nouveau mandat de prestations d'Identitas SA a été réduite de 2 millions de francs par année.

L'année sous rapport, deux gros projets ont marqué le développement de la BDTA. L'interface graphique de la BDTA a été complètement révisée et remplace ainsi la technologie Microsoft Silverlight. Cette transition a été effectuée en novembre et a été très bien accueillie par les utilisateurs. Depuis lors, la BDTA se présente sous une apparence claire et moderne.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



La refonte de la base de données du contrôle des viandes BDCV était un autre projet d'envergure en 2018. Les travaux de développement ont pu être presque achevés à la fin de l'année et la mise en production a démarré en 2019. Le projet de document d'accompagnement électronique pour un nouveau module BDTA et deux applications (une application par éleveur et transporteur) a été lancé. Au cours de l'année 2018, le Conseil fédéral a en outre décidé d'introduire la traçabilité de chaque animal pour les moutons et les chèvres le 1^{er} Janvier 2020. Les premiers travaux liés à ce projet ont été effectués avant la fin de l'année 2018.

Le nombre de tickets adressés au support technique a légèrement baissé par rapport à l'année précédente, passant de 112 118 à 110 229. La qualité du support de l'année précédente n'a pas été atteinte, notamment en raison de la mise en service de la version 3.0 du portail Agate en septembre. Par contre, la release de novembre de la BDTA (remplacement de Silverlight) a permis d'éviter les questions nombreuses et fréquentes liées aux navigateurs Internet.

Au début de l'année, le changement des fournisseurs de marques auriculaires a été réalisé suite à un appel d'offres public. Comme beaucoup d'éleveurs trouvaient que les nouvelles marques auriculaires pour les chèvres étaient trop grandes et lourdes, un autre modèle a été proposé à partir du printemps et l'ancien modèle de marques auriculaires a été échangé, ce qui représentait une charge logistique supplémentaire.

Effectifs maximums

En vertu de l'art. 46 L'Agr, le Conseil fédéral fixe des plafonds aux cheptels (des « effectifs maximums ») par exploitation pour l'élevage et l'engraissement de porcs, l'élevage de poules pondeuses, l'engraissement de poulets, de dindes et de veaux. Le but de cette disposition est de protéger les exploitations familiales tributaires du sol. Une taxe est prélevée pour chaque animal en surnombre par rapport à ces effectifs maximums. Les amendes prévues sont dissuasives, car proportionnelles au nombre d'animaux excédentaires.

L'Office fédéral de l'agriculture peut cependant accorder des dérogations et fixer des plafonds supérieurs pour les exploitations qui en font la demande. Les exploitations susceptibles d'obtenir une telle dérogation sont :

- les exploitations qui fournissent les prestations écologiques requises (PER) sans céder d'engrais de ferme ;
- les exploitations qui élèvent des porcs en valorisant des sous-produits issus de la transformation du lait ou de la fabrication de denrées alimentaires, à condition que ces deux types de sous-produits couvrent respectivement 25 % et 40 % au moins des besoins énergétiques des porcs ;
- les exploitations expérimentales et les stations de recherche de la Confédération.

En 2018, 22 exploitations bénéficiaient d'une telle autorisation, du fait qu'elles nourrissent les porcs avec des sous-produits issus de la transformation du lait et des denrées alimentaires, valorisant quelque 130 000 tonnes de sous-produits. En outre, 10 exploitations fournissant les prestations écologiques requises (PER) et autorisées à épandre leurs engrais de ferme sur leur propre surface ont pu avoir un cheptel plus important. Au cours de l'année sous revue, deux exploitations ont été autorisées à déroger à la règle en raison de recherches et d'activités expérimentales.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage,
hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch
Hanspeter Lüthi, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Corinne Boss, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Marcel Zingg, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Yves Schleppli, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Manuel Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage
Fabian Zwahlen, OFAG, secteur Produits animaux et élevage

Dépenses économie animale

Dénomination	Budget 2018 fr.	Comptes 2018 fr.	Budget 2019 fr.
Indemnités versées à des organisations privées du bétail de boucherie et de la viande	6 588 800	6 588 800	6 661 400
Soutien du marché de la viande			
Contributions au stockage de viande de veau	3 103 000	2 586 785	3 103 000
Soutien du marché des œufs			
Campagne d'œufs cassés	400 000	422 767	413 500
Campagnes de vente à prix réduits	1 507 500	1 339 216	1 500 000
	1 907 500	1 761 983	1 913 500
Laine de mouton			
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton		537 907	
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton		371 539	
	800 000	909 446	800 000
Contributions pour les appareils et les équipements des marchés publics situés dans la région de montagne	150 000	25 000	150 000
Total	12 549 300	11 872 014	12 627 900
Contributions aux frais d'élimination	48 299 100	47 285 334	48 845 900
Recettes d'exploitation BDTA	8 820 000	8 945 828	9 274 800
Dépenses d'exploitation BDTA	9 909 700	8 241 985	7 549 800
Taxe perçue à l'abattage	2 904 900	2 840 894	2 880 000

Sources : Comptes d'Etat, OFAG

Dépenses pour l'élevage

Espèce et mesure	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Organisations d'élevage reconnues, état 2018	Races 2018
	Fr.	Fr.	Fr.		
Bovins	23 398 889	23 418 924	23 225 000	6	41
Gestion du herd-book	6 434 871	6 180 811	5 852 925		
Appréciation de la conformation	959 886	941 778	918 450		
Contrôle laitier	15 584 270	15 833 955	15 824 825		
Contrôle de la performance carnée	252 486	253 604	325 000		
Contrôles sanitaires	167 376	208 776	303 800		
Chevaux	1 304 650	1 301 500	1 288 880	3	3
Poulains identifiés et enregistrés	1 276 800	1 277 200	1 257 480		
Testage d'étalons en station	25 600	23 400	30 000		
Testage d'étalons sur le terrain	2 250	900	1 400		
Porcs	3 506 398	3 494 975	3 468 470	3	8
Gestion du herd-book	1 361 798	1 284 745	1 055 120		
Epreuves sur le terrain (ultra-sons, description linéaire, poids)	152 470	274 030	226 600		
Epreuves en station	1 492 400	1 436 200	1 686 750		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)	0	0	0		
Infrastructure	499 730	500 000	500 000		
Moutons	2 120 630	2 111 449	2 098 398	6	18
Gestion du herd-book	1 581 420	1 345 850	1 332 178		
Epreuves de performance d'élevage	539 210	765 599	766 220		
Chèvres et brebis laitières	1 875 280	1 870 075	1 855 248	5	16
Gestion du herd-book	1 215 287	1 288 034	1 289 380		
Contrôle laitier	624 866	548 705	532 068		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)	35 127	33 336	33 800		
Camélidés du Nouveau-monde	63 900	64 501	64 350	1	2
Gestion du herd-book	63 900	64 501	64 350		
Abeilles mellifères	260 655	259 970	257 560	1	3
Gestion du herd-book	23 075	17 573	16 650		
Pureté de race des reines	13 900	16 625	23 400		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	2 180	4 020	960		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	146 700	131 394	139 200		
Epreuve de testage	5 800	6 058	9 000		
Station de fécondation A	54 000	61 200	52 200		
Station de fécondation B	15 000	23 100	16 150		
Préservation des races suisses	1 578 201	1 676 029	1 942 510		
Préservation de la race Franches-Montagnes	936 500	970 000	965 000		
Divers projets	561 096	610 669	877 509		
Projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	80 605	95 360	100 000		
Total	34 108 603	34 197 423	34 200 416		

Sources : Compte d'Etat / Organisations d'élevage



Production végétale

De l'ordre de 4 milliards de francs, la part de la production végétale à la valeur de la production agricole totale de la Suisse (9 milliards de fr.) est légèrement inférieure à celle de la production animale (5 milliards de fr.). La culture maraîchère et l'horticulture jouent le plus grand rôle dans la production végétale, suivies par la culture fourragère. Pour soutenir la production végétale, la Confédération recourt, en plus de la protection douanière, à des contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures ainsi qu'à des contributions à la transformation des fruits produits en Suisse.

Mesures 2018

Culture / Mesure	Céréales	Légumineuses	Oléagineux	Pommes de terre	Betteraves à sucre	Semences	Légums, fleurs coupées, viticulture	Fruits
Protection douanière ¹	■	■	■	■	■	■	■	■
Contributions à la transformation	-	-	-	-	-	-	-	■ ²
Contributions à des cultures particulières	-	■	■	-	■	■ ³	-	-

¹ Selon l'utilisation ou le numéro du tarif, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul.

² Ne concerne qu'une partie de la quantité récoltée (réserve de marché pour concentrés de jus de fruits à pépins, compensation partielle de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse pour la fabrication de produits de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau).

³ Seulement pour les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères.

Source : OFAG

Moyens financiers en 2018

Les fonds affectés en 2018 à la production végétale ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 64,2 à 64,7 millions de francs. Ce montant se répartit de la manière suivante : 96 % pour la promotion de cultures particulières, 3 % pour la transformation et la mise en valeur des fruits et 1 % pour des mesures de soutien à l'économie vitivinicole.

La hausse des dépenses s'explique par des extensions des surfaces des grandes cultures au moyen de contributions à des cultures particulières, dont le montant a dépassé celui de récentes réductions des dépenses pour la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau. Les pertes de production dans les cultures de petits fruits et de fruits à la suite des épisodes de gel de la fin avril 2017 ont aussi eu un impact sur l'exercice 2018.

Contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures

En vertu de l'article 54 de la loi sur l'agriculture (LAgr), des contributions à des cultures particulières sont versées pour les oléagineux, les légumineuses à graines, les betteraves à sucre ainsi que les plants de pommes de terre et les semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères. L'octroi de ces contributions permet d'encourager certaines cultures qui sont importantes pour l'approvisionnement de la population et qui risquent de ne pas être assez pratiquées du fait de leur rentabilité insuffisante. C'est pourquoi ces contributions ne sont versées que si les cultures sont récoltées à maturité. L'application de la mesure coïncide avec l'octroi des paiements directs pour des raisons pratiques (processus identiques).

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Principales contributions (OCCP) en 2018

Culture	Surface	Contribution	Total
	ha	Fr. par ha	En 1000 fr.
Betterave à sucre	18 492	1 800	33 286
Colza	22 644	700	15 851
Tournesol	5 309	700	3 716
Soja	1 756	1 000	1 756
Féverole	983	1 000	983
Pois protéagineux	3 861	1 000	3 861
Lupin	163	1 000	163
Total			59 616

Source : OFAG

L'initiative parlementaire 15.479 « Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière » demande un prix minimum du sucre. Après que le Conseil national a donné suite à l'intervention fin février 2018, la commission du Conseil des États chargée de l'examen préalable l'a aussi approuvée début mai 2018 lors de la procédure préliminaire. En raison de la pression sur les prix du sucre, engendrée par la suppression des quotas de sucre par l'UE et par l'augmentation de la production, ainsi qu'en raison de la modification de loi exigée par le Parlement, le Conseil fédéral a, fin 2018, augmenté temporairement le soutien pour le sucre. De 2019 à 2021, la contribution aux cultures particulières pour les betteraves à sucre destinées à la production de sucre sera de 2100 francs par hectare. Une protection douanière minimale de 7 francs par 100 kg de sucre, ancrée dans l'ordonnance sur les importations agricoles (RS 916.01), s'appliquera en outre jusqu'à fin septembre 2021. L'industrie sucrière suisse apporte également une contribution à l'amélioration de la rentabilité de la culture de betteraves à sucre en utilisant des réserves de sucre destinées au soutien des prix. Une étude a de plus été mandatée début 2019, qui déterminera le potentiel d'optimisation de la culture indigène de betteraves jusqu'à l'étape de la fabrication de sucre.

Mesures de mise en valeur de fruits

Conformément à l'art. 58, al. 1, LAgr, la Confédération peut octroyer des contributions pour des mesures destinées à la mise en valeur des fruits.

L'ordonnance sur les mesures visant à transformer des fruits (ordonnance sur les fruits ; RS 916.131.11) règle l'exécution des deux mesures actuellement soutenues par des contributions :

- **Stockage de la réserve du marché liée à l'exploitation, sous forme de concentré de jus de pomme et de poire** : La réserve du marché liée à l'exploitation des cidreries sert à compenser les variations de récoltes dues au phénomène d'alternance que connaissent les pommiers et les poiriers. Le stockage de concentré de jus de pomme et de poire lors de récoltes abondantes permet de maintenir l'offre de concentré et de produits qui en sont issus même pendant les années à faible rendement. Les contributions représentent une indemnisation des coûts de stockage et d'intérêt du capital résultant de l'entreposage. Elles sont accordées pour une partie du concentré que les cidreries stockent en plus des réserves normales dont elles ont besoin (au maximum 40 % de l'approvisionnement ordinaire des

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



cidreries). Le montant des contributions est examiné et fixé chaque année par l'OFAG. Les cidreries professionnelles ont droit aux contributions.

Suite aux pertes de récoltes de pommes à cidre dues au gel en 2017, aucun concentré de jus de pomme n'a été stocké comme réserve de marché en automne 2017 pour la période 2017 – 2018. Pendant la période allant de novembre 2017 à octobre 2018, 38,6 tonnes de concentré de jus de poire ont été stockées comme réserves du marché et ont bénéficié de contributions. Les contributions octroyées pour les réserves du marché de concentré de jus de fruits à pépins se sont élevées en 2018 à environ 7000 francs, contre 0,7 million de francs l'année précédente. La quantité de concentré de jus de poire stockée comme réserve de marché en automne 2017 représentait 38,6 tonnes. La quantité de concentré de jus de pomme et de poire stockée comme réserve de marché en automne 2018 représentait 4718,3 tonnes (4264,2 tonnes de concentré de jus de pomme et 454,1 tonnes de concentré de jus de poire).

• **Fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau :**

Alors qu'une protection douanière élevée est appliquée à une majorité de fruits frais, de nombreux produits à base de fruits peuvent être importés en franchise de douane ou avec des droits de douane réduits. Dans le but de compenser en partie ces différences entre les prix à la production suisses et étrangers des matières premières, les contributions pour la fabrication de produits à base de fruits créent des conditions-cadre cohérentes pour la production de fruits suisses et leur transformation dans le pays. Elles sont octroyées pour la fabrication de produits qui sont mis en valeur comme denrées alimentaires, dont le droit de douane représente 10 % au plus de leur prix franco frontière suisse et qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur l'alcool. Le montant des contributions est fixé dans l'ordonnance sur les fruits. Les entreprises du premier stade de transformation ont droit à ces contributions.

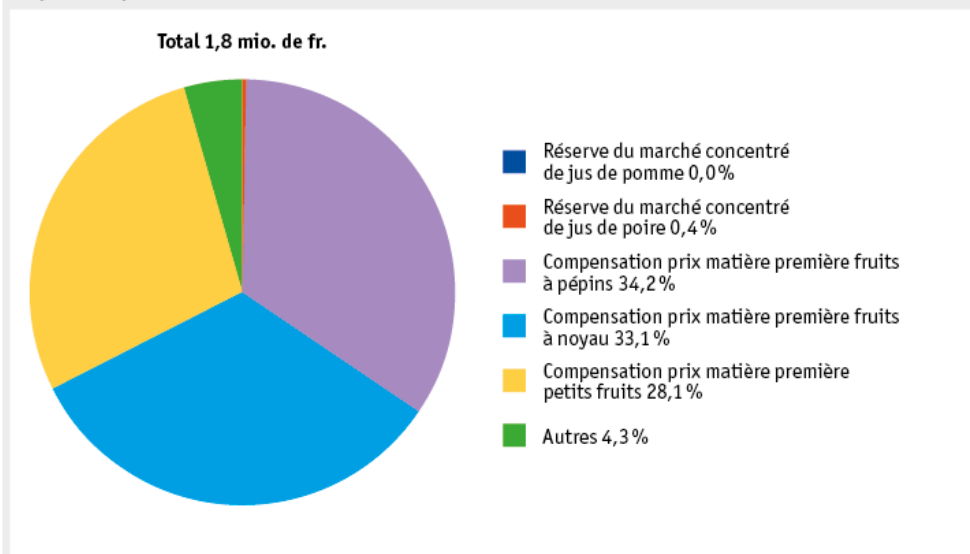
Depuis 2017 ou pour les fruits récoltés à partir de la récolte 2017, des contributions peuvent également être accordées pour la fabrication de produits à base de prunes, de coings et d'autres petits fruits (que les mûres, fraises, framboises et groseilles rouges qui donnaient jusqu'ici droit à des contributions). Ainsi, les types de fruits suivants sont pris en compte depuis 2017 pour l'octroi des contributions :

- Fruit à pépins : pommes, poires, pommes à cidre, poires à cidre, coings
- Fruits à noyau : abricots, prunes (y compris les quetsches), cerises
- Petits fruits : mûres, fraises, framboises, autres petits fruits

En 2018, des contributions ont été octroyées pour la fabrication de produits à partir de 6643 tonnes de fruits : 4737 tonnes de fruits à pépins (y compris le concentré utilisé pour la fabrication de vinaigre, dont la quantité a été convertie en fruits à pépins frais) (2017 : 4457 tonnes), 1583 tonnes de fruits à noyau (2017 : 540 tonnes) et 323 tonnes de petits fruits (2017 : 464 tonnes). D'un montant de 1,7 million de francs, les contributions allouées à la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau ont connu en 2018 une progression de 0,2 million de francs par rapport à l'année précédente. Des contributions de mise en valeur peuvent être demandées et versées pour les fruits de la récolte de l'année de la demande et en plus pour les récoltes des deux années précédentes. Les contributions et quantités concernées peuvent ainsi considérablement varier d'une année à l'autre selon le moment où la demande est déposée, indépendamment des volumes respectifs des récoltes.



Dépenses pour les mesures concernant les fruits 2018



Source : OFAG

Contrôle des vins

Le système de contrôle des vins en Suisse est composé de deux volets consécutifs : le contrôle de la vendange et le contrôle du commerce des vins. Les deux contrôles ont comme but de garantir la traçabilité du vin, de protéger les dénominations et les désignations vitivinicoles et de contrôler le respect des prescriptions y relatives. Le canton est responsable de l'exécution du contrôle de la vendange. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le contrôle du commerce des vins est exécuté par le « Contrôle suisse du commerce des vins » (CSCV) sur mandat de la Confédération. Le CSCV contrôle désormais toutes les entreprises actives dans le commerce des vins en fonction des risques encourus. Les contrôles cantonaux équivalents ont été abrogés à fin 2018. Le CSCV est nouvellement également habilité à prendre des mesures lorsqu'il constate des infractions. Cette tâche incombait avant aux chimistes cantonaux. Ces changements ont permis de réduire le nombre d'instances impliquées et d'augmenter l'efficacité des contrôles. La surveillance des deux volets du système de contrôle des vins est exercée par l'OFAG. Une fois sur le marché, les vins sont placés sous le contrôle des autorités cantonales responsables de l'exécution du droit alimentaire. Il s'agit d'un contrôle complémentaire à celui du commerce des vins.

Contributions au contrôle de la vendange

Conformément à l'art. 64, al. 3, L'Agr, la Confédération peut participer financièrement aux contrôles de la vendange réalisés par les cantons, à savoir le suivi du raisin de la vigne à l'encaveur et la surveillance du respect des dispositions de production (rendements maximaux, teneurs minimales en sucre). La contribution se compose d'un montant de base de mille francs et d'un autre de 55 francs par hectare qui dépend de la taille de la surface viticole cantonale. En 2018, pas moins de 827 143 francs ont été versés pour le contrôle des vendanges.

Liens vers le site de l'OFAG:

Produits des champs Fruits Légumes Vins et spiritueux

Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch
Hélène Gonnet, OFAG, secteur Produits végétaux, helene.gonnet@blw.admin.ch
Peter Schwegler, OFAG, secteur Produits

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



végétaux, peter.schwegler@blw.admin.chHans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Dépenses production végétale

Dénomination	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019
	Fr.	Fr.	Fr.
Contributions à la culture des champs	60 927 291	61 957 431	64 052 000
Contributions à la surface pour oléagineux	19 607 243	21 353 981	21 352 000
Contributions à la surface pour légumineuses à graines	5 886 396	5 742 804	6 200 000
Contributions à la surface pour betteraves sucrières	33 838 881	33 285 510	34 740 000
Contributions à la surface pour semences (dès 2009)	1 594 770	1 575 135	1 760 000
Mesures pour les fruits	2 318 241	1 753 763	2 647 000
Mise en valeur de fruits	2 318 241	1 753 763	2 647 000
Promotion des produits viticoles	929 151	1 022 144	968 600
Contrôle de la vendange, autres	929 151	1 022 144	968 600
Total	64 174 683	64 733 337	67 667 600

Sources : Comptes d'Etat, OFAG



Promotion des ventes

La Confédération peut prendre en charge jusqu'à 50 % des coûts liés aux mesures de communication marketing en faveur de la vente de produits agricoles suisses. Les organisations ou interprofessions concernées doivent financer elles-mêmes au moins la moitié des frais. C'est donc aux acteurs de la branche concernée qu'il appartient en premier lieu de fixer les objectifs de communication et de définir les groupes cibles, d'affecter les fonds et de contrôler les résultats. L'aide accordée par la Confédération revêt un caractère subsidiaire.

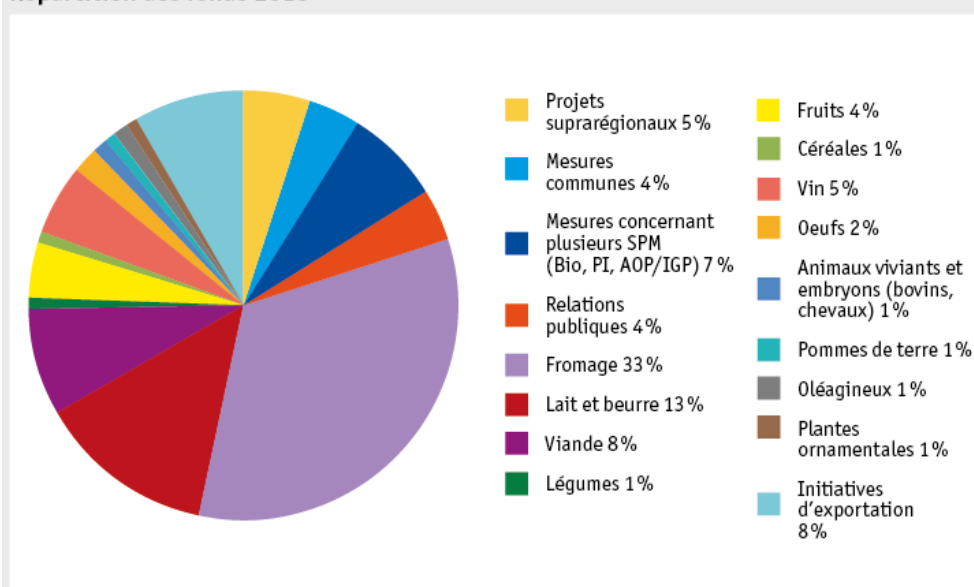
L'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles a été révisée en 2017 sur la base des résultats d'une évaluation externe, de manière à renforcer le pilotage stratégique des projets et de telle sorte que l'allocation des moyens tienne mieux compte de la performance et de la concurrence. Un premier programme a été conçu en application de la nouvelle ordonnance pour les années 2019 à 2021 avec un système de bonus pour les projets particulièrement dignes d'être soutenus. En plus des projets de promotion des ventes qui se succèdent régulièrement, il est possible, depuis 2018, de soutenir aussi des projets complémentaires, présentant un caractère innovant, pour une durée maximale de quatre ans, ce qui ouvre la promotion des ventes à de nouvelles collectivités.

Répartition des fonds en 2018

Les fonds fédéraux employés en 2018 pour promouvoir les ventes ont été alloués à différents produits et groupes de produits suivant les conceptions qui prévalaient alors, c'est-à-dire en fonction, d'une part, du potentiel d'efficacité des opérations de marketing pour les produits ou la catégorie de produits en question et, d'autre part, de l'importance des moyens engagés de son côté par la branche concernée.

En 2018, les aides financières ont été accordées, encore selon l'ancien système sans bonus, aux projets les mieux notés. Des projets complémentaires ont vu le jour, tels que celui, né en 2017, du portail internet destiné à faciliter les exportations de matériel génétique, ainsi que, en 2018, la création d'un blog de l'agriculture suisse sur l'alimentation, l'introduction d'une solution de paiement mobile (TWINT) chez les producteurs actifs dans la vente directe, de même qu'un avant-projet visant à promouvoir la vente d'une viande de bœuf de qualité supérieure.

Répartition des fonds 2018



Source : Compte d'Etat



Initiative d'exportation

Depuis 2014, les initiatives d'exportation peuvent être cofinancées, comme le prévoit l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles. Les mesures de communication et d'analyse du marché visant à stimuler les ventes de produits suisses à l'étranger peuvent en l'occurrence bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50 % des frais imputables pendant cinq ans.

En 2018, un soutien a été accordé à ce titre à divers projets, qui visaient à exporter respectivement des produits bio et de la viande séchée en Allemagne, des productions de l'horticulture dans les pays voisins, ainsi que du bétail vivant et de la semence de bovins dans les pays baltes, mais aussi en Iran, en Inde et au Pakistan. D'autres initiatives ont été cofinancées ; elles concernent le fromage et visent les États-Unis, le Canada, la Russie, l'Asie (Chine, Corée du Sud, Japon, Thaïlande), la Scandinavie (Danemark, Finlande, Norvège, Suède), l'Australie, l'Afrique du Sud, la Pologne, Israël et, depuis 2018, les Émirats arabes unis. De nouvelles initiatives ont été lancées en vue d'exporter du lait maternisé en poudre vers la Chine.

Martina De Paola, OFAG, secteur Promotion de la qualité et des ventes, martina.depaola@blw.admin.ch

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2017 Fr.	Comptes 2018 ¹ Fr.	Décision 2019 Fr.
Production laitière	30 727 922	30 000 000	31 753 064
Fromage Suisse / Etranger	22 677 922	21 500 000	23 353 064
Lait et beurre	8 050 000	8 500 000	8 400 000
Production animale	7 183 202	7 310 000	7 300 000
Viande	5 335 000	5 325 000	5 750 000
Œufs	1 159 977	1 200 000	1 200 000
Animaux sur pied	688 225	785 000	350 000
Production végétale	7 461 582	8 372 722	8 282 912
Légumes	793 056	824 750	860 000
Champignons	250 000	280 000	260 000
Fruits	1 451 557	2 260 000	1 900 000
Céréales	296 969	329 972	318 250
Pommes de terre	570 000	570 000	600 000
Oléagineux	480 000	488 000	520 000
Plantes ornementales	420 000	420 000	565 409
Vin	3 200 000	3 200 000	3 259 253
D'autres domaines	12 531 281	13 544 860	13 274 360
Agritourisme	320 000	320 000	300 000
Mesures communes	2 420 000	2 440 000	2 330 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 080 000	4 708 000	4 900 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général	2 640 000	2 653 360	2 659 360
Projets suprarégionaux	2 921 281	3 112 000	3 085 000
Projets complémentaires ²	150 000	311 500	0
Initiative d'exportation	4 036 266	5 011 000	2 074 366
Fromage	2 885 753	3 350 000	1 204 366
Viande	700 000	700 000	20 000
Plantes ornementales	156 951	150 000	0
Produits bio	20 552	636 000	600 000
Génétique bovine	129 534	125 000	100 000
Inspections des exportations et entraide judiciaire	143 476	50 000	150 000
Total	61 940 253	64 238 582	62 684 702

¹ Compte final encore ouvert dans certains cas

² Projets pilotes de 2017; 2018: Etat 28.05.2019

Source : OFAG



Promotion de la qualité et de la durabilité

La compétitivité du secteur agroalimentaire suisse peut être améliorée de diverses manières. Ainsi, il est primordial de réduire autant que possible le coût de la production agricole, au plan des moyens de production, par exemple. Il s'agit également de générer la plus forte valeur ajoutée possible : la grande qualité et le positionnement des produits agricoles sur le marché revêtent une importance décisive à cet égard. Il faut innover pour pouvoir améliorer la compétitivité et conquérir des marchés de niche. Si l'innovation est la clé de la réussite économique, elle n'en nécessite pas moins un cadre réglementaire adéquat. Une marge de manœuvre entrepreneuriale doit être accordée. Mais la politique agricole de la Confédération (PA14-17) prévoit aussi l'octroi d'un soutien à l'art. 11 LAgr et dans l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu), un instrument relativement récent.

La numérisation dans l'agriculture

La numérisation est un moteur important de l'innovation dans l'agriculture. Elle permet des processus de production plus efficaces, un traitement et une évaluation plus rapides de grands jeux de données, le développement de nouveaux marchés et de systèmes électroniques permettant la traçabilité. Une traçabilité sans faille garantit la qualité des produits et des processus et renforce la confiance des consommateurs.

En 2018, divers projets ont été encouragés dans le cadre de la thématique « numérisation ». Début 2018, par exemple, les premiers essais sur le terrain ont été lancés dans le cadre du projet « Protection efficace et durable des cultures maraîchères ». L'objectif du projet est d'utiliser la technologie la plus récente sur un robot de sarclage dans la culture maraîchère pour, en plus du sarclage proprement dit, appliquer des produits de pulvérisation avec précision et en fonction du stade de croissance de la plante grâce à un système de pilotage par caméra. Les premiers résultats d'essais ont montré que la quantité de produit à pulvériser peut être réduite jusqu'à 80 % par rapport à l'application sur l'ensemble de la surface.

Un mot à la mode dans le domaine de la numérisation est le « blockchain » ou chaîne de blocs. Une étude préliminaire a été consacrée à ce sujet en établissant une analyse de situation pour déterminer dans quels cas une solution de chaîne de blocs pourrait convenir et dans quels cas une solution fondée sur une base de données pourrait être plus efficace et judicieuse.

L'agrotourisme n'échappe pas non plus à la numérisation. En 2018, par exemple, un projet a été soutenu dans le cadre duquel des groupes de touristes chinois visitent des exploitations laitières suisses afin d'obtenir une image naturelle et durable de la production laitière suisse. En scannant le code QR, les touristes pourront commander directement sur place des produits tels que du lait en poudre, du lait UHC, etc. qui seront livrés à temps après leur retour au pays.

Martin Weber, OFAG, secteur Promotion de la qualité et des ventes, martin.weber2@blw.admin.ch

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2017 Fr.	Comptes 2018 ¹ Fr.	Décision 2019 Fr.
Production laitière	30 727 922	30 000 000	31 753 064
Fromage Suisse / Etranger	22 677 922	21 500 000	23 353 064
Lait et beurre	8 050 000	8 500 000	8 400 000
Production animale	7 183 202	7 310 000	7 300 000
Viande	5 335 000	5 325 000	5 750 000
Œufs	1 159 977	1 200 000	1 200 000
Animaux sur pied	688 225	785 000	350 000
Production végétale	7 461 582	8 372 722	8 282 912
Légumes	793 056	824 750	860 000
Champignons	250 000	280 000	260 000
Fruits	1 451 557	2 260 000	1 900 000
Céréales	296 969	329 972	318 250
Pommes de terre	570 000	570 000	600 000
Oléagineux	480 000	488 000	520 000
Plantes ornementales	420 000	420 000	565 409
Vin	3 200 000	3 200 000	3 259 253
D'autres domaines	12 531 281	13 544 860	13 274 360
Agritourisme	320 000	320 000	300 000
Mesures communes	2 420 000	2 440 000	2 330 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 080 000	4 708 000	4 900 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général	2 640 000	2 653 360	2 659 360
Projets suprarégionaux	2 921 281	3 112 000	3 085 000
Projets complémentaires ²	150 000	311 500	0
Initiative d'exportation	4 036 266	5 011 000	2 074 366
Fromage	2 885 753	3 350 000	1 204 366
Viande	700 000	700 000	20 000
Plantes ornementales	156 951	150 000	0
Produits bio	20 552	636 000	600 000
Génétique bovine	129 534	125 000	100 000
Inspections des exportations et entraide judiciaire	143 476	50 000	150 000
Total	61 940 253	64 238 582	62 684 702

¹ Compte final encore ouvert dans certains cas

² Projets pilotes de 2017; 2018: Etat 28.05.2019

Source : OFAG



Désignation des produits agricoles

La Suisse dispose d'un système d'importation de produits biologiques équivalent à celui de l'UE. Ce système est réglementé dans l'ordonnance sur l'agriculture biologique. Depuis le 19 octobre 2017, il est obligatoire dans l'UE d'établir par voie électronique les certificats d'inspection des importations de produits biologiques dans l'application TRACES (*Trade Control and Expert System*). Pour préserver l'équivalence des législations suisse et européenne, la Suisse a introduit l'établissement électronique de ces certificats le 1^{er} janvier 2018.

Novateur, ce système de certification informatique renforce la législation sur la sécurité alimentaire et rend plus difficiles les éventuelles fraudes. Il réduit par ailleurs la charge administrative des acteurs économiques, des organismes de certification et des autorités.

Il est possible en Suisse d'utiliser simultanément les versions papier et les versions électroniques des certificats pendant une période transitoire de douze mois. À partir du 1^{er} janvier 2019, seuls les certificats électroniques seront acceptés pour l'importation de produits bio en Suisse.

Ces changements signifient concrètement que les certificats d'inspection requis pour l'importation de produits issus de l'agriculture biologique sont intégrés dans le système d'information TRACES, l'actuel système informatique de l'UE permettant la traçabilité des denrées alimentaires. Accessible 24 heures sur 24, l'application TRACES facilite les échanges commerciaux, puisqu'elle donne aux partenaires économiques et aux autorités concernés la possibilité de suivre le parcours de leurs lots et d'accélérer les procédures administratives. Cet instrument est d'autant plus précieux qu'il permet de réagir rapidement aux irrégularités ou infractions grâce au suivi des mouvements des marchandises et à la simplification de la gestion du risque en cas de refus des lots.

Dans les pays de l'UE, les autorités compétentes (la douane dans la plupart des cas) jouent un rôle fondamental dans l'établissement des certificats d'inspection électroniques : elles contrôlent les lots et attestent ces contrôles en les visant dans l'application TRACES. C'est ensuite seulement que les produits peuvent être mis en libre circulation dans l'UE. En Suisse, c'est l'OFAG qui est chargé d'établir les certificats électroniques TRACES et les quatre organismes de certifications agréés contrôlent les lots. L'OFAG octroie les droits d'accès à TRACES aux organismes de certification et aux entreprises sis en Suisse, mais aussi à d'autres services administratifs de la Confédération ou des cantons, qui en auraient besoin pour accomplir leurs tâches.

Registre des AOP/IGP le 31 décembre 2018

Suppression de la Commission fédérale des AOP et des IGP

Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance du 28 mai 1997 concernant la protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles, des produits agricoles transformés, des produits sylvicoles et des produits sylvicoles transformés (Ordonnance sur les AOP et les IGP ; RS 910.12), la Commission consultative fédérale des AOP et des IGP (ci-après Commission) a conseillé l'OFAG dans la procédure d'enregistrement et de modification des cahiers des charges d'une AOP ou d'une IGP.

La Commission a œuvré depuis son institution à la mise en place d'un système cohérent et conforme aux bases légales pour l'enregistrement des AOP et des IGP. Elle a permis de consolider et d'uniformiser le système du traitement des demandes d'enregistrement et celles de modifications de cahiers des charges. Ce travail précieux et de longue haleine a débouché aussi sur la rédaction du « Guide pour le dépôt d'une demande d'enregistrement ou d'une demande de modification de cahier des charges ».

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Dans le cadre du renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires pour la période 2020 à 2023, le DEFR a mené une analyse sur la raison d'être et les tâches des différentes commissions extraparlimentaires, dont celle des AOP et des IGP. Sur la base du constat que le nombre de demandes d'enregistrement est en recul, que l'examen approfondi des dossiers par les experts de l'OFAG et la consultation d'Agroscope ainsi que des autorités cantonales et fédérales concernées garantiront à l'avenir le bon fonctionnement du système, le Conseil fédéral a décidé de ne pas maintenir la Commission à l'échéance de la période 2016 – 2019.

Dans le souci d'entretenir d'excellentes relations avec les différents acteurs et experts des filières AOP et IGP et l'administration fédérale, l'OFAG a été mandaté de mettre en place une plateforme permettant le débat sur les thèmes principaux relatifs aux AOP et IGP au niveau national et international. L'OFAG a donc décidé de mettre sur place un Forum national des AOP et IGP dont le but est celui d'entretenir le dialogue et l'échange autour des thèmes actuels de la politique nationale pour les AOP et les IGP et de consolider ainsi la coordination et la coopération entre les différents acteurs, y compris avec l'administration fédérale. La première édition aura lieu dans le premier trimestre 2020.

Activité de surveillance de l'OFAG

Dans le cadre de son activité de surveillance, l'OFAG a procédé aux inspections annuelles des six organismes de certification actifs dans le domaine de la désignation des produits agricoles. Cette activité couvre le respect des exigences des ordonnances suivantes : ordonnance sur l'agriculture biologique, ordonnance sur les AOP et les IGP et ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage ». Cinq audits de bureau ainsi que quatorze audits d'accompagnement couvrant les trois désignations ont été effectués, avec la notification d'un certain nombre d'écarts et de recommandations.

Paolo Degiorgi, Priska Dittrich, Nicolas Schönenberger, OFAG, secteur Promotion de la qualité et des ventes,
paolo.degiorgi@blw.admin.ch

Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2018

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2017	Quantité produite certifiée 2018	Organisme de certification
		nombre	nombre	t	t	
Fromage						
L'Etivaz	AOP	–	69	435	425	OIC
Emmentaler	AOP	2 498	138	18 466	17 781	OIC
Gruyère	AOP	1 852	230	28 754	29 286	OIC
Sbrinz	AOP	189	38	1 456	1 375	ProCert
Tête de Moine	AOP	240	8	2 557	2 719	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	–	38	265	275	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	935	104	2 840	2 713	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	99	19	578	580	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	–	441	946	951	OIC
Walliser Raclette	AOP	359	78	1 875	1 916	OIC
Bloderkäse-Werdenberger	AOP	155	5	29	29	ProCert
Sauerkäse / Liechtensteiner						
Glarner Alpkäse	AOP	–	33	81	99	ProCert
Produits à base de viande						
Bündnerfleisch	IGP	–	84	2 764	2 987	ProCert
Longeole	IGP	–	13	23	21	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	–	10	62	58	OIC
Walliser Trockenfleisch	IGP	–	34	524	564	OIC
Jambon cru du Valais						
Lard sec du Valais	IGP	–	30	270	268	OIC
Saucisson neuchâtelois	IGP	–	8	120	119	OIC
Saucisse neuchâteloise						
Saucisson vaudois	IGP	–	46	770	642	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	–	42	634	512	ProCert
St. Galler Bratwurst / St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	–	37	3 860	4 050	ProCert
Glarner Kalberwurst	IGP	–	6	41	40	ProCert
Appenzeller Mostbröckli	IGP	–	18	–	270	ProCert
Appenzeller Pantli	IGP	–	18	–	50	ProCert
Appenzeller Siedwurst	IGP	–	18	–	102	ProCert
Spiritueux (litres 100% alcool)						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	99	2	44 639	37 727	OIC
Abricotine / Eau-de-vie d'Abricot du Valais	AOP	39	1	333	14 131	OIC
Damassine	AOP	–	47	237	4 932	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch	AOP	–	21	–	–	ProCert
Autres produits						
Rheintaler Ribel	AOP	30	2	35	32	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	6	1	71	62	ProCert
Walliser Roggenbrot	AOP	–	56	616	570	OIC
Munder Safran	AOP	–	11	0,002	0,002	OIC
Poire à Botzi	AOP	21	4	32	50	ProCert
Cuchaule	AOP	–	29	–	–	ProCert
Zuger Kirschtorte	IGP	–	11	–	–	ProCert

Source : OFAG



La réglementation des importations et son application

Les dispositions fondamentales réglementant les autorisations d'importation, l'établissement de certains droits de douane ou la répartition des contingents tarifaires sont inscrits dans l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr). Cette réglementation repose elle-même principalement sur l'annexe 2 de la loi sur le tarif des douanes (tarif général), lequel fixe les contingents d'importation des produits agricoles, ainsi que sur les art. 21 et 22 de la LAGr. Ceux-ci règlent notamment la procédure et les critères selon lesquels l'OFAG peut répartir les contingents. Les modalités d'attribution sont, entre autres, les suivantes : par vente aux enchères, en fonction des prestations en faveur de la production indigène, sur la base des quantités demandées, par ordre d'arrivée des demandes à l'OFAG, par ordre d'arrivée des déclarations en douane, sur la base des importations faites précédemment. Ces modalités ont toutes leurs avantages et leurs inconvénients ; aussi le choix est-il fait après mûre délibération. Dans un contexte international, et en particulier celui de l'OMC et des traités de libre-échange, certaines procédures sont particulièrement controversées, notamment celles qui consistent à attribuer les quotas d'importation en fonction de différentes prestations en faveur de la production indigène. En effet, beaucoup d'acteurs du marché, tels que ceux qui sont établis à l'étranger ou ceux qui se sont spécialisés dans l'importation, sont de fait exclus de la procédure. Par exemple, dans le contingent n° 5 concernant la viande rouge, aucun de ces acteurs ne pourrait se voir attribuer des parts de contingent « en fonction du nombre d'animaux abattus ».

C'est pourquoi l'idée de remplacer le critère de prestation en faveur de la production indigène par d'autres critères a été suggérée, sous la forme d'un questionnaire, lors de la procédure de consultation sur la PA22+, bien que les quotas d'importation de la plupart des produits soient vendus aux enchères. Cette suggestion a cependant été majoritairement rejetée et l'idée a dû être abandonnée. Malgré tout, l'OFAG continue de s'engager en faveur d'une simplification fondamentale de la réglementation des importations et des formalités qui les accompagnent. Comme par le passé, l'OFAG met tout en œuvre, à l'échelon des ordonnances comme dans leur application au quotidien, pour que personne ne soit écarté de la procédure et que tous les participants puissent recevoir en ligne l'assistance et les informations nécessaires. À cet égard, l'Administration fédérale des douanes (AFD) et l'OFAG collaborent étroitement pour appliquer la réglementation des importations en général et pour communiquer des informations au quotidien, par exemple sur l'état des contingents attribués par ordre d'arrivée des déclarations en douane (cf. <https://zollkontingente.douane.swiss/fr>).

Si l'importation de marchandises contingentées et la production intérieure ne suffisent pas à couvrir la demande, le Conseil fédéral peut augmenter le contingent ; l'OFAG est habilitée à le faire pour certains produits. En 2018, l'annexe 3 de l'OIAgr a dû être modifiée une fois pour cette raison, en l'occurrence pour augmenter temporairement de 2000 tonnes le contingent de plants de pommes de terre pour les mois de novembre et de décembre. Pour le reste, l'OIAgr a été moins souvent modifiée que les années précédentes. Les seules interventions du Conseil fédéral ont concerné en 2018 l'abaissement des droits de douane hors contingent sur les animaux d'élevage de race pure, à savoir les bovins de la race Brune, de la race Swiss Fleckvieh et de la race Holstein, des droits qui sont passés de 2500 à 1500 francs par tête, ainsi que l'introduction provisoire d'une protection douanière minimale sur le sucre, couplée à de nouvelles taxes douanières sur le sucre à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il incombe à l'OFAG de gérer les contingents tarifaires, mais aussi d'adapter périodiquement les prélèvements douaniers sur le sucre, les céréales, les aliments pour animaux et les oléagineux. Le Conseil fédéral a chargé l'OFAG d'accomplir cette tâche suivant des règles strictement définies. Les droits de douane et les contributions au fonds de garantie font partie intégrante de ces prélèvements. Si ceux-ci sont restés les mêmes en 2018 pour les céréales panifiables, ceux sur le sucre ont changé au 1^{er} septembre 2018 et au 1^{er} janvier 2019 comme indiqué ci-dessus, et celles applicables aux aliments pour animaux et aux oléagineux ont fluctué presque



chaque mois, comme à l'accoutumée, puisqu'il faut presque systématiquement réajuster les divers taux applicables à cet ensemble de produits très variés.

Le *Rapport du Conseil fédéral sur les mesures tarifaires prises en 2018* donne un aperçu détaillé des modifications de l'ordonnance. L'attribution et l'utilisation des parts de contingents tarifaires y sont également publiées. De plus amples informations sur les importations agricoles sont disponibles sur le site Internet de l'OFAG, sous la rubrique Importation de produits agricoles ou directement sous: www.import.ofag.admin.ch

Répartition optimisée du « contingent de yogourt »

L'OIAgr précise non seulement les volumes des contingents, mais encore une multitude de critères de répartition. Ces critères ont été optimisés depuis 2018 de manière à garantir une répartition rapide et répondant aux besoins des importateurs (cf. sous-contingent n° 07.3, nommé contingent du yogourt et concernant différents produits laitiers). Portant sur quelque 200 tonnes de marchandises, ce contingent est certes l'objet d'une attribution par ordre d'arrivée des demandes à l'OFAG comme par le passé, mais la procédure commence non en décembre, mais dès octobre. Les demandeurs doivent prouver qu'ils ont importé pour leur propre compte des marchandises d'un poids brut d'au moins un quintal au cours des douze derniers mois. Le contingent a été augmenté de 10 tonnes afin de permettre à de nouveaux acteurs d'en obtenir une part. Au vu des premières expériences faites en 2018 et en 2019, cette nouvelle méthode de répartition a produit des résultats tout à fait concluants. Plus directe, plus transparente et plus facile à comprendre ; elle se caractérise en outre par des procédures techniques simplifiées. Elle a permis de réduire le nombre des attributions tout en attirant des importateurs plus actifs. En 2017, l'OFAG avait accordé des parts de contingent à pas moins de 76 personnes morales ou physiques, parmi lesquelles 35 avaient effectivement réalisé des importations, alors que 33 parts de contingents, restées inutilisées, avaient dû être cédées principalement à un acteur du marché au moyen de l'application AEV14online. La situation a été très différente en 2018 : les attributions y sont au nombre de 30, dont 3 accordées sous le régime favorisant l'arrivée de nouveaux acteurs. Aucune part de contingent n'a été entièrement cédée par son détenteur. Toutefois, des parts ont été cédées à de nouveaux venus parmi les importateurs, si bien qu'en fin de compte, 40 importateurs ont pu importer des marchandises contingentées pour leur propre compte.

Les nouveaux venus avaient la possibilité de déposer une demande jusqu'à la fin de l'année, puis importer sans attendre des marchandises contingentées. Le contingent supplémentaire de 10 tonnes, destiné à faciliter l'arrivée de nouveaux acteurs et contesté pendant la consultation, n'était pas épuisé, puisqu'il en restait 7 tonnes à la fin de l'année. Les parts de contingent effectivement attribuées, portant sur 203 tonnes de marchandises, ont été exploitées à 94 % à la fin de l'année, c'est-à-dire mieux qu'à la fin de l'année précédente (88 %). Conclusion : les parts de quotas d'importation convoitées ont été cédées à un nombre plus réduit de personnes ; néanmoins, les acteurs du contingent ont été plus nombreux à profiter des importations et à participer au marché.

Résultats des ventes aux enchères dans la période 2018

L'attribution de contingents d'importation est un élément important de l'application. Les contingents non attribués selon la procédure la plus simple, c'est-à-dire par ordre d'arrivée des demandes de déclaration en douane sont dans la plupart des cas vendus aux enchères. L'OFAG a procédé à quatre ventes aux enchères de moins pendant la période sous revue, soit à 84 ventes, après deux ans de stabilité. En 2014, l'OFAG avait encore effectué 102 ventes aux enchères ; à cette époque, l'office attribuait plus fréquemment qu'aujourd'hui des parts de contingent de viande. Les ventes aux enchères concernent différents contingents, à savoir la viande, les

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



animaux d'élevage de l'espèce bovine, les produits à base de lait, les produits à base de pommes de terre, les produits à base de fruits à pépins et les fruits pour la cidrerie.

La période sous revue est marquée non seulement par une diminution du nombre d'attributions, mais encore par une baisse des volumes de viande dans les quotas mis aux enchères par rapport à 2017 : ces quantités sont passées de 68 570 à 65 530, soit un recul de 4,4 %. À l'origine de ce recul, on trouve principalement les parts de contingent concernant les carcasses de vaches destinées à produire de la viande transformée surtout en des produits tels que les hamburgers. La sécheresse de l'été 2018 a entraîné une pénurie de fourrages qui a conduit à l'abattage prématuré d'un grand nombre de vaches dans le pays et par conséquent, à une offre excédentaire de viande destinée à la transformation, de sorte que les importations dans cette catégorie de viande sont pratiquement tombées à zéro en août. De ce fait, seules deux parts de contingent ont été attribuées entre août et la fin de l'année, alors qu'il y en avait une par mois les années précédentes.

En dépit du recul des volumes, le produit de la vente de quotas est resté pratiquement stable, passant de 196,8 millions de francs l'année précédente à 196,6 millions de francs. Ce chiffre indique une fois de plus que le prix moyen de la viande acquise aux enchères a continué d'augmenter, passant de 2.87 à 3 francs le kilo.

Les résultats des ventes aux enchères de parts de contingent sont détaillés dans le tableau intitulé « Résultats des mises en adjudication pour la période contingente 2018 ».

Emanuel Golder, OFAG, secteur Importations et exportations, emanuel.golder@blw.admin.ch

Résultats des mises en adjudication pour la période contingentaire 2018

Groupe de produits et produits mis en adjudication	Unité	Quantité mise en adjudication	Prix d'adjudication, moyenne	Part du contingent tarif. (partiel) total mise en adjudication	Mises en adjudication 2018	Participants par appel d'offres
Viande, y compris produits à base de viande et charcuterie, ainsi que produits laitiers et animaux d'élevage	1	Nombre d'unités	fr. / unité	%	Nombre	Nombre, ou nombre moyen
Volaille	kg br.	46 250 000	2,18	100	7	63
Viande ovine	kg br.	3 000 000	3,23	50	4	43
Viande caprine	kg br.	120 000	2,16	60	2	10
Viande chevaline	kg br.	1 800 000	0,12	60	4	16
Viande de veau	kg br.	125 000	6,06	50	4	16
Foies de veau	kg br.	60 000	0,36	50	3	7
Aloyaux / High-Quality-Beef	kg br.	2 650 000	12,34	50	11	42
Viande de vache en carcasses destinée à la transformation	kg br.	3 950 000	1,80	50	9	30
Langues	kg br.	35 000	0,03	50	2	4
Museaux de bœuf	kg br.	20 000	0,01	50	1	1
Viandes transformées à partir d'animaux de l'espèce bovine		425 000	1,62	50	4	20
Viande de bœuf (kascher)	kg br.	304 200	0,05	100	4	8
Viande de bœuf (halal)	kg br.	350 000	5,76	100	4	11
Viande de mouton (kascher)	kg br.	20 000	0,18	100	4	7
Viande de mouton (halal)	kg br.	175 000	2,57	100	4	9
Jambon séché à l'air	kg br.	1 100 000	9,26	100	1	54
Viande séchée à l'air	kg br.	220 000	10,75	100	1	30
Charcuterie	kg br.	4 086 500	6,93	100	1	70
Jambon en boîte et jambon cuit	kg br.	71 500	7,26	100	1	10
Viande de bœuf en conserve	kg br.	770 000	0,51	100	1	10
Poudre de lait	kg net	300 000	1,39	100	2	11
Beurre	kg 82 % TMG	100 000	2,31	100	1	17
Animaux de l'espèce bovine	pces.	1 200	1190,54	100	2	16
Produits végétaux						
Produits semi-finis à base de pommes de terre destinés à la fabrication de sauces	kg éq.	359 600	0,02	100	1	3
Autres produits semi-finis à base de pommes de terre	kg éq.	1 140 400	0,02	100	2	6
Produits finis à base de pommes de terre	kg éq.	2 500 000	0,78	100	1	32
Produits de fruits à pépins ²	kg éq.	244 000	0,59	96	1	5
Fruits pour la cidrerie et la distillation ³	kg net	0	0,00	100	2	0

¹ Pces : pièces, kg br. : poids brut en kilogrammes, kg net : poids net en kilogrammes, kg éq. : équivalents des produits frais pour les produits transformés, dont le poids net est converti sur la base de facteurs fixes. Poids 80 % TMG : kilo net de beurre contenant 82 % de matière grasse du lait ; les importations sous le la position tarifaire 0405.9010 sont converties en kg 82 % TMG au moyen du facteur 1,21.

² contingents tarifaires no 21 et no 31 (contingent tarifaire autonome avec attribution sur la base de l'exportation compensatoire)

³ En 2018, la quantité de 172 tonnes a fait l'objet de deux appels d'offres, mais aucune offre n'a été reçue.

Source : OFAG

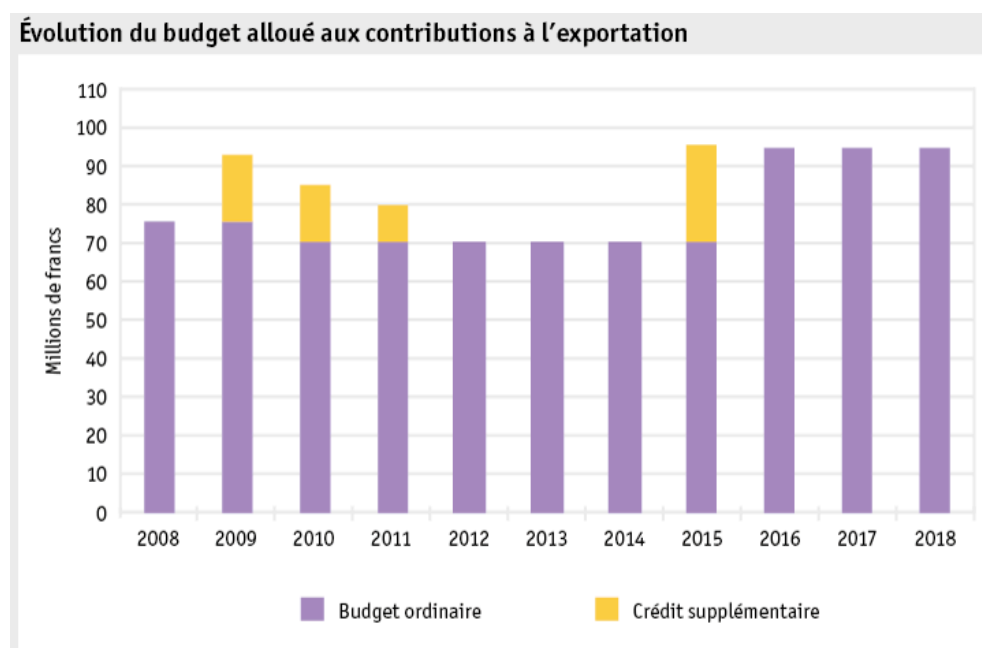


Loi « chocolatière »

La loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (appelée loi « chocolatière ») a été appliquée pour la dernière fois sous son ancienne forme en 2018. Les contributions versées pour l'exportation de certaines matières premières agricoles contenues dans des produits agricoles transformés ont été supprimées le 1^{er} janvier 2019. Le prix des matières premières continuera néanmoins à être élevé au niveau de ceux de la Suisse par des droits de douanes spécifiques (« éléments mobiles ») lors de l'importation de produits agricoles transformés. Ce système a pour but de compenser le handicap dont souffre l'industrie agroalimentaire suisse du fait de la politique agricole.

Les dernières contributions à l'exportation versées en 2018

Le crédit de 94,6 millions de francs alloué en vertu de la loi « chocolatière » pour 2018 (de décembre 2017 à novembre 2018) a permis de financer 78,963 millions de francs de contributions à l'exportation de produits de base laitiers et 15,637 millions pour des produits de base céréaliers. Par ailleurs, les exportations de décembre 2018 ont bénéficié d'une régularisation de 5,833 millions provenant du budget 2012 (1/12 de 70 millions de francs).



Source : AFD

S'agissant des matières premières, 11 % de la farine de blé produite en Suisse ont, en 2018, été exportés sous forme de produits transformés donnant droit à des contributions. Ce pourcentage était de 6 % pour le lait.

Solution de remplacement

La décision prise le 19 décembre 2015 au sujet de la concurrence à l'exportation, lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi, oblige les pays membres à supprimer toutes les subventions à l'exportation qui subsistent dans le secteur agricole. C'est ainsi qu'est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 le train de mesures adopté par arrêté fédéral du 15 décembre 2017, qui demandait une révision totale de la loi « chocolatière ». Il s'agissait de simplifier la procédure d'autorisation du trafic de perfectionnement actif pour les matières premières agricoles qui bénéficiaient jusqu'ici de contributions, de supprimer les contributions

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



à l'exportation mais aussi de mettre en place des mesures d'accompagnement pour préserver la valeur ajoutée et les emplois dans la production de denrées alimentaires. Un supplément est désormais directement accordé aux producteurs de lait commercialisé et aux céréaliers, à savoir 4,5 centimes par kilo pour le lait, tandis que, pour les céréales, les montants sont versés en fonction de la surface cultivée. Les fonds affectés aux contributions à l'exportation sont transférés dans le budget agricole pour financer ces mesures de soutien.

Kilian Widmer, OFAG, secteur Relations commerciales, kilian.widmer@blw.admin.ch



Moyens financiers pour les paiements directs

La PA 14 – 17 a permis d'axer les paiements directs plus clairement sur les objectifs fixés dans la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral a décidé de maintenir en principe tel quel le système développé des paiements directs pour les années 2018 – 2021 et de créer ainsi des conditions-cadre stables sur 8 ans. Les dispositions légales édictées à la faveur de la PA 14 – 17 forment une base suffisante pour mettre en œuvre au niveau des ordonnances les optimisations nécessaires au renforcement de la compétitivité, à la réduction des charges administratives et à l'amélioration de l'utilisation efficiente des ressources.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il existe sept types de contributions dans le cadre des paiements directs ; celles-ci sont nommées conformément au but principal visé. Des informations plus détaillées sur les différents programmes sont disponibles sous les articles correspondants.

- » [Contributions au paysage cultivé](#)
- » [Contributions à la sécurité de l'approvisionnement](#)
- » [Contributions à la biodiversité](#)
- » [Contribution à la qualité du paysage](#)
- » [Contributions au système de production](#)
- » [Contributions à l'utilisation efficiente des ressources](#)
- » [Contribution de transition](#)

Dépenses

Au total, des paiements directs ont été versés pour 1022 millions d'ha de surface agricole utile en 2018, dont environ 272 000 ha de terres ouvertes, 21 000 ha de cultures permanentes telles que p. ex. les vignes et les cultures fruitières, et 729 000 ha de surfaces herbagères. La superficie des grandes cultures et des cultures pérennes ont augmenté de 4000 ha depuis 2014, ce qui indique que les contributions spécifiques à la sécurité de l'approvisionnement ont fonctionné comme prévu.

Les dépenses pour les programmes liés à la biodiversité, à la qualité du paysage, aux systèmes de production et à l'efficacité des ressources ont aussi légèrement augmenté en 2018. Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) en plaine ont atteint les 78 000 ha, dépassant largement l'objectif de 65 000 ha. Il est cependant nécessaire d'atteindre également la qualité requise des SPB. Les agriculteurs exploitent actuellement 41 % de toutes les SPB en tant que SPB de haute qualité et 77 % d'entre elles sont mises en réseau.

Dans le cadre du plan d'action Produits phytosanitaires, les risques doivent être divisés par deux. Depuis 2018, de nouveaux programmes d'incitation sont en vigueur pour le non-recours total ou partiel aux produits phytosanitaires dans les betteraves sucrières, les fruits et la vigne. Une nouvelle contribution à l'efficacité des ressources pour la réduction des herbicides dans les terres ouvertes a été introduite en 2019.

En raison des nouvelles contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour la réduction de l'utilisation de pesticides dans les grandes cultures, davantage de fonds ont été budgétisés pour cette contribution en 2019. En outre, une contribution supplémentaire pour les sorties au pâturage du jeune bétail a été ajoutée au programme SRPA et une contribution pour le bétail laitier aux contributions au paysage cultivé, en remplacement de l'estivage de courte durée. Moins de fonds ont donc été budgétisés pour la contribution de transition (cf. tableau).

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Dépenses au titre des paiements directs

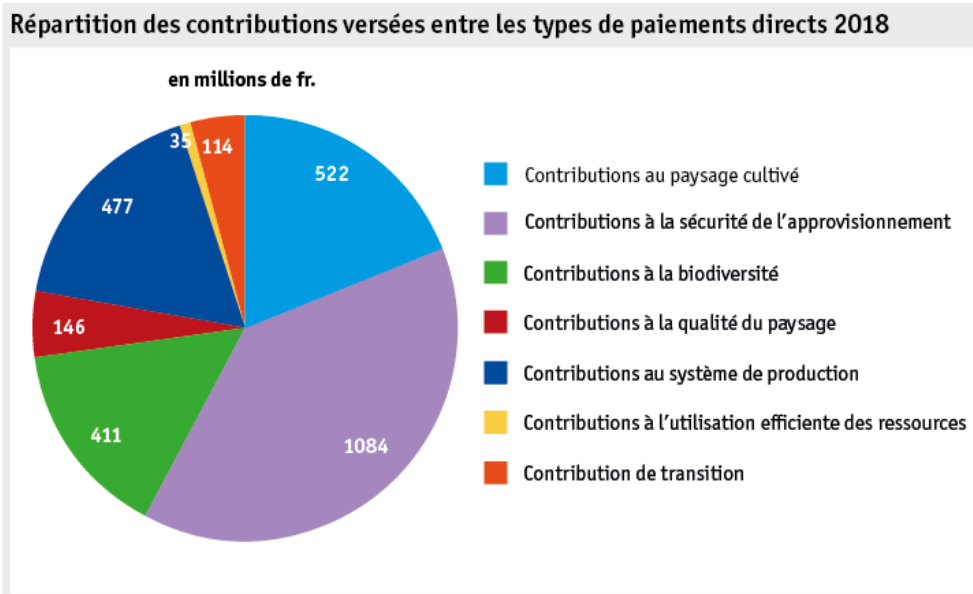
Poste de dépenses	2016	2017	2018	2019 ¹
	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.
Contributions au paysage cultivé	507	523	522	530
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 091	1 086	1 084	1 085
Contributions à la biodiversité	400	414	411	413
Contribution à la qualité du paysage	142	145	146	150
Contributions au système de production	458	467	477	475
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	25	28	35	88
Contributions pour des programmes de protection des eaux et des programmes d'utilisation durable des ressources (LEaux et art. 77a/b LAgr)	12	18	22	
Contribution de transition	162	129	114	74
Réductions/ versements anticipés et ultérieurs, etc.	-4	-4	-6	
Total	2 792	2 806	2 805	2 815

Remarque : Une comparaison directe avec les données du compte d'État est impossible. Les valeurs indiquées se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'État indique les dépenses d'une année civile. ¹ Source : Budget 2019 avec plan intégré des tâches et des finances 2020 – 2022 des unités administratives, volume 2B. Administration fédérale des finances. Source : OFAG

Répartition des moyens financiers

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition des moyens financiers dans le domaine des paiements directs.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG

Les tableaux ci-dessous comprennent des données plus détaillées sur les différents types de contributions et sur les contributions versées en 2018 selon le canton, la région et la taille de l'exploitation :

Aperçu des paiements directs par canton

Aperçu des paiements directs par région

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de plaine et zone des collines)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne I et II)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne III et IV)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par région (plaine, collines, montagne)

Mauro Ryser, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural, mauro.ryser@blw.admin.ch

Aperçu de tous les types de paiements directs selon les cantons 2018

Canton	Contributions au paysage cultivé	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Contributions à la biodiversité	Contributions à la qualité du paysage	Contributions au système de production	Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Contribution de transition	Réductions* / paiements préalables/ultérieurs / limitations...	Total Paiements directs
ZH	8 459 316	68 898 167	29 201 038	7 894 910	27 559 098	2 401 928	7 527 265	1 029 393	150 912 329
BE	105 398 311	208 974 728	67 218 724	27 692 266	85 670 307	6 347 282	23 008 361	2 892 237	521 417 742
LU	26 850 129	79 562 315	28 283 364	9 743 185	47 824 274	5 026 112	11 097 459	727 589	207 659 248
UR	12 720 521	7 311 652	4 765 487	1 514 388	2 790 437	77 295	585 435	34 550	29 730 664
SZ	21 473 865	23 905 690	14 351 689	3 990 577	10 666 813	518 451	2 974 917	- 223 551	78 105 552
OW	11 744 416	8 519 475	3 765 161	1 678 272	4 852 661	160 381	946 183	50 748	31 615 802
NW	7 093 905	6 292 527	2 913 117	1 070 769	3 073 385	141 619	783 211	16 844	21 351 690
GL	9 340 448	7 374 570	4 158 600	1 336 236	3 516 105	59 864	829 624	20 645	26 594 801
ZG	3 477 722	10 438 816	6 272 102	1 291 605	5 359 539	479 483	1 351 079	13 814	28 656 532
FR	29 339 218	80 038 850	17 984 164	11 034 948	37 080 299	2 752 160	8 402 219	539 577	186 092 280
SO	7 195 315	31 931 801	13 579 132	4 078 270	13 349 936	1 318 801	3 463 924	292 909	74 624 271
BL	4 997 830	22 344 437	9 745 457	2 312 561	9 227 322	420 755	2 282 791	46 239	51 284 915
SH	1 248 463	15 093 337	7 215 742	1 446 291	4 647 065	902 290	1 149 676	392 989	31 309 877
AR	8 573 520	13 272 547	2 299 955	1 635 629	6 219 968	310 074	1 663 943	49 060	33 926 574
AI	5 935 443	8 017 736	1 641 005	634 475	4 166 736	221 784	1 015 020	85 190	21 547 008
SG	41 426 406	70 986 745	26 944 548	9 212 660	37 402 282	1 222 096	9 462 103	587 723	196 069 117
GR	79 339 985	59 013 286	38 303 092	11 156 701	29 638 130	382 935	5 864 195	- 3 008 490	226 706 815
AG	8 000 136	60 828 786	25 822 233	7 342 127	25 383 206	2 527 858	6 675 977	540 542	136 039 781
TG	3 190 958	47 762 211	14 262 467	5 816 762	25 277 711	2 073 033	5 712 516	686 461	103 409 196
TI	13 537 557	13 209 514	6 118 245	1 295 652	4 978 804	149 825	1 076 651	161 231	40 205 017
VD	38 833 388	114 533 189	37 233 026	16 105 822	40 379 449	5 111 905	7 946 812	381 472	259 762 120
VS	43 013 091	38 065 360	23 056 009	6 761 104	12 095 227	483 932	2 861 864	334 101	126 002 486
NE	13 318 098	34 521 552	8 043 344	4 148 580	13 185 318	663 222	2 712 724	397 783	76 195 054
GE	337 080	10 811 862	3 404 041	1 123 008	3 436 623	780 177	421 528	314 487	19 999 831
JU	16 991 321	42 395 550	14 056 312	5 600 255	18 974 430	862 175	4 031 285	22 069	102 889 259
CH	521 836 440	1 084 104 703	410 638 051	145 917 053	476 755 125	35 395 438	113 846 761	6 385 608	2 782 107 962

Zonen									
Tal	42 739 219	485 400 696	164 470 763	57 675 569	210 013 612	25 192 008	51 060 178	5 458 078	1031 093 968
Hügel	41 899 032	154 074 052	52 983 962	17 624 452	73 052 489	4 965 217	16 769 150	1 421 247	359 947 107
BZ I	63 102 909	131 212 236	35 195 613	15 499 018	60 483 499	2 756 003	14 191 501	1 017 674	321 423 104
BZ II	109 503 621	170 342 286	53 176 589	21 064 877	71 562 493	1 994 775	17 514 023	1 341 308	443 817 356
BZ III	84 608 842	86 891 715	38 299 252	13 772 770	37 486 140	341 315	8 672 940	614 670	269 458 303
BZ IV	56 891 987	56 183 718	34 909 830	9 727 422	24 156 892	146 120	5 638 968	717 645	186 937 292
SÖG	123 090 831		31 602 043	10 552 947				-4 185 013	169 430 833

*Sans les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources

Source : OFAG

Aperçu des paiements directs 2018

	Suisse 1000 Fr.	Région			
		Plaine 1000 Fr.	Collines 1000 Fr.	Montagne 1000 Fr.	Estivage 1000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	521 836	42 733	104 828	250 303	123 973
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	139 993	3 750	39 434	96 809	
Contribution pour surfaces en pente	126 602	14 075	37 270	75 256	
Contribution pour surfaces en forte pente	11 315	22	633	10 660	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 456	5 459	2 829	3 168	
Contribution de mise à l'alpage	108 498	19 427	24 661	64 410	
Contribution d'estivage	123 973				123 973
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 084 105	485 401	285 286	313 418	
Contribution de base	811 550	384 721	206 652	220 176	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	159 432	6 149	61 932	91 351	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	113 123	94 531	16 702	1 890	
Contributions à la biodiversité	410 638	164 471	88 168	126 180	31 819
Contribution pour la qualité	307 917	125 405	65 693	85 000	31 819
Contribution pour la mise en réseau	102 721	39 066	22 476	41 179	
Contribution à la qualité du paysage	145 917	57 675	33 114	44 538	10 590
Contributions au système de production	476 755	210 014	133 536	133 206	
Contribution pour l'agriculture biologique	55 209	27 958	10 801	16 450	
Contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza	35 222	26 937	7 707	578	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages	110 791	26 558	32 747	51 486	
Contributions au bien-être des animaux	275 533	128 560	82 281	64 692	
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	35 395	25 192	7 721	2 482	
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions	13 079	6 975	4 117	1 987	
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol	16 716	14 007	2 466	243	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	1 396	1 211	168	17	
Contribution de transition	113 847	51 060	30 961	31 826	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations,	6 386	5 458	2 439	2 672	- 4 183
Total des paiements directs	2 782 108	1 031 087	681 175	899 281	170 565

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources font partie du budget des paiements directs, mais ne sont pas comprises dans l'OPD: 12 millions de francs

Source : OFAG

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2018⁴

Paramètre	Unité	Zone de plaine			Zone des collines		
		10 – 20	20 – 30	30 – 50	10 – 20	20 – 30	30 – 50
		ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	155	255	251	126	121	111
Exploitations représentées	Nombre	2 517	4 102	3 612	1 730	1 346	1 060
Surface agricole utile	ha	16.04	24.47	37.45	14.9	24.37	37.08
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	1 137	2 130	3 303	4 731	6 090	10 271
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 201	24 773	38 807	17 119	28 032	42 215
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 266	9 104	13 263	5 555	9 299	16 814
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 354	3 344	4 958	2 417	3 741	5 351
Contributions au système de production	Fr.	9 524	12 345	16 824	8 494	14 188	19 432
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	923	1 241	2 441	519	1 371	1 587
Contribution de transition	Fr.	2 231	3 345	4 323	2 284	3 559	4 783
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	37 202	55 900	83 731	41 017	66 080	100 356
Autres paielements directs ²	Fr.	1 220	2 538	5 281	243	564	720
Prestation brute³	Fr.	256 357	326 210	479 787	188 130	310 509	407 915
dont paielements directs	Fr.	39 136	59 317	90 801	42 280	68 090	103 202
Part des paielements directs à la prestation brute	Fr.	15	18	19	22	22	25
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	2 441	2 424	2 425	2 839	2 794	2 783

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2018

Paramètre	Unité	Zone de montagne I			Zone de montagne II		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	93	63	70	115	96	88
Exploitations représentées	Nombre	1614	970	882	1949	1666	1113
Surface agricole utile	ha	14.84	24.32	37.08	15.15	24.42	38.08
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	8 499	13 391	17 658	13 663	17 805	25 420
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 728	28 070	42 506	17 017	27 455	42 560
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 013	7 665	13 859	5 869	9 268	13 796
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 615	3 686	6 271	2 858	4 417	5 742
Contributions au système de production	Fr.	8 199	13 286	20 711	7 588	11 916	19 646
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	354	689	880	135	383	831
Contribution de transition	Fr.	2 285	3 135	3 928	2 059	3 256	4 562
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	43 480	70 068	105 575	49 115	74 406	112 334
Autres paielements directs ²	Fr.	44	124	185	5	5	80
Prestation brute³	Fr.	176 890	226 257	330 703	146 369	222 641	310 048
dont paielements directs	Fr.	44 937	73 024	109 767	53 461	79 710	118 911
Part des paielements directs à la prestation brute	%	25	32	33	37	36	38
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	3 029	3 003	2 961	3 530	3 264	3 123

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2018⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne III			Zone de montagne IV		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	51	47	38	29	27	37
Exploitations représentées	Nombre	1027	828	612	479	509	694
Surface agricole utile	ha	15.19	24.92	36.5	14.79	24.74	36.66
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	18 683	29 660	34 056	17 911	26 669	35 066
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 986	27 674	40 507	15 535	26 947	38 774
Contributions à la biodiversité	Fr.	7 147	11 919	17 170	10 280	14 129	24 567
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 896	4 861	7 342	4 064	5 301	6 524
Contributions au système de production	Fr.	6 845	13 323	20 074	5 603	10 545	18 731
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	19	118	239	1	29	188
Contribution de transition	Fr.	1 716	2 738	4 143	1 988	2 575	4 494
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	54 080	90 203	123 268	55 101	83 252	128 069
Autres paielements directs ²	Fr.	0	0	0	0	0	0
Prestation brute³	Fr.	121 953	204 715	250 246	106 790	156 254	246 230
dont paielements directs	Fr.	60 652	98 509	127 477	60 636	89 880	137 871
Part des paielements directs à la prestation brute	%	50	48	51	57	58	56
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	3 993	3 952	3 493	4 101	3 633	3 760

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paielements directs par exploitation¹: selon les zones et les classes de grandeur 2018

Paramètre	Unité	Toutes les exploitations	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations de référence	Nombre	2 475	1 022	786	667
Exploitations représentées	Nombre	34 691	14 653	9 465	10 573
Surface agricole utile	ha	26.13	28.47	24.05	24.77
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹					
Contributions au paysage cultivé	Fr.	10 085	2 438	9 188	21 485
Contributions à la sécurité de l'approvisionnr	Fr.	28 173	29 099	27 546	27 451
Contributions à la biodiversité	Fr.	10 179	10 529	8 815	10 916
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	4 058	3 961	3 753	4 465
Contributions au système de production	Fr.	12 857	12 993	13 277	12 292
Contributions à l'utilisation efficiente des re	Fr.	1 048	1 701	919	259
Contribution de transition	Fr.	3 064	3 184	3 076	2 887
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	69 217	63 623	66 428	79 468
Autres paielements directs ²	Fr.	1 579	3 453	430	10
Prestation brute³	Fr.	321 369	426 323	283 319	209 977
dont paielements directs	Fr.	73 746	68 412	68 832	85 538
Part des paielements directs à la prestation b	%	23	16	24	41
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	2 822	2 403	2 862	3 454

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope



Exigences pour le versement des paiements directs

Les exploitants doivent satisfaire à de nombreuses exigences pour pouvoir obtenir des paiements directs. Au nombre de celles-ci figurent, d'une part, des conditions générales telles qu'une forme juridique, une formation et un domicile et, d'autre part, des critères structurels et sociaux, eux aussi déterminants, comme le besoin minimal en travail ou l'âge de l'exploitant. À cela s'ajoutent les charges écologiques spécifiques qui sont regroupées sous la notion de prestations écologiques requises (PER). Les exigences PER comprennent un bilan de fumure équilibré, une part adéquate de surfaces de promotion de la biodiversité, une exploitation conforme aux prescriptions des inventaires d'importance nationale, un assolement régulier, une protection appropriée du sol, l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, ainsi que la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce. L'objectif des PER est d'encourager une production agricole respectueuse de l'environnement, durable et conforme à la protection des animaux. Les PER sont une condition pour l'obtention de paiements directs en vertu de la Constitution fédérale. Des manquements aux prescriptions déterminantes donnent lieu à une réduction des paiements directs ou à un refus d'octroi.

Les paiements directs aux exploitations à l'année sont limités aux exploitations paysannes cultivant le sol. Les contributions à la biodiversité et la contribution à la qualité du paysage constituent une exception. Ces deux types de paiements directs peuvent également être versés aux cantons et aux communes, ainsi qu'à des personnes morales dont le siège est en Suisse. Il est ainsi possible d'éviter des espaces vides dans le maillage du territoire qui est couvert par les projets de mise en réseau ou de qualité du paysage.

Limite d'âge : les paiements directs sont encore versés au cours de la 65^e année. Le droit aux contributions expire l'année du 66^e anniversaire. L'objectif de la limite d'âge est de lutter contre les retards dans la transmission des exploitations et de promouvoir les changements structurels liés au passage à une nouvelle génération. En outre, les prestations de l'AVS et, le cas échéant, d'autres caisses de prévoyance remplacent le revenu indépendant provenant de l'agriculture.

La fourniture durable et efficiente de prestations et les bonnes pratiques agricoles requièrent de solides connaissances du métier. C'est pourquoi, la loi sur l'agriculture exige que l'exploitant dispose d'une formation agricole pour l'octroi des paiements directs. Cette exigence peut être remplie, d'une part, par une formation de base dans le domaine de l'agriculture, une formation agricole plus élevée ou un brevet de paysan ou de paysanne. D'autre part, conformément à la loi sur la formation professionnelle, d'autres formations de base sont acceptées si elles sont complétées par une formation continue agricole réglementée par le canton en collaboration avec l'organisation compétente du monde du travail ou par trois ans de pratique agricole. La formation doit être terminée au moment du dépôt de la demande. Il est ainsi possible d'éviter des problèmes liés au remboursement en cas de non-conclusion ou d'absence de formation continue.

Les exigences en matière de formation ne doivent pas être remplies si l'exploitation est remise à un conjoint au moment du départ à la retraite de l'exploitant actuel. Le conjoint doit cependant avoir travaillé pendant au moins 10 ans dans l'exploitation. Cette disposition vise à éviter les cas de rigueur, par exemple lorsqu'il n'y a pas de successeur pour reprendre l'exploitation.

Dans le cas des sociétés de personnes, les contributions sont réduites proportionnellement en fonction des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite. Ainsi, dans le cas d'une somme de paiements directs de 60 000 francs et d'une société de trois partenaires, les contributions seraient réduites d'un tiers et ne seraient plus que de 40 000 francs si un des partenaires a dépassé l'âge de la retraite.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les paiements directs ne sont versés que si l'exploitation comprend au moins 0,20 unités de main d'œuvre standard (UMOS). La taille limite d'exploitation permet d'exclure les petites exploitations et de réduire les charges administratives en évitant les subventions minimales.

Un maximum de 70 000 francs de paiements directs est versé par UMOS de l'exploitation. Ne sont pas comprises dans cette limitation les contributions pour la mise en réseau, la qualité du paysage, l'utilisation efficace des ressources, ainsi que les contributions de transition. En raison du cofinancement par le canton des contributions à la qualité du paysage et pour la mise en réseau, l'exécution deviendrait disproportionnellement plus difficile si la limitation UMOS était appliquée à ces contributions. Les contributions à l'utilisation efficace des ressources, p. ex. pour l'achat d'engins de pulvérisation, sont également exclues de la limitation UMOS. Il en va de même pour la contribution de transition.

Effets du plafonnement des paiements directs par unité de main-d'œuvre standard

Année	Exploitations concernées	Réduction des contributions	Part de contribution pour les exploitations concernées	Part au total des paiements directs
	Nombre	Fr.	%	%
2014	30	173 622	8,13	0,01
2015	35	190 718	6,20	0,01
2016	382	1 714 611	7,16	0,06
2017	328	1 460 034	7,15	0,05
2018	280	1 326 342	7,27	0,05

Source : OFAG

En outre, au moins 50 % des travaux de l'exploitation agricole doivent être effectués par de la main-d'œuvre propre à l'exploitation. Les exploitations où travaille uniquement de la main-d'œuvre externe ne reçoivent pas de paiements directs.

Sur les 49 664 (année précédente : 50 497) exploitations à l'année qui remplissent les critères de recensement fixés par la Confédération et qui ont été enregistrées dans le SIPA en 2018, 44 627 touchent des paiements directs (année précédente : 45 348).

Nombre d'exploitations à l'année et d'exploitations d'estivage par canton en 2018

Les explications ci-dessus concernent les exigences posées aux exploitations à l'année. En ce qui concerne l'octroi des paiements directs dans la région d'estivage, l'exploitant doit être domicilié en Suisse et gérer l'exploitation d'estivage pour son compte et à ses risques et périls (cf. art. 10 OPD). Les exigences d'exploitation doivent en outre être remplies (cf. art. 26 à 34 OPD et article dans le présent rapport agricole sur la contribution aux exploitations d'estivage).

Daniel Meyer, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, daniel.meyer@blw.admin.ch

Nombre d'exploitations à l'année et d'estivage par canton pour 2018

Exploitation à l'année avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	2 787
BE	9 745
LU	4 234
UR	518
SZ	1 422
OW	564
NW	407
GL	335
ZG	484
FR	2 416
SO	1 157
BL	797
SH	456
AR	607
AI	423
SG	3 485
GR	2 067
AG	2 524
TG	2 084
TI	715
VD	3 059
VS	2 486
NE	701
GE	248
JU	929
CH	44 650

Exploitation d'estivage avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	7
BE	1 458
LU	242
UR	301
SZ	412
OW	249
NW	126
GL	118
ZG	5
FR	596
SO	54
BL	9
SH	1
AR	111
AI	142
SG	357
GR	933
AG	3
TG	0
TI	231
VD	650
VS	525
NE	156
GE	0
JU	99
CH	6 785

Source : OFAG



Exécution

Contrôles

Dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA), le Conseil fédéral prescrit que chaque exploitation ayant droit aux paiements directs doit faire l'objet au moins tous les quatre ans d'un contrôle. À cette occasion, les prestations écologiques requises (PER) et tous les programmes annoncés sont contrôlés. Par contre, le délai de contrôle est de huit ans pour les programmes « qualité du paysage », « mise en réseau » et « biodiversité du niveau de qualité II », ainsi que pour l'estivage. La planification et la réalisation des contrôles de base sont du ressort des cantons. Chaque canton a mis en place un organisme chargé de coordonner les contrôles relevant du droit public et veille à ce que chaque exploitation agricole soit en principe contrôlée une fois par an au maximum en ce qui concerne les paiements directs, le domaine vétérinaire et la protection des eaux. En plus des contrôles de base, les cantons contrôlent le respect des exigences et conditions selon les risques que présente chaque exploitation. Par exemple, les exploitations qui n'ont pas respecté une disposition sont la plupart du temps recontrôlées l'année suivante. Les cantons réalisent également des contrôles aléatoires par sondage. Des points de contrôle standardisés sont définis pour tous les domaines de la production primaire. Chaque exploitation en Suisse fait donc en principe l'objet des mêmes contrôles. Les cantons doivent saisir les résultats des contrôles dans le système d'information centralisé de la Confédération « Acontrol », soit par l'intermédiaire d'une interface technique, soit manuellement directement dans Acontrol.

Les exploitations qui enfreignent les dispositions sont sanctionnées. Ces sanctions varient en fonction du manquement : les documents incomplets ou manquants peuvent dans certains cas être fournis plus tard ou ne sont sanctionnés que par des petits montants forfaitaires. La majorité des manquements conduit à des réductions ou à des demandes de restitution de paiements directs. Ces montants déduits restent dans le crédit des paiements directs et sont redistribués à toutes les exploitations sous forme d'une hausse des contributions de transition.

En 2018, un total de 44 650 exploitations à l'année et 6785 exploitations d'estivage ont obtenu des paiements directs. Dans 7411 exploitations à l'année (17 %) et 238 exploitations d'estivage (3 %), certaines dispositions (y compris la protection des animaux) n'étaient pas entièrement remplies et des manquements ont été constatés par les contrôleurs. Ces manquements ont conduit en 2018 à des réductions de paiements directs à hauteur d'environ 9,7 millions de francs au total dans les exploitations à l'année et environ 290 000 francs dans les exploitations d'estivage. En moyenne, la réduction était de 1315 francs par exploitation à l'année sanctionnée. La réduction moyenne par exploitation à l'année sanctionnée est supérieure de 19,2 % à celle de 2017. La part des exploitations à l'année faisant l'objet de réductions a augmenté d'un pourcent et se situe désormais à 17 %. Les réductions appliquées aux exploitations d'estivage ont augmenté de 12,7 % environ par rapport à 2017. La part des exploitations concernées est restée à 4 % en comparaison avec 2018. Les résultats se fondent sur le système d'information sur la politique agricole (SIPA), auquel les cantons transmettent le total des réductions de toutes les exploitations. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations à l'année par canton.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations d'estivage par canton.

Acontrol comprend les résultats détaillés de chaque contrôle dans la production primaire. La qualité des données de contrôles des paiements directs s'est améliorée en 2018 en raison d'une automatisation plus importante dans les livraisons des données. La livraison de certains domaines de contrôle est restée toutefois problématique (agriculture biologique). La collaboration étroite entre l'OFAG et les cantons aura un effet positif sur la qualité des données

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



pour l'année prochaine. Le tableau suivant montre un extrait des données de contrôle 2018 tirées d'Acontrol.

Contrôles dans les exploitations à l'année ayant droit aux paiements directs*

Domaine de contrôle	Exploitations (total)		Exploitations contrôlées		Exploitat. avec manquement		Exploitations contrôlées avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement		Contrôles non annoncés	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	
Prestations écologiques requises PER	44 650	13 555	30	2 027	15	13 759	2 089	15	555	4				
Agriculture biologique	6 831	2 927	43	293	10	2 976	295	10	168	7				
Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)	30 158	8 631	29	409	5	7 876	406	5	214	3				
Bien-être des animaux (SST et SRPA)	28 316	15 234	54	1 403	9	15 502	1 382	9	5 701	35				
Contributions à l'efficience des ressources (CER)	14 806	4 564	31	396	9	4 936	396	8	128	3				

Source : Acontrol et les cantons

* Sans les domaines de contrôle de la sécurité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des animaux. Le nombre d'exploitations pour les SST et SRPA ainsi que les CER concerne une inscription dans un moins un des programmes proposés dans ces domaines.

Lors d'un contrôle dans l'exploitation, plusieurs domaines de contrôle, comme p. ex. les PER et le bien-être des animaux (SST et SRPA), peuvent être combinés ; c'est à dire qu'ils sont contrôlés en même temps. Cela n'est cependant pas obligatoire. Il peut arriver qu'une exploitation soit contrôlée plus d'une fois par an si un contrôleur y a constaté un manquement, par exemple si un deuxième contrôle est décidé. C'est pourquoi le nombre de contrôle est légèrement plus élevé que celui des exploitations contrôlées pour tous les domaines de contrôle.

En 2018, la réalisation des exigences liées aux PER et à l'utilisation efficace des ressources (CER) ainsi que celles liées la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) ont été contrôlés dans respectivement environ 30 % (PER et CER) et 25 % des exploitations ayant droit aux paiements directs. En ce qui concerne les programmes éthologiques SST et SRPA, des contrôles ont été réalisés dans environ 54 % des exploitations. 35 % de ces contrôles n'ont pas été annoncés. La part des exploitations contrôlées présentant des manquements se situe à 5,2 % pour les PLVH et 15 % pour les PER. Des tableaux détaillés comprenant les données de contrôle par canton figurent à la fin de l'article.

Les dispositions en matière d'estivage ont été contrôlées dans 1197 exploitations en 2018, donc environ 18 % des exploitations d'estivage. 18,3 % de ces contrôles ont révélé des manquements qui ont conduit à des sanctions.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contrôles dans les exploitations d'estivage ayant droit aux paiements directs

Domaine de contrôle	Exploitations (total)		Exploitations contrôlées		Exploitat. avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Contributions d'estivage	6 752		1 197	18	224	19	1 333		244	18

Source : Acontrol et les cantons

Les tableaux ci-dessous montrent un aperçu des contrôles effectués selon le canton et les différents domaines de contrôle.

L'OFAG a élaboré un nouveau concept de contrôle, en collaboration avec les cantons, afin de réduire les charges et les tâches administratives liées aux contrôles des paiements directs de droit public dans les exploitations agricoles et d'améliorer l'efficacité des contrôles. La mise en œuvre du nouveau concept est prévue pour 2020.

Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Dans le cadre des PER, l'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines restrictions. Dans des conditions particulières et lorsque cela se justifie, les agriculteurs peuvent demander aux services phytosanitaires cantonaux des autorisations spéciales pour traiter les cultures à l'aide de produits phytosanitaires complémentaires, en vertu du chiffre 6.4 de l'annexe de l'OPD. En 2018, 2230 autorisations spéciales ont été octroyées pour environ 10 443 hectares de surface agricole utile. Le nombre des autorisations spéciales délivrées est plus élevé que lors des années précédentes. Une raison importante pour cette augmentation est la révocation de l'autorisation de traitement de semences, notamment dans la culture de colza. Les organismes nuisibles tels que les altises, qui étaient jusqu'ici traités dans les jeunes plants grâce à l'effet systémique de l'agent de désinfection des semences, doivent maintenant être traités avec des pulvérisateurs conventionnels. L'augmentation des autorisations spéciales s'explique également par une infestation de doryphores à grande échelle, facilitée par les températures élevées du début de l'été 2018. Des autorisations spéciales régionales ont été délivrées dans les deux cas précités. En outre, en raison de la sécheresse de l'automne 2018, les conditions favorables pour les traitements aux herbicides des cultures d'automne ne sont pas apparues avant début novembre. Ces traitements relativement tardifs sont soumis à autorisation. Par ailleurs, la lutte contre le souchet comestible à l'aide d'herbicides a donné lieu à d'autres autorisations spéciales.

Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Total	Autorisations		Surface		
	Catégorie	Nombre d'exploitations	% de toutes les exploitations	ha	% de la surface totale
	Application de produits phytosanitaires pendant l'interdiction de traiter en hiver	373	17	2 098	20
	Emploi d'insecticides et de nématicides granulés	332	15	1 762	17
	Céréales : lutte contre la criocère des céréales*	424	19	1 794	17
	Pommes de terre : lutte contre le doryphore*	295	13	1 673	16
	Légumineuses, tournesols, tabac : lutte contre les pucerons	26	1	103	1
	Autre lutte antiparasitaire dans les grandes cultures	647	29	2 727	26
	Herbages permanents : traitement de surfaces	31	1	95	1
	Utilisation d'herbicides non sélectifs	79	3	173	2
	Culture maraîchère : **	1	0	1	0
	Arboriculture : **	20	1	13	0
	Viticulture	2	0	2	0
Total		2 230	100	10 443	100

Aurelia Passaseo, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases et Paiements directs – Programmes, aurelia.passaseo@blw.admin.ch (contrôles) Rebekka Strasser, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, acontrol@blw.admin.ch (contrôles) Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, laurent.nyffenegger@blw.admin.ch (autorisations spéciales)

Réductions des paiements directs en 2018 dans les exploitations à l'année

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations sanctionnées par des réductions	Réduction moyenne par exploitation
	Francs	Nombre	Nombre	%	Francs
ZH	702 885	2 787	493	18	1 426
BE	3 172 402	9 745	2 252	23	1 409
LU	871 391	4 234	662	16	1 316
UR	8 849	518	27	5	328
SZ	57 956	1 422	130	9	446
OW	50 026	564	70	12	715
NW	32 469	407	112	28	290
GL	23 450	335	34	10	690
ZG	7 361	484	14	3	526
FR	643 633	2 416	431	18	1 493
SO	295 870	1 157	179	15	1 653
BL	15 248	797	22	3	693
SH	17 593	456	17	4	1 035
AR	63 940	607	52	9	1 230
AI	97 999	423	51	12	1 922
SG	583 789	3 485	488	14	1 196
GR	545 837	2 067	584	28	935
AG	366 710	2 524	352	14	1 042
TG	446 608	2 084	361	17	1 237
TI	161 467	715	213	30	758
VD	767 203	3 059	380	12	2 019
VS	260 993	2 486	315	13	829
NE	413 687	701	80	11	5 171
GE	67 601	248	59	24	1 146
JU	70 582	929	33	4	2 139
Suisse	9 745 547	44 650	7 411	17	1 315

Source : SIPA

Réductions des paiements directs en 2018 dans les exploitations d'estivage

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions
	Francs	Nombre	Nombre	%
ZH	–	7	0	0
BE	119 974	1 458	119	8
LU	4 938	242	7	3
UR	200	301	1	0
SZ	6 789	412	15	4
OW	2 291	249	14	6
NW	1 879	126	3	2
GL	–	118	0	0
ZG	–	5	0	0
FR	23 466	596	8	1
SO	3 000	54	1	2
BL	–	9	0	0
SH	–	1	0	0
AR	2 552	111	1	1
AI	400	142	1	1
SG	11 641	357	9	3
GR	19 070	933	21	2
AG	–	3	0	0
TG	0	0	0	0
TI	10 142	231	9	4
VD	43 824	650	13	2
VS	18 610	525	12	2
NE	200	156	1	1
GE	0	0	0	0
JU	18 000	99	3	3
Suisse	286 975	6 785	238	4

Source : SIPA

Contrôles 2018 dans les exploitations à l'année dans le domaine des PER

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 524	525	20.8	48	9.14	526	48	9.13
AI	423	106	25.06	12	11.32	106	12	11.32
AR	607	159	26.19	12	7.55	160	12	7.5
BE	9 745	2 865	29.4	498	17.38	2 882	501	17.38
BL	797	205	25.72	18	8.78	206	19	9.22
FR	2 416	746	30.88	130	17.43	752	130	17.29
GE	248	147	59.27	12	8.16	172	17	9.88
GL	335	129	38.51	43	33.33	129	43	33.33
GR	2 071	507	24.48	107	21.1	518	146	28.19
JU	929	213	22.93	4	1.88	213	4	1.88
LU	4 234	1 296	30.61	107	8.26	1 296	107	8.26
NE	701	236	33.67	37	15.68	239	37	15.48
NW	407	108	26.54	12	11.11	108	12	11.11
OW	564	148	26.24	17	11.49	148	17	11.49
SG	3 485	854	24.51	198	23.19	866	200	23.09
SH	456	101	22.15	10	9.9	58	10	17.24
SO	1 157	366	31.63	51	13.93	373	52	13.94
SZ	1 422	380	26.72	65	17.11	381	66	17.32
TG	2 084	623	29.89	121	19.42	626	122	19.49
TI	715	220	30.77	55	25	222	56	25.23
UR	518	173	33.4	3	1.73	173	3	1.73
VD	3 059	826	27	53	6.42	851	53	6.23
VS	2 569	814	31.69	156	19.16	885	161	18.19
ZG	484	134	27.69	28	20.9	137	30	21.9
ZH	2 787	1 674	60.06	230	13.74	1 732	231	13.34
CH	44 737	13 555	30.3	2 027	14.95	13 759	2 089	15.18

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2018 dans les exploitations d'estivage

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	3	0	0	0	0	0	0	0
AI	142	24	17	1	4	24	1	4
AR	111	18	16	6	33	18	6	33
BE	1 458	257	18	58	23	259	58	22
BL	9	2	22	0	0	2	0	0
FR	596	94	16	9	10	95	9	9
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
GL	118	15	13	5	4	15	5	33
GR	922	246	27	48	20	374	68	18
JU	99	20	20	13	65	20	13	65
LU	242	30	12	13	43	30	13	43
NE	156	18	12	2	11	18	2	11
NW	126	15	12	1	7	15	1	7
OW	249	39	16	8	21	39	8	21
SG	357	58	16	8	14	59	8	14
SH	1	0	0	0	0	0	0	0
SO	54	11	20	2	18	11	2	18
SZ	412	57	14	22	39	57	22	39
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	231	27	12	3	11	27	3	11
UR	279	28	10	11	39	28	11	39
VD	650	158	24	13	8	162	13	8
VS	525	78	15	1	1	78	1	1
ZG	5	0	0	0	0	0	0	0
ZH	7	2	29	0	0	2	0	0
CH	6 752	1 197	18	224	19	1 333	244	18

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2018 dans les exploitations à l'année dans le domaine PLVH

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitat. contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 296	234	18	10	4	234	10	4
AI	369	74	20	1	1	74	1	1
AR	570	130	23	2	2	130	2	2
BE	6 876	1 727	25	136	8	1 731	137	8
BL	481	146	30	5	3	115	7	6
FR	1 605	389	24	35	9	389	35	9
GE	56	12	21	0	0	12	0	0
GL	325	76	23	0	0	76	0	0
GR	1 816	410	23	49	12	411	49	12
JU	643	158	25	7	4	158	0	0
LU	3 186	944	30	12	1	18	12	67
NE	541	159	29	1	1	160	1	1
NW	376	89	24	0	0	89	0	0
OW	525	99	19	1	1	99	1	1
SG	2 966	577	19	19	3	577	19	3
SH	100	14	14	0	0	14	0	0
SO	631	198	31	19	10	199	20	10
SZ	1 253	300	24	5	2	300	5	2
TG	1 015	278	27	7	3	456	7	2
TI	491	131	27	14	11	131	14	11
UR	501	167	33	1	1	167	1	1
VD	1 512	498	33	7	1	498	7	1
VS	1 448	520	36	31	6	536	31	6
ZG	351	94	27	3	3	94	3	3
ZH	1 225	1 207	99	44	4	1 208	44	4
CH	30 158	8 631	29	409	5	7 876	406	5

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2018 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bien-être des animaux

Canton	Exploitation (total)			Exploitation avec contrôles		Contrôles			Contrôles	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
AG	1 263	695	55	39	6	699	39	6	633	91
AI	178	167	94	9	5	178	9	5	46	26
AR	241	252	105	14	6	254	15	6	39	15
BE	8 397	4 680	56	401	9	4 722	364	8	787	16
BL	462	189	41	10	5	192	12	6	32	17
FR	1 456	1 182	81	160	14	1 243	160	13	494	41
GE	82	22	27	3	14	46	3	7	9	30
GL	140	68	49	2	3	68	2	3	58	85
GR	2 029	816	40	241	30	861	248	29	768	93
JU	677	122	18	2	2	122	2	2	64	52
LU	2 805	1 150	41	63	5	1 151	63	5	372	30
NE	416	130	31	8	6	131	8	6	24	18
NW	183	105	57	8	8	105	8	8	14	13
OW	312	296	95	19	6	297	19	6	61	21
SG	1 675	831	50	60	7	836	61	7	453	54
SH	169	45	27	0	0	45	0	0	0	0
SO	650	548	84	28	5	568	29	5	134	24
SZ	577	368	64	13	4	375	13	3	174	20
TG	1 045	735	70	62	8	759	63	8	291	38
TI	236	94	40	25	27	94	25	27	21	22
UR	417	186	45	8	4	186	8	4	41	22
VD	1 227	881	72	56	6	885	56	6	832	94
VS	1 381	498	36	45	9	501	46	9	53	10
ZG	319	133	42	7	5	136	9	7	21	15
ZH	1 979	1 041	53	120	12	1 048	120	11	280	27
CH	28 316	15 234	54	1 403	9	15 502	1 382	9	5 701	35

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2018 dans les exploitations à l'année dans le domaine des CER

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquem.	Exploitations contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquem.	Contrôles avec manquem.
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 160	229	20	1	0	229	1	0
AI	146	28	19	0	0	28	0	0
AR	197	59	30	0	0	59	0	0
BE	4 676	1 143	24	169	15	1 545	168	11
BL	190	30	16	1	3	31	1	3
FR	717	304	42	15	5	304	15	5
GE	136	56	41	8	14	66	8	12
GL	43	9	21	0	0	9	0	0
GR	168	41	24	1	2	52	1	2
JU	160	20	13	0	0	21	0	0
LU	1 966	876	45	30	3	876	30	3
NE	133	56	42	0	0	56	0	0
NW	100	22	22	0	0	22	0	0
OW	144	25	17	0	0	25	0	0
SG	545	124	23	7	6	124	7	6
SH	138	64	46	0	64	0	0	0
SO	463	210	45	19	9	211	19	9
SZ	417	105	25	1	1	106	1	1
TG	584	323	55	23	7	324	23	7
TI	27	26	96	1	4	26	1	4
UR	74	26	35	0	0	26	0	0
VD	533	465	87	60	13	469	61	13
VS	466	13	3	6	46	13	6	46
ZG	173	69	40	3	4	69	3	4
ZH	1 450	241	17	51	21	245	51	21
CH	14 806	4 564	31	396	9	4 936	396	8

Sources : Acontrol et cantons

Contrôles 2018 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bio

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manque-ment	Exploitations contrôlées avec manque-ment	Contrôles	Contrôles avec manque-ment	Contrôles avec manque-ment
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	272	44	16	6	14	44	6	14
AI	23	26	113	3	12	26	3	12
AR	132	29	22	4	14	29	4	14
BE	1 277	368	29	56	15	372	56	15
BL	138	39	28	2	5	41	4	10
FR	192	55	29	2	4	55	2	4
GE	34	34	100	2	6	34	2	6
GL	97	73	75	4	5	73	4	5
GR	1 291	315	24	34	11	316	34	11
JU	162	162	100	1	1	162	1	1
LU	409	202	49	16	8	328	16	5
NE	85	75	88	1	1	76	1	1
NW	78	37	47	4	11	37	4	11
OW	188	188	100	9	5	188	9	5
SG	474	93	20	20	22	93	20	22
SH	23	23	100	0	0	23	0	0
SO	161	65	40	17	26	65	17	26
SZ	170	63	37	27	43	63	27	43
TG	328	144	44	27	19	144	27	19
TI	137	137	100	0	0	5	0	0
UR	61	57	93	3	5	57	3	5
VD	303	303	100	24	8	303	24	8
VS	320	150	47	10	7	197	10	5
ZG	86	86	100	3	3	86	3	3
ZH	390	159	41	18	11	159	18	11
CH	6 831	2 927	43	293	10	2 976	295	10

Sources : Acontrol et cantons



Contributions au paysage cultivé

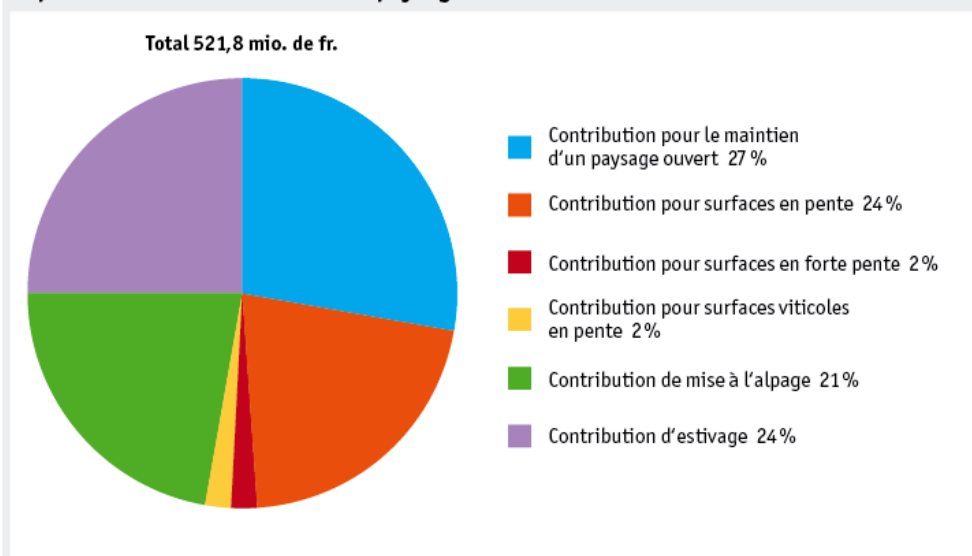
Les contributions au paysage cultivé encouragent le maintien d'un paysage rural ouvert. Elles doivent assurer une exploitation de la plus grande part possible des surfaces utilisées à des fins agricoles ou alpêtres et prévenir ainsi l'envahissement des terres cultivables par la forêt, notamment dans les régions et zones qui connaissent des conditions climatiques ou topographiques difficiles. Un paysage cultivé ouvert est la condition essentielle à la fourniture des autres prestations d'intérêt public.

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions au paysage cultivé sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au paysage cultivé

Les contributions au paysage cultivé se composent de six montants :

- Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- Contribution pour surfaces en pente
- Contribution pour surfaces en forte pente
- Contribution pour surfaces viticoles en pente
- Contribution de mise à l'alpage
- Contribution d'estivage

Répartition des contributions au paysage cultivé 2018



Source : OFAG

76 % des contributions au paysage cultivé sont versées à des exploitations à l'année, sous forme de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert, de contributions pour surfaces en pente, de contributions pour surfaces en forte pente, de contributions pour surfaces viticoles en pente et de contributions de mise à l'alpage. Les 24 % restants des contributions au paysage cultivé sont versées aux exploitations d'estivage sous forme de contribution d'estivage.

Le tableau ci-dessous permet de consulter les contributions versées par zone agricole et par canton pour les cinq types de contributions au paysage cultivé.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert

La contribution pour la production dans des conditions difficiles prend en compte de manière adéquate les difficultés d'exploitation liées aux zones de plus haute altitude.

Taux des contributions pour le maintien d'un paysage ouvert 2018

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	100
Zone de montagne I	230
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	380
Zone de montagne IV	390

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert 2018

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	24 389	233 628	280 704	538 722
Exploitation	Nombre	4 472	12 165	13 456	30 093
Surface par exploitation	ha	5,45	19,20	20,86	17,90
Contribution par exploitation	fr.	838	3 242	7 194	4 652
Total des contributions	1 000 fr.	3 750	39 434	96 809	139 993

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. Comme la plus grande partie de leurs surfaces se trouve en plaine, ces exploitations obtiennent cependant une contribution plus réduite que celles qui exploitent principalement des surfaces dans la région de montagne. La surface totale faisant l'objet de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert s'est réduite de 430 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces en pente

La contribution pour surfaces en pente permet de rémunérer l'exploitation des terres dans des conditions difficiles en raison de la déclivité dans toutes les zones. Aucune contribution n'est versée pour les pâturages permanents, les surfaces viticoles, les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées. La surface en pente d'une exploitation doit représenter au moins 50 ares pour donner droit à ces contributions.

Taux des contributions pour surfaces en pente 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 18 à 35 %	410
Déclivité de 35 à 50 %	700
Déclivité de plus de 50 %	1 000

Contribution pour surfaces en pente 2018

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec :					
- une déclivité de 18 à 35 % (en ha)	ha	26 222	60 525	70 803	157 551
- une déclivité de 35 à 50 % (en ha)	ha	2 874	11 899	34 791	49 563
- une déclivité de plus de 50 % (en ha)	ha	1 313	4 126	21 873	27 311
Total	ha	30 408	76 550	127 468	234 426
Nombre d'exploitations	Nombre	10 879	11 328	12 876	35 083
Contribution par exploitation (en fr.)	Fr.	1 294	3 290	5 845	3 609
Total des contributions	1 000 fr.	14 075	37 270	75 256	126 602

Source : OFAG

Sur les 234 000 hectares de SAU constitués de terrains en pente, près des deux tiers étaient attribués à la catégorie « déclivité de 18 à 35 % » en 2018. La surface faisant l'objet de contributions pour surfaces en pente a augmenté de 2472 ha par rapport à l'année précédente. L'étendue des surfaces annoncées dépend entre autres des conditions météorologiques qui influent sur le mode d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche).

Contributions pour surfaces en forte pente

La contribution pour surfaces en forte pente est destinée aux exploitations comprenant plus de 30 % de surfaces en forte pente (déclivité de plus de 35 %), particulièrement difficiles à exploiter.

Taux des contributions pour surfaces en forte pente* 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Part de surfaces avec contribution pour surfaces en pente (déclivité > 35 %) sur la SAU donnant droit à des contributions	fr./ha
30 %	100
40 %	229
50 %	357
60 %	486
70 %	614
80 %	743
90 %	871
100 %	1 000

* Les taux sont présentés par tranches de 10 %. Ils augmentent cependant progressivement en fonction de la part de surfaces > 35 %.

Contribution pour surfaces en forte pente 2018

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions (déclivité de plus de 35 %)	ha	108	2 661	32 366	35 135
Nombre d'exploitations	Nombre	23	594	4 359	4 976
Surface par exploitation	ha	4,69	4,48	7,43	7,06
Contribution par exploitation (en fr.)	fr.	961	1 065	2 446	2 274
Total des contributions	1 000 fr.	22	633	10 660	11 315

Source : OFAG

Les moyens issus des contributions pour surfaces en forte pente sont surtout octroyés dans la région de montagne. 55 % des contributions pour surfaces en forte pente sont versées à des exploitations qui ont moins de 20 hectares de surface et qui sont donc plus petites que la moyenne. La surface faisant l'objet de contributions pour surfaces en forte pente a augmenté de 241 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces viticoles en pente

L'objectif des contributions pour surfaces viticoles en pente est l'exploitation et la préservation des vignobles plantés en forte pente et en terrasses.

Taux des contributions pour surfaces viticoles en pente 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 30 à 50 %	1 500
Déclivité de plus de 50 %	3 000
Terrasses d'une déclivité de plus de 30 %	5 000

Contribution pour surfaces viticoles en pente 2018

	Unité	
Somme des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 768
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 865
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	427
Terrasses	ha	1 475
Nombre d'exploitations	Nombre	2 267
Surface par exploitation	ha	1,66
Contribution par exploitation	fr.	5 053
Total des contributions	1 000 fr.	11 456

Source : OFAG

Par rapport à la surface viticole totale, la part des surfaces en forte pente et en terrasses donnant droit à des contributions est d'environ 30 %. 10 % de ces surfaces ont une déclivité de plus de 50 % ; 40 % d'entre elles sont aménagées en terrasses, à savoir 1475 hectares. La surface donnant droit aux contributions pour surfaces viticoles en pente a diminué de 96 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution de mise à l'alpage

La contribution de mise à l'alpage incite financièrement les exploitations à l'année à estiver leurs animaux. La contribution de mise à l'alpage s'élève à 370 francs par pâquier normal.

Contribution de mise à l'alpage 2018

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Pâquier normal	PN	52 505	66 652	174 080	293 238
Nombre d'exploitations	Nombre	4 723	5 477	10 077	20 277
PN par exploitation	PN	11,12	12,17	17,27	14,46
Contribution par exploitation	fr.	4 113	4 503	6 392	5 351
Total des contributions	1 000 fr.	19 427	24 661	64 410	108 498

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG

La région de montagne compte quatre fois plus de PN pour l'estivage que la région de plaine. Les exploitations dans la région de montagne mettent le plus d'animaux en estivage par exploitation, avec 17,27 PN. Par rapport à l'année précédente, 1711 pâquier normaux de moins ont été soutenus par des contributions de mise à l'alpage.

Contribution d'estivage

Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage est utilisée et entretenue à raison de quelque 300 000 PN. La charge en bétail de chaque alpage est fixée selon les principes de l'exploitation durable ; c'est ce qu'on appelle la charge usuelle. Les contributions sont versées par pâquier normal (PN), calculé à partir de la charge usuelle, et aussi par UGB depuis 2018. Un PN correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) pendant 100 jours (cf. article sur les exploitations d'estivage dans le présent rapport agricole).

Taux des contributions d'estivage 2018

Catégorie animale	fr.
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100 jours, par UGB	400
Moutons, brebis laitières exceptées, par PN	
– en cas de surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux	400
– en cas de pâturages tournants	320
– dans le cas des autres pâturages	120
Autres animaux consommant du fourrage grossier, par PN	400

Contributions d'estivage versées en 2018

Paramètre	Contributions	Exploitations	UGB ou PN
de la catégorie animale			
Unité	1 000 fr.	Nombre	Nombre
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100 jours, UGB	11 974	762	30 099
Moutons, brebis laitières exceptées, PN	7 050	789	22 030
Autres animaux consommant des fourrages grossiers, PN	104 955	6 229	263 655
Total	123 980	6 682	

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution d'estivage pour l'estivage de moutons selon le système de pacage 2018

Paramètre	Exploitations	Animaux donnant droit aux contributions	Contributions
du système de pacage			
Unité	Nombre	PN	1 000 fr.
Présence d'un berger en permanence	188	13 043	5 211
Pâturage tournant	190	3 781	1 210
Autres pâturages	422	5 206	629
Total	800	22 030	7 050

Source : OFAG

Par rapport aux années précédentes, le nombre de moutons avec surveillance permanente par un berger a augmenté. Les moutons sur les pâturages tournants et sur les autres pâturages ont par contre diminué.

Évolution de l'estivage entre 2016 et 2018

Catégorie animale		Année 2016	Année 2017	Année 2018
Vaches laitières	Exploitations	4 623	4 640	4 543
	PN	108 043	107 469	106 996
Vaches mères et « autres vaches »	Exploitations	2 860	2 802	2 811
	PN	44 399	45 640	47 660
Autre bétail bovin	Exploitations	6 118	6 107	6 062
	PN	118 703	116 581	119 058
Equidés	Exploitations	842	843	728
	PN	4 278	3 978	3 599
Moutons	Exploitations	888	892	890
	PN	23 778	23 768	23 707
Chèvres	Exploitations	1 278	1 279	1 294
	PN	5 895	6 086	6 291
Autres animaux estivés	Exploitations	435	419	455
	PN	1 120	1 095	1 229

Source : OFAG

Contributions d'estivage par canton et par catégorie d'animaux



Statistique d'estivage : exploitations et pâquiers normaux par canton

Paievements directs aux exploitations d'estivage par canton

Jonas Plattner, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, jonas.plattner@blw.admin.ch Denis Morand, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, denis.morand@blw.admin.ch

Contributions au paysage cultivé 2018: contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, contribution pour surfaces en pente, contribution pour surfaces en forte pente, contribution pour surfaces viticoles en pente, contribution de mise à l'alpage

Cant.	Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert			Contribution pour surfaces en pente			Contribution pour surfaces en forte pente				Contribution pour surfaces viticoles en pente				Contribution de mise à l'alpage			
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	810	12 965	2 112 372	1 991	8 810	4 242 259	36	248	50 502	177	180	338 595	610	4 303	1 592 220			
BE	7 203	119 800	31 472 088	7 958	48 243	26 256 983	1 154	7 064	2 134 867	60	104	428 560	5 065	57 625	21 321 120			
LU	3 006	42 321	9 106 543	3 560	21 333	11 135 664	376	1 957	542 462	27	20	35 732	1 160	8 900	3 292 917			
UR	515	6 500	2 231 666	488	4 452	3 309 100	373	2 855	1 562 159	1	1	1 095	483	6 158	2 278 280			
SZ	1 324	19 089	5 683 933	1 331	9 718	5 522 421	294	1 697	573 007	14	8	15 800	1 033	12 104	4 478 560			
OW	547	7 037	1 966 206	534	4 166	2 622 654	227	1 424	500 700	2	1	4 100	500	8 602	3 182 779			
NW	390	5 139	1 431 790	386	3 311	2 149 052	198	1 344	515 342	0	0	0	322	3 763	1 392 431			
GL	317	5 686	1 940 526	317	3 303	2 138 165	150	1 271	414 247	2	2	8 240	287	5 253	1 943 774			
ZG	326	6 060	1 494 628	405	2 989	1 545 255	38	216	48 746	3	0	840	146	878	324 708			
FR	1 475	35 368	6 688 719	1 939	8 806	4 007 316	9	54	12 254	20	32	60 015	1 414	24 137	8 930 592			
SO	582	13 066	2 743 253	833	5 363	2 482 577	5	15	5 970	3	1	2 356	289	2 422	896 192			
BL	658	13 614	1 992 755	704	5 646	2 561 019	3	14	3 443	40	34	57 363	95	646	238 887			
SH	156	2 771	278 198	326	1 631	722 939	0	0	0	112	84	140 863	19	163	60 259			
AR	601	11 472	3 225 323	599	5 932	2 890 386	28	128	26 178	5	3	7 060	341	3 859	1 427 871			
AI	417	7 026	2 176 312	409	3 113	1 561 524	16	89	20 159	0	0	0	215	2 405	889 954			
SG	2 673	40 361	10 277 583	2 987	23 380	12 579 853	392	2 738	780 613	59	96	289 115	2 020	23 926	8 852 501			
GR	2 004	50 526	18 669 481	1 963	30 014	18 324 436	933	9 783	2 896 474	29	19	43 050	1 878	44 217	16 360 468			
AG	1 302	17 920	1 954 196	1 985	10 548	4 771 101	7	30	5 159	129	145	244 110	273	2 556	945 638			
TG	185	2 258	462 899	1 096	3 125	1 472 158	7	38	7 832	54	61	96 350	350	3 113	1 151 718			
TI	641	9 934	3 335 056	528	3 739	2 452 008	154	950	276 116	165	183	397 109	400	8 381	3 101 050			
VD	1 241	30 517	6 565 449	1 942	9 078	4 277 150	15	119	24 448	439	738	2 301 255	1 157	31 441	11 633 065			
VS	2 399	29 336	10 169 025	1 603	10 834	6 553 790	559	3 064	892 663	819	1 928	6 748 846	1 437	21 051	7 788 710			
NE	606	25 583	7 672 124	564	3 126	1 340 612	1	5	4 794	58	70	142 800	315	4 906	1 815 264			
GE	1	12	3 808	48	89	41 778	0	0	0	46	53	82 740	22	564	208 754			
JU	714	24 361	6 339 025	587	3 677	1 641 519	1	29	16 741	3	5	10 200	446	11 866	4 390 368			
CH	30 093	538 722	139 992 958	35 083	234 426	126 601 720	4 976	35 135	11 314 875	2 267	3 768	11 456 195	20 277	293 238	108 498 077			
Zones																		
Tal	4 472	24 389	3 749 699	10 879	30 408	14 075 304	23	108	22 104	1 352	1 961	5 459 272	4 723	52 505	19 427 035			
Hügel	6 381	122 607	13 886 120	5 803	35 437	16 520 157	56	237	42 490	325	645	2 164 788	2 345	24 771	9 165 147			
BZ I	5 784	111 021	25 548 076	5 525	41 113	20 750 113	538	2 423	590 215	153	221	664 271	3 132	41 882	15 496 274			
BZ II	7 096	150 028	47 396 933	6 600	56 320	30 795 141	1 423	8 450	2 506 977	317	880	2 949 183	4 455	69 447	25 695 224			
BZ III	3 972	78 459	29 291 446	3 913	42 376	26 098 671	1 738	13 266	4 411 668	81	46	165 426	3 432	65 769	24 334 561			
BZ IV	2 388	52 218	20 120 683	2 363	28 772	18 362 333	1 198	10 650	3 741 422	39	15	53 256	2 190	38 864	14 379 835			

Source : OFAG

Contributions au paysage cultivé : contribution d'estivage 2018

	Moutons, brebis laitières exceptées			Vaches, brebis laitières et chèvres laitières ¹			Autres animaux consomm. des fourr. grossiers			Total	
	Charge usuelle			Charge usuelle			Charge usuelle			Total	
	Expl.	usu.	Contr.	Expl.	usu.	Contr.	Expl.	usu.	Contr.	Expl.	Contr.
	Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers				
No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	fr.	
ZH	0	0	0	0	0	0	6	308	123 368	6	123 368
BE	140	1 820	489 605	258	9 129	3 627 285	1 359	49 263	19 670 480	1 446	23 789 155
LU	26	257	74 287	0	0	0	239	6 656	2 662 524	241	2 736 811
UR	68	1 501	465 652	1	8	3 200	229	7 194	2 869 369	279	3 337 526
SZ	39	745	243 286	119	1 571	619 952	386	10 932	4 336 906	411	5 200 144
OW	21	190	47 294	12	143	57 200	223	8 504	3 363 484	239	3 467 978
NW	11	170	53 459	4	58	21 931	112	3 869	1 529 901	116	1 605 291
GL	13	526	177 979	0	0	0	109	6 832	2 717 518	115	2 895 496
ZG	0	0	0	2	15	6 000	5	144	57 544	5	63 544
FR	33	635	221 180	10	215	85 864	572	23 387	9 337 262	590	9 644 306
SO	1	3	360	0	0	0	54	2 662	1 064 607	54	1 064 967
BL	0	0	0	0	0	0	9	361	144 362	9	144 362
SH	0	0	0	0	0	0	1	116	46 204	1	46 204
AR	1	7	2 202	0	0	0	106	2 486	994 500	107	996 702
AI	6	54	12 688	71	1 102	439 567	136	2 100	835 237	142	1 287 492
SG	22	991	356 491	47	3 184	1 273 063	343	17 589	7 017 189	353	8 646 742
GR	154	7 020	2 524 169	157	9 631	3 822 636	830	42 150	16 699 272	922	23 046 077
AG	0	0	0	0	0	0	3	200	79 932	3	79 932
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	70	1 853	471 108	39	2 756	1 102 216	187	6 079	2 402 894	230	3 976 218
VD	26	1 169	451 692	0	0	0	619	34 174	13 580 330	635	14 032 022
VS	156	5 022	1 437 153	42	2 288	915 316	448	21 364	8 507 589	525	10 860 057
NE	1	16	5 110	0	0	0	156	5 843	2 337 394	156	2 342 504
GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	1	52	16 534	0	0	0	97	11 442	4 576 933	97	4 593 468
Total	789	22 030	7 050 248	762	30 099	11 974 230	6 229	263 655	104 954 799	6 682	123 980 368

¹ Charge usuelle pour animaux traits avec une durée d'estivage de 56 à 100 jours

Source : OFAG

Statistique d'estivage 2018 : exploitations et pâquiers normaux par canton

Cant.	Vaches laitières		Vaches mères, vaches nourrices et «autres vaches»		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Charge		Charge		Charge		Charge		Charge		Charge		Charge	
	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail	Expl.	bétail
	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN
ZH	2	14	4	45	7	262	0	0	0	0	1	0	0	0
BE	1 045	24 723	466	5 489	1 348	22 802	125	531	162	2 457	350	771	93	305
LU	135	1 398	122	1 580	236	3 325	13	24	27	240	30	39	5	15
UR	183	3 587	68	703	176	2 319	8	7	72	1 582	59	350	10	10
SZ	320	3 773	150	1 500	380	6 187	33	92	49	770	88	276	51	87
OW	220	4 683	58	633	246	3 229	9	16	21	195	39	58	24	94
NW	92	1 837	37	529	122	1 853	8	10	12	200	15	46	19	69
GL	94	3 578	42	716	108	2 524	18	22	14	494	42	76	44	112
ZG	3	35	1	18	5	81	1	0	0	0	0	0	0	0
FR	355	6 747	160	1 883	564	13 004	51	193	42	823	91	204	40	100
SO	19	176	36	663	54	1 437	8	65	1	3	4	3	1	1
BL	2	6	6	112	9	219	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	0	0	0	0	1	113	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	81	1 356	13	96	102	1 016	4	7	2	9	35	36	12	30
AI	119	1 644	9	17	131	1 163	3	2	8	109	42	89	25	51
SG	264	7 013	156	2 609	338	9 228	24	39	33	1 381	114	338	33	129
GR	588	14 057	586	15 478	755	18 112	208	762	167	7 023	143	1 195	7	7
AG	1	1	1	1	3	180	1	2	0	0	0	0	0	0
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	108	3 550	103	1 315	138	1 342	39	169	74	1 861	89	1 929	23	12
VD	444	13 188	374	6 901	674	16 576	65	181	37	1 431	59	155	65	206
VS	329	10 991	261	3 522	390	6 018	58	229	162	5 054	87	716	2	1
NE	80	849	77	1 143	152	3 452	15	88	3	16	3	2	1	1
GE	2	24	8	303	10	367	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	57	3 767	73	2 408	113	4 250	37	1 157	4	58	3	8	0	0
Total	4 543	106 996	2 811	47 660	6 062	119 058	728	3 599	890	23 707	1 294	6 291	455	1 229

Un PN = 1 UGB * durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG

Paiements directs aux exploitations d'estivage 2018

Cantons	Contributions d'estivage		Contributions à la biodiversité ¹		Contributions à la qualité du paysage ²		Total ³	
	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.
	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.
ZH	6	123 368	5	9 719	0	0	7	133 087
BE	1 446	23 789 155	1 132	5 445 275	1 209	1 455 288	1 458	30 689 719
LU	241	2 736 811	178	493 069	210	261 667	242	3 491 546
UR	279	3 337 526	235	1 425 568	147	301 270	301	5 064 365
SZ	411	5 200 144	363	1 437 608	322	454 851	412	7 092 604
OW	239	3 467 978	233	918 108	198	339 317	249	4 725 403
NW	116	1 605 291	117	450 107	103	169 065	126	2 224 463
GL	115	2 895 496	117	1 316 509	106	155 756	118	4 367 762
ZG	5	63 544	1	2 776	3	3 485	5	69 805
FR	590	9 644 306	413	1 452 335	553	1 398 400	596	12 495 041
SO	54	1 064 967	53	167 082	0	0	54	1 232 049
BL	9	144 362	6	21 581	0	0	9	165 944
SH	1	46 204	1	270	0	0	1	46 474
AR	107	996 702	99	131 346	78	176 532	111	1 304 581
AI	142	1 287 492	112	141 897	106	120 038	142	1 549 427
SG	353	8 646 742	262	1 648 033	284	1 083 522	357	11 378 298
GR	922	23 046 077	792	8 879 816	29	248 071	933	32 173 964
AG	3	79 932	0	0	3	7 857	3	87 789
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	230	3 976 218	162	886 409	120	213 235	231	5 075 862
VD	635	14 032 022	594	2 646 795	573	2 354 044	650	19 032 861
VS	525	10 860 057	499	4 177 353	373	934 756	525	15 972 166
NE	156	2 342 504	128	131 553	0	0	156	2 474 057
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	97	4 593 468	32	35 811	71	912 949	99	5 542 228
Total	6 682	123 980 368	5 534	31 819 021	4 488	10 590 103	6 785	166 389 492

¹ Le nombre d'exploitations et les contributions pour certains cantons sont incomplètes.

² Contribution

³ Avant

Source : OFAG



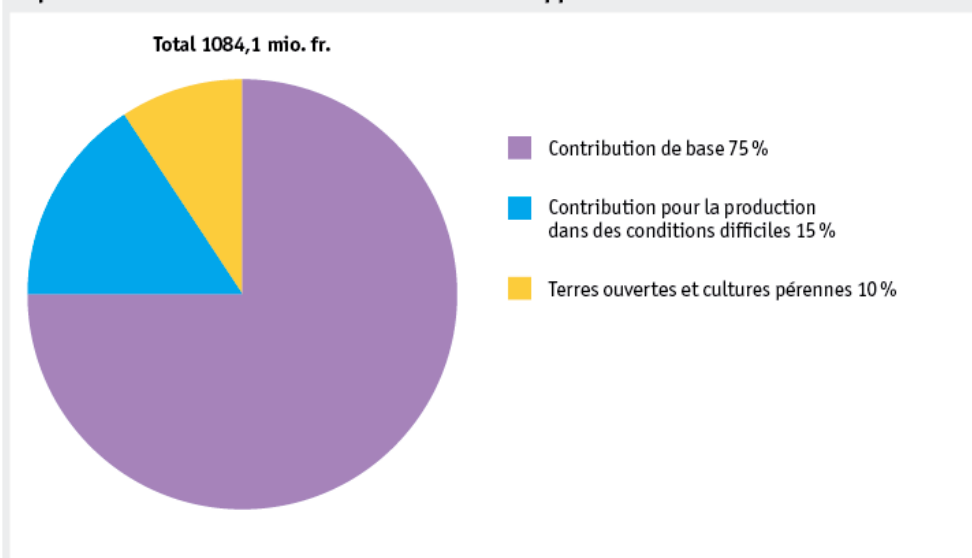
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

Des informations essentielles sur les contributions à la sécurité de l'approvisionnement figurent sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont constituées de trois éléments :

- contribution de base
- contribution pour la production dans des conditions difficiles
- contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

Répartition des contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2018



Source : OFAG

La plus grande partie des contributions à la sécurité de l'approvisionnement est versée sous la forme de la contribution de base (75 %). Le reste se répartit entre la contribution pour la production dans des conditions difficiles (15 %) et la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes (10 %). La somme des contributions à la sécurité de l'approvisionnement a diminué de 2,2 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par un recul de la surface agricole utile.

Contribution de base

La contribution de base a pour objectif de maintenir la capacité de production. Le montant de la contribution est le même dans toutes les zones. La moitié de la contribution de base est versée pour les surfaces herbagères permanentes extensives et peu intensives.

Taux de la contribution de base 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	fr./ha
Surface herbagère permanente exploitée en tant que surface de promotion de la biodiversité	450
Autres surfaces donnant droit aux contributions	900

Contribution de base 2018

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	464 398	247 548	280 817	992 764
– dont SPB	ha	48 521	29 577	68 689	146 787
Nombre d'exploitations	Nombre	18 752	12 120	13 422	44 294
Surface par exploitation	ha	25	20	21	22
Contribution par exploitation	fr.	20 516	17 051	16 404	18 322
Total des contributions	1 000 fr.	384 721	206 652	220 176	811 550

Source : OFAG

La part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) pour lesquelles des contributions à la sécurité de l’approvisionnement plus basses sont octroyées est plus importante dans les régions des collines et de montagne qu’en plaine. En outre, les exploitations de plaine sont les plus grandes, avec 25 hectares en moyenne, et celles de la région des collines les plus petites, avec 20 hectares. Elles sont cependant à peine plus petites que les 21 hectares de moyenne des exploitations de montagne. Pour ces deux raisons (part de SPB et surface par exploitation), la contribution moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (20 516 francs) et la plus faible dans la région de montagne (16 404 francs). Les exploitations de la région des collines occupent une position intermédiaire du point de vue de la contribution de base, avec 17 051 francs.

La contribution de base est échelonnée pour les exploitations à partir du 60^e hectare. Une contribution réduite est ainsi versée pour les surfaces entre 60 et 140 hectares. La contribution de base n’est plus versée au-delà du 140^e hectare. Pour les communautés d’exploitation, les limites de l’échelonnement sont multipliées en fonction du nombre d’exploitations participantes.

Contributions réduites sur la base de l’échelonnement de la contribution de base pour les exploitations de grande taille en 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Surface	Exploitations	Réduction	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	fr.	fr.
60 à 80 ha	804	1 038 131	1 291
80 à 100 ha	192	1 151 622	5 998
100 à 120 ha	63	881 043	13 985
120 à 140 ha	30	489 516	16 317
plus de 140 ha	32	1 318 570	41 205
Total	1 121	4 878 882	4 352

Source : OFAG

La contribution de base a été réduite de près de 4,9 millions de francs au total pour 1131 exploitations. 32 exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l’approvisionnement avaient une surface de plus de 140 hectares. La contribution de base a été réduite de 1,3 million de francs seulement pour ces exploitations.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles

La contribution pour la production dans des conditions difficiles tient compte des coûts élevés et des rendements réduits liés à la production dans les zones d’altitude.

Taux de la contribution pour la production dans des conditions difficiles 2018

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	240
Zone de montagne I	300
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	340
Zone de montagne IV	360

Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total	
Surface	ha	24 008	231 549	276 281	531 838
Nombre d'exploitations	Nombre	4 297	12 111	13 404	29 812
Surface par exploitation	ha	5,59	19,12	20,61	17,84
Contribution par exploitation	fr.	1 431	5 114	6 815	5 348
Total des contributions	1 000 fr.	6 149	61 932	91 351	159 432

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. La contribution par exploitation augmente en même temps que la difficulté croissante : de la région de plaine avec 1431 francs jusqu'à la région de montagne avec 6815 francs, en passant par la région des collines avec 5114 francs.

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes rémunère la préservation du potentiel de production élevée de calories sur ces surfaces. Elle se monte à 400 francs par hectares dans toutes les zones.

Taux pour les terres ouvertes et cultures pérennes 2018

	fr./ha
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	400

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes 2018

Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total	
Surface	ha	236 327	41 756	4 726	282 808
Nombre d'exploitations	Nombre	17 132	7 465	2 282	26 879
Surface par exploitation	ha	13,79	5,59	2,07	10,52
Contribution par exploitation	fr.	5 518	2 237	828	4 209
Total des contributions	1 000 fr.	94 531	16 702	1 890	113 123

Source : OFAG

Les grandes cultures et les cultures pérennes sont principalement aménagées en plaine et dans la région des collines, ce qui se reflète dans la surface par exploitation. La contribution par exploitation est donc la plus élevée dans ces zones.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les trois types de contributions à la sécurité de l’approvisionnement octroyées selon les cantons et les zones agricoles.

Jonas Plattner, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, jonas.plattner@blw.admin.ch

Contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2018

Cantons	Contr. de base			Contr. pour la production dans des conditions difficiles			Contr. pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	2 747	66 629	54 428 841	782	12 448	3 250 011	2 254	28 048	11 219 316
BE	9 718	185 353	154 165 802	7 193	118 990	36 005 994	6 226	47 007	18 802 932
LU	4 207	72 833	61 731 709	2 980	41 906	11 835 312	2 531	14 988	5 995 295
UR	512	6 542	5 170 376	512	6 408	2 136 392	16	12	4 884
SZ	1 414	21 788	18 112 615	1 314	17 956	5 613 668	199	449	179 408
OW	557	7 598	6 360 622	546	6 967	2 147 669	33	28	11 184
NW	402	5 721	4 733 820	388	5 046	1 550 391	19	21	8 316
GL	335	6 782	5 496 073	316	5 607	1 845 485	31	83	33 012
ZG	479	9 620	8 172 638	321	5 557	1 651 500	240	1 537	614 679
FR	2 401	72 435	61 001 339	1 469	35 255	9 770 900	1 795	23 167	9 266 610
SO	1 144	30 092	24 265 619	572	13 003	3 627 627	878	10 096	4 038 555
BL	786	20 639	16 628 412	650	13 528	3 422 248	652	5 734	2 293 776
SH	454	13 544	10 876 601	146	2 693	597 166	441	9 049	3 619 571
AR	600	11 347	9 773 938	599	11 261	3 490 473	31	20	8 136
AI	412	6 811	5 861 921	412	6 787	2 148 459	22	18	7 356
SG	3 443	67 520	57 193 309	2 657	38 856	11 557 780	1 126	5 589	2 235 656
GR	2 058	54 145	40 721 377	1 991	50 357	17 304 378	600	2 469	987 532
AG	2 502	56 163	46 079 426	1 274	17 781	4 193 036	2 336	26 391	10 556 324
TG	2 035	47 032	39 440 613	182	2 229	614 264	1 778	19 268	7 707 334
TI	702	12 284	9 328 110	633	9 853	3 182 285	410	1 748	699 119
VD	3 039	102 784	83 208 037	1 198	30 284	8 519 049	2 678	57 015	22 806 104
VS	2 481	35 746	25 285 612	2 365	29 229	9 712 902	1 384	7 667	3 066 846
NE	695	30 837	24 696 785	601	25 548	7 989 307	303	4 589	1 835 460
GE	246	10 063	7 744 950	1	12	3 808	237	7 658	3 063 104
JU	925	38 458	31 071 080	710	24 275	7 261 682	659	10 157	4 062 788
CH	44 294	992 764	811 549 623	29 812	531 838	159 431 784	26 879	282 808	113 123 296

Zones

Plaine	18 752	464 398	384 721 350	4 297	24 008	6 148 651	17 132	236 327	94 530 695
Collines	6 352	134 723	111 952 646	6 343	121 473	29 303 322	4 821	32 045	12 818 084
ZM I	5 768	112 825	94 699 690	5 768	110 076	32 628 347	2 644	9 710	3 884 199
ZM II	7 076	149 401	122 035 544	7 064	147 164	46 771 573	1 437	3 838	1 535 169
ZM III	3 967	78 477	60 369 606	3 962	77 454	26 233 841	611	721	288 269
ZM IV	2 379	52 940	37 770 787	2 378	51 662	18 346 051	234	167	66 880

Source : OFAG



Contributions à la qualité du paysage

Objectif de la mesure

Cet instrument permet de préserver et d'encourager de manière ciblée la diversité paysagère de la Suisse. Les contributions au paysage cultivé (CQP) sont versées sur la base de projets. Les cantons disposent ainsi d'une marge de manœuvre pour prendre en compte leurs besoins.

Des informations générales sur les contributions à la qualité du paysage se trouvent sous www.blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la qualité du paysage

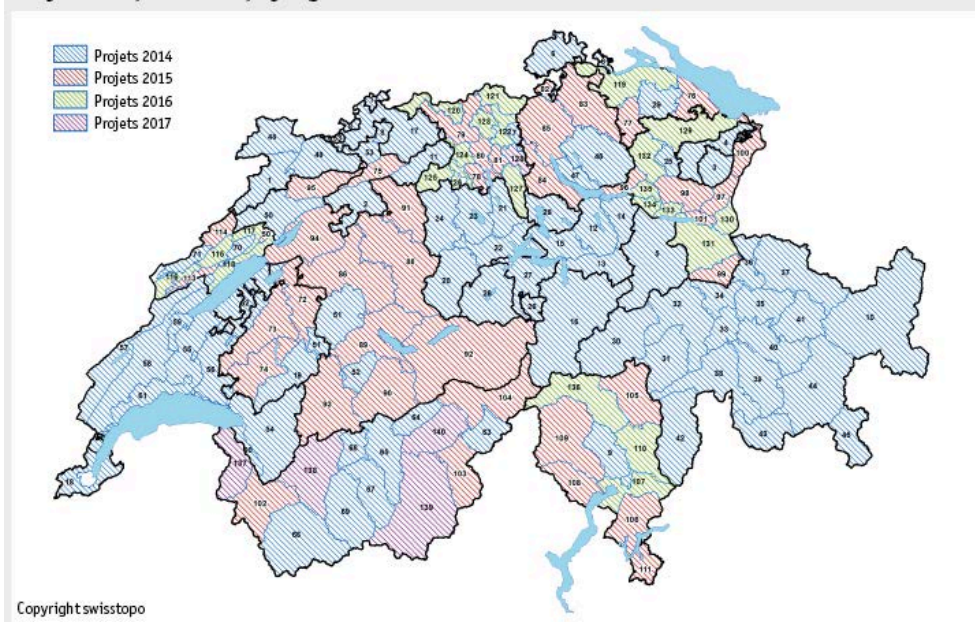
Les moyens financiers de la Confédération ont été plafonnés en fonction de la SAU (120 francs par ha) et du pâquier normal (80 francs par PN) et répartis de manière proportionnelle entre les cantons. On a procédé ainsi pour limiter les moyens financiers à disposition des projets QP aux dépenses communiquées dans le message du Conseil fédéral sur la PA 14 – 17 et amorties pour la période 2018 – 2021.

Des informations utiles pour l'élaboration des projets QP se trouvent sur le site Internet de l'OFAG.

Moyens financiers et chiffres clés statistiques 2018

En 2018, l'OFAG a autorisé un nouveau projet QP. Avec les projets autorisés entre 2014 et 2017, cela fait un total de 138 projets QP en cours, dans lesquels 146 millions de francs ont été investis par la Confédération en 2018. Les cantons doivent financer 10 % des contributions. Les exploitations de tous les cantons ont pu participer, car il existe au moins un projet QP par canton depuis 2015.

Projets de qualité du paysage



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Le tableau suivant sert de légende au graphique ci-dessus.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le lien ci-dessous mène à un aperçu sous forme de tableau de toutes les données sur les projets de qualité du paysage expliquées plus loin.

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2018

Depuis 2014, 35 832 exploitations à l'année et 4469 exploitations d'estivage ont conclu une convention sur huit ans concernant les mesures QP. Il s'agit de respectivement 80 % et 66 % des exploitations ayant droit aux paiements directs en Suisse. La Confédération a versé aux exploitations participantes une moyenne de 3779 francs par exploitation et de 153 francs par hectare SAU pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare SAU sont légèrement plus élevées dans la région de plaine que dans les régions de montagne ou de collines.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2018

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Région d'estivage	Total
Exploitations	Nombre	14 426	9 926	11 480	4 469	40 301
Contribution par ha ¹	Nombre	144	151	171	–	166
Contribution par exploitation	fr.	3 998	3 337	3 882	2 361	3 621
Total des contributions	1 000 fr.	57 676	33 123	44 565	10 553	145 917

¹ Seulement exploitations à l'année

Source : OFAG

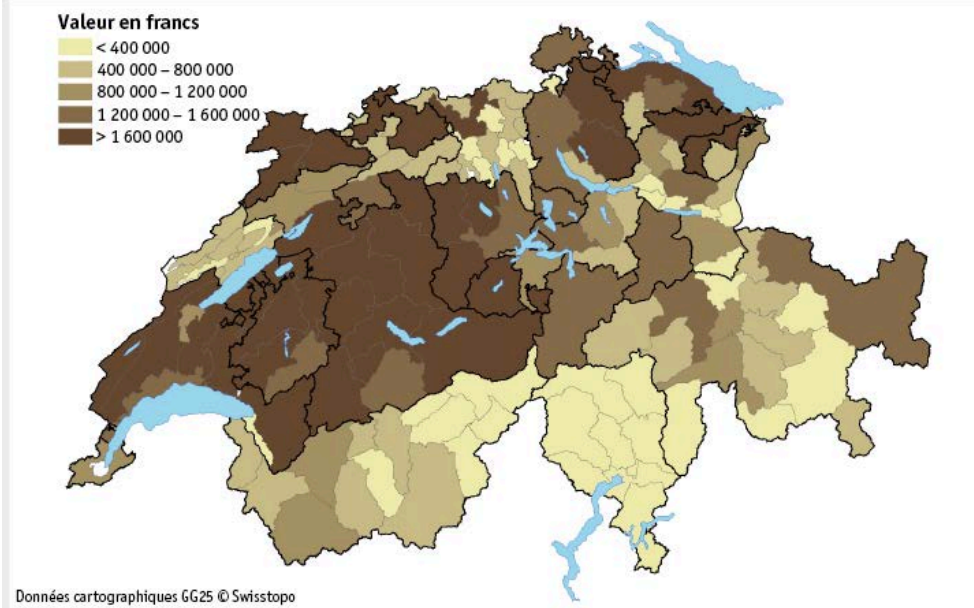
Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2018

Comme le nombre de projets mis en œuvre est différent dans chaque canton, les contributions par canton varient fortement. Les sommes les plus élevées ont été attribuées dans les cantons de Berne (28 millions de francs) et de Vaud (16 millions de francs). La somme la plus élevée pour les régions d'estivage a été atteinte par le canton de Vaud.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Projets QP : total des contributions versées pour chaque périmètre de projet

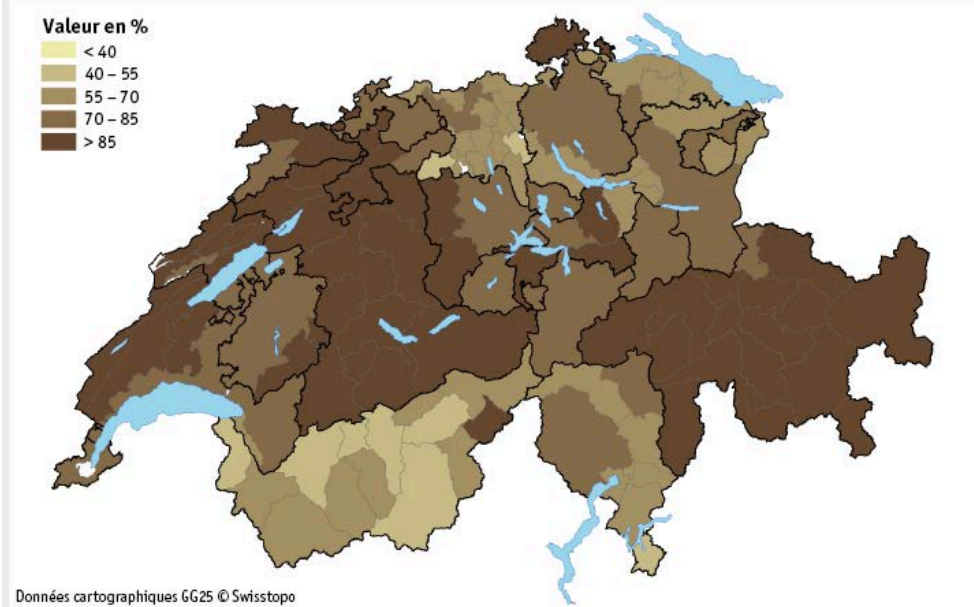


Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Le montant de la contribution pour chaque projet dépend fortement de la surface agricole utile et du nombre d'exploitations dans le périmètre de projet, ainsi que de la participation de ces dernières au projet. Les données pour chaque projet figurent dans le tableau ci-dessous :

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Projets QP : participation des exploitations à l'année dans le périmètre de projet



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

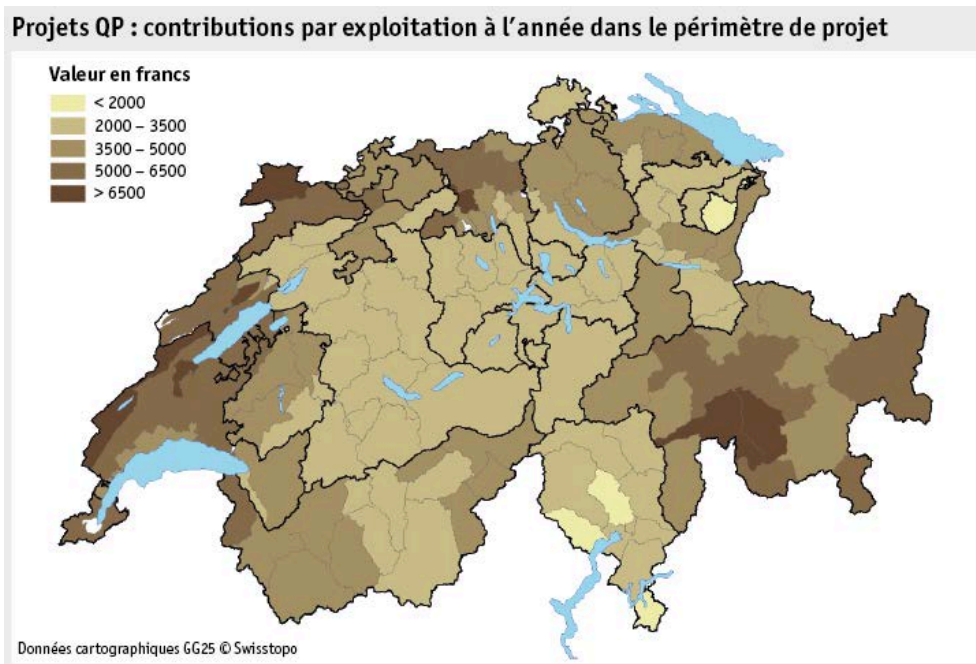
Pour cette évaluation (sur la **participation des exploitations à l'année**), c'est le domicile des exploitations et non la situation de la surface exploitée qui est déterminante. Ainsi, si de nombreuses surfaces du périmètre de projet A sont exploitées par des exploitations qui ont leur domicile dans le périmètre B ou C, la participation au projet A est sous-estimée dans l'évaluation.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Comme indiqué ci-dessus, en moyenne 80 % des exploitations à l'année ont participé à un projet QP en 2018. Les projets qui avaient déjà connu la participation la plus élevée en 2017 ont également atteint le plus haut degré de participation en 2018. Il s'agit des projets Entlebuch (LU), Valposchiavo (GR) et Nidwalden (NW), avec une participation dépassant les 91 %. De plus amples données sur la participation des exploitations à l'année et d'estivage se trouvent dans le tableau suivant :

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf. Veuillez utiliser le tableau sous forme électronique.



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Les données par exploitation ne font pas la différence entre les mesures annuelles et les mesures uniques (investissements). Par conséquent, les investissements importants uniques comptent pour une grande part dans cette statistique, mais ne seront plus comptés l'an prochain.

Contributions par catégorie de mesures en 2018

Près de 35 % des contributions sont versées pour la diversification des herbages, des vignes et des cultures productives sur les terres ouvertes. Les anciennes formes d'exploitation (comme les prairies inondables) sont soutenues par 5 % des contributions. Les éléments structurant le paysage (comme les arbres fruitiers et isolés, les haies ou les pâturages riches en éléments) sont soutenus à hauteur de 40 millions de francs, ce qui représente 28 % des contributions.

Contributions par catégorie de mesures 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



No	Catégorie de mesures	Nombre Exploitations	Contributions fr.	Part Contributions
1	Paysage d'agriculture productrice	13 432	29 459 910	20 %
2	Paysage d'agriculture extensive	882	1 200 538	1 %
3	Paysage d'herbages productifs	14 332	20 220 844	14 %
4	Paysage d'herbages extensifs	13 057	11 069 952	8 %
5	Paysage viticole et d'arboriculture productive	1 490	1 412 456	1 %
6	Paysage marqué par l'eau	7 711	2 993 982	2 %
7	Paysage arborisé	31 369	25 160 799	17 %
8	Paysage ouvert	4 594	4 359 578	3 %
9	Paysage structuré	13 197	15 530 864	11 %
10	Paysage de modes d'exploitation traditionnels	11 574	6 838 906	5 %
11	Paysage du patrimoine	32 379	21 174 670	15 %
12	Paysage accessible	15 434	5 977 789	4 %
13	Divers	793	505 677	<1 %

Source : OFAG

Matthieu Raemy, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, matthieu.raemy@blw.admin.ch

Légende du projet QP

Numéro du projet	Nom du projet
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs (JU)
2	Solothurn-Grenchen (SO)
3	Appenzell Innerrhoden (AI)
4	Appenzell Ausserrhoden (AR)
5	Glarus (GL)
6	Schaffhausen (SH)
7	Limmattal (AG)
8	Leimental-Dorneckberg (SO)
9	Valle Verzasca (TI)
10	Engiadina Bassa (GR)
11	Olten-Gösigen-Gäu (SO)
12	Einsiedeln (SZ)
13	Fronalp-Pragel (SZ)
14	March (SZ)
15	Rigi-Mythen (SZ)
16	Uri (UR)
17	Basel-Land (BL)
18	Genf (GE)
19	Intyamont et Jogne (FR)
20	Entlebuch (LU)
21	Hochdorf (LU)
22	Luzern (LU)
23	Sursee (LU)
24	Willisau (LU)
25	Neckertal (SG)
26	Obwalden (OW)
27	Nidwalden (NW)
28	Zugerland (ZG)
29	Mittelthurgau (TG)
30	Cadi (GR)
31	Lumnezia/Vals (GR)
32	Foppa/Safiental (GR)
33	Heinzenberg/ Domleschg (GR)
34	Imboden (GR)
35	Plessur (GR)
36	Rheintal (GR)
37	Prättigau (GR)
38	Hinterrhein (GR)
39	Surses (GR)
40	Albulatal (GR)
41	Landschaft Davos (GR)
42	Mesolcina/ Calanca (GR)
43	Bregaglia (GR)
44	Oberengadin (GR)
45	Valposchiavo (GR)
46	Zürich Oberland (ZH)
47	Pfannenstiel (ZH)
48	Ajoie (JU)
49	Delémont (JU)
50	Chasseral (BE)
51	Gantrisch (BE/FR)
53	Thierstein (SO)
54	Alpes Vaudoises (VD)
55	Gros-de Vaud (VD)
56	Jorat (VD)
57	Jura (VD)
58	Pied-du-Jura (VD)
59	Plaine de l'Orbe (VD)
60	Plaine du Rhône (VD)
61	Rives lémaniques (VD)
62	Broye (VD/FR)
63	Binntal (VS)
64	Lötschental (VS)
65	Pfyn (VS)
66	Entremont (VS)
67	Val d'Anniviers (VS)
68	Noble et Louable Contrée (VS)
69	Hérens (VS)

Numéro du projet	Nom du projet
70	Val du Ruz (NE)
71	Vallée de la Brévine (NE)
72	Sense-See (FR)
73	Glâne-Sarine-Lac (FR)
74	Gruyère-Veveyse (FR)
75	Thal (SO)
76	Oberthurgau (TG)
77	Hintethurgau-Immenberg (TG)
78	aargauSüd impuls (AG)
79	Jurapark (AG)
80	Lenzburg-Seetal (AG)
81	Unteres Bünzital (AG)
82	Rafzerfeld (ZH)
83	Winterthur-Andelfingen (ZH)
84	Zürich Süd (ZH)
85	Zürcher Unterland (ZH)
86	Berner Mittelland (BE)
88	Emmental (BE)
89	ER Thun (BE), ab 2016 inkl. Diemtigtal
90	Kandertal (BE)
91	Oberaargau (BE)
92	Oberland-Ost (BE)
93	Obersimmental-Saaneerland (BE)
94	Seeland (BE)
95	Trois Vaux (BE)
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach (SG)
97	Werdenberg Nord (SG)
98	Obertoggenburg (SG)
99	Pfäfers (SG)
100	Rheintal (SG)
101	Walenstadt (SG)
102	Coude du Rhône (VS)
103	Simplon (VS)
104	Obergoms/Untergoms (VS)
105	Blenio (TI)
106	Luganese (TI)
107	Piano di Magadino (TI)
108	Onsernone, Centovalli (TI)
109	Vallemaggia (TI)
110	Interriviera (TI)
111	Mendrisiotto (TI)
113	Val-de-Travers Vallon (NE)
114	Chaux-de-Fonds/Le Locle (NE)
115	Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel (NE)
116	Val-de-Travers Montagne (NE)
117	Chasseral (NE)
118	Paysage littoral neuchâtelois (NE)
119	Unterthurgau-Seerücken (TG)
120	Fricktal (AG)
121	Zurzibiet (AG)
122	Baden (AG)
123	Brugg (AG)
124	Aarau (AG)
125	Zofingen (AG)
126	Suhrental (AG)
127	Oberes Freiamt (AG)
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt (AG)
129	Fürstenland (SG)
130	Werdenberg Süd (SG)
131	Sarganserland (SG)
132	Unteres Toggenburg (SG)
133	Amden-Wesen (SG)
134	Benken-Schänis (SG)
135	Am Ricken (SG)
136	Leventina (TI)
137	Chablais valaisain (VS)
138	Valais central (VS)
139	Visp und Schattenberge (VS)
140	UNESCO (VS)

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Contributions à la qualité du paysage 2018

Cantons	No. expl. ayant conclu une (SAU)	No. expl. ayant conclu une (RE)	Particip. SAU (% d'expl.)		Particip. RE (% d'expl.)		Ø contr. / expl. SAU		Ø contr. / expl. RE		Contr. versées SAU	Contr. versées RE	Tot. contr. versées
	No.	No.	%	%	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
ZH	2 030		73 %		3 889					7 894 910			7 894 910
BE	8 981	1 209	92 %	83 %	2 921	1 204	26 236 978	1 455 288	27 692 266				
LU	3 599	210	85 %	87 %	2 634	1 246	9 481 518	261 667	9 743 185				
UR	424	147	82 %	49 %	2 861	2 049	1 213 117	301 270	1 514 388				
SZ	1 151	322	81 %	78 %	3 072	1 413	3 535 726	454 851	3 990 577				
OW	476	198	84 %	80 %	2 813	1 714	1 338 955	339 317	1 678 272				
NW	373	103	92 %	82 %	2 417	1 641	901 704	169 065	1 070 769				
GL	284	106	85 %	90 %	4 157	1 469	1 180 479	155 756	1 336 236				
ZG	400	3	83 %	60 %	3 220	1 162	1 288 120	3 485	1 291 605				
FR	1 980	553	82 %	93 %	4 867	2 529	9 636 548	1 398 400	11 034 948				
SO	988		85 %		4 128		4 078 270		4 078 270				
BL	609		76 %		3 797		2 312 561		2 312 561				
SH	423		93 %		3 419		1 446 291		1 446 291				
AR	456	78	75 %	70 %	3 200	2 263	1 459 097	176 532	1 635 629				
AI	284	106	67 %	75 %	1 811	1 132	514 437	120 038	634 475				
SG	2 416	284	69 %	80 %	3 365	3 815	8 129 138	1 083 522	9 212 660				
GR	1 976	29	96 %	3 %	5 521	8 554	10 908 630	248 071	11 156 701				
AG	1 548	3	61 %	100 %	4 738	2 619	7 334 269	7 857	7 342 127				
TG	1 416		68 %		4 108		5 816 762		5 816 762				
TI	441	120	62 %	52 %	2 454	1 777	1 082 417	213 235	1 295 652				
VD	2 558	574	84 %	88 %	5 376	4 101	13 751 778	2 354 044	16 105 822				
VS	1 395	373	56 %	71 %	4 177	2 506	5 826 348	934 756	6 761 104				
NE	623		89 %		6 659		4 148 580		4 148 580				
GE	180		73 %		6 239		1 123 008		1 123 008				
JU	803	71	86 %	72 %	5 837	12 858	4 687 306	912 949	5 600 255				
CH	35 814	4 489	80 %	66 %	3 779	2 359	135 326 950	10 590 103	145 917 053				

SAU = exploitations à l'année

RE = exploitations d'estivage

Ce tableau comprend le pourcentage des valeurs de participation SAU et RE par rapport au l'ensemble des exploitations d'estivage et à l'année du canton. Par exemple, le canton des Grisons compte une très forte participation des exploitations à l'année et Appenzell Rhodes-Extérieures des exploitations d'estivage : dans ces cantons, toutes les exploitations avaient la possibilité de participer à un projet QP

Source : OFAG

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.

Dans la version électronique, un tableau figure à cet endroit, mais il est trop long pour être affiché en format print/pdf.

Veillez utiliser le tableau sous forme électronique.



Contributions à la biodiversité

Par biodiversité on entend la variété des formes de vie sur la Terre. Elle fournit des services écosystémiques, tels que la pollinisation, la régulation naturelle des organismes nuisibles ou la mise à disposition d'espaces propices à la détente dont toute la société profite.

La mécanisation du travail, toujours plus importante dans l'agriculture, et l'intensification de l'agriculture ont entraîné une uniformisation des conditions écologiques et par conséquent un recul de la biodiversité.

Les objectifs et mesures définis dans le cadre des contributions à la biodiversité doivent permettre de contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture (rapport 2008, rapport d'état 2016). Il s'agit notamment de contrer le recul des espèces prioritaires et des précieux habitats naturels sur la surface agricole utile et dans la région d'estivage. Les contributions sont versées pour la mise en place, l'entretien et la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), en vue de la préservation et de la promotion de la richesse des espèces et de la diversité des milieux et habitats naturels. Elles sont constituées des contributions pour la qualité de niveau I (Q I) et II (Q II), ainsi que de la contribution pour la mise en réseau.

Vous trouverez des informations générales détaillées sur les contributions à la biodiversité sous www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la biodiversité, ainsi que dans la brochure d'Agridea Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole.

Buts des contributions à la biodiversité

Les objectifs et objectifs intermédiaires concernant la biodiversité de la politique agricole 2014 – 2017 ont été repris tels quels pour la politique agricole 2018 – 2021. En 2018, la réalisation des objectifs a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente pour les trois niveaux d'objectifs.

Objectifs intermédiaires concernant la biodiversité pour la politique agricole 2014 – 2017/ 2018 – 2021

	Objectifs intermédiaires de la politique agricole 2014 – 2017/ 2018 – 2021	Etat 2015	Etat 2016	Etat 2017	Etat 2018
Niveau de qualité I	65 000 ha SPB en région de plaine	73 000 ha	76 000 ha	77 000 ha	78 000 ha
Niveau de qualité II	40 % de SPB de qualité	35 %	37 %	40 %	41 %
Mise en réseau	50 % des SPB mises en réseau	71 %	74 %	75 %	77 %

Source : OFAG

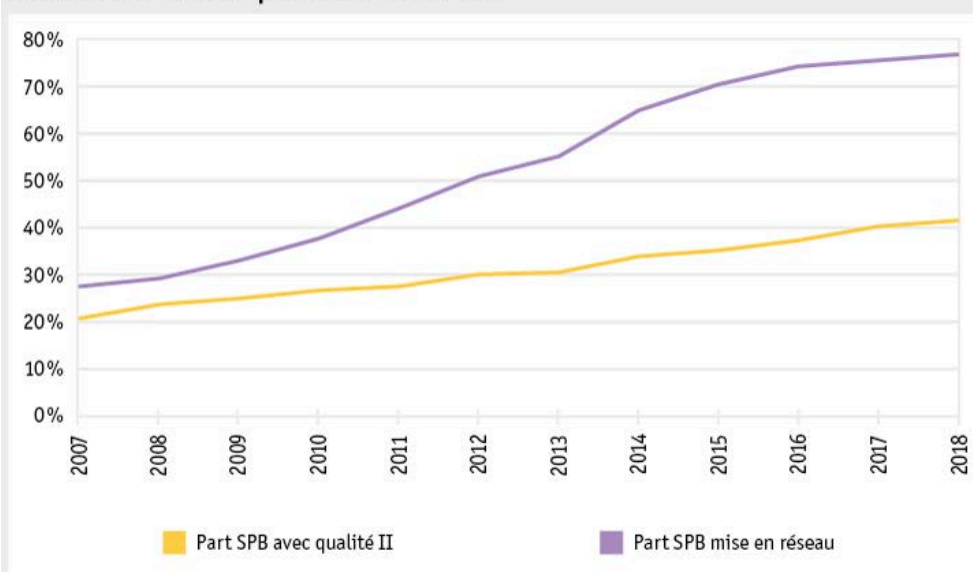
L'évolution de la part du niveau de qualité II et de la mise en réseau entre 2008 et 2018 est représentée dans le graphique suivant :

Part de la mise en réseau et de qualité II par rapport aux surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) 2007 – 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité : part de surfaces mises en réseau et de qualité II 2007 – 2018

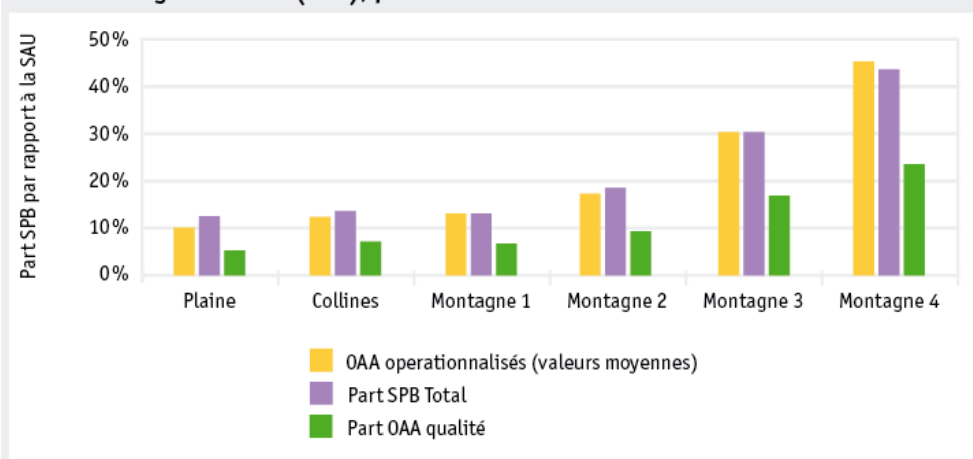


Source : OFAG

Afin de réaliser les Objectifs environnementaux pour l’agriculture (OEA), toutes les surfaces actuelles du niveau de qualité I (« Part totale de SPB » dans le graphique ci-dessous) doivent atteindre le niveau de qualité II. Il est donc important que la qualité de la promotion de la biodiversité soit améliorée en continu. Ce faisant, il s’agit de prendre en compte les priorités régionales de la promotion des habitats.

Les parts de SPB du niveau de qualité I et II sur la SAU par zone sont comparées aux objectifs environnementaux pour l’agriculture dans le graphique suivant.

Part des surfaces pour la promotion de la biodiversité (SPB) 2018 par rapport à la surface agricole utile (SAU), par zone



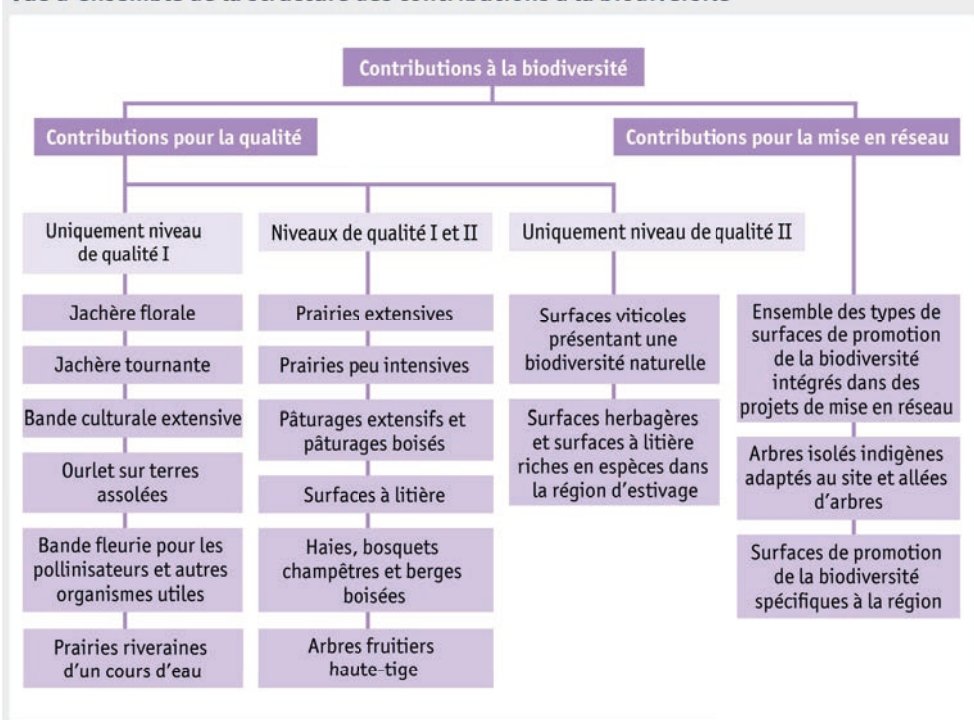
Source : OFAG

Structure et développement des contributions à la biodiversité

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Vue d'ensemble de la structure des contributions à la biodiversité

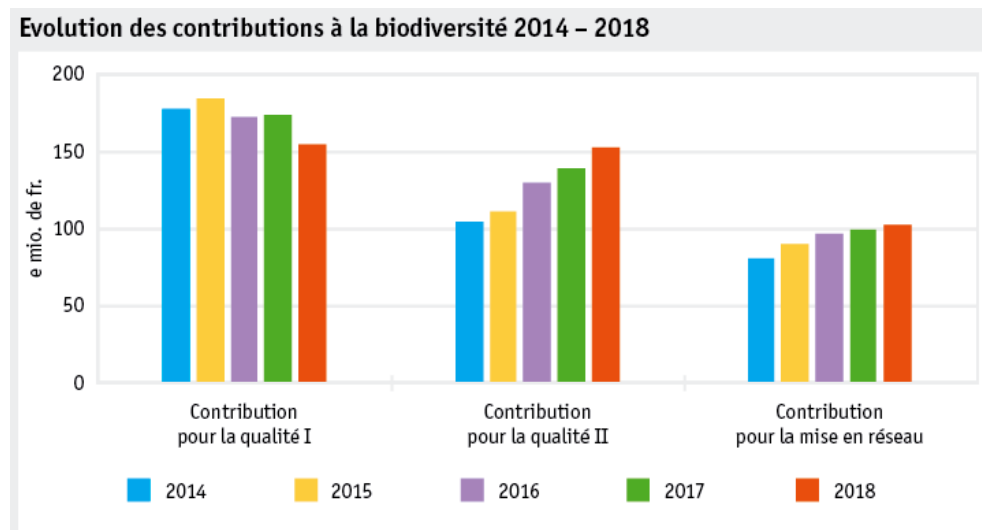


Source : OFAG

En 2018, 410,6 millions de francs de contributions à la biodiversité ont été octroyés dans le cadre des paiements directs. Cela correspond à 15 % de l'ensemble des paiements directs. Les contributions du niveau de qualité I correspondent à 40 %, celles du niveau de qualité II à 37 % et celles pour la mise en réseau à 25 % de la somme totale des contributions à la biodiversité.

Alors que les sommes des contributions pour le niveau de qualité II et la mise en réseau ont augmenté de manière constante au cours des dernières années, celles du niveau de qualité I ont baissé. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des contributions à la biodiversité entre 2014 et 2018.

Evolution des contributions à la biodiversité 2014 – 2018



Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions, selon les types de contributions (QI, QII et mise en réseau), les cantons et les zones agricoles.

Pour un aperçu de la répartition des contributions à la biodiversité dans les cantons et un aperçu des zones agricoles concernées, voir sous « Services ».

Montant des contributions à la qualité et pour la mise en réseau

Les contributions à la biodiversité ont été adaptées entre 2017 et 2018. À cette occasion, les contributions du niveau de qualité I ont été abaissées d'environ 20 % pour les prairies extensives, les surfaces à litière, les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées. Les montants des contributions réduites au niveau de qualité I ont été reportés sur les contributions correspondantes du niveau de qualité II. Cela a permis de fournir une nouvelle incitation pour la mise en place de SPB de haute qualité.

Le tableau suivant donne un aperçu du montant des contributions à la biodiversité en 2018 selon le type de SPB, la zone et le type de contribution (Q I, Q II et mise en réseau).

Contributions pour la qualité

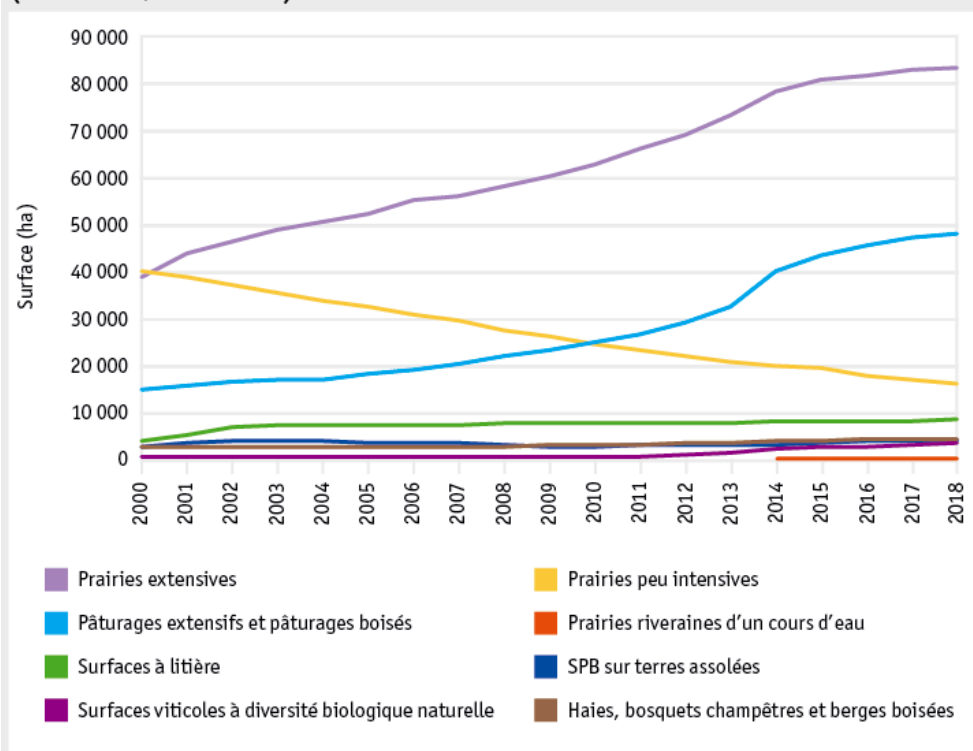
La surface totale du niveau de qualité I est restée largement stable en 2018. Ce sont les types de SPB « pâturages extensifs », « pâturages boisés » et « prairies extensives » qui ont surtout augmenté. La hausse concernant les prairies extensives était cependant moins prononcée que les années précédentes. La tendance à la baisse à long terme du type de SPB « prairies peu intensives » se maintient.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité 2000 – 2018 (surfaces QI, sans arbres)

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité 2000 – 2018 (surfaces QI, sans arbres)



Source : OFAG

Depuis 2016, les contributions QI ne sont plus versées que pour 50 % de la SAU de l'exploitation au maximum. En 2018, 660 exploitations étaient concernées par cette réglementation (contre 720 l'année précédente) et n'ont reçu aucune contribution pour 1100 ha (1120 l'année précédente).

Du point de vue des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), la part des éléments SPB dans les grandes cultures reste généralement très basse et pratiquement inchangée par rapport aux années précédentes.

Les surfaces du niveau de qualité II ont également augmenté en 2018. Les surfaces proportionnellement les plus importantes sont, comme auparavant, les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés.

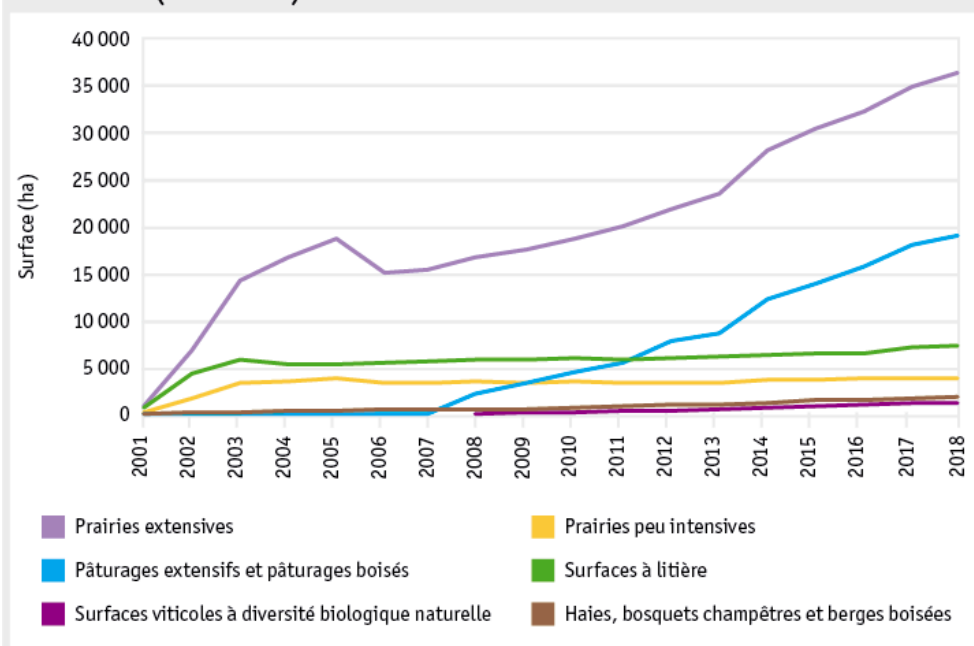
La hausse des contributions et des surfaces QII en 2018 a débouché sur une augmentation des contributions de 13,15 millions de francs (+9,5 %) pour le total des contributions QII par rapport à l'année précédente. La hausse des contributions QII était la plus élevée dans le canton de Genève, avec +35,1 %.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II 2001 – 2018 (sans arbres)

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II 2001 – 2018 (sans arbres)



Source : OFAG

Contribution pour la mise en réseau

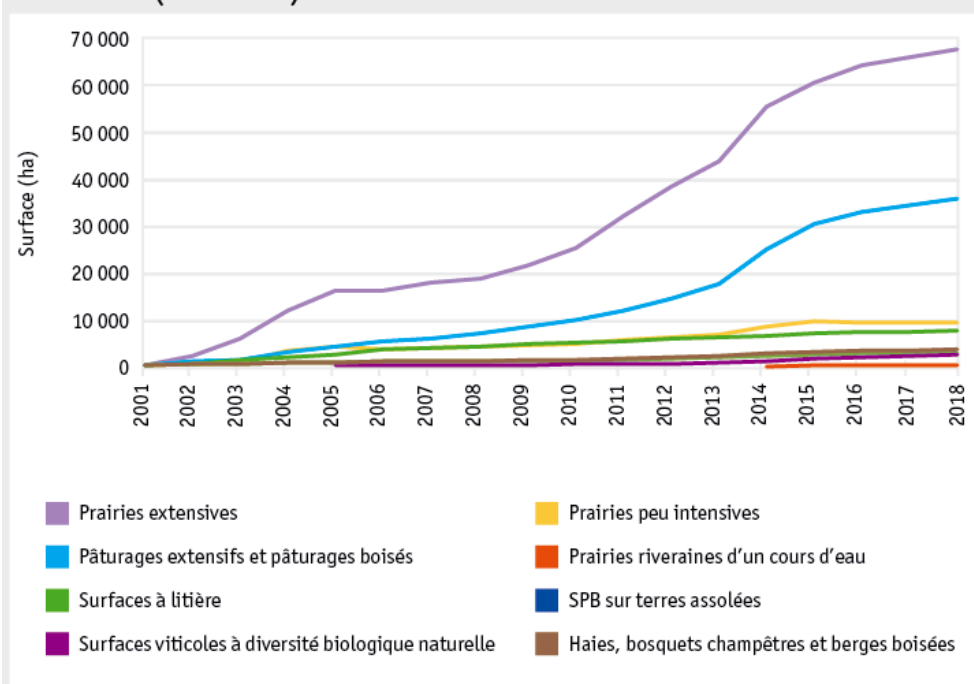
Les surfaces mises en réseau ont continué d’augmenter en 2018 ; l’augmentation s’est toutefois stabilisée depuis 2014 – 2015. Les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés sont les plus importants du point de vue de la surface.

Le tableau suivant donne un aperçu de surfaces mises en réseau en 2018 selon les types de biodiversité.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau 2001 – 2018 (sans arbres)



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau 2001 – 2018 (sans arbres)



Source : OFAG

Informations sur les différents types de SPB

Prairies extensives

Aussi bien les surfaces QII que les surfaces mises en réseau ont légèrement augmenté en 2018 dans les prairies extensives. Près de la moitié de toutes les surfaces QI pour ce type de contributions se trouvent dans la région de plaine, alors que presque la moitié des surfaces QII se trouvent dans la région de montagne.

Prairies extensives 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	17 662	10 544	10 832	39 038
Surface	ha	39 861	17 595	26 099	83 554
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	8 365	5 543	8 134	22 042
Surface	ha	11 495	7 395	17 411	36 301
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	13 650	8 696	9 583	31 929
Surface	ha	29 667	14 476	23 582	67 725

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies extensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Prairies peu intensives

Les surfaces QI et QII des prairies peu intensives ont continué de diminuer en 2018. La plupart des surfaces de ce type de contributions sont toujours annoncées dans la région de montagne.

Prairies peu intensives 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	2 177	3 177	6 401	11 755
Surface	ha	1 806	3 239	10 915	15 960
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	176	559	3 096	3 831
Surface	ha	130	411	3 220	3 761
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	837	1 601	4 308	6 746
Surface	ha	779	1 763	6 694	9 236

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies peu intensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Pâturages extensifs et pâturages boisés

Aussi bien les surfaces QI que la part de QII et de surfaces mises en réseau ont continué d'augmenter en 2018 dans les pâturages extensifs et les pâturages boisés. La plupart de ces surfaces ont été annoncés dans les cantons de BE et VS.

Pâturages extensifs et pâturages boisés 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	4 685	4 712	8 654	18 051
Surface	ha	7 376	8 916	31 721	48 013
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	906	1 429	5 358	7 693
Surface	ha	1 468	2 830	14 759	19 057
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	2 878	3 403	6 783	13 064
Surface	ha	4 868	6 555	24 194	35 617

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces à litière

Les surfaces à litière ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. La présence de ce type de SPB varie très fortement selon les cantons.

Surfaces à litière 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	2 074	1 929	3 496	7 499
Surface	ha	2 379	1 571	4 155	8 105
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	1 469	1 503	3 003	5 975
Surface	ha	2 066	1 378	3 723	7 167
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 687	1 630	3 122	6 439
Surface	ha	2 033	1 376	3 844	7 253

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces à litière, selon les cantons et les zones agricoles.

Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Les haies, bosquets champêtres et berges boisées ont légèrement progressé en 2018. Un léger recul a été enregistré pour les surfaces QI et les surfaces mise en réseau dans la région de montagne. La plupart des surfaces concernant ce type de SPB sont annoncées dans la région de plaine.

Haies, bosquets champêtres et berges boisées 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	7 751	4 692	2 629	15 072
Surface	ha	2 288	1 304	534	4 127
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	3 456	2 015	739	6 210
Surface	ha	985	571	153	1 710
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	5 730	3 811	2 225	11 766
Surface	ha	1 733	1 075	457	3 265

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon les cantons et les zones agricoles.

Jachères florales

Les surfaces de jachères florales ont reculé en 2018 dans la région de plaine en comparaison avec les années précédentes. Dans la région de collines, aussi bien les ayants droit aux contributions à la qualité que les surfaces mise en réseau ont légèrement augmenté.

Jachères florales 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	1 850	430	11 ¹	2 291
Surface	ha	1 974	274	4	2 252
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 467	371	6 ¹	1 844
Surface	ha	1 521	224	3	1 748

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères florales, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères florales, selon les cantons et les zones agricoles.



Jachères tournantes

Les jachères tournantes ont légèrement augmenté en 2018 par rapport à l'année précédente. Les surfaces mises en réseau ont par contre légèrement reculé dans la région de plaine et des collines. Les jachères tournantes restent nettement plus rares que les jachères florales.

Jachères tournantes 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	434	68	2 ¹	504
Surface	ha	582	73	0	655
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	273	41	0 ¹	314
Surface	ha	371	42	0	413

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères tournantes, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères tournantes, selon les cantons et les zones agricoles.

Ourllet sur terres assolées

Les ourlets sur terres assolées ont légèrement augmenté en 2018, mais restent insignifiants du point de vue de la surface. Seulement 221 ha ont été annoncés pour les contributions à la biodiversité en 2018, dont un tiers dans le canton AG.

La surface moyenne par exploitation des ourlets qui sont plutôt aménagés en bordures linéaires de cultures représente 0,23 ha, c'est-à-dire un quart des surfaces de jachères et environ un dixième des bandes culturales extensives.

Exploitations et surfaces avec ourlets sur terre assolée 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	720	215	7	942
Surface	ha	181	39	1	221
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	617	199	7	823
Surface	ha	156	36	1	193

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les ourlets sur terres assolées, selon les cantons et les zones agricoles.

Bandes culturelles extensives

Les bandes culturelles extensives ont augmenté de presque un quart en 2018. Près de la moitié de ces surfaces ont été annoncées dans le canton de VD. Ce type de SPB est lui aussi de faible importance, avec une surface totale de 360 ha.

Bandes culturelles extensives 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	124	52	33	209
Surface	ha	183	148	28	360
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	67	36	33	136
Surface	ha	119	177	26	263

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes culturelles extensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles

Le type de SPB d'une année « Bandes fleuries pour pollinisateurs et autres organismes utiles » a été introduit en 2015. Avec 134 ha en 2018, la surface s'est légèrement rétrécie par rapport aux

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



140 ha de l'année précédente. Le canton BE, dans lequel les bandes fleuries pour pollinisateurs ont été développées, présente la surface la plus importante (48 ha).

Conformément à l'OPD, une exploitation peut mettre en places plusieurs bandes fleuries, mais les différentes surfaces ne doivent pas dépasser 50 ares. Cette restriction explique en partie la surface de 0,2 ha de bandes fleuries par exploitation, qui est relativement petite par rapport aux jachères florales, aux jachères tournantes et aux ourlets.

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	528	132	6 ¹	666
Surface	ha	114	19	0	134

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, selon les cantons et les zones agricoles.

Prairies riveraines d'un cours d'eau

Les prairies riveraines d'un cours d'eau ont légèrement augmenté dans la région de plaine et de montagne ; dans la région des collines, la surface est restée la même que l'année précédente. Avec 85 ha en 2018, les prairies riveraines d'un cours d'eau sont le type de SPB le plus petit en termes de surface.

Prairies riveraines d'un cours d'eau 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	245	106	65	416
Surface	ha	53	25	7	85

Mise en réseau

Exploitations	Nombre	100	49	46	195
Surface	ha	26	11	4	41

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies riveraines d'un cours d'eau, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente, de 9 % pour la surface QII et de 11 % pour la surface mise en réseau. Les contributions pour la qualité sont uniquement versées pour les surfaces QII, alors que les contributions pour la mise en réseau le sont également pour les surfaces QI. Près de 40 % des surfaces QII et 35 % des surfaces mises en réseau pour ce type de SPB ont été annoncées dans le canton de VD en 2018.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	800	255	183	1 238
Surface	ha	2 469	491	216	3 176
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	344	133	62	539
Surface	ha	834	237	80	1 151
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	489	136	96	721
Surface	ha	1 772	284	108	2 164

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, selon les cantons et les zones agricoles.

Arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers)

En ce qui concerne les arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers), peu de changements ont été enregistrés par rapport à l'année précédente. Le nombre total d'arbres a légèrement diminué. Le nombre d'arbres du niveau de qualité II et mis en réseau a par contre légèrement augmenté.

Arbres fruitiers haute-tige 2018 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

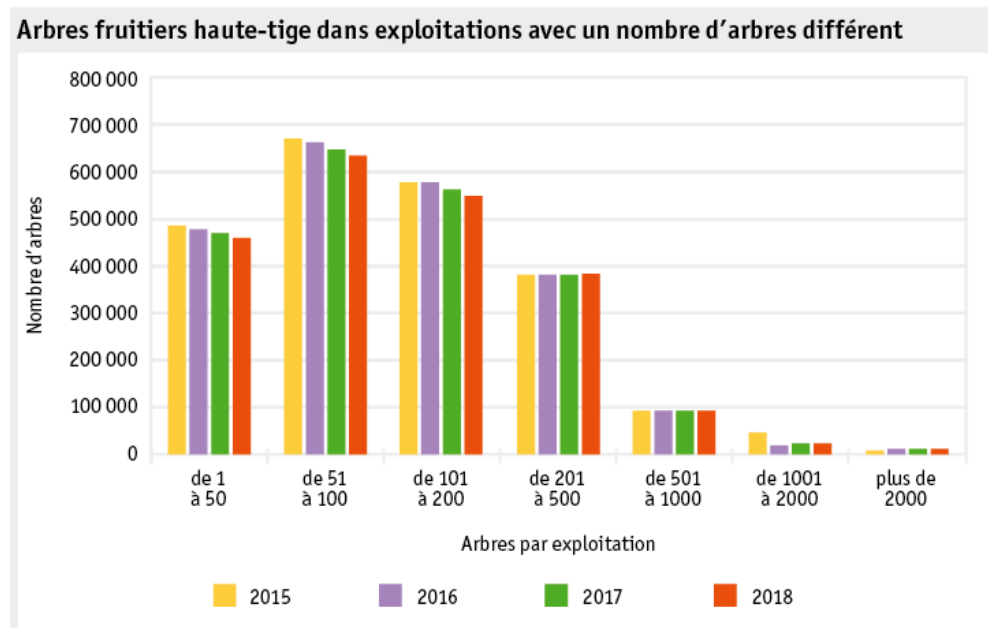
POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	13 508	10 119	5 094	28 721
Arbres	Nombre	1 072 239	786 354	287 308	2 145 901
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	6 147	5 181	1 790	13 118
Arbres	Nombre	438 330	322 057	78 044	838 431
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	8 942	7 305	3 506	19 753
Arbres	Nombre	619 334	503 611	175 341	1 298 286

Source : OFAG

Les graphiques suivants montrent l'évolution des arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers) dans les exploitations avec un nombre différent d'arbres par exploitations depuis 2015.

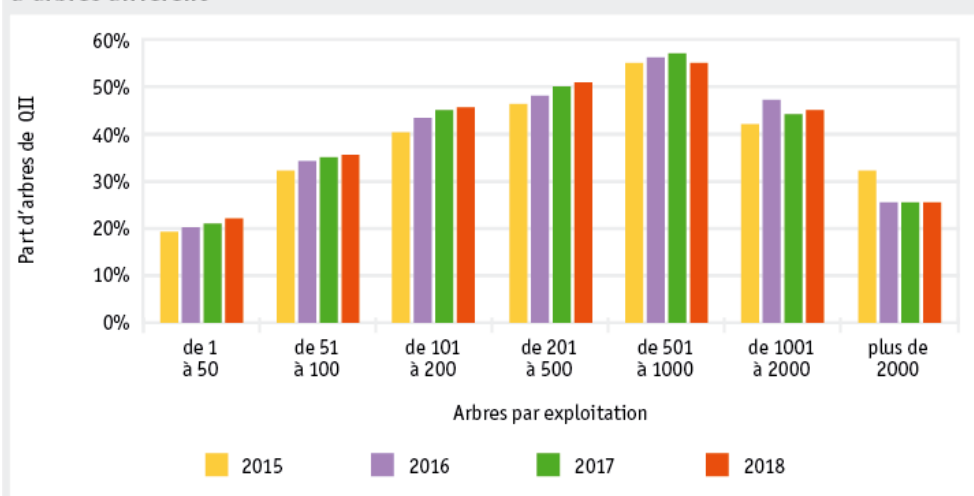


Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Part d'arbres fruitiers haute-tige de qualité II dans exploitations avec un nombre d'arbres différent



Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les arbres fruitiers haute-tige, selon les cantons et les zones agricoles.

Noyers

En 2018, le nombre d'exploitations qui ont annoncé des noyers était nettement plus important qu'en 2017. La hausse représentait 10 % pour les arbres du niveau de qualité I et même 18 % pour le niveau de qualité II. Le nombre de noyers a augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente. La part de QII a augmenté de 19 %, celle d'arbres mis en réseau de 17 %. La plupart des noyers encouragés par des contributions à la biodiversité se trouvent dans le canton VD, suivi par les cantons AG, BE et ZH.

Noyers 2018 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	6 469	4 062	1 675	12 204
Arbres	Nombre	56 967	23 778	9 514	90 259
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	2 076	1 445	395	3 916
Arbres	Nombre	20 620	7 321	1 523	29 464
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	3 020	2 058	882	5 960
Arbres	Nombre	29 968	11 289	4 916	46 173

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les noyers, selon les cantons et les zones agricoles.

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Le type de SPB Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, pour lequel seules des contributions pour la mise en réseau sont versées, enregistre une légère croissance par rapport à l'année précédente. La grande majorité des arbres isolés et des allées ont été annoncés dans le canton BE, suivi par le canton LU.

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres 2018 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	5 141	4 507	5 069	14 717
Arbres	Nombre	43 218	36 658	70 880	150 756

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des arbres isolés indigènes adaptés au site et des allées d'arbres, selon les cantons et les zones agricoles.

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région ont de nouveau augmenté par rapport à 2017. 91,9 % des surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région sont annoncées dans le canton GR.

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	98	112	1 484	1 694
Surface	ha	87	78	2 835	3 000

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage

Les contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces de la région d'estivage ont été introduites en 2014. La surface a seulement augmenté de 2,7 % par rapport à 2017.

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage 2018 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région d'estivage
Niveau de qualité II		
Exploitations	Nombre	5 538
Surface	ha	223 509

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces herbagères et à litière dans la région d'estivage, selon les cantons.

Bibliographie OFEV et OFAG (2008). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. A partir de bases légales existantes. Connaissance de l'environnement n° 0820. Office fédéral de l'environnement, Berne.

OFEV et OFAG (2016). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Rapport d'état 2016. Connaissance de l'environnement n° 1633. Office fédéral de l'environnement, Berne. Agridea (2018) Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole – Guide. 6° édition. Lindau. Conseil fédéral (2012) Message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017. Berne.

Judith Ladner Callipari, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, judith.ladner@blw.admin.ch Jeannette Kneubühler, OFAG, secteur Paiements directs – programmes, jeannette.kneubuehler@blw.admin.ch

Contributions à la biodiversité 2018

Unité	SPB qualité I		SPB qualité II		SPB mises en réseau	
	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution
	Nombre	fr.	Nombre	fr.	Nombre	fr.
ZH	2 760	13 434 586	2 003	9 553 405	2 033	6 213 047
BE	9 718	23 718 826	7 747	23 623 694	9 127	19 876 205
LU	4 224	10 675 438	3 541	10 646 484	3 304	6 961 442
UR	515	900 959	586	2 478 132	430	1 386 396
SZ	1 412	3 750 402	1 651	7 424 138	1 271	3 177 149
OW	557	900 866	637	1 985 845	377	878 450
NW	404	744 126	428	1 492 313	316	676 679
GL	334	829 858	390	2 364 252	295	964 490
ZG	481	2 133 364	436	2 694 675	449	1 444 063
FR	2 403	8 749 078	1 485	4 367 898	1 586	4 867 188
SO	1 155	5 690 991	826	4 081 354	1 036	3 806 787
BL	794	4 495 686	663	3 773 669	675	1 476 101
SH	447	3 156 470	368	2 372 828	396	1 686 444
AR	601	913 728	491	973 594	318	412 632
AI	412	522 501	394	727 224	286	391 280
SG	3 454	9 845 263	2 878	10 958 117	2 747	6 141 168
GR	2 060	8 999 184	2 740	20 960 320	1 986	8 343 588
AG	2 510	11 385 945	1 676	9 474 790	1 424	4 961 498
TG	2 045	7 667 184	1 124	4 205 910	1 721	2 389 372
TI	670	2 147 254	573	2 122 304	471	1 848 688
VD	2 935	15 943 720	2 596	10 489 320	2 613	10 799 987
VS	2 104	7 698 962	1 993	9 024 773	1 670	6 332 275
NE	682	3 258 817	608	1 906 098	627	2 878 430
GE	247	2 440 177	84	319 553	147	644 310
JU	928	5 818 713	672	4 074 009	818	4 163 589
Suisse	43 852	155 822 097	36 590	152 094 701	36 123	102 721 254

Zone						
Plaine	18 509	80 293 169	11 718	45 111 482	14 555	39 066 112
Collines	6 296	22 408 893	4 503	17 808 668	5 125	12 766 131
ZM I	5 731	13 115 659	4 019	12 359 484	4 684	9 709 600
ZM II	6 977	17 661 666	5 184	18 777 039	5 888	16 706 862
ZM III	3 955	11 952 144	3 423	13 778 103	3 592	12 454 199
ZM IV	2 384	10 390 565	2 206	12 440 904	2 279	12 018 350
Estivage			5 537	31 819 021		

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018

		Q I (CHF/ha)	Q II (CHF/ha)	Mise en réseau (CHF/ha)
Prairies extensives	Zone de plaine	1 080	1 920	1 000
	Zone des collines	860	1 840	1 000
	ZM I et II	500	1 700	1 000
	ZM III et IV	450	1 100	1 000
Prairies peu intensives	Zone de plaine jusqu'à ZM II	450	1 200	1 000
	ZM III et IV	450	1 000	1 000
Pâturages extensifs et pâturages		450	700	500
Surfaces à litière	Zone de plaine	1 440	2 060	1 000
	Zone des collines	1 220	1 980	1 000
	ZM I et II	860	1 840	1 000
	ZM III et IV	680	1 770	1 000
Haies, bosquets champêtres et berges boisées		2 160	2 840	1 000
Jachères florales	Plaine et région des collines	3 800	–	1 000
Jachères tournantes	Plaine et région des collines	3 300	–	1 000
Ourllet sur terres assolées	Zone de plaine jusqu'à ZM II	3 300	–	1 000
Bande culturale extensive		2 300	–	1 000
Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles	Plaine et région des collines	2 500	–	–
Prairies riveraines d'un cours d'eau		450	–	1 000
Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		–	150 (max.300 je NST)	–
Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle		–	1 100	1 000
Arbres fruitiers haute-tige	par arbre	13.5	31.5	5
Noyers	par arbre	13.5	16.5	5
Arbres isolés adaptés au site et allées d'arbres	par arbre	–	–	5
Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région		–	–	1 000

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : mise en réseau

		Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Prairies extensives	Exploitations	Nombre	13 650	8 696	9 583	31 929
	Surface	ha	29 667	14 476	23 582	67 725
Prairies peu intensives	Exploitations	Nombre	837	1 601	4 308	6 746
	Surface	ha	779	1 763	6 694	9 236
Pâturages extensifs et pâturages boisés	Exploitations	Nombre	2 878	3 403	6 783	13 064
	Surface	ha	4 868	6 555	24 194	35 617
Surfaces à litière	Exploitations	Nombre	1 687	1 630	3 122	6 439
	Surface	ha	2 033	1 376	3 844	7 253
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Exploitations	Nombre	5 730	3 811	2 225	11 766
	Surface	ha	1 733	1 075	457	3 265
Prairies riveraines d'un cours d'eau	Exploitations	Nombre	100	49	46	195
	Surface	ha	26	11	4	41
Jachères florales	Exploitations	Nombre	1 467	371	6	1 844
	Surface	ha	1 521	224	3	1 748
Jachères tournantes	Exploitations	Nombre	273	41	0	314
	Surface	ha	371	42	0	413
Bandes culturales extensives	Exploitations	Nombre	67	36	33	136
	Surface	ha	119	117	26	263
Ourlet sur terres assolées	Exploitations	Nombre	617	199	7	823
	Surface	ha	156	36	1	193
Arbres fruitiers haute-tige	Exploitations	Nombre	8 942	7 305	3 506	19 753
	Arbres	Nombre	619 334	503 611	175 341	1 298 286
Noyers	Exploitations	Nombre	3 020	2 058	882	5 960
	Arbres	Nombre	29 968	11 289	4 916	46 173
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	Exploitations	Nombre	5 141	4 507	5 069	14 717
	Arbres	Nombre	43 218	36 658	70 880	150 756
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Exploitations	Nombre	489	136	96	721
	Surface	ha	1 772	284	108	2 164
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	Exploitations	Nombre	98	112	1 484	1 694
	Surface	ha	87	78	2 835	3 000

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : prairies

Cantons	Prairies extensives, Q1			Prairies extensives, Q2			Prairies extensives, Q3 mise en réseau		
	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitations	Surface ha	Total
			Contribut. fr.			Contribut. fr.			Contribut. fr.
ZH	2 679	6 957	7 064 295	1 573	2 189	4 126 336	1 883	4 430	3 966 381
BE	8 503	12 810	9 760 748	4 319	4 777	7 065 263	7 912	11 705	10 534 598
LU	4 091	5 958	4 669 752	2 018	2 351	3 764 953	3 274	5 043	4 538 760
UR	420	907	415 539	299	648	744 025	365	862	775 845
SZ	1 200	1 534	909 620	938	1 075	1 572 223	1 060	1 350	1 215 396
OW	524	812	417 821	365	561	779 152	364	683	614 322
NW	376	671	346 681	272	501	709 730	292	590	531 135
GL	312	877	466 435	256	616	762 592	284	795	715 860
ZG	438	652	543 091	269	279	507 568	397	590	530 599
FR	1 998	4 336	4 070 822	811	1 026	1 829 052	1 397	3 197	2 877 341
SO	1 121	3 397	2 983 926	657	1 304	2 359 061	998	2 915	2 623 414
BL	752	2 027	1 745 568	593	1 195	2 180 106	612	1 334	907 600
SH	437	1 566	1 572 035	354	1 000	1 888 154	385	1 344	1 209 374
AR	420	364	188 350	248	152	258 382	204	195	175 374
AI	321	257	129 894	155	113	180 753	211	178	160 398
SG	3 120	4 284	3 412 924	1 541	1 399	2 352 583	2 528	3 433	3 078 999
GR	2 014	10 791	5 035 702	1 908	7 900	9 005 563	1 953	9 771	5 661 338
AG	2 437	6 218	6 078 001	1 557	3 206	6 005 820	1 405	4 005	3 596 549
TG	1 881	3 119	3 310 234	576	588	1 121 439	1 542	2 261	1 563 599
TI	555	1 152	711 316	306	527	662 251	382	867	780 196
VD	2 664	8 224	7 961 841	1 579	2 562	4 597 012	2 354	7 034	6 330 249
VS	1 282	1 887	1 069 058	649	763	938 099	868	1 314	1 183 030
NE	501	1 354	1 019 237	284	409	719 402	455	1 157	1 041 426
GE	242	924	990 575	70	142	270 447	136	496	446 310
JU	750	2 478	2 140 157	445	1 018	1 864 361	668	2 176	1 958 670
Suisse	39 038	83 554	67 013 623	22 042	36 301	56 264 325	31 929	67 725	57 016 762

Zone									
plaine	17 662	39 861	41 880 688	8 365	11 495	21 809 760	13 650	29 667	26 089 311
Colline	5 711	11 090	9 310 258	2 976	4 524	8 191 334	4 700	9 008	7 839 287
ZM I	4 833	6 505	3 546 717	2 567	2 871	4 718 497	3 996	5 468	4 786 316
ZM II	5 537	8 425	4 256 837	3 549	4 446	7 092 468	4 656	7 463	6 518 751
ZM III	3 252	8 967	4 088 813	2 731	6 454	7 257 772	2 965	8 097	6 004 019
ZM IV	2 043	8 707	3 930 312	1 854	6 511	7 194 494	1 962	8 022	5 779 078

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : prairies peu intensives

Cantons	Prairies peu intensives, Q1			Prairies peu intensives, Q2			Prairies peu intensives, mise en réseau		
	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitations	Surface ha	Total
			Contribut. fr.			Contribut. fr.			Contribut. fr.
ZH	285	177	79 425	24	7	8 016	21	10	7 146
BE	2 762	2 846	1 277 474	867	640	697 059	2 219	2 372	2 135 164
LU	489	453	203 827	171	205	219 691	198	260	233 761
UR	325	434	195 228	103	117	118 342	255	397	357 561
SZ	173	154	69 210	99	105	110 452	85	97	87 696
OW	129	103	46 211	29	24	25 890	89	82	74 016
NW	82	49	22 271	29	21	22 436	1	0	441
GL	68	58	26 100	21	17	18 010	36	36	32 508
ZG	105	68	30 644	23	16	19 135	88	60	53 796
FR	930	1 427	640 936	86	61	70 973	450	668	601 488
SO	114	165	72 213	15	12	13 826	39	74	66 475
BL	208	223	100 289	53	55	65 467	63	66	28 405
SH	29	31	13 910	6	11	13 475	12	17	15 140
AR	250	161	72 518	74	39	46 632	66	52	46 449
AI	62	30	13 671	13	6	7 632	8	5	4 158
SG	1 018	520	233 928	123	66	73 040	339	187	168 125
GR	1 486	3 468	1 560 650	749	795	803 804	743	1 167	540 132
AG	252	165	74 124	41	32	38 568	27	25	22 095
TG	295	192	86 558	2	0	405	179	108	53 189
TI	277	474	213 117	144	182	184 704	167	319	287 306
VD	571	1 022	459 770	179	209	227 620	390	737	663 138
VS	1 340	2 716	1 222 304	841	962	991 930	918	1 766	1 589 645
NE	154	368	165 461	41	47	56 844	89	221	198 846
GE	5	3	1 323	0	0	0	0	0	0
JU	346	655	294 818	98	132	157 068	264	510	458 829
Suisse	11 755	15 960	7 175 975	3 831	3 761	3 991 018	6 746	9 236	7 725 510

Zone									
Plaine	2 177	1 806	811 824	176	130	152 273	837	779	650 832
Colline	1 466	1 540	690 575	208	163	194 853	687	755	655 424
ZM I	1 711	1 699	763 970	351	247	290 252	914	1 008	895 420
ZM II	2 519	3 106	1 396 070	803	712	832 495	1 566	2 103	1 876 376
BZ III	2 136	3 424	1 540 197	1 158	1 172	1 182 016	1 417	1 863	1 512 529
ZM IV	1 746	4 385	1 973 340	1 135	1 337	1 339 129	1 325	2 728	2 134 930

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : prairies extensives et pâturages boisés

Cantons	Prairies extensives pâturages boisés, Q1			Prairies extensives pâturages boisés, Q2			Prairies extensives pâturages boisés, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	797	1 059	476 631	165	161	112 980	338	485	218 025
BE	4 280	9 753	4 375 983	1 650	4 115	2 880 568	3 592	8 741	3 933 350
LU	435	659	296 357	161	316	221 443	387	614	276 468
UR	106	209	94 100	41	68	47 726	99	199	89 703
SZ	471	1 308	588 560	347	963	673 820	417	1 145	515 412
OW	90	139	62 730	23	46	31 857	71	123	55 278
NW	89	151	67 946	44	68	47 572	57	94	42 449
GL	181	389	175 140	62	150	104 993	143	270	121 478
ZG	115	149	67 227	29	42	29 485	99	134	60 461
FR	1 086	1 955	875 521	203	359	251 410	649	1 143	514 364
SO	430	1 576	705 469	199	877	613 934	361	1 422	639 945
BL	292	831	373 988	232	649	454 491	243	696	254 064
SH	81	108	48 803	16	24	16 648	59	78	34 988
AR	387	404	181 868	64	51	35 784	92	82	36 860
AI	252	268	120 704	9	10	6 853	90	109	49 226
SG	1 399	2 082	937 121	458	818	572 635	1 004	1 616	727 362
GR	1 375	3 264	1 468 958	1 228	2 258	1 580 698	735	1 101	210 605
AG	699	922	414 720	192	225	157 703	515	708	318 600
TG	484	524	235 918	55	65	45 390	92	140	62 779
TI	383	1 446	650 733	171	301	210 826	287	1 097	493 781
VD	1 693	4 934	2 220 251	605	1 490	1 042 762	1 327	3 776	1 699 254
VS	1 626	9 355	4 209 878	1 132	3 643	2 550 264	1 344	6 564	2 953 899
NE	579	3 534	1 590 516	321	1 152	806 414	496	2 748	1 236 821
GE	58	85	38 340	0	0	0	21	28	12 461
JU	663	2 906	1 307 529	286	1 205	843 353	546	2 502	1 125 900
Suisse	18 051	48 013	21 584 987	7 693	19 057	13 339 608	13 064	35 617	15 683 530
Zone									
Plaine	4 685	7 376	3 317 064	906	1 468	1 027 771	2 878	4 868	2 177 422
Collines	2 148	3 733	1 674 376	613	1 093	765 328	1 563	2 683	1 186 961
ZM I	2 564	5 183	2 327 979	816	1 736	1 215 508	1 840	3 872	1 722 203
ZM II	4 030	13 402	6 025 157	1 871	5 504	3 852 505	3 095	10 827	4 840 771
ZM III	2 765	9 764	4 391 120	1 937	4 812	3 368 050	2 212	7 148	3 070 888
ZM IV	1 859	8 555	3 849 290	1 550	4 443	3 110 446	1 476	6 219	2 685 286

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : surface à litière

Cantons	Surfaces à litière, Q1			Surfaces à litière, Q2			Surfaces à litière mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	
ZH	1 081	1 579	2 129 993	907	1 426	2 894 407	940	1 406	1 265 031
BE	920	840	685 338	698	672	1 224 004	861	786	707 545
LU	577	381	389 970	400	327	620 293	506	339	305 422
UR	89	73	65 750	73	64	118 826	82	68	61 029
SZ	849	1 304	1 201 862	811	1 257	2 341 938	798	1 242	1 117 863
OW	143	81	84 957	117	72	137 623	116	65	58 239
NW	116	95	90 195	106	88	165 710	106	90	81 207
GL	90	92	75 581	68	75	135 374	79	85	76 167
ZG	307	579	547 033	288	568	1 063 149	284	545	490 181
FR	170	81	88 039	82	56	106 551	119	61	55 122
SO	16	5	7 034	5	1	1 915	8	3	3 137
BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	14	7	10 395	3	1	2 988	8	6	5 559
AR	262	199	171 684	194	173	318 607	152	146	131 427
AI	216	223	191 384	184	194	356 114	175	192	172 521
SG	1 618	1 818	1 751 893	1 411	1 642	3 081 933	1 355	1 633	1 469 961
GR	221	113	80 018	202	105	185 957	202	105	44 879
AG	194	185	263 646	121	167	343 604	123	90	80 559
TG	187	109	148 824	104	83	168 515	171	102	91 834
TI	70	76	83 182	36	55	106 255	53	63	56 772
VD	196	181	169 160	112	105	190 547	162	152	136 971
VS	68	26	19 723	19	14	25 400	57	23	20 986
NE	8	6	5 484	1	1	1 104	8	6	5 508
GE	8	11	15 682	2	3	5 974	6	10	9 270
JU	79	41	42 643	31	20	38 524	68	35	31 446
Suisse	7 499	8 105	8 319 472	5 975	7 167	13 635 311	6 439	7 253	6 478 636

Zone									
Plaine	2 074	2 379	3 355 252	1 469	2 066	4 233 667	1 687	2 033	1 829 535
Collines	845	697	851 555	644	607	1 201 759	733	620	557 922
ZM I	1 084	874	806 274	859	772	1 440 013	897	756	680 216
ZM II	2 078	2 719	2 304 909	1 769	2 478	4 546 386	1 796	2 486	2 233 494
ZM III	941	941	660 772	821	834	1 484 010	871	882	770 016
ZM IV	477	495	340 710	413	411	729 477	455	476	407 453

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : haies, bosquets champêtres et berges boisées

Cantons	Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q1			Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q2			Haies, bosquets champêtres et berges boisées mise en réseau		
	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitations	Surface ha	Total	Exploitations	Surface ha	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre		fr.	Nombre		fr.	Nombre		fr.
ZH	1 086	259	558 360	467	107	303 284	550	123	110 457
BE	2 672	587	1 267 143	1 163	247	700 528	2 306	509	457 988
LU	2 328	530	1 144 563	791	178	506 358	2 043	471	423 868
UR	15	2	3 370	10	1	3 436	13	1	1 197
SZ	246	28	60 890	174	20	56 800	223	26	23 004
OW	111	12	25 358	30	3	8 520	99	10	9 279
NW	38	4	7 819	7	1	2 528	10	2	1 449
GL	48	5	11 016	28	3	8 378	42	4	3 996
ZG	316	65	139 832	107	23	64 496	286	57	51 289
FR	1 089	391	842 519	312	102	288 458	769	293	263 447
SO	478	137	295 844	249	73	208 232	375	114	102 605
BL	346	119	256 709	267	102	289 874	269	101	91 089
SH	297	115	247 935	183	68	191 832	243	91	81 950
AR	118	18	38 124	49	7	19 170	29	5	4 635
AI	73	7	15 552	4	1	1 647	16	2	1 359
SG	933	164	353 484	229	48	136 320	759	136	122 139
GR	585	98	212 177	107	21	58 703	556	93	83 790
AG	1 588	500	1 080 475	1 091	319	905 307	1 111	371	332 978
TG	496	110	238 656	134	33	94 107	313	69	62 061
TI	74	12	26 339	8	2	5 008	51	7	6 577
VD	1 118	456	984 139	420	157	445 142	921	366	329 238
VS	207	51	110 102	34	7	21 179	153	39	35 351
NE	166	83	179 496	37	15	43 537	150	71	63 657
GE	116	44	94 522	30	11	30 786	56	21	18 846
JU	528	332	716 796	279	163	462 352	423	284	255 420
Suisse	15 072	4 127	8 911 221	6 210	1 710	4 855 980	11 766	3 265	2 937 670

Zone	Exploitations	Surface ha	Total Contribut.	Exploitations	Surface ha	Total Contribut.	Exploitations	Surface ha	Total Contribut.
Plaine	7 751	2 288	4 940 970	3 456	985	2 798 493	5 730	1 733	1 559 385
Collines	2 791	820	1 770 947	1 303	386	1 096 509	2 247	675	607 233
ZM II	1 901	484	1 046 106	712	185	525 251	1 564	400	360 037
ZM III	1 748	407	879 717	549	120	342 147	1 413	339	305 096
ZM IV	652	103	222 544	157	29	83 003	601	95	85 848
ZM V	229	24	50 937	33	4	10 577	211	22	20 071

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : Jachères florales

Cantons	Jachère florale, Q1			Jachère florale, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	224	167	634 752	137	99	88 965
BE	252	187	707 612	201	160	144 209
LU	167	57	215 426	152	53	48 137
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	1	4 218	1	1	999
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	8	7	27 324	8	7	6 471
FR	213	249	944 791	184	216	194 619
SO	73	76	285 676	54	61	54 909
BL	89	79	299 179	77	55	49 110
SH	193	229	869 602	167	203	182 540
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	30	51	194 750	17	41	36 837
GR	24	13	50 388	16	10	9 135
AG	364	156	591 812	314	127	114 651
TG	119	121	460 101	86	90	80 991
TI	3	5	18 360	0	0	0
VD	339	442	1 678 536	288	385	346 797
VS	31	42	159 045	27	30	26 569
NE	16	27	104 082	12	22	20 007
GE	80	264	1 001 718	48	115	103 374
JU	65	80	303 278	55	72	64 692
Suisse	2 291	2 252	8 550 649	1 844	1 748	1 573 011
Zone						
Plaine	1 850	1 974	7 499 263	1 467	1 521	1 368 812
Collines	405	264	999 842	355	219	196 777
ZM I	25	10	36 398	16	5	4 655
ZM II	6	3	11 027	3	2	2 025
ZM III	4	1	4 081	3	1	742
ZM IV	1	0	38	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : jachère tournante

Cantons	Jachère tournante, Q1			Jachère tournante, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitation	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	77	83	272 910	44	57	51 732
BE	51	46	151 038	34	35	31 778
LU	33	37	122 734	26	28	24 809
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	0	528	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	2	0	1 313	1	0	185
FR	32	31	103 472	22	26	23 586
SO	27	33	108 812	25	31	27 907
BL	26	51	166 835	17	15	13 883
SH	15	27	88 829	13	24	21 615
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	4	7	21 516	2	3	2 979
GR	8	12	40 161	5	11	9 837
AG	77	70	230 076	54	41	37 044
TG	33	29	97 187	2	1	628
TI	5	6	19 268	1	2	1 811
VD	58	118	389 499	38	73	65 637
VS	9	14	46 082	5	11	10 207
NE	2	4	12 111	1	2	2 088
GE	28	64	212 355	15	37	33 012
JU	16	23	76 131	9	14	12 906
Suisse	504	655	2 160 855	314	413	371 645
Zone						
Plaine	434	582	1 919 348	273	371	333 555
Collines	66	73	240 429	40	42	37 999
ZM I	2	0	711	1	0	91
ZM II	1	0	182			
ZM III	0	0	0			
ZM IV	1	0	186			

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : ourlet sur terres assolées

Cantons	Ourlet sur terres assolées, Q1			Ourlet sur terres assolées, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	53	10	34 386	30	7	6 210
BE	62	12	38 516	42	9	7 728
LU	90	12	39 818	86	11	9 937
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	11	3	9 423	10	3	2 299
FR	115	36	119 581	107	34	30 485
SO	13	5	14 907	9	4	3 624
BL	38	17	55 726	35	14	12 601
SH	8	1	4 135	7	1	996
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	6	1	3 960	3	0	333
GR	3	0	1 551	2	0	162
AG	407	79	262 020	386	76	68 139
TG	20	4	12 718	8	2	1 431
TI	1	0	160	1	0	44
VD	71	23	75 405	62	19	16 794
VS	16	10	31 582	15	9	7 797
NE	1	0	1 320	1	0	360
GE	7	2	6 138	4	1	1 008
JU	20	5	17 655	15	4	3 924
Suisse	942	221	729 001	823	193	173 870
Zone						
Plaine	720	181	596 058	617	156	140 153
Collines	179	30	99 042	165	28	24 908
ZM I	36	9	29 220	34	8	7 624
ZM II	6	1	4 588	6	1	1 160
ZM III	1	0	93	1	0	25
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : bande culturale extensive

Cantons	Bande culturale extensive, Q1			Bande culturale extensive, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	24	21	48 875	14	18	16 083
BE	10	7	15 410	5	6	5 249
LU	11	4	8 319	8	3	3 055
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	14	38	87 985	14	37	33 016
FR	16	28	63 986	11	21	19 039
SO	4	5	11 968	3	3	2 351
BL	1	0	62	0	0	0
SH	5	1	1 250	1	0	73
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	3	2	4 715	1	2	1 683
GR	2	0	161	1	0	54
AG	6	7	15 226	0	0	0
TG	12	18	41 468	0	0	0
TI	0	0	0	0	0	0
VD	56	166	380 857	36	123	110 871
VS	33	27	62 528	33	26	22 968
NE	1	9	20 815	0	0	0
GE	5	4	9 867	4	4	3 591
JU	6	23	53 843	5	21	18 639
Suisse	209	360	827 336	136	263	236 672
Zone						
Plaine	124	183	421 924	67	119	107 542
Collines	31	77	177 844	16	60	53 752
ZM I	21	71	163 607	20	57	51 633
ZM II	11	20	44 852	9	19	16 870
ZM III	10	5	11 264	12	5	4 142
ZM IV	12	3	7 845	12	3	2 733

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes

Cantons	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles, Q1		
	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.
ZH	69	17	43 300
BE	298	48	120 073
LU	16	2	5 613
UR	0	0	0
SZ	2	1	2 050
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	7	1	2 060
FR	30	9	22 470
SO	26	5	12 277
BL	18	6	14 384
SH	14	2	4 772
AR	0	0	0
AI	0	0	0
SG	17	4	8 825
GR	4	1	1 450
AG	72	19	46 550
TG	46	8	19 826
TI	1	0	370
VD	35	11	27 425
VS	0	0	0
NE	3	0	775
GE	4	1	2 050
JU	4	1	1 450
Suisse	666	134	335 719
Zone			
Plaine	528	114	285 408
Collines	101	17	43 516
ZM I	31	2	5 842
ZM II	5	0	853
ZM III	1	0	100
ZM IV	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018: prairies riveraines d'un cours d'eau

Cantons	Prairies riveraines d'un cours d'eau Q1			Prairies riveraines d'un cours d'eau mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	16	4	1 697	3	2	1 503
BE	92	13	5 792	68	10	9 336
LU	6	1	426	0	0	0
UR	7	1	558	5	1	909
SZ	2	0	68	0	0	0
OW	6	0	216	6	0	432
NW	2	0	86	0	0	0
GL	48	9	3 888	14	1	1 323
ZG	8	3	1 325	6	2	1 703
FR	47	14	6 286	25	7	6 529
SO	13	3	1 294	6	2	1 626
BL	13	3	1 457	0	0	0
SH	6	2	1 072	2	1	680
AR	0	0	0	0	0	0
AI	2	0	90	0	0	0
SG	43	7	3 137	20	3	2 979
GR	1	0	45	0	0	0
AG	50	9	4 257	9	2	1 620
TG	20	3	1 443	13	2	1 173
TI	7	1	413	7	1	820
VD	11	5	2 151	5	3	2 727
VS	3	1	361	1	1	603
NE	1	1	234	0	0	0
GE	0	0	0	0	0	0
JU	12	4	1 926	5	2	2 178
Suisse	416	85	38 219	195	41	36 141

Zone	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
Plaine	245	53	23 905	100	26	22 372
Collines	69	15	6 772	28	4	3 963
ZM I	37	10	4 568	21	7	5 983
ZM II	36	5	2 110	21	3	2 395
ZM III	15	1	556	11	1	811
ZM IV	14	1	308	14	1	615

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle Q1			Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contributions			Contributions
Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	
ZH	26	38	41 591	22	46	41 418
BE	30	65	71 115	33	128	114 868
LU	19	30	32 674	17	26	23 545
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	5	3	3 839	5	3	3 141
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	1	0	220	1	0	180
ZG	0	0	0	0	0	0
FR	6	23	24 973	10	38	34 613
SO	0	0	0	1	2	1 425
BL	5	6	6 277	5	6	5 135
SH	10	7	8 199	47	75	67 586
AR	3	2	1 925	2	1	1 215
AI	0	0	0	0	0	0
SG	38	69	75 526	39	72	64 449
GR	14	15	16 522	14	15	13 518
AG	46	65	71 148	42	65	58 284
TG	11	15	16 609	16	40	36 165
TI	34	38	41 782	64	136	122 125
VD	146	451	496 177	164	767	690 516
VS	128	248	272 764	180	424	381 869
NE	13	54	59 807	54	294	264 897
GE	1	7	8 228	2	10	8 586
JU	3	15	16 247	3	16	14 157
Suisse	539	1 151	1 265 623	721	2 164	1 947 692

Zone	Exploitations	Surface	Contributions	Exploitations	Surface	Contributions
Plaine	344	834	917 593	489	1 772	1 594 794
Collines	85	176	193 629	85	183	164 951
ZM I	48	61	66 952	51	101	90 758
ZM II	50	72	78 792	77	95	85 595
ZM III	8	6	6 734	14	10	9 029
ZM IV	4	2	1 923	5	3	2 566

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : arbre fruitier champêtre haute-tige

Cantons	Arbre fruitier champêtre haute-tige Q1			Arbre fruitier champêtre haute-tige Q2			Arbre fruitier champêtre haute-tige mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	
ZH	2 004	146 468	1 977 318	942	63 878	2 012 157	1 286	89 238	401 571
BE	6 726	383 291	5 169 525	3 621	173 451	5 463 707	6 088	334 247	1 504 112
LU	3 572	258 995	3 496 433	2 425	149 929	4 722 764	2 804	205 184	923 328
UR	185	8 008	108 108	16	607	19 121	141	5 365	24 143
SZ	886	65 581	885 344	581	38 452	1 211 238	568	37 644	169 398
OW	367	18 916	255 366	80	2 650	83 475	245	13 157	59 207
NW	286	14 194	191 619	64	2 894	91 161	98	4 111	18 500
GL	121	5 253	70 916	18	577	18 176	68	2 332	10 494
ZG	422	48 589	655 952	282	31 704	998 676	373	43 063	193 784
FR	1 473	68 957	929 063	251	10 333	325 490	919	41 625	187 313
SO	896	85 074	1 142 502	243	22 180	698 670	623	56 826	255 717
BL	744	108 898	1 470 123	341	23 996	755 874	347	24 721	111 245
SH	289	21 309	287 672	147	7 876	248 094	203	13 655	61 448
AR	317	19 062	257 337	104	5 110	160 965	58	3 352	15 084
AI	59	3 646	49 221	26	1 020	32 130	18	798	3 591
SG	2 391	208 722	2 817 747	1 085	95 096	2 995 524	981	89 976	404 892
GR	605	38 629	521 492	324	13 380	421 470	498	23 603	106 214
AG	2 096	161 372	2 178 522	936	60 953	1 920 020	986	65 151	293 180
TG	1 672	216 846	2 927 421	778	86 064	2 711 016	1 073	92 764	417 438
TI	316	28 767	388 355	18	766	24 129	193	18 042	81 189
VD	1 692	101 835	1 374 773	501	22 779	717 539	1 334	66 292	298 314
VS	726	55 793	753 206	48	1 495	47 093	341	18 615	83 768
NE	160	11 115	150 053	50	2 556	80 514	69	5 102	22 959
GE	95	4 488	60 588	4	103	3 245	20	905	4 073
JU	621	62 093	838 256	233	20 582	648 333	419	42 518	191 331
Suisse	28 721	2 145 901	28 956 907	13 118	838 431	26 410 577	19 753	1 298 286	5 842 287

Zone									
Plaine	13 508	1 072 239	14 472 452	6 147	438 330	13 807 395	8 942	619 334	2 787 003
Collines	5 454	469 884	6 338 524	2 914	193 080	6 082 020	3 927	287 280	1 292 760
ZM I	4 665	316 470	4 268 752	2 267	128 977	4 062 776	3 378	216 331	973 490
ZM II	3 510	196 866	2 656 772	1 389	63 878	2 012 157	2 436	127 494	573 723
ZM III	1 267	73 480	991 420	335	12 436	391 734	865	40 070	180 315
ZM IV	317	16 962	228 987	66	1 730	54 495	205	7 777	34 997

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : noyers

Cantons	Noyers, Q1			Noyers, Q2			Noyers, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
	Nombre	Nombre	Contribut. fr.	Nombre	Nombre	Contribut. fr.	Nombre	Nombre	Contribut. fr.
ZH	1 268	8 344	112 644	477	2 705	44 916	634	4 215	18 968
BE	1 694	10 684	144 174	413	4 201	76 175	1 108	8 093	36 419
LU	1 291	6 089	82 202	954	3 954	65 241	1 055	5 035	22 658
UR	148	1 356	18 306	7	66	1 089	103	939	4 226
SZ	363	2 078	28 053	184	983	16 220	181	717	3 227
OW	117	608	8 208	21	74	1 221	86	417	1 877
NW	164	1 297	17 510	26	186	3 069	39	307	1 382
GL	17	58	783	0	0	0	4	6	27
ZG	193	1 493	20 156	71	569	9 389	165	1 268	5 706
FR	458	3 088	41 591	41	729	18 657	251	2 037	9 167
SO	498	3 650	49 070	117	1 023	18 635	241	2 035	9 158
BL	130	842	11 367	0	0	0	0	0	0
SH	85	449	6 062	23	192	3 168	55	344	1 548
AR	75	285	3 848	11	45	783	8	30	135
AI	29	147	1 985	6	12	198	3	6	27
SG	1 349	7 501	101 264	397	1 365	22 523	301	1 108	4 986
GR	230	1 958	26 433	59	472	7 788	59	472	2 124
AG	1 722	10 853	146 516	403	1 977	32 621	442	2 323	10 454
TG	665	6 432	86 832	265	2 805	48 429	375	3 039	13 676
TI	194	2 640	35 640	6	57	941	126	1 648	7 416
VD	971	16 290	219 915	314	7 106	125 727	491	10 222	45 999
VS	163	1 118	15 093	6	42	693	68	411	1 850
NE	54	684	9 234	12	386	6 923	13	384	1 728
GE	46	520	7 020	3	53	875	8	120	540
JU	280	1 795	24 233	100	462	7 961	144	997	4 487
Suisse	12 204	90 259	1 218 134	3 916	29 464	513 237	5 960	46 173	207 779
Zone									
plaine	6 469	56 967	769 012	2 076	20 620	364 530	3 020	29 968	134 856
Collines	2 409	15 219	205 213	855	4 903	83 235	1 171	7 426	33 417
ZM I	1 651	8 559	115 515	590	2 418	40 235	887	3 863	17 384
ZM II	1 178	5 823	78 595	333	1 211	20 090	644	3 170	14 265
ZM III	403	3 053	41 185	58	290	4 785	200	1 509	6 791
ZM IV	94	638	8 613	4	22	363	38	237	1 067

Source : OFAG

Contribution à la biodiversité 2018 : arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Cantons	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total
	Nombre	Nombre	Contributions fr.
ZH	613	4 346	19 557
BE	5 029	53 682	241 569
LU	2 739	26 197	117 887
UR	60	304	1 368
SZ	512	7 204	32 418
OW	167	1 289	5 801
NW	3	26	117
GL	43	546	2 457
ZG	330	3 118	14 031
FR	710	7 393	33 269
SO	260	3 221	14 495
BL	8	246	1 107
SH	76	655	2 948
AR	2	7	32
AI	0	0	0
SG	1 347	12 321	55 445
GR	1 142	14 920	67 140
AG	334	1 832	8 244
TG	90	980	4 410
TI	165	2 335	10 508
VD	763	5 755	25 898
VS	108	1 138	5 121
NE	26	456	2 052
GE	13	114	513
JU	177	2 671	12 020
Suisse	14 717	150 756	678 402
Zone			
Plaine	5 141	43 218	194 481
Collines	2 254	17 195	77 378
ZM I	2 253	19 463	87 584
ZM II	2 414	29 657	133 457
ZM III	1 754	28 853	129 839
ZM IV	901	12 370	55 665

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : surfaces riches en espèces de la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.
ZH	0	0	0
BE	55	14	12 292
LU	4	11	9 808
UR	31	78	70 416
SZ	10	10	8 595
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	2	1	544
FR	11	19	16 808
SO	0	0	0
BL	12	2	1 862
SH	0	0	0
AR	7	2	1 422
AI	0	0	0
SG	0	0	0
GR	1 426	2 757	1 594 660
AG	11	23	19 103
TG	0	0	0
TI	1	0	143
VD	17	42	37 584
VS	27	10	8 613
NE	41	20	18 081
GE	6	3	2 727
JU	33	10	8 991
Suisse	1 694	3 000	1 811 648
Zone			
Plaine	98	87	76 058
Collines	61	44	33 399
ZM I	51	34	26 208
ZM II	130	149	102 885
ZM III	717	1 120	679 206
ZM IV	637	1 566	893 892

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2018 : surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage Q2			
	Exploitations	Surface	Total Contributions nettes	Total Contributions brutes
	Nombre	ha	fr.	fr.
ZH	5	65	9 719	9 719
BE	1 134	37 178	5 445 275	5 575 518
LU	178	3 330	493 069	499 462
UR	235	10 049	1 425 568	1 507 371
SZ	363	10 324	1 437 608	1 548 534
OW	233	6 125	918 108	918 726
NW	117	3 025	450 107	453 776
GL	117	8 895	1 316 509	1 334 310
ZG	1	19	2 776	2 776
FR	414	9 710	1 452 335	1 455 425
SO	53	1 114	167 082	167 082
BL	7	144	21 581	21 581
SH	1	2	270	270
AR	99	879	131 346	131 790
AI	112	946	141 897	141 897
SG	262	10 994	1 648 033	1 649 133
GR	792	62 431	8 879 816	9 364 658
AG		0		
TG		0		
TI	162	6 950	886 409	1 042 482
VD	594	17 840	2 646 795	2 675 934
VS	499	32 376	4 177 353	4 856 444
NE	128	877	131 553	131 553
GE		0		
JU	32	239	35 811	35 811
Suisse	5 538	223 509	31 819 021	33 524 252
Zone				
Plaine	0	0	0	0
Collines	0	0	0	0
ZM I	0	0	0	0
ZM II	0	0	0	0
ZM III	0	0	0	0
ZM IV	0	0	0	0
Région d'estivage	5 538	223 509	31 819 021	33 524 252

Source : OFAG



Contributions au système de production

Les contributions au système de production sont accordées pour cinq programmes différents. Une contribution encourage l'agriculture biologique pour l'ensemble de l'exploitation, alors que d'autres contributions portant sur une partie de l'exploitation soutiennent la production extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza (Extenso). Dans le domaine de la production animale, la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) est encouragée ; deux programmes visent en outre à promouvoir le bien-être des animaux (systèmes de stabulation et sorties en plein air).

Le tableau suivant donne un aperçu d'une sélection de contributions au système de production (bio, extenso, PLVH), selon les cantons et les zones agricoles.

Contribution pour l'agriculture biologique

En plus des recettes supplémentaires que l'agriculture biologique peut réaliser sur le marché, la Confédération encourage ce mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. L'agriculture biologique renonce complètement à l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais de commerce ou les pesticides. La prise en considération des cycles et procédés naturels et l'adaptation de l'intensité de production au potentiel local du site sont donc d'une importance cruciale pour les agriculteurs bio. Les prestations réalisées sont financées par la Confédération.

Les exploitants doivent appliquer à l'ensemble de l'exploitation les règles de l'ordonnance sur l'agriculture biologique s'ils veulent obtenir des contributions. Des dérogations au principe de la globalité existent pour la viticulture et les cultures fruitières pérennes, ainsi que lors de la reconversion progressive à l'agriculture biologique.

En 2018, l'agriculture biologique a concerné 156 098 ha (2017 : 145 755 ha), ce qui correspond à une augmentation de plus de 10 000 ha (+7 %) par rapport à l'année précédente. La hausse des années précédentes s'est encore accentuée légèrement l'année sous rapport.

Au total, plus de 55 millions de francs ont été versés en 2018 pour l'encouragement de l'agriculture biologique, à savoir 5 millions de francs de plus qu'en 2017. Comme l'année précédente, le nombre d'exploitations qui produisent conformément aux directives de l'agriculture biologique a augmenté dans les trois régions.

Dans toutes les régions, la surface moyenne exploitée par des exploitations bio a légèrement augmenté ; il en résulte donc aussi une hausse des paiements directs versés en moyenne par exploitation.

Les détails concernant les chiffres de 2018 se trouvent dans le tableau suivant.

Contribution pour l'agriculture biologique 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 831	1 618	3 365	6 814
Surface	ha	44 213	33 243	78 643	156 098
Surface par exploitation	ha	24,15	20,55	23,37	22,91
Contribution par exploitation	fr.	15 269	6 676	4 889	8 102
Total des contributions	1 000 fr.	27 958	10 801	16 450	55 209

Source : OFAG

La part d'exploitations bio varie toujours fortement selon les régions. Moins de 10 % de la surface est exploitée suivant les directives de l'agriculture biologique dans les cantons LU, FR, SH, AI, VD et NE. Le canton de Genève vient de dépasser les 10 %, suite à une croissance de 2,2 points de pourcentage (+ 222 ha). Les cantons ZH, BE, SZ, SG, AG et TG se situent dans le groupe des 10 – 15 %. Ces cantons se situent juste en dessous de la moyenne suisse de 15,7 %, alors que UR, ZG et SO sont presque exactement dans la moyenne. Les cantons NW, BL, VS et AR présentent une part supérieure à la moyenne de 16 – 25 % de surfaces bio. OW, GL et GR sont les leaders, avec une part de bio de plus de 30 %. Avec 64 %, le canton GR présente de loin la part la plus élevée de surface exploitée selon les règles de l'agriculture biologique. Tous les cantons, à l'exception de AI, ont enregistré une croissance des surfaces bio en 2018.

Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages

Vous trouverez d'autres informations essentielles sur les contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) sous www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages.

Le programme PLVH est soutenu à hauteur de 200 francs par hectare de surface herbagère.

La participation et les contributions versées en 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Contributions pour la PLVH 2018

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total ou moyenne
Exploitations	Nombre	8 677	9 285	12 154	30 116
Surface	ha	136 029	165 521	258 094	559 643
Surface par exploitation	ha	15,68	17,83	21,24	18,58
Contribution par exploitation	Fr.	3 061	3 527	4 236	3 679
Total des contributions	1 000 fr.	26 558	32 747	51 486	110 791

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



La participation au programme PLVH est restée relativement élevée. La participation moyenne est d'environ 3/4 de la surface herbagère et 2/3 des exploitations. Depuis l'année d'introduction (2014), 517 exploitations supplémentaires (+1,7 %) se sont inscrites au programme PLVH. La hausse de la surface donnant droit aux contributions est cependant de 31 000 ha environ (+ 5,5 % par rapport à 2014). Les contributions PLVH représentent au total 110,8 millions de francs (+5,9 % par rapport à 2014).

La participation est supérieure à la moyenne dans la région de montagne et dans les exploitations bio. Une participation supérieure à la moyenne est également observée dans les exploitations élevant des vaches mères, des moutons, des chèvres et des chevaux, ainsi que dans les exploitations du type « Autre bétail bovin ». La majorité des exploitations remplissait déjà les exigences avant l'introduction des PLVH.

Le rapport d'évaluation du programme PLVH a été publié en 2018. Sur mandat de l'OFAG, Agroscope a étudié les effets du programme PLVH dans le cadre d'une évaluation. Pour ce faire, les données comptables du dépouillement centralisé (DC) ont été évaluées et environ 1000 agriculteurs ont été interrogés par écrit. Sur la base d'une analyse approfondie portant sur les entreprises laitières, les constatations suivantes ont été faites : entre la moitié et deux tiers des exploitations produisant du lait commercialisé PLVH ne remplissaient pas le niveau d'exigence avant de participer au programme ; des modifications de l'affouragement ont été nécessaires pour ce type d'exploitation. Il a ainsi été possible de démontrer que la part d'aliments concentrés dans la production laitière a été légèrement réduite dans les exploitations PLVH. Concrètement, la part d'aliments concentrés des exploitations PLVH détenant du bétail laitier était de 9,8 % en moyenne des années 2014/2015. Sans le programme PLVH, la part d'aliments concentrés du même groupe d'exploitations aurait été en moyenne de 10,7 %. La part d'herbe dans la ration alimentaire a augmenté de 1 % grâce au programme PLVH. D'une manière générale, il se peut que les effets réels du programme soient plus faibles et les effets d'aubaine plus importants que ce qui était attendu lors de l'introduction du programme. Il faut cependant noter qu'en Suisse, l'alimentation des bovins se caractérise déjà par une part d'herbe relativement élevée et une part faible d'aliments concentrés. L'objectif du programme PLVH est donc aussi de maintenir un état souhaité et une part élevée d'herbe dans la ration. Le rapport d'évaluation sur le programme PLVH est disponible sur le site Internet de l'OFAG sous [blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > « Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages »](#).

Contribution pour la production extensive dans le domaine des grandes cultures (Extensio)

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions Extensio sous : [www.blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > Contributions pour la culture extensive](#).

La contribution Extensio se monte à 400 francs par hectare pour les cultures donnant droit aux contributions et n'est pas différenciée par zone.

La participation et les contributions versées en 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Contributions Extensio 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 214	4 358	590	14 189
Surface	ha	67 343	19 266	1 445	88 055
Surface par exploitation	ha	7,31	4,39	2,45	6,21
Contribution par exploitation	fr.	2 924	1 757	980	2 482
Total des contributions	1 000 fr.	26 937	7 707	578	35 222

Source : OFAG

Les données 2018 sur le programme Extenso montrent que la surface cultivée a augmenté de 9,5 % par rapport à 2014. La surface cultivée conformément aux exigences Extenso dans l'ensemble de la Suisse en 2018 est de 88 055 ha, ce qui représente une hausse de 8359 ha par rapport à 2014 (2014 : 79 696 ha). La hausse de la surface Extenso depuis 2014 est plus importante dans la région de plaine (+11,4 %) que dans les autres régions. Il y a également des différences à cet égard entre les cantons : dans les cantons VD, VS et JU, la hausse dépasse les 15 %, alors qu'elle représente moins de 4 % dans les cantons ZH, SG et AG. Le nombre d'exploitations participant au programme Extenso a légèrement reculé. Comme la surface moyenne par exploitation a augmenté en parallèle, les surfaces cultivées par exploitation (2014 : 6,5 ha et 2018 : 7,3 ha) et les contributions Extenso moyennes par exploitation (2014 : 2590 fr. par exploitation et 2018 : 2924 fr. par exploitation) ont augmenté d'environ 11 %.

Les cultures céréalières représentent toujours la part la plus importante des cultures Extenso. La part des autres cultures comme le colza, les tournesols et les pois protéagineux est seulement de 15 %.

Le montant total des contributions versées aux exploitants qui participent au programme Extenso représentait en 2018 environ 35,2 millions de francs (2014 : 31,8 millions).

Programme SRPA 2018

Dans le cadre du projet « Simplification administrative », les dispositions SRPA ont été réorganisées et renforcées pour le 1^{er} janvier 2018. Les dispositions qui étaient déjà réglées dans la législation sur la protection des animaux ont été retirées des dispositions SRPA.

La contribution SRPA pour les agneaux de pâturage a été supprimée. Les effectifs d'animaux déclarés par les éleveurs et le respect des dispositions étaient difficiles à contrôler, car les agneaux de pâturage sont souvent estivés dans d'autres exploitations ou détenus dans des troupeaux transhumants. La contribution SRPA pour les lapins a également été supprimée, car la santé des animaux ne pouvait souvent pas être assurée dans le cadre de cette forme de détention.

Des contributions sont désormais versées pour les bisons et les cerfs lorsque ceux-ci ont accès à une surface de pâturage nettement plus grande que ce qui est prescrit dans l'ordonnance sur la protection des animaux.

Les taux SRPA sont restés les mêmes que l'année précédente.

Taux SRPA

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés, ovins et animaux de l'espèce caprine de plus d'un an	190
Bovins et buffles d'Asie jusqu'à l'âge de 160 jours et truies d'élevage, non allaitantes	370
Autres porcs, à l'exception des porcelets allaités	165
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes	290
Cerfs et bisons	80

La participation et les contributions versées en 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Participation et contributions SRPA 2018

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	12 736	10 224	11 716	34 676
UGB	Nombre	411 477	296 912	266 797	975 186
UGB par exploitation	Nombre	32,31	29,04	22,77	28,12
Contribution par exploitation	fr.	6 410	5 683	4 428	5 526
Total des contributions	1 000 fr.	81 643	58 098	51 875	191 616

Source : OFAG

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SRPA en 2017 et 2018.

Chiffres pour 2018

Chiffres pour 2017

Programme SST 2018

Comme pour le programme SRPA, dans le cadre du projet « Simplification administrative », les dispositions SST ont été réorganisées et renforcées pour le 1^{er} janvier 2018. Les dispositions qui étaient déjà réglées dans la législation sur la protection des animaux ont été retirées des dispositions SST. Les taux SST par UGB restent les mêmes que l'année précédente.

Participation et contributions SST 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés femelles et mâles castrés de plus de 900 jours, caprins femelles de plus d'un an	90
Porcs, à l'exception des verrats et des porcelets allaités	155
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes ainsi que lapins	280

Les contributions SST pour les étalons de plus de 900 jours, les boucs de plus d'une année et les verrats ont été supprimées. La participation était trop faible et la détention en groupes qui était exigée représente un risque élevé pour les animaux mâles ayant atteint la maturité sexuelle.

La participation et les contributions SST versées en 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Participation et contributions SST 2018

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 921	6 927	5 611	22 459
UGB	Nombre	376 076	209 372	126 935	712 383
UGB par exploitation	Nombre	37,91	30,23	22,62	31,72
Contribution par exploitation	fr.	4 729	3 491	2 284	3 736
Total des contributions	1 000 fr.	46 918	24 183	12 816	83 917

Source : OFAG

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SST en 2017 et 2018.

Chiffres pour 2018

Chiffres pour 2017

Le tableau suivant donne un aperçu de toutes les contributions au bien-être des animaux selon les cantons et les zones agricoles.

Stefan Schönenberger, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, stefan.schoenenberger@blw.admin.ch

Contributions au système de production 2018

Cantons	Agriculture biologique			Culture extensive de céréales et de colza			Production de lait et de viande basée sur les herbages		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	390	9 305	4 720 236	1 377	7 240	2 896 096	1 225	21 591	4 217 373
BE	1 277	23 416	7 615 106	3 671	13 512	5 404 921	6 876	107 587	21 352 926
LU	409	7 425	2 469 330	1 051	3 453	1 381 147	3 170	46 332	9 199 540
UR	61	1 018	205 724	0	0	0	501	6 296	1 256 359
SZ	170	2 813	588 620	12	16	6 500	1 253	19 193	3 824 991
OW	188	2 713	546 542	0	0	0	525	7 268	1 452 993
NW	78	1 166	238 480	0	0	0	376	5 412	1 078 323
GL	97	2 163	438 130	2	3	1 208	325	6 615	1 322 510
ZG	86	1 698	470 218	59	195	78 084	351	6 165	1 218 895
FR	192	5 331	2 667 427	1 078	7 267	2 906 982	1 605	39 249	7 795 133
SO	161	4 725	1 884 537	599	3 679	1 471 566	631	13 676	2 675 425
BL	138	3 580	1 310 465	445	2 295	917 956	481	10 381	2 019 999
SH	33	903	604 939	306	2 460	984 196	96	1 505	282 357
AR	132	2 793	569 390	1	1	204	570	10 733	2 141 765
AI	23	417	84 240	5	5	1 896	369	6 135	1 222 415
SG	474	9 461	2 337 022	210	578	231 352	2 966	55 099	10 954 684
GR	1 291	34 785	7 607 088	262	795	317 884	1 816	47 080	9 410 776
AG	272	6 063	3 472 512	1 428	7 764	3 105 552	1 296	18 011	3 491 175
TG	328	7 029	4 042 208	817	4 196	1 678 255	1 015	17 661	3 489 535
TI	137	2 794	770 720	48	230	92 096	491	9 178	1 799 166
VD	285	9 037	5 336 766	1 842	23 561	9 424 200	1 512	34 264	6 692 673
VS	313	6 759	2 235 783	97	359	143 557	1 426	25 171	4 997 198
NE	85	2 656	1 056 790	208	2 408	963 328	541	23 066	4 576 355
GE	32	1 175	1 057 948	186	3 742	1 496 716	56	1 150	206 777
JU	162	6 872	2 879 014	485	4 295	1 718 176	643	20 824	4 111 579
Suisse	6 814	156 098	55 209 236	14 189	88 055	35 221 872	30 116	559 643	110 790 923

Zones									
Plaine	1 831	44 213	27 957 798	9 214	67 343	26 937 364	8 677	136 029	26 558 034
Collines	760	16 139	6 102 786	2 978	13 871	5 548 254	4 581	79 487	15 666 242
ZM I	858	17 104	4 698 524	1 407	5 396	2 158 339	4 704	86 034	17 080 761
ZM II	1 243	25 815	5 559 191	412	1 199	479 585	6 232	134 494	26 803 282
ZM III	1 188	27 936	5 856 129	132	202	80 791	3 689	74 216	14 812 886
ZM IV	934	24 892	5 034 808	46	44	17 539	2 233	49 384	9 869 719

Source : OFAG

Participation au programme SRPA 2018

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	556 083	26 952	472 960	19 836	85.1 %	73.6 %
Autres vaches	124 067	12 248	116 639	8 450	94.0 %	69.0 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	143 036	33 029	121 065	25 106	84.6 %	76.0 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	47 078	31 994	37 024	22 984	78.6 %	71.8 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 072	32 423	7 758	13 783	42.9 %	42.5 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 206	9 611	3 421	5 604	65.7 %	58.3 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 550	13 987	8 393	7 749	66.9 %	55.4 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	27 071	20 137	17 990	11 112	66.5 %	55.2 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	16 575	31 419	6 914	11 766	41.7 %	37.4 %
Total des bovins	949 739	34 905	792 165	29 629	83.4 %	84.9 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 741	10 051	25 741	7 295	83.7 %	72.6 %
Etalons, de plus de 30 mois	3 011	3 553	1 368	1 063	45.4 %	29.9 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 297	2 777	1 831	1 568	79.7 %	56.5 %
Total des équidés	36 048	10 245	28 940	7 363	80.3 %	71.9 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 352	5 928	8 988	3 231	79.2 %	54.5 %
Animaux mâles, de plus d'un an	551	1 997	376	1 208	68.2 %	60.5 %
Total des caprins	11 904	5 979	9 364	3 243	78.7 %	54.2 %
Animaux femelles, de plus d'un an	37 430	7 344	33 156	5 432	88.6 %	74.0 %
Animaux mâles, de plus d'un an	1 439	5 081	1 132	3 708	78.7 %	73.0 %
Total des ovins	38 869	7 363	34 288	5 440	88.2 %	73.9 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	537	1 514	304	869	56.5 %	57.4 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	19 897	1 760	14 032	1 041	70.5 %	59.1 %
Truies d'élevage allaitantes	14 803	1 984	769	186	5.2 %	9.4 %
Porcelets sevrés	17 049	1 940	617	160	3.6 %	8.2 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	107 855	5 860	64 093	2 815	59.4 %	48.0 %
Total des porcs	160 142	6 512	79 815	3 283	49.8 %	50.4 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 311	908	315	91	24.0 %	10.0 %
Poules pondeuses	29 419	10 822	23 748	2 518	80.7 %	23.3 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 937	594	999	106	20.2 %	17.8 %
Poulets de chair	35 051	1 228	2 755	218	7.9 %	17.8 %
Dindes	1 875	320	1 735	97	92.5 %	30.3 %
Total de la volaille	72 594	12 601	29 551	2 831	40.7 %	22.5 %
Cerf	1 340	251	835	150	62.3 %	59.8 %
Total des cerf	1 340	251	835	150	62.3 %	59.8 %
Bisons	402	14	228	6	56.8 %	42.9 %
Total des bisons	402	14	228	6	56.8 %	42.9 %
Total, toutes catégories confondues	1271 036	40 489	975 186	34 676	76.7 %	85.6 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Participation au programme SRPA 2018

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Exploitation		UGB Exploitation		UGB Exploitation	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%	%
Vaches laitières	559 819	27 738	473 144	20 186	84.5 %	72.8 %
Autres vaches	121 018	12 693	112 792	8 258	93.2 %	65.1 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	144 066	33 527	120 519	25 121	83.7 %	74.9 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 402	32 523	36 194	23 049	78.0 %	70.9 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 189	32 993	7 604	13 604	41.8 %	41.2 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 054	9 477	3 236	5 504	64.0 %	58.1 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 132	13 953	8 018	7 640	66.1 %	54.8 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	26 508	20 774	17 503	11 033	66.0 %	53.1 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	17 017	32 013	6 775	11 479	39.8 %	35.9 %
Total des bovins	950 205	35 509	785 784	29 832	82.7 %	84.0 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés. De plus de 30 mis	34 340	8 933	29 487	6 930	85.9 %	77.6 %
Etalons, de plus de 30 mois	1 398	1 714	735	706	52.6 %	41.2 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 255	2 070	1 763	999	78.2 %	48.3 %
Total des équidés	37 993	9 562	31 985	7 070	84.2 %	73.9 %
Animaux femelles, de plus d'un an	10 984	5 889	8 616	3 234	78.4 %	54.9 %
Animaux mâles, de plus d'un an	537	1 971	359	1 185	66.9 %	60.1 %
Total des caprins	11 520	5 947	8 975	3 251	77.9 %	54.7 %
Animaux femelles, de plus d'un an	36 838	7 427	32 421	5 457	88.0 %	73.5 %
Animaux, mâles, de plus d'un an	1 436	5 124	1 130	3 752	78.7 %	73.2 %
Agneaux de pâturage	478	735	319	351	66.8 %	47.8 %
Total des ovins	38 752	7 505	33 870	5 486	87.4 %	73.1 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	557	1 591	317	905	57.0 %	56.9 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 546	1 861	14 474	1 080	70.4 %	58.0 %
Truies d'élevage allaitantes	15 246	2 072	771	191	5.1 %	9.2 %
Porcelets sevrés	17 181	2 017	568	154	3.3 %	7.6 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 328	6 003	63 378	2 853	61.3 %	47.5 %
Total des Porcs	156 857	6 693	79 508	3 331	50.7 %	49.8 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours	289	623	12	42	4.2 %	6.7 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	554	503	4	25	0.8 %	5.0 %
Total des lapins	843	729	17	45	2.0 %	6.2 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 282	968	247	79	19.3 %	8.2 %
Poules pondeuses	28 140	10 688	21 886	2 500	77.8 %	23.4 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 880	601	1 014	112	20.8 %	18.6 %
Poulet de chair	34 702	1 200	2 542	200	7.3 %	16.7 %
Dindes	1 673	295	1 544	92	92.3 %	31.2 %
Total de la volaille	70 678	12 487	27 234	2 793	38.5 %	22.4 %
Total, toutes catégories confondues	1266 848	41 059	967 373	34 837	76.4 %	84.8 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Participation au programme SST 2018

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	556 083	26 952	279 284	8 472	50.2 %	31.4 %
Autres vaches	124 067	12 248	109 058	7 057	87.9 %	57.6 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	143 036	33 029	79 464	15 259	55.6 %	46.2 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	47 078	31 994	29 003	15 170	61.6 %	47.4 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 206	9 611	2 958	4 654	56.8 %	48.4 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 550	13 987	8 414	6 094	67.0 %	43.6 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	27 071	20 137	19 094	8 859	70.5 %	44.0 %
Total Bovins	915 092	34 898	527 277	19 102	57.6 %	54.7 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 741	10 051	6 140	1 989	20.0 %	19.8 %
Total des équidés	30 741	10 051	6 140	1 989	20.0 %	19.8 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 352	5 928	4 969	1 312	43.8 %	22.1 %
Total des caprins	11 352	5 928	4 969	1 312	43.8 %	22.1 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	19 897	1 760	14 001	997	70.4 %	56.6 %
Truies d'élevage allaitantes	14 803	1 984	9 859	1 127	66.6 %	56.8 %
Porcelets sevrés	17 049	1 940	11 293	1 064	66.2 %	54.8 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	107 855	5 860	70 592	2 910	65.5 %	49.7 %
Total des porcs	159 604	6 509	105 745	3 470	66.3 %	53.3 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	276	606	134	70	48.5 %	11.6 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	530	509	441	90	83.1 %	17.7 %
Total des lapins	806	707	574	113	71.3 %	16.0 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 311	908	450	65	34.3 %	7.2 %
Poules pondeuses	29 419	10 822	27 141	1 924	92.3 %	17.8 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 937	594	4 375	171	88.6 %	28.8 %
Poulets de chair	35 051	1 228	33 972	1 079	96.9 %	87.9 %
Dindes	1 875	320	1 740	78	92.8 %	24.4 %
Total de la volaille	72 594	12 601	67 678	3 108	93.2 %	24.7 %
Total, toutes catégories confondues	1 190 189	39 287	712 383	22 459	59.9 %	57.2 %

¹Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

Participation au programme SST 2018

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploitations Nombre	UGB Nombre	Exploitations Nombre	UGB %	Exploitations %
Vaches laitières	559 819	27 738	274 019	8 408	48.9 %	30.3 %
Autres vaches	121 018	12 693	105 260	6 888	87.0 %	54.3 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	144 066	33 527	77 597	14 945	53.9 %	44.6 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 402	32 523	27 795	14 906	59.9 %	45.8 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 054	9 477	2 803	4 530	55.5 %	47.8 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 132	13 953	8 030	5 917	66.2 %	42.4 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	26 508	20 774	18 439	8 725	69.6 %	42.0 %
Total Bovins	914 999	35 498	513 942	18 923	56.2 %	53.3 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 340	8 933	6 896	1 826	20.1 %	20.4 %
Etalons, de plus de 30 mois	1 398	1 714	163	165	11.7 %	9.6 %
Total des équidés	35 738	9 408	7 060	1 849	19.8 %	19.7 %
Animaux femelles, de plus d'un an	10 984	5 889	4 808	1 296	43.8 %	22.0 %
Animaux mâles, de plus d'un an	537	1 971	170	544	31.7 %	27.6 %
Total des caprins	11 520	5 947	4 979	1 307	43.2 %	22.0 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	557	1 591	104	298	18.6 %	18.7 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 546	1 861	14 457	1 042	70.4 %	56.0 %
Truies d'élevage allaitantes	15 246	2 072	10 209	1 169	67.0 %	56.4 %
Porcelets sevrés	17 181	2 017	11 419	1 097	66.5 %	54.4 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 328	6 003	67 652	2 920	65.5 %	48.6 %
Total des porcs	156 857	6 693	103 840	3 512	66.2 %	52.5 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	289	623	149	75	51.5 %	12.0 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	554	503	464	94	83.8 %	18.7 %
Total des lapins	843	729	613	125	72.7 %	17.1 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 282	968	428	55	33.4 %	5.7 %
Poules pondeuses	28 140	10 688	25 956	1 914	92.2 %	17.9 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 880	601	4 317	171	88.5 %	28.5 %
Poulets de chair	34 702	1 200	33 345	1 040	96.1 %	86.7 %
Dindes	1 673	295	1 549	77	92.6 %	26.1 %
Total de la volaille	70 678	12 487	65 595	3 063	92.8 %	24.5 %
Total, toutes catégories confondues	1 190 635	39 847	696 028	22 284	58.5 %	55.9 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

Participation aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce 2018

Canton	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux			Sortie régulière en plein air			Stabulation particulièrement respectueuse des animaux de rente (SST et SRPA)		
	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total fr.	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total fr.	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total Contributions
ZH	1 447	462	5 051 270	1 885	538	10 674 123	1 977	1 000	15 725 393
BE	4 388	1 084	13 037 511	8 155	1 954	38 259 843	8 299	3 038	51 297 354
LU	2 899	1 017	12 815 945	3 639	1 109	21 958 312	3 733	2 125	34 774 257
UR	148	20	190 324	417	59	1 138 030	419	79	1 328 354
SZ	592	133	1 484 031	1 157	244	4 762 670	1 172	377	6 246 701
OW	318	72	750 294	479	109	2 102 832	485	180	2 853 127
NW	194	46	516 590	289	64	1 239 991	300	110	1 756 581
GL	141	33	325 144	305	74	1 429 113	306	106	1 754 257
ZG	328	107	1 119 595	410	126	2 472 746	419	232	3 592 341
FR	1 510	627	7 790 807	2 044	818	15 919 949	2 098	1 445	23 710 756
SO	675	203	2 183 648	921	262	5 134 760	946	465	7 318 408
BL	480	140	1 528 858	631	172	3 450 046	649	312	4 978 903
SH	211	91	1 293 748	217	73	1 481 826	259	164	2 775 573
AR	242	56	619 963	569	148	2 888 646	570	204	3 508 609
AI	185	55	803 373	381	102	2 054 813	388	157	2 858 185
SG	1 731	571	6 760 981	2 913	871	17 118 243	2 969	1 442	23 879 224
GR	1 244	306	2 882 890	1 953	483	9 419 492	1 954	788	12 302 382
AG	1 384	467	5 986 302	1 646	463	9 327 665	1 767	930	15 313 967
TG	1 164	491	6 255 913	1 420	493	9 811 800	1 539	984	16 067 713
TI	237	50	470 756	524	96	1 846 067	525	146	2 316 822
VD	1 302	523	6 198 141	1 884	650	12 727 669	1 959	1 174	18 925 810
VS	490	78	818 241	1 318	201	3 900 447	1 347	279	4 718 689
NE	417	176	1 711 820	591	251	4 877 024	592	427	6 588 845
GE	46	16	215 683	82	23	459 499	82	39	675 182
JU	686	302	3 105 010	846	368	7 160 651	855	670	10 265 661
Suisse	22 459	7 124	83 916 838	34 676	9 752	191 616 256	35 609	16 876	275 533 093
Zone									
Plaine	9 921	3 761	46 917 523	12 736	4 115	81 642 893	13 435	7 876	128 560 416
Collines	3 814	1 226	14 602 264	5 238	1 584	31 132 943	5 370	2 809	45 735 207
ZM I	3 113	868	9 580 804	4 986	1 386	26 965 071	5 031	2 254	36 545 875
ZM II	3 183	800	8 433 448	6 082	1 557	30 286 988	6 117	2 356	38 720 435
ZM III	1 539	303	2 862 193	3 511	714	13 874 141	3 522	1 017	16 736 334
ZM IV	889	166	1 520 606	2 123	397	7 714 221	2 134	564	9 234 827

Source : OFAG



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Des informations essentielles sur les contributions à l'utilisation efficiente des ressources figurent sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Les informations pertinentes pour 2018 sont présentées ci-après.

Deux nouvelles contributions ont été introduites lors de la campagne 2018 : L'une vise la réduction des émissions azotées par la technique d'alimentation biphase des porcs. L'autre a pour objectif la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de betteraves sucrières.

Techniques d'épandage diminuant les émissions

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour des techniques d'épandage diminuant les émissions en 2018

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	6 462	3 556	2 041	12 059
Surface totale	ha	232 513	137 225	66 239	435 976
Surface par exploitation	ha	35,98	38,59	32,45	36,15
Contribution par exploitation	fr.	1 079	1 158	974	1 085
Total des contributions	1 000 fr.	6 975	4 117	1 987	13 079

Source : OFAG

Les procédés d'épandage réduisant les émissions ont été encore encouragés en 2018 dans un canton (JU) par l'intermédiaire des projets d'utilisation durable des ressources pour la réduction des émissions d'ammoniac. Dans tous les autres cantons, la mesure est réalisée dans le cadre des paiements directs, via la contribution à l'utilisation efficiente des ressources. Trois projets pour la réduction des émissions d'ammoniac se sont terminés en 2017.

L'augmentation des surfaces annoncées pour les procédés d'épandage réduisant les émissions entre 2017 et 2018 est de plus de 31 000 ha. Cela s'explique surtout par la fin des trois projets d'utilisation efficiente des ressources mentionnée ci-dessus (ZH, SH et BL). Cette augmentation de participation n'indique donc pas de changement de pratique significatif. De fait, la participation à la mesure a atteint un plateau, ce qui laisse penser que la période d'introduction de ces bonnes pratiques agricoles arrive à son terme.

Techniques culturales préservant le sol

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour les techniques culturales préservant le sol 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	7 136	2 219	192	9 547
Surface totale	ha	66 232	10 084	723	77 040
Surface sans non-recours aux herbicides	ha	58 973	8 666	486	68 125
Semis direct	ha	6 554	2 585	229	9 368
Semis en bandes	ha	7 735	1 851	58	9 644
Semis sous litière	ha	44 684	4 231	198	49 113
Surface avec non-recours aux herbicides	ha	7 259	1 418	238	8 915
Semis direct	ha	1 174	341	135	1 649
Semis en bandes	ha	166	22	9	197
Semis sous litière	ha	5 919	1 056	94	7 069
Surface par exploitation	ha	9,28	4,54	3,77	8,07
Contribution par exploitation	fr.	1 963	1 111	1 268	1 751
Total des contributions	1 000 fr.	14 007	2 466	243	16 716

Source : OFAG

Les surfaces où sont appliquées les techniques culturales préservant le sol ont augmenté de près de 7000 hectares entre 2017 et 2018, ce qui correspond à une augmentation de quelque 9 %. C'est principalement la hausse concernant les semis sous litière avec non-recours aux herbicides qui a conduit à cette augmentation de la participation. Les surfaces annoncées pour le non-recours aux herbicides ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne. Le semis sous litière avec non-recours aux herbicides a notamment augmenté de plus de 27 %.

Utilisation de techniques d'application précise et installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour l'utilisation de techniques d'application précise et l'installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires 2018 (contribution unique)

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	508	87	7	602
Pulvérisation sous-foliaire					
Nombre de pulvérisateurs à rampe	Nombre	9	1	1	11
Contribution	fr.	25 935	2 917	850	29 702
Pulvérisateurs anti-dérive					
Nombre d'appareils de pulvérisation	Nombre	130	21	4	155
Contribution	fr.	549 503	63 774	12 993	626 270
Nettoyage interne des pulvérisateurs					
Nombre	Nombre	431	73	2	506
Contribution	fr.	635 353	101 069	3 253	739 675
Contribution par exploitation	fr.	2 383	1 928	2 442	2 318
Total des contributions	1 000 fr.	1 211	168	17	1 396

Source : OFAG

En 2018, beaucoup moins de demandes ont été déposées et autorisées pour la pulvérisation sous-foliaire que l'année précédente.

Cela pourrait être un signe de saturation.

Les demandes concernant les pulvérisateurs anti-dérive sont restées stables.

Les contributions, introduites en 2017, pour l'installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires ont enregistré une forte hausse de 136 %.

Contribution pour l'alimentation biphase des porcs

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour l'alimentation biphase des porcs 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	783	635	232	1 650
UGB	Nombre	43 006	21 539	4 747	69 292
UGB par exploitation	Nombre	55	34	20	109
Contribution par exploitation	fr.	1 922	1 187	716	1 470
Total des contributions	1 000 fr.	1 505	754	166	2 425

Source : OFAG

Cette nouvelle mesure vise à réduire la production d'azote dans l'urine par une adaptation de la teneur en protéines brutes de l'alimentation aux besoins des porcs. Pour une première année d'introduction, cette mesure a été bien suivie, puisque près de 25 % des exploitations avec des porcs y ont participé. Encore plus significatif, plus de 40 % des porcs ont reçu une alimentation adaptée par rapport à leur besoin.

Contributions pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de betteraves sucrières

Contributions à l'utilisation efficace des ressources pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de betteraves sucrières 2018

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	871	188	71	1 130
Surface totale, dont	ha	4 562	652	224	5 438
Culture fruitière, liste fongicide	ha	77	20	70	167
Culture fruitière, herbicide entre les rangs	ha	107	18	1	126
Culture fruitière, non-recours total aux herbicides	ha	155	36	13	204
Surface viticole, herbicide entre les rangs	ha	714	147	28	889
Surface viticole, non-recours total aux herbicides	ha	732	142	56	930
Surface viticole, fongicide avec 1,5 cuivre	ha	993	170	36	1 200
Surface viticole, fongicide sans cuivre	ha	88	23	20	131
Betteraves sucrières, désherbage mécanique	ha	338	3		342
Betteraves sucrières, non-recours total aux herbicides	ha	19	2		20
Betteraves sucrières, non-recours aux fongicides et insecticides	ha	1 290	91		1 381
Surface par exploitation	ha	5	3	3	4
Contribution par exploitation	fr.	1 715	1 153	964	1 277
Total des contributions	1 000 fr.	1 494	217	68	1 779

Source : OFAG

Cette nouvelle contribution a reçu un accueil mitigé. Si elle a rencontré un certain succès en viticulture, un certain nombre de difficultés ont freiné son attractivité dans les autres cultures. En arboriculture, où l'utilisation de pesticide est très élevée, les risques encourus ont été jugés trop importants par rapport aux risques potentiels sur la qualité des fruits.

Le tableau suivant comprend un aperçu général des contributions à l'efficacité des ressources selon le type de contribution, les cantons et les zones agricoles.

Olivier Roux, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, olivier.roux@blw.admin.ch

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources 2018

Cantons	Techniques d'épandage diminuant les émissions			Techniques culturales préservant le sol			Utilisation de techniques d'application précise			Réduction de produits phytosanitaires			Alimentation biphase des porcs		
	Exploitations Nombre	Surface ha	Total des contribut. fr.	Exploitations Nombre	Surface ha	Total des contribut. fr.	Exploitations Nombre	Spitzgerät Nombre	Total des contribut. fr.	Exploitations Nombre	Surface ha	Total des contribut. fr.	Exploitations Nombre	UGB Nombre	Total des contribut. fr.
ZH	1 051	28 997	869 914	765	5 870	1 275 389	64	66	127 008	48	200	76 032	23	1 531	53 585
BE	2 877	86 228	2 586 837	2 523	16 208	3 085 728	93	98	152 517	207	413	148 827	286	10 668	373 373
LU	1 966	90 459	2 713 780	1 226	5 855	1 315 047	43	49	89 781	22	49	12 742	723	25 565	894 762
UR	74	2 071	62 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	433	15 167
SZ	417	15 335	460 040	30	66	21 952	5	5	7 546	5	9	3 088	18	738	25 825
OW	144	4 683	140 502	0	0	0	1	2	1 157	1	0	36	14	534	18 687
NW	100	4 071	122 131	3	6	1 166	0	0	0	0	0	0	21	523	18 321
GL	43	1 779	53 377	11	25	6 011	0	0	0	0	0	0	1	14	476
ZG	173	9 897	296 899	92	547	126 301	9	14	36 369	1	0	57	10	567	19 857
FR	717	38 052	1 141 576	713	6 689	1 326 280	46	48	81 386	78	245	82 624	76	3 437	120 295
SO	463	15 109	453 277	481	3 512	743 392	25	27	46 124	43	60	18 877	31	1 632	57 132
BL	190	5 290	158 707	109	617	155 488	17	22	46 772	36	95	36 598	12	663	23 190
SH	107	1 923	57 687	278	3 031	614 165	15	15	25 807	79	409	145 698	24	1 684	58 934
AR	197	9 607	288 195	4	6	1 449	1	1	2 389	1	1	116	17	512	17 925
AI	146	6 201	186 031	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	1 022	35 754
SG	545	22 057	661 703	303	1 080	283 246	13	17	41 379	27	113	35 145	135	5 732	200 624
GR	168	6 098	182 927	45	254	98 106	6	6	19 027	32	165	72 361	15	300	10 514
AG	1 160	35 189	1 055 672	824	5 434	1 137 032	47	52	108 188	42	196	60 426	87	4 758	166 540
TG	584	23 043	691 295	578	3 645	876 355	56	81	199 010	88	286	101 311	61	5 859	205 062
TI	27	1 462	43 851	11	50	25 351	3	3	6 960	56	206	73 663	0	0	0
VD	533	14 659	439 783	1 115	18 146	3 947 680	111	116	250 820	186	1 260	420 988	25	1 504	52 634
VS	74	2 040	61 200	22	223	103 197	14	15	56 929	118	954	259 988	2	75	2 618
NE	133	5 826	174 783	113	1 155	350 734	8	8	25 437	22	333	102 165	6	289	10 104
GE	10	185	5 553	123	2 523	599 632	13	15	51 827	33	409	117 126	3	173	6 039
JU	160	5 715	171 452	178	2 098	622 270	12	12	19 214	5	35	11 436	17	1 080	37 803
Suisse	12 059	435 976	13 079 300	9 547	77 040	16 715 968	602	672	1 395 646	1 130	5 438	1 779 303	1 650	69 292	2 425 221
Zone															
Plaine	6 462	232 513	6 975 380	7 136	66 232	14 006 502	508		1 210 791	871	4 562	1 494 132	783	43 006	1 505 203
Collines	2 095	78 416	2 352 495	1 586	7 532	1 771 539	74		139 874	142	495	172 463	375	15 110	528 847
ZM I	1 461	58 809	1 764 260	633	2 553	694 548	13		27 885	46	157	44 281	260	6 429	225 028
ZM II	1 417	51 511	1 545 344	170	674	224 694	7		17 095	46	180	53 786	206	4 396	153 855
ZM III	415	10 036	301 080	20	45	17 957				19	41	13 756	19	243	8 521
ZM IV	209	4 691	140 740	2	4	728	0	0	0	6	3	885	7	108	3 766

Source : OFAG



Contribution de transition

La contribution de transition assure une transition socialement supportable de l'ancienne à la nouvelle politique agricole 2014 – 2017. Il est prévu que la contribution de transition soit maintenue jusqu'en 2021. Le site Internet de l'OFAG (www.blw.admin.ch) comprend des informations supplémentaires sur le mode de calcul de cette contribution, à la rubrique Instruments > Paiements directs > Contribution de transition.

La hausse de la participation aux programmes facultatifs des paiements directs, très forte à l'origine, a ralenti depuis 2015. En 2018, la somme dédiée aux contributions de transition était inférieure de 13,5 millions de francs par rapport à l'année précédente (128,6 millions de fr.).

Le tableau suivant recense les contributions de transition octroyées selon la zone agricole.

Contributions de transition 2018

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	10 040	11 216	12 356	40 612
Contribution par exploitation	fr.	2 996	2 760	2 576	2 803
Total	en 1 000 fr.	51 060	30 961	31 826	113 847

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions de transition versées, selon les cantons et les zones agricoles.

La contribution de transition est plafonnée si le revenu ou la fortune pris en considération sont élevés ou en cas de changement important concernant l'exploitation (en cas de réduction de la taille de l'exploitation exprimée en UMOS de 50 % ou plus par rapport à l'année de référence). Le tableau ci-dessous montre les effets de ce plafonnement pour 2018.

Effets du plafonnement de la contribution de transition

Plafonnement de la contribution de transition	Exploitations concernées	Plafonnement total	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	1 000 fr.	fr.
Réductions dues à la diminution de plus de 50 % de la taille de l'exploitation (UMOS) (par rapport à l'année de référence)	1 267	2 043	1 612
Plafonnement sur la base du revenu ou de la fortune	3 149	6 693	2 125
Plafonnement total		8 736	

Source : OFAG

Philipp Meyer, OFAG, Secteur Paiements directs Bases, philipp.meyer@blw.admin.ch

Contribution de transition 2018

Cantons	Exploitations Nombre	Total des contributions fr.
ZH	2 488	7 527 265
BE	9 281	23 008 361
LU	3 999	11 097 459
UR	407	585 435
SZ	1 319	2 974 917
OW	521	946 183
NW	381	783 211
GL	321	829 624
ZG	434	1 351 079
FR	2 239	8 402 219
SO	1 069	3 463 924
BL	729	2 282 791
SH	406	1 149 676
AR	568	1 663 943
AI	401	1 015 020
SG	3 262	9 462 103
GR	1 915	5 864 195
AG	2 290	6 675 977
TG	1 878	5 712 516
TI	523	1 076 651
VD	2 616	7 946 812
VS	1 859	2 861 864
NE	641	2 712 724
GE	182	421 528
JU	883	4 031 285
Suisse	40 612	113 846 761

Zones		
Plaine	17 040	51 060 178
Collines	5 873	16 769 150
ZM I	5 343	14 191 501
ZM II	6 494	17 514 023
ZM III	3 654	8 672 940
ZM IV	2 208	5 638 968

Source : OFAG



Améliorations structurelles

Les améliorations structurelles contribuent à améliorer les conditions de vie et la situation économique du monde rural, en particulier dans la région de montagne et dans les zones périphériques. La satisfaction des intérêts de la collectivité passe aussi par la réalisation d'objectifs relevant de la protection de l'environnement, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire, tels que l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux. Des mesures de réduction des émissions d'ammoniac complètent le catalogue de contributions.

Mesures collectives

Les mesures collectives encouragées doivent bénéficier à l'agriculture, mais aussi aux communes et à l'ensemble de la population dans l'espace rural. Afin de déterminer ces différents besoins, la planification agricole (PA) est appliquée depuis quelques années. Cette procédure standardisée et orientée sur les objectifs permet de recenser les différentes exigences et de les pondérer les unes par rapport aux autres de manière objective. Cela permet d'obtenir une vue d'ensemble qui constitue une base pour des solutions bénéficiant d'un large soutien et portées par les différents acteurs concernés. Par exemple, l'espace nécessaire peut être délimité pour des grands projets d'infrastructure. Il est aussi possible de tenir compte de manière précoce des exigences liées au changement climatique, telles que les pénuries d'eau.

Mesures individuelles

En ce qui concerne les mesures individuelles, en plus des objectifs économiques individuels, on vise aussi des objectifs liés à la protection des animaux et de l'environnement. Il s'agit par exemple de l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux ou de mesures de réduction des gaz toxiques tels que l'ammoniac.

Deux instruments d'aide à l'investissement pour les améliorations structurelles sont disponibles :

- les contributions, non remboursables, exigeant la participation des cantons ;
- les crédits d'investissements, octroyés sous la forme de prêts sans intérêts remboursables.

Les aides à l'investissement encouragent le développement des infrastructures agricoles. Elles permettent aux exploitations de s'adapter à des conditions-cadre en perpétuelle mutation. L'abaissement des coûts de production et la promotion de l'écologie ont pour effet de renforcer la compétitivité d'une agriculture misant sur une production durable. Ces aides sont aussi des mesures importantes pour le développement du milieu rural dans d'autres pays, en particulier dans l'UE (politique agricole commune, PAC, 2^e pilier). L'UE met à disposition, avec ses États membres, un total de 161 milliards d'euros pour le développement rural pendant la période 2014 – 2020. Dans l'UE, les aides ne sont toutefois accordées que sous la forme de contributions et ne doivent donc pas être remboursées.

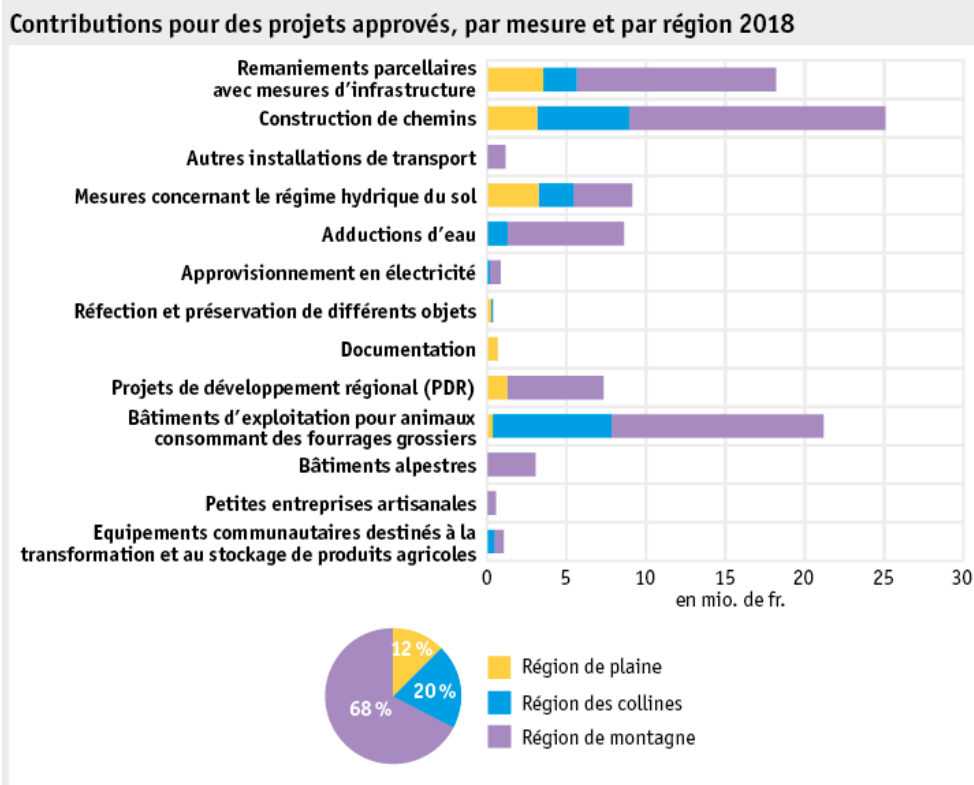
Moyens financiers dédiés aux contributions

En 2018, un montant de 82,2 millions de francs a été versé sous forme de contributions pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux. Par ailleurs, l'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales d'un total de 96,9 millions de francs, générant ainsi un volume d'investissements de 480,3 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé dans la rubrique «

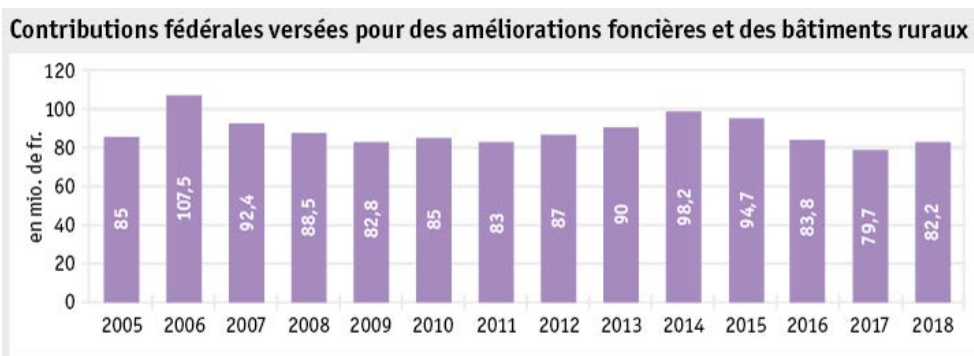
POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Améliorations structurelles dans l'agriculture », car il est rare que les contributions soient allouées et payées intégralement la même année ; les crédits sont souvent seulement accordés par tranche.



Source : OFAG



Source : OFAG

Moyens financiers dédiés aux crédits d'investissements

En 2018, les cantons ont accordé 1701 crédits d'investissements, soit un montant total de 277 millions de francs, dont 84,8 % concernaient des mesures individuelles et 11,1 % des mesures collectives. Des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.

Crédits d'investissements en 2018

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



	Nombre	Millions de francs	Part %
Mesures individuelles	1 548	234,8	84,8
Mesures collectives, sans crédits de construction	123	30,8	11,1
Crédits de construction	30	11,1	4,0
Total	1 701	276,7	100

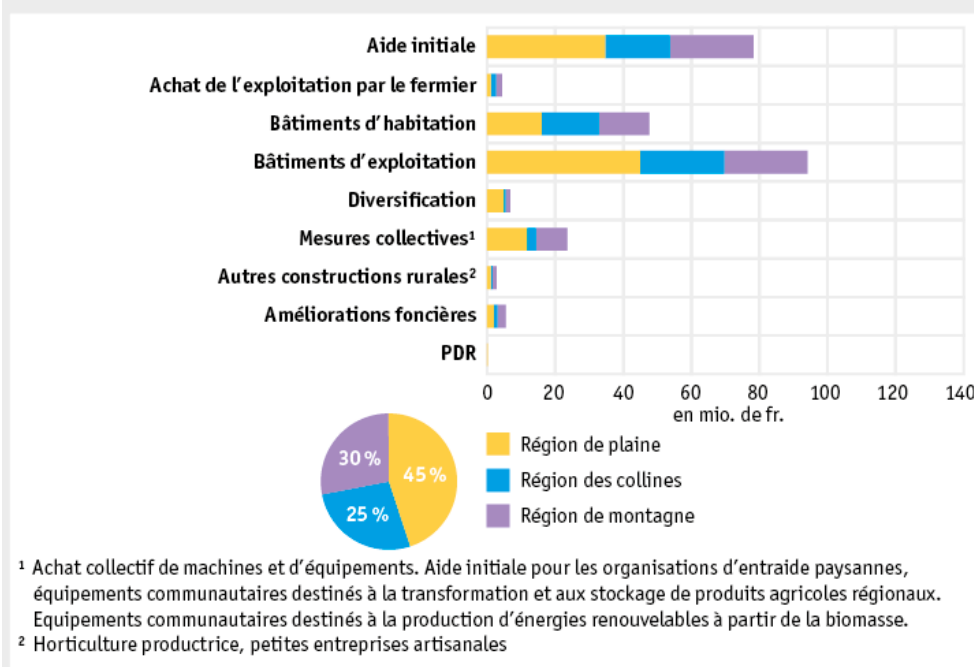
Source : OFAG

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale, pour la diversification des activités ainsi que la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 12,7 ans.

Les crédits destinés à des mesures collectives ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières, l'acquisition communautaire de véhicules et de machines agricoles, la construction de bâtiments et l'installation d'équipements réservés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles.

En 2018, des fonds fédéraux d'un montant de 3,411 millions de francs ont été mis à disposition via une réallocation à partir du fonds affecté à l'aide aux exploitations et 1,1 million de francs de nouveaux crédits. Ceux-ci peuvent être utilisés, avec les remboursements courants, pour l'octroi de nouveaux crédits. Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,558 milliards de francs.

Crédits d'investissements accordés en 2018 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction



Source : OFAG

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations et droit foncier rural, samuel.reusser@blw.admin.ch Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations et droit foncier rural

Contributions versées aux cantons en 2018

Canton	Améliorations foncières	Projet en faveur du	Bâtiments ruraux	Total des contributions
	Fr.	développement régional Fr.	Fr.	Fr.
ZH	1 483 822		494 100	1 977 922
BE	8 085 812	107 969	5 129 700	13 323 481
LU	3 317 106	198 000	456 700	3 971 806
UR	596 884		332 100	928 984
SZ	1 342 391	370 520	1 089 900	2 802 811
OW	608 573		300 600	909 173
NW	381 113		371 950	753 063
GL	636 622		786 310	1 422 932
ZG	50 000		180 700	230 700
FR	4 722 563	720 000	1 822 684	7 265 247
SO	1 282 800		207 750	1 490 550
BL	662 147		149 600	811 747
SH	514 882		141 300	656 182
AR	275 766		974 700	1 250 466
AI	606 727	42 500	238 000	887 227
SG	3 659 293	190 700	1 262 600	5 112 593
GR	11 104 420	1 188 920	2 927 530	15 220 870
AG	1 570 552		411 200	1 981 752
TG	712 165	125 000	300 500	1 137 665
TI	591 053		523 600	1 114 653
VD	3 082 844	353 797	1 441 200	4 877 841
VS	6 424 830	2 157 220	722 750	9 304 800
NE	298 144		1 137 300	1 435 444
GE	123 000			123 000
JU	1 695 834	111 930	1 397 200	3 204 964
Diverse	4 127			4 127
Total	53 833 470	5 566 556	22 799 974	82 200 000

Source : OFAG

Beiträge an genehmigte Projekte nach Massnahmen und Gebieten 2018

Massnahmen	Beiträge				Gesamtkosten
	Talregion	Hügelregion	Bergregion	Total	Total
1 000 Fr.					
Bodenverbesserungen					
Landumlegungen (inkl. Infrastrukturmassnahmen)	3 485	2 050	12 583	18 118	45 071
Wegebauten	3 063	5 812	16 231	25 106	97 577
Übrige Transportanlagen	0	0	1 122	1 122	3 564
Massnahmen zum Boden-Wasserhaushalt	3 236	2 218	3 687	9 141	28 791
Wasserversorgungen	40	1 221	7 442	8 704	35 338
Elektrizitätsversorgungen	19	78	749	846	3 327
Wiederherstellungen und Sicherungen ¹	150	62	23	235	772
Grundlagenbeschaffungen	588	46	31	664	2 274
Periodische Wiederinstandstellung	2	0	0	2	1
Total	10 584	11 487	41 868	63 938	216 715
PRE					
Projekte zur regionalen Entwicklung	1 200	0	6 069	7 269	28 607
Total	1 200	0	6 069	7 269	28 607
Landwirtschaftliche Gebäude					
Ökonomiegebäude für Raufutter verzehrende Tiere	270	7 493	13 442	21 205	184 981
Alpgebäude	0	0	2 950	2 950	25 919
Gewerbliche Kleinbetriebe	0	0	494	494	6 366
Gem. Initiative zur Senkung der Produktionskosten	0	0	12	12	45
Gem. Einrichtungen und Bauten für die Verarbeitung, Lagerung und Vermarktung landw. Produkte	0	397	624	1 021	17 694
Total	270	7 890	17 522	25 681	235 005
Gesamttotal	12 053	19 377	65 458	96 889	480 326

¹ inkl. Unwetterschäden

Quelle: BLW

Crédits d'investissements approuvés par les cantons en 2018

Canton	Améliorations foncières				Projet en faveur du développement régional				Bâtiments ruraux				Total	
	Mesures collectives		Mesures collectives		Mesures collectives		M. individuelles							
	Crédits de construction	Crédits d'investissements	Crédits de construction	Crédits d'investis.	Crédits d'investissements	Crédits d'investissements	Crédits d'investissements							
	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.
ZH			1	1 950					5	2 857	73	12 371	79	17 178
BE			2	195					13	6 101	305	43 789	320	50 085
LU	9	4 140	3	224					1	57	157	21 630	170	26 051
UR	1	60							3	685	15	1 584	19	2 329
SZ	9	780	1	1 050							44	6 578	54	8 408
OW			1	156					2	295	12	1 459	15	1 910
NW			1	60					1	50	12	1 612	14	1 722
GL									1	187	16	1 998	17	2 185
ZG					1	100					18	2 663	19	2 763
FR			4	1 933					5	2 853	135	22 321	144	27 107
SO	1	1 000									34	5 168	35	6 168
BL									2	230	32	3 892	34	4 122
SH											15	2 843	15	2 843
AR									1	62	32	4 027	33	4 089
AI									1	43	13	1 816	14	1 859
SG									5	1 140	102	15 856	107	16 997
GR	9	4 932			1	170			7	713	104	15 395	121	21 210
AG											96	14 318	96	14 318
TG							1	200			64	9 197	65	9 397
TI			1	50					5	1 086	13	1 968	19	3 104
VD									41	6 648	154	27 874	195	34 522
VS	1	216							10	1 441	28	4 459	39	6 116
NE									2	208	30	4 649	32	4 856
GE									2	308	1	200	3	508
JU									1	37	41	6 863	42	6 900
Total	30	11 128	14	5 618	2	270	1	200	108	25 000	1 546	234 529	1 701	276 744

Source : OFAG

Crédits d'investissements accordés en 2018 par catégorie de mesures (sans les crédits de construction)

Canton	Mesures individuelles							Mesures collectives				Total
	Aide initiale	Achat de l'exploitation par le fermier	Maisons d'habitation	Bâtiments d'exploitation ¹	Diversification	Divers installations ²	Petites entreprises artisanales	Divers ³	Energie renouvelable	Amélioration du sol	PDR	
1 000 Fr.												
ZH	5 301		1 827	4 249	252	742		2 857		1 950		17 178
BE	16 783	808	9 799	11 517	2 677	2 205		6 101		195		50 085
LU	7 977		7 218	5 940	448	47		57		224		21 911
UR	1 130		160	244	50			685				2 269
SZ	1 910	450	935	2 523	41	719				1 050		7 628
OW	740		368	351				295		156		1 910
NW	650		160	802				50		60		1 722
GL	1 060		280	658				187				2 185
ZG	1 170		555	738	200							2 663
FR	4 590		4 493	12 109	245	820	64	2 853		1 933		27 107
SO	1 550		676	2 791		151						5 168
BL	690	262	1 084	1 290	80	488		230				4 122
SH	1 320		520	906		97						2 843
AR	1 430		635	1 962				62				4 089
AI	300		1 104	412				43				1 859
SG	5 930		3 608	5 818			500	1 140				16 997
GR	4 780	400	3 881	4 315	840	150	1 029	503	210			16 108
AG	4 910		3 219	4 949	412	828						14 318
TG	4 190	260	1 752	2 155	840						200	9 397
TI	350		587	831	200			1 086		50		3 104
VD	6 290	1 700	2 960	15 415	352	1 157		5 648	1 000			34 522
VS	2 602		617	874	70	296		1 441				5 900
NE	1 070	500	435	2 644				208				4 856
GE	200							308				508
JU	1 960		1 116	3 587	200			37				6 900
Total	78 883	4 380	47 989	87 079	6 907	7 699	1 593	23 790	1 210	5 618	200	265 346

¹ Porcherie, poulailler, bâtiment d'exploitation

² Installations pour les cultures spéciales, installations pour la pêche de poissons du pays et pour la pisciculture, installations pour l'horticulture productrice

³ Achat en commun de machines et de véhicules, prêts pour les organisations d'entraide paysanne, pour les équipements communautaires destinés à la transformation du lait et au stockage des produits, bâtiment d'alpage

Source : OFAG

Aperçu des contributions

Mesure	Projets approuvés, en 1 000 fr.				
	2014	2015	2016	2017	2018
Total	87 793	91 697	85 607	88 914	96 889
Remaniements parcellaires avec aménagement d'infrastructures	11 416	11 992	14 083	15 038	18 118
Construction de chemins	24 789	23 751	20 007	22 792	25 106
Adductions d'eau	5 396	8 639	9 498	8 997	8 704
Projets de développement rural	4 031	5 189	4 775	10 918	7 269
Autres mesures de génie civil (y c. intempéries)	14 508	13 853	12 072	7 607	12 011
Bâtiments d'exploitation destinés aux animaux consommant des fourrages grossiers	24 386	24 455	23 237	18 993	24 155
Autres mesures liées aux bâtiments ruraux	3 267	3 819	1 934	4 569	1 526

Aperçu des crédits d'investissements et des prêts au titre de l'aide aux exploitations

Crédits d'investissements ¹	Crédits approuvés, en 1 000 fr.				
	2014	2015	2016	2017	2018
Total	292 850	283 944	287 875	263 236	265 346
Aide initiale	79 238	78 733	80 388	70 190	78 883
Achat de l'exploitation par le fermier	4 701	1 993	3 981	4 711	4 380
Maisons d'habitation	47 951	51 854	49 220	58 430	47 989
Bâtiments d'exploitation	127 905	114 403	116 526	91 986	94 778
Diversification	4 917	3 710	7 144	5 446	6 907
Horticulture productrice			991	508	
Petites entreprises artisanales	5 835	489	4 591	3 819	1 593
Installations communautaires destinées à la prod. d'énergie à partir de la biomasse	3 100	3 891	1 200	1 020	1 210
Mesures collectives ²	16 925	25 755	21 654	24 316	23 790
Améliorations foncières, sans les crédits de construction	2 278	3 116	2 180	2 809	5 618
PDR, sans crédits de construction					200
Prêts au titre de l'aide aux exploitations¹	15 055	16 900	21 067	23 035	20 457

¹ approuvés par le canton

² Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG



Mesures d'accompagnement social

Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêt sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur. De par ses effets, l'aide aux exploitations correspond à une mesure individuelle de désendettement indirecte.

En 2018, des prêts ont été accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes dans 156 cas pour un montant total de 20,46 millions de francs. Le prêt moyen s'élève à 131 132 francs et sera remboursé dans un délai de 10,8 ans.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2018

	Nombre	Millions de francs
Conversion de dettes existantes	61	11,54
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	94	8,87
Prêt en cas de cessation d'exploitation	1	0,05
Total	156	20,46

Source : OFAG

La sécheresse extraordinaire qui a sévi en été 2018 a conduit à une augmentation des demandes concernant des difficultés financières extraordinaires.

En 2018, 3,411 millions de francs du fonds affecté à l'aide aux exploitations ont été réalloués aux fonds destinés aux aides à l'investissement. Depuis la réforme de la péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Les nouvelles ressources de la Confédération et des cantons ainsi que les remboursements courants sont utilisés pour octroyer de nouveaux crédits. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 223,6 millions de francs, parts cantonales comprises.

Aides à la reconversion professionnelle

L'aide à la reconversion professionnelle facilite le passage à une profession non agricole des personnes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture. Cette aide se compose de contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et de contributions aux coûts de la vie, destinées aux chefs d'exploitation de moins de 52 ans. L'octroi de cette aide suppose la cessation de l'activité agricole. Aucune aide à la reconversion professionnelle n'a été allouée pendant l'année sous revue. Au total, 41 164 francs ont été versés à une personne en phase de reconversion professionnelle sur la base des aides garanties les années précédentes. La reconversion professionnelle dure un à trois ans, selon la formation. Cette mesure est temporaire et arrive à échéance en 2019.

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations et droit foncier rural, samuel.reusser@blw.admin.ch
Michael Niggli, OFAG, Secteur Améliorations foncières, michael.niggli@blw.admin.ch
Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations et droit foncier rural

Prêts autorisés par les cantons au titre de l'aide aux exploitations en 2018

Canton	Nombre	Somme Fr.	Par cas Fr.	Durée d'amortissement Années
ZH	4	580 000	145 000	12.0
BE	24	3 615 700	150 654	14.0
LU	10	2 390 200	239 020	16.8
UR				
SZ	1	150 000	150 000	10.0
OW	3	322 000	107 333	10.0
NW				
GL				
ZG				
FR	16	2 152 000	134 500	8.1
SO	6	1 619 000	269 833	15.8
BL	9	776 000	86 222	10.7
SH	6	560 000	93 333	8.3
AR				
AI				
SG	1	49 000	49 000	10.0
GR	8	991 450	123 931	14.8
AG	7	956 000	136 571	9.1
TG	2	590 000	295 000	9.5
TI	3	84 000	28 000	6.7
VD	14	2 269 998	162 143	12.5
VS	7	355 000	50 714	6.9
NE	3	210 000	70 000	11.3
GE				
JU	32	2 786 200	87 069	7.7
Total	156	20 456 548		
Moyenne			131 132	10.9

Source : OFAG

Aides à la reconversion professionnelle en 2018

Canton	Contributions allouées		Montants versés ¹	
	Nombre	Fr.	Nombre	Fr.
ZH				
BE				
LU				
UR				
SZ				
OW			1	41 164
NW				
GL				
ZG				
FR				
SO				
BL				
SH				
AR				
AI				
SG				
GR				
AG				
TG				
TI				
VD				
VS				
NE				
GE				
JU				
Total			1	41 164

¹ sur les montants alloués de l'année précédente

Source : OFAG



Construction d'une fromagerie d'alpage centralisée commune

L'Urnerboden est l'un des plus grands et plus beaux alpages à vaches de Suisse. Pour augmenter la création de valeur de l'estivage des 1200 vaches de l'alpage et assurer à long terme le revenu des 48 exploitations qu'il abrite, la fromagerie d'alpage Urnerboden SA a construit une fromagerie centrale. Après une intense phase de projet et de construction, la nouvelle fromagerie a pu entrer en service en été 2014. La commercialisation du fromage d'alpage et du yogourt a très bien démarré : le résultat réjouissant de ces premières années d'exploitation montre que la fromagerie d'alpage Urnerboden SA est un succès. Le courage et la vision à long terme des exploitants se sont révélés payants.

L'Urnerboden, situé dans la commune de Spiringen, est un hameau habité à l'année par quelque 30 personnes, et le principal alpage à vaches du canton d'Uri. 48 exploitants se partagent l'alpage d'Urnerboden avec 1200 vaches. La période d'estivage totale s'étend en moyenne sur une centaine de jours, dont sept semaines sur l'Urnerboden et sept autres à Oberstafeln. Les bâtiments de la fromagerie sont édifiés en droit de superficie des exploitants d'alpage, le terrain, quant à lui, appartient à la corporation d'Uri. Quelque 30 personnes habitent à l'année sur l'Urnerboden.

Durant la saison d'estivage, 1,4 million de litres de lait sont produits sur l'Urnerboden et à Oberstafeln. Jusque-là, une petite quantité de ce lait était transformée sur place en fromage : de 1998 à 2007, les exploitants en livraient la majeure partie (près de mille tonnes) à la fromagerie de démonstration d'Airolo. À partir de 2008, le lait est vendu par le biais de l'organisation des producteurs de lait de Suisse centrale. En raison de la baisse du prix du lait et de l'augmentation des frais de transport, les exploitants d'alpage décident de concrétiser la vision d'une fromagerie centrale qui leur appartienne.

De la vision à la réalisation

Cela faisait déjà un certain temps que la coopérative laitière alpine d'Urnerboden étudiait l'idée de la construction d'une fromagerie d'alpage centrale. En 2007, des premières études préliminaires sont réalisées sur la question de la rentabilité. En raison de la courte durée de la saison d'estivage, une fromagerie de montagne exploitable toute l'année dans la région de Schächental ne serait-elle pas une meilleure solution ? Les comptes prévisionnels réalisés par des experts de la branche appelés en consultation ont toutefois montré que la création de valeur d'une fromagerie d'alpage était nettement meilleure que celle d'une fromagerie de montagne. Le fromage d'alpage peut se réclamer du statut de spécialité, et à ce titre se vend bien, atteignant un prix nettement plus élevé que le fromage de montagne. Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la coopérative laitière alpine du 25 avril 2009, les exploitants décident à une large majorité de poursuivre le projet d'une fromagerie d'alpage.

Il fallait pour ce faire mettre sur pied des bases en ce qui concerne la responsabilité et le financement, le projet et les installations, la logistique et la commercialisation. Les exploitants ont donc formé quatre groupes de travail auxquels ils ont intégré des professionnels. Les décisions ont été prises lors de séances de coordination régulières. Il en est résulté le projet de construction de la fromagerie d'alpage, avec le concept de locaux suivant :

- Au rez-de-chaussée : réception, stockage et préparation du lait ; fabrication du fromage (cuve de 5500 litres de lait) ; bain de sel, cave et magasin de vente
- Au premier étage : chauffage à bûches, bûcher, technique, studio pour employés et bureau de la direction de l'exploitation
- Au deuxième étage : appartement du chef d'exploitation et local de stockage



Le petit-lait produit est évacué et utilisé pour l'engraissement de porcs ou dans une installation de biogaz. Le projet préliminaire prévoyait également l'installation d'un générateur de secours appartenant à la centrale électrique d'Altdorf pour l'Urnerboden. Les coûts s'élevaient à 6 millions de francs en tout.

La cave à fromage sur l'Urnerboden permet d'entreposer 3600 meules, soit 25 tonnes de fromage. Le reste doit être descendu dans un local d'affinage hors du canton. L'objectif à moyen terme est de réaliser une cave d'affinage centrale pour le fromage d'alpage uronais dans le canton d'Uri.

Le hameau de Port est un emplacement judicieux pour la fromagerie, car sa situation sur la route du col de Klausen est idéale pour la commercialisation directe des produits d'alpage. Pour obtenir le permis de construire, délivré par la commune de Spiringen le 12 mai 2011, il a fallu modifier le plan de zone (passage en zone industrielle). Le bâtiment est réalisé en droit de superficie sur le terrain de la corporation d'Uri.

Un grand défi, avec ses opportunités et ses risques

La coopérative laitière alpine d'Urnerboden était consciente que le plus grand défi, outre la construction elle-même, était la vente des produits à des conditions équitables. Comme la fromagerie est conçue pour une production maximale de 120 tonnes de fromage d'alpage, il était important de trouver un partenaire fiable et solide pour la vente du fromage. L'entrée sur le marché devait donc se faire par étapes pour minimiser les risques liés à la vente.

La première phase visait à commercialiser du fromage d'alpage à hauteur de 60 à 80 tonnes. Malgré le grand intérêt rencontré de toutes parts, il ne fut possible de négocier que des déclarations d'intention, mais pas d'accords ou de pré-contrats fermes. Il était donc clair que l'entrée sur le marché ne serait pas facile et qu'il fallait avancer de manière structurée. Pour renforcer la présence sur le marché, un logo « Fromage d'alpage d'Urnerboden » fut développé et enregistré comme marque protégée.

Le projet de fromagerie d'alpage d'Urnerboden n'avait une chance de voir le jour que si l'investissement était finançable et supportable pour les exploitants d'alpage. En tenant compte des subventions, d'un prêt sans intérêt octroyé au titre de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (Confédération/canton) et d'une contribution de la corporation d'Uri d'un montant total de 3,38 millions de francs, les coûts résiduels étaient encore de 2,62 millions de francs. Les exploitants n'étaient pas en mesure d'assumer seuls ce montant et durent faire appel au soutien de tiers. Les premiers contacts avec l'Aide suisse aux montagnards et d'autres bailleurs de fonds permirent d'espérer un financement possible. Et de fait, grâce à une solidarité extraordinaire, il a finalement été possible de récolter des dons et des prêts privés d'environ 1,5 million de francs.



Le bâtiment terminé de la fromagerie d'alpage d'Urnerboden

Le 9 mars 2012, la société anonyme Alpkäserei d'Urnerboden avec siège dans la commune de Spiringen est fondée comme organe responsable de l'aventure. Au départ, l'unique actionnaire, la coopérative laitière alpine d'Urnerboden, a souscrit un capital-actions de 136 000 francs. Par la suite, le capital-actions visé de 900 000 francs a pu passer à 1 148 750 francs. Pour la souscription des actions, 8545 actions avec droit de vote d'une valeur nominale de 50 francs ont été émises en faveur des producteurs de lait/exploitants d'alpage (total 427 250 francs) et 1443 actions nominatives d'une valeur nominale de 500 francs chacune en faveur des autres actionnaires (total 721 500 francs). Avec cette clé de répartition, les exploitants d'alpage sont assurés de conserver la majorité des voix.

Le Parlement du canton d'Uri a assuré une subvention cantonale d'un montant forfaitaire de 571 000 francs, avec la décision de crédit du 21 mai 2012 pour la construction de la fromagerie d'alpage d'Urnerboden, commune de Spiringen. Dans le même temps, une garantie de 400 000 francs est accordée pour le crédit d'investissement de la Confédération de 1,6 million de francs. Le 26 septembre 2012, l'Office fédéral de l'agriculture garantit pour sa part une subvention de 634 000 francs. Le premier coup de pioche est donné le 14 mai 2013. Le 28 juin 2014, les exploitants d'alpage et leurs invités pouvaient célébrer l'ouverture de la fromagerie d'alpage d'Urnerboden SA.

Situation actuelle et perspective

La construction de la fromagerie d'alpage d'Urnerboden a permis de stopper l'effondrement des prix du lait pour les exploitants d'alpage. Au cours des premières années d'exploitation, la première préoccupation fut de développer le marché. La quantité de lait à transformer est décidée en fonction de la vente des produits et s'élève à 600 000 kg après les premières années de production. Elle augmentera progressivement pour atteindre au moins 900 000 kg au cours des prochaines années. Jusque-là, le lait restant continuera à être vendu comme lait industriel. La fabrication des produits d'alpage est sans cesse adaptée au marché et à la demande. En plus du fromage d'alpage et du fromage crémeux, fromage à raclette, yogourt et beurre sont également proposés à la vente.



Les participants à ce projet du siècle pensent avec confiance que le prix de 73 centimes le litre atteint jusqu'à présent peut encore monter. Le succès rencontré jusqu'ici montre qu'à long terme, il sera possible d'atteindre une très bonne valeur ajoutée lorsque la fromagerie d'alpage fonctionnera à plein rendement. Les exploitants d'Urnerboden engagés dans l'aventure ont tracé la voie pour y arriver.

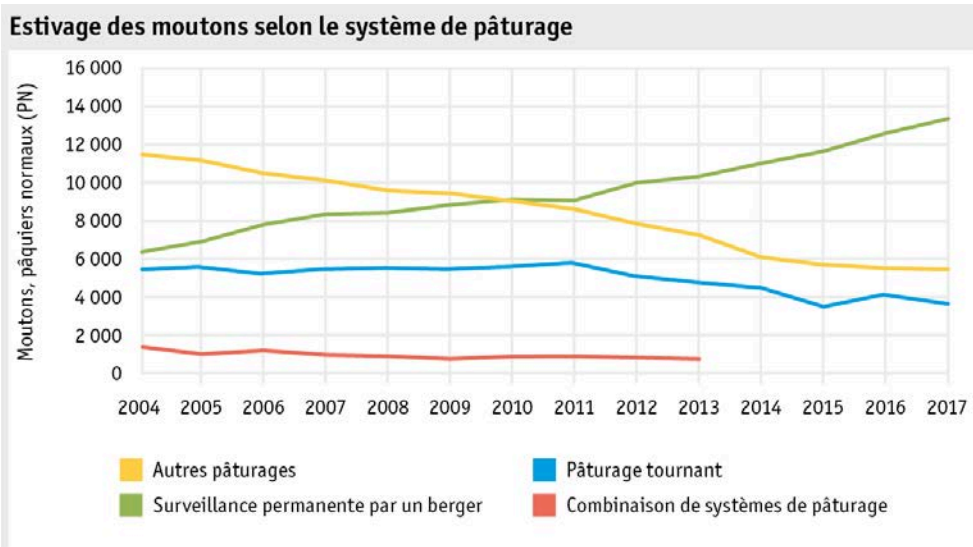
Alois Ulrich, Chef de service du service d'agriculture du canton UR, alois.ulrich@ur.ch



Logements convenables pour les bergers sur les alpages à moutons

Le groupe Schafalp se compose de quatre partenaires : Pro Natura, la Fédération suisse d'élevage ovin, le WWF et Agridea. Il a été créé pour lancer et réaliser des projets communs destinés à améliorer l'aspect durable de l'estivage des moutons et à contribuer à la protection des troupeaux. Dans le cadre du projet interdisciplinaire « Programme national sur l'hébergement SchafAlp », le groupe s'est penché sur le thème de l'hébergement des bergers sur les alpages, avec le soutien financier des offices fédéraux OFEV et OFAG. Il en est résulté un transfert de connaissances à plusieurs niveaux, le guide « Projets d'hébergement pour les alpages à moutons » ainsi que la conception d'un hébergement standard baptisé « Lana » en collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise d'architecture, bois et génie civil.

Au cours de l'été 2017, des moutons ont été estivés sur quelque 22 600 pâquiers normaux (PN) dans toute la Suisse, dont 59 % (nettement plus de la moitié des PN) sous surveillance permanente par un berger, 17 % en pâturage tournant et 24 % en pâturage permanent (cf. illustration suivante). Depuis 2014, la proportion de moutons estivés sur des PN sous surveillance permanente a un peu plus que doublé. Pour les alpages bénéficiant du gardiennage d'un berger, et aussi pour certains alpages à pâturage tournant et bergers sur place en permanence, il faut disposer de logements convenables à proximité des moutons pour les bergers. Malheureusement, les hébergements disponibles sont parfois en mauvais état, jurent dans le paysage ou sont trop éloignés des pâturages. Pour ne rien arranger, la détention et l'estivage de moutons font actuellement face à des grands défis (marché agricole, pression des grands prédateurs, etc.), et dans certains cas à un avenir incertain.



Source : OFAG

Bien plus de la moitié des moutons sont détenus sous la surveillance permanente d'un berger

La réalisation en sept étapes

Au vu de la situation de départ, et des exigences particulières posées par l'hébergement de bergers sur les alpages à moutons (sites souvent isolés, équipement requis), les projets de logements, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de transformation ou d'ajout, font face à des défis bien particuliers. C'est pour en tenir compte à tous les niveaux que le guide « Projets d'hébergement pour les alpages à moutons » a été élaboré dans le cadre du projet interdisciplinaire « Programme national sur l'hébergement SchafAlp ». Ce guide s'adresse aussi bien aux responsables de projets d'hébergement (propriétaires, exploitants d'alpages à



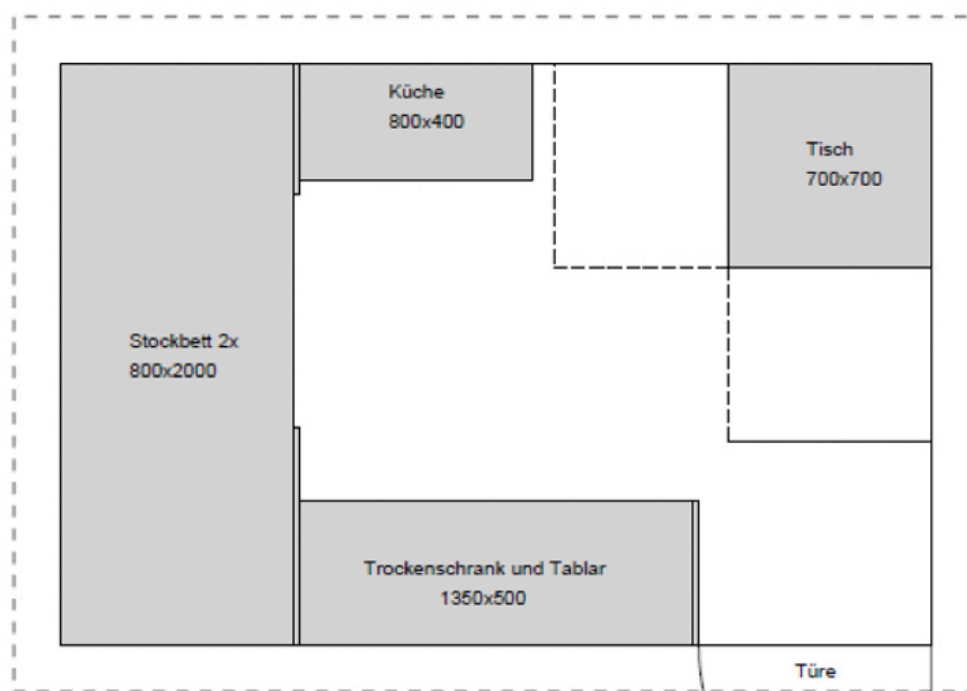
moutons) qu'à l'exécution cantonale, aux services de conseil et aux bailleurs de fonds privés. Il montre en sept étapes comment passer de l'idée à la réalisation :

Étape 1 :	Le canton est informé de l'idée du projet.
Étape 2 :	Le besoin de l'hébergement ou des hébergements planifiés est présenté dans le cadre d'un concept d'alpage, avec preuve du besoin.
Étape 3 :	Le projet et la suite de la procédure sont discutés avec le canton ; si le concept d'alpage ne suffit pas à démontrer le besoin d'un hébergement, celui-ci doit être retravaillé ou complété, le cas échéant le projet peut se voir interrompu.
Étape 4 :	L'hébergement et son financement sont planifiés en détail.
Étape 5 :	La mise à l'enquête a lieu.
Étape 6 :	Le permis de construire est octroyé.
Étape 7 :	Les ou les hébergements sont réalisés.

Le guide se réfère en priorité aux alpages à moutons, mais il peut aussi être utilisé pour des projets d'infrastructure dans l'agriculture et l'exploitation alpine. On peut le consulter en ligne sous le lien suivant.

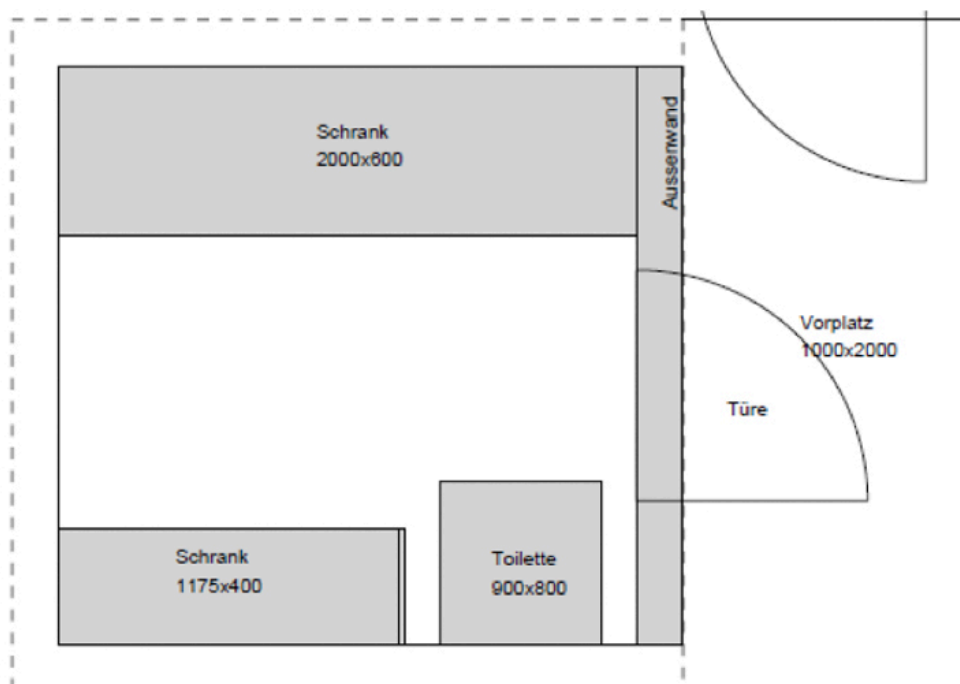
Collaboration interdisciplinaire

Le second achèvement du projet interdisciplinaire « Programme d'hébergement Schafalp » est la conception d'un hébergement standard baptisé « Lana », en collaboration avec les étudiants et les enseignants de la Haute école spécialisée bernoise d'architecture, du bois et du génie civil (BFH-AHB). Ce logement se base sur un principe de modules : un module d'habitation et un module de rangement, d'une surface intérieure de 2 x 3 mètres chacun (cf. les deux illustrations suivantes).





Lits superposés 2 x 800 x 2000

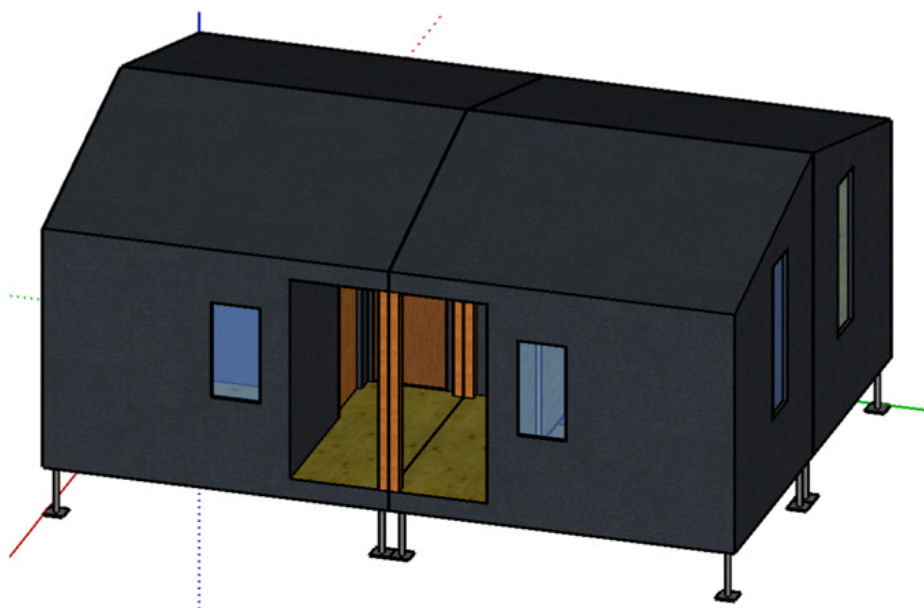


Plan du module de stockage

Suivant les besoins et la durée d'utilisation, les modules peuvent être utilisés seuls ou combinés (cf. les deux illustrations suivantes). Ils peuvent être réalisés en différents matériaux, ce qui permet de les utiliser de manière permanente ou mobile. La version mobile sera fabriquée en matériaux légers, de manière à ne pas dépasser un poids de 850 kg par module, ce qui permet un transport avec un « petit » hélicoptère. La cabane pourra ainsi être déplacée durant l'été, et redescendue en plaine pour l'hiver. Pour l'utilisation permanente, on utilisera de préférence des matériaux standards (bois). Les modules pèseront alors plus de 1000 kg chacun et seront transportés avec un « gros » hélicoptère. La cabane restera sur le même site sur l'alpage, et y passera l'hiver également.



Combinaison du module d'habitation et du module de rangement



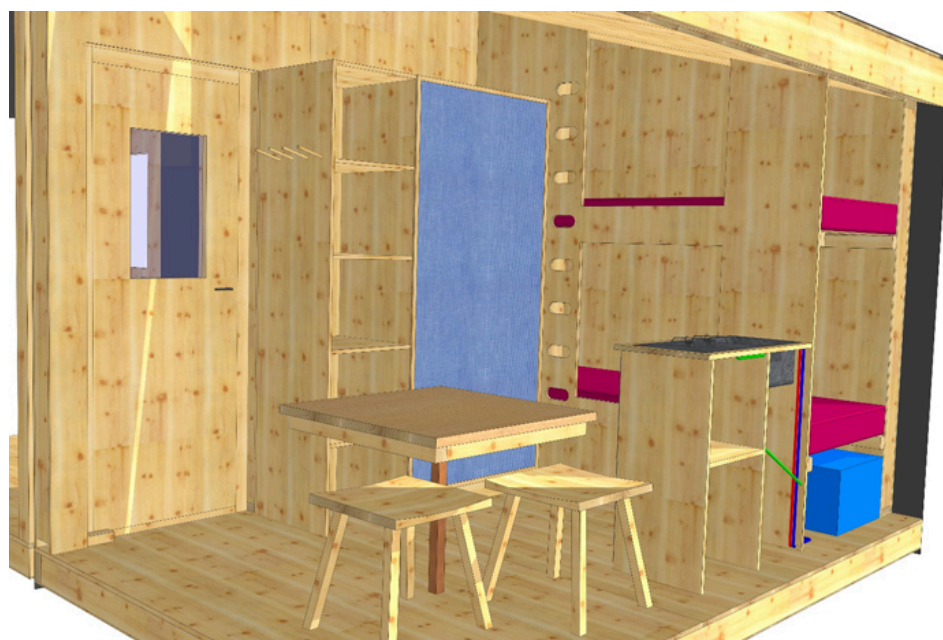
Combinaison de 2 modules d'habitation et de 2 modules de rangement

Pour le transport par hélicoptère, puis pour l'installation sur le site choisi, chaque module est muni de quatre éléments à vis sur le toit. Chacun de ces éléments à vis se trouve à l'extrémité d'une tige filetée qui passe d'une plaque sur le toit à une autre plaque sur les pieds extérieurs, à travers la construction des parois. La cabane est arrimée dans le sol à l'aide d'ancres de roche, de fondations à vis ou d'ancres de sol.



Modules entièrement équipés

L'équipement technique des deux modules s'inspire du camping. L'équipement standard du module d'habitation se compose d'une table en bois de 70 x 70 cm, de deux tabourets de bois, d'un lit superposé de 80 x 200 cm, d'un évier et d'une cuisinière à gaz (deux feux), chacun pourvu d'un couvercle en verre afin de pouvoir également servir de plan de travail. Il y a encore des rayonnages à compartiments et une petite armoire à habits dont le sol est muni de six fentes d'aération par lesquelles de l'air chaud peut circuler pour sécher les souliers et les vêtements humides (cf. illustration). La bonbonne de gaz est rangée sous l'évier. Le module d'habitation comprend un chauffage à gaz permettant de chauffer les deux modules et l'eau chaude. Il y a également un réservoir de 126 litres pour récolter l'eau de pluie du toit. Le chauffage et le réservoir se trouvent sous le lit superposé. Il y a un module solaire de type MT 90, affichant un rendement optimal sur une petite surface ; il supporte la grêle, les grandes variations de température et les vents tempétueux, et s'utilise en combinaison avec une batterie performante et un onduleur. Il y a également un mélangeur à gaz qui émet un signal acoustique en cas d'augmentation du niveau de monoxyde de carbone, de butane/propane ou de gaz narcotiques.



Aménagement intérieur du module d'habitation.

L'équipement standard du module de rangement consiste en un rayonnage de 60 x 200 cm et un autre de 40 x 117 cm pour du matériel et des provisions, des toilettes sèches qui fonctionnent selon le principe de la séparation du liquide et du solide. Le module dispose en outre d'un « parvis » couvert de 100 x 200 cm, assurant ainsi une aire d'entrée et de sortie au sec, aussi bien pour le module seul qu'en combinaison avec un module d'habitation.

D'après les indications de la BFH-AHB, le prix des modules avec tous les équipements cités ci-dessus est de 44 000 francs pour le module d'habitation, de 26 000 francs pour le module de rangement, soit 70 000 francs pour les deux modules. Le prix pourra éventuellement encore être réduit en cas de production multiple. Les variantes permanentes seront un peu moins chères grâce au matériau standardisé.

La BFH-AHB évaluera si les hébergements sont adaptés sur la base de diverses études scientifiques et des commentaires des bergers, et y apportera des ajustements, si nécessaire. Il est en outre prévu de mettre du matériel d'information sur « Lana » à la disposition de tous les acteurs impliqués dans la problématique de l'hébergement des bergers (responsables

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



de projets d'hébergement, services d'agriculture cantonaux et autres intéressés) et de leur transmettre les connaissances acquises tout au long de ce processus.

Actuellement, deux entreprises de bois fabriquent l'hébergement standard « Lana ». Il s'agit de Morerod Charpente SA aux Diablerets (VD), tél. 079 453 54 54 et de Uffer AG à Savognin (GR), tél. 081 660 30 00.

Cornel Werder, Bureau Alpe – Beratung für die Alpwirtschaft ; cornel.werder@alpe-beratung.ch Helen Willems, Büro Alpe – Beratung für die Alpwirtschaft ; helen.willems@alpe-beratung.ch Thomas Rohner, Berner Fachhochschule Architektur, Holz und Bau ; thomas.rohner@bfh.ch



Remaniement parcellaire Gammen : un ensemble cohérent

Enclave politique, le hameau de Gammen a aussi longtemps été une enclave du point de vue des améliorations foncières. Tel un « îlot », il n'a pas été touché par des améliorations structurelles pendant longtemps. Le remaniement parcellaire, attendu depuis longtemps, n'a suscité qu'une faible opposition chez les intéressés et les possibilités offertes par l'extension du périmètre et du projet après la constitution du syndicat ont pu rapidement être mises à profit. L'approche holistique de tous les participants a permis d'aboutir à une conception généreuse intégrant les besoins individuels dans un projet global cohérent.

La commune bernoise de Ferenbalm (en français Les Baumettes) se situe à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de la ville de Berne, à la frontière du canton de Fribourg. Le nom « Ferenbalm » est dérivé de « ferne Balm », c'est-à-dire une grotte ou un surplomb rocheux éloigné de Berne, ce qui se réfère probablement à une caverne de molasse en contrebas de l'église de Ferenbalm. Cette localité était un avant-poste d'une certaine importance géostratégique pour Berne : vers la fin du Moyen-Âge, elle se trouvait à la frontière entre les duchés de Savoie et de Bourgogne et la Confédération.

Un village, huit hameaux, une enclave

Les 1250 habitants de la commune se répartissent sur huit hameaux : Biberen, Ferenbalm, Gammen, Gümmenen, Haselhof, Jerisberg, Rizenbach et Vogelbuch. Le hameau de Gammen occupe une position particulière : entouré par les communes bernoises de Kriechenwil et de Laupen ainsi que par l'enclave fribourgeoise de Wallenbuch, il ne jouxte pas sa propre commune et constitue donc une enclave. De même, il a un statut spécial sur le plan des améliorations foncières : c'est la seule partie de la commune qui n'ait jamais fait l'objet d'un remaniement parcellaire. Le hameau de Gammen n'a été intégré ni à l'amélioration intégrale Gümmenen, ni à l'amélioration intégrale supracantonale Ferenbalm-Wallenbuch, réalisées durant les années 60. Il se caractérisait donc au départ par de petites parcelles de forme inadaptée, par des propriétés éparpillées et par des dessertes insuffisantes ou inexistantes, ce qui entravait l'exploitation. Les six exploitations à titre principal et les six exploitations à titre accessoire avaient déjà tenté d'optimiser la situation en échangeant leurs surfaces exploitées entre elles, mais on comptait toujours 153 unités d'exploitation, soit une moyenne de treize unités par exploitant. La part de terres affermées était de 30 % en moyenne et la tendance était à la hausse.

Les possibilités d'un remaniement parcellaire étaient ouvertement débattues à Gammen depuis 2005. Les réactions ont été modérément positives. Une étude préliminaire a été suivie d'un avant-projet, qui a été avalisé en septembre 2011 par une assemblée constitutive et électorale du syndicat de remaniement. Les majorités des voix des propriétaires de bien-fonds et des propriétaires de surfaces agricoles, atteignant chacune 80 %, ont été plus que suffisantes par rapport aux minima prévus par la législation bernoise sur la procédure des améliorations foncières et forestières. La majorité des personnes présentes à l'assemblée a atteint les deux tiers. Conformément à la législation bernoise, les vingt-deux propriétaires fonciers qui n'ont pas pris part au vote ont été réputés y adhérer.

Degré de réussite plus élevé grâce à l'extension du périmètre

Après l'attribution de la direction technique, de la cartographie des sols et des travaux écologiques, il a été procédé à l'audition des vœux et à la cartographie des sols. Les propriétaires fonciers ont ainsi reconnu peu à peu le potentiel d'un remaniement parcellaire et il était déjà question d'étendre le périmètre. Cette extension représentant plus de 10 % de la superficie initiale (115 ha), il a fallu, conformément à la pratique juridique bernoise, mettre



encore une fois le nouveau périmètre (160 ha) à l'enquête publique plus de deux ans après la constitution du syndicat.

Le syndicat a envisagé d'acheter des terres et de les affecter aux nouveaux chemins et aux mesures écologiques sans pour autant faire concurrence aux exploitants intéressés par l'acquisition. L'objectif était de limiter la réduction générale de la valeur de l'ancien état des immeubles prévue à ces fins. Il a effectivement été possible d'inciter quelques bailleurs à vendre en tout sept parcelles d'une surface totale de 2,8 ha. La réduction générale s'est finalement élevée à 3 %.

Pour la desserte des parcelles, il a été prévu d'aménager sur 4100 m des chemins gravelés d'une largeur de 3 m et des chemins herbeux secondaires (avec coffre). Un court tronçon raide de 80 m a été renforcé par des dalles alvéolées. La desserte d'un objet d'habitation et d'une jardinerie (300 m) a permis de réduire au minimum les revêtements stables. En contrepartie, d'anciens chemins de 2200 m de long ont été démantelés. La densité du réseau de chemins s'élève à 34 m par hectare pour une longueur maximale d'un tronçon, de 350 m. Comme les riverains seront à l'avenir aussi chargés d'entretenir les chemins, le syndicat d'amélioration foncière devra être transformé en syndicat d'entretien à la fin de l'entreprise. Il arrive plutôt rarement qu'une commune se charge des chemins d'exploitation dans le canton de Berne.



Préparation de la pose des dalles alvéolées. Un profil négatif permet d'évacuer l'eau vers la gouttière centrale.

Les points forts : Rainbächli, biodiversité et mise en réseau

Le concept écologique prévoyait d'atteindre une part de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) de 12 % par des restrictions d'utilisation inscrites dans le registre foncier ou sur une base volontaire pour les surfaces se prêtant moins bien à une exploitation intensive. Les mesures concernant les cours d'eau ont avant tout porté sur le Rainbächli en partie canalisé, qui traverse le périmètre d'ouest en est. Un fonds écologique des Forces motrices bernoises (FMB) a permis de remettre le ruisseau entièrement à ciel ouvert. Les éléments principaux en amont sont des cuvettes à humidité fluctuante et un nouvel étang. En aval, un vaste paysage



marécageux a été aménagé sur une surface de près de 40 ares. Dans l'ensemble, le cours d'eau a été remis à ciel ouvert ou revalorisé sur une longueur de 1400 m.



Remise à ciel ouvert du Rainbächli (encore sans végétation)

Une concentration de SPB sur la pente reliant la vallée de la Singine au haut plateau de Gammen a permis de mettre en réseau le nord et le sud. Des prairies extensives et des jachères florales ainsi que des arbres isolés et des groupes d'arbres offrent l'espace nécessaire à la mise en réseau de la flore et de la faune.

Renforcement des vergers haute-tige

Le hameau de Gammen est inscrit dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Les arbres fruitiers haute-tige sont un élément marquant du paysage qui entoure le hameau. Nombre d'entre eux étaient inutilisés et trop vieux. La crainte de voir plusieurs arbres disparaître après l'entrée en possession des nouvelles terres s'est confirmée.

Le syndicat a anticipé et encouragé le remplacement des arbres fruitiers haute-tige par la persuasion, par une livraison gratuite de jeunes arbres et, au besoin, par une aide à la plantation. Finalement, le remaniement parcellaire a permis d'augmenter le nombre d'arbres, qui est passé de 45 à 76.



Une zone plantée de nouveaux arbres fruitiers haute-tige

Démontage de poteaux électriques pour mettre les points sur les i

Ce n'est qu'à un stade très avancé de la réalisation, après une longue négociation avec les FMB, que l'assemblée du syndicat s'est vu présenter un projet et un plan de financement pour l'enfouissement de la ligne à moyenne tension et du démontage d'une centaine de poteaux électriques dans le périmètre. Initialement non prévue, cette réalisation a permis de faciliter encore plus l'exploitation et d'améliorer le paysage.

Structure des coûts du projet

Type de coûts	Fr.
Coûts totaux estimés	2 565 000
Coûts par hectare	16 030
Subventions de la Confédération et du canton	1 565 000
Contribution forfaitaire de la commune	200 000
Contribution forfaitaire du fonds écologique des FMB	65 000
Contributions de tiers à l'enfouissement de la ligne à moyenne tension	73 000
Contributions des propriétaires fonciers à l'enfouissement de la ligne à moyenne tension	66 300
Solde estimé	595 700
Solde moyen par hectare	3 720



Conclusion

Le degré de réussite du remaniement est relativement élevé en comparaison avec d'autres améliorations intégrales, grâce aux conditions spatiales simples dans le périmètre et à la coopération de la majorité des participants. Les propriétaires fonciers ont fortement soutenu l'idée de développer les structures de l'agriculture. Par ailleurs, les exploitants ont fait preuve de solidarité et d'esprit de communauté, ce qui aidé la commission d'estimation et la direction technique à créer un ensemble cohérent à partir des conceptions individuelles. Cette cohérence se reflète dans la satisfaction générale assez élevée et dans les chiffres : le nombre de parcelles agricoles a pu être réduit presque d'un facteur 3 et celui d'unités d'exploitation ramené à 22, soit moins de deux unités par exploitant (voir tableau ci-dessous).

Caractéristiques techniques du remaniement parcellaire Gammen

	Périmètre dans l'ancien état	Périmètre après l'entrée en possession des nouvelles terres
Surface	160 ha	160 ha
Nombre de propriétaires fonciers	69	61
Nombre de parcelles	300	144
dont terres cultivées et espace réservé à la ferme	283	108
Nombre moyen de parcelles par propriétaire foncier	4,4	2,4
Surface moyenne par parcelle	53 ares	111 ares
Nombre d'unités d'exploitation	153	22
Nombre moyen d'unités d'exploitation par exploitant	12,8	1,8
Surface moyenne par unité d'exploitation	105 ares	727 ares

Ainsi, le canton agricole de Berne peut être sûr que, même dans le hameau éloigné de Ferenbalm, ses paysans ont pu réduire leurs coûts pour mieux relever les défis à venir.



Paysage aquatique de Gammenau au centre des mesures aquatiques (encore sans végétation)

Stefan Kempf, directeur du projet, Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne ; stefan.kempf@vol.be.ch



Aires de lavage des pulvérisateurs

Le remplissage et le nettoyage des pulvérisateurs constituent le plus grand risque de pollution des eaux par des produits phytosanitaires. Les contaminations dites ponctuelles sont responsables de plus de 50 % de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Confédération et les cantons encouragent la construction d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs par des contributions à fonds perdu. Différents systèmes peuvent être utilisés à cette fin : évacuation des eaux dans une fosse à lisier active, aire de lavage mobile ou fixe, citerne de rétention, installation d'évaporation et aires couvertes ou découvertes. Il existe une solution pour chaque exploitation. Les services cantonaux de protection des végétaux et des eaux conseillent les agriculteurs et vérifient le respect des exigences techniques.

L'art. 61, al. 1, de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161) stipule : « Quiconque utilise des produits phytosanitaires ou leurs déchets doit veiller à ce qu'ils ne présentent pas d'effets secondaires inacceptables pour l'être humain, pour les animaux et pour l'environnement. » L'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture a une mauvaise image. Les analyses des résidus dans les eaux montrent que trop de produits appliqués sur les plantes et les sols finissent dans les eaux. Or, c'est, non pas l'utilisation des produits phytosanitaires, mais le remplissage et le lavage des pulvérisateurs et des turbodiffuseurs qui constituent le plus grand risque de contamination des eaux par ces produits concentrés ou par l'eau de lavage. Les contaminations de ce type sont appelées « apports ponctuels ». Même quelques gouttes ou grains d'un produit phytosanitaire peuvent conduire à des impuretés dans les eaux souterraines et superficielles. Selon l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, plus de 50 % de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires proviennent de sources dites ponctuelles, le risque principal étant lié au nettoyage des pulvérisateurs pour grandes cultures.

Diverses variantes possibles

Les appareils doivent être remplis et nettoyés de manière que, en cas de renversement ou de débordement, les produits phytosanitaires ou l'eau de lavage ne puissent pas aboutir dans les égouts ou dans des eaux superficielles. Le remplissage selon les procédés suivants permet d'atteindre cet objectif :

- sur une aire couverte, étanche et sans écoulement (p. ex. dans une grange ou sous un auvent) ;
- sur une aire imperméable dont les eaux sont évacuées vers l'installation de stockage du lisier ;
- sur des aires de remplissage mobiles (recouverte d'une bâche imperméabilisée munie de bordures) ;
- sur des aires de nettoyage spéciales dont les eaux sont évacuées vers une installation de traitement ; ou
- utilisation d'une cuve de rétention adaptée à l'appareil.



Aire de remplissage et de lavage (à droite) équipée d'une installation d'évaporation (biobed) en forme de « silo-tranchée » (à gauche), dépotoir de boues et réservoir tampon en sous-sol

Dans le Plan d'action Produits phytosanitaires du 26 septembre 2017, le Conseil fédéral a indiqué qu'il était nécessaire de prendre des mesures destinées à prévenir les apports ponctuels de ces produits. Afin d'accélérer la mise en œuvre des mesures de construction et des installations à cette fin, des contributions à fonds perdu sont prévues pour leur réalisation depuis le 1^{er} janvier 2018 aussi bien dans la région de montagne que dans celle de plaine. Les modalités sont fixées à l'art. 18, al. 3, de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les améliorations structurelles (OAS, RS 913.1) et réglées à l'art. 5 et à l'annexe 4 de l'ordonnance de l'OFAG du 26 novembre 2003 sur les aides à l'investissement et les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OIMAS, RS 913.211).

Contributions à fonds perdu

La Confédération et les cantons soutiennent la construction d'aires de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs et des d'installations d'aspersion en couvrant à parts égales de 25 % au maximum les coûts donnant droit à une contribution. Le montant maximal par aire s'élève à 100 000 francs. Le service cantonal de protection des végétaux ou des eaux s'assure du respect des exigences techniques lors de la construction des installations. Les coûts donnant droit à une contribution sont fixés en fonction de l'offre la plus avantageuse économiquement. Les aires de lavage mobiles donnent également droit à une contribution.

En 2018, soit l'année suivant l'introduction, des contributions fédérales d'un montant total de 187 550 francs ont pu être allouées pour dix aires de lavage dans les cantons de Fribourg, d'Argovie, de Thurgovie, de Saint-Gall, de Vaud, du Valais et de Soleure. L'ensemble des investissements s'est élevé à 880 000 francs et la somme des coûts donnant droit à une contribution à 796 000 francs.

Samuel Reusser, Office fédéral de l'agriculture ; samuel.reusser@blw.admin.ch



Projet d'irrigation du Furttal

Un syndicat d'irrigation a été créé pour maintenir l'approvisionnement en eau des exploitations maraîchères et agricoles du Furttal, qui fait partie de l'agglomération zurichoise. Ce syndicat prévoit d'aménager un nouveau captage d'eau, une station de pompage, un réservoir à une altitude plus élevée ainsi que le réseau principal de distribution du système d'irrigation. Le coût du projet est estimé à 8,25 millions de francs, dont 27 % seront financés par la Confédération et 30 % par le canton de Zurich. Les dépenses restantes, soit 3,5 millions de francs, seront assumées par les membres du syndicat. Les frais d'exploitation annuels s'élèveront à 300 000 francs. L'irrigation des 250 hectares de terres cultivées dans le Furttal consomme en moyenne 350 000 m³ d'eau par an, un volume qui devrait aller jusqu'à 500 000 m³ les années de sécheresse.

Conformément au plan directeur régional, le Furttal, qui se trouve à la périphérie de l'agglomération zurichoise, a pour vocation d'approvisionner la population en produits frais et en denrées alimentaires de haute qualité. Les surfaces de cette région sont utilisées par de grandes exploitations modernes de production maraîchère ou végétale, par des exploitations agricoles de taille moyenne et par le terrain de golf d'Otelfingen. Les cultures maraîchères et les cultures spéciales ont besoin d'être irriguées, pour des raisons climatiques, parce que les produits doivent satisfaire aux exigences contractuelles des clients et à la qualité exigée ou parce qu'ils sont cultivés dans des serres. Aujourd'hui, l'eau d'irrigation provient en partie du réseau d'eau potable des communes, de bassins d'irrigation, de la nappe aquifère ou d'eaux de surface prélevées dans le domaine public.

Il a fallu revoir et restreindre notablement les concessions qui avaient été octroyées par le service des déchets, de l'eau, de l'énergie et de l'air du canton de Zurich (AWEL) en vue de l'utilisation de l'eau de ruisseaux et de nappes phréatiques pour l'irrigation. L'eau des affluents du Furtbach et des nappes phréatiques ne pourra plus être prélevée pour l'irrigation et celle de ce cours d'eau ne pourra servir à l'arrosage du terrain de golf que si le débit est suffisant. Il était donc nécessaire de trouver une autre solution permettant de continuer à fournir suffisamment d'eau aux agriculteurs et aux maraîchers.

Porteur du projet

Le syndicat Furttal (BGF) a pour mission d'aménager et d'exploiter le réseau d'irrigation et les installations nécessaires, telles que les stations de pompage et les bassins d'accumulation. Ce syndicat agit en qualité de concessionnaire et administre toutes les concessions octroyées par l'AWEL pour l'utilisation des eaux de la région zurichoise du Furttal à des fins d'irrigation. Une étude préliminaire a tout d'abord été menée pour explorer des pistes possibles (bassins d'accumulation, eau de la Limmat ou réseau d'eau potable). Les analyses ont révélé que la meilleure variante consistait à aménager une station de pompage sur la Limmat, un réservoir sur le Hüttikerberg et un réseau de distribution dans le Furttal.

Périmètre et besoins en eau

L'étude de la littérature scientifique et les sondages réalisés auprès d'agriculteurs et de maraîchers ont permis de déterminer la demande et la consommation d'eau d'irrigation dans la région. Il en est ressorti que 250 hectares étaient chaque année utilisés pour des cultures consommatrices d'eau. Dans cette région, il faudrait aménager une surface de plus de 400 hectares pour l'irrigation, compte tenu des changements des surfaces dus à la rotation des cultures et des fermages d'automne.

La consommation d'eau des cultures a été estimée, sur la base d'enquêtes et de données climatiques, à 200 mm (500 000 m³/an) pendant une année de sécheresse, à 135 mm (340 000

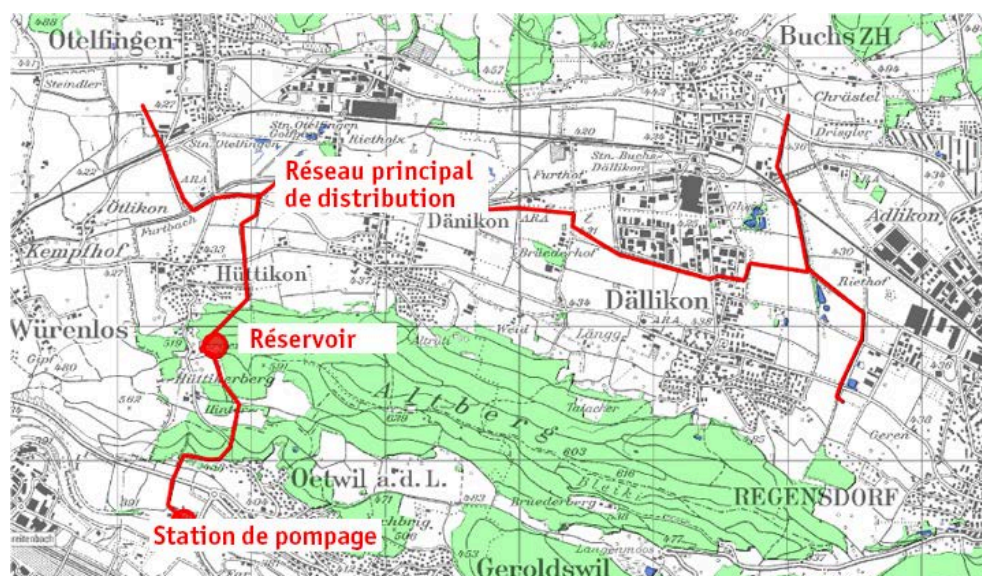


m³/an) pendant une année de sécheresse moyenne et à 95 mm (240 000 m³/an) pendant une année humide.

Il a été déterminé, sur la base du nombre de gros consommateurs, des surfaces cultivées et des cultures, que huit chariots dévidoirs ou unités d'arrosage, d'un débit de 96 l/s ou de 8300 m³ par jour, pourraient fonctionner simultanément.

Station de pompage, captage d'eau et réservoir

Un terrain de la commune d'Oetwil an der Limmat a été choisi comme site pour le captage d'eau et la station de pompage. Ce bien-fonds jouxte la Limmat et peut être alimenté en courant par un transformateur situé à proximité. La zone de captage ne subit que de faibles variations du niveau d'eau puisqu'elle se trouve dans le secteur de la retenue du barrage de la centrale électrique de Wettingen sur la Limmat. L'eau sera acheminée par deux drains dans un regard, d'où elle sera amenée à la station de pompage. Celle-ci sera construite en dehors du secteur du cours d'eau, à une altitude de 382 mètres, et devra être protégée contre les crues. L'eau d'irrigation sera refoulée par deux pompes vers le réservoir, qui se trouve à 532 mètres d'altitude.



Extrait du GIS ZH, (plan d'ensemble/<http://maps.zh.ch>), complété par le réseau principal de distribution

La conduite qui amène l'eau au Hüttikerberg traversera des routes, des cours d'eau, des terres cultivées et des forêts. Le choix d'un emplacement pour le réservoir a nécessité de vastes études. Il a en effet fallu tenir compte non seulement de paramètres géologiques et topographiques, mais aussi de considérations relevant de l'aménagement du territoire, des exigences de la protection de la nature ainsi que des prétentions des propriétaires fonciers. C'est finalement dans la commune de Hüttikon qu'un site adéquat a été trouvé. Le réservoir, d'une capacité de 500 m³, servira uniquement de bassin de compensation. Il permettra de maintenir à un niveau constant la pression d'eau du réseau d'irrigation du Furttal. Il sera construit selon les normes valables pour les fosses à purin, revêtu de béton et s'intégrera bien dans le site.

Le réseau de distribution du Furttal

Le syndicat d'irrigation construira uniquement les conduites principales. Conçues en fonction des terres à irriguer, ces ouvrages traverseront toute la plaine jusqu'aux flancs de collines.



Certains exploitants disposent déjà d'un réseau privé de distribution. Le syndicat devra procéder lui-même aux modifications nécessaires.

Le réseau de distribution, de la station de pompage aux consommateurs finaux (sans les conduites de distribution d'eau privées), s'étendra sur 12,6 kilomètres, avec dix-huit croisements de routes de communication et de ruisseaux ainsi que trois passages sous la ligne du RER. Pour garantir une pression suffisamment forte de 5 à 10 bars sur tout le réseau, il faudra trouver un système capable de réguler l'accès des consommateurs tout au long de la conduite en fonction des différentes charges.

La conduite d'alimentation d'Oetwil au Furttal traversera des bien-fonds agricoles qui ne seront pas irrigués et auxquels elle n'apportera aucun avantage. Dans le Furttal même, les conduites passeront essentiellement par des terrains irrigués. Après quelques adaptations locales, le tracé est désormais garanti en droit public par des droits de passage pour la conduite. Un cap extrêmement important a ainsi pu être franchi. Les deux communes concernées ont accordé au syndicat un droit de superficie à long terme pour la station de pompage et pour le réservoir.

Le tracé de la conduite du Furttal a d'abord été soumis à l'examen des propriétaires fonciers, à titre consultatif seulement. Les propriétaires concernés n'ont pas opposé d'objections notables au projet. Le droit de passage pour la conduite sera inscrit au registre foncier dès que les travaux de construction auront été autorisés par une décision entrée en force. Les droits de passage seront indemnisés selon des principes appliqués en agriculture.

Coûts, amortissement et financement

Les coûts du projet sont estimés à 8,25 millions de francs. Déduction faite de la participation de la Confédération (27 %, soit 2,2 millions de francs) et de celle du canton (30 %, soit 2,5 millions de francs au maximum), le coût restant à la charge du syndicat se monte à 3,5 millions de francs. Les communes du Furttal ont refusé de participer au projet.

Le plan de financement du réseau prévoit des charges d'exploitation annuelles de 300 000 francs. L'amortissement des pompes, des organes mécaniques et des équipements électroniques est calculé sur quinze ans, celui des conduites et des constructions sur trente ans. Le modèle de financement présenté ci-dessous a été approuvé à l'unanimité des adhérents lors de l'assemblée générale de 2018.

Le tiers des coûts annuels (100 000 francs) sont financés à fonds perdu au début de l'année. Cette participation annuelle est perçue pour 25 % à hauteur du contingent souscrit par chaque exploitation adhérente (qui correspond à la consommation d'eau maximale pendant quinze jours) et pour 75 % à hauteur de la consommation annuelle moyenne. Les 200 000 francs restants sont couverts proportionnellement à la consommation effective pendant l'année en cours.

Chaque adhérent a dû calculer son contingent et communiquer sa consommation moyenne annuelle. C'est sur la base de ces chiffres qu'ont été déterminés le volume du contingent, soit 5600 m³ par jour, et une consommation annuelle moyenne de 350 000 m³ d'eau. Relevons que cette consommation annuelle moyenne, telle qu'elle a été communiquée, correspond assez précisément à l'estimation initiale. Le prix de l'eau calculé sur la base des chiffres actuels est compris entre 0.95 et 1 franc le mètre cube ; il se situe nettement au-dessus du coût de l'eau d'irrigation puisée dans des ruisseaux ou la nappe phréatique, mais au-dessous des prix de l'eau potable.

Procédures d'autorisation



La procédure d'autorisation du projet, s'agissant de la partie des infrastructures qui va du captage d'eau aux pompes, relève de l'ordonnance réglant l'octroi de concessions et de la loi régissant la gestion des eaux dans le canton de Zurich (Konz V WWG) ; la demande a été déposée le 21 octobre 1992 et a été examinée par le service chargé des questions relatives aux déchets, à l'eau, à l'énergie et à l'air (*Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft, AWEL*). L'évaluation des conduites principales et du réservoir relève de la loi cantonale zurichoise du 7 septembre 1975 régissant l'aménagement du territoire et les travaux publics (*Planungs- und Baugesetz*) ; ces infrastructures ont été approuvées par le service zurichois de protection du paysage et de la nature (*Amt für Landschaft und Natur, ALN*), division de l'agriculture (*Abteilung Landwirtschaft, ALA*). La décision d'octroi de la concession et l'autorisation de procéder à des travaux d'amélioration foncière sont entrées en vigueur en avril 2019.

Le syndicat d'irrigation a déposé auprès de l'AWEL la demande de concession relative au captage d'eau dans la Limmat à l'été 2017 ; la demande portait aussi sur les constructions et installations soumises à autorisation. L'AWEL a fait examiner la demande par les services cantonaux compétents sur la forme comme sur le fond, puis a transmis aux communes concernées une documentation à des fins de publication et d'enquête publique. Les associations de protection de la nature ont alors fait opposition par précaution ; l'opposition a été traitée par l'AWEL, qui a tenu compte, dans la concession, des préoccupations et demandes qui y étaient exprimées. Les associations en désaccord avec les termes de la concession peuvent introduire un recours auprès du tribunal compétent. L'octroi de la concession était attendu pour le début de l'année 2019.

La demande portant sur la construction du réseau de conduites principal et du réservoir (la partie relevant de la législation sur les améliorations foncières) a été traitée par l'ALN parallèlement à la demande de concession. L'examen du dossier par les services cantonaux, sur la forme et sur le fond, de même que la mise à l'enquête publique, ont été coordonnés. Seul le réservoir a suscité deux oppositions. Celles-ci ont été examinées et levées sur place, si bien que le l'ALN a pu soumettre le projet au Conseil d'État pour approbation et promesse d'allocation du subside cantonal. La décision du Conseil d'État clôt la procédure d'autorisation de construire, comme le prévoit l'art. 308, al. 2, de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les travaux publics (PBG).

Urs Müller, Müller Ingenieure AG, Dielsdorf ; u.mueller@mueller-ing.ch



Développement de la planification agricole

Suite à une diversité croissante des intérêts dans l'espace rural, les conflits augmentent également. La planification agricole (PA) a fait ses preuves en tant que procédure informelle visant à coordonner le développement rural, mais, dans ce contexte de diversification des intérêts, elle a besoin de nouveaux processus d'information et de communication. Notamment lors des phases précoces du processus, l'utilisation d'un outil d'esquisse pour illustrer le changement du paysage paraît utile à des fins de communication et en vue de trouver des solutions communes. À l'aide de l'outil d'esquisse, les planificateurs, les agriculteurs et d'autres personnes intéressées peuvent visualiser les effets possibles des développements, par exemple, de l'infrastructure ou de l'utilisation des terres. Dans le cadre du développement de la PA, la chaire PLUS (EPFZ) a mené à bien, en collaboration avec sofies-ematic, deux projets pilotes dans le canton de Vaud, afin de tester les nouveaux éléments de la PA : l'une dans le district de Morges et l'autre dans la plaine du Rhône, dans le district d'Aigle.

La planification agricole (PA) est une procédure qui a fait ses preuves en tant que procédure informelle visant à coordonner le développement rural. Elle inscrit l'agriculture dans des planifications et des projets liés à l'espace et coordonne ainsi le développement agricole avec d'autres thématiques du développement territorial. Cela concerne notamment l'organisation de l'utilisation du territoire, dans la perspective de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), de la revitalisation des cours d'eau, des planifications locales, des projets de mise en réseau, de qualité du paysage et d'infrastructures, ainsi que des constructions hors zone à bâtir.

La planification agricole recèle le potentiel de coordonner des développements diversifiés dans l'espace rural. Afin de regrouper les différents intérêts et de les utiliser de manière synergique, les processus d'information et de communication au sein du processus PA doivent toutefois être développés. Dans le cadre d'un projet de recherche, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et sept cantons ont donc mandaté la chaire PLUS de l'EPFZ et le bureau sofies-ematic, qui est le partenaire de terrain, pour développer la PA.

Les PA de Aigle et Morges ont servi à examiner dans la pratique certains aspects d'une nouvelle plateforme en ligne dans le cadre du projet de recherche. Comme suggéré dans le guide sur la planification agricole, des acteurs locaux et régionaux ont participé à plusieurs ateliers : dans le cadre d'une analyse SWOT, les participants de la PA ont recensé les forces et les faiblesses ainsi que les risques et les opportunités pour la région concernée. Sur cette base, l'équipe de projet a développé des stratégies afin de lutter contre les tendances indésirables et de tirer parti des atouts de la région. Ces stratégies ont été développées et certains thèmes approfondis dans le cadre du deuxième atelier. À l'occasion des ateliers suivants, des objectifs concrets ont été définis pour la région et des mesures pratiques ont été élaborées. Les ateliers étaient accompagnés d'une coordination régulière avec le groupe d'accompagnement et les mandants.



Présentation schématique à 360° de la situation actuelle à Morges



Paysage idéal de Morges établi par les participants à l'atelier sous forme d'esquisse à 360°

Esquisses et discussions dans le cadre de l'« atelier expérimental »

Un « atelier expérimental » a été intégré à cette procédure classique. Il servait à tester différents aspects d'une plateforme en ligne développée par l'EPF, visant à soutenir les différentes étapes de travail d'une PA.

La plateforme se compose de différents modules :

- Une interface de processus fournit des informations importantes sur le déroulement du processus et comprend un répertoire de documents ainsi que la possibilité de poser des questions et de faire des commentaires.
- Un module de carte met à disposition les géodonnées pertinentes de la Confédération et du canton et, le cas échéant, les informations géographiques spécifiques au processus et à la région, telles que par exemple des cartes sur les scénarios d'utilisation du territoire présentant des futures tendances possibles. Ce module met en outre à disposition des indicateurs géographiques qui permettent de mieux évaluer la situation actuelle et, le cas échéant, la situation future.
- L'outil d'esquisse permet de présenter la caractéristique du paysage actuel et des scénarios pour les possibles évolutions futures. Les représentations schématiques ont été volontairement établies de manière générique, c'est-à-dire sans référence spécifique à un lieu. Elles montrent cependant les caractéristiques du paysage de la zone de projet. À l'aide du pinceau, les utilisateurs de la plateforme peuvent modifier les esquisses et présenter les résultats à tous les participants.

L'atelier expérimental s'est déroulé à Lausanne en octobre 2018. Il visait à placer les mesures élaborées jusqu'ici dans un contexte stratégique et à les évaluer du point de vue de leur effet sur le paysage.

Les participants ont dans un premier temps élaboré leur paysage idéal de la région à l'aide de l'outil d'esquisse dans le cadre de l'atelier. Lors de la séance plénière, la discussion visait à établir si les paysages idéaux tenaient compte des défis et des objectifs élaborés jusque-là et dans quelle mesure les mesures proposées étaient compatibles avec ces paysages.

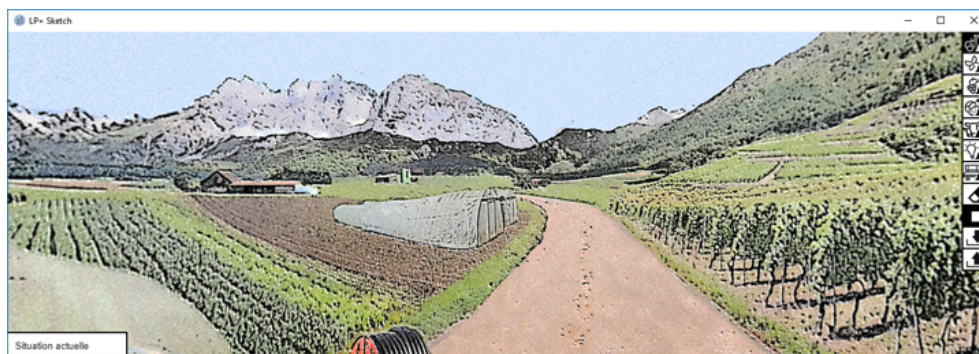
Les participants ont unanimement estimé que les esquisses étaient utiles pour mettre en évidence les effets de la planification sur la région et son paysage et pour mieux évaluer les projets. Par exemple, les adaptations potentielles du projet peuvent être visualisées, ce qui peut conduire à une meilleure acceptation. Les idées présentées visuellement sont également plus compréhensibles que les explications écrites. En outre, le dessin des esquisses a donné lieu à des discussions au sein du groupe au sujet des idées et des souhaits de chacun.

Outil d'esquisse à des fins de visualisation

L'outil d'esquisse a été développé dans le but de soutenir le processus initial de la PA et notamment le développement d'une vision commune. Les participants ont également noté ce domaine d'application : ils ont pu en majorité tirer parti de l'outil d'esquisse et ont utilisé les



différentes possibilités de représentation du paysage ; ils ont en outre discuté des esquisses réalisées et les ont utilisées dans le cadre de la discussion sur le développement de la région. Les participants ont souligné que les esquisses qu'ils avaient préparées eux-mêmes ainsi que les esquisses réalisées au préalable pour différents scénarios pouvaient être utilisées pour présenter aux différents participants d'un processus de planification les effets possibles des développements, par exemple concernant l'infrastructure ou l'utilisation des terres.



L'outil d'esquisse inclus dans la plateforme en ligne permet de représenter et de traiter le paysage actuel et les scénarios.

Le travail actif et créatif avec l'outil d'esquisse a stimulé et soutenu la discussion interdisciplinaire entre les participants concernant l'évolution future et l'identification du paysage idéal.

Pour une phase ultérieure du processus de planification, lorsque des mesures concrètes doivent être définies et que leurs effets sur une section spécifique du territoire doivent être évalués, les participants ont proposé des visualisations plus précises avec une référence spatiale.

Perspectives : développer les outils et approfondir la réflexion sur le processus

La plateforme et les outils inclus seront appliqués dans le cadre d'un autres projet pilote PA dans la plaine de Wauwiler (canton LU). En plus de l'outil d'esquisse, d'autres outils permettant une représentation dans l'espace de l'utilisation du territoire ainsi que divers indicateurs seront utilisés. Ce projet pilote servira également à approfondir la réflexion sur le processus de la PA et, par exemple, à améliorer le traitement des nouveaux résultats obtenus à chaque itération du processus.

Sven-Erik Rabe, EPF Zurich ; rabe@ethz.ch



Les enjeux de la diversification agricole

La loi fédérale sur l'agriculture prévoit, en faveur des exploitants, la possibilité d'octroyer des crédits d'investissement pour des mesures destinées à une diversification des activités dans le secteur agricole et les branches connexes. Ces mesures doivent leur permettre d'obtenir de nouvelles sources de revenu. Par ailleurs, en matière de politiques publiques, il s'agit également de mettre en avant le caractère multifonctionnel de l'agriculture et son importance écologique, sociale et touristique. Ces projets s'inscrivent parfaitement dans la volonté de la PA22+ visant à renforcer l'orientation marché, la dynamique entrepreneuriale, la responsabilité et la capacité d'innovation du secteur agricole.

Les projets vaudois récemment au bénéfice d'un soutien du Fonds d'Investissements agricoles (FIA) qui est composé des crédits d'investissements fédéraux, s'identifient notamment à des projets de cellules de stockage pour des produits labellisés ou bio, de développement d'une exploitation de vergers truffiers, d'un local de vente de vins ou encore d'installations de conditionnement pour des produits de la ferme.

Plus particulièrement il est développé ci-après un projet en cours à savoir celui de la Société coopérative de laiterie la Comballaz, les Mosses, les Voëttes, illustrant le potentiel et les spécificités de ce type de projet.

Laiterie la Comballaz

La société de laiterie a été constituée en 1957. Historiquement, elle s'occupait de centrifuger le lait. La crème était revendue et le lait repris par les producteurs. Elle disposait déjà d'une petite surface commerciale et d'un appartement à l'étage.

En 1986, une première transformation a eu lieu avec l'installation d'un tank à lait et l'agrandissement des locaux. Le local de vente était exploité par le locataire de l'appartement.

En 2016, face aux difficultés pour pérenniser l'activité de vente, des questions se sont posées quant à savoir comment mettre en valeur les produits des membres de la société tout en assurant un équilibre financier de la société. Le postulat de base était de ne pas mettre à contribution encore plus les producteurs mais de leur permettre de participer à la plus-value de transformation et de commercialisation de leurs produits. En parallèle, des possibilités techniques de stockage et de vente des produits sans personnel ont été développées.

De ses réflexions est né le projet actuel à savoir :

- le réaménagement du local de vente avec des distributeurs automatiques d'aliments sains et locaux émanant des producteurs (viande, charcuterie, fromage des alpages et gruyère, tisanes, crème double,)
- la pose d'un nouveau collecteur pour la collecte du lait bio ;
- la fourniture d'un service 7 jours sur 7 et quasiment 24 heures sur 24.

En parallèle de ces travaux, l'appartement situé au 1^{er} étage sera rénové.

Ce projet vise à exploiter les atouts de la société de laiterie et à répondre aux demandes des consommateurs. En effet il entend :

- capitaliser sur la situation de la laiterie sise sur la route du col des Mosses, soit un lieu de passage avec des places de parcs à proximité. Il est notamment escompté des synergies avec le camping des Mosses ;



- répondre à l'intérêt croissant pour les produits locaux issus directement des producteurs ;
- mettre en réseau les différents producteurs afin d'offrir une offre diversifiée aux consommateurs ;
- utiliser les possibilités de la numérisation afin d'optimiser les coûts et d'offrir un service 24 heures sur 24 en faveur de la clientèle.



Distributeur de lait avec service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

Questions à se poser

Du point de vue du financeur, des questions spécifiques doivent se poser pour les projets de diversification agricole et notamment :

**Quel est le potentiel de vente du nouveau produit : un marché existe-t-il pour ce dernier ?
Quels sont les canaux de distribution et peut-on se référer à des entreprises similaires dans d'autres régions ?**

La situation de l'exploitation : en effet, ces projets se caractérisent par une vente directe des produits. Dès lors, la situation des locaux et leur visibilité deviennent prépondérantes dans le développement de l'activité.

Les incidences quant aux ressources humaines : outre la charge de travail supplémentaire, il convient également de cerner les nouvelles compétences nécessaires (notamment au niveau de la vente et de la promotion des produits) ainsi que des impacts possibles sur l'exploitation en termes de disponibilités et d'horaires de travail. L'utilisation des nouvelles technologies doit aussi être examinée.

Au niveau du financement, en sus des aides du FIA, d'autres aides publiques sont envisageables. On peut citer notamment les contributions au titre d'améliorations structurelles (fédérales et cantonales) et les crédits d'investissements cantonaux. Ces projets sont

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



également susceptibles d'obtenir du financement participatif ou des aides d'associations régionales.

En conclusion, les projets de diversification permettent de générer d'autres sources de revenu et assurer une meilleure répartition des risques de l'entreprise. Ils permettent également de recueillir une partie de la plus-value engendrée par la transformation et la commercialisation des produits. De par les contacts directs établis, ils constituent également un trait d'union entre les agriculteurs/-ices et les citoyens.

Sébastien Chenuz, Office de Crédit agricole, Canton de Vaud ; s.chenuz@prometerre.ch



Maintien du vignoble en terrasses

Depuis une première étude réalisée par le SEREC Sàrl en 2001, intitulée « Sauvegarde des murs en pierres sèches et du vignoble en terrasses valaisan », mandatée par le Service cantonal de l'agriculture du canton du Valais, des mesures concrètes visant le maintien des infrastructures du vignoble ont été mise en œuvre. L'inscription récente de l'art de la construction des murs en pierres sèches au patrimoine immatériel de l'UNESCO et les projets en cours confirment et démontrent le bien-fondé de la direction choisie. Sans un soutien de la Confédération, du Fonds suisse pour le paysage, du Canton et l'implication des acteurs locaux (vignerons et communes), ces réalisations ne pourraient pas se concrétiser.

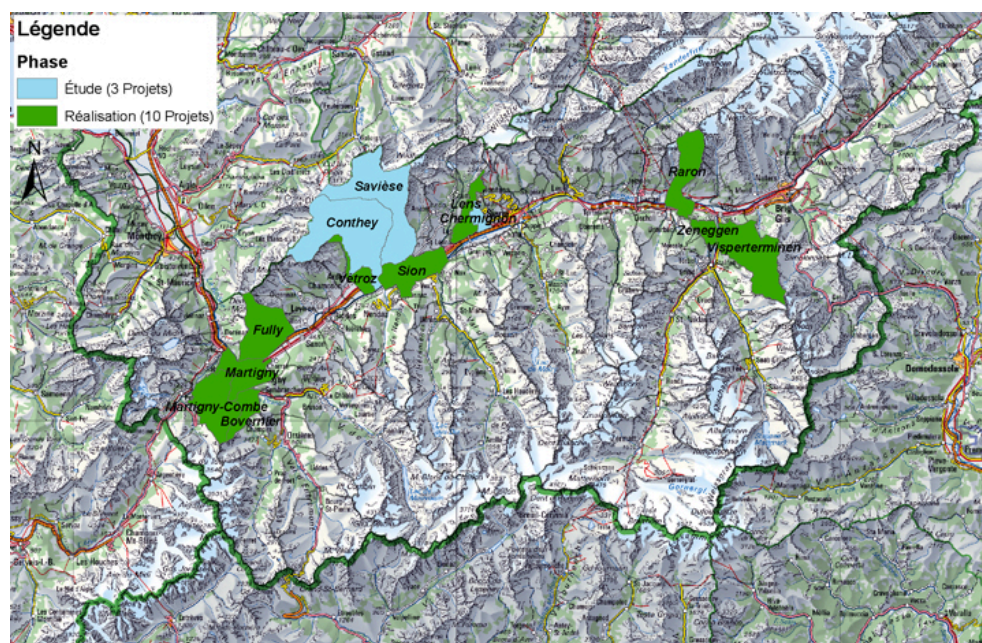
Le vignoble en terrasses valaisan est lié à la fierté, à la passion, à l'histoire et au patrimoine du Valaisan. Les murs qui le caractérisent sont depuis le XII^{ème} siècle érigés par les mains expertes des bâtisseurs, vignerons et à la sueur de leur front. Grâce à son exposition optimale plein sud, le vignoble de près de 3000 hectares, situé à fleur de coteau, produit une vendange de qualité reconnue. Le microclimat généré par les terrasses et ses murs contribue à une maturation parfaite des raisins permettant de produire des crus primés au niveau mondial. Les spécificités de ce vignoble, liées notamment au terroir, garantissent une riche diversité de cépages.

Nécessité d'un soin minutieux du vigneron

Cette configuration hors norme a cependant son prix : une gestion et un travail qui représentent de grands défis. Le travail des vignes situées sur les terrasses peut être qualifié d'orfèvre. En effet, il est difficilement mécanisable, il nécessite un soin minutieux du vigneron, plant par plant. Le travail est certes revalorisé par la qualité des crus, mais les coûts liés à la gestion des infrastructures, notamment des murs, sont difficilement supportables.

Le vignoble en terrasses remplit des fonctions qui dépassent l'intérêt individuel. L'image liée à ce paysage d'exception, la sécurité contre les dangers naturels garantie par le maintien de la stabilité du coteau, la gestion de l'évacuation des eaux de ruissellement, la préservation de la biodiversité et le maintien d'un patrimoine socio-culturel construit depuis le XII^{ème} siècle démontrent l'intérêt public de ces infrastructures. Dernièrement, c'est l'art même de la construction des murs en pierres sèches qui a été inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Les projets en cours de réalisation au niveau du canton du Valais sont au nombre de dix et de trois en phase d'étude. Ils portent sur près de 900 hectares de vignes pour un volume de travaux global estimé à 100 millions de francs. Ce montant comprend les investissements liés aux différentes infrastructures du vignoble comme l'irrigation, l'amélioration des accès et l'évacuation des eaux. Une démarche collective est dans tous les cas opérée. Les projets sont portés par des syndicats d'améliorations foncières ou des collectivités publiques. Les limites communales définissent les périmètres des projets.



Projets en cours

L'inventaire des murs se veut simple et ciblé en fonction des périmètres à remettre en état. Une classification de l'état de dégradation est effectuée et permet d'identifier les propriétaires concernés, d'établir les demandes d'offres pour les travaux et de coordonner la réalisation des chantiers avec l'assainissement des infrastructures d'irrigation, d'accès et/ou d'évacuation des eaux.

Les contributions sont définies forfaitairement en fonction de la hauteur des murs. Pour une hauteur inférieure à 1,5 mètre, les coûts admis sont de Fr. HT 600.-/m² pour une hauteur supérieure à 1,5 mètre, les coûts admis sont de Fr. HT 900.-/m². Déduction faite des contributions, le propriétaire concerné aura en moyenne près de 200 à 300.-/m² à financer. Des contributions de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), du canton, des communes concernées ainsi que du Fonds suisse pour le paysage peuvent être allouées pour soutenir ces travaux.

Une journée de la pierre sèche sera organisée dans le courant du mois de novembre 2019, en collaboration avec la Fédération Suisse des maçons de pierre sèche, au Service de l'agriculture du canton du Valais à Châteauneuf. Elle permettra de mettre en évidence les réalisations effectuées et de développer des thématiques spécifiques liées à la pierre sèche.

Intempéries de janvier 2018, l'union fait la force

En janvier 2018, deux épisodes de fortes intempéries ont causé d'importants dégâts dans le vignoble en terrasses valaisan. Des effondrements de murs et d'accès agricoles ont été constatés sur plus de trente communes. Les coûts des travaux ont été répartis entre la Confédération, le Canton, les communes et les propriétaires. En mars 2018, le Grand Conseil valaisan a accepté un crédit-cadre en faveur de la remise en état des infrastructures agricoles et des terres cultivées affectées par ces intempéries, portant sur un volume total d'investissement de 13,2 millions de francs.



Dans la région de Martigny et Martigny-Combe, des ravines ont emporté sur leur passage des murs en pierres sèches, des ceps et charrié énormément de terre.

Du côté de Sion, une cinquantaine de murs ont été touchés, pour une surface totale d'environ 1000 mètres carrés de murs. Les coûts totaux des dommages sont estimés à 1,6 millions de francs. La commune de Sion, porteuse du projet de réfection, a mandaté un bureau d'ingénieur pour évaluer le coût et les mesures à prendre (SD ingénierie). À Martigny et Martigny-Combe, ce sont environ 700 mètres carrés qui ont été touchés. Deux coulées de boue ont endommagé près de 4000 mètres carrés de vigne. Pour cette région, la viticultrice Sarah Besse est présidente du Syndicat pour le maintien et la sauvegarde des murs en pierres sèches. « Au moment de constater les dégâts des intempéries, c'était une chance d'avoir un syndicat pour notre région. Il était plus facile de négocier avec l'Office des améliorations structurelles », explique-t-elle. Un bureau de géomètre, mandaté par le syndicat dès sa création, a effectué un rapport détaillé des dégâts pour connaître les périmètres de sinistre et savoir comment intervenir sur les murs



endommagés. « Quelques personnes ont essayé de se faire indemniser des murs tombés avant les intempéries, nous avons donc dû vérifier que les demandes de subventions étaient justifiées » ajoute-t-elle. Pour elle, comme pour beaucoup de vigneron valaisans, les murs en pierres sèches sont un patrimoine à sauvegarder. Sa cave familiale emploie huit ouvriers à l'année, qui ont appris à entretenir les murs de vigne. « C'est important de tenir un suivi de nos murs. Depuis le début des années 2000, tous nos murs sont en pierres sèches. Rien qu'en 2018, nous avons rénové 400 mètres carrés de murs, soit parce qu'ils étaient touchés par les intempéries, soit par leur ancienneté. »



Exemples de réalisation avant et après travaux

Préservation d'un patrimoine universel par la sensibilisation et la formation

Le 28 novembre 2018, l'art de la construction de murs en pierres sèches a été reconnu comme patrimoine immatériel de l'UNESCO. Les pays prenant part à ce projet sont la Grèce, Chypre, la France, l'Italie, l'Espagne, la Croatie, la Slovénie, la Bulgarie et la Suisse. En Valais, ce patrimoine séculaire est garanti par plusieurs institutions comme l'École d'agriculture du Valais (EAV) à Châteauneuf (Sion) et l'Association Valaisanne des Entrepreneurs (AVE). Depuis 2004, l'École d'agriculture propose chaque année une série de cours de plusieurs jours sur la construction de ces murs. Le public, autant des vignerons que des particuliers, apprennent à construire et entretenir les murs. Cette démarche s'inscrit dans le programme « Hercule » conçu à l'échelle européenne pour sauvegarder ce savoir-faire. Pour Martin Lutz, ingénieur agronome et chargé de ces cours, il est essentiel que la relève apprenne à entretenir ces murs : « Je pense que les cours pour les élèves viticulteurs et cavistes à l'EAV sont importants, parce que ces jeunes seront confrontés à cette thématique au cours de leur emploi, ou déjà pendant leur apprentissage. Grâce à une formation de cinq jours intensifs, je peux leur apprendre les aspects théoriques, techniques. J'espère leur donner l'envie de continuer cette pratique qui représente un retour à leurs racines ».



Cours de formation à Châteauneuf. Martin Lutz enseigne sur le terrain les bons gestes pour construire un mur.

En 2012, Le Musée du Vin du Valais a consacré un ouvrage à la tradition des murs, intitulé « Murs de pierres, Murs de vignes » (éditions infolio). Cet ouvrage pluridisciplinaire prouve l'importance de ce savoir-faire en Valais et sa longue histoire. Un nouveau cahier technique sia (Société Suisse des Ingénieurs et Architectes) concernant la construction d'ouvrages en pierres sèches et leur maintenance devrait bientôt entrer en vigueur.

Laurent Maret, Service de l'agriculture, Valais, laurent.maret@admin.vs.ch
Anaïs Zufferey, Service de l'agriculture, Valais, anais.zufferey@admin.vs.ch



Projet de développement régional (PDR)

Dans le cadre des améliorations structurelles et depuis 2007, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a mis en place l'outil « projet de développement régional (PDR) ». Les contributions financières allouées aux PDR permettent de soutenir différentes idées relatives à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture sous l'impulsion d'initiateurs de projets locaux.

La première partie de cet article décrit l'outil PDR ainsi que les taux de financements possibles. Une vue d'ensemble du nombre de projets en cours y est également donnée. La deuxième partie de l'article détaille les réalisations de deux projets de développements régionaux en cours.

Exigences liées aux subventions PDR

Les mesures soutenues dans le cadre de cet outil doivent impérativement permettre la création de valeur ajoutée et renforcer la collaboration entre l'agriculture et les branches connexes, notamment l'artisanat, le tourisme ou l'économie forestière. De manière optionnelle, des objectifs en rapport avec l'écologie, la société et la culture peuvent également être poursuivis.

De plus, un PDR doit satisfaire aux exigences fondamentales suivantes :

- L'agriculture participe au projet à titre prépondérant ;
- Le projet comprend au minimum trois projets partiels de natures différentes ;
- L'ensemble du projet démontre une approche intégrée quant au fond qui fédère et lie les différents projets partiels ;
- Les collaborations régionales entre les partenaires du projet sont convenues sur plusieurs années ;
- Les projets partiels sont coordonnés avec le développement régional et l'aménagement du territoire.

Procédure et projet en cours

Suite au dépôt d'une esquisse de projet auprès de l'OFAG par les initiateurs du projet, le processus menant à la réalisation d'un PDR comprend les phases suivantes :

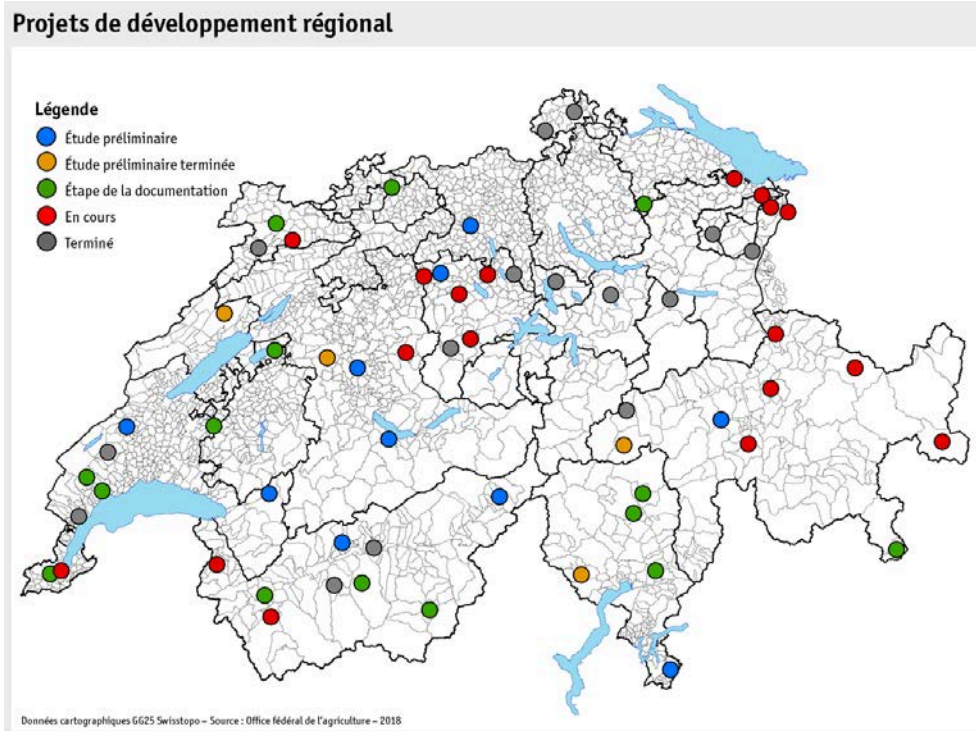
- L'étude préliminaire ; cette phase permet aux porteurs de projet d'analyser la faisabilité des idées esquissées ;
- L'étape de documentation ; cette phase vise une planification détaillée des projets partiels du projet en vue de leur mise en œuvre ;
- La réalisation ; cette phase s'étale sur une durée maximale de six ans.

Dans le cadre de la phase de réalisation, les frais déterminants donnant droit aux contributions fédérales sont financés à hauteur de 34 % en zone de plaine, 37 % en zones des collines et de montagne I, et 40 % en zones de montagne II à IV et dans la région d'estivage. Les contributions fédérales sont subordonnées à la condition que le montant des contributions cantonales représente au moins 80 % des montants fédéraux. Les coûts liés à l'étape de documentation sont financés selon le même schéma. Les coûts liés à la réalisation de l'étude préliminaire sont financés par l'OFAG et représentent au plus 50 % des frais reconnus avec un plafond qui s'élève à 20 000 francs.



En 2018, les dépenses fédérales liées aux projets de développements régionaux s'élèvent à quelque 5,6 millions de francs.

La carte et le tableau ci-dessous décrivent l'ensemble des PDR mis en œuvre jusqu'à la fin 2018.



Source : OFAG

Données cartographiques GG25 Swisstopo – Source : Office fédéral de l'agriculture – 2018

Vue d'ensemble des PDR soutenus par phase en 2018

Phases	Nombre
Études préliminaires en cours	13
Études préliminaires terminées	6
Étapes de documentation en cours	15
En phase de réalisation	21
Terminés	10
Total	55

Source : OFAG

PDR Marguerite

Mise en place d'une offre centrée autour des sentiers équestres et de la commercialisation de produits régionaux



De 2016 à 2022, le projet de développement régional « Marguerite » a pour vocation de favoriser la coopération entre les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme dans le canton du Jura ainsi que dans le Jura bernois. Ce PDR vise à donner un nouvel essor à l'agritourisme et à dynamiser la production et la vente de produits régionaux. Il est prévu, en particulier, de tirer parti du symbole culturel que représente le cheval des Franches-Montagnes pour mettre en place un réseau de parcours équestres balisés.

De 2016 à 2022, le PDR prévoit de réaliser neuf projets partiels. À ce jour, six projets partiels ont déjà été concrétisés. Il s'agit notamment de chambres d'hôtes, de deux salles d'accueil pour groupes, d'un magasin de produits régionaux, d'un sentier didactique, de boxes et parcs pour chevaux ainsi que d'un musée ayant pour thème la distillation à Porrentruy.

Les projets partiels concernant la création et le balisage de parcours équestres, la mise en place d'un centre de services ainsi que la communication et le pilotage du PDR sont en cours. Le PDR « Marguerite » ambitionne la création de neuf parcours équestres en complément à ceux existants (Franches-Montagnes, Chasseral). À terme, les 11 parcours équestres seront reliés entre eux et entièrement balisés. En 2018, le parcours équestre du Clos du Doubs, comprenant 5 boucles de 15 à 25 km a été inauguré. La mise en place de chambres d'hôtes sur des exploitations agricoles permettant à des cavaliers de se loger avec leurs chevaux le long des parcours permet aisément d'apprécier la valeur ajoutée que ce PDR apportera à la région.

www.re-beju.ch/cdd_index.html

PDR val d'Illiez

Amélioration des conditions de production et valorisation des produits au niveau d'une vallée de montagne



Depuis 2017, un projet de développement régional se met en place au val d'Illicz. Le périmètre du projet comprend les communes de Champéry, Troistorrens, Val-d'Illicz ainsi que le Vallon de They.

Face à la baisse du prix du lait, plusieurs exploitants du val d'Illicz ont décidé de se tourner vers la transformation de produits régionaux de qualité, à forte valeur ajoutée. Pour ce faire, ils ont créé la Société d'agriculture du Val d'Illicz (SAVI) qui gère le projet. Le projet comprend 18 projets partiels. Il ambitionne de rénover les infrastructures de production sur dix alpages en vue d'améliorer les conditions de production. Afin de diversifier les revenus agricoles, le développement de l'agritourisme sur certains alpages est également prévu.

Actuellement et dans le cadre du projet, la construction d'une cave collective d'affinage de fromages du val d'Illicz et d'un centre pour visiteurs sont en cours. Ces infrastructures sont conçues comme des extensions du point de vente collectif de produits du terroir « La Cavagne » déjà existant et situé à Troistorrens. Ces deux mesures permettront de valoriser les produits laitiers et de les commercialiser de manière professionnelle. À cet effet, la marque « Saveurs dents du Midi » a été créée en 2018. Cette marque permettra des synergies avec la destination touristique « Dents du Midi » qui présente, outre le même dénominateur, un univers graphique commun. Des synergies avec la marque Valais ont également été trouvées. Dans un avenir proche, le projet prévoit la rénovation de l'abattoir de Champéry. Le renforcement de la transformation de la viande dans la vallée est ainsi intégré au PDR.

Vincent Schmitt, OFAG, Secteur Economie agricole, espace rural et structures, vincent.schmitt@blw.admin.ch



Recherche agronomique

La recherche de l'administration fédérale est la recherche initiée ou soutenue par la Confédération. Elle se résume à des activités de recherche – généralement de la recherche appliquée – dont les résultats sont essentiels à la réalisation des tâches de l'administration et à la mise en œuvre des politiques publiques. La recherche de l'administration peut inclure des mesures telles que l'exploitation d'établissements de recherche fédéraux (p. ex. Agroscope pour le domaine de l'agriculture), l'octroi de contributions pour financer des projets de recherche ou l'attribution de mandats de recherche. Dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, cette recherche permet de soutenir les agriculteurs dans leurs efforts d'une production rationnelle et durable.

Instruments pour soutenir la recherche agronomique

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) utilise les deux instruments que sont les contributions et les mandats pour soutenir la recherche agronomique suisse. Les contributions à la recherche bénéficient à des projets qui correspondent aux objectifs de l'OFAG. Il s'agit souvent de projets de nature écologique, économique et socioculturelle que des requérants externes (p. ex. hautes écoles, universités, EPF, PME) soumettent à l'OFAG. Les contributions couvrent plutôt la recherche fondamentale appliquée, qui sert généralement les intérêts de l'ensemble de la société et du développement durable. Lorsque l'OFAG définit les problèmes et les questions à traiter ainsi que les tâches d'un projet, le financement est assuré grâce à un mandat de recherche. Ces mandats relèvent en général de la recherche appliquée et servent les intérêts effectifs de l'administration et de la pratique. L'accent est mis sur l'établissement de dispositions réglementaires, sur des questions liées à l'exécution ou sur des aspects technologiques et politiques.

En outre, la Confédération accorde à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) des aides financières pour les prestations et la recherche en faveur de l'agriculture biologique, ainsi qu'à d'autres organisations pour l'échange de connaissances et la mise en réseau, telles que p. ex. le « Swiss Forum for International Agricultural Research ». Ces aides financières sont normalement réglées dans des contrats de quatre ans.

L'OFAG soutient aussi la participation de chercheurs suisses à des projets de recherche européens interconnectés dans le cadre d'ERA-NETs (European Research Area Networks, programme de l'Union européenne pour soutenir l'innovation et le développement technologique dans l'ensemble de l'Europe).

Moyens financiers en 2018

Environ 87 % des aides financières et des contributions ont profité à la promotion de la durabilité et de l'agriculture biologique.

Dépenses de la Confédération pour le soutien à la recherche agronomique en 2018

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Bénéficiaires	Millions de francs
Contrat d'aides financières en faveur de la recherche ou de la promotion de la mise en réseau	
Institut de recherche de l'agriculture biologique	6,97
Autres	0,11
Contribution pour soutenir les projets de recherche généraux	
Projets nationaux	1,10
Projets internationaux	0,19
Contribution pour la promotion d'une agriculture durable et de l'agriculture biologique	
Projets nationaux	1,65
Projets internationaux	0,74
Mandats de recherche, appel d'offres	
Projets nationaux	1,07
Projets internationaux	0,03
Total	11,91

Source : OFAG

Exemples de projets de recherche soutenus

Les demandes de recherche déposées auprès de l'OFAG par des tiers sont évaluées à l'interne, le cas échéant aussi à l'externe. Les principaux critères d'évaluation sont l'utilité attendue du projet, la qualité et la mise en réseau scientifiques, ainsi que l'utilisation des fonds. Dans l'idéal, les projets doivent contribuer à la réalisation des objectifs définis dans les stratégies et plans d'action de la Confédération. Le tableau 1 du Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2017 – 2020 (p. 27) comprend un aperçu des principaux plans d'action et stratégies. Tous les projets soutenus par l'OFAG sont publiés dans ARAMIS, la base de données de la Confédération sur les projets de recherche et les évaluations.

Une petite sélection de projets que l'OFAG soutient financièrement et qui ont été récemment terminés ou qui sont sur le point de l'être sont présentés brièvement ci-dessous. Les exemples montrent qu'au terme d'un projet il reste souvent des questions ouvertes et que les résultats doivent être retravaillés jusqu'à ce que des solutions adaptées à la pratique soient trouvées. Même en cas de questions supposées simples, le processus de recherche et de développement et la diffusion des résultats dans la pratique sont souvent exigeants et demandent beaucoup de temps.

The DockWeeder – Projet ICT Agri 2

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



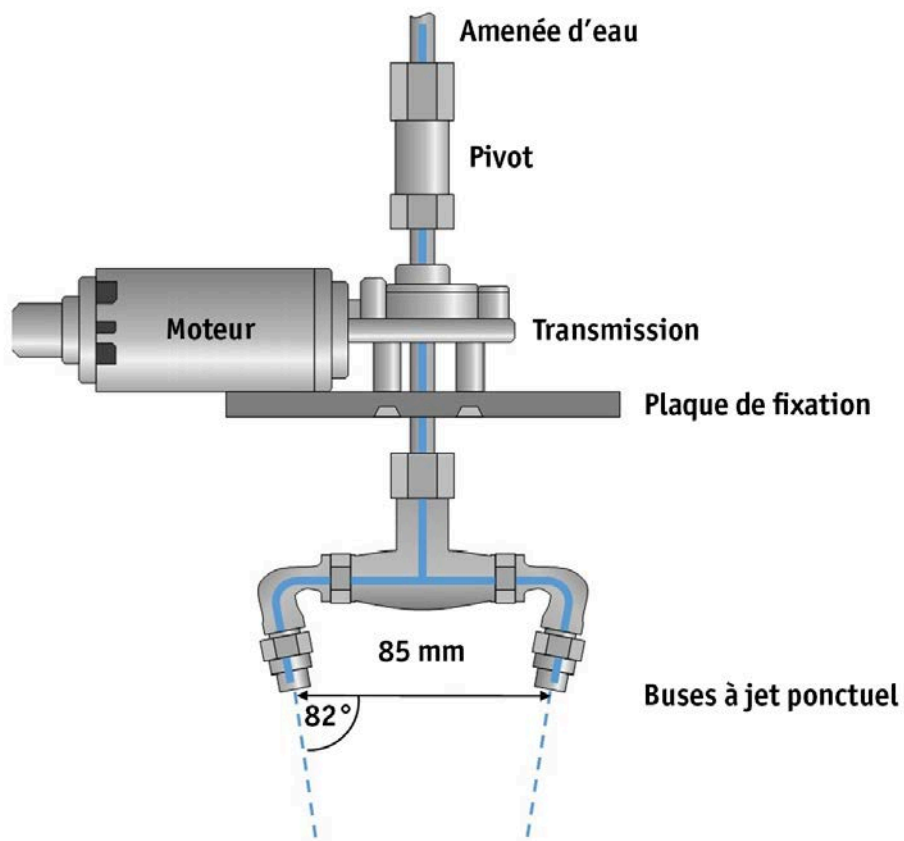
Titre	The DockWeeder
Direction de la participation / mise en œuvre suisse	Agroscope ; Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW)
Partenaire	Bachmann Hochdruck-Anlagen AG
Durée	février 2016 – janvier 2018
Coût total	806 265 francs
Contribution OFAG	149 600 francs

L'OFAG participe à l'ERA-NET « ICT Agri 2 » dans le but de renforcer la mise en réseau internationale des instituts de recherche suisses et de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, y compris l'agriculture de précision. En collaboration avec 15 pays partenaires européens, l'OFAG a lancé en 2015 un appel à projets de recherche sur le thème « Enabling Precision Farming ».

Dans le cadre de cet ERA-NET, le projet DockWeeder a, parmi d'autres, été développé pour lutter de manière automatique et biocompatible contre les rumex dans les surfaces herbagères, moyennant un véhicule autonome avec logiciel intégré. Pour réaliser ce projet, les travaux ont été divisés en sept étapes, appelées « work packages ». Sous la direction de la Dutch Stichting Dienst Landbouwkundig Onderzoek (DLO), le département danois de génie mécanique et manufacturier (AAU) et le partenaire de recherche privé français Pilgrim ont travaillé sur un business plan, la communication des résultats futurs et la participation des utilisateurs finaux potentiels. Dans le cadre du quatrième « work package », la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) a développé un système de reconnaissance d'images qui a permis de collecter des données avec une indication de temps précise pour chaque type de données. À l'aide de caméras calibrées au moyen d'un algorithme spécifique, les données souhaitées peuvent être collectées et évaluées avec un système développé par l'AAU et la mauvaise herbe peut être détectée.

Au cours de l'étape suivante, Agroscope a, en collaboration avec la société Hans Bachmann Hochdruck-Anlagen AG, développé et testé une unité d'application d'eau qui permet de lutter de manière biocompatible contre les rumex et qui peut être fixée sur un véhicule autonome. Il en a résulté une unité de buses rotatives à entraînement électrique avec des buses à jet ponctuel. La quantité d'eau nécessaire est pulvérisée à une pression de 120 bars sur les racines des rumex. L'application d'eau chaude s'effectue à l'aide d'une séquence programmée de mouvements verticaux, lors de laquelle les deux jets d'eau disloquent mécaniquement le sol. Un mouvement vers le bas de l'ensemble de l'unité d'application permet de dégager une zone autour des racines des rumex. La cavité cylindrique qui en résulte contient la boue chaude qui agit sur les racines des rumex et les détruit.

Terrena (France) était responsable de la coordination des différentes étapes de travail et de la communication des résultats. Dans le cadre de ce projet, la coopération internationale a permis de développer un système de désherbage à l'eau chaude qui peut être monté sur un robot équipé d'un système de détection de rumex. Le traitement à l'eau chaude décrit ci-dessus est un moyen alternatif de lutte sans produits chimiques qui est maintenant utilisé dans plus de 130 entreprises suisses.



Esquisse de la buse d'application d'eau, sans tringlerie linéaire ni protection anti-éclaboussures, Roy Latsch, Agroscope.



Essai de la tête d'application dans des conditions de terrain. Le chevauchement des jets d'eau au début de la procédure est clairement reconnaissable, Roy Latsch, Agroscope.

Bandes fleuries pour favoriser la pollinisation



Titre	Bandes fleuries pour favoriser la pollinisation
Direction / exécution	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), Hans Ramseier
Partenaires	Agroscope, Université de Berne
Durée	avril 2015 – octobre 2018
Coût total	539 150 francs
Contribution OFAG	340 000 francs

Les abeilles mellifères, les abeilles sauvages et les autres pollinisateurs tels que les papillons, les papillons de nuit, les mouches, les coléoptères et les guêpes contribuent grandement à la préservation de la biodiversité et à la production agricole. Grâce à eux, d'innombrables plantes sauvages et cultivées sont pollinisées chaque année. Mais il semble maintenant que tant les populations d'abeilles mellifères que celles d'abeilles sauvages soient en déclin dans le monde entier. Le varroa est considéré comme l'une des principales causes, mais il existe d'autres facteurs, dont le stress alimentaire. Chez les abeilles sauvages, la disponibilité des fleurs est un déterminant majeur de la performance reproductive. S'il y a trop peu de nourriture disponible pendant la saison de reproduction la plus intensive, il en résulte également des arrêts de croissance des colonies d'abeilles mellifères et une plus grande vulnérabilité aux maladies. Les abeilles devraient donc disposer en permanence de nectar et de pollen tout au long de la période de croissance. C'est cependant rarement le cas dans les paysages cultivés modernes. Une fois que les fruits et le colza se sont fanés, les abeilles ne disposent plus d'assez de nourriture et il en résulte un « trou de miellée ». C'est pourquoi la HAFL a mis au point dès 2011 des mélanges de semences pour bandes fleuries dans le but de combler le « trou de miellée » entre fin mai et fin juillet et d'offrir aux abeilles et aux autres insectes abri et nourriture.

L'objectif du projet de recherche était de tester et de développer le mélange de semences provisoirement approuvé et d'autres mélanges de semences au moyen d'essais en plein champ. D'une part, le mélange de semences devait présenter de bonnes propriétés agronomiques telles que la levée, la suppression des mauvaises herbes et l'intégration dans la rotation des cultures, d'autre part, il devait être souvent fréquenté par les abeilles sauvages et mellifères ainsi que par d'autres pollinisateurs.

Les résultats du projet de recherche montrent que les mélanges de semences approuvés pour les bandes de fleurs destinées aux pollinisateurs sont composés judicieusement tant du point de vue agronomique que de celui de la promotion des espèces. Les bandes fleuries favorisent toutes sortes de pollinisateurs de cultures agricoles, pas seulement les abeilles mellifères, et avec l'apport supplémentaire de nourriture, la condition physique des abeilles s'améliore également. La crainte souvent exprimée qu'une bande fleurie attrayante puisse éloigner les pollinisateurs des cultures agricoles à polliniser n'a pas été confirmée. Au contraire, il semble même qu'une bande fleurie située à proximité de la culture à polliniser puisse augmenter le nombre de pollinisateurs dans le champ adjacent. Les premiers résultats du projet ont été repris dans le rapport du Conseil fédéral sur la mise en œuvre du plan national pour la santé des abeilles (2016).



Bande fleurie le long d'un champ de céréales à Münchenbuchsee. Droits d'auteur : Hans Ramseier, HAFL



Syrphe sur un bleuet. Droits d'auteur : Hans Ramseier, HAFL

Stratégies innovantes de lutte contre le ver fil de fer

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Titre	Stratégies innovantes de lutte contre le ver fil de fer
Direction / exécution	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), Andreas Keiser
Partenaires	Agroscope, Université de Göttingen
Durée	Mai 2015 à juillet 2018
Coût total	300 000 francs
Contribution OFAG	130 000 francs

Le ver fil de fer est la larve de coléoptères de la famille des élatéridés. Il vit dans le sol et peut causer d'importants dommages aux pommes de terre et à d'autres cultures agricoles.

Ce projet de recherche avait pour but de développer des méthodes de lutte biologique ou chimique aussi efficaces et respectueuses de l'environnement que possible contre les vers fil de fer.

Le projet a testé les trois procédures suivantes :

- Lutte biologique à l'aide du champignon entomopathogène *Metarhizium brunneum*, qui a été appliqué sur des grains d'orge en automne ou au printemps avant la plantation des pommes de terre.
- Lutte biologique à l'aide de la méthode « attract and kill », dans le cadre de laquelle les vers fil de fer sont appâtés au moyen de capsules de CO₂ puis infectés par le *Metarhizium brunneum* contenu dans la capsule.
- Examen de substances potentiellement insecticides utilisées comme désinfectants de semences pour cultures intermédiaires d'automne avant la plantation des pommes de terre ou au printemps en même temps que les pommes de terre.

L'efficacité de l'application des grains d'orge infectés n'a pas pu être évaluée de manière définitive dans le cadre du projet, car les résultats dans les différentes surfaces d'essai étaient trop différents. L'efficacité dépend d'une population fongique suffisamment élevée dans le sol et de la composition de la population de vers fil de fer, car les champignons entomophages visent des espèces de vers fil de fer très spécifiques.

La lutte biologique à l'aide de la méthode « attract and kill », qui recourt à des capsules de CO₂ et au *Metarhizium*, a montré un taux d'efficacité de 40 – 50 % lors d'essais en pots en plein air dans des conditions contrôlées. Dans le cadre d'une utilisation en plein champ conforme à la pratique, un taux d'efficacité comparable n'a été atteint que dans un petit nombre d'essais. Au moment de la plantation des pommes de terre, les vers fil de fer se trouvent souvent dans des couches plus profondes du sol et cette méthode ne les affecte donc pas. La grande difficulté est donc de déterminer le bon moment où les vers fil de fer sont proches de la surface.

Les résultats montrent clairement que peu d'insecticides efficaces seront disponibles dans un avenir proche. Aucun des insecticides chimiques encore autorisés actuellement qui ont été testés en plein champ n'a eu un effet suffisant. Ici aussi, la date d'application est déterminante et doit être bien adaptée au cycle de vie des vers fil de fer.

Le projet a montré qu'il n'y a pas de solution simple contre le ver fil de fer. De nouveaux insecticides efficaces et respectueux de l'environnement ne sont actuellement pas en vue. La lutte biologique à l'aide du *Metarhizium* montre certes un effet partiel intéressant, mais une utilisation juste avant la plantation des pommes de terre ne suffit pas. Les mesures préventives telles que l'évitement des zones à risque, la plantation des pommes de terre au moins trois ans après le labour d'une prairie composée d'un mélange de trèfles et de graminées et un travail



superficiel répété du sol après la récolte des céréales et du colza gagnent en importance sur les sites problématiques.



Les capsules de CO₂ peuvent être dosées avec précision à l'aide des épandeurs de granulés usuels lors de la plantation des pommes de terre. Le produit est autorisé à titre provisoire en Allemagne. Droits d'auteur : Andreas Keiser, HAFL



Trois semaines après l'application des grains d'orge infectés avec le champignon antagoniste, la contamination des vers fil de fer par le champignon entomopathogène *Metarhizium brunneum* est clairement visible. Droits d'auteur : Sonja Eckard, Agroscope

Valérie Page, Nora Sauter, Eva Joho, OFAG, Secteur Recherche, innovation et évaluation,
valerie.page@blw.admin.ch



Vulgarisation agricole

Intégré au système d'innovation et de connaissances agricoles (LIWIS), le système suisse de la vulgarisation en agriculture et en économie familiale rurale comprend deux niveaux. La vulgarisation directe est assurée sur place auprès des familles paysannes, généralement par les services de vulgarisation cantonaux. Dans certains domaines particuliers, comme l'apiculture, l'aviculture ou l'économie alpestre, la vulgarisation incombe à des organisations agricoles.

AGRIDEA apporte son soutien aux vulgarisateurs travaillant pour les cantons et les organismes. Il convient de mentionner d'autres acteurs du système d'innovation et de connaissances agricoles qui jouent, à des degrés divers, un rôle dans la vulgarisation et les échanges d'informations : Agroscope, les hautes écoles spécialisées, le FiBL, les associations, les médias et l'économie privée.

Ressources financières pour 2018

La Confédération accorde des aides financières à AGRIDEA, mais aussi à certains des organismes susmentionnés dans des domaines spécifiques. Elle finance en outre les études préliminaires de projets innovants. Lors de l'adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation, l'OFAG peut aussi soutenir financièrement des projets dont il est lui-même à l'origine ou pour lesquels une demande de contribution financière lui a été adressée par des tiers. Les services de vulgarisation cantonaux se financent par le biais de contributions cantonales et par la facturation de prestations.

Dépenses de la Confédération pour le soutien à la vulgarisation en 2018

Bénéficiaires	Millions de fr.
Centrale de vulgarisation (AGRIDEA)	8,2
Services de vulgarisation spécialisés dépendant d'organisations agricoles	1,4
Études préliminaires de projets innovants	0,3
Adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation : appels d'offres	0,1
Adjudication concurrentielle de projets de vulgarisation : demandes de contribution	0,9
Total	10,8

Source : Compte d'Etat

Nouvelles conditions-cadre pour AGRIDEA

Les tâches d'AGRIDEA ainsi que son rôle et sa place dans LIWIS sont des questions qui ont provoqué d'intenses débats ces dernières années. Le groupe de travail « Task Force AGRIDEA » de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) est parvenu à la conclusion que les cantons devraient, en tant que principaux clients, assumer plus de responsabilités dans la gestion d'AGRIDEA. En vertu des nouveaux statuts, les cantons détiennent la majorité des sièges au comité, et la CDCA attribue à AGRIDEA six champs d'action prioritaires, pour concentrer les activités de la centrale de vulgarisation. Les tâches restent définies dans l'ordonnance sur la vulgarisation agricole.

Tâches d'AGRIDEA inscrites dans l'ordonnance sur la vulgarisation agricole :



- mettre au point et évaluer des méthodes nécessaires à la vulgarisation et à la formation continue ;
- assurer la mise au courant et le perfectionnement des vulgarisateurs tout en développant leur qualification professionnelle ;
- traiter, compiler et diffuser des informations et des connaissances ;
- assister les services de vulgarisation et les organismes ;
- remplir les fonctions de réseau propres à renforcer la coopération.

Champs d'action prioritaires 2020 – 2021 définis dans la convention de prestations conclue entre l'OFAG et la CDCA :

- suivi du changement ;
- développement de l'esprit d'entreprise et augmentation de la valeur ajoutée ;
- utilisation respectueuse des ressources naturelles ;
- biodiversité et territoire ;
- lutte contre le changement climatique ;
- technique, technologie et économie du travail.

Il appartient désormais à AGRIDEA de réaliser ces objectifs sous forme d'activités et de projets concrets qui lui permettront d'apporter une aide efficace et efficiente aux vulgarisateurs des cantons et aux organismes.

Adjudication concurrentielle dans le domaine de la vulgarisation

L'OFAG recourt à l'adjudication concurrentielle dans le but d'améliorer la compétitivité et de faciliter la comparaison des coûts dans le domaine de la vulgarisation.

L'OFAG a chargé AGRIDEA de fournir aux auteurs des demandes de projets d'utilisation durable des ressources une assistance technique et de les aider dans leur démarche. Cette mesure a permis d'améliorer la qualité des demandes, mais aussi de faciliter la tâche des requérants et le travail d'évaluation de l'OFAG.

Sur les 23 demandes de contribution déposées en 2018, dix ont été approuvées ; ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente. Certains requérants ont dû remanier leur demande avant que le contrat d'aide financière puisse être conclu.

Il est rare que l'OFAG refuse des projets pour des raisons formelles. Les arguments invoqués pour un rejet sont en général les suivants :

- L'objectif du projet est jugé non pertinent ou trop peu pertinent par rapport aux stratégies et aux plans d'action de la Confédération ; les projets visant à apporter des solutions aux problèmes urgents sur le terrain ont cependant de réelles chances d'être acceptés.
- Le manque de clarté et de rigueur scientifique de la description des méthodes et des approches choisies fait douter de la réalisation de l'objectif du projet.

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



- Le rapport coût-rentabilité est jugé insuffisant ; la contribution de l'OFAG à l'étude d'une question très spécifique est trop importante ou la participation d'autres institutions intéressées par les résultats du projet est trop faible.

En 2018, 33 projets étaient en cours. Ils ont bénéficié d'une aide de 0,96 million de francs. Le soutien financier se monte en tout à 3,3 millions de francs pour la durée totale des projets. Les projets durent de quelques mois à cinq ans.

Les projets approuvés peuvent relever de l'une des quatre activités de vulgarisation et de l'une des trois orientations stratégiques de l'OFAG.

Montants octroyés et montants versés en 2018 pour des projets de vulgarisation, répertoriés en fonction des activités de vulgarisation et des orientations stratégiques de l'OFAG (appels d'offres et demandes de contribution)

Activité de vulgarisation	Projets en cours	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2018
	Nombre	en 1 000 fr.	en 1 000 fr.
Optimiser le système de vulgarisation (vulgarisation <-> pratique)	2	280	139
Introduire de nouvelles connaissances dans la pratique (science <-> pratique)	16	1 939	507
Transmettre les expériences (pratique <-> pratique)	10	629	156
Informersur les conditions-cadre et les mesures (administration/ société <-> pratique)	5	476	158
Total	33	3 324	960

Source : OFAG

Orientation stratégique de l'OFAG	Projets approuvés	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2018
	Nombre	en 1 000 fr.	en 1 000 fr.
Production, produits et prestations durables	12	1 341	365
Production et produits compétitifs	10	1 050	302
Exploitation et préservation des ressources de production	11	933	293
Total	33	3 324	960

Source : OFAG



L'OFAG a accordé en tout une aide de plus de 5,3 millions de francs à 70 projets depuis l'introduction, il y a cinq ans, de l'adjudication concurrentielle de projets dans le domaine de la vulgarisation. Il s'agit, dans de nombreux cas, de petits projets de courte durée dont le financement se monte à quelques dizaines de milliers de francs, mais aussi de certains projets d'envergure d'une durée allant jusqu'à cinq ans et qui bénéficient d'un soutien financier de plusieurs centaines de milliers de francs.

Dans la catégorie « Activité de vulgarisation », l'accent est régulièrement mis sur la diffusion de nouvelles connaissances sur le terrain, mais la transmission des expériences engrangées revêt également une grande importance. La différenciation est moins marquée dans la catégorie « Orientation stratégique de l'OFAG ».

Montants versés par an pour des projets de vulgarisation, répertoriés en fonction des activités de vulgarisation et des orientations stratégiques de l'OFAG (appels d'offres et demandes de contribution)

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	Total*
Activité de vulgarisation						
Optimiser le système de vulgarisation(vulgarisation <-> pratique)	125	96	220	111	139	691
Introduire de nouvelles connaissances dans la pratique (science <-> pratique)	185	419	516	692	507	2 319
Transmettre les expériences(pratique <-> pratique)	255	292	243	373	156	1 319
Informer sur les conditions-cadre et les mesures(administration/ société <-> pratique)	284	311	162	94	158	1 009
Total	849	1 118	1 141	1 270	960	5 338

Orientation stratégique de l'OFAG						
Production, produits et prestations durables	365	484	430	218	365	1 862
Production et produits compétitifs	260	367	466	686	302	2 081
Exploitation et préservation des ressources de production	224	267	245	366	293	1 395
Total	849	1 118	1 141	1 270	960	5 338

* Montants versés par an, en 1 000 fr.

Source : OFAG

Exemples de projets de vulgarisation soutenus financièrement

Les deux brèves descriptions ci-après présentent une petite sélection de projets qui ont bénéficié d'un soutien financier de l'OFAG et qui ont été achevés récemment. Tous les projets approuvés sont disponibles sur la page d'accueil de l'OFAG :

» [Liste des projets approuvés](#)

Réseau suisse d'agroforesterie

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Titre	Réseau suisse d'agroforesterie
Direction / réalisation	AGRIDEA, Mareike Jäger
Partenaire	CI Agroforesterie, Agroscope
Durée	2014 – 2018
Coûts totaux	280 000 francs
Contribution de l'OFAG	150 000 francs

Les arbres jouent traditionnellement un rôle important dans le paysage agricole suisse. Ils servent en effet à la production de bois et de fruits tout en fournissant des prestations écologiques dans les domaines de biodiversité ainsi que de la protection des sols et des eaux. Les vergers haute-tige, qui caractérisent les paysages cultivés de nombreuses régions de la Suisse, illustrent parfaitement cette utilisation multifonctionnelle des terres. En outre, les parcelles agroforestières modernes présentent des avantages aux plans de l'agronomie, de l'écologie et du climat, mais se prêtent aussi plus facilement à la mécanisation que les vergers traditionnels. C'est l'une des raisons qui ont conduit AGRIDEA à réaliser le projet « Agroforesterie », qui visait principalement à favoriser l'établissement, dans des exploitations pilotes, de systèmes agroforestiers sur une surface agricole utile. L'accent a été mis à cet égard sur les systèmes dits agri-sylvicoles, c'est-à-dire sur l'association d'arbres et de sous-cultures.



Plantation de noyers sur une parcelle agricole dans le canton de Lucerne. Droits d'auteur : Mareike Jäger, AGRIDEA



Plan d'une parcelle agroforestière



Source : AGRIDEA, Mareike Jäger

Plan d'une parcelle agroforestière. Droits d'auteur : Mareike Jäger, AGRIDEA

Le projet a par ailleurs contribué à l'introduction dans la pratique de la nouvelle forme d'exploitation du sol qu'est l'agroforesterie, à la mise en réseau des exploitations pionnières ainsi qu'au suivi du développement des surfaces agroforestières grâce à une simple surveillance simultanée. Les résultats obtenus lors de l'expérimentation de ce système dans des conditions propres à la Suisse ont été rassemblés et sont disponibles.

Un service de conseil a été créé en collaboration avec la CI Agroforesterie à la fin du projet. Ce service propose sous une forme adéquate des moyens auxiliaires et a conçu un programme de formation continue avec le concours de tous les acteurs intéressés des milieux de la recherche, de la vulgarisation et de la pratique.

Les résultats et les expériences du projet ont été présentés lors d'une réunion de clôture le 12 décembre 2018 à Lindau. Il existe en outre un rapport final, dans lequel les résultats du



projet ont été publiés. Ce document peut être consulté en ligne sur le site www.agroforst.ch (en allemand).



Mesure du volume de la couronne sur une parcelle agroforestière dans le canton d'Argovie. Droits d'auteur : Mareike Jäger, AGRIDEA

Encourager les cessions extrafamiliales dans toute la Suisse



Titre	Encourager les cessions extrafamiliales dans toute la Suisse
Direction / réalisation	Association des petits paysans, Séverine Curiger
Partenaire	
Durée	Octobre 2017 – septembre 2018
Coûts totaux	82 000 francs
Contribution de l'OFAG	37 000 francs

Les exploitations agricoles se transmettent généralement au sein de la famille. Or, la demande d'exploitations hors du cadre familial est nettement supérieure à l'offre. L'Association des petits paysans milite depuis 2014 en faveur de l'accès à la terre et d'une relève intergénérationnelle efficace. Elle a créé à cet effet un point de contact pour la remise de fermes extrafamiliale, une expérience qui a été étendue au Tessin et à la Suisse romande au printemps 2018 dans le cadre d'un projet ad hoc pour que les Romands et les Tessinois puissent aussi s'informer dans leur langue maternelle.

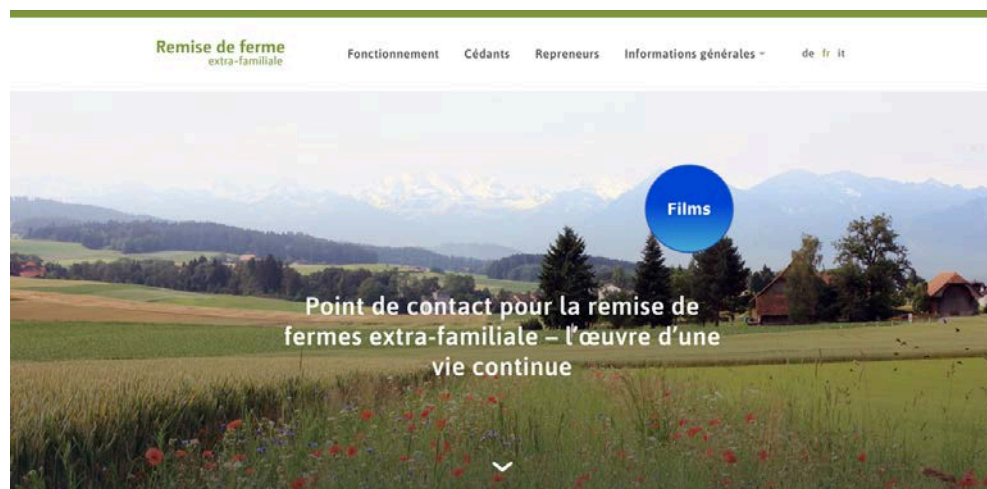


La famille Götsch a repris l'exploitation viticole de Verena et de Maro Klurfeld. Droits d'auteur : Association des petits paysans

Les repreneurs et les cédants ayant besoin d'être conseillés, l'Association des petits paysans a conçu avec des partenaires la brochure « Remise de ferme extrafamiliale » pour les cédants et propose, conjointement avec trois écoles d'agriculture, un cours pour les repreneurs portant sur le thème « Acquisition d'une ferme en dehors de la famille – le point sur le financement ».

La coopération avec d'autres organismes œuvrant dans ce domaine et à des écoles d'agriculture a permis d'améliorer le réseau actuel et de sensibiliser les « multiplicateurs » à la question. Ce site autonome donne la possibilité aux personnes intéressées d'avoir un aperçu du sujet par eux-mêmes. La pratique de la cession extrafamiliale est mieux connue dans toute la Suisse, dans toutes les régions linguistiques, grâce au nouveau site, aux cours et à la brochure.

Depuis le début de l'année, le point de contact et son travail ont fait l'objet d'articles dans les principales revues agricoles romandes et tessinoises (Agri, Terre et Nature, Agricoltore Ticinese, Tessiner Zeitung) et ont été présentés à divers événements, ce qui a contribué au développement du réseau.



Anton Stöckli, Eva Joho, Markus Lötscher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation,
anton.stoeckli@blw.admin.ch



Formation professionnelle

Formation professionnelle 2030

Dès l'entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2017 de la révision partielle de la formation initiale, le comité de l'Organisation du monde de travail dans le champ professionnel de l'agriculture et des métiers liés au cheval (OrTra AgriAliForm) a décidé de ne pas attendre la prochaine évaluation pour préparer les chantiers futurs. En effet, plusieurs questions majeures telles que la durée de formation (3 ou 4 ans), le modèle de formation (linéaire ou progressif), la procédure de qualification et le nombre de Certificats fédéraux de capacité (CFC) et/ou de spécialisations avaient été laissées en suspens.

Il faut, par ailleurs, noter des attentes toujours plus importantes par rapport à la formation professionnelle, que ce soit de la part des représentants de la branche que de la société. Pour illustrer ceci, citons par exemple le fait de ne plus lier à l'avenir le permis de traiter au moyen de produits phytosanitaires à l'obtention du CFC mais à un examen spécifique dont la forme exacte reste à définir ou alors la proposition faite, dans le cadre de la future Politique agricole 2022+, d'octroyer les paiements directs uniquement aux futurs exploitants ayant suivi certains modules du brevet.

Cette évolution a encouragé le comité de l'OrTra à définir un travail en deux étapes comprenant une analyse des besoins durant l'année 2018, analyse séparée de la procédure d'évaluation proprement dite. Pour ce faire, il a confié un mandat à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle devant permettre de défricher le terrain. Ainsi, deux ateliers réunissant des praticiens, des représentants de la formation, mais également certains points de vue externes, se sont déroulés durant l'année 2018. Le premier avait pour objectif de définir, dans les grandes lignes, les défis internes et externes auxquels sera soumise la branche à l'horizon 2030. Sur cette base, le second atelier a défini les compétences professionnelles requises pour relever ces défis. Selon les participants aux ateliers, les compétences principales dont devraient disposer les professionnels seront les suivantes :

- Professionnalisme, savoir-faire en techniques de production ;
- Compréhension des mécanismes du marché ;
- Communication ;
- Esprit d'entreprise ;
- Ouverture d'esprit.

Par ailleurs, quelques grandes options ont été proposées :

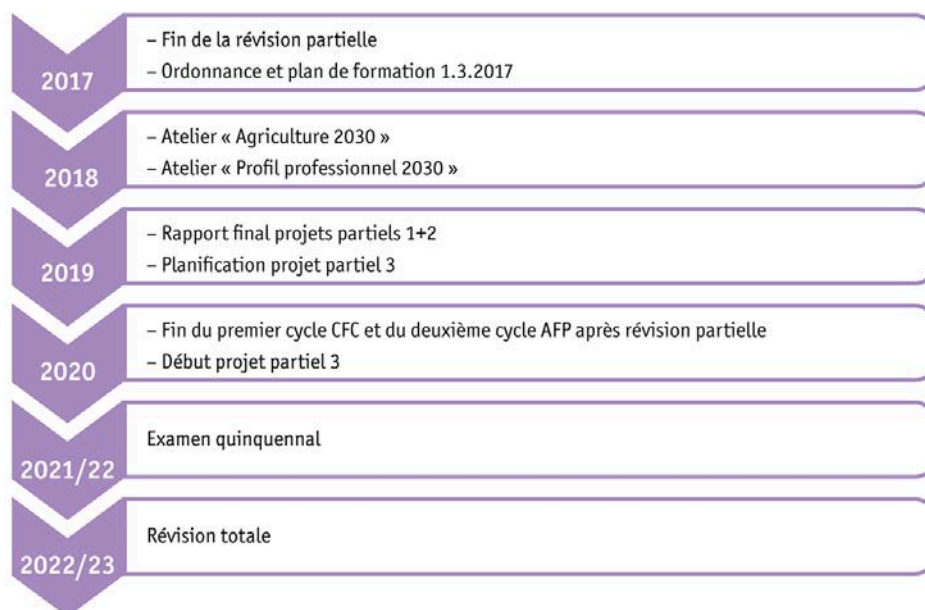
- une meilleure délimitation devrait être faite entre ce qui relève de la formation professionnelle initiale et ce qui relève de la formation supérieure ;
- les spécialisations devraient plutôt relever de la formation professionnelle supérieure ;
- des connaissances approfondies en techniques, en connaissance des marchés et en gestion de base continueront d'être importantes en formation professionnelle initiale ;
- des compétences accrues en communication, connaissance des marchés, entrepreneuriat, gestion des risques, gestion et développement personnels devront être acquises dans le cadre de la formation professionnelle supérieure ;

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



- les formateurs doivent continuer à avoir au minimum le brevet et avoir suivi le cours pour formateurs ;
- l'entreprise restera le lieu le plus important pour l'acquisition des compétences pratiques.

Durant l'année 2019, les organes d'AgriAliForm ainsi que ses organisations membres ont pris connaissance des résultats de ces deux ateliers et, afin de valider ceux-ci, ont lancé une grande consultation interne des organisations membres de l'OrTra. En l'état, le calendrier de travail est le suivant :



CFC : Certificat fédéral de capacité AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle

Toujours autant d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture

Bien que l'évolution du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture soit en légère diminution, la tendance à long terme reste positive. De toute évidence, le fait de travailler dans et avec la nature, d'élever des animaux, de travailler la terre, d'utiliser des machines, mais aussi la polyvalence et la grande autonomie, sont attrayants pour les jeunes. Les professionnels bien formés et motivés constituent le fondement d'une agriculture productive durable et entrepreneuriale. C'est pour cela que s'engage l'OrTra AgriAliForm.

Le nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions connaît une tendance générale à la hausse au cours des dernières années : pendant l'année scolaire 2012/13, 3339 apprentis effectuaient une formation initiale dans ce champ professionnel ; en 2018/19, il y en avait déjà 3581. La tendance des années précédentes se confirme ici aussi ; la part des personnes suivant une deuxième formation contribue également à la hausse du nombre d'apprentis.

Nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, année d'apprentissage 2018/19

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Professions CFC	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Agriculteur	695	1 088	1 168	2 951
Aviculteur	1	5	7	13
Maraîcher	30	29	37	96
Arboriculteur	9	11	22	42
Viticulteur	40	68	71	179
Caviste	22	19	35	76
Total CFC	797	1 220	1 340	3 357

Professions AFP	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Agropraticien AFP	82	142		224
Total champ professionnel	89	1 362	1 340	3 581

CFC : Certificat fédéral de capacitéAFP : Attestation fédérale de formation professionnelle

Source : Agriprof

SwissSkills 2018

Les SwissSkills 2018 se sont déroulés sur le site Bernexpo du 12 au 16 septembre 2018. Sur une surface grande comme environ 40 terrains de foot, 75 championnats de métiers ont eu lieu ainsi que la démonstration de 60 autres. Alors que seul le métier d'agriculteur avait eu droit à un concours lors de l'édition 2014, les métiers de la terre ont connu cinq nouveaux champions suisses en 2018. Ainsi, après la mise en place de concours pour les viticulteurs et les cavistes lors des AgriSkills 2016 à Moudon, les maraîchers et les professionnels du cheval ont également développé leur propre championnat. Par ailleurs, les arboriculteurs, les aviculteurs et la production biologique étaient également représentés sous la forme de démonstrations de métiers.

Près de 120 000 visiteurs, dont plus de 60 000 écolières et écoliers se sont rendus aux SwissSkills 2018 durant les cinq jours d'exposition du 12 au 16 septembre. Le champ professionnel agricole a réussi à se présenter à un large public. Il a su se démarquer, laissant une impression très positive aux visiteurs. La présentation générale, mais en particulier les jeunes professionnels motivés, qui se sont engagés, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes et ont su transmettre leurs émotions ont contribué à ce succès, sans oublier les animaux qui attirent toujours beaucoup de sympathie. Le dimanche, les mySkills et les Best of SwissSkills ont attiré un nombre impressionnant de spectateurs portant un grand intérêt aux métiers. Les rapports très positifs dans les médias, en particulier les diffusions à la radio et à la télévision de toutes les régions linguistiques ont grandement contribué à cette réussite.



Urheberrecht : AgriAliForm, Fotografin : Rebekka Mathis

Loïc Bardet, AGORA, président AgriAliForm Contact : Anton Stöckli, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation, anton.stoeckli@blw.admin.ch



Réseaux internationaux et promotion de la recherche agricole suisse

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est aussi impliqué dans la recherche agricole au niveau européen. La participation à différents réseaux et comités lui permet de se tenir informé des thématiques importantes de la recherche agricole globale. Ainsi, il peut mettre à profit des synergies et éviter les redondances. À travers les instruments dont il dispose pour soutenir la recherche agricole, l'OFAG permet en outre à des groupes de recherche et des PME suisses de participer à des projets européens.

Réseaux et comités

De par sa situation géographique, la Suisse partage des systèmes et des difficultés similaires avec ses voisins. Connaître les derniers résultats scientifiques ou avancées technologiques en dehors des frontières permet de conjuguer les forces, d'éviter un double financement des recherches et d'être innovant. De plus, connaître les derniers résultats scientifiques ou avancées technologiques en dehors de nos frontières, permet d'éviter le financement de recherches en cours ou déjà finalisées ailleurs, ainsi que d'être innovant. C'est pour ces raisons que l'OFAG fait partie de différents réseaux tels que l'OECD-CRP (Organisation for Economic Co-operation and Development, Co-operative Research Programme), TempAG (International Sustainable Temperate Agriculture Network) et différents ERA-NETs (European Research Area-NETwork).

Parallèlement, l'OFAG fait partie de groupes de conseil en contact direct avec la CE (Commission européenne). À cet effet l'OFAG soutient le SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation) en tant qu'expert du comité du programme (PC ; groupe de conseil dépendant de la CE) du défi sociétal numéro 2 (SC2) sur la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie. L'OFAG fait aussi partie à différents niveaux du Standing Committee on Agricultural Research (SCAR), groupe de conseil indépendant de la CE.

La participation active à ces comités et à des groupes de travail permet de promouvoir les sujets prioritaires de la recherche agricole suisse dans le programme-cadre de recherche européen (PCR). Le PCR actuel Horizon 2020 (PCR 8 ; 2014 – 2020) étant le plus grand programme de financement de recherche et d'innovation d'Europe (budget global de 75 milliards d'euros en 7 ans, avec 3,9 milliards d'euros pour la thématique touchant l'agriculture), il est important de collaborer dans la rédaction du programme de travail afin que les priorités suisses puissent y être représentées.

Participation à la recherche européenne

Actuellement, la recherche de pointe repose sur la collaboration internationale. Cette approche permet, entre autres, de partager les connaissances, le matériel, les expériences et les banques de données, afin de créer des synergies et de conjuguer les forces pour augmenter la valeur ajoutée. Dans cet esprit, la participation à Horizon 2020 permet à la Suisse de collaborer avec les meilleurs instituts et PME d'Europe. D'un point de vue agricole, une collaboration internationale permet d'introduire de la diversité dans l'échantillonnage (que cela soit social ou environnemental) et d'augmenter ainsi la robustesse des résultats, mais aussi de bénéficier des connaissances des autres chercheurs. Par exemple si une peste survenait en Europe, une collaboration internationale permettrait d'assurer le suivi et de tirer profit de l'expérience acquise par le pays déjà touché, de coordonner une recherche efficace pour vaincre le fléau, d'appliquer les mesures établies et de prévenir les pays non encore touchés. Sans compter qu'une collaboration et un réseau en place favorisent un délai de réponse et une prise en charge du problème beaucoup plus rapides. Afin de faciliter cette collaboration et de profiter de ces



avantages, l'OFAG participe à divers instruments de cofinancement européen tels que des ERA-NET et EJP (European Joint programming).

Plus-value de la participation à des projets européens

Trois projets européens concernant l'agriculture biologique sont décrits ci-dessous. Ils comprennent des participants suisses ayant bénéficié d'un soutien financier de la part de l'OFAG. Ces descriptifs sont suivis d'une brève explication de la participation suisse aux projets européens et de la plus-value de la coopération internationale.

Fertil crop



Titre	Fertility building management measures in organic cropping systems (FertilCrop)
Coordination	FIBL (Institut de recherche de l'agriculture biologique)
Nombre de partenaires de recherche / nombre de pays	20 / 13
Partenaire suisse	FIBL
Durée	1.1.2015 – 31.3.2018
Coût total du projet	2 325 600 Francs
Coût total de la participation suisse	164 640 Francs
Contribution de l'OFAG	123 240 Francs

Le consortium de FertilCrop s'étend de l'Espagne aux pays baltes et de l'Italie à la Norvège. Il couvre différentes régions géo-climatiques ainsi que des systèmes de production comprenant différentes cultures et systèmes de production adaptés. La situation en matière de production végétale et la conception de la fertilité et de la qualité des sols peuvent varier d'un pays à l'autre. Les expériences des systèmes de production d'un pays peuvent aussi être utiles à un autre pays ; par conséquent, une coopération transnationale est utile pour échanger des informations sur les techniques et les procédures, en particulier en ce qui concerne la gestion



de la fertilité des sols et les outils permettant aux agriculteurs d'évaluer les résultats. Les agriculteurs élaborent souvent leurs procédures de gestion sur la base d'expériences faites et s'inspirent de ce que font les autres agriculteurs. Un projet transnational tel que FertilCrop permet d'associer des personnes et leurs expériences par-delà les frontières. FertilCrop a utilisé les expériences de terrain existantes et a collecté les informations disponibles dans les pays partenaires pour les mettre à la disposition de tous les pays partenaires lors d'ateliers de travail et en diffusant les résultats de la recherche. La normalisation des méthodes appliquées est un moyen nécessaire pour garantir la comparabilité des résultats d'un pays à l'autre. Le projet a élargi le manuel de méthodes développé par TILMAN-ORG en y intégrant les méthodes utilisées par FertilCrop. Ce manuel a été partagé avec de nombreux autres consortiums. Des synergies ont également pu être réalisées avec les projets européens iSQAPER et OKnet arable. Ces trois projets ont pu associer leurs capacités pour travailler sur des méthodes, vidéos et des notes techniques. L'infrastructure fragmentée au niveau des laboratoires et des essais sur le terrain pourrait être utilisée dans toute l'Europe, générant des avantages supplémentaires pour les partenaires individuels.

Dans ce projet, le FiBL a dirigé le projet FertilCrop à titre de coordinateur, ainsi que la diffusion des résultats. De plus, grâce à son expertise en microbiologie des sols, il était responsable des expériences relatives aux interactions culture-microbes et a également participé au travail portant sur les outils utilisés par les agriculteurs.



2-ORG-COWS

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Titre	Towards preventive health management in native dual-purpose cattle adapted to organic pasture based production systems via novel breeding strategies based on novel trait recording (2-ORG-COWS)
Coordination	University of Kassel, Germany
Nombre de partenaires de recherche / nombre de pays	9 / 9
Partenaire suisse	Qualitas AG
Durée	1.4.2015 – 30.6.2018
Coût total du projet	1 617 000 Francs
Coût total de la participation suisse	229 080 Francs
Contribution de l'OFAG	168 000 Francs

La coopération transnationale de 2-ORG-COWS a créé une base pour l'enregistrement harmonisé des caractéristiques chez les races indigènes de bovins à double usage (lait/viande) par-delà les frontières, c'est-à-dire à l'échelle européenne. Ce faisant, le projet a mis en œuvre la technologie SensOor® afin de générer des mesures objectives longitudinales des caractéristiques de santé et de bien-être. Tous les pays participants avaient accès à des troupeaux à double usage appartenant à l'institution de recherche ou étant sous contrat. Ils ont apposé des marques auriculaires SensOor® au cours de la première année du projet. Il s'agissait d'une étape essentielle dans l'identification de caractéristiques, qui sont des indicateurs précieux, reflétant les catégories santé, bien-être, longévité et fertilité. Les différents partenaires du projet ont analysé, à partir de leurs expériences, les associations entre les catégories de caractéristiques fonctionnelles et les caractéristiques SensOor®. Les directives pour l'enregistrement des caractéristiques, qui sont de précieux indicateurs, sont résumées dans l'atlas des caractéristiques. L'atlas des caractéristiques est un guide contenant des recommandations claires sur la manière d'enregistrer et de noter les caractéristiques fonctionnelles dans des populations de bovins à double usage. De même, les principaux descripteurs environnementaux des systèmes de bovins à double usage européens ont été identifiés et utilisés pour des évaluations génétiques « sans frontières ». Pour ce faire, les partenaires ont classifié leurs systèmes de prairies à l'aide d'un herbomètre ou ont eu recours à un enregistrement détaillé des données météorologiques. La méthodologie appliquée de « regroupement sans frontières » permet d'estimer des valeurs d'élevage d'un taureau géniteur pour des caractéristiques spécifiques du système de production (taille du troupeau, altitude de la ferme, température, humidité, etc.). Il s'agit d'une extension des évaluations classiques d'un pays à l'autre chez les bovins Holstein, où les frontières des pays sont strictement utilisées dans des modèles animaux à caractéristiques multiples. De plus, nous avons considéré la consanguinité du troupeau et les relations génétiques dans les stratifications de données. Par conséquent, nous pouvons suggérer des taureaux spécifiques pour des architectures de troupeau génétiques et génomiques spécifiques. À cet égard, les programmes d'accouplement peuvent être optimisés afin de contrôler la diversité génétique à long terme associée à la maximisation du gain génétique. L'enregistrement identique des caractères SensOor® à travers les pays était également à la base de l'application d'une association à l'échelle du génome de plusieurs races études. Différents partenaires ont génotypé leurs vaches SensOor® en parallèle.

Le partenaire suisse Qualitas AG a dirigé les évaluations génétiques du projet et a participé à l'élaboration de lignes directrices pour les caractères de fertilité, aux travaux de comparaison entre races, à l'identification de caractéristiques de race à des fins spécifiques et finalement à la diffusion et à la mise en œuvre de stratégies de sélection adaptées à la ferme).

ProPara



Titre	Tackling the parasitological challenges in organic ruminant farming practices (PrOPara)
Coordination	Scotland's Rural College, United Kingdom
Nombre de partenaires de recherche / nombre de pays	9 / 8
Partenaire suisse	FIBL
Durée	2.3.2015 – 31.5.2018
Coût total du projet	1 509 960 Francs
Coût total de la participation suisse	235 200 Francs
Contribution de l'OFAG BLW	176 280 Francs

Ce projet s'appuie sur un partenariat représentant un grand nombre d'États membres européens. Cela a favorisé l'alliance stratégique des meilleurs experts scientifiques dans le domaine de la lutte contre les parasites en Europe et a grandement facilité la dissémination et l'harmonisation des résultats pour un élevage biologique de ruminants dans l'UE. Le partenariat transnational a également permis la mise au point de recommandations génériques pour le contrôle des parasites dans l'élevage biologique de ruminants dans l'UE. La coopération transnationale a permis d'établir un questionnaire paneuropéen, incluant des questions similaires pour tous les pays participants, ce qui permet une comparaison équitable des méthodes de contrôle des nématodes gastro-intestinaux. Cela a également permis d'évaluer les opinions et les aspects économiques contrastés de systèmes de viande de chèvre et de viande de mouton dans un cadre identique. La coopération transnationale a également facilité la mise au point des méthodes utilisées pour diagnostiquer la douve du foie chez les bovins et du questionnaire sur la douve du foie utilisé dans quatre pays.

Dans le cadre du projet, le FiBL a été responsable de l'évaluation de l'impact économique et de l'analyse de l'acceptation par les agriculteurs des approches testées et évaluées dans le projet. Comme tout autre partenaire du consortium, le FiBL a contribué également à la diffusion des résultats auprès des communautés scientifiques, universitaires et agricoles.

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Astrid Willener, OFAG, Secteur Recherche, innovation et évaluation, astrid.willener@blw.admin.ch



Contributions pour la protection des eaux

Les informations de base sur le programme de protection des eaux sont disponibles sur le site internet de l'OFAG www.ofag.admin.ch, sous la rubrique Instruments > Programme d'utilisation durable > Programme de protection des eaux

Projets achevés, projets en cours, difficultés de la protection des eaux

Depuis 1999, l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux habilite la Confédération à soutenir, dans le cadre du programme de protection des eaux dans l'agriculture, les mesures contre le ruissellement des nutriments et le lessivage des sols, des phénomènes qui entraînent différentes substances vers les eaux de surface et les eaux souterraines. La Confédération peut contribuer au financement et à la réalisation de projets lorsque l'application de la réglementation, les prestations écologiques requises et les programmes volontaires des paiements directs ne suffisent pas à réduire la pollution des eaux. La plupart des programmes lancés à ce jour (dont 24 en cours) visent à réduire la teneur en nitrates de l'eau potable. Un projet a pour objectif de réduire la pollution, par le phosphore, des lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil dans le canton de Lucerne. Deux autres visent à réduire la pollution des eaux de surface par des produits phytosanitaires dans le cours d'eau du Boiron de Morges dans le canton de Vaud ainsi que dans La Lienne en Valais.

L'ordonnance sur la protection des eaux oblige les cantons à délimiter une aire d'alimentation pour les captages d'eaux souterraines et d'eaux de surface et de prendre des mesures d'assainissement si la qualité des eaux est insuffisante. Cette délimitation peut restreindre considérablement l'exploitation du sol et causer des pertes financières pour les exploitations agricoles. Pour les indemniser, la Confédération peut prélever des moyens sur les ressources allouées au programme de protection des eaux dans l'agriculture. Environ 5 millions de francs ont été utilisés pour l'année 2018.

Les projets de protection des eaux dans l'agriculture présentent plusieurs difficultés. La réalisation des objectifs fixés par la législation passe par la délimitation exacte de l'aire d'alimentation au plan hydrogéologique et la participation, comme prévu, des agriculteurs au projet. Suivant les conditions naturelles, l'effet des mesures sur la qualité des eaux se manifeste au bout d'un temps plus ou moins long. L'une des difficultés réside dans la nécessité de maintenir la situation après la fin des mesures d'assainissement. À l'heure actuelle, diverses possibilités sont envisagées au stade de l'application des mesures pour garantir la réussite du plan.

Suivi scientifique des projets de protection des eaux

Le projet portant sur la pollution au phosphore des lacs du plateau suisse (LU), celui qui concerne les nitrates dans le district de Gäu (SO) ainsi que le projet du Boiron de Morges (VD) font l'objet d'un suivi scientifique. L'objectif est d'étudier l'efficacité et l'effet des opérations de dépollution des eaux.

Grâce au suivi scientifique du projet concernant l'accumulation de phosphore dans les lacs du plateau, il a été possible de découvrir par quels chemins cette substance aboutit dans les lacs, surtout dans celui de Baldegg, quelles sont les zones qui contribuent massivement au phénomène et comment il est possible de réduire la quantité de phosphore dans les sols qui en sont saturés (Stoll et al., 2019). L'injection d'air dans les eaux du lac de Baldegg ne pourra cesser qu'à condition de réduire considérablement la fertilisation au phosphore sur une grande partie des terres agricoles. C'est sur les résultats de ces recherches que le projet qui devrait suivre s'appuiera pour analyser les eaux des lacs du plateau suisse à partir de 2020.

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



Le suivi scientifique du projet « NitroGau » visant à mesurer la concentration des nitrates dans le district de Gäu (SO) consiste à étudier l'efficacité des mesures prises dans l'exploitation agricole pour diminuer la lixiviation des nitrates et à mettre à jour l'indice des nitrates. Les premiers résultats obtenus dans les cultures maraîchères révèlent que la lixiviation de l'azote est potentiellement considérable dans le maraîchage en plein air, pendant et après les périodes de culture.

Il est possible de réduire ce phénomène dans le maraîchage. Il faut pour cela :

- irriguer en tenant compte des besoins des cultures ;
- ajouter des fertilisants à base d'azote compte tenu de l'azote présent dans le sol et assimilable par les plantes ;
- pratiquer un travail du sol adapté à la culture ;
- gérer judicieusement les résidus de récolte ;
- cultiver en automne des engrais verts à croissance rapide.

L'efficacité de ces mesures et leur applicabilité dans la pratique sont actuellement l'objet d'études poussées.

Quant aux études scientifiques concernant le projet Boiron de Morges, elles serviront principalement à trouver une méthode perfectionnée pour mesurer le risque de transfert des produits phytosanitaires dans les eaux par ruissellement, déterminable pour chaque parcelle, et à mettre à jour la cartographie des risques. Grâce à cette cartographie, entre autres, et avec l'aide de l'exploitant, il est possible de choisir en chaque endroit les moyens les plus judicieux pour réduire le dépôt de produits phytosanitaires dans les eaux. La carte pourra être enrichie d'informations concernant d'autres facteurs de risque tels que les autres voies de dispersion des pesticides, les cultures produites sur les terres concernées ainsi que les produits phytosanitaires employés.

Bibliographie Noll D., Dakhel N., Burgos S. : Appréciation des risques de transfert de pesticides par écoulement de surface. Recherche agronomique suisse 1(3), 110 – 117, 2010, LienStoll S., von Arb C., Jörg C., Kopp S., Prasuhn V., 2019 : Evaluation der stark zur Phosphorbelastung des Baldeggersees beitragenden Flächen. Ed. Agroscope, Reckenholz, Lien

Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,
ruth.badertscher@blw.admin.ch

Aperçu des projets 2018

Canton	Région ou commune	Durée estimée	Substance	Superficie de la zone	Contributions 2018
		Année		ha	fr.
AG	Baldingen	2004 – 2021	Nitrates	58	38 936
AG	Wohlenschwil	2003 – 2020	Nitrates	62	72 928
BE	Gimmiz	2010 – 2022	Nitrates	180	230 722
BL	Buus	2010 – 2022	Nitrates	220	78 830
FR	Avry-sur-Matran	2000 – 2023	Nitrates	37	21 426
FR	Courgevaux	2003 – 2020	Nitrates	38	24 496
FR	Domdidier	2004 – 2021	Nitrates	26	18 264
FR	Fétigny	2004 – 2018	Nitrates	80	129 117
FR	Lurtigen	2005 – 2022	Nitrates	286	115 712
FR	Torny (Middes)	2001 – 2024	Nitrates	53	18 946
FR	Neyruz	2009 – 2021	Nitrates	8	9 704
FR	Gurmels	2011 – 2022	Nitrates	81	64 492
LU	Sempachersee ¹	Baldeggersee ¹	Phosphore	12 900	2 040 333
		Hallwilersee ¹			
		2000 – 2010			
		2011 – 2019			
NE	Valangin	2008 – 2020	Nitrates	168	74 224
SH	Klettgau	2001 – 2019	Nitrates	520	218 099
SO	Gäu I und II	2000 – 2020	Nitrates	1 508	829 690
VD	Bofflens	2005 – 2022	Nitrates	112	137 075
VD	Boiron / Morges	2005 – 2022	PPh	2 030	134 137
VD	Bussy sur Moudon	2009 – 2021	Nitrates	34	52 020
VD	Curtilles	2009 – 2021	Nitrates	29	31 309
VD	Fey	2016 – 2021	Nitrates	24	9 752
VD	Lucens	2012 – 2024	Nitrates	250	215 038
VD	Morand / Montricher	2002 – 2019	Nitrates	399	320 575
VD	Thierrens	2000 – 2023	Nitrates	16	26 003
VD	Sugnens (Montilliez)	2007 – 2024	Nitrates	16	18 827
VD	Peney-le-Jorat / Villars-Tiercelin	2008 – 2020	Nitrates	28	49 820
VS	La Lienne	2018 – 2023	PPh	1 030	18 290
ZH	Baltenswil	2000 – 2023	Nitrates	124	46 356
Total 2018					5 045 121
Total 2017					4 644 013

¹ Depuis 2011, les projets concernant les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul. Celui-ci a été suspendu en 2015, à cause des mesures d'austérité prises par le canton de Lucerne.

Source : OFAG



Programme d'utilisation durable des ressources

Les informations de base sur le programme d'utilisation durable des ressources sont disponibles sur le site internet de l'OFAG www.ofag.admin.ch, sous la rubrique Instruments > Programme d'utilisation durable > Programme des ressources

Né en 2008, le programme d'utilisation durable des ressources naturelles a permis de lancer une multitude de projets, notamment en ce qui concerne l'ammoniac. Dans ce domaine, des programmes couvrant quasiment toute la Suisse ont démarré au cours des premières années. La réorientation du programme, accompagnée d'un recentrage sur la concrétisation des innovations dans la pratique, a multiplié les thématiques. Le suivi scientifique des projets a pour but de constituer des savoirs dont l'utilité pour l'agriculture suisse dépasse largement le périmètre et la durée des projets.

Projets en cours

Sur les 44 projets lancés par différents partenaires depuis 2008, 23 ont été menés à bien avant la fin de l'année 2018.

Les thèmes suivants ont été abordés : l'ammoniac, les sols, la biodiversité, les énergies renouvelables, la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre, l'eau, les antibiotiques et les produits phytosanitaires.

Six nouveaux projets ont démarré durant l'année sous revue. Trois concernent la diminution de l'emploi des produits phytosanitaires, deux visent l'utilisation durable des terres agricoles, un porte sur l'amélioration du sol, et un a pour but d'améliorer les soins aux onglons des bovins suisses, en vue de diminuer le recours aux antibiotiques.

La participation de la Confédération à ces projets s'est chiffrée en 2018 à 16,1 millions de francs, soit 2,5 millions de plus que l'année précédente. Ce chiffre fluctue en fonction du nombre de projets en cours et de leur budget.

Nouveaux projets d'utilisation durable des ressources naturelles

Six projets ont vu le jour en janvier 2019. Cinq d'entre eux devaient être soumis à l'OFAG en juillet 2019.

Nouveaux projets

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



Désignation	But	Lancement
Bodenverbesserung Seeland (Pro Agricultura)	Revaloriser les anciennes tourbières et maintenir leur fertilité	Janvier 2019
Pflanzenschutzoptimierung mit Precision Farming – PFLOPF (ZH, AG, TG)	Réduire le recours aux produits phyto-sanitaires grâce à l'agriculture de précision	Janvier 2019
Gesunde Klauen (SKV, ASR)	Améliorer l'état des onglons des bovins suisses afin de recourir moins souvent aux médicaments	Janvier 2019
Terres Vivantes (JU, BE)	Mettre au point des techniques culturales durables pour préserver la stabilité des sols	Janvier 2019
Aqua San (TG)	Réduire la pollution des eaux par les produits phytosanitaires employés dans les cultures spéciales	Janvier 2019
PestiRed (IP Suisse, VD, GE, SO)	Employer moins de produits phyto-sanitaires	Juillet 2019
Agroforesterie (VD, NE, GE, JU)	Planifier et réaliser des systèmes d'agroforesterie adaptés à leur environnement	Demande en cours d'examen
LERNFELD (BL, Globe)	Promouvoir la biodiversité en changeant de perception du problème et d'habitudes	Demande en cours d'examen
Förderung gefährdeter Rebbergflora (AG, BL, SH, ZH)	Préserver et promouvoir la flore du vignoble en testant des stratégies et des méthodes culturales nouvelles	Demande en cours d'examen
Zielorientierte Biodiversitätsförderung (ZH)	Améliorer la biodiversité d'une façon judicieuse et adaptée à l'environnement	Demande en cours d'examen
Ammoniak- und Geruchs-emissionen reduzieren (Zentralschweiz)	Diminuer les émissions d'ammoniacque et d'odeurs par l'agriculture	Demande en cours d'examen

Source : OFAG

Exemple de projet : assainissement des exploitations laitières touchées par le *Staphylococcus aureus* de génotype B, agent de la mammite, dans le canton du Tessin

Un projet d'utilisation durable des ressources naturelles est en cours depuis 2017 dans le canton du Tessin. Il vise à assainir les troupeaux de vaches laitières contaminés par le *Staphylococcus aureus* du génotype B, agent de la mammite. Il s'agit d'éradiquer les mammites de ce type, de manière à réduire le recours aux antibiotiques. Ce projet s'inscrit dans la stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR), déployée par la Confédération. Corollairement, il vise aussi une amélioration de la qualité du lait et une diminution des coûts d'exploitation. Le projet a bien commencé ; sa genèse, les expériences faites par les agriculteurs concernés ainsi que les résultats obtenus jusqu'à présent sont l'objet d'un compte rendu publié dans un article intitulé « La mammite, un problème pour les animaux et pour les agriculteurs ».

Franziska Büeler, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants Ivo Strahm, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ivo.strahm@blw.admin.ch

Projets d'utilisation durable des ressources en cours

Projet	Porteur de projet	Ressource	Durée du projet ¹	Budget du projet		Contributions	
				Total	Contribution fédérale	2018	
				Année	mio. de fr.	mio. de fr.	fr.
Schweizer Ackerbegleitflora	8 cantons ⁴	Flore messicole	2011 – 2017 (2019)	2.5	1.8	55 616	
Ammoniak Schaffhausen	Canton de Schaffouse	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	2.6	2.0	3 254	
Ammoniak Zürich	Canton de Zurich ⁵ , Zürcher Bauernverband (ZBV), SVLT Sektion Zürich	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	26.1	20.9	40 476	
EEE Rebbau	Association Val Nature	Energie	2012 – 2017 (2019)	2.1	1.4	20 558	
Ammoniak Basel-Landschaft	Canton de Bâle-Campagne	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	1.2	0.9	92 747	
SolAirEau	Canton du Jura (Fondation Rurale Interjurassienne)	Sol / air / eau	2013 – 2018 (2020)	12.1	9.4	949 020	
Vitisol	Association Vitival	Sol	2013 – 2018 (2020)	5.8	4.0	667 755	
Sol Vaud	Canton de Vaud ⁶	Sol	2014 – 2019 (2021)	26.9	21.2	2 823 632	
AgroCO ₂ ncept Flaachtal	Association AgroCO ₂ ncept	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	2.0	1.5	226 303	
Punktesystem Klimaschutz IP-Suisse	IP-SUISSE	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	0.8	0.6	0	
Kometian	Association Kometian	Antibiotiques	2016 – 2021 (2023)	1.5	1.2	449 823	
Ressourcenprojekt Leymental	Canton de Bâle-Campagne ⁷	PPH	2017 – 2022 (2024)	1.0	0.8	92 747	
Berner Pflanzenschutzprojekt	Canton de Berne (Amt für Landwirtschaft und Natur (LANAT) et Berner Bauern Verband (BEBV))	PPH	2017 – 2022 (2024)	62.7	49.7	5 479 709	
Honig- und wildbienenfördernde Landwirtschaft	Canton d'Argovie, Bauernverband Aargau, Verband Aargauischer	Biodiversité	2017 – 2022 (2024)	5.3	4.1	558 382	
Ackerbau und Biodiversität	HAFL, Station ornithologique, Université de Berne, Agridea	Biodiversité	2017 – 2022 (2024)	1.6	1.3	126 746	
Humus	Canton de Soleure ²	Sol	2017 – 2022 (2024)	5.0	4.0	405 599	
Kälbergesundheitsdienst (KGD)	Association Kälbergesundheitsdienst	Antibiotiques	2017 – 2022 (2024)	11.1	9.3	598 139	
Sanierung Staphylokokkus aureus Genotyp B	Canton du Tessin (Ufficio del veterinario cantonale (UVC), Sezione dell'agricoltura (Sagr))	Antibiotiques	2017 – 2022 (2024)	1.9	1.5	265 090	
Relait	Canton de Fribourg	Antibiotiques	2018 – 2023 (2024)	2.2	1.5	202 085	
N-Effizienz	Canton de Zurich ⁵ , Zürcher Bauernverband (ZBV)	Azote	2018 – 2023 (2024)	4.6	3.6	202 700	
Agriculture et pollinisateurs	Cantons de Vaud, du Jura et de Berne	Biodiversité	2018 – 2023 (2024)	16.5	13.0	2 332 333	
Irrigation	Canton de Vaud	Eau	2018 – 2023 (2024)	4.7	3.7	489 390	
Total 2018						16 084 122	
Total 2017						13 519 591	

¹ Entre parenthèses : année où finira le contrôle des effets (soit deux ans après la fin du projet)

² Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu) et Solothurnischen Bauernverband (SOBV)

³ Cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Zoug

⁴ Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, de Lucerne, de Vaud, du Valais et de Zurich

⁵ Amt für Landschaft und Natur des Kanton Zürich (ALN), Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft des Kantons Zürich (AWEL)

⁶ Service de l'agriculture (SAGR), Direction générale de l'environnement (DGE)

⁷ Canton de Bâle-Campagne, Amt für Umweltschutz und Energie BL (AUE) et das landwirtschaftliche Zentrum Ebenrain (LZE)

Source : OFAG

Projets d'utilisation durable des ressources terminés

Projet	Porteur de projet	Ressource	Durée du projet ¹	Cont. féd. totale	
				Année	fr.
Ammoniac Thurgovie	Canton de Thurgovie	Ammoniac	2008 - 2013 (2015)		7 739 585
Ammoniac Lucerne	Canton de Lucerne	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)		18 055 792
Sol Région de Bâle	Canton de Bâle-Campagne	Sol	2009 – 2014 (2016)		112 242
Smaragdgebiet Oberaargau	Association SMARAGD	Biodiversité	2009 – 2014 (2016)		653 720
Ammoniac Fribourg	Canton de Fribourg	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)		3 879 368
Sol / ammoniac Berne	Canton de Berne	Sol / Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		45 358 538
Ammoniac Aargau	Canton d'Argovie	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		5 559 613
Ammoniac Appenzell Rhodes-Extérieures	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		2 543 451
Ammoniac Appenzell Rhodes-Intérieures	Canton Appenzell Rhodes-Intérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		1 344 048
Ammoniac Soleure	Canton de Soleure ²	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		2 244 219
Ammoniac Suisse centrale	Cantons de Suisse centrale ³	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		11 055 839
BORES Nachhaltige Sicherstellung der Bodenfruchtbarkeit	Canton de Soleure (Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu))	Sol	2010 – 2015 (2017)		2 000 300
Ammoniac Vaud	Prométerre, ProConseil Sàrl	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		4 071 187
Ammoniac Neuchâtel	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		716 133
Ammoniac Glaris	Canton de Glaris	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		729 034
Ammoniac Grisons	Canton des Grisons, Amt für Landwirtschaft und Geoinformation (ALG)	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		4 060 969

¹ Entre parenthèses : année où finira le contrôle des effets (soit deux ans après la fin du projet)

² Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu) et Solothurnischen Bauernverband (SOBV)

³ Cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Zoug

Source : OFAG



Introduction

La Suisse a participé, à différents niveaux, à des négociations, à des activités et à des programmes internationaux. Elle est un pays qui compte sur la scène internationale notamment grâce à son expérience de la multifonctionnalité en agriculture et à ses connaissances quant à l'application des principes du développement durable dans les secteurs agricole et agroalimentaire. C'est sur cette base qu'elle a continué à développer ses relations commerciales. L'engagement constant de la Suisse au sein de l'ONU, et plus spécialement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a été apprécié par ses partenaires.

La Suisse a, ces dernières années, considérablement contribué au sein de l'ONU à la mise au point du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (« Programme 2030 ») et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Le Programme 2030 réunit les efforts déployés aux plans national et international pour trouver des solutions communes aux enjeux mondiaux, tels que l'exploitation des ressources naturelles ou le changement climatique. La politique de développement durable menée par la Suisse s'appuie donc sur le Programme 2030. Le Conseil fédéral attache une grande importance à ce programme, dont il a, en décembre 2018, renforcé l'application en dotant la Confédération d'une nouvelle structure interne. Les principaux éléments sont la création d'un comité de direction interdépartemental et la nomination de deux délégués. Cette nouvelle structure permet d'ancrer complètement le Programme 2030 au sein de l'administration.

La Suisse œuvre par ailleurs avec force en faveur d'une alimentation pérenne dans plusieurs forums dont : le Cadre décennal de programmation *One Planet (10YFP)*, les négociations sur les prochaines directives relatives aux systèmes alimentaires et à l'alimentation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement). L'alimentation doit non seulement être saine pour chaque individu, mais aussi être produite et consommée conformément aux principes du développement durable.

La Suisse joue également un rôle de premier plan sur la scène internationale dans le domaine de la biodiversité. En février 2019, la FAO a publié le premier rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. La biodiversité est menacée à l'échelle planétaire et sa diminution est inquiétante. Qui plus est, le cadre stratégique adopté lors de la 10^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue de la réalisation des objectifs fixés dans cet accord, également appelés Objectifs d'Aichi, expirera en 2020 et devra être remplacé. La Suisse soutient en particulier l'intégration dans différents organes de la FAO de la question de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.

La Suisse participe largement au développement d'un cadre normatif dans d'autres domaines importants, comme celui de la sécurité alimentaire, de l'élevage et du développement durables des régions de montagne. Elle se distingue aussi par son action au sein de divers organes de la FAO, une action qui reste importante eu égard à l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde depuis trois ans.

Sur fond de crise commerciale entre les États-Unis et la Chine, les membres de la communauté internationale ont, eux, continué à étendre leurs relations commerciales de manière significative. Ainsi l'Union européenne, principal partenaire commercial de la Suisse, a-t-elle finalisé ses négociations avec le Japon et le bloc des pays du Mercosur pendant la période sous revue. Ces deux accords montrent la capacité de l'UE à aller de l'avant dans sa politique commerciale avec des partenaires stratégiques. Non seulement elle consolide sa position économique sur les deux continents, mais elle en profite aussi pour rallier à sa cause ses nouveaux partenaires dans deux domaines à haute valeur ajoutée : la durabilité et le changement climatique. En effet, les accords conclus contiennent tous deux des engagements sur ces sujets. Un autre aspect notable est la protection des indications géographiques de l'UE et de ses partenaires qui est également entérinée dans les accords conclus. À une époque où

INTERNATIONAL > INTRODUCTION



consommateurs et acteurs de la société civile militent pour des actions concrètes en faveur du climat, y compris via une consommation raisonnée des produits issus de l'agriculture, l'UE inspire indéniablement la communauté internationale avec des accords d'une toute nouvelle génération et d'une portée bien plus large que strictement commerciale. L'UE fixe clairement un cadre étendu pour les échanges qui tient compte des facteurs essentiels que sont l'environnement et la durabilité, ceci alors même qu'elle se verra probablement forcée à redéfinir ses frontières suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union. Nous connaissons enfin dans un avenir proche les modalités de ce divorce non encore consommé.

De même, nous devrions bientôt savoir si les membres de l'Organisation mondiale du commerce, aux prises avec des questions fondamentales, prendront la décision de définir de nouvelles recettes menant à une réforme des règles commerciales qui tienne compte d'un développement durable pour tous. Il semble en effet que sans un nouveau souffle, l'organisation ne saura retrouver l'élan qui lui avait permis d'inciter ses quelque 160 membres à tout entreprendre pour donner la possibilité aux pays même les plus pauvres de sortir de leur situation dramatique grâce à des règles commerciales bénéfiques à tous.

La Suisse agricole a elle-même besoin de développer ses relations commerciales pour rester compétitive. C'est dans ce but qu'elle a signé des accords avec l'Indonésie, le bloc du Mercosur et le Royaume-Uni. Non seulement ces nouveaux accords ont pu être conclus sans effets notables sur la production agricole indigène, mais ils ont également l'avantage d'offrir des débouchés pour les produits d'exportation de qualité et d'ancrer pour la première fois de manière concrète le principe constitutionnel de commerce durable dans un accord commercial.

Le présent chapitre résume ces différents développements dans un premier temps et décrit dans un second temps les efforts de l'OFAG en matière de modélisation des dossiers commerciaux, qui ont pour but d'accompagner les processus en amont mais aussi dans la mesure du possible en aval des négociations.

Krisztina Bende, secteur Relations commerciales Alwin Kopse, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire



FAO

Au cours de l'année écoulée, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) s'est engagé dans plusieurs domaines et a participé à plusieurs conférences mises sur pied par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de promouvoir la transformation nécessaire des systèmes agro-alimentaires ainsi qu'une alimentation durable. L'OFAG a pris part, en particulier, à trois grandes réunions importantes : la 26^e session du Comité de l'agriculture, la 45^e session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale d'octobre 2018 et la 41^e conférence de la FAO de juin 2019.

26^e session du Comité de l'agriculture d'octobre 2018

Le Comité de l'agriculture (Committee on Agriculture, COAG) de la FAO définit les lignes directrices politiques générales et le programme de travail dans le domaine de l'agriculture. Le COAG siège tous les deux ans ; dans le cas qui nous intéresse, il en allait de « l'innovation au service de l'alimentation et de l'agriculture durables ».

Le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a tenu le 1^{er} octobre 2018 le discours inaugural, puisque la Suisse a présidé le COAG de 2016 à 2018 par l'intermédiaire de François Pythoud, le représentant permanent de notre pays auprès de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Le conseiller fédéral a souligné dans son discours l'importance de l'innovation pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2030 de développement durable de l'ONU et parvenir à établir la sécurité alimentaire au niveau mondial ; il a également insisté sur le fait que les défis auxquels est actuellement confrontée l'industrie agro-alimentaire demandent la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires qui encourage et met à profit la diversité des innovations.



Le Comité de l'agriculture de la FAO a siégé sous la direction de l'ambassadeur François Pythoud (à droite). Le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a souligné dans son discours inaugural le fait que les défis auxquels est actuellement confrontée l'industrie agro-alimentaire demandent la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires qui encourage et met à profit la diversité des innovations.

Le COAG a souligné la nécessité d'une transformation profonde des systèmes agro-alimentaires. L'Agenda 2030 de développement durable de l'ONU a été unanimement reconnu

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



comme cadre de référence pour cette transformation et le COAG a approuvé les orientations de la FAO, intitulées « Transformer l'alimentation et l'agriculture afin de réaliser les ODD ».

Le COAG a constaté qu'une approche multipartite intégrée est nécessaire pour parvenir à relever les défis complexes liés au développement de systèmes alimentaires durables. Et d'ajouter que le One Planet (10YFP) Sustainable Food Systems (SFS) Programme, soutenu par la Suisse, doit continuer d'être soutenu par la FAO. Le SFS fait partie du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production [10YFP]). Cette initiative multipartite mondiale vise à promouvoir les modes de consommation et de production durables tout au long de la chaîne de création de valeur. La Suisse pilote ce programme conjointement avec l'Afrique du Sud, le WWF International et l'ONG néerlandaise Hivos.

Le COAG a chargé la FAO de développer d'ici à la prochaine session, qui aura lieu en 2020, un plan d'action pour la jeunesse des régions rurales. La Suisse s'est félicitée du fait que la jeunesse jouisse au sein de la FAO d'une reconnaissance croissante en tant qu'acteur de la transformation des systèmes agro-alimentaires.

Le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais a été présenté aux membres. Il contient non seulement des recommandations sur les engrais chimiques, mais aussi sur les engrais organiques, et plaide en faveur d'une utilisation équilibrée et durable des engrais. Il a été approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2019.

La prochaine session du COAG aura lieu en 2020 et sera consacrée au thème de la détention durable des animaux pour atteindre les Objectifs de développement durable.

45^e session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale d'octobre 2018

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) joue un rôle crucial dans la gouvernance mondiale, s'agissant de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable. Il est aussi largement engagé dans les échanges de vues qui ont lieu dans le monde entier au sujet de la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable de l'ONU. Lors de sa 45^e session plénière, il s'est penché sur plusieurs aspects en rapport avec l'alimentation, les partenariats multipartites et les objectifs de développement durable.

Lors de sa session plénière de 2017, le CSA avait décidé d'édicter des directives volontaires dans les domaines de la nutrition et des systèmes alimentaires. Les « *Terms of Reference* » (ToR) définis en vue de l'élaboration des directives ont été soumis aux participants de la 45^e session plénière. La Suisse a exprimé sa satisfaction à propos de l'adoption des ToR, mais a souligné qu'il faudra établir un lien plus prononcé entre production et consommation lors de l'élaboration des directives. Les directives et les politiques à développer doivent promouvoir des systèmes alimentaires sains tant pour les êtres humains que pour la planète et, en ce sens, contribuer à une alimentation durable. L'adoption des directives est prévue pour octobre 2020.

Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau, publié en juin 2018 et intitulé « Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a été présenté à la session plénière. La Suisse a souligné le fait que le rapport nommait les véritables défis et limites des MSP (asymétries du pouvoir, conflits d'intérêts, lenteur du processus de prise de décision, etc.).



Alwin Kopse, le responsable suppléant de l'unité de direction Systèmes de connaissances, technologies et affaires internationales de l'Office fédéral de l'agriculture, a tenu le discours inaugural du Side Event consacré à la jeunesse et aux investissements. Il a souligné à cette occasion l'importance de la participation de toutes les générations pour relever les défis globaux auxquels est confrontée la recherche agronomique et agro-alimentaire.

La Suisse a co-organisé trois Side Events sur les thèmes de la jeunesse et des investissements, de l'agroécologie et des systèmes alimentaires durables.

41^e session de la Conférence de la FAO de juin 2019

La 41^e session de la Conférence de la FAO a eu lieu du 22 au 29 juin 2019 au siège principal de la FAO, à Rome. La Conférence de la FAO est l'organe de direction suprême de l'organisation et siège tous les deux ans. Elle se compose de tous les États membres.

La tâche principale de la 41^e session de la Conférence a été l'élection du nouveau Directeur général en la personne de Monsieur Qu Dongyu, l'ancien vice-ministre de l'Agriculture de la Chine, qui a été élu au premier tour des élections. Il a succédé à José Graziano da Silva le 1^{er} août 2019. La durée de son mandat s'étend jusqu'en juillet 2023.

Les États membres ont adopté le budget pour le prochain exercice biennal (2020 – 2021) de l'organisation. Ledit budget ne prévoit pas d'augmentation des cotisations obligatoires. Le budget global de la FAO continue pour sa part d'augmenter, les contributions volontaires de divers donateurs devant augmenter. Conformément à la position défendue par la Suisse, la promotion de systèmes alimentaires durables bénéficiera de moyens accrus au cours des deux prochaines années. L'appel de la Suisse en faveur d'un financement durable pour l'intégration de la cause de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture a été inclus dans le rapport final et devrait être pris en compte lors de l'élaboration du programme de travail final 2020 – 2021.

La Conférence s'est par ailleurs penchée sur la nécessaire transformation des systèmes agro-alimentaires. Elle a également adopté une résolution sur l'agriculture durable, agroécologie incluse. La Suisse a joué un rôle clé dans la rédaction du projet de résolution. La Conférence a également adopté le Code de conduite international pour la gestion durable des engrais et une résolution sur la résistance aux antimicrobiens.

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



Le Secrétaire d'État Bernard Lehmann et le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, ont signé le premier arrangement-cadre entre la Suisse et la FAO. L'arrangement-cadre met le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (« Agenda 2030 ») au cœur de la collaboration existant entre la Suisse et la FAO et renforce la coopération en vue d'accélérer la transformation de l'agriculture et de l'alimentation.



Le Secrétaire d'État Bernard Lehmann et le Directeur général sortant de la FAO, M. José Graziano da Silva, signent l'arrangement-cadre entre la Suisse et la FAO. L'arrangement place les ODD au cœur de la coopération.

À l'occasion de la 41^e session de la Conférence, la Suisse et la FAO ont décerné pour la première fois le Prix International de l'innovation pour une alimentation et une agriculture durables. Le prix, qui a été décerné dans les catégories « Prix de la numérisation et de l'innovation pour des systèmes alimentaires durables » et « Prix pour les innovations qui autonomisent les jeunes dans l'agriculture et dans les systèmes alimentaires », vise à récompenser et à soutenir la mise en œuvre réussie de projets remarquables dans la pratique. Les lauréats présenteront dans un rapport comment le montant du prix a contribué à l'expansion de l'innovation dans la pratique dans le futur.

Parmi plus de 400 dossiers, trois ont tout particulièrement retenu l'attention. Dans la catégorie « Prix de la numérisation et de l'innovation pour des systèmes alimentaires durables », deux projets ont été primés. Le premier est un projet brésilien qui permet de faire le lien direct entre les groupes indigènes d'Amazonie et les marchés à travers une plateforme numérique et la création de la marque « Origens Brasil ». Le deuxième prix est allé à un projet bangladais qui développe une approche innovante afin d'autonomiser les agriculteurs sans terre et marginalisés. Le troisième projet, primé dans la catégorie « Prix pour les innovations qui autonomisent les jeunes dans l'agriculture et dans les systèmes alimentaires », est un projet nigérian innovant dans le domaine de l'agribusiness.

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



Dans la catégorie « Jeunesse », le Prix International de l'innovation a été décerné à un projet nigérian innovant dans le domaine de l'agribusiness. Le prix, financé par la Suisse, vise à récompenser et à soutenir la mise en œuvre réussie de projets remarquables dans la pratique.

Madeleine Kaufmann, OFAG, secteur Questions internationales et sécurité alimentaire,
madeleine.kaufmann@blw.admin.ch



OCDE

En 2018/2019, l'OFAG s'est engagé dans des groupes de travail de l'OCDE consacrés aux activités et thèmes suivants :

A) Concentrations d'entreprises sur le marché des semences, effets potentiels et réponses politiques
B) Système alimentaire mondial
C) Cadre politique en faveur d'une agriculture productive, innovante et durable
D) Programme de recherche en collaboration
E) Politiques agricoles : suivi et évaluation 2019
F) Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019 – 2028
G) Le numérique dans l'agriculture
H) Autres thèmes et analyses 2018/2019

A) Concentration d'entreprises sur le marché des semences, effets potentiels et réponses politiques

Préoccupés par la concentration croissante d'entreprises dans les domaines de la sélection végétale, des semences et des variétés, de nombreux pays se sont intéressés à des mesures politiques susceptibles de garantir l'innovation et de stabiliser les prix des semences. Le travail de sélection, qui s'étend sur plusieurs décennies et qui nécessite un gros investissement technique jusqu'à l'homologation d'une variété, a favorisé les consolidations et les mutations structurelles d'entreprises sur des marchés spécifiques. L'OCDE a réalisé une étude sur la concentration d'entreprises sur le marché, sur les causes et sur les effets de ce phénomène pour différents continents, pays et espèces de plantes cultivées. Pour plus d'informations :

- Concentration in Seed Markets : Potential Effects and Policy Responses, OECD Publishing, Paris,

<https://doi.org/10.1787/9789264308367-en>

B) Système alimentaire mondial

Le système alimentaire mondial est une question complexe et importante de l'actuel programme de travail du Comité de l'agriculture de l'OCDE. En conséquence, il implique la coopération de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, c'est-à-dire des intrants agricoles au consommateur. Les analyses en cours ou futures sont effectuées dans un cadre fourni par un « triple défi », à savoir :

- assurer la sécurité alimentaire et la nutrition aux plans mondial et national ;
- utiliser durablement les ressources naturelles tout en contribuant à l'atténuation des changements climatiques ;
- fournir une base d'existence à tous les acteurs de la chaîne de valeur ajoutée.

Les acteurs, qui jouent chacun un rôle précis, doivent coopérer efficacement pour que ces défis complexes puissent être relevés dans un contexte d'objectifs incompatibles et de synergies. Il y a lieu de trouver un équilibre entre les intérêts divergents, de coordonner différents domaines politiques, de tenir compte des préoccupations de la société et d'éviter les perdants sur le court terme. Il faut par ailleurs savoir comment faire naître la volonté politique de procéder aux changements qui s'imposent.

Une approche axée sur les systèmes alimentaires permet d'identifier les synergies, les contradictions et les incompatibilités d'objectifs. En outre, une approche transversale ou « pangouvernementale » (whole of government view) implique souvent un changement de mentalité, d'où l'importance de politiques bien conçues et de signaux politiques pertinents.



C'est pourquoi des analyses sont réalisées dans ce domaine pour donner un aperçu des approches politiques propres à promouvoir un système alimentaire productif, durable et résilient.

Des études ont à cet égard été menées en parallèle dans les domaines suivants :

1) Alimentation et santé

Cette étude cherche principalement à savoir comment intégrer des aspects relevant de la santé dans les politiques sectorielles (p. ex. politique agricole). Il faut élaborer des recommandations politiques ciblées pour pouvoir réfléchir aux causes d'une alimentation malsaine dans divers groupes de population. Il est également nécessaire de se pencher sur les effets d'une consommation alimentaire plus saine sur l'exploitation des ressources et les gaz à effet de serre.

2) Alimentation et compétitivité

Cette étude vise essentiellement à analyser en profondeur la concentration des marchés et le pouvoir économique tout au long de la filière alimentaire, à savoir :

- examiner les modèles actuels, comme le pouvoir économique (efficacité, équité) et la concentration des marchés ;
- analyser la documentation ou recherche d'une preuve empirique et de progrès théoriques (p. ex. dans quelle mesure l'« architecture » d'une chaîne de valeur influence le pouvoir économique) ;
- « architecture » de chaînes de valeur ajoutée pour différentes matières premières.

3) Antibiorésistance

Cette étude a pour objectif d'évaluer des stratégies nationales destinées à réduire l'utilisation d'antibiotiques. Il est prévu de procéder à des analyses dans certains pays de l'OCDE et avec des partenaires importants, producteurs de viande. Grâce à cette étude, il sera possible de quantifier des solutions susceptibles de remplacer les antibiotiques à titre de précaution. Cette méthode permettra de définir des courbes du coût marginal d'épuration (MACC).

Pour plus d'informations :

- Forum mondial de l'OCDE sur l'agriculture 2019 : Priorités politiques pour le système alimentaire mondial
<http://www.oecd.org/fr/agriculture/evenements/forum-mondial-ocde-agriculture/>
- Comprendre le système alimentaire mondial
<http://www.oecd.org/fr/agriculture/comprendre-le-systeme-alimentaire-mondial/>

C) Cadre politique en faveur d'une agriculture productive, innovante et durable

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



Quel rôle joue le cadre politique instauré en faveur d'une agriculture productive, innovante et durable ? Telle est la question à laquelle le Comité de l'agriculture de l'OCDE a étudié à partir de 2011, pour répondre à la forte volatilité des prix des denrées alimentaires de l'époque.

Les politiques d'incitation, soit les mesures ayant un effet dissuasif, ont une incidence sur la capacité d'innovation, sur la productivité et sur la pérennité des systèmes alimentaires. L'OCDE a créé, à l'initiative du G20, un programme (Analysing policies to improve agricultural productivity growth, sustainably) en vue de l'analyse systématique de ce type de mesures politiques dissuasives. Une douzaine de pays ont été passés à la loupe depuis 2012 sur la base de cette systématique. Flury et al. 2016 ont étudié la situation en Suisse (cf. Rapport agricole 2016 <http://2016.agrarbericht.ch/fr/international/institutions-internationales/ocde>).

L'OCDE a, à la lumière des études réalisées jusqu'ici sur différents pays, tiré les conclusions suivantes au sujet du cadre politique :

- Une action politique globale est décisive, en ce sens que la transparence et la cohérence sont primordiales pour une politique efficace.
- Les stratégies déployées par les pouvoirs publics doivent tenir compte de l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée et de tous les acteurs.
- La gestion du système d'innovation agricole doit être améliorée, notamment par une stratégie à long terme, une meilleure coordination et une prise en considération régulière et précoce des acteurs.
- Il convient de renforcer les liens qui existent tant dans le système d'innovation agricole qu'avec d'autres secteurs, notamment par la simplification de la coopération dans le domaine de la recherche et des réseaux.
- Les réformes politiques devraient se concentrer sur les conditions-cadre (a) qui encouragent les agriculteurs à exercer des activités non concurrentielles, (b) qui nuisent à l'environnement, (c) qui freinent l'innovation et (d) qui ralentissent l'évolution structurelle et intergénérationnelle ou affaiblissent la résilience.

Il est prévu de poursuivre le développement du cadre défini tout en tenant davantage compte de la question de l'approche en termes de système alimentaire.

Pour plus d'informations :

- La productivité et l'innovation dans le secteur agricole

<http://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/productivite-et-innovation-agricole/>

D) Programme de recherche en collaboration (PRC)

Conçu en 1979, le Programme de recherche en collaboration (PRC) est centré sur la gestion des ressources biologiques pour des systèmes agricoles durables. Ce programme a pour but de renforcer les connaissances scientifiques et de fournir des informations et des avis pertinents qui éclaireront les futures décisions politiques relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêcheries. La coopération internationale dans ces domaines devient de plus en plus importante, étant donné que les systèmes de production alimentaires sont eux-mêmes mondialisés.

Le PRC soutient et stimule la coopération internationale en parrainant des conférences ou ateliers et en attribuant des bourses dans trois thèmes de recherche :

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



- gestion du capital naturel pour l'avenir ;
- gestion des risques dans un monde connecté ;
- technologies et innovations transformatives.

La Suisse, à savoir l'OFAG, fait partie de ce programme. Elle a son propre correspondant national, qui est chargé de diffuser les informations sur l'appel à candidatures adressé chaque année aux scientifiques et aux institutions. Depuis 2010, plus d'une vingtaine de chercheurs suisses ont déjà bénéficié d'une bourse, qui leur permet de participer à des conférences (notamment Agroscope, Uni Bern, VetSuisse, IUCN, OFEV, UniL).

Pour plus d'informations :

- Correspondante nationale Astrid Willener, astrid.willener@blw.admin.ch
- <http://www.oecd.org/fr/agriculture/crp/>
(y compris « Appel à candidatures pour un financement en 2020 »)

E) Politiques agricoles : suivi et évaluation 2019

Le rapport sur l'analyse des politiques agricoles en 2019 porte sur 53 pays, qui assurent environ 75 % de la création de valeur ajoutée brute dans le monde. Entre 2016 et 2018, l'agriculture de ces pays a, dans l'ensemble, bénéficié, grâce aux politiques agricoles, d'un soutien de l'ordre de 620 milliards d'euros, dont 465 milliards (75 %) ont été directement versés aux producteurs.

Il convient de relever, cette année, les taxations des producteurs agricoles (73 milliards d'euros), en particulier en Inde et en Argentine. Ce constat montre que les prix à la production sont abaissés par des mesures de politique commerciale agricole. Ces taxations sont également considérées comme des mesures provoquant des distorsions du marché.

Le rapport conclut que peu de progrès ont été accomplis par les réformes pour parvenir à une politique agricole plus ciblée et causant moins de distorsions. Les aides des pouvoirs publics restent réparties inégalement entre les pays et les matières premières. De plus, seule une très faible partie des politiques étudiées sont axées sur l'utilisation durable des ressources naturelles, sur la résilience des exploitations agricoles et sur la croissance de la productivité dans l'agriculture.

Les conclusions de l'OCDE sont les suivantes :

- Il faudrait encore réduire les aides liées à la production causant des distorsions de marché pour alléger la pression environnementale générée par une utilisation trop intensive des intrants.
- Les aides de l'État devraient plutôt être converties en services publics, dont les producteurs, les consommateurs et la société en général bénéficieraient, à savoir des investissements dans des systèmes d'innovation agricoles, dans des infrastructures matérielles ou immatérielles et dans des systèmes de sécurité biologique s'appuyant sur des bases scientifiques.
- La performance environnementale peut être améliorée par une utilisation plus systématique d'instruments rentables, comme les technologies numériques, les informations, la formation, la régulation, les paiements et les impôts.
- Il faut mieux comprendre la situation financière et sociale des ménages agricoles pour rendre le soutien au revenu plus efficace et mieux le cibler. Or, le manque fréquent de

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



données cohérentes sur le revenu et le patrimoine empêchent de vraiment aider de manière efficace les personnes concernées.

- Le soutien au risque des pouvoirs publics devrait se concentrer sur les risques de catastrophes clairement définis, pour lesquels des solutions privées ne peuvent pas être mises au point. Une telle intervention de l'État, clairement délimitée, permet d'inciter à recourir à des outils de gestion des risques privés fondés sur l'exploitation et sur le marché. En ce qui concerne le soutien au risque accordé par les pouvoirs publics, il faut en particulier veiller, d'une part, à ce que les initiatives privées ne soient pas entravées et, d'autre part, à ce que les producteurs ne reçoivent pas de compensations excessives ou ne soient pas poussés à adopter un comportement à risque. L'État devrait fournir des informations de manière proactive et donner aux acteurs les moyens de recourir à des stratégies de risque.

Situation de la Suisse (chapitre 24 du rapport ou chapitre sur les différents pays) : Le soutien à l'agriculture reste d'un niveau élevé en Suisse par rapport aux autres pays de l'OCDE. Les aides directes ou indirectes accordées au secteur agricole représentent en Suisse 1,1 % du PIB (2016 – 2018). Presque 90 % de ces montants sont directement versés aux producteurs (moyenne de l'OCDE : 70 %), soit une aide aux producteurs (estimation du soutien aux producteurs, ESP) de 55 % (2016 – 2018). Autrement dit, 55 % du revenu des producteurs agricoles provient de transferts de fonds publics (moyenne de l'OCDE : 18,5 %).

Le rapport se réfère aux développements politiques actuels de la Suisse, comme l'augmentation temporaire du soutien pour le sucre, la suppression des subventions à l'exportation de produits transformés, l'art. 104a de la Constitution fédérale, le processus de consultation sur la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), les débats sur la contribution de l'agriculture à la politique climatique qui sera menée jusqu'en 2030 ainsi que la Charte sur la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses.

Recommandations à la Suisse :

- Une agriculture plus compétitive devrait pouvoir réagir plus fortement aux signaux du marché qu'aux paiements directs. Il s'agit par exemple de stratégies de sortie qui permettent de moins entraver les changements structurels. La suppression des subventions à l'exportation des produits transformés est considérée comme une mesure allant dans ce sens.
- La suppression des quotas laitiers est toujours considérée comme une voie à suivre. Par contre, la déclaration de force obligatoire générale valable pour les contrats d'achat de lait est perçue de facto comme un remplacement du système de quotas, qui freine les changements structurels.
- Les objectifs assignés à l'agriculture dans le domaine du climat devraient être réalisés à l'aide de mesures ciblées pour inciter davantage à réduire les émissions.
- La Politique agricole à partir de 2022 devrait établir une distinction plus nette entre les mesures d'aide au revenu et celles qui visent à pallier aux défaillances du marché (c.-à-d. biens publics et externalités positives/négatives).

Pour plus d'informations :

- Politiques agricoles : suivi et évaluation

<http://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/suivi-et-evaluation-des-politiques-agricoles/>

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



- Rapport « Politiques agricoles : suivi et évaluation 2019 »
https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/politiques-agricoles-suivi-et-evaluation-2019_f8360614-fr
- Chapitre de la Suisse du rapport « Politiques agricoles : suivi et évaluation 2019 »
https://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/agricultural-policy-monitoring-and-evaluation-2019_9fb8023b-en

F) Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019 – 2028

Les perspectives à moyen terme des marchés mondiaux, régionaux et nationaux dans les domaines de l'agriculture et de la pêche sont annuellement dégagées avec le concours de la FAO et d'autres experts nationaux. Le rapport de cette année, qui concerne la période comprise entre 2019 et 2028, contient par ailleurs un chapitre spécialement consacré à la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Les conclusions du rapport sont les suivantes :

- Les scénarios indiquent une poursuite du contexte actuel de prix bas sur les marchés agricoles.
- Le commerce agricole est de plus en plus spécialisé/intégré à l'échelle régionale (la Chine et l'Afrique en tant que principaux pays importateurs).
- On constate une incertitude croissante dans la politique (santé, biocarburants, changement climatique, tensions ou accords commerciaux) et sur les marchés (préférences des consommateurs et alimentation, maladies des plantes, épizooties, changement climatique).

Chapitre spécial sur l'Amérique latine et les Caraïbes

Il convient de relever que 23 % des produits de l'agriculture et de la pêche exportés dans le monde proviennent de cette région. Ce pourcentage pourrait augmenter et passer à 25 % d'ici à 2028.

D'après le rapport, la production de fruits et de légumes présente un gros potentiel de croissance, offrant ainsi des perspectives aux petites exploitations. Pour tirer parti de ce potentiel, il faut améliorer l'accès à l'éducation, aux crédits et aux conseils. Or, à cause de la misère, de nombreux ménages ne peuvent s'acheter que peu de denrées alimentaires. La sécurité alimentaire reste donc un défi à relever. Parallèlement, on observe une hausse rapide du nombre de personnes à souffrir de surpoids et d'obésité.

Pour plus d'informations :

- Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO
<http://www.agri-outlook.org/fr/>
- Rapport « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019 – 2028 »
https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-2019-2028_agr_outlook-2019-fr



G) Le numérique dans l'agriculture

Diverses analyses ont été effectuées dans ce domaine.

1) Introduction de la technologie des chaînes de blocs dans les systèmes des semences de l'OCDE

C'est à l'issue d'un long processus de transformation que les diamants et pierres précieuses sont certifiés, classés, vendus et revendus. Dans la chaîne de blocs, les différents stades de ce processus sont enregistrés de manière transparente par tous les acteurs. Il est ainsi possible de reconstituer le parcours de la pierre jusqu'à la mine d'où elle a été extraite.

Les semences sont également produites selon des normes internationales, suivant des cycles de multiplication bien précis, et les différentes générations de semences font l'objet d'échanges internationaux. Si les méthodes analogues d'aujourd'hui conviennent à l'authentification variétale de lots simples, ce n'est pas le cas pour les mélanges plus complexes de semences de diverses variétés et espèces. C'est pourquoi le « OECD Blockchain Policy Centre » (<http://www.oecd.org/daf/blockchain>) souhaite réaliser, avec les États membres intéressés, une étude de cas sur l'utilisation des chaînes de blocs pour la certification de semences afin d'analyser les potentiels et les coûts de l'utilisation de cette technologie.

2) Réglementations de l'utilisation des technologies numériques en agriculture

L'analyse sert à identifier, sur la base de travaux publiés, les entraves réglementaires, c'est-à-dire les lacunes dans la législation et les obstacles juridiques. L'étude a permis de mettre en évidence cinq facteurs expliquant comment les réglementations peuvent avoir une incidence sur l'utilisation des technologies numériques dans l'agriculture :

- Propriété des données (y c. droit d'accès, partage, réutilisation de données agricoles)
- Nature des données agricoles (qui collecte les données, quand et dans quel but, données ouvertes, rôle de l'État en tant que fournisseur de services publics)
- Responsabilité (vide juridique quant à la responsabilité en cas de défaillance des systèmes automatisés)
- Accès à des services compétitifs (portabilité des données, compatibilité, droit de la concurrence, risque de dépendance au chemin emprunté [path dependence])
- Dimension internationale des flux de données

Selon un premier rapport intermédiaire, les données sont « excluables » mais non rivales. Plus les données sont agrégées, plus leur valeur potentielle augmente. Les données peuvent fournir des informations supplémentaires, mais leur valeur est difficile à déterminer. Raison pour laquelle il faut tenir compte de ces caractéristiques lors de la réglementation. La dimension internationale du numérique ouvre des perspectives aux agriculteurs (commerce en ligne, services de conseil spécifiques à l'exploitation), mais posent aussi des défis (diversité des réglementations et des normes différentes, stockage de données).



3) Comment des technologies numériques peuvent-elles contribuer à l'amélioration de politiques axées sur la demande pour promouvoir des systèmes alimentaires plus durables ?

Cette analyse a pour but de jeter les bases nécessaires pour savoir comment des **systèmes de traçabilité numériques** peuvent aboutir à des **politiques axées sur la demande** et les promouvoir, et quel rôle devra jouer l'État à cet égard.

Les systèmes de traçabilité numériques permettent de recueillir des données (détection à distance et sur place, externalisation ouverte, applications, données sur les ventes au détail par lecture optique, nuages [clouds]), de les analyser (modélisation, mappage, logiciel, apprentissage automatique) ainsi que le partage de données et d'informations (visualisation numérique, médias sociaux, agents conversationnels). Les systèmes de traçabilité numériques sont par nature complexes.

Les politiques axées sur la demande doivent influencer les préférences des consommateurs de sorte à accroître la demande en denrées alimentaires produites selon les principes du développement durable. C'est à cette fin que sont analysés des outils politiques visant directement à améliorer la durabilité. Il convient de relever en particulier les aspects suivants :

- Comment est-il possible de mieux prendre en compte (internalisation) des coûts environnementaux ?
- Comment mieux aider les consommateurs à traduire dans les faits des préférences affichées (écart entre les valeurs et les comportements, c.-à-d. le comportement d'achat indiqué dans les sondages ou le véritable comportement) ?
- Comment agir sur les préférences des consommateurs pour une plus grande durabilité ?

Pour répondre à ces questions, il faut tenir compte du fait que d'autres aspects peuvent également avoir une influence sur la demande en denrées alimentaires durables, comme d'autres domaines politiques (p. ex. impôts, éducation, santé), les préférences, les revenus et les prix.

Les politiques axées sur la demande reposent sur la collecte d'informations détaillées sur les préférences, sur les coûts ainsi que sur les décisions d'achat et de consommation. Il est par ailleurs primordial de pouvoir disposer d'informations actualisées, ciblées, fiables et pertinentes pour les consommateurs (et d'autres acteurs).

Autrement dit, une politique axée sur la demande efficace passe par des exigences élevées en matière de données et nécessite une transmission avantageuse et rapide de données et d'informations entre les différents acteurs.

Pour plus d'informations :

- La technologie et le numérique dans l'agriculture

<http://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/technologie-et-agriculture-numerique/>

H) Autres thèmes et analyses 2018/2019

- Evaluating the environmental impact of agricultural policies
- Land use and ecosystem services

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



- Human Acceleration of the Nitrogen Cycle – Managing Risks and Uncertainty
- Navigating pathways to reform water policies in agriculture
- Evaluating the economic benefits and costs of antimicrobial use in food-producing animals
- Transmission of antimicrobial resistance from livestock agriculture to humans and from humans to animals
- Analysis of long-term challenges for agricultural markets
- The Evolution of the Treatment of Agriculture in Preferential Trade Agreements
- Influencing GVCs through Agro-Food Policy and Reform
- Digital Opportunities for Trade in the Agriculture and Food Sectors
- Measuring Distance to the SDG Targets 2019 – An Assessment of Where OECD Countries Stand
- Background Notes on Sustainable, Productive and Resilient Agro-Food Systems – Value Chains, Human Capital, and the 2030 Agenda
- Food Security and Nutrition – Challenges for Agriculture and the Hidden Potential of Soil

Michael Hartmann, OFAG, secteur Questions internationales et sécurité alimentaire,
michael.hartmann@blw.admin.ch Astrid Willener, OFAG, secteur Recherche, innovation, évaluation Paul Mewes,
OFAG, secteur Santé des plantes et variétés



OMC

Perspectives pour la 12^e Conférence ministérielle

Après un long travail préparatoire analytique jusqu'à l'été 2019, les travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se concentrent au deuxième semestre 2019 sur la préparation de la 12^e Conférence ministérielle. La Conférence ministérielle qui aura lieu à Nursultan, au Kazakhstan en juin 2020, est le plus haut organe décisionnel de l'OMC et se tient en général tous les deux ans. Ni une déclaration ministérielle commune ni un programme de travail complet sur l'agriculture n'ont pu être adoptés lors de la dernière Conférence ministérielle à Buenos Aires. Les États membres n'en continuent pas moins à soutenir le système multilatéral et il existe un consensus de base sur la nécessité de poursuivre les pourparlers. Toutefois, depuis quelque temps déjà, il est évident que le cycle de Doha ne pourra pas aboutir sous la forme d'un paquet global. Il est donc difficile de prédire la direction que prendront les négociations à l'avenir. Il faut s'attendre à ce que de plus en plus de questions individuelles du Cycle de Doha ou que de nouvelles questions soient abordées et traitées dans des paquets plus petits.

Pour de nombreux membres, l'agriculture reste le dossier le plus important de l'OMC. Dans l'agriculture, le soutien interne est le domaine où il reste le plus grand nombre de mesures ayant des effets de distorsion des échanges. Une plus grande discipline sur ce pilier de l'accord agricole est donc une priorité pour de nombreux membres. Toutefois, il reste difficile de concilier les différentes situations et les différents besoins des membres de l'OMC pour aboutir à un résultat équilibré. Outre le soutien interne, les négociations sur l'accès aux marchés suscitent un regain d'intérêt. Par contre, les négociations sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et sur le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), un mécanisme de protection spéciale pour les produits sensibles en faveur des pays en développement, ne progressent que très lentement. Ces deux thèmes sont au cœur des préoccupations des pays en développement et l'absence de progrès substantiels dans les discussions peut s'expliquer, entre autres, par l'attitude des États-Unis vis-à-vis du statut des pays en développement à l'OMC. Les États-Unis continuent à refuser de considérer les pays en développement comme un groupe homogène, étant donné qu'un traitement spécial et différencié (*special and differential treatment*) n'est plus approprié dans tous les cas en raison de leur statut de développement réel. Jusqu'à présent, aucune solution substantielle n'a été proposée dans ces domaines. Toutefois, de nombreux membres soulignent l'importance de l'avancement de ces dossiers.

En tant que petit pays, la Suisse a intérêt à maintenir l'OMC en tant que dispositif normatif multilatéral essentiel à son économie. Il importe néanmoins que les négociations avancent de manière équilibrée. C'est pourquoi la Suisse s'engage à faire en sorte que ses intérêts dans les négociations agricoles – tels que la reconnaissance accrue des paiements directs, une réglementation plus stricte en matière de restrictions à l'exportation et une meilleure protection des indications géographiques dans le cadre des négociations relatives à l'Accord sur les ADPIC – soient inclus dans les discussions. Après la suppression de toutes les subventions à l'exportation, il est également essentiel pour la Suisse que les dossiers sur la concurrence à l'exportation (par exemple les crédits à l'exportation et les entreprises commerciales d'État exportatrices) fassent également l'objet de normes plus strictes.

Mise en oeuvre et monitoring des décisions ministérielles

En décembre 2015, lors de la 10^e Conférence ministérielle, les Membres ont décidé de supprimer toutes les subventions à l'exportation dans le secteur agricole. Une période transitoire de cinq ans a été accordée aux membres concernés. La Suisse s'est déjà acquittée de ses obligations ; elle a achevé le processus parlementaire et a mis en œuvre la décision début 2019. Entre-temps,

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



presque tous les pays concernés ont déjà diffusé une liste révisée des engagements au sein de l'OMC ou ont annoncé leur intention de le faire prochainement.

En outre, le Comité de l'agriculture a entamé les travaux de révision de la décision ministérielle de l'OMC de 2013 à Bali sur les dispositions relatives à l'administration des contingents tarifaires, comme l'avaient prévu les ministres dans cette décision. Les discussions porteront sur l'administration des contingents lorsque ceux-ci ne sont pas épuisés et les exigences connexes en matière de transparence et d'administration.

Règlement des différends

Les critiques persistantes à l'égard du règlement des différends de l'OMC et les intenses discussions sur les améliorations à apporter au système n'empêchent pas les États membres de l'OMC de continuer à recourir activement à ce mécanisme. Un différend important pour la politique agricole de la Suisse a surgi en 2019. Le contexte est celui des droits antidumping et compensateurs que les États-Unis imposent sur les importations d'olives espagnoles qu'ils estiment être subventionnées de manière excessive. L'UE juge ces droits compensateurs contraires aux règles de l'OMC et a donc invoqué le mécanisme de règlement des différends. L'UE fait valoir notamment qu'il ne s'agit pas d'une subvention au sens de l'accord de l'OMC sur les subventions, qui pourrait donner lieu à des droits compensateurs. Les subventions en question sont en effet des contributions à la surface, versées dans le cadre de la Politique agricole commune de l'UE, qui relèvent de la « boîte verte » et n'ont donc pas d'effet de distorsion sur les échanges. Or, la politique agricole suisse repose en grande partie sur le versement de paiements contenus dans la même boîte verte. Aussi la Suisse a-t-elle décidé de se déterminer en tant que tierce partie dans ce différend.

Michèle, Däppen, OFAG, secteur Relations commerciales, michele.daepfen@blw.admin.ch



CIC

Conseil international des céréales

Le Conseil international des céréales (CIC) poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la coopération internationale en matière d'échanges de céréales ;
- promouvoir l'essor, l'ouverture et l'équité dans le secteur des céréales ;
- contribuer à la stabilité du marché des céréales et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

La réalisation de ces objectifs passe par une amélioration de la transparence du marché par le biais d'un échange d'informations et d'un processus d'analyse et de consultation portant sur l'évolution des politiques et des marchés en la matière. Les comptes rendus sur la situation du marché mondial des céréales, du riz et des oléagineux sont pour cette raison d'une importance centrale. Le CIC fournit dans des publications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles des informations sur l'évolution des prix, sur les quantités produites et négociées, ainsi que sur les mesures déterminantes des pays exportateurs et importateurs (modification des droits de douane à l'exportation et à l'importation, appels d'offres, etc.). À noter qu'il n'intervient pas directement sur le marché ou dans la conception de la politique céréalière des États membres. Le CIC dispose encore d'un autre instrument : la Conférence des céréales, qui se tient annuellement et au cours de laquelle les acteurs de la chaîne de valeur ajoutée des céréales procèdent à un échange de vues. Pour améliorer la transparence des échanges, le CIC finance, entre autres mesures, le secrétariat du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) depuis 2012. Les bulletins d'information du CIC sont publiés en libre accès et peuvent être consultés à l'adresse <http://www.igc.int>. La Suisse assume la vice-présidence du CIC depuis le 1^{er} juillet 2019.

Corinne Roux, OFAG, secteur Relations commerciales, corinne.roux@blw.admin.ch



Union européenne (UE)

La politique agricole commune de l'UE (PAC)

Nouvelle PAC 2021 – 2027

La Commission européenne prévoit de réviser la politique agricole commune (PAC) en vue du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE pour les années 2021 à 2027. Après une première consultation, elle a présenté les propositions législatives relatives à la future PAC le 1^{er} juin 2018. La Commission propose de réduire le financement de la PAC d'environ 5 %. Les paiements directs aux agriculteurs pourraient donc être inférieurs d'environ 5 % à partir de 2020. La nouvelle PAC a neuf objectifs :

- Garantir des revenus agricoles viables
- Accroître la compétitivité
- Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur
- Prendre des mesures de protection du climat
- Protéger l'environnement
- Préserver les paysages et la biodiversité
- Promouvoir la relève générationnelle
- Encourager des zones rurales vivantes
- Protéger la santé et veiller à la qualité des aliments

La nouvelle PAC vise une plus grande souplesse et une simplification, un ciblage plus important des aides, des ambitions plus élevées en matière de protection de l'environnement et d'action pour le climat et une meilleure utilisation de la connaissance et de l'innovation. La PAC simplifiera le fonctionnement de la politique agricole afin d'apporter une valeur ajoutée aux agriculteurs et à la société. La PAC renforcera le soutien apporté aux petites et moyennes exploitations familiales et aux jeunes agriculteurs. Un objectif de la future PAC est aussi d'encourager le développement de communautés rurales. La future PAC introduira des mesures à la fois facultatives et obligatoires en matière d'environnement et de climat et les paiements directs seront subordonnés à des exigences accrues en la matière. Elle renforcera les investissements dans la recherche et l'innovation au profit direct des agriculteurs.

La politique agricole commune de l'UE

La politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) repose sur deux piliers. Le premier, auquel est attribuée la plus grande partie des moyens financiers, comprend les paiements directs et les mesures de marché ciblées. Le deuxième concerne le développement de l'espace rural et est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Depuis l'entrée en vigueur de la PAC 2014 – 2020, les paiements octroyés dans le cadre du premier pilier sont presque entièrement découplés de la production. Les États membres peuvent toutefois lier une part limitée des paiements directs (jusqu'à 8 %) à certains produits.

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



Afin d'améliorer les performances environnementales de l'agriculture européenne, les États membres doivent consacrer 30 % des aides du premier pilier à des paiements écologiques. La Commission a retenu trois conditions pour le versement de ces paiements verts : (1) le maintien de prairies permanentes à l'échelle régionale, (2) la présence de surfaces d'intérêt écologique sur 5 % de la surface agricole et (3) la diversité des cultures aménagées.

La convergence des aides vise à assurer une répartition plus équitable des paiements directs. D'ici 2019, plus aucun État membre ne recevra moins de 75 % de la moyenne communautaire et, au sein d'un même État membre, chaque exploitant recevra au moins 60 % de la moyenne des aides versées dans la même région ou le même État membre. Les États membres ont néanmoins la possibilité de prendre des mesures afin de limiter à 30 % au maximum la perte par exploitation.

La PAC actuelle apporte un soutien particulier aux jeunes agriculteurs (jusqu'à 40 ans). Ils bénéficient ainsi, durant les cinq années suivant leur installation, d'une aide obligatoire sous la forme d'un supplément de 25 % aux paiements directs généraux. Les régions défavorisées, notamment les régions de montagne, bénéficient également d'un soutien renforcé. Les États membres peuvent leur allouer à titre facultatif un montant correspondant au maximum à 2 % du budget national.

Enfin, seuls les agriculteurs actifs peuvent bénéficier des aides prévues. Les entreprises sans activité agricole professionnelle, comme les golfs, les entreprises ferroviaires, les aérodromes ou les installations sportives, sont exclues du versement de paiements directs.

Les quatre règlements de base de la PAC actuelle ont été adoptés le 16 décembre 2013 par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE. Ces règlements couvrent respectivement le développement rural, les paiements directs, les mesures de marché ainsi que les questions horizontales telles que le financement et le contrôle. La Commission a ensuite émis les actes délégués et d'exécutions nécessaires, et chaque État membre a précisé les dispositions applicables pour la mise en œuvre au niveau national.

Des informations plus détaillées, notamment sur les aides du second pilier, sont disponibles sur le site de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

Accord agricole entre la Suisse et l'UE

L'Accord du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'UE relatif aux échanges de produits agricoles (accord agricole) vise à améliorer l'accès réciproque au marché par la suppression d'obstacles tarifaires (contingents d'importation et droits de douane) et non tarifaires (prescriptions sur les produits ou dispositions en matière d'homologation) dans certains domaines de production. Signé dans le cadre des Accords bilatéraux I, il est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002.

Diverses mises à jours des annexes de l'accord sont en cours. Les positions tarifaires des annexes 1 et 2 (concessions douanières de la Suisse et de l'UE) doivent ainsi être adaptées au système harmonisé du 1^{er} janvier 2017. Un transfert de la concession de 6000 tonnes d'aliments pour chiens et chats, déjà consignée dans un échange de lettres, vers l'annexe 1 (concessions de la Suisse) de l'accord agricole vise à faciliter l'importation de ces produits. Une actualisation de l'annexe 12 (reconnaissance mutuelle des appellations d'origine protégées [AOP] et des indications géographiques protégées [IGP]) vise à permettre de protéger dorénavant aussi les désignations suisses « Jambon cru du Valais » (IGP), « Lard sec du Valais » (IGP) et « Zuger Kirschtorte » (IGP) dans l'UE. Il est aussi prévu d'actualiser la liste des noms protégés dans les annexes 7 (vins) et 8 (spiritueux). L'intégration de la Suisse au système TRACES (TRADE Control and Expert System) pour le commerce des produits biologiques sera dorénavant aussi consignée dans l'accord agricole moyennant une adaptation de l'annexe 9 sur les produits



biologiques. La dix-neuvième réunion du Comité mixte chargé de la gestion de l'accord agricole aura lieu le 7 novembre 2019.

Protocole n° 2

Le Protocole n° 2 de l'Accord de libre-échange conclu en 1972 entre la Suisse et la CE règle le commerce de produits agricoles transformés entre la Suisse et l'UE. Il est entré en vigueur en 2005 après avoir été révisé dans le cadre des Accords bilatéraux II. L'UE, qui représente 77 % des importations et 59 % des exportations, reste en 2018 de loin le principal partenaire commercial de la Suisse pour les produits agricoles transformés.

Le Protocole n° 2 permet à la Suisse de compenser au moyen de droits de douane du côté des importations les effets négatifs des prix des matières premières suisses sur l'industrie agroalimentaire dans le commerce des produits agricoles transformés avec l'UE. Les contributions à l'exportation ont été versées pour la dernière fois en 2018, avant leur suppression au 1^{er} janvier 2019 dans le sillage de la mise en œuvre de la décision en matière de concurrence à l'exportation prise par la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi en décembre 2015. Le prélèvement de taxes à l'importation n'est pas concerné par la décision de l'OMC.

Les mesures de compensation ne doivent toutefois pas excéder les différences de prix des matières premières agricoles entre la Suisse et l'UE. Le Protocole n° 2 contient les prix de référence et les différences de prix qui sont déterminants pour la fixation de mesures de compensation. Ces paramètres sont contrôlés une fois par an et sont adaptés si nécessaire, en accord avec l'UE. Les prix de référence ont été révisés pour la dernière fois le 1^{er} mai 2018.

Brexit

Juridiquement, les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni sont en grande partie régies par les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE. Ceux-ci ne seront plus applicables au Royaume-Uni une fois que celui-ci aura quitté l'UE. L'objectif principal de la stratégie « Mind the Gap » du Conseil fédéral est de maintenir le statu quo en matière de droits et de devoirs mutuels après la sortie du Royaume-Uni de l'UE. La Suisse a pour cette raison conclu le 11 février 2019 un accord commercial avec le Royaume-Uni, qui permettra de poursuivre les relations économiques et commerciales existantes également après la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

L'accord de retrait négocié entre le Royaume-Uni et l'UE (« Withdrawal Agreement ») prévoit une phase de transition qui durera de la date de sortie jusqu'au 31 décembre 2020 au moins (« scénario Deal »). Pendant cette phase de transition, le Royaume-Uni continuera de faire partie du marché intérieur européen et de l'union douanière. Le Conseil européen a reporté la date de sortie, initialement fixée au 29 mars 2019, au 31 octobre 2019. Si le Parlement britannique n'approuve par l'accord de retrait, le Royaume-Uni quittera l'UE sans accord de retrait (« scénario No Deal »).

En cas d'entrée en vigueur de la phase de transition prévue entre l'UE et le Royaume-Uni, les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE continueront de s'appliquer aux relations entre la Suisse et le Royaume-Uni. Dans ce cas, l'accord commercial conclu entre le Royaume-Uni et la Suisse servira de base aux relations économiques et commerciales entre les deux pays après la fin de la phase de transition au 31 décembre 2020 (ou à une date ultérieure, convenue entre le Royaume-Uni et l'UE), jusqu'à ce que les deux parties puissent conclure de nouveaux accords commerciaux. En cas de « scénario No Deal », l'accord commercial prévoit que les droits et devoirs existants entre la Suisse et le Royaume-Uni seront maintenus dans toute la mesure du

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



possible à partir de la date de sortie du Royaume-Uni, comme prévu dans le mandat du Conseil fédéral.

L'accord agricole en vigueur entre la Suisse et l'UE en 1999 constitue la base de l'accord conclu entre la Suisse et le Royaume-Uni dans le domaine de l'agriculture. En raison de l'harmonisation juridique ou de la reconnaissance de l'équivalence des prescriptions juridiques entre la Suisse et l'UE dans les domaines non tarifaires pertinents pour le commerce agricole, il ne sera toutefois pas possible de maintenir le statu quo pour certaines annexes harmonisées de l'accord agricole CH – UE en cas de « scénario No Deal ».

Effets du Brexit sur l'OMC

Les engagements des membres de l'UE étant fixés dans une liste commune d'engagements, les négociations relatives au Brexit ont un impact sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Royaume-Uni doit créer sa propre liste d'engagements, indépendante de celle des membres de l'UE. L'UE a engagé une procédure de déconsolidation (art. XXVIII GATT) pour procéder aux ajustements nécessaires. Dans l'agriculture, outre les quotas d'importation communs, les limites maximales fixées pour le soutien interne sont affectées ; les deux éléments doivent maintenant être répartis entre l'UE et le Royaume-Uni. Les États ayant des intérêts économiques offensifs craignent que cela ne conduise à une perte de flexibilité pour les exportateurs. La Suisse suit l'évolution de la situation principalement d'un point de vue systémique, car la plupart de ses intérêts offensifs sont déjà couverts par l'accord agricole CH–EU.

Michelle Laug, OFAG, secteur Politique commerciale internationale, michelle.laug@blw.admin.ch
Corinne Roux, OFAG, secteur Relations commerciales, corinne.roux@blw.admin.ch



Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 27 septembre 2015. Ce Programme, qui comporte 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles, représente un référentiel reconnu au niveau international. Cela permet d'y faire référence lors de négociations ou dialogues bilatéraux et multilatéraux.

Des liens étroits entre les objectifs internationaux et nationaux peuvent être observés. Au niveau international, parmi les 17 ODD, l'objectif 2 se concentre particulièrement sur l'élimination de la faim, l'assurance de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la qualité nutritionnelle ainsi que la promotion de l'agriculture durable. Au-delà de l'objectif 2, d'autres ODD, telles que la consommation et la production responsables (ODD 12), la biodiversité (ODD 15) et l'eau (ODD 14) sont également étroitement liées à l'agriculture et au secteur agroalimentaire. Au niveau national, un nouvel article constitutionnel 104a intitulé « sécurité alimentaire » reflète à son tour l'importance de l'agriculture et des systèmes agroalimentaires durables.

Mise en œuvre au niveau national

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est engagé depuis un certain nombre d'années envers la mise en œuvre du Programme de développement durable au niveau national. Le 14 décembre 2018, le Conseil fédéral a établi un comité directeur interdépartemental pour l'Agenda 2030 et a décidé que la direction opérationnelle des travaux de mise en œuvre devrait être confiée à deux délégués. Le comité directeur est chargé du pilotage stratégique de la mise en œuvre. La nouvelle structure d'organisation de gouvernance pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 prévoit un représentant au niveau de la direction des offices principalement concernés par la mise en œuvre du Programme de développement durable. L'OFAG est membre de ce comité directeur.

La décision du Conseil fédéral du 22 mars 2019 indique également une nouvelle orientation pour la future Stratégie pour le développement durable (SDD) du Conseil fédéral pour la période de 2020 à 2030. Cette vision sur dix ans permet une planification à plus long terme, comparé au cycle précédent de quatre ans. Le plan d'action de la SDD continuera à être renouvelé tous les quatre ans.

La nouvelle structure d'organisation autour d'un comité directeur favorise une collaboration étroite entre tous les offices concernés. Cet aspect est particulièrement important au vu du caractère transversal des thèmes couverts par le Programme pour le développement durable. Parmi ces thèmes transversaux, les systèmes alimentaires durables occupent une place importante pour l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (en particulier les ODD 2 et 12).

Mise en œuvre au niveau international

Les mesures prises aux plans national et international font partie d'un système global. La réalisation des ODD de l'Agenda 2030 fait objet d'un suivi régulier observé à l'échelle internationale. C'est à cette fin que le Forum politique de haut niveau (FPHN) se tient chaque année en juillet au siège de l'ONU à New York. Les comptes rendus de l'avancement dans la réalisation des ODD ont fait l'objet d'une synthèse sous la forme du Rapport national 2018 de la Suisse, approuvé par le Conseil fédéral en juin 2018. Ce rapport a ensuite été présenté par M^{me} Doris Leuthard, Conseillère fédérale, au FPHN à New York, devant les Nations Unies. En 2019, la thématique de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables était moins mise en avant. Toutefois, la Suisse a co-organisé, en collaboration avec le Partenariat de la montagne

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



(PM) et d'autres acteurs onusiens et gouvernementaux, un événement sur la thématique du changement climatique dans les régions de montagne.

Laura Sommer, OFAG, secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires,
laura.sommer@blw.admin.ch



Programme pour des systèmes alimentaires durables de l'One Planet Network de l'ONU

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables a vu le jour en 2011, à l'issue d'un processus amorcé conjointement par la FAO et le PNUE et activement soutenu dès le début par la Suisse. Ces travaux préparatoires ont finalement abouti en octobre 2015 au lancement d'un programme multipartite international en faveur de systèmes alimentaires durables (*Sustainable Food Systems Programme, SFS Programme*), dans le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables de l'ONU (*10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production Patterns, 10YFP*). Les plus de 700 membres du 10YFP dans le monde sont connus sous le nom de « One Planet Network » depuis 2018.

Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable ?

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables repose sur des définitions qui ont été formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et qui sont les suivantes : « *Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental.* »

« *Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures.* »

Ce programme a pour mission de favoriser l'émergence de modes de consommation et de production durables tout au long de la chaîne de création de valeur. La réalisation de cet objectif repose sur une approche systémique, qui associe également les acteurs du secteur agroalimentaire. Le programme s'adresse délibérément aux pays industrialisés et aux pays en développement. Les besoins régionaux et nationaux doivent également être pris en considération lors de la mise en œuvre. Le Programme pour des systèmes alimentaires durables comporte des activités qui s'articulent autour de la promotion d'une alimentation durable et respectueuse des ressources, de la réduction du gaspillage alimentaire et de l'amélioration de la résilience dans l'agriculture.

Lors de la réunion de lancement du Programme pour des systèmes alimentaires durables en octobre 2015, il a été décidé qu'il serait dirigé conjointement par la Suisse, l'Afrique du Sud, Hivos et le WWF. Il a également été doté d'un comité consultatif multipartite. En juin 2019, la Suisse et le WWF ont été confirmés dans leur rôle pour quatre années supplémentaires. L'Afrique du Sud et Hivos se sont retirés en octobre 2019. Leur successeur dans la codirection du programme a également été désigné en octobre 2019.

Depuis le lancement du programme, le nombre d'organisations membres dans le monde est passé à 175. Il s'agit notamment de pays comme le Costa Rica, la France, les Pays-Bas et les États-Unis, d'organisations internationales comme la FAO, le PNUE, le FIDA et le Global Crop Diversity Trust, d'instituts de recherche comme Bioversity International et l'EPFZ, de sociétés comme Nestlé et Barilla ainsi que d'ONG comme le WWF et Biovision. Les membres du programme ont mis au point huit initiatives centrales, qui ont abouti jusqu'à présent aux résultats suivants :

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



- un manuel à l'intention des intermédiaires qui vise à rendre les chaînes de création de valeur plus durables ;
- des recommandations pour des critères efficaces de protection de la biodiversité dans les normes de l'industrie alimentaire et les directives sur les marchés publics ;
- L'élaboration d'une méthodologie commune (« Food Waste Index ») pour mesurer le gaspillage alimentaire (ODD 12.3 de l'Agenda 2030).

En outre, les membres ont jusqu'à présent affilié 46 de leurs propres projets de recherche et de conseil au Programme pour des systèmes alimentaires durables. Ceux-ci ont déjà débouché sur de nombreux résultats, tels qu'une application smartphone pour promouvoir l'utilisation durable de la nourriture et réduire le gaspillage alimentaire chez les jeunes, une plate-forme d'échange international de connaissances pour la réduction des pertes après récolte dans le cadre d'un projet de la DDC avec les trois agences des Nations Unies basées à Rome ou la publication scientifique « Sustainable Diets – Linking Food Systems and Nutrition ».

L'un des temps forts de l'année écoulée pour le Programme pour des systèmes alimentaires durables a été sa deuxième Conférence mondiale, qui s'est tenue du 5 au 7 février 2019 au Costa Rica sous le slogan « Good Food for People and the Planet – together towards 2030 ».

« Good Food for People and the Planet » – la 2^e conférence mondiale du Programme pour des systèmes alimentaires durables, du 5 au 7 février 2019

La conférence a réuni environ 200 participants du monde entier pour discuter de meilleures politiques, de partenariats plus solides et d'investissements accrus dans des systèmes alimentaires durables. En tant que codirigeant du Programme pour des systèmes alimentaires durables, l'OFAG a joué un rôle actif dans l'organisation et le déroulement de la conférence. Bernard Lehmann a participé aux discussions et présidé une des tables rondes.



INTERNATIONAL > DURABILITÉ



L'un des principaux objectifs de la conférence était de susciter un engagement politique plus fort en faveur de la conception et de la mise en œuvre de mesures de soutien à tous les niveaux. Plus précisément, la conférence a donné lieu à un total de 14 engagements volontaires de haut niveau de la part des organisations participantes pour promouvoir des systèmes alimentaires plus durables. La conférence a également défini trois besoins clés en matière de systèmes alimentaires durables, ainsi qu'un certain nombre d'approches prioritaires pour répondre à ces besoins. Par exemple, les processus multipartites visant à renforcer des politiques cohérentes et globales dans le domaine des systèmes alimentaires seront encouragés. Dans ce contexte, la Suisse a annoncé un « dialogue d'acteurs pour un système alimentaire plus durable en Suisse ».

Tous les engagements ainsi que les besoins et les solutions peuvent être trouvés dans le document final de la conférence. Une brève vidéo de la conférence est disponible [ici](#).

En outre, une boîte à outils est en cours d'élaboration dans le cadre du Programme pour des systèmes alimentaires durables, dont l'objectif est de renforcer une compréhension commune des systèmes alimentaires durables entre les secteurs et les acteurs au niveau international et de développer et mettre en œuvre des solutions holistiques et adaptées aux différents contextes. La première composante de cette boîte à outils a été lancée en juin 2019 : Le « Collaborative Framework for Food Systems Transformation », un cadre d'action collaboratif pour la transformation des systèmes alimentaires qui comprend des directives pour les processus d'élaboration de politiques multipartites aux niveaux national et local.

Par toutes ces activités, le Programme pour des systèmes alimentaires durable contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, au plan international comme au plan national.

La transition nécessaire vers des systèmes alimentaires plus durables est également devenue une question importante dans divers processus intergouvernementaux. En juillet 2018, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) a adopté une déclaration ministérielle appelant toutes les parties prenantes à adopter une approche holistique pour promouvoir des systèmes alimentaires durables. En octobre 2018, le Comité de l'agriculture de la FAO (COAG) s'est félicité du rôle de la FAO dans le Programme pour des systèmes alimentaires durables et a appelé à une coopération plus étroite avec d'autres agences des Nations Unies et d'États afin de soutenir la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) de mars 2019 a abordé les systèmes alimentaires comme l'un des thèmes centraux et a adopté une déclaration ministérielle contenant des dispositions pour la promotion des systèmes alimentaires durables, notamment par la diffusion accrue de pratiques agricoles durables et résilientes. L'OCDE a tenu son « Forum mondial sur l'agriculture » annuel sur les systèmes alimentaires. Enfin, la Conférence de la FAO de juin 2019 a appelé ses États membres à aborder la transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables. Dans tous ces processus, l'OFAG a joué un rôle influent, notamment grâce à son rôle de chef de file dans le Programme pour des systèmes alimentaires durables.

Patrick Mink, OFAG, secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires, patrick.mink@blw.admin.ch Michaël Sapin, OFAG, secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires michael.sapin@blw.admin.ch



Agrobiodiversité / ressources génétiques

Le maintien de la biodiversité est essentiel pour la viabilité des êtres humains. La diversité de la flore, de la faune et des écosystèmes nous permet de bénéficier de nombreux services écosystémiques tels que (entre autres) la pollinisation, la régulation hydrique et climatique, la prévention de l'érosion/de la sécheresse/des inondations/des feux de forêt, l'apport et la régulation du cycle des nutriments et la régulation des maladies et des organismes nuisibles. Si ces avantages venaient à disparaître et devaient être remplacés par des activités de l'homme, cela coûterait extrêmement cher à notre société. De plus, certains services ne pourraient être remplacés, ce qui par conséquent mettrait en danger la viabilité des êtres humains.

La **biodiversité** désigne la variabilité des organismes vivants et des écosystèmes dont ils font partie. C'est pourquoi cette diversité se manifeste à plusieurs niveaux : au sein d'une espèce (génétique et épigénétique), entre les différentes espèces et à l'intérieur d'écosystèmes et d'un écosystème à l'autre. L'**agrobiodiversité** (ou la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture) comprend les composantes de la biodiversité dont dépendent l'alimentation des populations humaines et leur qualité de vie. Ce terme comprend, entre autres, les plantes cultivées, les arbres et plantes forestiers (ainsi que leurs formes sauvages), les animaux de rente, les animaux sauvages liés au système agricole, les poissons et autres organismes aquatiques ainsi que les organismes utilisés par l'industrie agroalimentaire pour des procédés de transformation des aliments (par ex. fermentation).

L'agrobiodiversité englobe naturellement aussi la diversité des organismes vivant dans le sol et la diversité des invertébrés, tels que les pollinisateurs, dont dépend la production agricole, ainsi que la diversité des écosystèmes agricoles dans leur ensemble.

Les systèmes agroalimentaires ont un grand impact sur l'état de la biodiversité (au niveau local et mondial). Certains systèmes peuvent avoir un impact néfaste, tandis que d'autres peuvent avoir des retombées positives. L'agriculture durable contribue à préserver la biodiversité, les écosystèmes et leurs services et donc la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'approche actuelle nommée « Agroécologie » est un exemple d'approche qui intègre les 3 dimensions de la durabilité (environnementale, sociale et économique) et qui comprend 10 éléments définis par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin d'adopter une vision systémique/globale durable. Un des 10 éléments est la *Diversité*, élément crucial dans le contexte actuel de changement climatique.

La domestication et la sélection des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont contribué au fil des millénaires à l'apparition de nouvelles variétés de plantes cultivées et de races d'animaux. Cette évolution a permis à l'être humain de s'adapter à des conditions environnementales locales très variées et souvent difficiles, et de garantir ainsi sa subsistance et sa survie. Aujourd'hui, la sélection peut également permettre à mieux s'adapter aux nouvelles données, telles que le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles et le changement des modes de consommation.

Or, si la diversité de ces ressources génétiques n'est pas maintenue in situ (dans les champs/les pratiques agricoles), ex-situ (par ex. dans des banques de semences) ni favorisée par le marché/secteur agroalimentaire, ces ressources risquent de disparaître irrémédiablement. C'est pourquoi divers programmes internationaux et nationaux sont dédiés à la reconnaissance, à la protection, à la préservation et à la promotion de l'utilisation durable d'une grande partie de la diversité génétique.

Différents instruments internationaux jouent à cet égard un rôle central : (1) le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, (2) la Convention sur la diversité biologique (Convention on Biological Diversity) et (3) les plans d'action mondiaux pour les ressources phylogénétiques et zoogénétiques de la Commission des ressources génétiques de la FAO.



(1) Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) est entré en vigueur le 29 juin 2004. Aujourd'hui, 146 pays en sont parties contractantes. La Suisse l'a ratifié le 22 novembre 2004. Le TIRPAA, dont les buts concordent avec ceux de la Convention sur la diversité biologique, vise la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ainsi que le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le TIRPAA est un instrument primordial pour la préservation de la diversité des ressources phytogénétiques, dont dépend notre société, compte tenu de l'enjeu de la sécurité alimentaire mondiale et du défi que constitue le changement climatique.

L'accès aux RPGAA et le partage équitable découlant de leur utilisation sont réglés par un système multilatéral établi par le Traité. Les transactions entre fournisseurs et utilisateurs de ressources sont effectuées à l'aide d'un accord-type de transfert de matériel (ATM). Pour les pays ayant ratifié le TIRPAA, ce sont des conditions préalables indispensables à l'accès au matériel végétal pour la sélection de nouvelles variétés. Plusieurs milliers d'ATMs sont conclus chaque année, essentiellement par les Centres du groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale. En Suisse, la banque de gènes nationale a délivré, depuis 2007, plus de 241 ATMs portant sur plus de 2900 accessions.

Un des instruments majeurs de la mise en œuvre du Traité est le Fonds de partage des avantages. Grâce à des contributions volontaires de différents partenaires, dont fait partie de la Suisse, ce fonds finance des projets dans plus de 45 pays en voie de développement. Outre ces contributions volontaires, le fonds recueille des bénéfices monétaires découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture disponibles dans le Système multilatéral. Cependant, ce dernier canal n'est jusqu'à aujourd'hui quasiment pas utilisé. Ce constat fait partie des raisons pour lesquels le Système multilatéral est actuellement sous révision.

La révision du Système multilatéral

La période suivant la dernière session de l'Organe directeur, en 2017, a été marquée par d'importants progrès dans le cadre de l'amélioration du Système multilatéral. Ainsi, les négociations qui ont commencé il y a six ans sont entrées en phase finale.

L'accent a de nouveau été mis sur le modèle dit de souscription proposé par des milieux concernés en Suisse. Ce modèle doit, d'une part, rendre le partage des avantages plus prévisible et, d'autre part, être suffisamment intéressant pour que les particuliers recourent au système en plus des banques de gènes étatiques. La proposition de la Suisse d'étendre le champ d'application du système multilatéral a permis de convenir que le système révisé couvrirait toutes les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et non plus seulement les 64 existantes.

Le groupe de travail chargé de la révision a pu identifier tous les éléments indispensables à l'aboutissement des négociations, à savoir la révision de l'ATM, l'amélioration du Système multilatéral (y compris l'extension du champ d'application du Système multilatéral, qui comprend actuellement 64 espèces) ainsi que de sa stratégie de financement, et une volonté plus forte des États membres d'accorder des contributions financières en faveur du Système multilatéral. La Suisse s'associera à des efforts finaux de négociations dans l'idée d'aboutir à l'adoption du Système multilatéral révisé lors de la 8^e session de l'Organe directeur qui aura lieu en novembre 2019.



La révision de la stratégie de financement

Sous la coprésidence de la Suisse, le comité ad hoc pour la stratégie de financement et la mobilisation des ressources s'est rencontré en mai 2019 afin de finaliser la stratégie de financement du Traité pour 2020 – 2025. Le comité est parvenu à développer une stratégie révisée qui renforce l'implication des canaux de financements parallèles au Fonds de partage des avantages en vue d'atteindre les objectifs du Traité, qui à leur tour contribuent aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

(2) Les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein de la Commission des ressources génétiques de la FAO

En 1983, la Conférence de la FAO a adopté « l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques ». La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été établie la même année, conformément à l'Acte constitutif de la FAO. Son but initial était de traiter les questions relatives aux ressources phylogénétiques. Cependant, la Conférence de la FAO de 1995 a élargi le mandat de la Commission afin de couvrir toutes les composantes de la diversité biologique présentant de l'importance pour l'alimentation et l'agriculture.

La Commission constitue la seule enceinte permanente où les gouvernements peuvent discuter et négocier les questions relatives à la biodiversité dans l'alimentation et l'agriculture. Elle adopte des directives et des plans d'action pour la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Depuis son établissement, la Commission a supervisé des évaluations, au niveau mondial, de l'état des ressources génétiques de la forêt, des plantes et des animaux ; elle a, par la suite, mis au point des plans d'action. Ainsi, la Commission a publié en 2019 le premier rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, qui servira de base à l'élaboration d'un Plan d'action mondial pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

(3) L'agriculture et la Convention internationale sur la diversité biologique et d'autres instances internationales

La Commission n'est pas la seule instance à mettre en avant les contributions que la biodiversité apporte à l'existence humaine. En mai 2019, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a publié le rapport global de sur l'évaluation de la biodiversité. Celui-ci fait amplement référence au rapport de la Commission mentionné ci-dessus, et porte un message similaire : la biodiversité connaît un déclin global sans précédent ; il n'est toutefois pas trop tard pour agir, pour autant que des mesures transformatives soient adoptées.

Au regard ces constats alarmants, la coopération entre les acteurs internationaux dans les domaines de la biodiversité et de l'agriculture se renforcera davantage.

La 14^e Conférence de la CBD, qui s'est déroulée en novembre 2018 en Égypte, a marqué le lancement du processus d'élaboration d'un nouveau cadre mondial de la biodiversité. Celui-ci remplacera les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui se termineront en 2020 sur un bilan décevant. La FAO se présente comme un partenaire fort du processus post – 2020, notamment au travers de sa plateforme pour l'intégration de la biodiversité dans tout le secteur agricole. La Suisse soutient l'implication de la FAO dans ce processus. La FAO compte également s'investir dans le nouveau cadre post – 2020 au travers des travaux de suivi du rapport sur l'État de la

INTERNATIONAL > DURABILITÉ

biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde de la Commission, qui devront contribuer à l'implémentation du nouveau cadre.

Alwin Kopse, Laurène Barmaz, Kate Dassesse, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire,
alwin.kopse@blw.admin.ch



Sécurité alimentaire et résilience

La sécurité alimentaire est assurée quand la population a accès en tout temps à des aliments de bonne qualité, d'un prix abordable et en quantités suffisantes. L'approvisionnement alimentaire de la population ne va toutefois pas de soi, même dans un pays aussi performant au point de vue économique que le nôtre. Assurer la sécurité alimentaire dépend dans une large mesure de la conception de systèmes alimentaires durables. Un système alimentaire est considéré comme durable s'il assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. Ce faisant, les fondements économiques, sociaux et écologiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour les générations futures ne peuvent être remis en cause.

Un système alimentaire durable destiné à maintenir la sécurité alimentaire ne concerne donc pas seulement la politique agricole, mais aussi un grand nombre d'autres politiques sectorielles. En approuvant l'initiative populaire fédérale « Pour la sécurité alimentaire », le peuple suisse s'est exprimé en faveur de l'inscription de la sécurité alimentaire dans l'article 104a de la Constitution fédérale. Cet article définit les principes suivants pour garantir à long terme l'approvisionnement alimentaire de la population suisse :

- préserver les bases de la production agricole, notamment les terres cultivables ;
- produire les denrées alimentaires de manière adaptée aux conditions locales et en utilisant les ressources de manière efficiente ;
- axer l'agriculture et le secteur alimentaire sur les besoins du marché ;
- mener des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable ;
- utiliser les denrées alimentaires de manière à préserver les ressources, en réduisant notamment les gaspillages.

L'art. 104a, let. d, de la Constitution fédérale demande à la Confédération de créer des conditions pour des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire.

Le 23 août 2019, les quatre États membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) ont conclu un accord commercial sur la substance avec les États membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Cet accord contient un chapitre entièrement dédié à la durabilité au sein des relations commerciales. En ce qui concerne les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, ce chapitre comporte un article sur le commerce, l'agriculture durable et des systèmes alimentaires durables. Cet article a pour but de promouvoir une agriculture durable et des systèmes alimentaires durables grâce à

- un **échange d'information**, d'expériences et de bonnes pratiques concernant l'agriculture et des systèmes alimentaires durables ;
- un **dialogue** régulier sur les aspects liés à la durabilité, au commerce, à une agriculture durable, et à des systèmes alimentaires durables,
- un **compte rendu** des progrès réalisés en vue d'une agriculture durable et de systèmes alimentaires durables, à travers l'utilisation et le développement de pratiques et technologies agricoles, afin d'assurer une continue évolution.

Il a été convenu, entre les États membres de l'AELE et les États membres du Mercosur, de baser le dialogue sur un cadre reconnu au niveau international, le programme de développement durable à l'Horizon 2030 (Agenda 2030).

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



L'inclusion d'articles sur le commerce, l'agriculture durable et des systèmes alimentaires durables au sein des accords commerciaux (nouveaux tout comme existants) permet de répondre aux exigences de la Constitution (art. 104a, let. d) et de contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Comité National Suisse de la FAO

La Suisse joue un rôle de précurseur au niveau international et est fortement engagée dans la transformation urgente et nécessaire des systèmes agricoles et alimentaires. L'importance de l'agroécologie dans ce processus de transformation a amené le « Comité national suisse de la FAO (CNS-FAO) », un organe consultatif du Conseil fédéral sur les thématiques de la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables, à publier un document de travail sur « L'agroécologie comme moyen d'atteindre les ODD ». Il vise à informer le gouvernement suisse et les acteurs intéressés sur l'agroécologie et ses enjeux et établit un lien avec les discussions internationales conduites par la FAO et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

À l'occasion du voyage d'études annuel de l'EPFZ à la FAO, le CNS-FAO et la Mission à Rome ont été invités à un événement (*side event*) pour présenter le document de travail et en discuter. Près de 100 personnes étaient présentes. Le panel comprenait des représentants du secteur privé, des organisations paysannes (dont l'Organisation mondiale des agriculteurs), une institution de recherche (CIRAD) et une étudiante de l'EPFZ. Le travail du CNS-FAO a été apprécié et le document a fait l'objet de discussions et d'une évaluation très constructives. Le fait qu'un comité multipartite rassemblant un large éventail d'opinions et de points de vue ait été en mesure d'adopter un tel document a été cité par plusieurs conférenciers et participants comme une pratique exemplaire.



Le document de travail du CNS-FAO a été présenté à Rome. Il vise à informer le gouvernement suisse et les acteurs intéressés sur l'agroécologie et ses enjeux.

Les autres thèmes prioritaires du CNS-FAO au cours de la période législative actuelle (2016 – 2019) ont été les systèmes alimentaires et l'alimentation durables, la concentration mondiale des entreprises de semences et de pesticides, les jeunes agriculteurs, ainsi que l'urbanisation et la transformation rurale.

Parmi les autres programmes et initiatives internationaux dans lesquels la Suisse s'engage en faveur de la sécurité alimentaire et d'une plus grande résilience au changement, on peut citer l'Agenda mondial pour un élevage durable (Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL) et le Partenariat de la montagne (Mountain Partnership, MP).

Agenda mondial pour un élevage durable

L'OFAG continue de travailler avec la FAO et d'autres partenaires dans le cadre de l'Agenda mondial pour un élevage durable (Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL).

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



D'importants efforts sont nécessaires en fait de recherche agronomique et d'investissement, couplés à une saine gouvernance, pour permettre au secteur de l'élevage de répondre dans le monde entier à la hausse de la demande de denrées d'origine animale et à une population dont les besoins changent. Par ailleurs, ce secteur est appelé à contribuer à réduire la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire, tout en protégeant l'environnement et en faisant œuvre de santé publique.

Le but du GASL est d'assurer à long terme le développement durable de l'élevage, dont la réalisation passe entre autres par un usage efficace des ressources naturelles. Les questions qui se posent dans ce contexte sont des questions de sécurité alimentaire, de santé publique, de croissance équitable, et se rapportent aussi aux ressources naturelles et au changement climatique. L'Agenda 2030 constitue son cadre de référence stratégique le plus important. Le GASL compte plus de 100 membres, dont des gouvernements, des agriculteurs, des membres du secteur privé et de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG) et des communautés de recherche. Son secrétariat est basé au siège de la FAO à Rome.

En mai 2019, le GASL a adopté un nouveau Plan d'action pour la période 2019 – 2021, dans le but d'améliorer le dialogue politique sur les questions de la durabilité de l'élevage, de produire et disséminer des données probantes, et de promouvoir des changements dans les pratiques et politiques d'élevage. Les instruments mis au point dans le cadre du GASL, tels que les méthodes d'analyse LEAP (Livestock Environmental Assessment and Performance Partnership), sont appliqués dans la pratique.

La conférence internationale (*Multistakeholder Partnership Meeting, MSP*) annuelle du GASL est un événement majeur de l'initiative. Elle a lieu chaque année dans un pays différent et offre un espace pour des séminaires régionaux et nationaux sur le développement durable du secteur de l'élevage. La 10^e édition du MSP se tiendra en 2020 en Suisse à Delémont. Elle sera accueillie par le Canton du Jura et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), et portera sur le thème de la multifonctionnalité du secteur de l'élevage aux niveaux mondial, régional et local.

Favoriser le développement durable des régions de montagne : le Partenariat de la montagne

Le Partenariat de la montagne (PM) est une alliance volontaire de coordination transnationale composée d'acteurs de la montagne (gouvernements, organisations intergouvernementales, société civile et entités privées) qui œuvrent au développement durable des montagnes et s'engagent à accroître leurs efforts en vue de mettre en œuvre l'Agenda 2030. Le PM compte 370 membres. Son secrétariat a été créé en 2002 à l'initiative de la Suisse, de l'Italie, de la FAO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le secrétariat est hébergé par la FAO à Rome. La mission principale du PM consiste à assister les membres dans la réalisation du programme commun et à favoriser la coopération. Il a adopté un Cadre d'action (*Framework for Action*) en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour les zones de montagne, prenant la forme d'une feuille de route concrète qui prévoit la mise en place de processus de longue durée et l'établissement de politiques qui renforcent la résilience des populations et environnements de montagne. L'OFAG soutient le Secrétariat et donne au partenariat l'occasion de présenter ses activités.

Le 11 décembre 2018, lors de la « Journée internationale de la montagne », le PM a participé à Berne à une soirée organisée à l'occasion des 75 ans du Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB). En collaboration avec des représentants de l'OFAG, il a traité de la question du renforcement des systèmes alimentaires durables et des chaînes de valeur, et a présenté ses activités de promotion des produits de montagne préservant la biodiversité agricole et améliorant les économies locales et moyens d'existence. La « Journée internationale de la

INTERNATIONAL > DURABILITÉ



montagne » est un événement introduit par l'ONU, afin de sensibiliser la population quant à l'importance de la montagne en tant qu'espace naturel et vivant.

Durant le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) de 2019 au siège des Nations unies à New York, le PM a également co-organisé, en collaboration avec la Suisse et d'autres acteurs onusiens et gouvernementaux, un événement (*side event*) sur la thématique du changement climatique dans les régions de montagne.

Michael Hartmann, Michaël Sapin, Madeleine Kaufmann, Alwin Kopse, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire, alwin.kopse@blw.admin.ch



Accord de libre-échange

D'un point de vue macroéconomique, il est important pour la Suisse de pouvoir conclure des accords de libre-échange globaux et modernes pour améliorer l'accès au marché pour ses entreprises et éviter autant que possible leur pénalisation sur les marchés étrangers, ce d'autant plus que les efforts de libéralisation régionaux ne cessent de s'intensifier et que l'insécurité politique va croissant dans le monde.

La Suisse s'est donc aussi employée en 2019 à développer et adapter son réseau d'accords avec d'autres États. Outre la convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'accord de libre-échange avec l'UE, ce réseau comprend 30 traités conclus avec 40 pays. Tous ces accords ont été passés sous l'égide de l'AELE, à l'exception de ceux conclus avec la Chine, le Japon et les Îles Féroé.

Les dispositions sur la circulation des marchandises de ces accords concernent également les produits agricoles. En raison de la diversité des politiques agricoles et des sensibilités, les membres de l'AELE négocient bilatéralement les modalités de l'accès à leurs marchés agricoles. Toutes les concessions douanières accordées par la Suisse sont conçues de sorte à satisfaire le mieux possible les intérêts des pays partenaires tout en étant compatibles avec l'agriculture suisse. En contrepartie, la Suisse s'efforce d'obtenir le plus de concessions possibles pour les produits agricoles présentant un fort potentiel à l'exportation, tels que le fromage et d'autres produits laitiers, la viande séchée, les boissons, le chocolat et les confiseries.

Il s'agit aussi de tenir compte des préoccupations de la société dans les accords de libre-échange. Des thèmes importants tels que la durabilité et le bien-être des animaux sont discutés avec les pays partenaires et intégrés aux accords autant que possible.

État des négociations sous l'égide de l'AELE

Négociations achevées

Les négociations relatives au vaste accord de libre-échange entre l'Indonésie et les États de l'AELE ont abouti et l'accord a été signé en décembre 2018. L'AELE est ainsi devenue le premier partenaire de libre-échange de l'Indonésie en Europe. Outre d'importantes concessions concernant les produits industriels et agricoles suisses, l'accord comprend aussi des dispositions relativement au commerce et au développement durable, qui règlent entre autres l'importation d'huile de palme indonésienne en Suisse.

En août 2019, la Suisse a conclu ses négociations avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay). L'accord, qui devrait être signé en début d'année prochaine comprend dans son volet agricole notamment des concessions pour les produits d'exportation principaux de ces pays que sont la viande, le vin rouge et quelques fourrages. Les exportations agricoles de ces pays représentent environ 40 % de leurs exportations mondiales totales (or non compris). La Suisse a, quant à elle, obtenu un accès préférentiel pour ses produits d'exportation que sont les fromages, les boissons et les produits de l'industrie agro-alimentaire. De plus, les Parties se sont engagées à entamer un dialogue sur les systèmes alimentaires et l'agriculture durable ainsi que sur le bien-être animal. Les normes non-tarifaires en matière d'importation de produits alimentaires et agricoles restent en vigueur afin de respecter les exigences des consommateurs pour des produits sains.

L'accord de libre-échange conclu en juin 2018 avec l'Équateur est encore en cours de ratification. Il entrera en vigueur au plus tôt début 2020.



Négociations en cours

Les États de l'AELE négocient actuellement des accords de libre-échange avec l'Inde, la Malaisie et le Vietnam.

Malaisie : le dernier cycle de négociations a eu lieu au printemps 2017. Il n'a depuis pas été possible de mener de nouveau cycle, la Malaisie souhaitant procéder à une réévaluation de sa politique de libre-échange compte tenu de la non-ratification de l'accord de partenariat transpacifique (Trans-Pacific Partnership, TPP) par les États-Unis. À cela s'ajoute que la Malaisie a connu un changement de gouvernement en 2018. Une décision du Cabinet étant nécessaire à la poursuite des négociations, la Malaisie examine actuellement à des fins de préparation de ladite décision l'accord conclu entre l'AELE et l'Indonésie, qui servira à la Suisse de base pour l'accord avec la Malaisie relativement à l'huile de palme.

Vietnam : les négociations, débutées en 2012, sont difficiles. Le dernier cycle de négociations a eu lieu en mai 2018. Le Vietnam et l'UE ont clos leurs négociations dès 2015 et signé l'accord en juin 2019. Il est à espérer que cette issue aura des retombées bénéfiques sur les négociations que l'AELE mène avec le Vietnam. Les États de l'AELE visent à obtenir un accord dont le niveau d'ambition est comparable à celui que l'UE a conclu. Le Vietnam n'exportant que peu de produits agricoles vers la Suisse (en premier lieu du poisson et des fruits de mer), l'intérêt de cette dernière à conclure un accord est toutefois limité.

Union douanière d'Afrique australe (SACU) : l'accord entre la SACU et les États de l'AELE, qui est en vigueur depuis 2008, couvre notamment le commerce des produits agricoles. Les deux parties ont décidé de réviser l'accord sur la base de la clause de réexamen contenue dans l'accord et des intérêts spécifiques des deux parties en matière de commerce agricole. Cinq cycles de négociations consacrés à l'adaptation de l'accord ont eu lieu à ce jour ; ils ont permis de mettre en évidence les intérêts susmentionnés ainsi que certaines demandes concernant le texte de l'accord. Le prochain cycle de négociations est prévu pour octobre 2019.

Pourparlers exploratoires

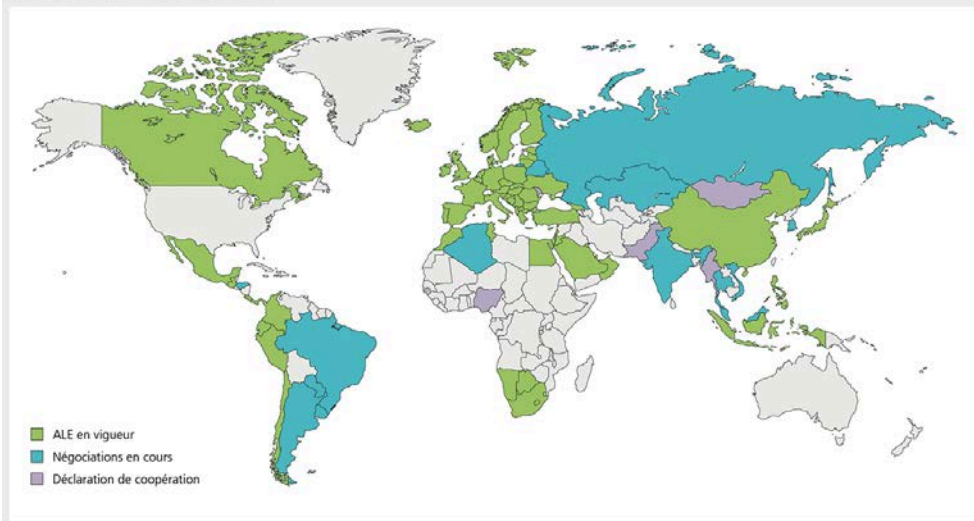
La Suisse mène depuis fin 2018 des pourparlers exploratoires bilatéraux avec les États-Unis, qui ont principalement porté sur une information de la part de la Suisse sur les particularités de l'agriculture et de la politique agricole suisses. Ces discussions visent en effet à déterminer s'il est possible de trouver un dénominateur commun quant au degré de libéralisation de l'agriculture, pour pouvoir entamer des négociations formelles.

Des contacts sont par ailleurs entretenus avec divers États d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

INTERNATIONAL > ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE



Accords de libre-échange



Source : SECO

Kilian Widmer, secteur Relations commerciales, kilian.widmer@blw.admin.ch



Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux

Partenaires commerciaux internationaux

En complément des statistiques du commerce extérieur par produit publiées sous la rubrique « Marché > Développement du marché > Commerce extérieur » et pour l'ensemble de l'agriculture suisse, des analyses ponctuelles du commerce extérieur agricole suisse sont présentées ci-dessous.

» <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/international/statistiken-und-modellierung/agrarstatistiken-einiger-handelspartner.html>

Régime de perfectionnement

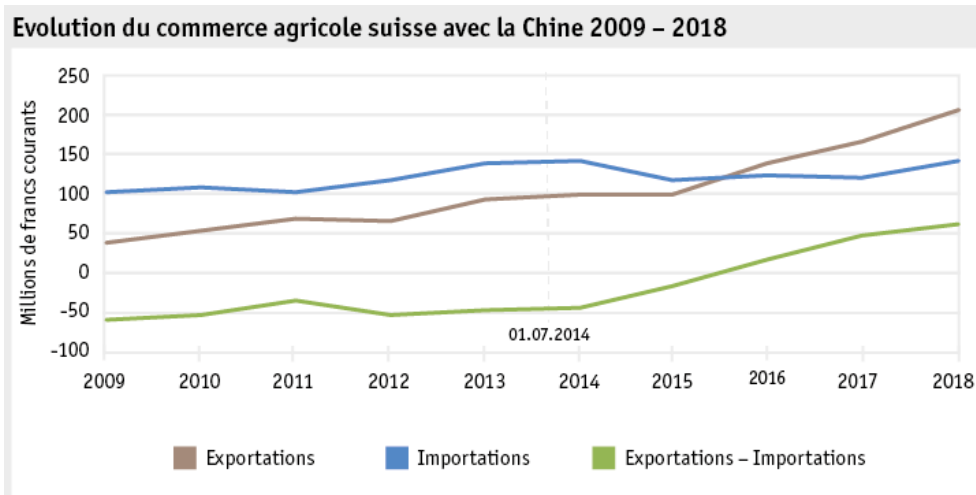
Les échanges de marchandises sous le régime de perfectionnement sont une composante significative du commerce extérieur agricole suisse.

Le régime de perfectionnement actif couvre l'ouvroison, la transformation ou la réparation de marchandises étrangères importées en Suisse suivie d'une réexportation des produits compensateurs. En 2018, la Suisse a importé sous le régime de perfectionnement actif régulier pour 219 millions de francs de produits agricoles, soit 2 % de toutes ses importations agricoles (12,5 milliards de fr.). Cela représente 57 % de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont la viande de bœuf désossée pour la fabrication de la viande des Grisons, le lactosérum, les graisses et huiles végétales et le lactose. Elle a réexporté sous ce régime pour 2,732 milliards de francs de produits agricoles, soit 27 % de toutes ses exportations agricoles (10,1 milliards de fr.), c'est trois fois plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont les limonades, les cigarettes, les préparations pour l'alimentation des enfants, les chocolats, des substances odoriférantes, les mélanges de graisses ou d'huiles non laitières et la viande séchée. À ces valeurs des échanges sous le régime de perfectionnement actif normal s'ajoutent celles réalisées sous le régime spécial.

Le régime de perfectionnement passif concerne l'ouvroison, la transformation ou la réparation de biens indigènes en dehors de la Suisse suivie d'une réimportation des produits ainsi modifiés en Suisse. Ces échanges sont moins importants que ceux réalisés sous le régime de perfectionnement actif. En 2018, les exportations agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 36 millions de francs, soit 0,4 % des exportations agricoles suisses totales et 95 % de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont la farine de blé, la crème de lait, le lactosérum, de la viande de volaille et de porc ainsi que des pommes de terre. En 2018, les réimportations agricoles suisses en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 80 millions de francs, soit 0,6 % des importations agricoles suisses totales et 3,2 fois plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont le pain, les chips de pommes de terre, la crème et des préparations à base de viande.

Échanges de produits agricoles avec la Chine

En 2018, la balance commerciale agricole suisse avec la Chine a été positive pour la troisième fois consécutivement. Elle s'est élevée à 60 millions de francs.



Source : Administration fédérale des douanes

En 2018, les préparations alimentaires, le chocolat, le lait et la crème ont représenté ensemble 79 % des exportations agricoles suisses totales (204 millions de fr.) vers la Chine. Les exportations de fromages arrivent en huitième position et représentent 1,7 % du total, soit 3,5 millions de francs. Entre 2009 et 2018, la hausse spectaculaire (d'un facteur 4) des exportations agricoles suisses vers la Chine (+164 millions de fr.) est due à raison de deux tiers (71 %) à la hausse des exportations d'aliments pour nourrissons (+116 millions de fr.). En 2018, les résidus d'amidonnerie, les huiles essentielles et les légumes secs ont représenté ensemble 38 % des produits agricoles importés de Chine (144 millions de fr.).

Brexit

La Suisse et le Royaume-Uni ont passé un accord de libre-échange le 11 février 2019. Cet accord jette les bases des futures relations commerciales entre les deux pays dans les deux cas de figure envisagés pour la séparation entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne : un divorce ordonné débouchant sur un traité (*deal*) ou une rupture sans traité (*no deal*). L'accord de libre-échange repose, dans le domaine de l'agriculture, sur l'accord agricole de 1999 entre la Suisse et l'UE. En 2018, la balance commerciale agricole de la Suisse avec le Royaume-Uni était excédentaire de 379 millions de francs. Les produits agricoles suisses exportés sont principalement des produits transformés (surtout le café, les limonades et le chocolat). Le fromage figure au huitième rang et représente 2,5 % de nos exportations en Grande-Bretagne, soit 14,9 millions de francs. Quant aux importations suisses, elles concernent principalement les alcools (whiskies, gin), les préparations alimentaires, et la viande de mouton (voir le tableau ci-dessous).

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



Commerce extérieur agricole 2018 entre la Suisse et le Royaume-Uni

Importations		Exportations	
Alcool éthylique ; boissons spiritueuses	49 199	Café	113 919
Préparations alimentaires	21 263	Limonades	104 273
Viande ovine ou caprine	10 611	Chocolat	89 255
Huiles essentielles	9 203	Préparations alimentaires	72 439
Produits de la boulangerie	9 085	Vins	45 902
Préparations pour l'alimentation des animaux	8 368	Mélanges de substances odoriférantes	36 007
Limonades	8 149	Préparations pour sauces	19 668
Thé, aussi aromatisé	8 129	Fromages	14 931
Café	7 084	Produits de la boulangerie	12 734
Viande bovine	6 606	Produits à base de céréales (corn flakes, p. ex.)	11 798
Autres	69 165	Autres	64 946
Total	206 862	Total	585 872

Source : Administration fédérale des douanes

Importations et droits de douane

La moitié (48 %) de la valeur des importations agricoles suisses en 2018 s'est effectuée en franchise douanière accordée principalement sur la base de droits de douane préférentiels vis-à-vis de l'UE, nuls vis-à-vis de tous les membres de l'OMC ou dans le cadre d'allègement douanier conditionné à des utilisations particulières de la marchandise importée. Elle était accordée secondairement en faveur des pays en développement, des accords de libre-échange avec les pays tiers et sous le régime de perfectionnement. Le taux de droits de douane brut moyen pondéré par la valeur des importations s'élevait pour l'ensemble des produits agricoles importés à 5 % de la valeur des importations. Ce taux moyen relativement faible s'explique aussi par le fait que les importations peuvent se réaliser au taux du contingent tarifaire qui est par définition inférieur au taux hors contingent.

Valeur des importations et montants des droits de douane sur l'ensemble des produits agricoles en 2018

Types de taux	Importations	Droits de douane bruts	
	Millions de francs	Millions de francs	%
(a)	(b)	(c)	(d) = (c)/(b)
Taux normal	5 002	523	10%
Taux réduit	1 550	137	9%
Franchise	5 964	-	0%
Total	12 516	660	5%

Source : Administration fédérale des douanes

Fiches pays

Le lecteur désireux d'en savoir plus trouvera sous ce lien des statistiques concernant un choix de partenaires commerciaux, dont ceux avec lesquels la Suisse négocie actuellement des accords de libre-échange. Ces statistiques comprennent des indicateurs économiques

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION

généraux, des indications de prix payés aux producteurs agricoles, le commerce extérieur agricole, la liste des principaux partenaires commerciaux et les droits de douane.

Jean Girardin, OFAG, secteur Relations commerciales, jean.girardin@blw.admin.ch



Comparaisons avec d'autres pays

Introduction

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Le principal facteur d'influence est le niveau plus ou moins élevé de la protection douanière. De ce premier facteur découle une partie significative des autres facteurs explicatifs suivants : la structure des exploitations, le coût des facteurs de production, ainsi que les structures de transformation et de distribution. Les prescriptions légales ou les standards privés influencent également le niveau des prix. Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et commercialisés à des stades comparables pour lesquels les données sont disponibles. Il convient donc de tenir compte de cet aspect dans l'interprétation des chiffres. Les produits choisis sont ceux qui se prêtent le mieux possible à cette comparaison.

Prix à la production supérieurs à ceux des pays voisins

Les produits suisses et ceux des trois pays voisins se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants : le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

En 2018, les prix à la production en Suisse ont été généralement supérieurs à ceux de l'UE en raison des facteurs d'influence susmentionnés. Ils sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE pour le lait et la viande, alors qu'ils présentent des différences parfois considérables dans le cas des fruits et des légumes. Dans les trois pays voisins, le prix à la production du lait s'élève à un peu plus de la moitié du niveau suisse (61 à 65 %). En ce qui concerne la viande et les œufs, les prix se situent entre 40 et 63 % des prix suisses. Quant aux céréales et oléagineux, le niveau des prix varie entre 35 et 52 % de celui des prix suisses. Les prix des fruits, des légumes et des pommes de terre dans les pays voisins sont également, pour la plupart des produits, inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent être très différents selon le pays et le produit.

Prix à la consommation plus élevés que dans les pays voisins

La comparaison des prix à la consommation est encore plus difficile que dans le cas des prix à la production, notamment en raison de la plus grande diversité des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants : le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

À l'instar des prix à la production, les prix à la consommation en 2018 ont également été plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Les consommateurs allemands bénéficient tendanciellement des prix les plus bas. Dans les trois pays voisins, les prix du lait et des produits laitiers se situent entre 45 et 92 % de ceux de la Suisse ; les prix de la viande et des œufs entre 27 et 91 % et ceux des fruits, des légumes et des pommes de terre entre 41 et 86 %. Les différences entre la Suisse et les trois pays limitrophes sont particulièrement marquées pour les prix de la viande. Dans les trois pays voisins, les consommateurs paient ainsi de nombreux morceaux de viande plus de la moitié moins cher qu'en Suisse. Les prix de la viande dans les trois pays voisins se situent entre 29 et 44 % de ceux de la Suisse (à l'exception du poulet : 27 à 91 %). Quant

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



aux produits laitiers, le beurre et l'emmental sont généralement les produits qui enregistrent les écarts de prix les plus élevés entre la Suisse et les trois pays limitrophes.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2018

Produits		Ø 2018			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait	cts./kg	40.09	37.73	40.72	62.28
Viande					
Taureaux T3 (R3; R)	fr./kg PM	4.41	4.22	4.52	8.58
Veaux	fr./kg PM	6.27	6.57	6.95	14.53
Porcs	fr./kg PM	1.65	1.58	1.76	4.00
Agneaux	fr./kg PM	6.28	7.27	6.60	11.56
Vaches	fr./kg PM	3.38	3.68	3.17	6.96
Œufs					
Œufs d'élevage au sol	cts/œuf	9.44	–	13.33	23.72
Céréales et oléagineux					
Blé panifiable	fr./100 kg	18.09	–	16.90	48.90
Orge fourrager	fr./100 kg	17.59	–	15.56	33.86
Maïs grain	fr./100 kg	17.34	–	14.95	37.36
Colza	fr./100 kg	35.61	–	32.52	79.34
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./100 kg	20.12	–	25.00	46.07
Pommes de terre à chair farineuse	fr./100 kg	19.11	–	25.00	42.63
Pommes de terre de transformation	fr./100 kg	10.38	–	13.17	41.21
Pommes de terre de table précoces	fr./100 kg	43.76	–	25.12	81.07
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious, cl. I	fr./kg	0.65	–	0.69	1.23
Poires de table Conférence, cl. I	fr./kg	0.66	–	1.36	1.36
Légumes					
Carottes	fr./kg	0.54	0.89	0.46	0.73
Laitue pommée	fr./unité	0.48	0.59	0.35	0.74
Concombre à salade	fr./unité	0.48	0.70	0.35	0.82
Oignons	fr./kg	0.28	0.63	0.29	0.80

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2018: 1.00 Euro = 1.15 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France ; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande, bourses de légumes régionales, CCM, FUS.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53 – 63 g (UE) , 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sarclées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20 – 30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : fruits : prix indicatifs à la production selon FUS ; légumes : prix indicatifs selon bourses de légumes régionales converties en franco transporteur ; D, F, A et CH sans TVA) ; F et CH oignons jaunes) ; A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2018

Produits		Ø 2018			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.92	0.99	1.12	1.50
Beurre	fr./kg	7.86	9.32	9.04	15.43
Yogourt nature	fr./kg	1.27	1.64	2.12	2.31
Mozzarella	fr./kg	7.06	–	8.74	9.73
Emmentaler	fr./kg	7.72	9.70	9.90	17.10
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	6.35	–	8.93	21.54
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	8.06	–	8.49	25.61
Viande hachée de bœuf	fr./kg	8.17	–	7.95	18.91
Entrecôte de bœuf	fr./kg	–	28.40	25.45	73.44
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	–	28.13	32.28	73.36
Poulet entier	fr./kg	4.46	–	7.81	8.59
Poitrine de poulet	fr./kg	8.27	–	11.54	30.52
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	15.85	–	23.78	37.62
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.94	–	1.17	1.92
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.78	1.26	1.15	1.54
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.07	1.60	–	2.57
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.65	2.73	1.90	3.73
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.44	3.10	2.16	3.84
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.27	1.84	1.20	2.34
Laitue pommée	fr./unité	1.07	1.25	0.85	2.08
Concombre à salade	fr./unité	0.77	1.29	1.04	1.57
Oignons	fr./kg	1.35	1.97	1.24	2.28

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2018: 1.00 Euro = 1.15 CHF).

Sources: France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee ; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D) ; Suisse (CH) : OFAG

Explications relatives aux données :

Lait et produits laitiers: conv. TVA comprise; D (Mozzarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé); CH (CH-Emmentaler AOP)

Viande : qualité : Label + AQ (CH), Label + traditionnel (EU) ; couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F) ; franco magasin ; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (CH, D, A), relevés de prix (F); conditionnement 1 – 2,5 kg (D, CH), 5 kg (F), divers (A) ; diverses variétés ; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)



Analyses quantitatives

L'OFAG se livre à des simulations économiques en s'appuyant sur des modèles ex-ante afin d'étudier et de quantifier l'impact des accords commerciaux internationaux sur l'agriculture suisse. Grâce à ces modèles, il est possible d'analyser un grand nombre d'accords bilatéraux et d'accords multilatéraux, mais aussi les effets de l'évolution de la politique agricole et de la politique commerciale suivies par des pays tiers. Dans ce domaine, l'OFAG travaille en étroite collaboration avec le domaine stratégique « Compétitivité et évaluation des systèmes » d'Agroscope. (<https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home.html>).

Ces instruments d'analyse quantitative, reconnus et entérinés par la communauté scientifique internationale et validés par les experts du marché, non seulement produisent des résultats de grande qualité, mais encore renforcent la position de la Suisse dans les négociations.

Il faut cependant rappeler que les modèles de simulation économique n'offrent qu'une représentation simplifiée de la réalité. Pour pouvoir interpréter correctement leurs résultats, il est absolument nécessaire de bien comprendre les méthodes employées et les limites de leur validité.

L'OFAG emploie actuellement deux modèles : TRIMAG (tariff reduction impact model for agriculture) et CAPRI (common agricultural policy regionalized impact model).

Le modèle TRIMAG

TRIMAG a été développé pour l'OFAG, qui en est le seul utilisateur. Il permet de représenter de façon extrêmement précise la structure des importations suisses de produits agricoles et de denrées alimentaires.

Le modèle fournit une aide à la décision dans les négociations commerciales internationales, lorsqu'il s'agit d'identifier la meilleure stratégie pour accéder aux marchés. Dans ce contexte, les différentes options qui se présentent en matière de réduction tarifaire sont analysées et évaluées sous l'angle de leur impact potentiel sur les prix agricoles en Suisse.

En outre, TRIMAG sert aussi d'outil d'agrégation des quelque 2000 positions du tarif douanier concernant les produits agricoles suisses. TRIMAG permet d'agréger et de calculer les équivalents ad-valorem bilatéraux pour environ une cinquantaine de produits agricoles. Ces droits de douane agrégés sont ensuite utilisés dans le modèle CAPRI. Cette configuration de modélisation permet de mettre en œuvre des coupes à la ligne tarifaire dans TRIMAG et ensuite d'agréger l'impact de ces coupes au niveau des produits CAPRI.

Le modèle CAPRI

Fondé sur la notion d'équilibre partiel existant en statique comparative¹, le modèle global de simulation CAPRI a été mis au point, pour l'agriculture, par un réseau international d'instituts de recherche, coordonnés par l'Institut für Lebensmittel- und Ressourcenökonomik de l'Université de Bonn (www.capri-model.org). Il est employé depuis plus de 15 ans par des ministères, des agences et des instituts de recherche de l'Union européenne et par des pays hors de l'Union pour évaluer l'impact des politiques agricoles (y compris sous l'aspect environnemental) et des politiques commerciales internationales. La Suisse y est mentionnée explicitement depuis 2011 ; auparavant, elle était classée dans l'ensemble des pays non communautaires.

CAPRI inclut une fonctionnalité de représentation spatiale des marchés mondiaux, où sont modélisées, pour près de 80 pays et 50 produits agricoles, les fonctions de production et de consommation (en distinguant à cet égard la consommation humaine, la consommation

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



animale et la transformation), mais aussi les importations et les exportations, de même que les principales mesures de politique intérieure et de politique commerciale. L'approche dite d'Armington, suivie dans CAPRI, permet de différencier les produits par pays d'origine, donc de représenter tous les flux commerciaux bilatéraux. La Suisse tient particulièrement à une représentation fidèle des politiques commerciales, grâce au calcul des tarifs agrégés au moyen du modèle TRIMAG. Depuis 2019, les flux de commerce entre la Suisse et ses partenaires commerciaux sont répartis selon le potentiel à l'exportation calculé par le Centre du commerce international (ITC, Genève), ce qui permet de mieux mesurer l'effet d'une ouverture commerciale lorsque les flux commerciaux actuels sont nuls.

Le modèle CAPRI permet d'analyser, à un moment donné de l'avenir et à partir d'un scénario de référence, les effets des modifications apportées aux politiques publiques (intérieure ou commerciale) sur les prix en conditions d'équilibre, sur la production, la consommation et le commerce. On peut ensuite en tirer des conclusions relatives aux effets sur la situation économique des différents acteurs concernés, toutes autres choses égales par ailleurs au plan économique. La situation retenue pour le scénario de référence est celle qui paraît la plus probable à l'avenir, en supposant que les politiques publiques actuelles ne subissent aucun changement et sur la base des projections faites au plan international par des organismes tels que l'OCDE, la FAO et l'Union européenne.

CAPRI est utilisé pour réaliser des simulations ex-ante à moyen terme, en général de dix à quinze ans, au moyen d'une approche en statique comparative. Utilisés de façon combinée, les modèles TRIMAG et CAPRI permettent d'allier un niveau de précision élevé, nécessaire aux négociateurs (TRIMAG opère au niveau des lignes tarifaires de la Suisse), et un cadre global intégré et cohérent prenant en compte l'ensemble des marchés internationaux des produits agricoles (CAPRI).

En outre, il est possible de s'appuyer sur les résultats produits par CAPRI pour formuler des observations plus précises sur les réactions au niveau de l'exploitation agricole, grâce à l'interaction avec le modèle SWISSland (StrukturWandel InformationsSystem Schweiz, Sistema informatico sui cambiamenti strutturali in Svizzera), créé et utilisé par Agroscope. Ce modèle d'analyse de l'offre, multi-agents, récursif et dynamique, permet de déterminer les choix stratégiques faits par les entreprises agricoles (croissance de l'entreprise, exercice d'une activité accessoire ou abandon de la production), et donc l'évolution du secteur dans son ensemble, en vue d'évaluer le rendement et la structure du secteur agricole suisse dans les différents scénarios de politique agricole. SWISSland se fonde sur les 3300 exploitations de référence enregistrées chez Agroscope, auprès du service Dépouillement centralisé des données comptables, rattaché au domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes.

En résumé, l'interaction entre les modèles CAPRI et SWISSland peut être décrite de la façon suivante :

- l'impact des différents scénarios de politique commerciale est simulé dans CAPRI ;
- les données de l'évolution des prix en conditions d'équilibre sur le marché intérieur sont ensuite transmises à SWISSland, qui simule la réponse de la production dans le temps au sein du secteur agricole suisse. L'harmonisation des hypothèses de base et des bases de données assure la cohérence entre les deux modèles.

L'étroite collaboration avec le domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes d'Agroscope a permis de poursuivre le développement technique du modèle CAPRI afin d'en améliorer l'application dans le contexte suisse. CAPRI comprend désormais la modélisation explicite des politiques agricoles suisses agrégées par produit. Cette amélioration rend possible une analyse des scénarios en matière de politique commerciale internationale en tenant compte des changements éventuels des mesures nationales de soutien. D'autres



améliorations techniques ont porté sur la mise à jour de certains paramètres clés pour le fonctionnement du modèle, tels que les élasticités de la demande à la consommation et les élasticités Armington, qui représentent le degré de substitution de produits à l'importation en fonction de leur pays d'origine.

¹ CAPRI est un modèle reposant sur un équilibre partiel, parce qu'il évalue exclusivement l'impact de l'évolution économique et politique sur le secteur agricole, en supposant que le reste de l'économie demeure inchangé (toutes autres choses étant égales par ailleurs). Pour les pays développés, en effet, les variations qui touchent le secteur agricole ont des effets limités sur le reste de l'économie. CAPRI se prête donc bien aux analyses d'impact ex-ante sur le secteur agricole suisse.

Développements récents

L'OFAG collabore avec l'OCDE afin d'introduire la Suisse de façon endogène dans le modèle Aglink-Cosimo de l'OCDE et de la FAO. Cela permettra à la Suisse d'être incluse dans les perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO à partir de l'année prochaine.

Bibliographie The Swiss payment for milk processed into cheese: ex post and ex ante analysis. *Agricultural Economics* 48 (4): 437 – 448. Robert Finger, Giulia Listorti, Axel Tonini, 2017. CAPRI model documentation 2014. Wolfgang Britz, Heinz Peter Witzke, 2014. Analyse de l'impact sur le marché laitier du supplément pour le lait transformé en fromage. *Recherche Agronomique Suisse* 5 (5): 212 – 215. Giulia Listorti, Axel Tonini, 2014. How to Implement WTO Scenarios in Simulation Models: Linking the TRIMAG Tariff Aggregation Tool to Capri. 135th EAAE Seminar, Belgrade, Serbia, 28 – 30 August. Giulia Listorti, Axel Tonini, Markus Kempen, Marcel Adenäuer, 2013. Evaluating existing policy flexibilities in WTO agricultural negotiations: different criteria for the selection of sensitive products. 122nd EAAE Seminar, Ancona, Italy, 17 – 18 February. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011. Do price uncertainties affect the use of policy flexibilities? The selection of sensitive products in WTO agricultural negotiations. EAAE 2011 Congress, Zurich, Switzerland. August 30 to September 2. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011. Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers, rapport du Conseil fédéral, 14 mai 2014

Axel Tonini, OFAG, secteur Relations commerciales, axel.tonini@blw.admin.ch

Editeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
CH-3003 Berne
Tél.: 058 462 25 11
Internet: www.rapportagricole.ch
Copyright: OFAG, Berne 2019

Conception

Panache AG, Berne

Diffusion

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch